

HSBC Continental Europe

Document d'enregistrement universel et Rapport
Financier Annuel 2020

Sommaire

	Page
Faits significatifs	3
Présentation des activités et stratégie	4
Résultats financiers consolidés du groupe HSBC Continental Europe	13
Autres informations concernant HSBC Continental Europe	21
Rapport sur le gouvernement d'entreprise	22
Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions réglementés	50
Développement durable	53
Risques	80
Etats financiers consolidés	164
Etats financiers sociaux	237
Principales filiales de HSBC Continental Europe et politique d'investissement	272
Résolutions proposées à l'Assemblée Générale Mixte du 11 mars 2021	276
Renseignements de caractère général concernant HSBC Continental Europe et son capital	277
Responsable du Document d'enregistrement universel et responsables du contrôle des comptes	280
Table de concordance et de référence	282
Implantations	284

Présentation de l'information

Ce document d'enregistrement universel a été déposé le 24 février 2021 auprès de l'Autorité des Marchés Financiers, en sa qualité d'autorité compétente au titre du règlement (UE) n°2017 / 1129, sans approbation préalable conformément à l'article 9 dudit règlement.

Le document d'enregistrement universel peut être utilisé aux fins d'une offre au public de valeurs mobilières ou de l'admission de valeurs mobilières à la négociation sur un marché réglementé s'il est complété par une note relative aux valeurs mobilières et le cas échéant, un résumé et tous les amendements apportés au document d'enregistrement universel. L'ensemble est approuvé par l'AMF conformément au règlement (UE) n°2017 / 1129.



Déclaration (Annexe II – 1.2)

Le présent document d'enregistrement universel a été déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers, en tant qu'autorité compétente au titre du règlement (UE) 2017 / 1129, sans approbation préalable conformément à l'article 9 dudit règlement.

Le présent document d'enregistrement universel peut être utilisé aux fins d'une offre au public de valeurs mobilières ou de l'admission de valeurs mobilières à la négociation sur un marché réglementé s'il est approuvé par l'AMF ainsi que ses éventuels amendements, et une note relative aux valeurs mobilières et le résumé approuvés conformément au règlement (UE) 2017 / 1129.

Incorporation du Document de référence

Le présent document, nommé Document d'Enregistrement Universel, renvoie au Document de référence déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers le 19 février 2020 sous le numéro D.20-0071.

Mise en garde concernant les énoncés prospectifs

Le présent *Document d'enregistrement universel 2020* est susceptible de contenir des énoncés prospectifs concernant des environnements financiers, résultats d'activité ou de lignes métier du groupe. Les indications qui ne sont pas le rappel d'informations historiques, par exemple indications concernant les opinions ou attentes du groupe, sont des énoncés prospectifs. Des mots tels que "s'attend à", "anticipe", "souhaite", "projette", "pense que", "recherche", "estime", "potentiel" ou "raisonnablement possible", ainsi que les variations de ces mots ou expressions similaires doivent être considérées comme des énoncés prospectifs.

De tels énoncés prospectifs sont basés sur les évaluations, estimations ou projections actuelles et une confiance excessive ne doit pas être placée sur ces indications. Les énoncés prospectifs ne sont pas valides au-delà du jour durant lequel ils sont constitués. HSBC Continental Europe ne prend aucun engagement quant à la révision ou l'actualisation de ces énoncés prospectifs afin de refléter l'existence ou la survenance d'événements ou circonstances postérieurs à l'élaboration de ces énoncés.

Les énoncés prospectifs sont soumis à des risques inhérents et incertitudes. Les lecteurs sont informés que nombre de facteurs sont susceptibles de modifier, parfois substantiellement, les énoncés prospectifs ou anticipations actuelles formelles ou implicites.

Faits significatifs

	Renvois	31 décembre 2020	31 décembre 2019	31 décembre 2018
Au cours de l'année (€m)				
Résultat avant impôt (publié)		(945)	(22)	45
Résultat avant impôt (ajusté)	1	(331)	240	89
Produit net bancaire avant variations relatives aux dépréciations pour pertes attendues et autres pertes enregistrées au titre du risque de crédit (publié)	2	2 121	2 227	1 736
Résultat net part du groupe (publié)		(1 022)	(39)	(17)
A la fin de la période (€m)				
Total des fonds propres – Part du groupe		7 434	8 443	6 555
Total de l'actif		237 099	237 680	180 946
Encours pondérés des risques		46 113	48 051	36 248
Prêts et créances sur la clientèle (nets de provisions pour dépréciation)		56 225	56 956	46 997
Comptes créditeurs de la clientèle		61 393	57 550	41 906
Ratios de fonds propres (%)				
Fonds propres de base de catégorie 1		12,6	13,5	13,1
Fonds propres de catégorie 1		14,2	15,0	14,5
Fonds Propres Totaux		17,3	16,9	15,7
Ratios de performance, rentabilité et autres ratios (% annualisés)				
Rendement annualisé des capitaux propres moyens	3	(12,5)	(0,5)	(0,6)
Rendement avant impôt des encours moyens pondérés des risques (ajusté)		(0,7)	0,5	0,3
Coefficient d'exploitation (ajusté)	4	98,8	83,5	95,4
Ratio de liquidité à court terme ("LCR")	5	143	152	128
Ratio de liquidité à long terme ("NSFR")	6	136	127	113

- 1 Le résultat avant impôt ajusté correspond au résultat avant impôt publié retraité des éléments significatifs détaillés aux pages 12 et 15.
- 2 Le "Produit net bancaire avant variations relatives aux dépréciations pour pertes attendues et autres pertes enregistrées au titre du risque de crédit" est également dénommé revenu.
- 3 Le rendement annualisé des capitaux propres moyens est calculé à partir du résultat net part du groupe divisé par la moyenne des fonds propres part du groupe.
- 4 Le coefficient d'exploitation ajusté est calculé à partir du total des charges d'exploitation (ajusté) divisé par le produit net bancaire avant variations relatives aux dépréciations pour pertes attendues et autres pertes enregistrées au titre du risque de crédit (ajusté).
- 5 La hausse des actifs liquides de haute qualité est expliquée par la croissance des dépôts, cependant le LCR de HSBC Continental Europe a diminué reflétant la réévaluation des potentiels flux sortant, tel que les engagements de financement donnés.
- 6 Calculé en fonction du texte CRR II. Le ratio de 2018 a été calculé sur la base de l'interprétation de BCBS 295.

Performance annuelle

La performance de HSBC Continental Europe en 2020 a été impactée par des éléments exceptionnels, incluant la dépréciation d'immobilisations corporelles et incorporelles et d'importantes charges de restructuration, ainsi que par le repli de l'économie mondiale engendré par la pandémie de Covid-19, ce qui a conduit à une hausse des dépréciations pour pertes attendues et autres pertes enregistrées au titre du risque de crédit. Les taux d'intérêt toujours historiquement bas en Europe et la baisse des taux aux Etats-Unis en mars 2020 ont affecté la marge nette d'intérêt, malgré des encours moyens de crédits et de dépôts en hausse sur 2020.

En dépit de ce contexte, les revenus tirés de l'activité commerciale sont restés robustes et HSBC Continental Europe a continué de soutenir activement ses clients et l'économie, notamment avec l'octroi aux entreprises de nouveaux prêts partiellement garantis par l'Etat ou rentrant dans le cadre de mesures de soutien spécifiques prises par HSBC pour un montant en année-pleine de 6 milliards EUR. HSBC a aussi amélioré sa part de marché en tant que chef de file d'émissions obligataires et a confirmé sa position de banque de premier plan en Europe, en se classant à la deuxième place dans la catégorie "obligations souveraines européennes" (Source: Dealogic). De plus, en 2020, l'expertise de HSBC a été reconnue par le prix de la "meilleure banque transactionnelle en Europe de l'Ouest" décerné par The Banker.

Le résultat avant impôt consolidé publié est de - 945 millions EUR, contre un résultat de - 22 millions EUR en 2019, incluant la dépréciation d'immobilisations corporelles et incorporelles (500 millions EUR), d'importantes charges de restructuration (258 millions EUR), une variation défavorable de la "PVIF" (*Present Value of In-Force long term insurance business*) (123 millions EUR), des charges d'exploitation en hausse et un coût du risque plus élevé (289 millions EUR).

Le produit net bancaire avant variations relatives aux dépréciations pour pertes attendues et autres pertes enregistrées au titre du risque de crédit publié s'établit à 2 121 millions EUR, à comparer à 2 227 millions EUR en 2019. La baisse du produit net bancaire s'explique par une variation défavorable de la PVIF de 123 millions EUR impactant l'activité d'Assurance-vie. De plus, la Banque privée et de gestion de patrimoine est impactée par une baisse de la marge nette d'intérêt liée à la persistance des taux bas et par une baisse des commissions nettes à cause de conditions de marché défavorables et d'une plus faible activité-clientèle dans le contexte de la pandémie de Covid-19. Cela est compensé par la croissance des activités de marché et de conservation de titres et de l'activité prêts aux entreprises de la Banque de grande clientèle, et par la performance résiliente de la Banque d'entreprises.

Les variations relatives aux dépréciations pour pertes attendues et autres pertes enregistrées au titre du risque de crédit publiées constituent une charge de 289 millions EUR, contre une charge de 128 millions EUR en 2019. La hausse du coût du risque est une conséquence directe des effets de la pandémie de Covid-19 et reflète la dégradation des conditions économiques et financières actuelles et futures.

Les charges d'exploitation publiées s'élèvent à 2 777 millions EUR, à comparer à 2 121 millions EUR en 2019. La hausse s'explique par la dépréciation d'immobilisations corporelles et incorporelles pour 500 millions EUR, des charges de restructuration pour 258 millions EUR et des contributions au Fonds de Résolution Unique en hausse de 49 millions EUR par rapport à l'année dernière. La hausse est partiellement compensée par des coûts récurrents en baisse.

Le résultat net part du groupe publié est de - 1 022 millions EUR en 2020, contre un résultat de - 39 millions EUR en 2019.

Présentation des activités et stratégie

Répondre au nouvel environnement

En février 2020, le Groupe HSBC a présenté une mise à jour de sa stratégie ayant pour objectif d'améliorer la rentabilité de la banque, notamment à travers la réallocation des fonds propres des activités les moins rentables vers les plus performantes, la réduction des coûts et la simplification de l'organisation.

En Europe, la stratégie a été revue en ligne avec la mise à jour du Groupe afin de se concentrer sur les services aux grandes entreprises internationales en relation avec le réseau mondial du Groupe HSBC et à une clientèle patrimoniale ciblée. Le Groupe HSBC a réorganisé son modèle opérationnel pour créer une structure européenne intégrée couvrant 20 marchés, articulée autour de deux centres principaux – l'un au Royaume-Uni situé à Londres, l'autre en Europe Continentale situé à Paris. Afin de mieux refléter la nature et l'étendue de ses activités, HSBC France a changé son nom le 1er décembre 2020 pour devenir HSBC Continental Europe concomitamment au déménagement de son siège social désormais situé 38 avenue Kléber à Paris.

Nous poursuivons la revue stratégique de nos activités de banque de détail en France et sommes actuellement en négociations quant à leur vente potentielle. Cependant, aucune décision n'a encore été prise. Si la vente venait à se concrétiser, une perte est attendue compte tenu de la performance sous-jacente de l'activité de banque de détail en France.

Les perspectives économiques se sont détériorées suite à la suite de la pandémie de Covid-19 et avec la persistance d'un environnement de taux bas. La crise sanitaire a modifié l'environnement externe et la manière dont nous menons nos opérations, en soulignant la résilience du Groupe avec le passage sans heurt au travail à distance. L'environnement opérationnel demeure difficile pour nos clients, et notre priorité est de continuer à les soutenir grâce à des initiatives telles que les différents prêts garantis par les gouvernements locaux ou les reports d'échéances.

HSBC Continental Europe reste déterminé à mettre en place la stratégie et le modèle opérationnel présentés par le Groupe en février 2020. Les changements de l'environnement macroéconomique ont souligné le besoin de transformation de HSBC Continental Europe, afin de devenir une organisation plus simple, plus efficace et plus agile, qui permette au Groupe HSBC de se positionner comme le partenaire financier privilégié de ses clients pour leurs opérations à l'international.

A propos du Groupe HSBC

Avec des actifs d'environ 3 000 milliards de dollars et opérant dans 64 pays et territoires au 31 décembre 2020, le Groupe HSBC est l'un des plus grands groupes de services bancaires et financiers dans le monde. Le Groupe HSBC compte plus de 40 millions de clients et environ 226 000 employés ; ainsi qu'environ 194 000 actionnaires dans 130 pays et territoires.

Notre raison d'être et notre ambition

La nouvelle mission du Groupe HSBC est de « créer un monde d'opportunités » et son ambition est de devenir le partenaire financier privilégié de ses clients pour leurs opérations à l'international.

Les valeurs du Groupe HSBC

Les valeurs du Groupe HSBC définissent ce que nous sommes en tant qu'organisation et sont clés dans notre succès à long terme.

Valoriser les différences

En recherchant différents points de vue.

Réussir ensemble

En collaborant au-delà des frontières.

Prendre nos responsabilités

En nous responsabilisant et en privilégiant une vision à long terme.

Agir à vos côtés

En évoluant et en faisant en sorte que les actions se concrétisent.

La stratégie du Groupe HSBC

La stratégie du Groupe HSBC repose sur quatre piliers : se concentrer sur nos points forts, accroître la digitalisation, adapter notre modèle opérationnel pour devenir une organisation plus simple et plus agile prête à croître, et mener la transition écologique.

- Se concentrer sur nos points forts : sur chacune de nos lignes de métier, nous allons nous concentrer sur les activités où nous excellons et où nous avons identifié des opportunités de croissance ;
- Accroître la digitalisation : mettre en place de nouveaux moyens technologiques pour améliorer l'expérience client et réduire notre base de coût ;
- Stimuler la croissance : nous adaptons notre modèle opérationnel pour retrouver une organisation plus rationnelle et plus simple soutenue par une culture d'entreprise dynamique permettant d'attirer les talents ;
- Mener la transition écologique vers la neutralité carbone : nous aspirons à être la banque numéro un dans la construction d'un avenir durable.

A propos de HSBC Bank Plc

Avec des actifs d'environ 681 milliards de livres sterling au 31 décembre 2020, HSBC Bank plc est l'un des plus grands groupes de services bancaires et financiers en Europe. HSBC Bank plc compte environ 16 300 employés à travers ses différentes implantations. HSBC Bank plc est la société mère de HSBC Continental Europe.

HSBC en Europe

L'Europe représente une part importante de l'économie mondiale, représentant un tiers des échanges mondiaux et un quart du Produit Intérieur Brut (IHS Markit, 2020). L'Europe est également le plus grand exportateur mondial de biens manufacturés et de services (Commission Européenne, 2020).

HSBC opère sur 20 marchés en Europe. HSBC Bank plc est responsable des activités de HSBC en Europe (hormis ses activités de banque de détail et la plupart de ses activités de banque d'entreprises au Royaume-Uni, qui sont gérées par HBSC UK Bank plc suite au "*ring-fencing*"), facilitant les échanges au sein de l'Europe et avec les autres pays où le Groupe HSBC est présent.

Le modèle opérationnel de HSBC Bank plc repose sur une proposition commerciale intégrée articulée autour de deux centres principaux ("hubs"), Londres et Paris. HSBC Bank plc est organisée autour des activités principales suivantes :

- Le hub de Londres englobe les activités de la "non-ring fenced bank" au Royaume-Uni, qui assure la gouvernance et la gestion de l'ensemble des activités en Europe et est un centre mondial d'excellence pour les activités de banque de grandes entreprises. Par ailleurs, l'équipe managériale supervise directement les activités en Arménie, dans les îles anglo-normandes et l'île de Man, ainsi qu'à Malte ;
- HSBC Continental Europe comprend notre hub à Paris et ses succursales au sein de l'Union Européenne (Belgique, Espagne, Grèce, Irlande, Italie, Luxembourg, Pays-Bas, Pologne, République Tchèque et Suède). Nous travaillons à la mise en place d'une banque intégrée en Europe Continentale (dont le siège est à Paris), plus simple et bien positionnée pour servir au mieux nos clients ;
- HSBC Germany Holdings GmbH sert les clients de la plus grande économie de l'Union Européenne et un des plus grands exportateurs mondiaux. Son offre de produits reflète l'importance des échanges et de la connectivité internationale en Allemagne.

La stratégie de HSBC Bank Plc

En février 2020, le Groupe HSBC a présenté une mise à jour de sa stratégie ayant pour objectif d'adapter ses activités en Europe en se concentrant sur ses points forts. Cette nouvelle structure a pour ambition de devenir une banque forte et prospère en Europe, au service des entreprises internationales en relation avec le réseau du Groupe HSBC et d'une clientèle patrimoniale ciblée. La vision de HSBC Bank Plc est d'être la banque internationale numéro un des entreprises internationales en Europe, en particulier les entreprises qui cherchent à bénéficier de son réseau international et notamment des activités de banque transactionnelle et de financement. En ce qui concerne la banque privée et de gestion de patrimoine, l'objectif sera de concentrer nos efforts sur une offre patrimoniale ciblée.

La transformation en Europe a commencé et est désormais en pleine phase de mise en œuvre. HSBC Bank plc s'efforce d'accompagner au mieux ses clients et ses employés tout au long de cette phase de changement organisationnel. HSBC Bank plc avait mis en pause son programme de transformation tant au niveau des clients que des employés de fin mars à mi-juin 2020, car l'accompagnement des clients a nécessité la mise en place de différents mécanismes de financement lors des premières phases d'apparition de la Covid-19. Avec la persistance des taux bas, l'augmentation attendue des pertes de crédit et l'incertitude liée aux changements potentiels des mécanismes de support des gouvernements, HSBC Bank plc s'attend à évoluer dans un environnement plus difficile à l'avenir. Alors que la Covid-19 a modifié le calendrier des différentes initiatives stratégiques, cette stratégie qui implique une profonde transformation du modèle du Groupe HSBC en Europe demeure appropriée. Le modèle opérationnel de HSBC Bank plc repose désormais sur une proposition commerciale intégrée articulée autour de deux centres principaux ("hubs"), Londres et Paris, en parfaite concordance avec les entités légales du Royaume-Uni et de l'Union Européenne et les exigences réglementaires pour les services financiers suite au retrait du Royaume-Uni de l'Union Européenne.

HSBC Bank plc restera un centre d'excellence clé au niveau du Groupe pour la gestion des risques et l'expertise produits. Les gouvernements et les entreprises en Europe sont au centre des efforts internationaux pour combattre le réchauffement climatique et sont les leaders mondiaux en termes de finance durable. HSBC partage ces valeurs et souhaite accompagner les gouvernements et les entreprises dans leur transition vers un avenir durable.

A propos de HSBC Continental Europe

HSBC CONTINENTAL EUROPE

NOTRE AMBITION

Le Groupe HSBC a pour ambition de **devenir le partenaire financier international privilégié de ses clients**, contribuant ainsi à leur réussite et au succès durable des communautés.
En ce sens, **HSBC Continental Europe met à disposition de ses clients une proposition européenne élargie de services transactionnels et financiers innovants**, dont le but est de les accompagner au mieux dans leurs projets de croissance au sein de l'Union Européenne ou au sein des marchés internationaux.

NOTRE VISION

NOTRE DEVISE

'Créer un monde d'opportunités'

NOS ENGAGEMENTS

- A Accompagner nos collaborateurs, clients et communautés pour construire le monde de demain**
En contribuant à une économie durable bas carbone¹, et en développant l'employabilité et l'éducation financière.
- B S'assurer du traitement juste et équitable des clients et participer à la transparence et à l'intégrité des marchés financiers**
La Charte de Bonne Conduite de HSBC est fondée sur des standards éthiques élevés et sur les valeurs de HSBC pour garantir l'intérêt du client.
- C Lutter contre la criminalité financière**
HSBC a renforcé ses capacités de détection, dissuasion et prévention de la criminalité financière à travers le programme *Global Standards*.

NOTRE STRATEGIE

Capitaliser sur les avantages concurrentiels de HSBC ...

- Une banque **internationale de premier plan**
- Un **accès étendu** aux marchés en forte croissance
- Une **solidité financière**

Pour aider nos clients à ...

- 1** Accroître leurs activités au sein du **marché unique européen**
- 2** Avoir accès aux **marchés internationaux**

En ...

- Proposant nos **produits transactionnels** afin d'**échanger et investir à l'étranger**
- Mettant à disposition notre **proposition européenne élargie** via de **nouveaux produits et services**
- Aidant nos clients à mettre en place leurs **objectifs de développement durable**
- **Facilitant l'expérience client** avec des modèles opérationnels et procédures plus simples

NOS RESSOURCES

CAPITAL HUMAIN

environ **1.0m** de clients particuliers et entreprises

8 517 employés² contribuant à l'expertise et au savoir-faire de HSBC

CAPITAL SOCIAL ET ENVIRONNEMENTAL

8 politiques de gestion des risques environnementaux appliquées aux activités de financement

3 100 participations à des sessions de formation à la finance durable

CAPITAL INDUSTRIEL

126 ans d'expertise en France*

AA- / Aa3 / A+ notations des trois principales agences

CAPITAL FINANCIER

€2 121m produit net bancaire publié³

12.6% ratio CET1

€237 mds total de l'actif

INFRASTRUCTURES

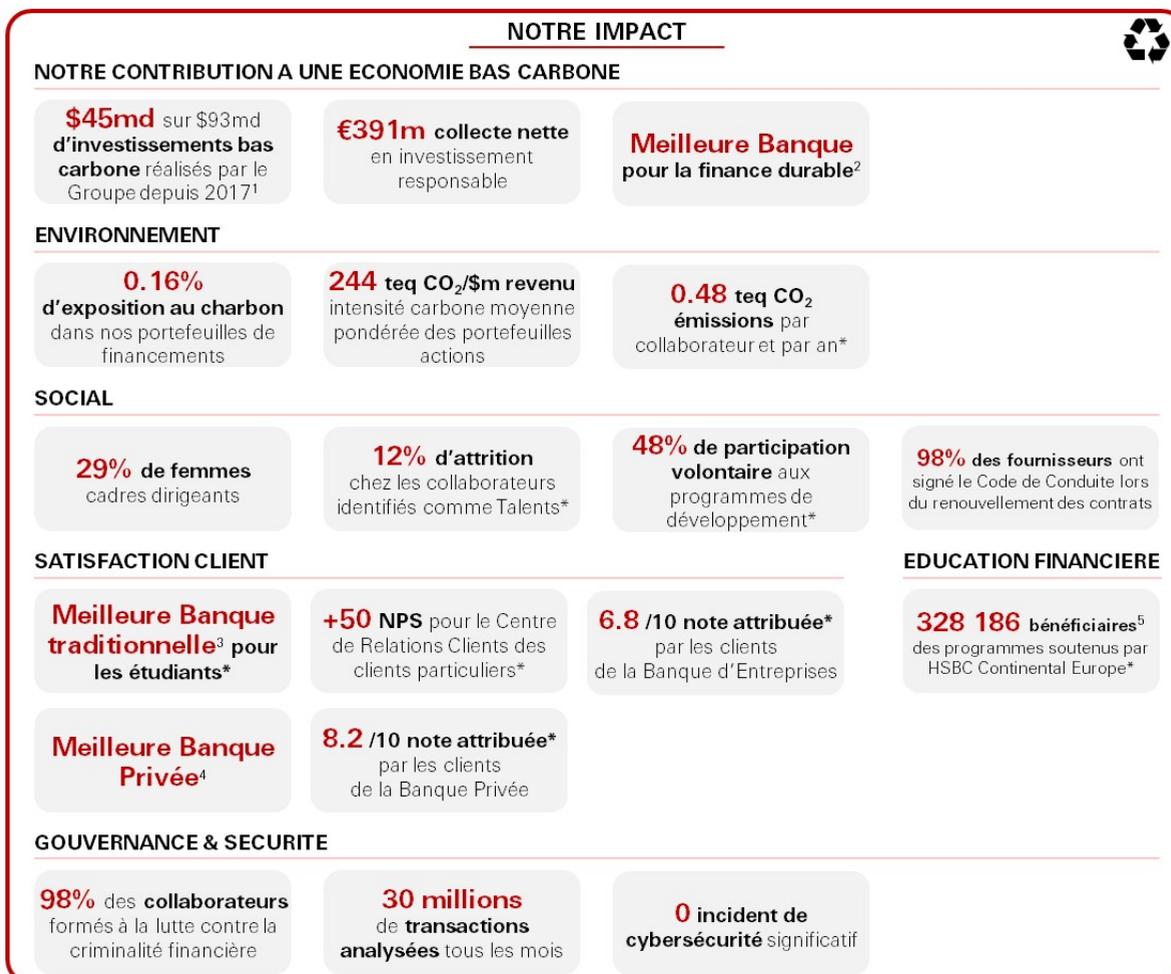
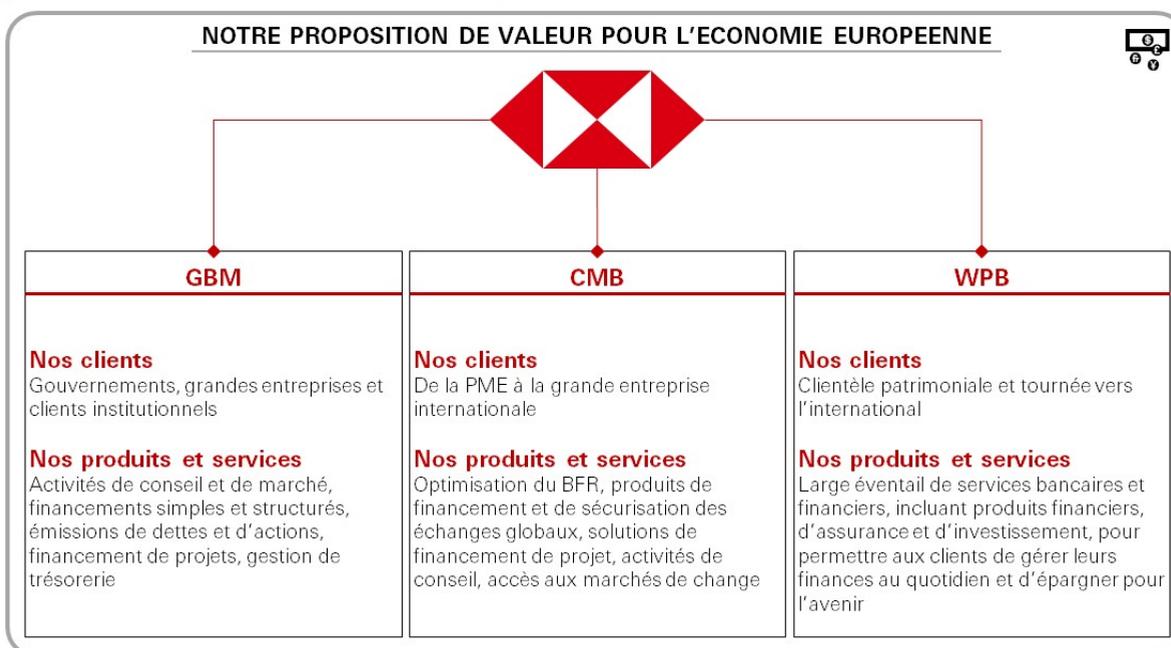
64 pays dans le réseau du Groupe HSBC facilitant la **connectivité internationale**

Présent dans **11 pays** au sein de l'Union Européenne assurant un fort maillage international

979 applications informatiques utilisées par les lignes de métier

* Indicateur portant sur l'entité géographique France uniquement.
1. HSBC Continental Europe s'est fixé l'objectif d'aligner ses financements et investissements aux standards déterminés par l'Accord de Paris.
2. Equivalent Temps Plein.
3. Produit Net Bancaire avant dépréciation pour risque de crédit.

HSBC CONTINENTAL EUROPE



* Indicateur portant sur l'entité géographique France uniquement
 1. Sur un objectif de 100 milliards défini par le Groupe HSBC d'ici 2025
 2. Euromoney Awards 2020, au niveau de l'Europe Continentale et au niveau mondial (pour la seconde année consécutive)
 3. Prix Selectra 2020 (HSBC Continental Europe a été plébiscité pour la seconde année consécutive en France)
 4. Professional Wealth Management (publication du Financial Times) dans les Wealth Tech Awards 2020, récompensant « l'expérience client numérique » et « la technologie de gestion de portefeuille »
 5. Entre 2018 et 2020, dépassant l'objectif des 100 000 bénéficiaires

HSBC en Europe Continentale

La stratégie de HSBC Continental Europe est claire et ciblée et s'inscrit pleinement dans la stratégie du Groupe HSBC, qui consiste à offrir à ses clients des produits et services à haute valeur ajoutée, tout en améliorant son efficacité et en mettant en place les standards les plus exigeants en matière de conformité. La stratégie de HSBC Continental Europe intègre désormais une proposition européenne plus large dont le but est d'accompagner au mieux ses clients, dans leurs projets de croissance au sein du marché national ou des marchés internationaux, grâce notamment aux nouveaux produits bancaires et services proposés. Le 1er décembre 2020, HSBC France a changé de dénomination sociale pour devenir HSBC Continental Europe. Ce nom permet de mieux refléter la réalité de notre mission et l'extension de nos activités, qui est de servir les clients d'Europe continentale ayant des besoins dans le monde entier et les clients internationaux de HSBC ayant des besoins en Europe Continentale.

La stratégie du Groupe HSBC déclinée en France et en Europe Continentale

La stratégie du Groupe HSBC présentée en février 2020 consiste à améliorer la rentabilité des activités en Europe (y compris le Royaume-Uni) tout en réduisant de 35 % les actifs pondérés des risques déployés dans la région ('RWAs'). Pour mener à bien cette transformation, HSBC propose des produits et services à ses clients cherchant à bénéficier de la franchise internationale du Groupe.

Cette transformation s'appuie sur quatre éléments fondamentaux : (i) les activités de banque de détail font l'objet d'une revue stratégique qui est en cours et pour laquelle aucune décision n'a encore été prise ; (ii) la restructuration des activités de banque de financement, d'investissement et de marchés ('GBM'), pour laquelle un Plan de Sauvegarde pour l'emploi a été approuvé par le Ministère du Travail, conduira à des départs de collaborateurs en 2021 ; (iii) les activités de banque d'entreprises ('CMB') et les fonctions support vont être réorganisées, avec la mise en place d'une Rupture Conventionnelle Collective ; et (iv) la transformation dans les succursales européennes de HSBC Continental Europe dans l'Espace économique européen se traduira par un accent croissant mis sur les relations avec les clients tout en s'appuyant davantage sur notre hub parisien et les centres d'excellence du Groupe. Repenser notre modèle opérationnel devrait nous permettre de réduire de façon significative notre base de coûts partout en Europe Continentale.

HSBC Continental Europe continue d'investir dans les activités de banque transactionnelle (*Global Liquidity and Cash Management 'GLCM'*, *Global Trade and Receivable Finance 'GTRF'* et *Foreign Exchange 'FX'*) qui constituent des éléments primordiaux de sa stratégie. En septembre 2020, la revue *The Banker* a distingué HSBC comme "meilleure banque transactionnelle d'Europe de l'Ouest" lors de son édition annuelle des "*Transaction Banking Awards*".

Cette nouvelle structure pour HSBC Continental Europe reflète notre ambition forte qui est de construire une banque plus simple et plus efficiente en Europe Continentale tout en s'appuyant sur le réseau international du Groupe HSBC et en offrant des services financiers et bancaires de pointe à une clientèle cherchant à bénéficier du réseau du Groupe HSBC.

Les principes clés de HSBC Continental Europe pour soutenir cette stratégie

L'Europe abrite certaines des entreprises les plus performantes et innovantes du monde, de la start-up entrepreneuriale à la grande multinationale. L'Union européenne constitue le plus grand bloc commercial au monde, un marché dynamique d'environ 450 millions de consommateurs. L'Asie est le premier partenaire commercial de l'Europe et représente plus d'un tiers (35 %) de ses échanges commerciaux ; les États-Unis et l'Europe entretiennent les relations les plus importantes au niveau de l'investissement et des échanges commerciaux bilatéraux. Dans ce cadre, la vision stratégique de HSBC Continental Europe s'appuie sur les principes clés suivants :

Accompagner nos clients

HSBC Continental Europe accompagne les entreprises de toute taille en France et en Europe Continentale. HSBC Continental Europe propose une offre complète de produits et services bancaires dans le domaine de la banque de détail, de la banque privée et des activités de conseil, de financements, de fusions et d'acquisitions, de financement du commerce international et de marchés (taux et change). HSBC Continental Europe s'appuie sur 7 238 employés en France et 1 279 employés en Europe continentale pour couvrir l'ensemble des besoins de ses clients et soutenir le Groupe HSBC dans cette région. De plus amples informations sur la façon dont nous avons soutenu et continuerons à soutenir nos clients se trouvent en page 10 ("Être aux côtés de nos clients tout au long de la pandémie de la Covid-19").

Connecter les clients au monde

S'appuyant sur le réseau étendu du Groupe HSBC, HSBC Continental Europe permet à ses clients de saisir les opportunités de croissance les plus attractives en Europe Continentale et partout dans le monde. L'histoire et l'héritage du Groupe confèrent à HSBC une capacité inégalée à faciliter l'entrée des entreprises européennes sur les marchés en Asie, au Moyen-Orient et aux États-Unis. HSBC offre également aux entreprises d'Asie, du Moyen-Orient et des États-Unis des opportunités de croissance en Europe.

Renforcer les connexions internationales

HSBC Continental Europe est attaché à contribuer au développement de ses clients dans les régions en croissance. Grâce à ses équipes dédiées en France et dans dix pays d'Europe, HSBC Continental Europe a l'ensemble des capacités nécessaires en Europe (financements traditionnels et structurés du commerce international, gestion de trésorerie, solutions de paiement et autres solutions de financement) pour servir ses clients, des petites entreprises aux grandes multinationales.

Renforcer les bases d'une croissance durable

L'Europe se trouve au centre des efforts internationaux de lutte contre le changement climatique et occupe la place de leader mondial de la finance durable. HSBC Continental Europe partage pleinement ces valeurs et souhaite aider les gouvernements et les entreprises à atteindre leurs objectifs de développement durable. HSBC Continental Europe soutient ses clients, qu'ils soient particuliers, entreprises ou investisseurs, dans leur transition vers une économie à faible émission de carbone à travers le déploiement de produits et de services dédiés. HSBC Continental Europe a dirigé ou codirigé 25 transactions vertes, sociales et durables en 2020 et bénéficie au sein de la Banque d'entreprises d'une équipe dédiée chargée de structurer des crédits verts et des crédits à impact. Cette démarche a pour objectif d'aligner le portefeuille d'actifs de HSBC Continental Europe aux standards déterminés par l'Accord de Paris. De plus amples informations sur nos activités de finance durable et la prise en compte des facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance se trouvent en pages 53 à 79.

Impact de la procédure de retrait du Royaume-Uni de l'Union Européenne

Avec la ratification de l'accord de retrait, le Royaume-Uni est sorti de l'Union Européenne le 31 janvier 2020 à minuit. A cette date s'est ouverte une période dite "de transition", qui s'est achevée le 31 décembre 2020, pour préparer la mise en œuvre de l'accord de retrait et négocier un accord sur les relations futures entre l'Union Européenne et le Royaume-Uni. Le 24 décembre 2020, l'Union Européenne et le Royaume-Uni sont parvenus à un accord de partenariat économique et commercial. Le 30 décembre 2020, cet accord a été signé par la Présidente de la Commission européenne, le Président du Conseil européen et le Premier ministre britannique, et a été ratifié le même jour par le Parlement britannique. En amont de sa ratification par le Parlement Européen (attendue début 2021), cet accord de partenariat économique et commercial est entré en vigueur à titre transitoire le 1er janvier 2021. Cet accord couvre principalement les échanges de biens et de services mais aussi un large éventail d'autres domaines. En revanche, il ne comprend que très peu d'éléments concernant les services financiers.

Lors d'une déclaration commune, l'Union Européenne et le Royaume-Uni se sont accordés sur la nécessité de mettre en place une structure de coopération réglementaire cohérente dans le secteur des services financiers, afin d'établir une relation durable et stable entre les deux juridictions autonomes. Dans le cadre de cet engagement commun de préservation de la stabilité financière, de l'intégrité de marché, et de protection des investisseurs et des consommateurs, les dispositions devraient permettre : des échanges de vues et analyses bilatéraux en relation avec les initiatives réglementaires et autres questions d'intérêt commun ; de la transparence et un dialogue approprié lors de l'adoption, la suspension ou le retrait de principes d'équivalence ; et une coopération et coordination accrues notamment au sein des organisations internationales le cas échéant. L'Union Européenne et le Royaume-Uni devraient convenir des principes de cette coopération dans le cadre d'un protocole d'entente d'ici mars 2021. Avant cette échéance, des discussions sont également attendues quant aux mécanismes d'équivalences financières entre le Royaume-Uni et l'Union Européenne. Étant donné que l'accord ne couvre que partiellement les problématiques liées aux services financiers, le Groupe HSBC n'a pas changé son dispositif quant au retrait du Royaume-Uni de l'Union Européenne.

Le Groupe HSBC a mis en place un plan de contingence solide, principalement déployé au sein de HSBC Continental Europe, qui se focalise sur quatre aspects : la réorganisation de l'entité juridique, l'offre produits, les transferts de clients et les employés.

Réorganisation des entités juridiques

En considérant une sortie sans accord du Royaume-Uni de l'Union Européenne, les opérations bancaires transfrontalières européennes de HSBC basées à Londres ne seront plus possibles. Le Groupe, en se basant sur cette hypothèse, a décidé de transférer les activités des succursales et filiales de l'Espace Économique Européen précédemment rattachées à HSBC Bank plc à de nouvelles succursales de HSBC Continental Europe. Les transferts ont été finalisés au cours du premier semestre 2019. De plus, les activités Actions et Recherche Actions ont été transférées de la succursale parisienne de HSBC Bank plc à HSBC Continental Europe le 1er février 2020.

L'offre produits

Pour répondre aux demandes de transferts de clients et aux nouvelles activités dans le cadre d'une sortie du Royaume-Uni de l'Union Européenne, HSBC Continental Europe renforce son offre de produits dans de nombreuses activités dont les activités de marché et l'offre de financement export. L'élargissement de l'offre inclut également des produits de gestion de trésorerie en France, aux Pays-Bas et en Irlande. HSBC Continental Europe a par ailleurs ouvert une succursale en Suède pour servir les clients des pays nordiques.

Transferts des clients

Le retrait du Royaume-Uni de l'Union Européenne a impacté le modèle opérationnel des clients de l'Espace Économique Européen, notamment pour la gestion de leur fonds de roulement, leur décision d'investissement et leur accès aux marchés financiers. La priorité du Groupe HSBC est d'offrir une continuité de services. Bien que l'intention du Groupe HSBC soit de minimiser les changements pour ses clients, certains clients de l'Espace Économique Européen doivent être transférés de HSBC Bank plc au Royaume-Uni vers HSBC Continental Europe ou une autre entité de l'Espace Économique Européen. La grande majorité des transferts sont finalisés pour les clients qui ne pourront probablement plus bénéficier des services offerts au Royaume-Uni.

Employés

Le transfert de clients de l'Espace Economique Européen de HSBC Bank plc vers HSBC Continental Europe a nécessité de renforcer les équipes locales, en particulier en France, en grande partie à travers des recrutements locaux et des transferts de postes de Londres à Paris.

Produits et services proposés

Le Groupe HSBC sert ses clients et gère ses produits et services au travers de trois lignes de métiers : la Banque de financement, d'investissement et de marchés ("GBM"), la Banque d'entreprises ("CMB"), la Banque Privée et de Gestion de Patrimoine¹ ("WPB"). Le "Corporate Centre" comprend la trésorerie centrale, et notamment la gestion de certains actifs historiques, les coûts de certaines fonctions centrales supportant nos lignes de métier, ainsi que des intérêts dans nos filiales et joint-ventures. Les lignes de métier de HSBC Continental Europe sont soutenues dans leurs activités par HSBC Opérations, Services et Technologie, ainsi que par les onze fonctions centrales, dont Risques, Finance, Conformité, Direction Juridique, Marketing et Ressources Humaines.

Banque de financement, d'investissement et de marchés ("GBM")

HSBC GBM offre un éventail de produits et services financiers personnalisés aux principaux gouvernements, aux grandes entreprises, et aux clients institutionnels partout dans le monde. Nous offrons des activités de financement, de conseil et de

financement du commerce international ; des activités de marchés, de recherche, de conservation de titres, de gestion de liquidité et de trésorerie.

HSBC Continental Europe opère dans onze pays (France, Espagne, Italie, Belgique, Pays-Bas, Irlande, Grèce, République Tchèque, Pologne, Luxembourg et Suède) avec des conseillers clientèle et des spécialistes produits, qui proposent des services financiers adaptés aux ambitions de croissance et aux objectifs financiers de leurs clients. Nous continuons à travailler en collaboration étroite avec nos collègues de CMB pour offrir des produits et services sur-mesure à l'ensemble des clients. GBM fonctionne comme partie intégrante du Groupe et contribue de manière significative aux revenus des autres régions au travers de sa base clients en Europe. HSBC Continental Europe continue d'exercer son rôle de plateforme stratégique du Groupe HSBC pour les produits de taux libellés en euro. En France, le modèle d'activité et la stratégie consistent à être l'une des premières banques de financement et d'investissement sur les principaux mandats de conseil et de financement et accompagner ses clients prioritaires dans leurs projets de développement à l'international en s'appuyant sur

¹ Le Groupe HSBC a fusionné ses activités de Banque Privée ("GPB") et de Banque de particuliers et de gestion de patrimoine ("RBWM") pour simplifier son organisation matricielle. Ce changement est effectif depuis le second trimestre 2020.

Présentation des activités et stratégie

l'expertise et le réseau du Groupe tant dans les pays développés qu'émergents. Nous restons engagés à renforcer les relations avec les clients, à améliorer les synergies entre les différentes lignes de métier et implantations du Groupe HSBC. GBM s'impose les standards les plus élevés en termes de bonne conduite ("Conduct") et de gestion du risque de criminalité financière.

En juillet 2020, un Plan de Sauvegarde pour l'Emploi concernant l'activité GBM en France a été initié. Son objectif est de préserver la compétitivité future de la banque dans ses activités de grandes entreprises et de marché, en privilégiant notre positionnement stratégique et en réduisant l'ampleur de nos activités en France

Banque d'entreprises ("CMB")

Bénéficiant d'une présence dans dix pays (France, Espagne, Italie, Belgique, Pays-Bas, Irlande, Grèce, République Tchèque, Suède et Pologne), la Banque d'entreprises offre ses services à ses entreprises clientes, de la PME focalisée sur son marché domestique en France à la grande entreprise internationale. HSBC Continental Europe s'appuie sur ses centres d'affaires présents dans les grandes villes en France pour servir ses clients et offre aux entreprises européennes et internationales l'ensemble des produits et services dont elles ont besoin pour se développer.

Nos conseillers clientèle et spécialistes produits travaillent en étroite collaboration pour répondre aux besoins des clients, à travers des produits et services allant du simple crédit, la gestion de trésorerie internationale ou au financement du commerce international. CMB continue de centrer ses efforts sur le soutien aux entreprises en Europe afin qu'elles s'adaptent au nouvel environnement et saisissent de nouvelles opportunités liées aux accords commerciaux internationaux. Dans le cadre de la sortie du Royaume-Uni de l'Union Européenne et en raison de l'importance des relations commerciales entre les deux parties, nous nous assurons de la continuité de services et conseillons nos clients dans leur adaptation aux changements.

CMB est au cœur de la création de synergies de revenus au sein du Groupe. Nous travaillons en collaboration étroite avec nos collègues de la Banque de financement, d'investissement et de marchés pour proposer à nos clients l'expertise notamment en matière de fusion-acquisition et d'accès au métier de Capital finance. Nos équipes commerciales offrent également une expertise dans le financement import-export aux clients GBM. Grâce à nos capacités en France et aux centres de services en Irlande et aux Pays-Bas, nous offrons aux entreprises les moyens de consolider et simplifier leurs opérations en Europe, grâce à une meilleure visibilité de leur liquidité tout en améliorant l'efficacité de leur gestion de trésorerie. Nos clients attendent des solutions innovantes de financement de créances pour optimiser le fonds de roulement, ainsi que du soutien dans la mise en œuvre de leur programme en faveur du développement durable. Une façon pour nous de les accompagner est de leur proposer tout au long de leur circuit d'approvisionnement, des solutions de financement vert, tout autant avantageuses pour les acheteurs que pour les vendeurs.

CMB poursuit ses efforts d'amélioration de sa rentabilité en recentrant son activité sur ses domaines d'activités stratégiques et ses clients qui valorisent le réseau international du Groupe HSBC. Afin d'améliorer son efficacité opérationnelle, de simplifier sa structure et de s'appuyer davantage sur les centres d'excellence du Groupe, HSBC Continental Europe remodèle également ses activités en proposant une Rupture Conventuelle Collective.

La Banque Privée et de Gestion de Patrimoine ("WPB")

En France et en Grèce, la Banque Privée et de Gestion de Patrimoine répond aux besoins financiers de plus de 900,000 clients à travers les activités de banque de détail, de gestion de patrimoine, de gestion d'actifs, d'activités d'assurance et de Banque privée. HSBC Continental Europe propose une gamme complète de produits et services à l'ensemble de sa clientèle, des individus ayant des besoins bancaires traditionnels jusqu'à la clientèle fortunée.

L'offre à destination de nos clients particuliers comprend un large éventail de services bancaires, comptes courants et comptes épargne, crédits immobiliers et crédits à la consommation, cartes

de crédit (seulement applicable à la Grèce) et de débit, ainsi que des services de paiement locaux et internationaux. WPB propose également différents forfaits et propositions bancaires, telles que les offres Jade, Premier et Advance, ainsi que des services financiers patrimoniaux et internationaux.

Notre offre de Banque Privée destinée aux clients fortunés et très fortunés comprend des produits et services d'investissement, de gestion de fortune et de prêts sur mesure pour les assister dans leurs besoins complexes et internationaux.

Les activités de banque de détail font l'objet d'une revue stratégique qui est en cours et aucune décision n'a été prise.

Être aux côtés de nos clients tout au long de la pandémie de la Covid-19

La pandémie de la Covid-19 a généré beaucoup d'incertitudes et de perturbations pour les personnes, les activités et les communautés que nous servons dans le monde entier. Nous adaptons notre soutien aux situations et circonstances diverses dans lesquelles peuvent se trouver nos clients.

Clients

La pandémie de la Covid-19 a généré d'importants défis pour nos clients à travers le monde. Notre priorité numéro un a été de fournir l'aide, le soutien et la flexibilité nécessaires pour qu'ils puissent poursuivre leurs activités. Cela est passé par des reports d'échéance et par la restructuration des remboursements de prêts ainsi que par l'offre de prêts garantis par les gouvernements nationaux.

Nous avons octroyé aux entreprises de nouveaux prêts partiellement garantis par l'Etat ou rentrant dans le cadre de mesures de soutien spécifiques prises par HSBC pour un montant en année-pleine de 6 milliards EUR. Sur notre activité de banque d'entreprises, nous avons mis en place environ 5 100 Prêts Garantis par l'Etat, correspondant à plus de 2,2 milliards d'euros d'encours, tout en soutenant quotidiennement les entreprises dans leur adaptation au nouvel environnement. CMB et GBM ont largement déployé la signature électronique, tandis que les vendeurs et opérateurs de nos activités de marché ont contribué à la continuité des marchés. Nos clients ayant de plus en plus recours aux outils de banque en ligne, CMB et GBM ont également étendu de manière durable leurs services à distance, en favorisant notamment les appels vidéos avec les conseillers clientèle. Au travers de WPB, nous avons fourni environ 3 900 reports d'échéance, ce qui correspond à près de 700 millions d'euros d'encours de prêts immobiliers et professionnels. WPB a également accordé environ 640 Prêts Garantis par l'Etat ('PGE'), représentant 37 millions d'euros d'encours de prêts. La continuité d'activité et un haut niveau de service ont été assurés tout au long de la période grâce à l'ouverture de la grande majorité des agences (suivant des protocoles sanitaires stricts protégeant à la fois nos clients et nos collaborateurs), mais aussi grâce à la mise en place de nouveaux moyens technologiques qui ont permis à nos clients d'échanger avec nous par l'intermédiaire de canaux digitaux (e-signature, appels vidéo, webinaires).

Employés

La pandémie de la Covid-19 a mis à l'épreuve nos collaborateurs à bien des égards. Ils se sont cependant adaptés très rapidement à un environnement en pleine mutation. Afin de nous assurer du bien-être de nos collaborateurs, nous leur avons fourni un soutien accru et nous avons encouragé une culture d'entraide. La santé mentale et les conditions de travail (horaires flexibles) sont nos principales priorités vis-à-vis de nos collaborateurs.

Régulateurs et Autorités

Nous avons géré de manière proactive nos relations avec les régulateurs et gouvernements en Europe, à la fois au regard des changements de politiques pour faire face à la pandémie de la Covid-19, pour soutenir nos clients et pour contribuer à la reprise économique.

Contexte et perspectives géopolitiques, économiques et réglementaires

Contexte macroéconomique

La pandémie de Covid-19 a entraîné en 2020, notamment en Europe, des épisodes de récession soudains et sans précédent dans leur ampleur depuis la seconde Guerre mondiale. Après un premier trimestre encore résilient, le confinement des populations au second trimestre, décidé dans de nombreux pays, et la mise à l'arrêt de nombreuses activités productives se sont traduits par un creux historique pour les économies concernées.

Dès mars, néanmoins, les autorités budgétaires nationales et la Banque centrale européenne ("BCE") ont pris des mesures fortes pour soutenir les entreprises et l'emploi, mais aussi afin de s'assurer que le financement de l'économie réelle ne présentait pas de difficultés particulières. Des dépenses publiques massives ont ainsi été engagées, portant déficits et dettes publiques à des niveaux souvent inégalés, tandis que la BCE, également consciente de la faible inflation, a assoupli les conditions de fourniture de liquidités aux banques ("TLTRO III") et renforcé sa politique d'assouplissement quantitatif en créant un programme d'achats d'urgence face à la pandémie *Pandemic Emergency Purchase Programme* ("PEPP").

Après une amélioration de la situation sanitaire visible au début de l'été, se traduisant par un très fort rebond de l'activité économique au cours du troisième trimestre 2020 (mais avec une augmentation historique du taux de chômage français sur la même période), la diffusion du virus s'est à nouveau accélérée à l'automne en Europe. De nouveaux confinements ont en outre été décidés à partir d'octobre, affectant à nouveau l'activité économique domestique (bien que moins sévèrement qu'au printemps).

Au total, le soutien des autorités a été colossal. A l'échelle européenne, indépendamment du plan de relance de 750 milliards d'euros accepté par les chefs d'Etat en juillet, la Banque centrale européenne, le 10 décembre 2020, a augmenté et prolongé le PEPP, tandis que les termes accommodants des TLTRO III ont été étendus jusqu'à mi-2022.

En fin d'année, les espoirs nés des campagnes de vaccination à venir et la reprise économique déjà bien engagée dans plusieurs économies d'Asie n'empêchent pas les incertitudes de demeurer à un niveau inhabituellement élevé : la pandémie se développe toujours dans de nombreux pays et, en France, les indicateurs de confiance des entreprises et des ménages demeurent inférieurs à leur moyenne de long terme. En Europe, l'investissement productif est ainsi freiné par la baisse du taux de marge des sociétés, tandis qu'une épargne de précaution des ménages pénalise la consommation privée. A plus long terme, le potentiel de croissance des économies risque d'être fragilisé par la hausse attendue du nombre de faillites et de personnes sans emploi.

Au total, en dépit des mesures de soutien prises par les autorités nationales au profit des secteurs plus particulièrement touchés par la récession (tourisme, aéronautique et automobile en particulier pour la France), la persistance de fortes incertitudes sur la situation sanitaire rend improbable le scénario d'un fort rebond économique en forme de V. En effet, la probabilité d'une baisse de l'activité économique au dernier trimestre 2020 devrait affecter négativement la croissance de 2021, dans un environnement où les marges de manœuvre des autorités pour protéger les entreprises et préserver l'emploi sont désormais devenues plus limitées.

Perspectives macroéconomiques

En dépit de perspectives économiques moins dégradées qu'initialement envisagé en Asie, l'année 2021 devrait s'ouvrir en Europe avec un acquis de croissance plus faible qu'escompté. Surtout, les incertitudes grandissent quant aux séquelles que laissera la récession sur le potentiel de croissance à moyen terme des économies, la situation des finances publiques ou l'endettement privé, sensiblement dégradés dans plusieurs pays.

En effet, malgré la reprise progressive du commerce international et des taux d'intérêt parfois historiquement bas, l'élévation du taux d'épargne des ménages et la dégradation des marchés de l'emploi en Europe font craindre que le niveau d'activité économique de fin 2019 ne puisse pas être retrouvé avant 2022, voire au-delà. Une éventuelle maîtrise plus rapide que prévu de la pandémie grâce à des vaccins constituerait une opportunité pour la croissance économique à venir, mais l'accord relatif au Brexit conclu fin 2020 entre l'Union européenne et le Royaume-Uni ne lève pas toutes les inconnues entre les parties. Enfin, la prudence accrue attendue en matière de consommation et d'investissement au cours des prochains trimestres pourrait donner plus d'importance aux politiques économiques et aux réformes, françaises comme européennes, qui pourraient être mises en place à cet horizon.

Environnement réglementaire

Covid-19

La pandémie de Covid-19 a engendré une crise économique mondiale sans précédent. Les gouvernements, banques centrales et autorités réglementaires ont répondu à cette crise avec une série de mesures réglementaires en rapport avec le soutien à nos clients, notre capacité opérationnelle ainsi que les modifications du cadre définissant le calcul et les exigences des actifs pondérés ("RWAs"), du capital et de la liquidité.

Au sein de l'UE, les mesures incluent notamment un paquet de mesures d'assouplissement d'urgence de la réglementation bancaire ("*CRR quick fix*") promulgué en juin 2020. Cela comporte une accélération de certains éléments favorables inclus dans la modification du règlement européen sur les exigences de fonds propres ("CRR2") et prévus initialement pour juin 2021, ainsi que des modifications visant à réduire la volatilité potentielle des ratios de capital générée par la pandémie. Ces modifications sont applicables depuis juin 2020, à l'exception du changement des règles sur les actifs logiciels applicable depuis décembre 2020 suite à l'adoption par la Commission européenne des standards techniques réglementaires de l'Autorité bancaire européenne ("EBA").

Selon les règles précédentes, les actifs logiciels étaient entièrement déduits des fonds propres de base de catégorie 1 ("CET1"). Avec les nouvelles règles, une partie de l'actif est pondéré à 100 % tandis que le reste est déduit du CET1.

La Banque centrale européenne ("BCE") a fait usage de la nouvelle disposition introduite par le CRR quick fix et a déclaré en septembre 2020 que des circonstances exceptionnelles justifiaient l'exclusion temporaire de certaines expositions face aux banques centrales de l'exposition du ratio de levier jusqu'au 27 juin 2021.

Le Comité de Bâle

Le Comité de Bâle ("Bâle") a finalisé les réformes Bâle III en juillet 2020 avec la publication de la révision finale de l'ajustement de l'évaluation de crédit ("CVA"). Le paquet de mesures doit être implémenté au 1er janvier 2023 avec une période de transition de 5 ans pour le plancher sur les actifs pondérés ("output floor"). Ce plancher a pour objectif de garantir qu'à la fin de la période de transition les exigences de fonds propres des banques ne sont pas inférieures à 72,5 % des fonds propres calculés selon les approches standard. Les standards définitifs devront être transposés dans les lois locales en vigueur avant de pouvoir prendre effet.

L'impact de ces changements demeure très incertain de par le nombre important de points laissés à la discrétion des Etats et le besoin de développer les standards techniques associés.

Modification du règlement européen sur les exigences de fonds propres

L'UE a publié en juin 2019 les modifications du règlement européen sur les exigences de fonds propres ("CRR2"). CRR2 comprend la mise en œuvre dans l'UE des exigences en matière d'absorption des pertes en cas de résolution ("TLAC") du Conseil de stabilité financière ("FSB"), connu en Europe comme les exigences minimales concernant les fonds propres et les engagements éligibles ("MREL"), et contient aussi des

Présentation des activités et stratégie

modifications du régime des fonds propres. CRR2 représente également la première vague permettant de refléter dans la réglementation européenne les réformes Bâle III, qui incluent les futures règles du risque de marché sous "FRTB" (*Fundamental Review of Trading Book*) (exigences de publication à ce stade), la nouvelle approche standard de mesure du risque de contrepartie ("SA-CCR") et les nouvelles règles du ratio de levier. CRR2 est mis en œuvre progressivement, des volets importants entrant en vigueur en 2021, en avance par rapport au calendrier de Bâle.

La mise en œuvre européenne des réformes Bâle III

Le reste de la réforme Bâle III sera mis en œuvre par un nouveau paquet de mesures de modifications du règlement européen sur les exigences de fonds propres. L'EBA a répondu à la demande de la Commission Européenne de mettre à jour son précédent avis sur l'impact du paquet de mesures pour prendre en compte les effets de la pandémie de Covid-19. Deux scénarios sont envisagés. Un premier scénario considère l'implémentation des réformes en droit européen sans divergence par rapport aux standards bâlois au 1er janvier 2023. Le second scénario envisage l'implémentation des réformes en ligne avec le calendrier bâlois mais en maintenant les exemptions de CVA, les facteurs de soutiens aux PME et aux infrastructures ainsi que le multiplicateur des pertes historiques pour le risque opérationnel fixé à 1. La mise en œuvre ultérieure au sein de l'UE fera l'objet d'une négociation intense en trilogue avec le Conseil et le Parlement de l'UE. Par conséquent, les règles dans leur forme finale restent incertaines.

Sortie du Royaume-Uni de l'UE

Suite au référendum du 23 juin 2016, le Royaume-Uni a quitté l'UE le 31 janvier 2020. Afin de faciliter la transition, le Royaume-Uni est resté soumis au droit européen pendant une période de transition qui s'est terminée le 31 décembre 2020.

L'accord conclu entre le Royaume-Uni et l'UE le 24 décembre 2020 ("*EU-UK Trade and Cooperation Agreement*") décrit des arrangements préférentiels dans de nombreux domaines à l'exclusion des services financiers et de ses équivalences. En conséquence, le Royaume-Uni sera considéré à partir du 1er janvier 2021 comme un pays tiers, dont le traitement dépend des analyses d'équivalence. En septembre 2020, l'UE a déclaré le cadre réglementaire des chambres de compensations britanniques comme temporairement équivalent (jusqu'au 30 juin 2022).

La fin de la période de transition déclenche également une exigence supplémentaire de MREL au titre de CRR2 pour HSBC Continental Europe puisqu'elle devient filiale d'une maison mère basée dans un pays tiers.

Autres évolutions

En novembre 2020, la BCE a publié la version finale de son guide sur les risques environnementaux et liés au climat décrivant ses attentes en matière de supervision concernant la gestion des risques et les publications. Elle démarrera un dialogue sur le sujet avec les banques à partir de 2021.

Également en novembre 2020, l'EBA a publié une consultation pour introduire les risques Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance ("ESG") dans la gouvernance, la gestion des risques et la supervision des établissements de crédit et sociétés d'investissements. Cela permettra à l'EBA de publier son rapport sur la gestion et la supervision des risques ESG et d'évaluer le besoin d'un traitement prudentiel dédié.

Rapport d'activité

Périmètre de la revue de performance

Utilisation d'indicateurs financiers non définis par les principes comptables GAAP

Nos résultats publiés sont préparés en application des normes IFRS, comme cela est détaillé dans les états financiers consolidés présentés à partir de la page 164. Concernant la mesure de notre performance, les mesures utilisées incluent celles dérivées de nos résultats publiés afin d'éliminer des facteurs pouvant gêner les comparaisons entre années. Celles-ci sont considérées comme

des mesures hors IFRS. Lorsqu'utilisées, elles sont détaillées et réconciliées avec la mesure financière la plus proche.

Changement dans les lignes de métier depuis fin 2019

A compter du second trimestre de 2020, nous avons simplifié notre structure organisationnelle en fusionnant la Banque Privée ("GPB") et la Banque de Particuliers et de Gestion de Patrimoine ("RBWM") pour former "*Wealth and Personal Banking*" ("WPB"), Banque privée et de Gestion de Patrimoine en français. Nous avons aussi renommé "*Balance sheet management*" en "*Markets Treasury*" afin de refléter plus précisément les activités qu'elle comprend et plus généralement sa relation avec la fonction Trésorerie. Cela fait suite à des réajustements au sein du reporting interne et inclut la réallocation de la fonction "*Markets Treasury*" du métier *Corporate Centre* aux différentes lignes de métiers. Les données comparatives ont été re-présentées en conséquence et indiquées dans tous les commentaires de la performance des métiers. Les résultats par lignes de métier sont présentés sur une base "ajustée" en accord avec IFRS 8 "Secteurs Opérationnels", comme détaillé dans la Note 1.1.(f): "Information sectorielle". La réconciliation de la performance publiée et ajustée est présentée aux pages 14 et 15.

Performance ajustée

La performance ajustée est calculée en ajustant les résultats publiés des éléments significatifs qui faussent les comparaisons entre années. Le terme "éléments significatifs" est utilisé pour décrire l'ensemble des ajustements individuels exclus des résultats publiés afin de déterminer la performance ajustée. Ce sont des éléments que la direction et les investisseurs identifient généralement et traitent différemment lors de l'évaluation de la performance afin de mieux comprendre les tendances sous-jacentes de l'activité. Nous considérons que la performance ajustée apporte des informations utiles pour les investisseurs en alignant le reporting interne et externe, en identifiant et quantifiant les éléments que la direction considère comme significatifs et donne un aperçu de la manière dont la direction évalue la performance annuelle.

Résultats financiers consolidés du groupe HSBC Continental Europe

Compte de résultat consolidé

	Renvois	31 décembre 2020 €m	31 décembre 2019 €m
Marge nette d'intérêt		1 053	1 095
Commissions nettes		858	778
Résultat net des instruments financiers détenus à des fins de transaction ou gérés à la juste valeur		72	30
Résultat net des actifs et des passifs des entreprises d'assurance, y compris les dérivés évalués à la juste valeur par le compte de résultat		161	1 277
Variation de juste valeur de la dette à long terme et des dérivés incorporés		(4)	(1)
Variation de juste valeur des actifs financiers obligatoirement à la juste valeur par le compte de résultat		87	153
Résultat net de cession des investissements financiers		14	12
Primes d'assurance nettes		1 367	2 076
Autres produits d'exploitation		84	187
Total du produit net bancaire	1	3 692	5 607
Engagements nets des sinistres, prestations versées et variation des dettes aux assurés		(1 571)	(3 380)
Produit net bancaire avant variations relatives aux dépréciations pour pertes attendues et autres pertes enregistrées au titre du risque de crédit	1	2 121	2 227
Variations relatives aux dépréciations pour pertes attendues et autres pertes enregistrées au titre du risque de crédit		(289)	(128)
Produit net bancaire		1 832	2 099
Total des charges d'exploitation	1	(2 777)	(2 121)
Résultat d'exploitation		(945)	(22)
Quote-part dans le résultat d'entreprises mises en équivalence		—	—
Résultat avant impôt		(945)	(22)
Impôt sur les bénéfices		(80)	(17)
Résultat net		(1 025)	(39)
– résultat net part du groupe		(1 022)	(39)
– part des intérêts minoritaires		(3)	—

1 Le total des produits et charges d'exploitation comprend les éléments significatifs décrits aux pages 12 à 15.

La marge nette d'intérêt s'établit à 1 053 millions EUR contre 1 095 millions EUR l'année précédente. Les produits d'intérêts ont diminué de 90 millions EUR, passant de 1 951 millions EUR en 2019 à 1 861 millions EUR en 2020. Les taux d'intérêt bas voire négatifs accentuent les pressions à la baisse aussi bien sur les produits d'intérêts issus des prêts qu'au niveau des intérêts du portefeuille d'obligations de la compagnie d'assurance. Cette diminution a été partiellement compensée par la variation favorable des charges d'intérêts à hauteur de 48 millions EUR, pour atteindre - 808 millions EUR en 2020 comparés à -856 millions EUR l'année précédente, reflétant la baisse des coûts de financement.

Les commissions nettes atteignent 858 millions EUR en 2020, à comparer à 778 millions EUR en 2019. Cette variation est la résultante de la hausse des commissions de l'activité Banque de financements et d'investissements avec un fort volume de transactions sur les activités de Capital Markets, ainsi qu'une hausse des commissions sur les activités Actions. Cette augmentation est atténuée par la diminution des commissions de l'activité Banque privée et de gestion de patrimoine, expliquée par une baisse de l'activité clients et des actifs sous gestion reflétant l'impact de la crise sanitaire liée au Covid-19.

Les revenus du portefeuille de transaction ou comptabilisés à la juste valeur sont de 72 millions EUR en 2020 par rapport à 30 millions EUR en 2019. Cette hausse s'explique par la variation de marché favorable des instruments optionnels détenus par la compagnie d'assurance et par une activité en progression sur les activités de marchés et de conservation de titres en dépit d'une perte opérationnelle au premier semestre.

Le résultat net des actifs et des passifs d'assurance à la juste valeur par le compte de résultat s'affiche à 161 millions EUR en 2020 par rapport à 1 277 millions EUR l'année précédente. Cette diminution est essentiellement liée à la variation de la valeur de marché du portefeuille d'actifs détenus par la compagnie d'assurances, aussi bien sur les contrats en unité de compte que sur le fonds en euros. La contrepartie de cette baisse se retrouve au niveau de la variation de dette envers les assurés.

La variation de juste valeur des actifs financiers comptabilisés obligatoirement à la juste valeur par le compte de résultat s'élève à 87 millions EUR, comparé à 153 millions EUR en 2019. Comparée à l'année précédente, la diminution est principalement expliquée par des mouvements défavorables sur le portefeuille de la filiale d'Assurances.

Le résultat net de cession des investissements financiers est globalement stable à 14 millions EUR en 2020 contre 12 millions EUR en 2019.

Les primes d'assurance collectées se sont élevées à 1 367 millions EUR en 2020, comparées à 2 076 millions EUR en 2019. Cette baisse est liée à la diminution de la collecte nette, essentiellement sur le fonds en euros et des impacts de marché défavorables en relation avec la situation sanitaire liée au Covid-19.

Les autres produits d'exploitation sont de 84 millions EUR contre 187 millions EUR l'année précédente, reflétant l'impact de la variation négative de la *Present value of In-Force long-term insurance business* ("PVIF") des contrats d'assurance en lien avec l'évolution défavorable des conditions de marché et des taux d'intérêts. Cette variation de la PVIF est de - 123 millions EUR en 2020, comparée à une évolution positive de 113 millions EUR en 2019. Cette baisse est atténuée par un revenu exceptionnel de 100 millions EUR enregistré en *Corporate Centre*, ainsi que par la reclassification de certaines refacturations intra groupe depuis les charges d'exploitation vers les produits d'exploitation.

Les engagements nets des sinistres et variation de dette envers les assurés s'élèvent à - 1 571 millions EUR en 2020 contre - 3 380 millions EUR en 2019. Cette variation favorable est notamment expliquée par l'évolution de la valeur de marché des actifs de la compagnie d'assurance aussi bien en unités de compte qu'en fonds en euro. Elle doit être mise en relation avec l'évolution des primes d'assurance collectées.

Le produit net bancaire avant variations relatives aux dépréciations pour pertes attendues et autres pertes enregistrées au titre du risque de crédit s'établit à 2 121 millions EUR en 2020 contre 2 227 millions EUR en 2019. Cette baisse est principalement liée aux effets défavorables de la

Résultats financiers consolidés du groupe HSBC Continental Europe

persistance d'un environnement de taux d'intérêts bas sur la marge d'intérêt, et à la variation à la baisse du mouvement de PVIF en lien avec l'évolution des taux d'intérêts et des marchés financiers.

Les variations relatives aux dépréciations pour pertes attendues et autres pertes enregistrées au titre du risque de crédit sont de - 289 millions EUR en 2020 contre - 128 millions EUR en 2019. Cette augmentation se retrouve sur tous les métiers de la banque et s'explique par un accroissement des provisions sur crédits douteux (dits de "stage 3") ainsi que par des provisions sur encours sains ("stage 1 et 2") pour tenir compte de la détérioration des perspectives économiques en lien avec la situation sanitaire.

Les charges d'exploitation s'élèvent à - 2 777 millions EUR en 2020, à comparer à - 2 121 millions EUR en 2019. Cette hausse des charges s'explique tout d'abord par des dépréciations d'actifs corporels et incorporels pour 500 millions EUR, par des coûts de restructuration pour 258 millions EUR, par l'augmentation de la

contribution au Fonds de Résolution Unique de 49 millions EUR pour atteindre 106 millions EUR, et enfin par un effet périmètre défavorable en relation avec le transfert des succursales européennes en 2019 et des activités Dérivés structurés actions en 2020.

Le résultat avant impôt est en perte de 945 millions EUR en 2020, en forte baisse comparé à une perte de 22 millions EUR en 2019. Il inclut des charges liées aux dépréciations d'actifs corporels et incorporels, des coûts de restructuration, un mouvement de PVIF défavorable et une hausse des dépréciations pour pertes attendues et autres pertes enregistrées au titre du risque de crédit.

Le résultat net part du groupe s'affiche en perte de 1 022 millions EUR en 2020 contre une perte de 39 millions EUR l'année précédente.

Éléments significatifs du produit net bancaire par ligne de métier – (revenus)/charges

	Au 31 décembre 2020				
	Banque privée et de gestion de patrimoine	Banque d'entreprises	Banque de financement, d'investissement et de marchés	Corporate Centre	Total
	€m	€m	€m	€m	€m
Produit net bancaire publié	622	700	664	135	2 121
Éléments significatifs du PNB ¹	—	—	31	(99)	(68)
Produit net bancaire ajusté	622	700	695	36	2 053
	Au 31 décembre 2019 ²				
Produit net bancaire publié	885	689	639	14	2 227
Éléments significatifs du PNB	—	—	1	1	2
Produit net bancaire ajusté	885	689	640	15	2 229

1 En 2020, les éléments significatifs incluent des revenus négatifs de 31 millions EUR sur GBM au titre des initiatives stratégiques de réductions des actifs pondérés du risque, un revenu exceptionnel de 100 millions EUR en autres produits d'exploitation du Corporate Centre et un montant négatif de 1 million EUR au titre des couvertures non éligibles. En 2019, ils comprennent un montant négatif de débit valuation adjustment ("DVA") de 1 million EUR et un montant négatif au titre des couvertures non éligibles pour 1 million EUR.

2 En 2020, un changement de présentation des lignes de métier a été effectué. Les données comparatives ont été re-présentées en conséquence.

Éléments significatifs des charges d'exploitation par ligne de métier – (reprises)/charges

	Au 31 décembre 2020				
	Banque privée et de gestion de patrimoine	Banque d'entreprises	Banque de financement, d'investissement et de marchés	Corporate Centre	Total
	€m	€m	€m	€m	€m
Charges d'exploitation publiées	(918)	(557)	(875)	(427)	(2 777)
Éléments significatifs des charges d'exploitation	38	110	184	350	682
– dépréciation des écarts d'acquisition, des immobilisations corporelles et incorporelles	36	30	53	253	372
– coûts de restructuration et autres éléments significatifs	2	80	131	97	310
Charges d'exploitation ajustées	(880)	(447)	(691)	(77)	(2 095)
	Au 31 décembre 2019 ¹				
Charges d'exploitation publiées	(840)	(606)	(583)	(92)	(2 121)
Éléments significatifs des charges d'exploitation	8	174	30	48	260
– dépréciation des écarts d'acquisition	—	169	—	—	169
– coûts de restructuration et autres éléments significatifs	8	4	16	16	44
– coûts liés à la sortie du Royaume-Uni de l'Union européenne	—	1	14	32	47
Charges d'exploitation ajustées	(832)	(432)	(553)	(44)	(1 861)

1 En 2020, un changement de présentation des lignes de métier a été effectué. Les données comparatives ont été re-présentées en conséquence.

Impact net sur le résultat avant impôt par ligne de segment métier

	Au 31 décembre 2020				
	Banque privée de gestion de patrimoine	Banque d'entreprises	Banque de financement, d'investissement et de marchés	Corporate Centre	Total
	€m	€m	€m	€m	€m
Résultat avant impôt publié	(318)	(47)	(288)	(292)	(945)
Eléments significatifs du PNB	—	—	31	(99)	(68)
Eléments significatifs des charges d'exploitation	38	110	184	350	682
Résultat avant impôt ajusté	(280)	63	(73)	(41)	(331)
Impact net sur le résultat publié	38	110	215	251	614
	Au 31 décembre 2019 ¹				
Résultat avant impôt publié	45	14	(3)	(78)	(22)
Eléments significatifs du PNB	—	—	1	1	2
Eléments significatifs des charges d'exploitation	8	174	30	48	260
Résultat avant impôt ajusté	53	188	28	(29)	240
Impact net sur le résultat publié	8	174	31	49	262

¹ En 2020, un changement de présentation des lignes de métier a été effectué. Les données comparatives ont été re-présentées en conséquence.

Profit/(perte) ajusté au cours de la période

	Au 31 décembre 2020				
	Banque privée de gestion de patrimoine	Banque d'entreprises	Banque de financement, d'investissement et de marchés	Corporate Centre	Total
	€m	€m	€m	€m	€m
Produit net bancaire avant variations relatives aux dépréciations pour pertes attendues et autres pertes enregistrées au titre du risque de crédit	622	700	695	36	2 053
Variations relatives aux dépréciations pour pertes attendues et autres pertes enregistrées au titre du risque de crédit	(22)	(190)	(77)	—	(289)
Produit net bancaire	600	510	618	36	1 764
Total des charges d'exploitation	(880)	(447)	(691)	(77)	(2 095)
Résultat d'exploitation	(280)	63	(73)	(41)	(331)
Quote-part dans le résultat d'entreprises mises en équivalence	—	—	—	—	—
Résultat avant impôt ajusté	(280)	63	(73)	(41)	(331)
	Au 31 décembre 2019 ¹				
Produit net bancaire avant variations relatives aux dépréciations pour pertes attendues et autres pertes enregistrées au titre du risque de crédit	885	689	640	15	2 229
Variations relatives aux dépréciations pour pertes attendues et autres pertes enregistrées au titre du risque de crédit	—	(69)	(59)	—	(128)
Produit net bancaire	885	620	581	15	2 101
Total des charges d'exploitation	(832)	(432)	(553)	(44)	(1 861)
Résultat d'exploitation	53	188	28	(29)	240
Quote-part dans le résultat d'entreprises mises en équivalence	—	—	—	—	—
Résultat avant impôt ajusté	53	188	28	(29)	240

¹ En 2020, un changement de présentation des lignes de métier a été effectué. Les données comparatives ont été re-présentées en conséquence.

Le résultat avant impôt ajusté a reculé en passant d'un profit de 240 millions EUR en 2019, à une perte de - 331 millions EUR en 2020. Cette diminution est essentiellement due à une hausse des dépréciations d'actifs corporels, à une augmentation des dépréciations pour risque de crédit, à une variation défavorable du mouvement de *PVIF*, ainsi qu'à une hausse de la contribution au Fonds de Résolution Unique ainsi qu'à des dépréciations d'actifs corporels.

Le produit net bancaire ajusté avant dépréciations pour risque de crédit s'établit à 2 053 millions EUR, à comparer à 2 229 millions EUR en 2019. Cette baisse du produit net bancaire s'explique principalement par le mouvement défavorable de *PVIF* sur les activités d'Assurance de - 123 millions EUR, contre une hausse de 113 millions EUR en 2019, par les effets de la persistance d'un environnement de taux d'intérêts durablement bas et négatifs pesant sur la marge nette d'intérêt et par les répercussions d'un environnement économique et financier dégradé pesant particulièrement sur les activités de gestion de patrimoine. Cette tendance a été en partie compensée par une croissance des revenus de GBM tirés par la performance des activités de marchés et conservation de titres d'une part, et d'un effet périmètre favorable lié au transfert des succursales

européennes en cours d'année 2019 et à celui des activités Dérivés structurés actions en 2020 d'autre part.

Les dépréciations pour risque de crédit ont représenté une charge de - 289 millions EUR en 2020 comparées à - 128 millions EUR en 2019. Cette augmentation se retrouve sur tous les métiers de la banque et s'explique par un accroissement des provisions sur crédits douteux ainsi que par des provisions sur encours sains pour tenir compte de la détérioration des perspectives économiques en lien avec la situation sanitaire liée au Covid-19.

Les charges d'exploitation ajustées s'élevèrent à - 2 095 millions EUR sur l'année 2020, à comparer à - 1 861 millions EUR en 2019. Cette variation est principalement attribuable à la dépréciation d'actifs corporels pour 133 millions EUR, à l'augmentation de la contribution au Fonds de Résolution Unique pour 49 millions EUR et à un effet périmètre défavorable en lien avec le transfert des succursales européennes durant l'année 2019 et à celui des activités Dérivés structurés actions en 2020.

Banque privée et de gestion de patrimoine

Le résultat ajusté avant impôt s'élève à - 280 millions EUR sur l'année 2020, en baisse de 333 millions par rapport à l'année 2019. Il se traduit par une baisse des revenus, essentiellement expliquée par une variation défavorable de la PVIF, une hausse des pertes attendues sur les encours de crédit reflétant les effets de la crise sanitaire liée au Covid-19 et une hausse des charges d'exploitation principalement due à la dépréciation d'actifs corporels.

Le produit net bancaire ajusté avant dépréciation pour risque de crédit s'établit à 622 millions EUR sur l'année 2020 contre 885 millions EUR sur l'année 2019. Cette baisse est principalement liée à l'impact défavorable des conditions de marché sur l'activité d'assurance-vie (avec un mouvement de PVIF variant de - 237 millions EUR par rapport à 2019). Les revenus d'intérêt sont en baisse par rapport à 2019 en raison de la pression de l'environnement de taux d'intérêts bas sur les marges des actifs et malgré un effet volume favorable sur les crédits et la baisse des coûts de financement. Les commissions nettes sont en retrait par rapport à l'année précédente: les effets des mesures de restrictions liées à la situation sanitaire liée au Covid-19 ont pesé sur le niveau d'activité client, pénalisant ainsi les commissions bancaires et financières.

Les provisions pour risque de crédit sont en hausse de 22 millions EUR, impactées principalement par la hausse des pertes attendues sur les encours de crédit en raison de la détérioration des perspectives économiques futures liée à la pandémie de Covid-19.

Les charges d'exploitation ajustées augmentent de 48 millions EUR ou 6% sur un an pour atteindre - 880 millions EUR, principalement du fait de la dépréciation d'actifs corporels partiellement compensée par les gains de productivité et la gestion maîtrisée des coûts.

Les encours de crédits, à 24 milliards EUR sur l'année 2020, augmentent de 1,8 % par rapport par rapport à la fin d'année 2019, grâce à la production de nouveaux crédits immobiliers malgré une activité clientèle réduite.

Le total des actifs confiés par les clients s'élève à 53 milliards EUR, globalement stable par rapport au volume de fin d'année 2019. Cette hausse est expliquée par l'augmentation des dépôts clients, dont les encours s'établissent à 21 milliards EUR, en hausse de 6 % par rapport à la fin d'année 2019. Cette hausse est en partie compensée par la baisse des actifs sous gestion, en raison de l'évolution défavorable des marchés financiers depuis le début de l'année.

Banque d'entreprises ("CMB")

La Banque d'entreprises présente un résultat ajusté avant impôt de 63 millions EUR contre 188 millions EUR en 2019.

Le produit net bancaire ajusté avant dépréciations pour risque de crédit s'établit à 700 millions EUR, en hausse de 11 millions EUR par rapport à 2019, grâce principalement à l'augmentation des revenus de l'activité crédit et malgré la prolongation du contexte défavorable de taux historiquement bas.

Les dépréciations pour risque de crédit de la Banque d'entreprises représentent une charge de - 190 millions EUR en 2020, dans le contexte de la crise du Covid-19 impactant les clients, à comparer à une charge de - 69 millions EUR enregistrée en 2019.

Les charges d'exploitation ajustées, à - 447 millions EUR, sont en hausse de 15 millions EUR, liées principalement à l'augmentation des coûts informatiques, des fonctions Risque et Conformité.

Sur l'année 2020, les encours de crédits à la clientèle restent plutôt stables à 18,1 milliards EUR et tiennent compte de 2,2 milliards de prêts garantis par l'État, accordés en 2020. La légère baisse des encours de crédit par rapport à 2019 s'explique principalement par un recul des crédits court terme et une diminution des tirages sur les facilités existantes.

Les encours de dépôts s'élèvent à 27,0 milliards EUR, en hausse de 14 % dans le contexte de la crise du Covid-19.

Banque de financement, d'investissement et de marchés

Le résultat ajusté avant impôt de la Banque de financement, d'investissement et de marchés s'établit à - 73 millions EUR contre 28 millions EUR l'année dernière.

Le produit net bancaire ajusté avant dépréciations pour risque de crédit est en hausse, à 695 millions EUR, à comparer à 640 millions EUR l'année précédente. Les activités de marché et conservation de titres sont en progression par rapport à 2019, tirées par la performance des activités *Securities Financing* et *Debt Trading and Financing*. Les revenus de la Banque de financement et d'investissement sont en retrait par rapport à l'an dernier, pénalisés par une activité plus faible de certains métiers spécialisés de financement et par des primes plus élevées sur les dérivés de crédits ("CDS"), malgré une meilleure performance des métiers *Corporate Lending*, *Capital Markets* et *Euroclearing* qui profitent d'un périmètre élargi aux clients d'autres pays européens et d'une activité plus soutenue.

Les dépréciations pour risque de crédit restent à un niveau élevé, à - 77 millions EUR, soit une variation défavorable de - 18 millions EUR par rapport à l'an passé. Cela résulte principalement de l'augmentation des provisions collectives, bien que les provisions individuelles restent élevées dans le contexte du Covid-19.

Les charges d'exploitation ajustées s'élèvent à - 691 millions EUR, soit une augmentation de 138 millions EUR par rapport à l'an passé, liée à une hausse de la contribution au Fonds de Résolution Unique européen, à une hausse des refacturations du Groupe, à une hausse des coûts informatiques, et à des coûts résultant du transfert d'employés du métier Dérivés structurés actions de HSBC Bank plc Paris Branch vers HSBC Continental Europe.

Les encours de crédits sont en baisse de 0,9 milliard EUR par rapport à fin 2019, en raison d'une activité moindre de certains métiers spécialisés de financement, partiellement compensée par une meilleure performance du métier *Corporate Lending* en réponse à la crise de Covid-19. GBM a accompagné sa clientèle durant cette crise, en participant notamment à des syndications majeures de prêts garantis par l'État, se concrétisant par l'octroi de plus de 2 milliards EUR de prêts.

Les encours de dépôts sont en baisse de 0,9 milliard EUR par rapport à fin 2019, en raison notamment d'une baisse du niveau des dépôts à terme.

Corporate Centre

Le résultat ajusté avant impôt s'établit à - 41 millions EUR en 2020, contre - 29 millions EUR 2019.

Le produit net bancaire ajusté avant dépréciations pour risque de crédit est de 36 millions EUR à fin 2020, à comparer à 15 millions EUR à fin 2019. L'augmentation est expliquée par la hausse des refacturations aux autres entités du Groupe.

Les charges d'exploitation ajustées s'élèvent à - 77 millions EUR à fin 2020 contre - 44 millions EUR à fin 2019, expliqué par la dépréciation d'actifs corporels.

Bilan consolidé résumé

	31 décembre 2020	31 décembre 2019
	€m	€m
Total de l'actif	237 099	237 680
Caisse, banques centrales et CCP	29 508	19 463
Portefeuille de transaction	12 954	14 837
Actifs financiers mesurés à la juste valeur par le compte de résultat	11 648	11 957
Instruments dérivés	56 475	45 724
Prêts et créances sur les établissements de crédit	6 781	6 798
Prêts et créances sur la clientèle	56 225	56 956
Opérations de prise en pension – hors-trading	21 522	45 973
Investissements financiers	19 167	16 987
Autres actifs	22 816	18 982
Actifs destinés à la vente	3	3
Total des dettes	229 640	229 209
Dettes envers les établissements de crédit	17 204	12 113
Comptes créditeurs de la clientèle	61 393	57 550
Opérations de mise en pension – hors-trading	10 984	20 213
Portefeuille de transaction	17 828	23 262
Passifs financiers désignés dès l'origine à la juste valeur	16 892	18 953
Instruments dérivés	55 714	45 115
Dettes représentées par un titre	3 605	9 782
Passifs des contrats d'assurance	23 228	23 292
Autres passifs	22 792	18 929
Total des fonds propres	7 459	8 471
Total des fonds propres – part du groupe	7 434	8 443
Part des intérêts minoritaires	25	28

Le bilan consolidé de HSBC Continental Europe présente un montant total d'actifs de 237 milliards EUR au 31 décembre 2020, globalement stable par rapport à 2019.

Actif

Les dépôts de HSBC Continental Europe auprès de Banques centrales sont en hausse de 10 milliards EUR pour atteindre 29,5 milliards EUR en 2020, expliquée par l'augmentation des dépôts de la clientèle et la participation au programme d'émission du TLTRO III. Le portefeuille de transactions diminue de 2 milliards EUR pour atteindre 13 milliards EUR en 2020. Les actifs financiers obligatoirement mesurés à la juste valeur par le compte de résultat à 12 milliards EUR en 2020 sont plutôt stables. Les instruments dérivés à 56,5 milliards EUR sont en hausse de 10,7 milliards EUR comparés à 2019, expliqués par les mouvements de marché liés à la baisse des taux d'intérêt. Le portefeuille de crédits à la clientèle est stable à 56 milliards EUR en 2020. Les titres pris en pension s'élèvent à 22 milliards EUR en 2020, comparés à 46 milliards en 2019, expliqué par la réduction des positions avec les banques et les clients.

Passif

Les dépôts des contreparties bancaires sont en hausse de 5 milliards EUR pour atteindre 17,2 milliards EUR en 2020, expliquée par les émissions TLTRO III et remboursements du TLTRO II.

Les dépôts de la clientèle augmentent et passent de 57,6 milliards EUR en 2019, à 61,4 milliards en 2020, essentiellement expliqué par la croissance des dépôts de l'activité Banque privée et de gestion de patrimoine, ainsi que de l'activité Banque d'entreprises en France.

Les instruments dérivés ont augmenté de 10,6 milliards EUR pour atteindre 55,7 milliards EUR, lié à la baisse des taux d'intérêts.

Fonds propres

Les fonds propres s'établissent à 7,4 milliards EUR, en baisse par rapport à l'an dernier à 8,4 milliards EUR.

Le ratio de fonds propres CET1 était de 12,6 % à fin 2020 et le ratio de capital total de 17,3 %.

Liquidité et financement

L'encours de financement moyen et long terme et les principales opérations de financement de la banque au cours de l'année 2020 sont présentés dans la section consacrée à la gestion de la liquidité et du financement en pages 132 à 135.

Le ratio court terme *Liquidity coverage ratio* ("LCR") s'élève à 143 %, et le ratio long terme *Net stable funding ratio* ("NSFR") s'élève à 136 %.

Informations sur le bilan

	Banque privée de gestion de patrimoine €m	Banque d'entreprises €m	Banque de financement, d'investissement et de marchés €m	Corporate Centre €m	Total €m
Au 31 décembre 2020					
<i>Prêts et créances sur la clientèle</i>	24 204	18 075	14 523	(577)	56 225
<i>Comptes créditeurs de la clientèle</i>	21 038	27 023	14 065	(733)	61 393
Au 31 décembre 2019¹					
<i>Prêts et créances sur la clientèle</i>	23 773	18 378	15 411	(606)	56 956
<i>Comptes créditeurs de la clientèle</i>	19 887	23 655	14 986	(978)	57 550

1 En 2020, un changement de présentation des lignes de métier a été effectué. Les données comparatives ont été re-présentées en conséquence.

Résultats avant impôt par pays

	Au 31 décembre 2020				
	Banque privée de gestion de patrimoine	Banque d'entreprises	Banque de financement, d'investissement et de marchés	Corporate Centre	Total
	€m	€m	€m	€m	€m
France	(303)	(148)	(292)	(270)	(1 013)
Belgique	–	1	1	–	2
République tchèque	–	16	1	(1)	16
Grèce	(15)	–	(7)	(1)	(23)
Irlande	–	17	6	(1)	22
Italie	–	1	2	(6)	(3)
Luxembourg	–	–	(6)	(1)	(7)
Pays-Bas	–	39	4	–	43
Pologne	–	10	10	(1)	19
Espagne	–	17	14	(11)	20
Suède	–	–	(2)	–	(2)
Royaume-Uni	–	–	–	–	–
Autres pays	–	–	(19)	–	(19)
Résultat avant impôt	(318)	(47)	(288)	(292)	(945)

	Au 31 décembre 2019 ¹				
France	51	(63)	(77)	(65)	(154)
Belgique	–	–	1	–	1
République tchèque	–	27	1	(1)	27
Grèce	(7)	(2)	17	(4)	4
Irlande	–	16	9	–	25
Italie	–	3	8	(1)	10
Luxembourg	–	–	8	–	8
Pays-Bas	–	26	4	(1)	29
Pologne	–	(8)	8	(4)	(4)
Espagne	–	15	22	(1)	36
Suède	–	–	(1)	–	(1)
Royaume-Uni	–	–	(4)	–	(4)
Autres pays	1	–	1	(1)	1
Résultat avant impôt	45	14	(3)	(78)	(22)

¹ En 2020, un changement de présentation des lignes de métier a été effectué. Les données comparatives ont été re-présentées en conséquence.

Marge nette d'intérêt

La marge nette d'intérêt est calculée en divisant les revenus nets d'intérêts tels que publiés au compte résultat par les encours moyens d'actifs porteurs d'intérêts.

La marge nette d'intérêt est de 69 points de base en 2020 comparée à 78 points de base en 2019. La persistance d'un environnement de taux d'intérêts bas et négatifs s'est traduit par une pression à la baisse sur le rendements bruts des actifs qui n'a été que partiellement compensée par des coûts de financement favorables.

Marge nette d'intérêt

	2020 €m	2019 €m
Intérêts et produits assimilés	1 861	1 951
Intérêts et charges assimilées	(808)	(856)
Marge nette d'intérêt	1 053	1 095
Encours moyens d'actifs porteurs d'intérêt	153 191	140 493
Marge nette d'intérêt ¹	0,69 %	0,78 %

¹ La marge nette d'intérêt est le revenu net d'intérêts exprimés en pourcentage annualisé des encours moyens d'actifs porteurs d'intérêt.

Récapitulatif des intérêts et produits assimilés par classe d'actifs

	2020			2019		
	Bilan moyen €m	Intérêts et produits assimilés €m	Rendement ¹ %	Bilan moyen €m	Intérêts et produits assimilés €m	Rendement ¹ %
Prêts et créances sur les établissements de crédit et fonds court terme	34 734	(117)	(0,34)	22 933	(60)	(0,26)
Prêts et créances sur la clientèle	58 805	898	1,53	55 116	969	1,76
Opérations de prise de pension – hors-trading	27 987	(412)	(1,47)	34 308	(472)	(1,38)
Investissements financiers	19 156	283	1,47	16 917	325	1,92
Autres encours d'actifs porteurs d'intérêt	12 509	7	0,05	11 219	33	0,30
Total des encours d'actifs porteurs d'intérêt	153 191	659	0,43	140,494	795	0,57
Portefeuille de transaction et actifs financiers obligatoirement à la juste valeur ²	19 535	204	1,04	22 083	300	1,36
Dépréciations pour pertes attendues et autres pertes enregistrées au titre du risque de crédit	(770)	—	—	(690)	—	—
Encours d'actifs non porteurs d'intérêt	77 328	—	—	68 442	—	—
Total	249 284	863	0,35	230 328	1,095	0,48

- 1 Les calculs de rendement incluent les intérêts négatifs sur les actifs considérés comme des intérêts et charges assimilées dans le compte de résultat. Les calculs de rendements de 2019 ont été re-présentés en conséquence.
- 2 Les intérêts et produits assimilés provenant du portefeuille de transaction sont inclus dans les gains et pertes sur opérations de portefeuille de transaction dans le compte de résultat.

Récapitulatif des intérêts et charges assimilées par classe de passifs et de fonds propres

	2020			2019		
	Bilan moyen €m	Intérêts et charges assimilées €m	Coût ¹ %	Bilan moyen €m	Intérêts et charges assimilées €m	Coût ¹ %
Dettes envers les établissements de crédit	16 748	(87)	(0,52)	12 569	(7)	-0.05%
Comptes créditeurs de la clientèle	23 456	28	0,12	20 176	100	0.50%
Opérations de mise en pension – hors trading	12 659	(356)	(2,82)	18 160	(433)	-2.39%
Passifs financiers désignés dès l'origine à la juste valeur <i>own debt issued</i>	11 544	(20)	(0,18)	11 023	(3)	-0.03%
Dettes représentées par un titre et dettes subordonnées	8 075	6	0,08	6 596	9	0.13%
Autres encours au passif porteurs d'intérêt	13 264	35	0,26	10 174	33	0.33%
Total des encours au passif porteurs d'intérêt	85 746	(394)	(0,46)	78,697	(301)	-0.38%
Portefeuille de transaction et passifs financiers désignés dès l'origine à la juste valeur (hors <i>own debt held</i>) ²	28 048	444	1,58	30 547	480	1.57%
Encours au passif non porteurs d'intérêt	39 430	—	—	32,825	—	—
Total fonds propres et encours au passif non porteurs	96 060	—	—	88 259	—	—
Total	249 284	50	0,02	230 328	179	0.08%

- 1 Les calculs du coût incluent les intérêts négatifs sur les passifs considérés comme des intérêts et produits assimilés dans le compte de résultat. Les calculs de coût de 2019 ont été re-présentés en conséquence.
- 2 Les intérêts et charges assimilées provenant du portefeuille de transaction sont inclus dans les gains et pertes sur opérations de portefeuille de transaction dans le compte de résultat.

Événements postérieurs à la clôture

De nouveaux produits et services sont régulièrement proposés aux clients du Groupe HSBC en Continental Europe. Des informations sont disponibles sur les sites internet du groupe, notamment à travers les communiqués de presse accessibles via le site internet www.hsbc.fr.

Il n'existe aucun changement significatif de la situation financière ou commerciale de HSBC Continental Europe ou de ses filiales survenu depuis le 31 décembre 2020 jusqu'au Conseil d'Administration du 23 février 2021.

Données financières historiques

Données financières historiques (non auditées)

	2020	2019	2018	2017	2016
	€m	€m	€m	€m	€m
Groupe HSBC Continental Europe					
Résultat avant impôt	(945)	(22)	45	219	432
Résultat net part du groupe	(1 022)	(39)	(17)	177	310
Au 31 décembre					
Capitaux propres part du groupe	7 434	8 443	6 555	5 676	5 842
Prêts et créances sur les établissements de crédit et la clientèle	63 006	63 754	53 194	49 699	44 706
Dettes envers les établissements de crédit et la clientèle	78 597	69 663	52 734	51 574	46 281
Total du bilan	237 099	237 680	180 946	167 544	169 423
Nombre de salariés (équivalent temps plein) ³	8 517	9 472	8 829	8 337	8 647
Ratios					
– Ratio total des fonds propres ¹	17,3 %	16,9 %	15,7 %	14,1 %	13,2 %
– Fonds propres de base de catégorie ¹	12,6%	13,5 %	13,1 %	13,1 %	13,2 %
– Coefficient d'exploitation ²	130,9%	95,2 %	98,3 %	78,6 %	72,7 %

1 Les ratios de fonds propres à partir de 2018 sont reportés en ratios pleins et non plus en ratios transitionnels.

2 Le Coefficient d'exploitation en 2016 ne tient pas compte de la dépréciation des écarts d'acquisition.

3 L'augmentation en 2019 est due à l'acquisition des activités de 7 succursales de HSBC Bank plc: Belgique, Espagne, Irlande, Italie, Pays-Bas, et République Tchèque à compter du 1er février 2019 et Luxembourg à compter du 1er mars 2019.

Notations

HSBC Continental Europe est notée par trois des plus importantes agences :

Standard & Poor's, Moody's et FitchRatings.

	Standard & Poor's	Moody's	FitchRatings
Long terme – Dette Senior préférée	A+	Aa3	AA-
Perspective	Stable	Négative	Négative
Court terme	A-1	P-1	F1+

Durant l'année 2020 :

- Fitch a placé plusieurs entités du groupe HSBC parmi lesquelles HSBC Continental Europe sous perspective négative en relation avec la pandémie de Covid-19. De façon simultanée, en raison d'une évolution méthodologique, l'agence a augmenté la notation long terme de certaines entités opérationnelles européennes parmi lesquelles HSBC Continental Europe de A+ à AA- ;
- S&P a abaissé les notes long terme de certaines entités du groupe HSBC parmi lesquelles HSBC Continental Europe en raison d'une baisse attendue de la profitabilité et des restructurations à venir.

Autres informations concernant HSBC Continental Europe

Information relative à l'échéance des dettes fournisseurs

(Articles L. 441-14 et D. 441-4 du Code de commerce)

Article D.441 – II : Factures reçues par HSBC Continental Europe¹ ayant connu un retard de paiement au cours de l'exercice

	0 jour (Indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)
(A) Tranches de retard de paiement						
Nombre des factures concernées	31 716					5 942
Montant total des factures concernées TTC (en milliers d'euros)	742 730	83 438	24 140	8 367	27 359	143 303
Pourcentage du montant total des achats TTC de l'exercice	84 %	9 %	3 %	1 %	3 %	16 %
(B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes et créances litigieuses ou non comptabilisées						
Nombre des factures exclues	2 566					
Montant total des factures exclues TTC (en milliers d'euros)	61 541					
(C) Délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou délai légal)						
Délais de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiement	Délais contractuels : 45 jours					

¹ Hors les succursales européennes de HSBC Continental Europe.

Information relative à l'échéance des créances clients

(Articles L. 441-14 et D. 441-4 du Code de commerce)

Article D.441 – I : Factures émises par HSBC Continental Europe¹ non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu

	0 jour (Indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)
(A) Tranches de retard de paiement						
Nombre des factures concernées	93					454
Montant total des factures concernées HT (en milliers d'euros)	27 109	18 157	6 348	263	4 708	29 476
Pourcentage du chiffre d'affaires HT de l'exercice	1,88 %	1,25 %	0,44 %	0,02 %	0,33 %	2,04 %
(B) Factures exclues du (A) relatives à des créances litigieuses ou non comptabilisées						
Nombre des factures exclues	–					
Montant total des factures exclues HT (en milliers d'euros)	–					
(C) Délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou délai légal)						
Délais de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiement	Délais contractuels : 30 à 45 jours					

¹ Hors les succursales européennes de HSBC Continental Europe.

Ces informations n'incluent pas les opérations bancaires et certaines opérations connexes, HSBC Continental Europe considérant qu'elles n'entrent pas dans le périmètre des informations à produire.

Rapport sur le gouvernement d'entreprise

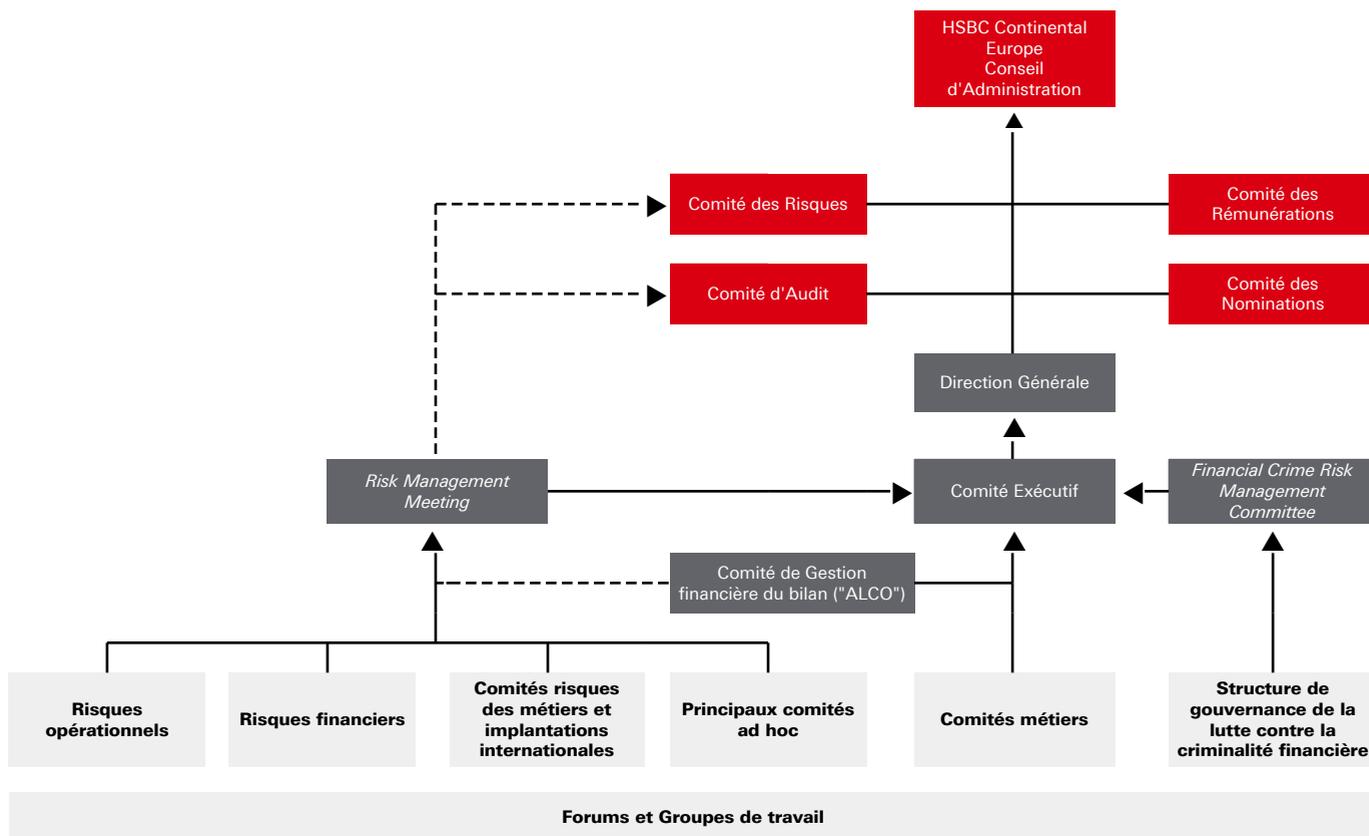
Conformément à l'article L. 225-37 du Code de commerce, le Conseil d'Administration présente à l'Assemblée Générale des

actionnaires un rapport sur le gouvernement d'entreprise joint au rapport de gestion mentionné à l'article L. 225-100.

Ce rapport a été soumis aux Comités du Conseil lors de leurs séances des 29 janvier, 9 février et 10 février 2021.

Organes et régime de gouvernement d'entreprise

Structure des organes de gouvernance



La composition du Conseil d'Administration est détaillée et commentée en pages 23 et suivantes du présent Rapport sur le gouvernement d'entreprise.

La composition, les missions et les travaux des Comités du Conseil d'Administration sont présentés dans les sections respectives du présent Rapport sur le gouvernement d'entreprise (voir pages 33 à 37).

La composition de la Direction Générale et du Comité Exécutif figure en page 37 et suivantes du présent Rapport sur le gouvernement d'entreprise.

Les risques, problèmes ou autres questions qui requièrent l'attention de l'organe de direction sont traités par les lignes managériales ou par la structure des comités décrite ci-dessus.

En particulier s'agissant du flux d'information lié aux risques, le *Risk Management Meeting* de HSBC Continental Europe, présidé par le *Chief Risk Officer* et dont les membres sont le Directeur Général, les Directeurs Généraux Délégués et les autres membres du Comité Exécutif, est le comité faitier de supervision de gestion des risques et du contrôle permanent. A ses côtés, le comité chargé de superviser plus spécifiquement le risque de criminalité financière, le risque de sanctions et le risque de fraude, est le Comité de gestion des risques de criminalité financière.

Les informations pertinentes, en particulier sur les risques, sont communiquées trimestriellement au Conseil d'Administration et à ses Comités d'Audit et des Risques par les principaux responsables de la banque.

Code de gouvernement d'entreprise

Conformément aux dispositions de l'article L. 22-10-10 du Code de commerce, il est précisé que, compte tenu de la situation spécifique de HSBC Continental Europe, filiale à 99,9 % du Groupe HSBC et dont les titres de capital ne sont pas admis sur un marché réglementé, HSBC Continental Europe ne se réfère à aucun code de gouvernement d'entreprise élaboré par les organisations représentatives des entreprises mais se réfère au Code de gouvernement d'entreprise des sociétés du Groupe HSBC (le "Code"), adopté par le Conseil d'Administration de HSBC Continental Europe lors de sa séance du 14 février 2014. L'objectif de ce code est d'homogénéiser des pratiques de gouvernement d'entreprise d'un standard élevé dans l'ensemble du Groupe HSBC.

Les informations relatives à la structure de la gouvernance, au rôle du Président du Conseil d'Administration, à la composition, au fonctionnement, à l'organisation et aux travaux du Conseil d'Administration, ainsi qu'à la rémunération des mandataires sociaux sont présentées dans les différentes rubriques concernées du présent Rapport.

Conseil d'Administration²

Règlement intérieur du Conseil d'Administration

Dès 1996, le Conseil d'Administration s'est doté d'un règlement intérieur qu'il a enrichi à plusieurs reprises depuis sa mise en place. En 2020, le Conseil a revu et mis à jour ce règlement intérieur lors de sa séance du 6 février.

Le règlement intérieur définit la composition, la mission, le fonctionnement et l'information du Conseil d'Administration. Il rappelle les principales missions et les modalités d'exercice de la fonction de Président du Conseil, ainsi que les principales missions du Directeur Général et des Dirigeants effectifs. Par ailleurs, le règlement intérieur du Conseil indique, en conformité avec les règles du Groupe HSBC, les missions et responsabilités du Comité d'Audit, du Comité des Risques, du Comité des Nominations et du Comité des Rémunérations (telles que précisées, ci-après, dans les parties relatives à chacun de ces Comités). Il rappelle également les dispositions d'ordre déontologique et en matière de prévention et de gestion des conflits d'intérêts que doivent respecter les Administrateurs de HSBC Continental Europe, en précisant leurs droits et devoirs.

Présidence du Conseil d'Administration

Missions du Président du Conseil

Le Président du Conseil d'Administration veille au bon fonctionnement des organes de gouvernance de HSBC Continental Europe. En particulier, il organise et dirige les travaux du Conseil, qu'il coordonne avec ceux des Comités spécialisés. Il s'assure que les Administrateurs sont en mesure de remplir leur mission et, notamment, il veille à ce qu'ils disposent de toutes les informations nécessaires à l'accomplissement de leur mission.

Présentation du Président du Conseil

Samir Assaf

Président du Conseil d'Administration

Membre du Comité des Nominations et du Comité des Rémunérations

Première nomination : 2012. Dernier renouvellement : 2019.

Fin de mandat : 2022

Fonction principale : *Group Managing Director*, Président de la Banque de Grande Clientèle et Institutionnels, Groupe HSBC³.

Autres mandats exercés dans le Groupe HSBC :

Administrateur : The Saudi British Bank³. Mandat ayant pris fin en 2020 : Membre du Conseil de Surveillance : HSBC Trinkaus & Burkhardt AG³.

Autres mandats exercés hors du Groupe HSBC : Membre du Conseil : Alfanar, Montaigne London (depuis juin 2020).

Nombre de mandats exercés au sens de l'article L. 511-52 du Code monétaire et financier : un mandat de membre de Conseil d'Administration ou de Conseil de Surveillance.

Compétence et expérience : Né en 1960. Titulaire d'un DEA Banque Finance de l'Université Panthéon-Sorbonne et diplômé de l'Institut d'Etudes Politiques de Paris. Il entre au CCF en 1994 après avoir été Directeur de la Trésorerie pour le Groupe Total. En 1998, il prend la Direction des Marchés du CCF. Il rejoint HSBC en 2000 quand la banque acquiert le CCF. Chez HSBC, il démarre comme Directeur des Marchés pour HSBC Continental Europe et Responsable pour l'Europe de la *Fixed Income Trading*. En 2006, il est promu à la tête des activités de marchés pour l'Europe et le Moyen-Orient et en 2007 devient Directeur adjoint des activités de Marchés du Groupe. En 2008, il prend la Direction des activités de Marchés pour l'ensemble du Groupe HSBC et est nommé *Group General Manager*. Il prend la direction managériale de la Recherche au niveau global en 2009 et étend ses responsabilités au métier *Securities Services* en 2010. De 2011 à mars 2020, il occupe les fonctions de *Group Managing Director*, membre du Comité Exécutif du Groupe HSBC (*Group Management Board*) et Directeur Général *Global Banking and Markets* du Groupe HSBC. Depuis novembre 2012, il est Président du Conseil d'Administration de HSBC Continental Europe. Il a été également membre fondateur de l'Association des Marchés Financiers en Europe et, depuis 2012, membre du *Financial Markets Advisory Committee* du Fonds Monétaire International. Depuis le 1er mars 2020, il est Président de la Banque de Grande Clientèle et Institutionnels du Groupe HSBC.

2019 Mandats dans le Groupe HSBC :

Président du Conseil d'Administration : HSBC Continental Europe. Administrateur : The Saudi British Bank. Membre du Conseil de Surveillance : HSBC Trinkaus & Burkhardt AG.

Mandat hors du Groupe HSBC :

Membre du Conseil : Alfanar.

2018 Mandats dans le Groupe HSBC :

Président du Conseil d'Administration : HSBC Continental Europe. Administrateur : The Saudi British Bank. Membre du Conseil de Surveillance : HSBC Trinkaus & Burkhardt AG.

2017 Mandats dans le Groupe HSBC :

Président du Conseil d'Administration : HSBC Continental Europe. Administrateur : The Saudi British Bank. Membre du Conseil de Surveillance : HSBC Trinkaus & Burkhardt AG.

2016 Mandats dans le Groupe HSBC :

Président du Conseil d'Administration : HSBC Continental Europe. Administrateur : The Saudi British Bank. Membre du Conseil de Surveillance : HSBC Trinkaus & Burkhardt AG.

Composition du Conseil d'Administration

Au 31 décembre 2020, le Conseil d'Administration comprend 15 Administrateurs, dont 12 élus par l'Assemblée Générale et 3 par les salariés. Un représentant du Comité social et économique assiste, sans voix délibérative, aux réunions du Conseil d'Administration.

La durée du mandat des Administrateurs nommés par l'Assemblée Générale ou élus par les salariés est de trois ans.

² Dans le cadre de leur mandat et de leurs fonctions chez HSBC Continental Europe, les Administrateurs et les dirigeants de HSBC Continental Europe ont élu domicile au siège social de la société, 38 avenue Kléber, 75116 Paris, France.

³ Société cotée.

Rapport sur le gouvernement d'entreprise

La composition du Conseil d'Administration s'inscrit dans le cadre des politiques d'évaluation de l'aptitude des membres de l'organe de direction et des titulaires de fonctions clés et de diversité qu'il a mises en place.

Changements intervenus dans la composition du Conseil d'Administration au cours de 2020 et début 2021

Lors de sa séance du 6 février 2020, le Conseil d'Administration a pris acte de la démission de Jacques Veyrat de son mandat d'Administrateur.

Le Comité des Nominations a examiné la situation des Administrateurs dont le mandat venait à échéance lors de l'Assemblée Générale du 13 mars 2020 – Jean Beunardeau et Lucile Ribot. Suite à la réévaluation de leur aptitude et sur recommandation du Comité, le Conseil a décidé de proposer leur renouvellement. L'Assemblée Générale du 13 mars 2020 a renouvelé les mandats de ces Administrateurs.

Suite à la démission de James Emmett de son mandat d'Administrateur, le Conseil d'Administration, lors de sa séance du 30 avril 2020, a coopté Nuno Matos. L'Assemblée Générale du 12 novembre 2020 a ratifié cette cooptation.

Le 23 octobre 2020, le Conseil a pris note du décès de Philippe Purdy, Administrateur élu par les salariés, le 9 septembre 2020.

Lors de sa séance du 12 février 2021, le Conseil d'Administration a pris acte de la démission de Laurence Rogier de son mandat d'Administrateur.

Suite à la démission de Nuno Matos de son mandat d'Administrateur, le Conseil d'Administration, lors de sa séance du 12 février 2021, a coopté Stephen O'Connor. Cette cooptation sera soumise à la ratification de l'Assemblée Générale Annuelle qui se tiendra le 11 mars 2021.

Présentation des Administrateurs au 13 février 2021

Jean Beunardeau

Administrateur et Directeur Général

Première nomination : 2008. Dernier renouvellement : 2020.

Fin de mandat : 2023

Fonction principale : Directeur Général, HSBC Continental Europe. *Group General Manager*, Groupe HSBC⁴.

Autres mandats exercés dans le Groupe HSBC : Président du Conseil d'Administration : HSBC Global Asset Management (France). Administrateur : HSBC Assurances Vie (France), Valeurs Mobilières Elysées. Président : Fondation HSBC pour l'Éducation. Mandat ayant pris fin en 2020 : Président du Conseil d'Administration : HSBC Assurances Vie (France).

Autres mandats exercés hors du Groupe HSBC : Membre du Conseil de Surveillance : Société Anonyme des Galeries Lafayette. Président : Académie France-Chine. Administrateur : Fondation de France (représentant permanent de HSBC Continental Europe). Trésorier : Association Golf de Saint-Cloud. Membre du Grand Conseil : Cercle de l'Union Interalliée. Mandat ayant pris fin en 2020 : Membre du Conseil de Surveillance : Fonds de garantie des dépôts et de résolution (représentant permanent de HSBC Continental Europe).

Nombre de mandats exercés au sens de l'article L. 511-52 du Code monétaire et financier : un mandat de dirigeant et un mandat de membre de Conseil d'Administration ou de Conseil de Surveillance.

Compétence et expérience : Né en 1962. Ancien élève de l'École Polytechnique, ingénieur en chef des télécommunications et titulaire d'un DEA d'économie, il a commencé au ministère des Finances, à la Direction de la Prévision, puis à la Direction du Trésor. Il devient Conseiller technique auprès du Premier ministre en 1995. Il rejoint les activités de *Corporate Finance* de

HSBC Continental Europe en 1997, et est nommé *Managing Director* en 2000.

Il devient *Co-Head of Corporate Investment Banking and Markets* en 2004, en charge du *Corporate* et de l'*Investment Banking*. En 2005, il est nommé Directeur Général Adjoint. En 2007, il est nommé Directeur de la Banque de financement, d'investissement et de marchés de HSBC Continental Europe. En 2010, il est nommé Directeur Général Délégué de HSBC Continental Europe et conserve la responsabilité de la Banque de financement, d'investissement et de marchés. La même année, il est nommé Responsable de la Banque de financement et d'investissement pour l'Europe continentale au sein du Groupe HSBC. Ses responsabilités directes au sein de la Banque de financement, d'investissement et de marchés ont pris fin en 2019. Depuis janvier 2012, il est Directeur Général de HSBC Continental Europe.

2019 Mandats dans le Groupe HSBC :

Administrateur et Directeur Général : HSBC Continental Europe. Président du Conseil d'Administration : HSBC Global Asset Management (France), HSBC Assurances Vie (France). Administrateur : Valeurs Mobilières Elysées. Président : Fondation HSBC pour l'Éducation.

Mandats hors du Groupe HSBC :

Administrateur : Institut de la Gestion Déléguée. Membre du Conseil de Surveillance : Société Anonyme des Galeries Lafayette, Fonds de garantie des dépôts et de résolution (représentant permanent de HSBC Continental Europe). Président : Académie France-Chine. Administrateur : Fondation de France (représentant permanent de HSBC Continental Europe). Trésorier : Association du Golf de Saint-Cloud.

2018 Mandats dans le Groupe HSBC :

Administrateur et Directeur Général : HSBC Continental Europe. Président du Conseil d'Administration : HSBC Global Asset Management (France), HSBC Assurances Vie (France). Administrateur : Valeurs Mobilières Elysées. Président : Fondation HSBC pour l'Éducation.

Mandats hors du Groupe HSBC :

Administrateur : Institut de la Gestion Déléguée. Membre du Conseil de Surveillance : Société Anonyme des Galeries Lafayette, Fonds de garantie des dépôts et de résolution (représentant permanent de HSBC Continental Europe). Président : Académie France-Chine. Administrateur : Fondation de France (représentant permanent de HSBC Continental Europe). Trésorier : Association du Golf de Saint-Cloud.

2017 Mandats dans le Groupe HSBC :

Administrateur et Directeur Général : HSBC Continental Europe. Président du Conseil d'Administration : HSBC Global Asset Management (France), HSBC Assurances Vie (France). Administrateur : Valeurs Mobilières Elysées. Président : Fondation HSBC pour l'Éducation.

Mandats hors du Groupe HSBC :

Administrateur : Institut de la Gestion Déléguée. Membre du Conseil de Surveillance : Société Anonyme des Galeries Lafayette, Fonds de garantie des dépôts et de résolution (représentant permanent de HSBC Continental Europe). Président : Académie France-Chine. Administrateur : Fondation de France (représentant permanent de HSBC Continental Europe).

⁴ Société cotée.

2016 **Mandats dans le Groupe HSBC :**
Administrateur et Directeur Général : HSBC Continental Europe.
Président du Conseil d'Administration : HSBC Global Asset Management (France), HSBC Assurances Vie (France).
Administrateur : Valeurs Mobilières Elisées. Président : Fondation HSBC pour l'Education.
Mandats hors du Groupe HSBC :
Administrateur : Institut de la Gestion Déléguée.
Membre du Conseil de Surveillance : Société Anonyme des Galeries Lafayette, Fonds de garantie des dépôts et de résolution (représentant permanent de HSBC Continental Europe). Président : Académie France-Chine.

Paule Cellard

Administrateur indépendant

Membre du Comité des Risques

Première nomination : 2017. Dernier renouvellement : 2019.

Fin de mandat : 2022

Autres mandats : Administrateur : CA Indosuez Wealth Management (Europe). Membre du Conseil de Surveillance : Damartex⁵, Somfy⁵.

Nombre de mandats exercés au sens de l'article L. 511-52 du Code monétaire et financier : quatre mandats de membre de Conseil d'Administration ou de Conseil de Surveillance.

Compétence et expérience : Née en 1955. Diplômée de l'Ecole Supérieure de Commerce de Paris (ESCP Europe). Titulaire d'une maîtrise en Droit International de l'Université Paris II-Assas et du Certificat Administrateur de sociétés de l'Institut Français des Administrateurs délivré par l'Institut d'Etudes Politiques de Paris. Après avoir exercé diverses responsabilités opérationnelles au sein des activités de Banque de financement et d'investissement à la Banque Indosuez, à la Chase Manhattan Bank puis dans le Groupe Crédit Agricole, elle a été de 2000 à 2005 Directeur de l'équipe centrale d'Inspection Générale de Calyon, de 2006 à 2009 Directeur Général de Gestion Privée Indosuez, puis Directeur mondial de la Conformité au Crédit Agricole Corporate & Investment Bank jusqu'en 2013, date de son départ en retraite. Depuis 2013, elle occupe différents postes de membre de conseil et au sein des comités spécialisés de ces conseils.

2019 **Mandat dans le Groupe HSBC :**
Administrateur indépendant : HSBC Continental Europe.
Mandats hors du Groupe HSBC :
Administrateur : CA Indosuez Wealth Management (Europe). Membre du Conseil de Surveillance : Damartex, Somfy.

2018 **Mandat dans le Groupe HSBC :**
Administrateur indépendant : HSBC Continental Europe.
Mandats hors du Groupe HSBC :
Administrateur : CA Indosuez Wealth Management (Europe). Membre du Conseil de Surveillance : Damartex, Somfy.

2017 **Mandat dans le Groupe HSBC :**
Administrateur indépendant : HSBC Continental Europe.
Mandats hors du Groupe HSBC :
Présidente : Klefi Conseil. Administrateur : CA Indosuez Wealth Management (Europe). Membre du Conseil de Surveillance : Damartex, Somfy.

2016 –

Christine D'Amore

Administrateur élu par les salariés

Première nomination : 2019. Fin de mandat : 2022

Fonction principale : Conseiller Assistant Grands Comptes, *Corporate Banking Center* Sud-Ouest, Banque d'entreprises, HSBC Continental Europe.

Nombre de mandats exercés au sens de l'article L. 511-52 du Code monétaire et financier : un mandat de membre de Conseil d'Administration ou de Conseil de Surveillance.

Compétence et expérience : Née en 1971. Titulaire du Brevet Professionnel "Banque". Diplômée d'une maîtrise en Langues étrangères appliquées anglais/espagnol, affaires et commerce. Depuis son entrée chez HSBC Continental Europe en 2003, elle a occupé des postes de superviseur d'agence, d'assistante commerciale et de conseiller clientèle au sein des réseaux de la Banque de particuliers et de la Banque d'entreprises.

2019 **Mandat dans le Groupe HSBC :**
Administrateur élu par les salariés : HSBC Continental Europe.

2018 –

2017 –

2016 –

Lindsay Gordon

Administrateur indépendant

Président du Comité des Risques et Membre du Comité d'Audit

Première nomination : 2013. Dernier renouvellement : 2019.

Fin de mandat : 2022

Autre mandat exercé dans le Groupe HSBC : Administrateur : HSBC Bank Bermuda Limited.

Autres mandats exercés hors du Groupe HSBC :
Administrateur et cofondateur : fondation C.H.I.L.D.
Administrateur : Export Development Canada. Mandat ayant pris fin en 2020 : Chancelier : Université de Colombie Britannique.

Nombre de mandats exercés au sens de l'article L. 511-52 du Code monétaire et financier : un mandat de membre de Conseil d'Administration ou de Conseil de Surveillance.

Compétence et expérience : Né en 1952. De nationalités britannique et canadienne. Titulaire d'un M.B.A. en Finance et Affaires Internationales à la Sauder School of Business de l'Université de Colombie Britannique et d'une licence (BA) en Economie de l'Université de Colombie Britannique. Il a rejoint HSBC Bank Canada en 1987 et a occupé de nombreuses fonctions, à Toronto et Vancouver, dont Premier Vice-Président à la Direction, Directeur du crédit, Premier Vice-Président et Responsable du crédit spécial, et Vice-Président de la Banque d'entreprises à Toronto. Il est nommé *Chief Operating Officer* en 1999 puis occupe les fonctions de Président et Directeur Général de 2003 à 2013, date de son départ en retraite.

2019 **Mandats dans le Groupe HSBC :**
Administrateur indépendant : HSBC Continental Europe.
Administrateur : HSBC Bank Bermuda Limited.
Mandats hors du Groupe HSBC :
Chancelier : Université de Colombie Britannique.
Administrateur et cofondateur : fondation C.H.I.L.D.
Administrateur : Export Development Canada.

⁵ Société cotée.

2018 **Mandats dans le Groupe HSBC :**
Administrateur indépendant : HSBC Continental Europe.
Administrateur : HSBC Bank Bermuda Limited.
Mandats hors du Groupe HSBC :
Chancelier : Université de Colombie Britannique.
Administrateur et cofondateur : fondation C.H.I.L.D.
Administrateur : Clear Seas Centre for Responsible Marine Shipping, Export Development Canada, Canadian Institute for Advanced Research.

2017 **Mandats dans le Groupe HSBC :**
Administrateur indépendant : HSBC Continental Europe.
Administrateur : HSBC Bank Bermuda Limited.
Mandats hors du Groupe HSBC :
Chancelier : Université de Colombie Britannique.
Administrateur et cofondateur : fondation C.H.I.L.D.
Administrateur : Clear Seas Centre for Responsible Marine Shipping, Export Development Canada, Canadian Institute for Advanced Research.

2016 **Mandat dans le Groupe HSBC :**
Administrateur indépendant : HSBC Continental Europe.
Administrateur : HSBC Bank Bermuda Limited.
Mandats hors du Groupe HSBC :
Chancelier : Université de Colombie Britannique.
Administrateur et cofondateur : fondation C.H.I.L.D.
Administrateur : Clear Seas Centre for Responsible Marine Shipping, Export Development Canada, Canadian Institute for Advanced Research.

Philippe Houzé

Administrateur indépendant

Président du Comité des Nominations et du Comité des Rémunérations

Première nomination : 1999. Dernier renouvellement : 2019.

Fin de mandat : 2022

Fonction principale : Président du Directoire, Groupe Galeries Lafayette.

Autres mandats : Vice-Président, Directeur Général et membre du Conseil de surveillance : Motier. Président du Conseil de Surveillance : La Redoute. Administrateur Référent puis Vice-Président (depuis avril 2020) : Carrefour⁶. Administrateur : Lafayette Anticipation – Fondation d'entreprise Galeries Lafayette (Collège des fondateurs), INSEAD. Membre du Comité Directeur : Union du Grand Commerce de Centre-Ville ("UCV"). Membre élu : Chambre de Commerce et d'Industrie de la région Paris Ile-de-France. Membre du Grand Conseil : Cercle de l'Union Interalliée. Président du Conseil d'Etablissement France : INSEAD. Président du Conseil d'Administration de l'Etablissement d'enseignement supérieur consulaire : ESCP. Vice-Président : Association Alliance 46.2 Entreprendre en France pour le Tourisme. Mandats ayant pris fin en 2020 : Membre du Comité de Surveillance : BHV Exploitation. Président : Motier Domaines.

Nombre de mandats exercés au sens de l'article L. 511-52 du Code monétaire et financier : un mandat de dirigeant et un mandat de membre de Conseil d'Administration ou de Conseil de Surveillance.

Compétence et expérience : Né en 1947. Titulaire d'une licence en Sciences Politiques et d'un M.B.A. de l'Institut Européen d'Administration des Affaires ("INSEAD"). Administrateur des Galeries Lafayette depuis 1974 et Président du Directoire depuis 2003.

2019 **Mandat dans le Groupe HSBC :**
Administrateur indépendant : HSBC Continental Europe.
Mandats hors du Groupe HSBC :
Président du Directoire : Groupe Galeries Lafayette. Vice-Président et Directeur Général : Motier. Président : Motier Domaines, Guérin Joaillerie. Administrateur Référent : Carrefour. Administrateur : Lafayette Anticipation – Fondation d'entreprise Galeries Lafayette (Collège des fondateurs), INSEAD, Institut Français de la Mode. Président du Conseil de Surveillance : La Redoute. Membre du Comité Directeur : Union du Grand Commerce de Centre-Ville ("UCV"). Membre élu : Chambre de Commerce et d'Industrie de la région Paris Ile-de-France. Membre du Comité de Surveillance : BHV Exploitation. Président du Conseil d'Etablissement France : INSEAD. Président du Conseil d'Administration de l'Etablissement d'enseignement supérieur consulaire : ESCP. Vice-Président : Association Alliance 46.2 Entreprendre en France pour le Tourisme. Membre du Grand Conseil : Cercle de l'Union Interalliée.

2018 **Mandat dans le Groupe HSBC :**
Administrateur indépendant : HSBC Continental Europe.
Mandats hors du Groupe HSBC :
Président du Directoire : Groupe Galeries Lafayette. Vice-Président et Directeur Général : Motier. Président : Motier Domaines, Guérin Joaillerie. Administrateur Référent : Carrefour. Administrateur : Lafayette Anticipation – Fondation d'entreprise Galeries Lafayette (Collège des fondateurs), INSEAD, Institut Français de la Mode. Président du Conseil de Surveillance : La Redoute. Membre du Comité Directeur : Union du Grand Commerce de Centre-Ville ("UCV"). Membre élu : Chambre de Commerce et d'Industrie de la région Paris Ile-de-France. Membre du Comité de Surveillance : BHV Exploitation. Président du Conseil d'Etablissement France : INSEAD. Président du Conseil d'Administration de l'Etablissement d'enseignement supérieur consulaire : ESCP. Vice-Président : Association Alliance 46.2 Entreprendre en France pour le Tourisme. Président du Conseil d'Etablissement : Novancia Business School. Membre du Grand Conseil : Cercle de l'Union Interalliée.

2017 **Mandat dans le Groupe HSBC :**
Administrateur indépendant : HSBC Continental Europe.
Mandats hors du Groupe HSBC :
Président du Directoire : Groupe Galeries Lafayette. Vice-Président et Directeur Général : Motier. Président : Motier Domaines, Guérin Joaillerie. Administrateur Référent : Carrefour. Administrateur : Lafayette Anticipation – Fondation d'entreprise Galeries Lafayette (Collège des fondateurs), INSEAD, Expofrance 2025, EESC ESCP, Institut Français de la Mode. Membre du Comité Directeur : Union du Grand Commerce de Centre-Ville ("UCV"). Membre élu : Chambre de Commerce et d'Industrie de la région Paris Ile-de-France. Membre du Comité de Surveillance : BHV Exploitation. Vice-Président : Association Alliance 46.2 Entreprendre en France pour le Tourisme. Président du Conseil d'Etablissement France : INSEAD, ESCP Europe. Président du Conseil d'Etablissement : Novancia Business School. Membre du Grand Conseil : Cercle de l'Union Interalliée.

⁶ Société cotée.

2016 **Mandat dans le Groupe HSBC :**
Administrateur indépendant : HSBC Continental Europe.
Mandats hors du Groupe HSBC :
Président du Directoire : Groupe Galeries Lafayette. Vice-Président et Directeur Général : Motier. Président : Motier Domaines, Guérin Joaillerie. Administrateur Référent : Carrefour. Administrateur : Lafayette Anticipation – Fondation d'entreprise Galeries Lafayette (Collège des fondateurs), INSEAD, Expofrance 2025, EESC ESCP. Membre du Comité Directeur : Union du Grand Commerce de Centre-Ville ("UCV"). Membre élu : Chambre de Commerce et d'Industrie de la région Paris Ile-de-France. Membre du Comité de Surveillance : BHV Exploitation. Président du Conseil : France INSEAD. Président du Conseil d'Établissement : Novancia Business School. Vice-Président : Association Alliance 46.2 Entreprendre en France pour le Tourisme.

Laurent Lagueny

Administrateur élu par les salariés

Membre du Comité des Rémunérations

Première nomination : 2019. Fin de mandat : 2022

Fonction principale : Directeur *Processing Trade Finance*, Banque d'entreprises, HSBC Continental Europe.

Nombre de mandats exercés au sens de l'article L. 511-52 du Code monétaire et financier : un mandat de membre de Conseil d'Administration ou de Conseil de Surveillance.

Compétence et expérience : Né en 1966. Diplômé de l'Institut d'Études Politiques de Paris. Entré chez HSBC Continental Europe en 1998, il a occupé des postes de direction de succursale et de centre d'affaires au sein des réseaux de la Banque de particuliers et de la Banque d'entreprises puis d'animateur à la Direction de la formation. Après avoir exercé des fonctions de directeur commercial de 2009 à 2013 au sein du département *Trade and Supply Chain*, il a été nommé Directeur *Processing Trade Finance* en 2018.

2019 **Mandat dans le Groupe HSBC :**
Administrateur élu par les salariés : HSBC Continental Europe.

2018 –

2017 –

2016 –

Thierry Moulouquet

Administrateur indépendant

Président du Comité d'Audit et membre du Comité des Risques

Première nomination : 2009. Dernier renouvellement : 2019.

Fin de mandat : 2022

Autres mandats : Gérant : Revue des Deux Mondes⁷. Président du Conseil de Surveillance : Webedia⁷. Administrateur : Fimalac^{7,8}, Groupe Lucien Barrière⁷, Valeo⁸. Mandat ayant pris fin en 2020 : Administrateur : Fimalac Entertainment⁷.

Nombre de mandats exercés au sens de l'article L. 511-52 du Code monétaire et financier : un mandat de dirigeant et deux mandats de membre de Conseil d'Administration ou de Conseil de Surveillance.

Compétence et expérience : Né en 1951. Diplômé de l'Institut d'Études Politiques de Paris et de l'École Nationale d'Administration. Titulaire d'une licence en Sciences Économiques. Après avoir occupé différents postes au sein de la haute fonction publique, il entre à la Direction Financière de Renault en 1991. De 1999 à 2003, Directeur Général Adjoint, Directeur Financier, membre du Comité Exécutif et du Conseil

d'Administration de Nissan. Directeur Général Adjoint et Directeur Financier du Groupe Renault jusqu'en 2010 puis Directeur chargé de mission auprès du Président de l'Alliance Renault-Nissan jusqu'en 2011.

2019 **Mandats dans le Groupe HSBC :**
Administrateur indépendant : HSBC Continental Europe.
Mandats hors du Groupe HSBC :
Président-Directeur Général puis Gérant : Revue des Deux Mondes. Vice-Président du Conseil de Surveillance : Webedia. Administrateur : Fimalac, Groupe Lucien Barrière, Prodways Group, Valeo, Fimalac Entertainment.

2018 **Mandats dans le Groupe HSBC :**
Administrateur indépendant : HSBC Continental Europe, HSBC Bank plc.
Mandats hors du Groupe HSBC :
Président-Directeur Général puis Gérant : Revue des Deux Mondes. Vice-Président du Conseil de Surveillance : Webedia. Administrateur : Fimalac, Groupe Lucien Barrière, Prodways Group, Valeo, Fimalac Entertainment.

2017 **Mandats dans le Groupe HSBC :**
Administrateur indépendant : HSBC Continental Europe, HSBC Bank plc.
Mandats hors du Groupe HSBC :
Président-Directeur Général : Revue des Deux Mondes. Vice-Président du Conseil de Surveillance : Webedia. Administrateur : Fimalac, Groupe Lucien Barrière, Prodways Group, Valeo, Trois-S Entertainment.

2016 **Mandats dans le Groupe HSBC :**
Administrateur indépendant : HSBC Continental Europe, HSBC Bank plc.
Mandats hors du Groupe HSBC :
Président-Directeur Général : Revue des Deux Mondes. Vice-Président du Conseil de Surveillance : Webedia. Administrateur : Fimalac, Groupe Lucien Barrière, Prodways Group, Valeo, Trois-S Entertainment.

Stephen O'Connor

Administrateur indépendant

Première nomination : 2021. Fin de mandat : 2022

Fonction principale : Président du Conseil d'Administration, HSBC Bank plc.

Autres mandats : Président fondateur : Quantile Technologies Limited. Administrateur : The London Stock Exchange Group plc, London Stock Exchange plc, et FICC Markets Standards Board.

Nombre de mandats exercés au sens de l'article L. 511-52 du Code monétaire et financier : trois mandats de membre de Conseil d'Administration ou de Conseil de Surveillance.

Compétence et expérience : Né en 1961. De nationalité britannique. Titulaire d'une licence (BSc) en ingénierie mécanique de l'Imperial College et expert-comptable. Après avoir démarré sa carrière chez PwC, il a occupé divers postes au sein des activités de marchés, en particulier de dérivés, chez Morgan Stanley de 1988 à 2013. Il a été le Président non-exécutif de OTC Deriv LTD de 2001 à 2011 et de l'International Swaps and Derivatives Association (ISDA) de 2009 à 2014. Depuis 2013, il est membre du Conseil du London Stock Exchange Group où il est également Président du Comité des Risques et membre des Comités d'Audit et des Nominations. Il a créé Quantile Technologies Ltd en 2015, dont il est le Président. Depuis 2018, il est Président du Conseil d'Administration et Président du Comité des Nominations, des Rémunération et de Gouvernance de HSBC Bank plc.

⁷ Sociétés appartenant au groupe Fimalac.

⁸ Société cotée.

Rapport sur le gouvernement d'entreprise

2019 –
2018 –
2017 –
2016 –

Dominique Perrier

Administrateur indépendant

Membre du Comité d'Audit

Première nomination : 2018. Dernier renouvellement : 2019.

Fin de mandat : 2022

Autres mandats : Administrateur : NaturaBuy.
Présidente : Moncey Arbitrage et Conseil.

Nombre de mandats exercés au sens de l'article L. 511-52 du Code monétaire et financier : un mandat de dirigeant et deux mandats de membre de Conseil d'Administration ou de Conseil de Surveillance.

Compétence et expérience : Née en 1954. Diplômée de l'École Supérieure de Sciences Economiques et Commerciales ("ESSEC") et expert-comptable. Titulaire du certificat d'aptitude à la profession de médiateur de l'École Professionnelle de la Médiation et de la Négociation. Après avoir exercé en tant qu'auditeur chez Peat Marwick puis à compter de 1988 en tant qu'associée d'audit et de conseil au sein du cabinet PricewaterhouseCoopers Audit ("PwC"), elle prend en charge de 2001 à 2016 le développement du département Litiges et Investigations de PwC. De 2004 à 2008, elle dirige également l'activité de *Restructuring*. Retraitée depuis 2017, elle intervient, d'une part, comme administrateur indépendant et, d'autre part, comme arbitre, expert indépendant et médiateur.

2019 **Mandat dans le Groupe HSBC :**
Administrateur indépendant : HSBC Continental Europe.
Mandat hors du Groupe HSBC :
Administrateur : NaturaBuy. Présidente : Moncey Arbitrage et Conseil.

2018 **Mandat dans le Groupe HSBC :**
Administrateur indépendant : HSBC Continental Europe.
Mandat hors du Groupe HSBC :
Administrateur : NaturaBuy. Présidente : Moncey Arbitrage et Conseil.

2017 –
2016 –

Arnaud Poupart-Lafarge

Administrateur indépendant

Membre du Comité des Nominations et du Comité des Rémunérations

Première nomination : 2016. Dernier renouvellement : 2019.

Fin de mandat : 2022

Fonction principale : Directeur Général : Galliance (depuis octobre 2020).

Autre mandat : Président : Racilia.

Nombre de mandats exercés au sens de l'article L. 511-52 du Code monétaire et financier : un mandat de dirigeant et un mandat de membre de Conseil d'Administration ou de Conseil de Surveillance.

Compétence et expérience : Né en 1965. Ingénieur diplômé de l'École Polytechnique et de l'École Nationale des Ponts et Chaussées. Titulaire d'un Master de Sciences en Gestion de l'Ingénierie de l'Université de Stanford. Au sein du groupe ArcelorMittal, a dirigé des opérations en Europe, Afrique et CEI ; membre du *Management Council* du groupe ArcelorMittal jusqu'en 2013. Directeur Général de Nexans de 2014 à 2018, après avoir rejoint la société en 2013 en tant que Directeur des Opérations. Il

est Président de Racilia depuis juillet 2019 et a été nommé Directeur Général de Galliance en octobre 2020.

2019 **Mandat dans le Groupe HSBC :**
Administrateur indépendant : HSBC Continental Europe.
Mandat hors du Groupe HSBC :
Président : Racilia.

2018 **Mandat dans le Groupe HSBC :**
Administrateur indépendant : HSBC Continental Europe.
Mandat hors du Groupe HSBC :
Directeur Général : Nexans.

2017 **Mandat dans le Groupe HSBC :**
Administrateur indépendant : HSBC Continental Europe.
Mandat hors du Groupe HSBC :
Directeur Général : Nexans.

2016 **Mandat dans le Groupe HSBC :**
Administrateur indépendant : HSBC Continental Europe.
Mandat hors du Groupe HSBC :
Directeur Général : Nexans.

Lucile Ribot

Administrateur indépendant

Membre du Comité d'Audit

Première nomination : 2016. Dernier renouvellement : 2020.

Fin de mandat : 2023

Autres mandats : Administrateur : Imerys⁹, Kaufman & Broad SA⁹. Membre du Comité de Surveillance : Acropole Holding SAS (depuis mai 2020), Siaci Saint Honoré (depuis juin 2020).

Nombre de mandats exercés au sens de l'article L. 511-52 du Code monétaire et financier : quatre mandats de membre de Conseil d'Administration ou de Conseil de Surveillance.

Compétence et expérience : Née en 1966. Diplômée de l'École des Hautes Etudes Commerciales de Paris ("HEC"). Directeur de mission chez Arthur Andersen (audit et conseil) de 1989 à 1994. Elle intègre le Groupe Fives en 1995 en tant que Contrôleur de Gestion Groupe. De 1996 à 1997, Directeur Administratif et Financier de la filiale Fives Solios. Chez Fives de 1998 à juillet 2017 en tant que Directeur Financier et membre du Directoire de 2002 à janvier 2017.

2019 **Mandat dans le Groupe HSBC :**
Administrateur indépendant : HSBC Continental Europe.
Mandats hors du Groupe HSBC :
Administrateur : SoLocal Group, Imerys, Kaufman & Broad SA.

2018 **Mandat dans le Groupe HSBC :**
Administrateur indépendant : HSBC Continental Europe.
Mandats hors du Groupe HSBC :
Administrateur : SoLocal Group, Imerys, Kaufman & Broad SA.

2017 **Mandat dans le Groupe HSBC :**
Administrateur indépendant : HSBC Continental Europe.
Mandats hors du Groupe HSBC :
Membre du Directoire : Fives. Membre du Directoire et Directeur Général : Novafives. Administrateur : Fives DMS, Fives Pillard, FL Metal, Fives Landis Limited, Fives UK Holding Limited.

2016 **Mandat dans le Groupe HSBC :**
Administrateur indépendant : HSBC Continental Europe.
Mandats hors du Groupe HSBC :
Membre du Directoire : Fives. Membre du Directoire et Directeur Général : Novafives. Administrateur : Fives DMS, Fives Pillard, FL Metal, Fives Landis Limited, Fives UK Holding Limited.

⁹ Société cotée.

Carola von Schmettow

Administrateur

Première nomination : 2015. Dernier renouvellement : 2018.

Fin de mandat : 2021¹⁰.

Fonction principale : Président du Directoire : HSBC Trinkaus & Burkhardt AG¹¹.

Autres mandats exercés hors du Groupe HSBC : Président du Conseil de la Bourse : EUREX. Membre du Conseil de la Bourse : Frankfurt Stock Exchange. Membre de la Présidence : Association des Banques Allemandes (depuis avril 2020). Mandat ayant pris fin en 2020 : Membre du Conseil de Surveillance : ThyssenKrupp AG¹¹.

Nombre de mandats exercés au sens de l'article L. 511-52 du Code monétaire et financier : un mandat de direction.

Compétence et expérience : Née en 1964. De nationalité allemande. Titulaire d'un Master en Mathématiques de l'Université Heinrich-Heine de Düsseldorf et d'un Master en Musique de l'Université Robert Schumann de Düsseldorf. Entrée chez HSBC Trinkaus & Burkhardt AG en 1992 en tant que *Associate Trading*. De 1995 à 1997, Responsable de la Trésorerie puis jusqu'en 1999, Responsable de la coordination de la Banque de marchés. De 1999 à 2003, Directeur Général de HSBC Trinkaus Capital Management GmbH (aujourd'hui HSBC Global Asset Management Deutschland GmbH). Elle est également Membre du Comité Exécutif de HSBC Trinkaus & Burkhardt AG de 2001 à 2004, d'abord en tant que Responsable de la Banque privée et de la Gestion d'actifs puis Responsable des Clients Institutionnels et de la Gestion d'actifs. De 2004 à 2006, associé indéfiniment responsable de la société HSBC Trinkaus & Burkhardt KGaA pour laquelle elle est Responsable des Clients Institutionnels et de la Gestion d'actifs. Depuis 2006, membre du Directoire de HSBC Trinkaus & Burkhardt AG et Responsable des métiers de Banque de marchés et de Recherche et des fonctions support. En 2015, elle est nommée Président du Directoire de HSBC Trinkaus & Burkhardt AG.

2019 **Mandats dans le Groupe HSBC :**
Administrateur : HSBC Continental Europe. Président du Directoire : HSBC Trinkaus & Burkhardt AG.

Mandats hors du Groupe HSBC :
Président du Conseil de la Bourse : EUREX. Membre du Conseil de la Bourse : Frankfurt Stock Exchange. Membre du Conseil de Surveillance : ThyssenKrupp AG, BVV.

2018 **Mandats dans le Groupe HSBC :**
Administrateur : HSBC Continental Europe. Président du Directoire : HSBC Trinkaus & Burkhardt AG.
Mandats hors du Groupe HSBC :
Membre du Conseil Consultatif : L-Bank. Président du Conseil de la Bourse : EUREX. Membre du Conseil de la Bourse : Frankfurt Stock Exchange. Membre du Conseil de Surveillance : ThyssenKrupp AG, BVV.

2017 **Mandats dans le Groupe HSBC :**
Administrateur : HSBC Continental Europe. Président du Directoire : HSBC Trinkaus & Burkhardt AG.
Mandats hors du Groupe HSBC :
Membre du Conseil Consultatif : L-Bank. Président du Conseil de la Bourse : EUREX. Membre du Conseil de la Bourse : Frankfurt Stock Exchange. Membre du Conseil de Surveillance : ThyssenKrupp AG, BVV.

2016 **Mandats dans le Groupe HSBC :**
Administrateur : HSBC Continental Europe. Président du Directoire : HSBC Trinkaus & Burkhardt AG.
Mandats hors du Groupe HSBC :
Membre du Conseil Consultatif : L-Bank. Président du Conseil de la Bourse : EUREX. Membre du Conseil de la Bourse : Frankfurt Stock Exchange. Membre du Conseil de Surveillance : ThyssenKrupp AG, BVV.

Brigitte Taittinger

Administrateur indépendant

Première nomination : 2008. Dernier renouvellement : 2019.

Fin de mandat : 2022

Autres mandats : Membre du Conseil d'Administration : Centre Georges Pompidou. Administrateur : Fnac Darty¹¹, Suez¹¹.

Nombre de mandats exercés au sens de l'article L. 511-52 du Code monétaire et financier : trois mandats de membre de Conseil d'Administration ou de Conseil de Surveillance.

Compétence et expérience : Née en 1959. Diplômée de l'Institut d'Etudes Politiques de Paris et titulaire d'une maîtrise en Histoire. Chef de publicité chez Publicis de 1984 à 1988. Direction Marketing du Groupe du Louvre de 1988 à 1991. Président-Directeur Général de Annick Goutal de 1991 à 2012. De 2013 à 2017, Directrice de la Stratégie et du Développement de Sciences Po, Paris.

2019 **Mandat dans le Groupe HSBC :**
Administrateur indépendant : HSBC Continental Europe.
Mandats hors du Groupe HSBC :
Membre du Conseil d'Administration : Centre Georges Pompidou. Administrateur : Fnac Darty, Suez.

2018 **Mandat dans le Groupe HSBC :**
Administrateur indépendant : HSBC Continental Europe.
Mandats hors du Groupe HSBC :
Membre du Conseil d'Administration : Centre Georges Pompidou. Administrateur : Fnac Darty, Suez.

2017 **Mandat dans le Groupe HSBC :**
Administrateur indépendant : HSBC Continental Europe.
Mandats hors du Groupe HSBC :
Membre du Conseil d'Administration : Centre Georges Pompidou. Administrateur : Fnac Darty.

2016 **Mandat dans le Groupe HSBC :**
Administrateur indépendant : HSBC Continental Europe.
Mandats hors du Groupe HSBC :
Membre du Conseil d'Administration : Centre Georges Pompidou. Administrateur : Groupe Fnac.

Lucie Thalamas Dit Barathe

Administrateur élu par les salariés

Première nomination : 2019. Fin de mandat : 2022.

Fonction principale : Assistante commerciale, Business Banking Center Nord, Banque d'entreprises, HSBC Continental Europe.

Nombre de mandats exercés au sens de l'article L. 511-52 du Code monétaire et financier : un mandat de membre de Conseil d'Administration ou de Conseil de Surveillance.

Compétence et expérience : Née en 1966. Diplômée d'un BTS secrétariat de direction. Depuis son entrée chez HSBC Continental Europe en 1987, elle a occupé des postes de superviseur d'agence et d'assistante commerciale ainsi que de gestionnaire back-office au service des engagements au sein des réseaux de la Banque de particuliers et de la Banque d'entreprises.

2019 **Mandat dans le Groupe HSBC :**
Administrateur élu par les salariés : HSBC Continental Europe.

2018 –

2017 –

2016 –

Diversité du Conseil

La politique de diversité de l'organe de direction, mise à jour par le Conseil d'Administration lors de sa séance du 6 février 2020, vise à un équilibre et à une complémentarité d'âge, de genre,

¹⁰ Mandat dont le renouvellement sera proposé lors de l'Assemblée Générale du 11 mars 2021.

¹¹ Société cotée.

Rapport sur le gouvernement d'entreprise

d'expérience géographique, professionnelle et académique, d'indépendance, de séniorité dans le mandat, et de représentation des salariés.

Les profils des Administrateurs sont divers et complémentaires et couvrent le spectre des métiers et des risques associés aux activités de HSBC Continental Europe. Selon les statuts, le Conseil compte quatre membres élus par les salariés.

Quatre nationalités sont représentées au sein du Conseil et près des deux tiers des Administrateurs ont une expérience de l'international. Au 31 décembre 2020, l'âge moyen des Administrateurs est de 60,6 ans et leur séniorité moyenne dans la fonction s'élève à près de sept ans.

Hors Administrateurs élus par les salariés, le Conseil compte cinq femmes et sept hommes, soit une proportion de 42 % de femmes et 58 % d'hommes.

Administrateurs indépendants

Au regard des critères sur l'indépendance définis par les orientations conjointes sur l'évaluation de l'aptitude des membres de l'organe de direction émises par l'Autorité Bancaire Européenne ("ABE") et de la *European Securities and Markets Authority* ("ESMA") et par le Groupe HSBC, le Conseil d'Administration décide si chacun des Administrateurs non exécutifs, lors de sa nomination et ensuite une fois par an, peut être considéré comme indépendant. Pour ce faire, il examine s'il existe des liens personnels ou des circonstances susceptibles d'affecter, ou pouvant paraître affecter le jugement de l'Administrateur. Le Conseil expose par écrit ses raisons s'il décide qu'un Administrateur, malgré l'existence de liens ou de circonstances en rapport apparent avec sa décision, est indépendant.

Le Conseil d'Administration a, sur le rapport de son Comité des Nominations, procédé à un examen de la situation de chacun de ses membres au 31 décembre 2020 au regard de ces critères. Il a considéré que huit Administrateurs peuvent être qualifiés d'indépendants. Toutefois, deux Administrateurs exercent leur mandat d'Administrateur depuis plus de douze ans. Néanmoins, il est apparu au Conseil d'Administration que ce seul critère ne mettait pas en cause leur indépendance vis-à-vis de l'entreprise. 53,3 % des Administrateurs sont indépendants, soit une proportion supérieure à celle d'un tiers (hors Président du Conseil d'Administration) recommandée par le Code.

Evaluation du Conseil d'Administration

En application des recommandations du Code, une évaluation du Conseil a été conduite en interne en juillet 2020, sous la responsabilité du Comité des Nominations, sur la base d'un questionnaire comprenant les thèmes suivants et couvrant le Conseil et les Comités du Conseil : Stratégie, risque et performance financière ; composition et structure ; supervision de la Direction, talents et succession ; culture d'entreprise et "Conduct" ; fonctionnement des réunions et rôle du Président ; rôle du Secrétaire du Conseil ; auto-évaluation, formation et succession des Administrateurs ; comportements ; culture et efficacité. Les résultats de cette évaluation, ainsi que le suivi des principales actions mises en œuvre suite à l'évaluation conduite l'année précédente, ont été débattus par le Comité des Nominations puis par le Conseil d'Administration lors de sa séance du 24 juillet 2020.

L'opinion générale sur le Conseil et ses Comités ainsi que leur fonctionnement demeure largement positive. Des propositions ont été débattues par le Comité des Nominations et le Conseil, qui ont décidé la mise en œuvre de certains changements, dont l'allongement des séances trimestrielles du Conseil.

Formation et information des Administrateurs

En application du règlement intérieur du Conseil, chaque Administrateur reçoit toutes les informations nécessaires à l'accomplissement de sa mission et peut se faire communiquer tous les documents qu'il estime utiles. En particulier, le Conseil et les Comités du Conseil peuvent demander une présentation sur un sujet particulier pour une séance ultérieure.

Sur recommandation du Comité des Nominations, le Conseil d'Administration a, lors de sa séance du 26 juillet 2019, mis à jour la politique de formation des membres de l'organe de direction.

Conformément à cette politique, le nouvel Administrateur reçoit, lors de son entrée en fonction, un dossier d'information sur HSBC Continental Europe, comprenant, notamment, des éléments d'information juridiques sur la société et le rôle de l'administrateur ainsi que le dernier document de référence et les procès-verbaux du Conseil sur les douze derniers mois. En outre, le Secrétaire du Conseil organise, à son intention, et en fonction de ses besoins et priorités, un programme de rencontres de sessions de formation avec les principaux responsables des métiers et fonctions de HSBC Continental Europe. Il est également proposé aux Administrateurs en fonction de participer à ces sessions.

En 2020, des formations sur le rôle et le fonctionnement de la Direction des affaires réglementaires et de l'Audit interne, ont été animées par leurs Directeurs respectifs. En outre, les Administrateurs ont été invités à participer aux webinaires organisés par HSBC dans le cadre de la semaine européenne du développement durable et du mois de la sensibilisation aux risques cyber. Par ailleurs, les Administrateurs ont suivi des formations, en *e-learning*, sur la gestion des risques chez HSBC, la santé, la sécurité et le bien-être, la confidentialité des données et la cybersécurité, sur les risques liés à la criminalité financière, sur le "Conduct" et le harcèlement au travail.

Les séances du Conseil d'Administration et des Comités du Conseil sont, également, mises à profit afin d'apporter aux Administrateurs les éléments d'information indispensables à leur mission et d'actualiser leurs connaissances.

Par ailleurs, un forum a été organisé à l'attention des Présidents de Comités d'Audit et des Risques des principales entités européennes du Groupe HSBC.

Rémunération des Administrateurs

La rémunération annuelle maximale et totale allouée aux Administrateurs s'élève à 700 000 EUR, sur décision de l'Assemblée Générale Mixte du 15 mai 2017.

Cette rémunération est répartie selon les règles suivantes, décidées par le Conseil d'Administration lors de sa séance du 6 février 2016 puis modifiées le 8 février 2019 :

- chacun des membres du Conseil d'Administration se voit allouer, de manière forfaitaire, la somme annuelle de 35 000 EUR, les règlements étant faits annuellement, à l'issue de l'Assemblée Générale ;
- le jeton complémentaire annuel versé aux membres des Comités du Conseil est fixé de manière forfaitaire à hauteur de :
 - 25 000 EUR pour les Présidents du Comité d'Audit et du Comité des Risques ;
 - 15 000 EUR pour les membres du Comité d'Audit et du Comité des Risques ;
 - 7 000 EUR pour les Présidents du Comité des Nominations et du Comité des Rémunérations ;
 - 6 000 EUR pour les membres du Comité des Nominations et du Comité des Rémunérations.

Par ailleurs, au sein du Groupe HSBC, il est de coutume que les Administrateurs exerçant des fonctions de direction au sein du Groupe et les dirigeants mandataires sociaux renoncent à leur rémunération au titre de leur mandat d'Administrateur dans des sociétés du Groupe HSBC. Cette recommandation est appliquée par les dirigeants mandataires sociaux de HSBC Continental Europe et de ses filiales.

En 2020, au titre de l'exercice 2019, Jean Beunardeau, James Emmett, Laurence Rogier, Carola von Schmettow et Andrew Wild ont ainsi renoncé au versement de leur rémunération au titre de leur mandat d'Administrateur. Il convient de noter que, conformément à cette même règle, Samir Assaf, Président du Conseil d'Administration de HSBC Continental Europe, ne perçoit pas de rémunération de la part de HSBC Continental Europe dans le cadre de ses fonctions.

Par ailleurs, et afin de se conformer aux règles appliquées par le Groupe HSBC, il n'est pas tenu compte de l'assiduité des Administrateurs pour le calcul de leur rémunération.

Le montant des rémunérations, net des prélèvements sociaux, acompte au titre de l'impôt sur le revenu et retenue à la source,

qui sera effectivement versé aux Administrateurs en 2021, au titre de l'exercice 2020, s'établit à 0,44 million EUR, contre 0,47 million EUR versés en 2020 au titre de 2019.

Rémunérations perçues par les mandataires sociaux non dirigeants et versés par HSBC Continental Europe, les sociétés qu'il contrôle et les sociétés qui le contrôlent (Groupe HSBC)

	Rémunérations au titre du mandat d'Administrateur versées en 2019 au titre de 2018	Rémunérations au titre du mandat d'Administrateur versées en 2020 au titre de 2019	Autres rémunérations versées en 2019 ¹	Autres rémunérations versées en 2020 ¹
Administrateurs exerçant leur fonction principale dans une autre entité du Groupe HSBC				
James Emmett ^{2, 3, 4}	—	—	1 839 695 GBP	276 890 GBP
Nuno Matos ^{3, 5}	—	—	—	1 236 953 GBP
Carola von Schmettow ⁶	—	—	—	—
Administrateurs élus par les salariés				
Ibtissam Bara ^{7, 8}	28 980 EUR	21 735 EUR	—	—
Ludovic Bénard ^{7, 8}	33 948 EUR	25 461 EUR	—	—
Xavier Bertrand ^{7, 8}	28 980 EUR	21 735 EUR	—	—
Christine D'Amore ^{8, 9}	—	7 245 EUR	—	—
Laurent Lagueny ^{8, 9}	—	7 245 EUR	—	—
Philippe Purdy ^{8, 10}	28 980 EUR	28 980 EUR	—	—
Lucie Thalamas Dit Barathe ^{8, 9}	—	7 245 EUR	—	—
Administrateurs n'exerçant pas de fonctions dans le Groupe HSBC¹¹				
Paule Cellard	45 500 EUR	41 125 EUR	—	—
Lindsay Gordon	63 200 EUR	65 400 EUR	—	—
Philippe Houzé	34 300 EUR	34 300 EUR	—	—
Anne Méaux ¹²	24 500 EUR	2 042 EUR	—	—
Thierry Moulouguet	50 750 EUR	52 500 EUR	—	—
Dominique Perrier ¹³	20 417 EUR	28 875 EUR	—	—
Arnaud Poupart-Lafarge	24 500 EUR	28 875 EUR	—	—
Lucile Ribot	45 500 EUR	41 125 EUR	—	—
Brigitte Taittinger	24 500 EUR	24 500 EUR	—	—
Jacques Veyrat ¹⁴	32 900 EUR	32 900 EUR	—	—

1 Salaires et autres rémunérations fixes, rémunération variable et avantages en nature.

2 Coopté le 26 octobre 2018.

3 Les rémunérations indiquées sont versées par d'autres sociétés du Groupe HSBC au titre de ses fonctions de direction dans le Groupe.

4 Démission de son mandat d'Administrateur le 16 mars 2020.

5 Coopté le 30 avril 2020.

6 Ne perçoit pas de rémunérations de la part des sociétés contrôlées par HSBC Continental Europe ni des sociétés qui contrôlent HSBC Continental Europe.

7 Fin de mandat le 26 septembre 2019.

8 Rémunération abandonnée au profit d'une organisation syndicale, nette de prélèvements sociaux.

9 Elu par les salariés le 26 septembre 2019.

10 Décédé le 9 septembre 2020.

11 Montants versés nets de prélèvements sociaux, d'acompte d'impôt sur le revenu et, le cas échéant, de retenue à la source.

12 Démission de son mandat d'Administrateur le 23 janvier 2019.

13 Cooptée le 20 février 2018.

14 Démission de son mandat d'Administrateur le 6 février 2020.

Missions et fonctionnement du Conseil d'Administration

Le règlement intérieur du Conseil régit le fonctionnement du Conseil d'Administration et rappelle les principales missions qui lui sont confiées. Le Conseil tient compte, dans son fonctionnement, de la position de HSBC Continental Europe, détenu à 99,9 % par le Groupe HSBC :

- il remet en question, de façon constructive, la stratégie et détermine les orientations stratégiques, à partir de la stratégie élaborée par la Direction Générale et supervise et contrôle leur mise en œuvre. Il approuve les investissements et désinvestissements stratégiques et toutes les opérations susceptibles d'influer significativement sur les résultats ;
- il supervise et contrôle les prises de décisions et les actions et assure une surveillance efficace des dirigeants effectifs et remet en question de façon constructive et examine de manière critique les propositions et les informations reçues des dirigeants effectifs ainsi que leurs décisions ;
- il supervise et contrôle que les objectifs stratégiques, la structure organisationnelle et la stratégie des risques de HSBC Continental Europe, y compris son appétence au risque et le dispositif de gestion des risques, ainsi que d'autres politiques (par exemple la politique de rémunération) et le dispositif de publication, sont mis en œuvre de façon cohérente ;
- il supervise et contrôle les risques majeurs et revoit les rapports réguliers de gestion des risques, exposant les risques liés aux activités et aux résultats de HSBC Continental Europe ;
- il veille à ce que la culture du risque soit mise en œuvre de manière cohérente ;
- il fixe les valeurs et les principes de HSBC Continental Europe et supervise la mise en œuvre et le maintien d'un code de conduite ou de politiques similaires et efficaces pour identifier, gérer et réduire les conflits d'intérêts réels et potentiels ;
- il veille à l'intégrité de l'information et des rapports financiers et du dispositif de contrôle interne, y compris un dispositif de gestion des risques efficace et robuste ;
- il veille à ce que les responsables des fonctions de contrôle interne puissent agir de manière indépendante et, indépendamment de la responsabilité d'autres organes internes, lignes métier ou fonctions, puissent exprimer leurs préoccupations et avertir le Conseil, le cas échéant, lorsque des évolutions de risques défavorables affectent ou sont susceptibles d'affecter l'institution ;
- il délibère sur toute question relevant de ses obligations légales, réglementaires et des dispositions statutaires ;
- il veille à la réputation du Groupe HSBC en France.

Dans les huit jours qui précèdent la séance, les Administrateurs reçoivent le dossier, comprenant l'ordre du jour, le projet de procès-verbal de la précédente séance du Conseil, ainsi que les présentations relatives aux points de l'ordre du jour qui seront discutés en séance. Certains points, relevant d'une haute confidentialité, ne peuvent faire l'objet d'une information préalable et nécessitent la remise des documents en séance. Par ailleurs, les Administrateurs sont régulièrement informés des événements marquants de la vie de la société et reçoivent, pour ce faire, une documentation appropriée.

Travaux du Conseil d'Administration

Le Conseil d'Administration s'est réuni à dix reprises au cours de l'année 2020. Le taux d'assiduité moyen des Administrateurs aux séances du Conseil a été de 88 %, par rapport à 80 % en 2019 :

- le 6 février 2020 (taux d'assiduité : 94 %) ;
- le 18 février 2020 (taux d'assiduité : 76 %) ;
- le 30 mars 2020 (taux d'assiduité : 88 %) ;
- le 30 avril 2020 (taux d'assiduité : 100 %) ;
- le 29 mai 2020 (taux d'assiduité : 100 %) ;
- le 6 juillet 2020 (taux d'assiduité : 76 %) ;

- le 24 juillet 2020 (taux d'assiduité : 94 %) ;
- le 31 juillet 2020 (taux d'assiduité : 71 %) ;
- le 23 octobre 2020 (taux d'assiduité : 100 %) ;
- le 4 décembre 2020 (taux d'assiduité : 81 %).

Impacts de la pandémie de Covid-19 sur les travaux du Conseil

En 2020, le Conseil a intensifié ses travaux et les a concentrés sur le suivi rapproché de l'évolution des impacts et des risques liés à la pandémie de Covid-19, en particulier en matière de résilience opérationnelle, de fonds propres et de liquidité, de risques de crédit, de marchés, de fraude ou de ressources humaines. Au total, il s'est, ainsi, réuni dix fois au cours de l'année, par moyens de téléconférence à partir de mars 2020, ce qui n'a pas eu d'impact négatif sur sa capacité à mener ses travaux et à s'acquitter de ses responsabilités habituelles. Entre ces séances du Conseil, le Directeur Général a très régulièrement tenu les Administrateurs informés de l'évolution de la situation.

Activités et stratégie

A chacune de ses séances, le Conseil a été informé de l'évolution des activités, de la position du groupe, des enjeux pour chacune de ses activités et des projets de transformation.

Dans sa séance du 6 juillet 2020, le Conseil d'Administration a approuvé les orientations stratégiques de l'entreprise. Il a pris connaissance des avis du Comité social et économique sur la situation économique et financière de l'entreprise et sur les orientations stratégiques respectivement lors de ses séances des 24 juillet et 23 octobre 2020.

Dans le cadre de la mise en œuvre de la stratégie, le Conseil a examiné et approuvé les projets de repositionnement des métiers Banque de financement, d'investissement et de marchés et Banque d'entreprises et de certaines fonctions centrales et les plans de départ associés respectivement lors de ses séances des 6 juillet et 4 décembre 2020. Le projet de transformation des succursales de HSBC Continental Europe a été présenté au Conseil lors de sa séance du 23 octobre 2020.

Le Conseil a été régulièrement tenu informé de l'avancement de la revue stratégique des activités de Banque de détail.

Après en avoir approuvé le principe lors de ses séances des 16 octobre 2019 et 29 mai 2020 respectivement, le Conseil d'Administration a, lors de la séance du 23 octobre 2020, formellement approuvé le changement de siège social et de dénomination sociale de la société à compter du 1er décembre 2020. Le changement de dénomination sociale a également été approuvé par les actionnaires lors de l'Assemblée Générale du 12 novembre 2020.

En 2020, le Conseil d'Administration a également poursuivi ses travaux sur les impacts liés à la sortie du Royaume-Uni de l'Union européenne, qui ont notamment porté sur les modèles de booking et la mise à jour de la politique d'externalisation.

Le Conseil a régulièrement bénéficié des commentaires et de la vision du Président du Conseil, qui est également Président de la Banque de financement et d'investissement du Groupe HSBC, et de Nuno Matos, qui est également Directeur Général de la région Europe pour le Groupe HSBC, sur l'évolution, les résultats, la stratégie, l'actualité, ainsi que l'évolution du contexte économique mondial et réglementaire du Groupe HSBC. Les Administrateurs indépendants, quant à eux, ont partagé, avec le Conseil, leur vision de la situation économique et de la conjoncture dans leur secteur d'activité.

Finance

En 2020, le Conseil d'Administration a examiné les états financiers trimestriels, semestriels et annuels, et a arrêté les comptes semestriels et annuels. A chacune de ses séances, le Conseil a examiné les revenus, les coûts, les résultats, ainsi que le bilan de HSBC Continental Europe. Pour chaque période considérée, le Conseil a entendu les conclusions des Commissaires aux comptes, qui sont invités à participer à toutes les réunions du Conseil d'Administration.

Dans sa séance du 6 février 2020, le Conseil a examiné et approuvé le budget, les plans de fonds propres et de liquidité ainsi que l'appétence au risque pour l'exercice 2020, et dans celle du 23 octobre 2020, il a examiné une première version de l'appétence au risque pour l'exercice 2021.

Le Conseil d'Administration a été informé de l'évolution des fonds propres réglementaires et des ratios réglementaires, en particulier de capital, de liquidité, de solvabilité, et de levier. A chacune de ses séances régulières, le Conseil a eu communication du plan de financement, de la position de refinancement et de l'évolution de la dette à moyen long terme.

Le Conseil a, par ailleurs, examiné et validé la politique en matière de dividende et les rapports *Internal Capital Adequacy Assessment Process* ("ICAAP") et *Internal Liquidity Adequacy Assessment Process* ("ILAAP") (séance du 30 avril 2020) ainsi que le plan d'urgence de liquidité (séance du 23 octobre 2020).

Gestion des risques

Lors de chaque séance, sur la base, en particulier, des principaux documents de synthèse des risques (cartographie des risques, risques principaux et émergents et tableau de bord de suivi de l'appétence au risque), et des rapports faits en séance par le Directeur des Risques et le Président du Comité des Risques, le Conseil a revu la situation du groupe en matière de risques, notamment financiers, tels que tests de résistance, crédit, marchés, modèles, fonds propres, liquidité et taux, et non financiers, y compris de résilience, de sécurité et de fraude, informatiques, de litiges, fiscaux, de ressources humaines. Par ailleurs, il a examiné les mises à jour du cadre de gestion des risques et décidé d'ajuster certains seuils d'appétence au risque au cours de l'année. Les Administrateurs ont, en outre, accès aux dossiers des séances du Comité des Risques.

Par ailleurs, le Conseil a été informé, à chacune de ses séances, des progrès réalisés dans le domaine de la lutte contre la criminalité financière. Lors de la séance du 23 octobre 2020, le Directeur de la Conformité – Lutte contre la criminalité financière a présenté son rapport annuel au Conseil d'Administration. Concernant la Conformité réglementaire, le Directeur de la Conformité réglementaire a présenté son rapport annuel au Conseil d'Administration lors de sa séance du 30 avril 2020. Suite au rapprochement des directions Conformité – Lutte contre la criminalité financière et Conformité réglementaire, le Conseil a approuvé la nomination d'un nouveau Directeur de la Conformité (séance du 23 octobre 2020). Le Conseil a également examiné le rapport du médiateur concernant son activité durant l'année 2019 (séance du 23 octobre 2020).

Le Conseil d'Administration a examiné, et approuvé lorsque cela est nécessaire, les rapports annuels sur le contrôle interne et sur l'organisation du dispositif de lutte contre la criminalité financière (séance du 30 avril 2020), adressés à l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution.

Les travaux de l'Audit interne, en particulier les rapports ayant fait l'objet d'une notation défavorable et l'évolution du nombre de recommandations ouvertes, ont été commentés régulièrement par le Président du Comité d'Audit et le Directeur des Risques. Le Directeur de l'Audit interne a présenté son rapport annuel au Conseil d'Administration lors de sa séance du 18 février 2020.

Contexte réglementaire et supervision

Le Conseil a été régulièrement informé des échanges avec les différentes autorités de supervision, ainsi que de leurs missions et enquêtes, en particulier la Banque centrale européenne, l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution, et l'Autorité des marchés financiers, ainsi que de leurs conclusions, des lettres de suite reçues et des réponses faites par HSBC Continental Europe.

Le 6 février 2020, l'équipe de supervision conjointe de la Banque centrale européenne et de l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution a présenté au Conseil les conclusions de ses travaux réalisés en 2019, et ses priorités, ses attentes et son programme de supervision pour l'année 2020 puis a assisté à la séance du Conseil en qualité d'observateurs.

Gouvernance

Les travaux des Comités du Conseil ont fait régulièrement l'objet de rapports détaillés par leurs Présidents respectifs et ont été débattus en séance. Dans ce cadre, le Conseil a été tenu informé, à chacune de ses séances, des principaux sujets discutés et points d'action relevés par le Comité d'Audit et le Comité des Risques, notamment en matière de supervision, de projets et de sujets comptables, de risques, de dispositif de gestion et de contrôle des risques, d'audit interne, de conformité et de contrôle permanent.

A chacune des séances du Conseil, est présenté le suivi des points d'action demandés par le Conseil lors de séances précédentes, qui donnent lieu, le cas échéant, à des présentations spécifiques.

En 2020, le Conseil a mis à jour les politiques en matière de gouvernance d'entreprise dont il a la responsabilité, dont le règlement intérieur du Conseil, la politique de gouvernance interne, la politique d'évaluation de l'aptitude individuelle et collective de l'organe de direction, la procédure de nomination de l'organe de direction, et la politique de diversité de l'organe de direction.

Outre ces points, le Conseil a délibéré, notamment sur la base des travaux des Comités des Rémunérations et des Nominations, sur les différents travaux qui relèvent de sa responsabilité, conformément aux lois et réglementations en vigueur, en particulier en matière de rémunérations, d'évaluation de l'aptitude de l'organe de direction, de composition du Conseil, de la Direction Générale et des comités spécialisés du Conseil, d'évaluation du fonctionnement du Conseil, de prévention des conflits d'intérêts et d'autorisation de services non-audit rendus par les Commissaires aux comptes. Ainsi, il a approuvé les rapports du Conseil d'Administration à l'Assemblée Générale et sur le gouvernement d'entreprise pour l'exercice 2019 (séance du 18 février 2020), le rapport semestriel du Conseil au 30 juin 2020 (séance du 31 juillet 2020), ainsi que les publications au titre des résultats annuels et semestriels au cours de ces mêmes séances. De même, le Conseil a autorisé une nouvelle convention réglementée (séance du 23 octobre 2020) et examiné les conventions conclues et autorisées par le Conseil au cours d'exercices antérieurs et dont l'exécution s'est poursuivie, conformément à l'article L. 225-40-1 du Code de commerce (séance du 23 octobre 2020).

Comités du Conseil d'Administration

Le Conseil est assisté par quatre Comités spécialisés : Comité d'Audit, Comité des Risques, Comité des Nominations et Comité des Rémunérations, dont les missions sont définies dans le règlement intérieur du Conseil.

Comité d'Audit

Composition du Comité d'Audit

Président :	
Thierry Moulouquet (indépendant)	Nomination 2010 (membre de 2009 à 2010)
Membres :	
Lindsay Gordon (indépendant)	Nomination 2013
Dominique Perrier (indépendante)	Nomination 2019
Lucile Ribot (indépendante)	Nomination 2017

Les membres du Comité d'Audit sont particulièrement qualifiés dans les domaines bancaire, financier, comptable et de contrôle pour exercer ou avoir exercé des fonctions de Président-Directeur Général d'une banque, de membre de Comités d'Audit, y compris de banques, de Directeur Financier, ou de Commissaire aux comptes.

Les participations croisées des présidents des Comités d'Audit et des Risques permettent d'assurer une interaction adéquate entre ces deux comités.

Missions du Comité d'Audit

Le Comité d'Audit rend compte au Conseil d'Administration et a la responsabilité non exécutive de la surveillance des questions liées au budget, à l'information financière, aux contrôles internes sur l'information financière, aux ratios de fonds propres et de liquidité en appui du Comité des Risques, à la politique de dividende et à l'allocation des fonds propres, à la gestion de la fonction Finance et à l'Audit interne, et de conseiller le Conseil sur ces sujets.

Le Comité examine notamment :

- l'intégrité des états financiers, la communication d'informations dans le cadre du Pilier 3, les déclarations officielles et les communications relatives à la performance financière ;
- l'efficacité de l'Audit interne et du processus d'audit externe ;
- l'efficacité des systèmes de contrôle financier interne.

Le Comité se réunit, en tête-à-tête, avec les Commissaires aux comptes et le responsable de l'Audit interne au moins une fois par an, pour s'assurer qu'il n'y a pas de problème ni de question non résolus. Pour accomplir ces diverses missions, le Comité peut consulter tout expert qu'il juge utile.

Afin de respecter un délai minimum d'examen des comptes avant leur examen par le Conseil, le Comité d'Audit se réunit, dans la mesure du possible, quelques jours avant le Conseil.

Enfin, à la demande du Comité d'Audit de HSBC Bank plc, le Président du Comité d'Audit de HSBC Continental Europe adresse un certificat semestriel au Président du Comité d'Audit de HSBC Bank plc, son actionnaire direct, confirmant, notamment, que les comptes ont été revus par le Comité et que le dispositif de contrôle interne relatif au *reporting* financier paraît approprié.

Travaux du Comité d'Audit en 2020

En 2020, le Comité d'Audit s'est réuni à quatre reprises, avec un taux d'assiduité de 100 %, comme en 2019 :

- le 4 février 2020 ;
- le 27 avril 2020 ;
- le 17 juillet 2020 ;
- le 20 octobre 2020.

Avec la participation, à chacune de ces séances, des Commissaires aux comptes, du Directeur Financier, du Directeur de la Comptabilité, de l'Inspecteur Général, et du Directeur des Risques. Le Directeur Général et l'un des deux Directeurs Généraux Délégués ont également assisté aux séances du Comité, pour répondre aux questions éventuelles. Participent également, aux séances du Comité, les responsables de HSBC Continental Europe pour la partie des sujets sous leur responsabilité. Par ailleurs, le Président du Comité a rencontré les Commissaires aux comptes en tête-à-tête au cours de l'exercice.

Le premier volet des travaux du Comité a porté sur l'examen approfondi, préalablement à leur présentation au Conseil, des comptes annuels, semestriels et trimestriels. Le Comité d'Audit a ainsi procédé à l'examen des comptes sociaux et consolidés. Il a été informé, par la Direction Financière, des principaux points d'attention comptables et fiscaux et a discuté des options retenues par l'entreprise dans le cadre de l'arrêté des comptes et vérifié l'adéquation des provisions aux risques identifiés. Les travaux du Comité se sont concentrés, en particulier, sur les impacts de la pandémie de Covid-19 sur l'évaluation comptable des actifs.

Le Comité a examiné le budget pour l'exercice 2020 (séance du 4 février 2020) puis la mise à jour des projections de la performance à fin 2020. Il a, de nouveau, tout au long de l'année, été attentif au suivi de la base de coûts et aux processus de refacturation en vigueur au sein du Groupe HSBC.

Le Comité a été informé, à chacune de ses séances, de la situation relative à la solvabilité et aux fonds propres de HSBC Assurances Vie (France) et des évolutions des modèles utilisés pour calculer la *Present Value of In-Force* ("PVIF") ainsi que de leur impact sur le compte de résultat.

Le deuxième volet des travaux du Comité a porté sur les contrôles. Dans ce cadre, les Commissaires aux comptes ont commenté leur lettre de recommandations et les points ayant fait l'objet d'une attention particulière lors de l'arrêté des comptes de l'exercice 2019. Le Comité a discuté le programme d'audit et l'indépendance des Commissaires aux comptes, approuvé les rémunérations versées en 2019 par le groupe HSBC Continental Europe aux Commissaires aux comptes. Le Comité a revu et autorisé en tant que de besoin les services autres que de commissariat aux comptes rendus par les Commissaires aux comptes.

Les Commissaires aux comptes ont présenté leurs diligences sur les comptes au 31 mars 2020, au 30 juin 2020 et au 30 septembre 2020 (séances des 27 avril, 17 juillet et 20 octobre 2020), ainsi que leur plan annuel d'audit (séance du 17 juillet 2020).

Le Comité a également pris connaissance des résultats des contrôles réalisés sur les états financiers, en particulier concernant les faiblesses identifiées par ces contrôles et l'avancement des plans d'actions. Dans ce cadre, il a examiné les travaux réalisés dans le cadre de l'application de Sarbanes-Oxley et revu les points relevés dans les certificats de contrôle comptable et par les missions d'assurance qualité comptable, ainsi que l'avancement de la mise en œuvre des recommandations émises par les Commissaires aux comptes.

En matière de gestion des données, le Comité a été régulièrement tenu informé de l'avancée de l'évolution du dispositif et des plans d'action, en particulier au regard de l'application de BCBS 239 et a examiné les propositions relatives à l'introduction d'indicateurs dans le tableau de bord de suivi de l'appétence au risque.

Lors de sa séance du 20 octobre 2020, le Comité a examiné la liste des conventions réglementées précédemment autorisées par le Conseil et dont l'exécution s'est poursuivie et a formulé des recommandations au Conseil d'Administration quant à la mise à jour de cette liste.

Lors de la séance du 17 juillet 2020, une présentation du dispositif en place en matière de lancement d'alerte et de ses résultats a été faite au Comité.

Le troisième volet des travaux du Comité a porté sur la revue détaillée, à chacune de ses séances, des travaux de l'Audit interne. Il a revu les conclusions des principales missions d'audit, en particulier celles qui appelaient une attention particulière. Le Comité est resté particulièrement attentif à la bonne mise en œuvre des recommandations d'audit. Il a, par ailleurs, approuvé la mise à jour de la charte d'audit et le plan annuel d'audit pour 2020 (séance du 4 février 2020) et discuté, de manière régulière, des moyens humains de l'Audit interne.

Le Comité a procédé à la revue annuelle de ses termes de référence (séance du 4 février 2020).

Le Président du Comité d'Audit a rendu compte des principaux points discutés en Comité d'Audit dans les séances du Conseil d'Administration des 6 février, 30 avril, 24 juillet et 23 octobre 2020.

Comité des Risques

Composition du Comité des Risques

Président :	
Lindsay Gordon (indépendant)	Nomination 2015 (membre de 2013 à 2015)
Membres :	
Paule Cellard (indépendante)	Nomination 2017
Thierry Moulouguet (indépendant)	Nomination 2009 (Président de 2010 à 2015)
Arnaud Poupart-Lafarge (indépendant)	Nomination 2019 – Démission octobre 2020

Les membres du Comité sont particulièrement qualifiés dans les domaines bancaire, financier, des risques et du contrôle interne pour exercer ou avoir exercé des fonctions de Président ou Directeur Général d'une banque, des responsabilités opérationnelles au sein d'activités de Banque de financement et d'investissement ou de Directeur d'une inspection générale et d'une direction de conformité d'une banque, de membre de

Comités de Risques, de *Chief Operating Officer* ou de Directeur Financier.

Les participations croisées des présidents des Comités d'Audit et des Risques permettent d'assurer une interaction adéquate entre ces deux comités.

Missions du Comité des Risques

Le Comité des Risques rend compte au Conseil d'Administration et a la responsabilité non exécutive de la surveillance des questions liées aux risques ayant un impact sur HSBC Continental Europe et ses filiales, y compris la gouvernance des risques et les systèmes de contrôle interne (autres que les contrôles internes sur l'information financière), et de conseiller le Conseil sur ces sujets.

Le Comité collabore avec les autres comités du Conseil dont les activités peuvent avoir un impact sur la stratégie en matière de risques (notamment, le Comité d'Audit et le Comité des Rémunérations) et communique régulièrement avec les fonctions de contrôle interne de HSBC Continental Europe et en particulier la fonction de gestion des risques.

Le Comité se réunit, en tête-à-tête, avec les Commissaires aux comptes et le responsable de l'Audit interne au moins une fois par an, pour s'assurer qu'il n'y a pas de problème ni de question non résolus. Pour accomplir ces diverses missions, le Comité peut consulter tout expert qu'il juge utile.

A la demande du Comité des Risques de HSBC Bank plc, le Président du Comité des Risques de HSBC Continental Europe adresse un certificat semestriel au Président du Comité des Risques de HSBC Bank plc, confirmant, notamment, que le Comité a examiné les rapports sur les risques et qu'aucun sujet n'a été porté à son attention autre que ceux décrits dans les supports.

Travaux du Comité des Risques en 2020

En 2020, le Comité des Risques s'est réuni à cinq reprises, avec un taux d'assiduité de 90 %, contre 100 % en 2019 :

- le 4 février 2020 ;
- le 15 avril 2020 ;
- le 28 avril 2020 ;
- le 16 juillet 2020 ;
- le 21 octobre 2020.

Avec la participation, à chacune de ces séances, des Commissaires aux comptes, du Directeur des Risques, du Directeur Financier, du Directeur de la Comptabilité et de l'Inspecteur Général. Le Directeur Général et l'un des deux Directeurs Généraux Délégués ont également assisté aux séances du Comité afin de répondre aux questions éventuelles. Participent également, aux séances du Comité, les responsables de HSBC Continental Europe pour les sujets sous leur responsabilité.

Le Comité des Risques a régulièrement tenu, à l'issue de ses séances trimestrielles et en présence des membres du Comité d'Audit, des sessions à huis clos hors la présence du management de HSBC Continental Europe et avec le Directeur des Risques uniquement.

En 2020, le Comité a concentré ses travaux sur les impacts de la pandémie de Covid-19 sur les risques de HSBC Continental Europe, en particulier en matière de crédit, de marchés, de liquidité et de fonds propres, de résilience opérationnelle et de continuité d'activité, et sur les résultats des tests de résistance réalisés à partir de différents scénarios de reprise économique.

Le Comité a, également, porté une attention particulière au suivi des projets de transformation de HSBC Continental Europe et des risques qu'ils induisent.

Par ailleurs, il a maintenu les présentations approfondies sur un sujet particulier de son choix en fonction de l'actualité ou des sujets d'attention particulière. Les thèmes traités sous cette forme au cours de l'année 2020 ont porté sur "*Conduct*", le risque de taux d'intérêt du *banking book*, et les cryptomonnaies.

Malgré le contexte particulier de l'année 2020, le Comité a poursuivi ses travaux habituels. Il a, ainsi, approuvé l'appétence au

risque de HSBC Continental Europe pour l'exercice 2020 (séance du 4 février 2020) et ses mises à jour ultérieures, puis a examiné, à chacune de ses séances, le tableau de bord de suivi, en particulier les indicateurs ne respectant pas les objectifs fixés. Il a également revu et approuvé le cadre de tolérance au risque. Lors de sa séance du 21 octobre 2020, il a examiné un premier projet d'appétence au risque pour l'année 2021. En plus d'une synthèse des risques exposée par le Directeur des Risques, le Comité a revu, à chacune de ses séances, la cartographie des risques, les risques principaux et ceux émergents, ainsi que leur évaluation, accompagnée des plans d'actions identifiés. Le Comité a été informé des changements apportés au dispositif de gestion des risques.

Le Comité des Risques a, en outre, continué à procéder à la revue habituelle des risques financiers, dont la présentation a mis en avant les impacts liés à la pandémie de Covid-19, avec l'intervention de chacun des responsables du contrôle de ces risques, et, en particulier :

- les risques de crédit, avec l'examen individuel des grands risques, l'évolution des encours de crédit et de créances non performantes par métier, l'évolution des risques pondérés, du coût du risque et des dossiers et secteurs préoccupants. Le Comité a été informé des échanges avec les autorités de supervision en matière de crédit ;
- les risques de marché, leur évolution par rapport aux limites, l'évolution des expositions, la fixation des limites, l'évolution des risques pondérés des activités de marché et les résultats des tests de résistance internes ;
- les modèles de risque, avec, notamment, le suivi de l'avancement du programme en la matière et des revues et inspections sur place conduites par les superviseurs sur les modèles ainsi que leur impact sur les risques pondéré et la teneur et la mise en œuvre des recommandations émises par les différents corps de contrôle internes et externes ;
- les risques de liquidité, de fonds propres et de taux d'intérêts du *banking book*. Le Comité a, notamment, approuvé les rapports *Internal Capital Adequacy Assessment Process ("ICAAP")* et *Internal Liquidity Adequacy Assessment Process ("ILAAP")* (séance du 28 avril 2020) après une session dédiée à l'examen de ces projets de rapports (séance du 15 avril 2020) ainsi que les plans de capital et de liquidité (séance du 4 février 2020) et leur exécution ensuite ;
- les tests de résistance, et, notamment, les travaux réalisés dans le cadre du programme de tests de résistance internes et des contributions de HSBC Continental Europe aux tests de résistance du Groupe HSBC réalisés par la *Prudential Regulation Authority*, ainsi que les résultats de ces tests.

De même, le Comité des Risques a continué, à chacune de ses séances, à revoir les risques non-financiers, avec l'intervention de chacun des responsables du contrôle de ces risques, et, en particulier :

- les pertes opérationnelles et les progrès et plans d'action relatifs au dispositif de gestion des risques non-financiers ;
- les risques juridiques, y compris les risques émergents, et les litiges ;
- les risques de sécurité et de fraude, y compris la sécurité de l'information et la continuité d'activité ;
- l'informatique, y compris les principaux incidents et risques, et l'avancement des principaux projets.

Dans les domaines du contrôle permanent, de la conformité et des relations avec les régulateurs, le Comité a été informé, à chacune de ses séances, de l'avancement des plans de contrôle interne et des principaux sujets de faiblesse identifiés, ainsi que des plans d'action élaborés en réponse.

Le Comité a été informé des travaux engagés par la Direction des Risques Opérationnels, notamment de l'avancement et des résultats des plans de contrôle. Conformément à l'arrêté du 3 novembre 2014, le Comité a été informé des évolutions du

dispositif de gestion des prestations de services externalisées, en particulier de celles dites "essentielles", qu'elles soient sous-traitées au sein du Groupe HSBC ou auprès de fournisseurs extérieurs ainsi que des résultats des contrôles réalisés sur les prestations essentielles sous-traitées.

En matière de Conformité lutte contre la criminalité financière, le Comité a continué, en 2020, à suivre de manière attentive l'évolution des travaux, du dispositif, des outils et de la mise en œuvre des recommandations émises par les différents corps de contrôle en matière de lutte anti-blanchiment, d'application des sanctions internationales et de lutte contre la corruption, ainsi que de l'évolution des effectifs, des échanges avec les autorités de contrôle et de supervision et des missions conduites par ces dernières dans ces domaines.

En matière de Conformité réglementaire, le Comité a pris connaissance des rapports trimestriels, qui relèvent les principaux nouveaux sujets et fait le point sur ceux déjà évoqués lors de réunions précédentes. Il a également examiné l'avancement des plans d'action mis en œuvre dans le cadre du programme *Conduct* du Groupe HSBC, ainsi que le rapport annuel du médiateur (séance du 21 octobre 2020).

Le Comité a approuvé les rapports annuels à l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution sur le contrôle interne et sur l'organisation du dispositif de lutte contre la criminalité financière (séance du 28 avril 2020) et a pris connaissance d'autres rapports destinés aux autorités de tutelle.

Le Comité a été informé des échanges avec les autorités de tutelle et des conclusions de diverses missions et revues menées par les autorités de tutelle et de contrôle, telles que l'Autorité des marchés financiers, la Banque centrale européenne, l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution, la *Prudential Regulation Authority*, ou l'Agence française anticorruption, et a eu communication des rapports, lettres de suite et réponses sur ces missions ainsi que des plans d'action engagés pour mettre en œuvre leurs recommandations.

Le Comité a été informé des travaux de HSBC Continental Europe en matière de redressement et de résolution, réalisés dans le cadre des obligations du Groupe HSBC vis-à-vis de la *Prudential Regulation Authority* ou de ses propres obligations vis-à-vis du Comité de résolution unique.

Le Comité est resté, en 2020, attentif à l'évolution de l'environnement réglementaire et de supervision dans lequel opère HSBC Continental Europe et à ses impacts.

S'agissant des autres sujets de gouvernance, le Comité a examiné la politique de rémunérations et a procédé à la revue annuelle de ses termes de référence (séance du 4 février 2020).

Le Président du Comité des Risques a rendu compte des principaux points discutés en Comité des Risques dans les séances du Conseil d'Administration des 6 février, 30 avril, 24 juillet et 23 octobre 2020.

Comité des Nominations

Composition du Comité des Nominations

Président :	
Philippe Houzé (indépendant)	Nomination 2009 (membre de 1999 à 2009)
Membres :	
Samir Assaf	Nomination 2012
Arnaud Poupart-Lafarge (indépendant)	Nomination 2020

Conformément au Code de gouvernement d'entreprise des sociétés du Groupe HSBC, le Comité des Nominations est constitué, au moins pour moitié, d'Administrateurs non exécutifs, non salariés du Groupe HSBC et indépendants.

Lors de sa séance du 6 février 2020 et sur proposition du Comité des Nominations, le Conseil d'Administration a décidé de nommer Arnaud Poupart-Lafarge en tant que membre du Comité des Nominations, en remplacement de Jacques Veyrat.

Missions du Comité des Nominations

Le Comité des Nominations rend compte de ses activités au Conseil d'Administration et a pour mission de piloter les processus relatifs à la nomination des membres du Conseil d'Administration et des Comités du Conseil d'Administration et d'identifier et de proposer, en vue d'une approbation par le Conseil d'Administration, des candidats à une nomination au Conseil d'Administration et à ses Comités.

Pour accomplir ces diverses missions, le Comité peut consulter tout conseil ou expert qu'il juge approprié.

Travaux du Comité des Nominations en 2020

Le Comité s'est réuni quatre fois au cours de l'exercice 2020, avec un taux de présence de 100 %, comme en 2019. Ses principaux travaux ont concerné :

- le suivi de l'aptitude individuelle et collective de l'organe de direction, en application de la politique d'évaluation de l'aptitude et les évaluations et réévaluations nécessaires au regard des critères définis dans cette politique ;
- des réflexions, et des recommandations au Conseil, sur la composition de l'organe de direction dans ses fonctions de supervision – y compris celle des Comités du Conseil – et exécutive, basées sur les politiques d'évaluation de l'aptitude et de diversité, suite, notamment aux démissions de James Emmett, Laurence Rogier et Jacques Veyrat et au décès de Philippe Purdy, ayant conduit le Comité à proposer au Conseil la cooptation d'un nouvel Administrateur : Nuno Matos ;
- des propositions, au Conseil, sur le renouvellement des mandats d'Administrateur venant à échéance lors de l'Assemblée Générale annuelle de 2021 (séance du 9 décembre 2020) ;
- le plan de formation de l'organe de direction pour 2021 (séance du 9 décembre 2020) ;
- l'examen des résultats de l'évaluation du Conseil et la proposition, au Conseil d'actions à mettre en œuvre (séance du 15 juillet 2020) ;
- l'examen et la proposition, au Conseil, d'approuver le registre mis à jour des situations potentielles de conflit d'intérêts (séance du 30 janvier 2020) ;
- l'examen de la première partie du rapport sur le gouvernement d'entreprise (séance du 30 janvier 2020) ;
- la revue et des propositions, au Conseil, de mise à jour du Règlement intérieur du Conseil d'Administration et des politiques du Conseil en matière d'évaluation de l'aptitude des membres de l'organe de direction et de titulaires de postes clés et de diversité de l'organe de direction.

Le Président du Comité des Nominations a rendu compte au Conseil des travaux du Comité lors des séances des 6 février, 30 avril et 24 juillet 2020. L'ensemble des travaux du Comité est soumis à l'approbation du Conseil.

Comité des Rémunérations

Composition du Comité des Rémunérations

Président :	
Philippe Houzé (indépendant)	Nomination 2009 (membre de 1999 à 2009)
Membres :	
Samir Assaf	Nomination 2012
Laurent Lagueny (élu par les salariés)	Nomination 2020
Arnaud Poupart-Lafarge (indépendant)	Nomination 2020

Conformément au Code de gouvernement d'entreprise pour les sociétés du Groupe HSBC, le Comité des Rémunérations est constitué, au moins, de deux Administrateurs non exécutifs indépendants.

Lors de sa séance du 6 février 2020 et sur proposition du Comité des Nominations, le Conseil d'Administration a décidé de nommer Laurent Lagueny et Arnaud Poupart-Lafarge en tant que membres

du Comité des Rémunérations, en remplacement de Ludovic Bénard et Jacques Veyrat.

Missions du Comité des Rémunérations

Le Comité des Rémunérations a la responsabilité non exécutive des sujets liés aux rémunérations. Dans l'exercice de cette responsabilité, il est chargé de :

- aider le Conseil à superviser la mise en œuvre et le fonctionnement de la politique de rémunération de HSBC Continental Europe conformément à la politique de rémunération du Groupe HSBC, telle qu'approuvée par le Comité des Rémunérations du Groupe HSBC et les actionnaires de HSBC Holdings plc en assemblée générale ;
- s'assurer que la politique de rémunération de HSBC Continental Europe est conforme à toutes les réglementations locales concernées ;
- s'assurer que la politique de rémunération de HSBC Continental Europe est appropriée au regard de l'objectif d'attirer, de conserver et de motiver des administrateurs et des dirigeants ayant les compétences nécessaires pour assurer une bonne gestion de HSBC Continental Europe.

Le Comité collabore avec les autres Comités du Conseil d'Administration dont les activités peuvent avoir une incidence sur l'élaboration et le bon fonctionnement des politiques et pratiques de rémunérations (en particulier, le Comité des Risques).

Pour ce qui concerne la rémunération des dirigeants mandataires sociaux, les recommandations du Comité auprès du Conseil d'Administration sont formulées après approbation du Comité des Rémunérations de HSBC Holdings plc ou lui sont ensuite soumises. Par ailleurs, pour accomplir ces diverses missions, le Comité peut consulter tout conseil ou expert qu'il juge approprié.

Travaux du Comité des Rémunérations en 2020

Le Comité s'est réuni une fois au cours de l'exercice 2020 (séance du 30 janvier 2020), avec un taux de présence de 100 %, comme en 2019. Ses principaux travaux ont concerné :

- l'examen de la politique générale de rémunération de HSBC en France, au titre de l'exercice 2019, prenant en compte la réglementation en matière de rémunération concernant, notamment, la maîtrise des risques et la contribution des fonctions Risque et Conformité au processus de détermination des rémunérations variables, l'examen de la liste, et la rémunération associée, des collaborateurs identifiés comme ne respectant pas totalement les règles en matière de risque et de conformité, ainsi que l'examen des règles et de la rémunération des collaborateurs définis comme preneurs de risques ;
- l'examen des vingt rémunérations les plus élevées au titre de l'exercice 2019 ;
- les propositions de rémunérations du Responsable de la fonction de gestion des risques (*Chief Risk Officer*) et du Responsable de la Conformité réglementaire ;
- des propositions permettant au Conseil d'arrêter, en accord avec HSBC Holdings plc, les conditions de rémunération de Jean Beunardeau, Chris Davies et Andrew Wild, au titre de l'exercice 2019, en précisant la part fixe et la part variable de leurs rémunérations, ainsi que le montant des actions qui leur sont attribuées (cf. partie "Rémunération des mandataires sociaux") ;
- le régime de retraite dirigeant ;
- l'examen de la partie du rapport sur le gouvernement d'entreprise relative aux rémunérations ;
- l'examen de la section du règlement intérieur du Conseil relative au Comité des Rémunérations.

Le Président du Comité des Rémunérations a rendu compte au Conseil des travaux du Comité lors de la séance du 6 février 2020. L'ensemble des travaux du Comité est soumis à l'approbation du Conseil.

Direction Générale

Depuis 2007, le Conseil d'Administration de HSBC Continental Europe a fait le choix de dissocier les fonctions de Président du Conseil d'Administration et de Directeur Général. Ce choix, maintenu depuis cette date, est par ailleurs en conformité avec les obligations faites aux établissements de crédit.

Organisation de la Direction Générale

La Direction Générale dirige la Société et la représente vis-à-vis des tiers. Elle est composée des trois dirigeants effectifs, à savoir le Directeur Général, Jean Beunardeau, qui est assisté de deux Directeurs Généraux Délégués :

- Chris Davies, depuis 2019 ;
- Andrew Wild, depuis 2015.

Pouvoirs du Directeur Général

Le Directeur Général est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toutes circonstances au nom de la société, dans la limite de l'objet social et sous réserve des pouvoirs que la loi attribue expressément aux Assemblées d'actionnaires et au Conseil d'Administration. Il n'y a pas, à ce jour, de limite spécifique, fixée par les statuts ou par le Conseil, aux pouvoirs du Directeur Général mais les décisions qui engagent les orientations stratégiques des activités de la société et les investissements / désinvestissements sont soumises à l'approbation préalable du Conseil conformément au Règlement intérieur du Conseil.

Par ailleurs, le Conseil d'Administration a délégué à Jean Beunardeau (Directeur Général), à Chris Davies et Andrew Wild (Directeurs Généraux Délégués) et à un certain nombre de responsables de la Banque de marchés, des pouvoirs en matière d'émissions obligataires.

Si le Directeur Général est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société, il délègue certains de ses pouvoirs aux personnes sous son autorité hiérarchique directe qui peuvent à leur tour sous-déléguer certains pouvoirs. Les pouvoirs ainsi délégués doivent être exercés dans le cadre des fonctions des mandataires, dans le respect des principes et procédures en usage dans le Groupe HSBC. Il est précisé qu'un mandataire général ne peut seul engager HSBC Continental Europe au-delà de 1 500 000 EUR.

Il existe des délégations spécifiques de pouvoirs en matière de risque de crédit et de marché, le Directeur Général déléguant ses pouvoirs.

Présentation des membres de la Direction Générale

La biographie du Directeur Général, Jean Beunardeau, est disponible page 24.

Christopher Davies

Directeur Général Délégué

Fonction principale : Directeur Général Délégué, HSBC Continental Europe, en charge du périmètre *Network Countries* pour l'Europe continentale. *Group General Manager*, Groupe HSBC.

Autres mandats exercés dans le Groupe HSBC : Administrateur : HSBC Bank Bermuda Limited, HSBC Bank (RR) (Limited Liability Company), HSBC Europe B.V., Midcorp Limited. Mandat ayant expiré en 2020 : Administrateur : HSBC Bank Malta p.l.c.

Nombre de mandats exercés au sens de l'article L. 511-52 du Code monétaire et financier : un mandat de dirigeant.

Compétence et expérience : Né en 1962. De nationalité britannique. Titulaire d'un master (MA) en littérature et langues française et allemande de l'Université d'Oxford et diplômé du *Chartered Institute of Bankers*. Depuis son entrée chez HSBC en 1985, il a occupé divers postes de direction au sein des principales lignes métier de HSBC, principalement au Royaume-Uni, aux Etats-Unis et en Chine.

Rapport sur le gouvernement d'entreprise

Ainsi, il a été Directeur de la Banque d'entreprises en Amérique du Nord de 2007 à 2011 puis Directeur Général Délégué de HSBC Bank (China) Company Limited de 2011 à 2013. De 2013 à 2020, il est Directeur Général du périmètre Europe International de HSBC Bank plc. *Group General Manager* du Groupe HSBC depuis 2017, il a été nommé Directeur Général Délégué de HSBC Continental Europe en 2019, en charge du périmètre *Network Countries* pour l'Europe continentale.

2019 Mandats dans le Groupe HSBC :

Directeur Général Délégué : HSBC Continental Europe. Administrateur : HSBC Bank Bermuda Limited, HSBC Bank Malta p.l.c., HSBC Bank (RR) (Limited Liability Company), HSBC Europe B.V., Midcorp Limited. Membre du Conseil de Surveillance : HSBC Bank Polska S.A.

2018 –

2017 –

2016 –

Andrew Wild

Directeur Général Délégué

Fonction principale : Directeur Général Délégué, Adjoint du Directeur Général, HSBC Continental Europe. Directeur de la Banque d'entreprises pour l'Europe, HSBC Bank plc.

Autres mandats exercés hors du Groupe HSBC : Trésorier : Association Française des Banques. Président : Groupement des Banques sous contrôle étranger en France, Fédération Bancaire Française.

Nombre de mandats exercés au sens de l'article L. 511-52 du Code monétaire et financier : un mandat de dirigeant.

Compétence et expérience : Né en 1970. De nationalité britannique. Diplômé de la *Business School* de l'Université de Nottingham. Il est également expert-comptable diplômé. Il est entré dans le Groupe HSBC en 2005 après avoir été notamment *Senior Manager, Transaction Services* chez KPMG puis *Corporate Finance Director* chez KPMG Corporate Finance. En 2008, il est nommé Directeur Adjoint de la Banque d'entreprises de HSBC en France. En 2011, il est nommé *Global Head of Corporate, Business Banking and Products* de la Banque d'entreprises pour le Groupe HSBC puis il devient, en 2013, Directeur mondial de *Mid-Market* et *Business Banking* de la Banque d'entreprises pour le Groupe HSBC.

Il est Directeur Général Délégué, Adjoint au Directeur Général, de HSBC Continental Europe depuis 2015 et a été Directeur de la Banque d'entreprises en France de 2015 à 2018. En 2017, il est nommé Directeur de la Banque d'entreprises pour l'Europe. Il a été Administrateur de HSBC Continental Europe de 2015 à 2019.

2019 Mandats dans le Groupe HSBC :

Directeur Général Délégué et Administrateur : HSBC Continental Europe.

Mandats hors du Groupe HSBC :

Trésorier : Association Française des Banques. Président : Groupement des Banques sous contrôle étranger en France, Fédération Bancaire Française.

2018 Mandats dans le Groupe HSBC :

Directeur Général Délégué et Administrateur : HSBC Continental Europe.

Mandats hors du Groupe HSBC :

Trésorier : Association Française des Banques. Président : Groupement des Banques sous contrôle étranger en France, Fédération Bancaire Française.

2017 Mandats dans le Groupe HSBC :

Directeur Général Délégué et Administrateur : HSBC Continental Europe.

Mandats hors du Groupe HSBC :

Trésorier : Association Française des Banques. Président : Groupement des Banques sous contrôle étranger en France, Fédération Bancaire Française.

2016 Mandats dans le Groupe HSBC :

Directeur Général Délégué et Administrateur : HSBC Continental Europe.

Mandats hors du Groupe HSBC :

Trésorier : Association Française des Banques. Président : Groupement des Banques sous contrôle étranger en France, Fédération Bancaire Française.

Comité Exécutif

La Direction Générale est assistée par un Comité Exécutif, dont la composition au 1er février 2021 est la suivante:

Jean Beunardeau	Directeur Général
Andrew Wild	Directeur Général Délégué
Chris Davies	Directeur Général Délégué
Anne-Lise Bapst	Directrice de la Communication
Marine de Bazelaire	Directrice du Développement Durable
Xavier Boisseau	Directeur de la Banque de financement, d'investissement et de marchés
Myriam Couillaud	Directrice des Ressources Humaines
Frédéric Coutant	Co-Directeur de la Banque de financement et d'investissement
Marwan Dagher	Directeur de la Banque de marchés et de Securities Services
François Essertel	Directeur de la Banque privée
François Goberville	Chief Operating Officer, Banque de Financement, d'investissement et de marchés
Lisa Hicks	Directrice de la Stratégie et de l'Organisation
Marc de Lapérouse	Directeur des Affaires Juridiques
François Mongin	Inspecteur Général
Jamel Oulidi	Chief Operating Officer par interim
Matteo Pardi	Directeur de la Gestion d'actifs
Geneviève Penin	Directrice de la Gouvernance d'entreprise et du Secrétariat du Conseil
Hubert Preschez	Co-Directeur de la Banque de financement et d'investissement
Emmanuel Rémy	Chief Risk Officer
Simon Spilsbury	Directeur de la Conformité
Joseph Swithenbank	Directeur Financier
Thomas Vandeville	Directeur de la Banque de particuliers et de gestion de patrimoine

HSBC Continental Europe réalise chaque année des plans de succession pour les rôles considérés comme clés avec des règles claires guidant cet exercice afin d'avoir des plans de succession solides, favorisant l'équilibre homme/femme ainsi que la promotion interne. Il est requis d'avoir à minima quatre successeurs par rôle et une femme successeur pour chacun de ces rôles ainsi qu'une répartition des recrutements internes vs recrutements externes de 80 pour 20. Les plans de succession ont ainsi été revus en 2020 sur ces bases, y compris s'agissant des membres du Comité Exécutif. Des informations complémentaires sur la politique de diversité sont disponibles dans le chapitre Développement Durable page 67.

Informations complémentaires

Conventions visées à l'article L. 225-38 du Code de commerce

L'article L. 225-38 du Code de commerce concerne les conventions conclues directement ou indirectement entre une société et l'un de ses Administrateurs, Directeurs Généraux ou Directeurs Généraux Délégués, ou bien entre une société et l'un de ses actionnaires détenant 10 % des droits de vote au moins ou, s'il s'agit d'une société actionnaire, la société la contrôlant. Il impose que ces conventions soient soumises à l'autorisation préalable du Conseil d'Administration et approuvées par l'Assemblée des actionnaires de la société et interdit certains types de conventions, tels que les prêts ou les garanties.

Lors de sa séance du 23 octobre 2020, le Conseil d'Administration a procédé à l'examen annuel des conventions conclues qu'il a autorisées au cours d'exercices antérieurs et dont l'exécution s'est poursuivie.

Convention autorisée au cours de l'exercice 2020

Une nouvelle convention relevant de l'article L. 225-38 du Code de commerce a été approuvée par le Conseil d'Administration de HSBC Continental Europe au cours de l'exercice 2020 :

- un contrat de cession des actions de préférence de classe C de Visa Inc. détenues par HSBC Continental Europe à HSBC Bank plc (séance du 23 octobre 2020). Cette convention a été conclue le 8 décembre 2020.

Conventions conclues antérieurement et ayant poursuivi leurs effets en 2020

Les conventions entre HSBC Continental Europe et son actionnaire direct à 99,99 %, HSBC Bank plc Paris Branch, à savoir : un contrat de groupement de fait ayant pour objet de rendre à ses membres des services à prix coûtant, une convention de prestations de services portant sur diverses activités, une convention d'intégration fiscale, conclus en 2001, et une convention portant sur le transfert des activités Actions et de Recherche Actions par HSBC Bank plc Paris Branch à HSBC Continental Europe autorisée en février 2019 et conclue en janvier 2020, ont poursuivi leurs effets en 2020.

La convention conclue entre HSBC Holdings plc et HSBC Continental Europe, en vue d'assurer à HSBC Continental Europe et à ses filiales l'usage à titre gratuit de la marque HSBC renouvelée en 2015, a également poursuivi ses effets en 2020.

La convention d'indemnisation conclue en 2019 entre HSBC Continental Europe et HSBC Bank plc et HSBC UK Bank plc, afin de couvrir HSBC Bank plc et HSBC UK Bank plc de tout montant qu'ils pourraient être amenés à payer en raison des obligations dont ils resteront débiteurs vis-à-vis des bénéficiaires, qui seront les clients entrés en relation avec HSBC Continental Europe, HSBC Bank plc et HSBC UK Bank plc n'ayant plus l'autorisation de fournir certains instruments et services commerciaux internationaux ("Trade") aux sociétés localisées au sein de l'espace économique européen après la sortie du Royaume-Uni de l'Union européenne.

Informations complémentaires concernant les membres de la Direction Générale et du Conseil d'Administration

Absence de conflits d'intérêts

A la connaissance du Conseil d'Administration, il n'existe pas de conflit d'intérêts entre les devoirs à l'égard de HSBC Continental Europe des membres du Conseil d'Administration, y compris les dirigeants mandataires sociaux, et leurs intérêts privés et/ou d'autres devoirs.

Pour mémoire, il convient de noter qu'au 31 décembre 2020, Samir Assaf est Président du Conseil d'Administration de HSBC Continental Europe et Président de la Banque de financement et d'investissement pour le Groupe HSBC.

A la connaissance de HSBC Continental Europe, il n'existe pas :

- de lien familial entre les membres du Conseil d'Administration ou de la Direction Générale de HSBC Continental Europe ;
- d'arrangement ou accord conclu avec un actionnaire, client, fournisseur ou autre en vertu duquel l'un des membres du Conseil d'Administration ou de la Direction Générale a été sélectionné.

La politique du Conseil d'Administration en matière de conflits d'intérêts, annexée au Règlement intérieur du Conseil, prend en compte les principes de gouvernance d'entreprise à l'intention des banques publiés par le Comité de Bâle en juillet 2015 et comprend, notamment, une liste de questions afin d'aider les Administrateurs à identifier les situations de conflits d'intérêts, des exemples de situations pouvant donner lieu à conflit d'intérêts et de situations que le Conseil jugera généralement comme n'étant pas des situations de conflits d'intérêts, et un formulaire de demande d'autorisation et de déclaration d'une situation potentielle de conflit d'intérêts. Afin de renforcer le dispositif de prévention des conflits d'intérêts, les Administrateurs doivent demander l'autorisation au Conseil avant d'accepter un mandat ou des fonctions dans une société ou une organisation en dehors du Groupe HSBC et un processus d'autorisation, de revue et éventuellement de retrait d'autorisation par le Conseil est en place.

Absence de condamnation

A la connaissance de HSBC Continental Europe, aucun des membres du Conseil d'Administration ou de la Direction Générale actuellement en fonction n'a fait l'objet, au cours des cinq dernières années, d'une condamnation pour fraude, d'une faillite, mise sous séquestre, liquidation ou mise sous administration judiciaire, d'une incrimination et/ou sanction publique officielle prononcée par des autorités statutaires ou réglementaires, ou n'a été empêché par un tribunal d'agir en qualité de membre d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance d'un émetteur ou d'intervenir dans la gestion ou dans la conduite des affaires d'un émetteur.

Assemblée Générale

L'Assemblée Générale est composée de tous les actionnaires. L'Assemblée Générale est convoquée et délibère conformément aux dispositions législatives et réglementaires en vigueur. Conformément à l'article 21 des statuts, tout actionnaire, quel que soit le nombre d'actions qu'il possède, a le droit d'assister aux Assemblées Générales et de participer aux délibérations, personnellement ou par mandataire, dès lors que ses titres sont libérés des versements exigibles et inscrits en compte à son nom le deuxième jour ouvré précédant l'Assemblée à zéro heure, heure de Paris. Toutefois, l'auteur de la convocation a toujours la faculté, s'il le juge utile, de réduire ce délai.

Tout actionnaire peut, également, voter par correspondance, au moyen d'un formulaire dont il peut obtenir l'envoi dans les conditions indiquées par l'avis de convocation à l'Assemblée. Le Conseil d'Administration peut décider que les actionnaires pourront participer et voter à toute Assemblée par visioconférence ou par tout moyen de télécommunication permettant leur identification dans les conditions légales et réglementaires.

Autorisations données par l'Assemblée d'augmenter le capital social

Avec maintien du droit préférentiel de souscription

Emission d'actions en numéraire ou par incorporation de réserve	
Date de l'Assemblée Générale Extraordinaire autorisant l'émission	13 mars 2020
Date d'échéance de l'autorisation	13 mars 2022
Montant nominal maximum de l'augmentation de capital	500 millions EUR
Montant utilisé	0 million EUR

Rémunérations

Rémunérations et avantages des dirigeants mandataires sociaux

Politique de rémunération

Les rémunérations des dirigeants mandataires sociaux de l'entreprise sont adoptées chaque année par le Conseil d'Administration sur proposition du Comité des Rémunérations et approuvées par le Comité des Rémunérations de HSBC Holdings plc. Elles comportent une partie fixe et une partie variable.

La partie fixe est déterminée en fonction, d'une part, des pratiques de marché avec l'appui, si besoin, de conseils spécialisés et, d'autre part, de références Groupe.

La part variable est déterminée en fonction de la performance globale du Groupe HSBC et de HSBC Continental Europe et d'indicateurs qui couvrent une dimension "*Financial Performance*" (résultats avant impôts, évolution comparative des revenus et des coûts ("JAWs"), rendements des fonds propres, etc.), une dimension "*Strategic priorities*" axée sur la recherche d'une profitabilité durable, sur une gestion optimisée des coûts, une bonne exécution des projets de réorganisation, une amélioration de l'expérience client, un renforcement des capacités de leadership, ... et une dimension "*Risk and Compliance*", ciblant notamment une gestion efficace de la criminalité financière, une maîtrise des risques opérationnels et un renforcement des comportements en ligne avec nos valeurs. Ces indicateurs, inscrits dans une "*balanced scorecard*", sont analysés par comparaison aux objectifs fixés au début de l'année. L'ensemble des paramètres pris en compte donne lieu à l'attribution d'une note de performance. Parallèlement, cette part variable tient compte des tendances de marchés et, si besoin, des évolutions réglementaires. Cette part variable, en application des règles de différé du Groupe HSBC, est versée pour partie sous forme non différée et pour partie sous forme différée, et pour partie en espèces et pour partie sous forme d'actions.

Les Directeurs Généraux Délégués, respectivement responsable du métier Banque d'entreprises et du périmètre international, ont également des objectifs spécifiques à leur métier ou à leur périmètre.

Attribution d'actions

Les dirigeants mandataires sociaux ont bénéficié en 2020 de l'attribution d'actions HSBC Holdings plc, conformément à la politique générale du Groupe HSBC.

Le Groupe HSBC attribue plusieurs catégories d'actions :

- les "*Group Performance Shares*" attribuées jusqu'en 2015 aux cadres dirigeants du Groupe HSBC et qui font l'objet de conditions spécifiques définies ci-après :
 - une période d'acquisition de cinq ans ;
 - une période d'indisponibilité, au-delà de la période d'acquisition, qui court jusqu'au départ en retraite ;
 - une condition de performance mesurée au travers des huit indicateurs (quatre financiers et quatre non financiers) de la grille d'évaluation du manager concerné ("*Performance scorecard*") ;
- les "*Restricted Shares*" qui ne font pas l'objet de conditions de performance particulières mais qui sont définitivement acquises aux salariés encore présents dans le Groupe HSBC, au terme soit d'une période de deux et trois ans (période applicable pour la France), soit d'une période de cinq ans pour une partie des "*Material Risk Takers*" identifiés par le Groupe.

Au titre de 2020, les dirigeants mandataires sociaux de HSBC Continental Europe se sont vu attribuer des "*Restricted Shares*" sans condition de performance autre que celle d'être présent dans l'entreprise au terme d'une période de cinq ans.

Régime complémentaire de retraite

Les dirigeants mandataires sociaux de HSBC Continental Europe bénéficient d'un régime complémentaire de retraite à prestations définies. Ce régime garantit aux bénéficiaires un complément de pension prédéterminé en valeur absolue, fonction de leur ancienneté. Cette pension, réversible à hauteur de 60 % au profit du conjoint survivant, fait l'objet d'une revalorisation annuelle sur la base du taux moyen annuel d'évolution des pensions versées par le régime général de la Sécurité sociale.

Au 31 décembre 2020, Jean Beunardeau avait acquis des droits à pension représentant 11,6 % de sa rémunération fixe 2020 et 6,3 % de sa rémunération totale 2020. La provision correspondant à la valeur actualisée de cet engagement de retraite a été entièrement comptabilisée dans les comptes de HSBC Continental Europe au 31 décembre 2020, pour un montant de 5,15 millions EUR.

Les deux Directeurs Généraux Délégués Andrew Wild et Chris Davies ne bénéficient pas de ce régime de retraite spécifique, étant couverts par des dispositifs relevant de leur contrat de travail britannique.

Rémunérations

Samir Assaf, Président du Conseil d'Administration de HSBC Continental Europe, ne perçoit aucune rémunération de la part de HSBC Continental Europe. Il ne bénéficie pas du régime complémentaire de retraite de HSBC Continental Europe dans la mesure où il a un contrat de travail avec une autre société du Groupe HSBC et a accès à un fonds de pension du Groupe HSBC.

Les rémunérations de Jean Beunardeau, Directeur Général de HSBC Continental Europe, de Andrew Wild et de Chris Davies, Directeurs Généraux Délégués de HSBC Continental Europe, sont détaillées dans les pages ci-après.

Enfin, en matière d'avantages annexes, Jean Beunardeau utilise un véhicule mis à disposition par la société pour ses seuls besoins professionnels et Andrew Wild bénéficie d'une voiture de fonction.

Les informations ci-dessous sont publiées en application des dispositions des articles L. 225-102-1 alinéas 1, 2 et 3 et L. 225-184 du Code de commerce. Elles concernent les rémunérations versées par la société HSBC Continental Europe, les sociétés qu'elle contrôle et les sociétés qui la contrôlent (Groupe HSBC). Les rémunérations des mandataires sociaux ci-après sont présentées conformément aux recommandations publiées par l'Autorité des marchés financiers ("AMF") en décembre 2009¹². A noter que les tableaux 4, 5 et 9 de cette recommandation ne sont pas applicables.

¹² Les numéros des tableaux correspondent à ceux communiqués par l'Autorité des Marchés Financiers dans sa recommandation 2009-16 relative aux instructions sur la collecte des documents à enregistrer, parue le 10 décembre 2009 et amendée le 13 avril 2015.

Récapitulatif des rémunérations de chaque dirigeant mandataire social

Directeur Général¹

	2017	2018	2019	2020
	Rémunération versée en 2017	Rémunération versée en 2018	Rémunération versée en 2019	Rémunération versée en 2020
	€	€	€	€
Jean Beunardeau				
Rémunération fixe	545 826	545 826	545 826	545 826
Prime "Material Risk Taker" ^{2,3}	564 000	564 000	564 000	564 000
Rémunération variable en espèces	244 033	272 000	251 697	239 112
Rémunération variable en actions ⁴	244 033	272 000	251 697	239 112
Rémunération variable différée en espèces ⁵	366 049	408 000	377 546	358 668
Rémunération variable différée en actions sans conditions de performance ⁶	366 049	408 000	377 546	358 668
Rémunération variable différée en actions avec conditions de performance ⁷	—	—	—	—
Rémunération d'Administrateur ⁸	—	—	—	—
Avantages en nature	—	—	—	—
Total	2 329 990	2 469 826	2 368 312	2 305 386

	2017	2018	2019	2020
	Rémunération due en 2017	Rémunération due en 2018	Rémunération due en 2019	Rémunération due en 2020
	€	€	€	€
Jean Beunardeau				
Rémunération fixe	545 826	545 826	545 826	545 826
Prime "Material Risk Taker" ^{2,3}	564 000	564 000	564 000	564 000
Rémunération variable en espèces	272 000	251 697	239 112	186 507
Rémunération variable en actions ⁴	272 000	251 697	239 112	186 507
Rémunération variable différée en espèces ⁵	408 000	377 546	358 668	279 761
Rémunération variable différée en actions sans conditions de performance ⁶	408 000	377 546	358 668	279 761
Rémunération variable différée en actions avec conditions de performance ⁷	—	—	—	—
Rémunération d'Administrateur ⁸	—	—	—	—
Avantages en nature	—	—	—	—
Total	2 469 826	2 368 312	2 305 386	2 042 362

1 Directeur Général Délégué puis Directeur Général depuis le 10 janvier 2012.

2 Prime attribuée aux preneurs de risque identifiés par le Groupe conformément à la réglementation édictée par la Prudential Regulatory Authority.

3 Cette prime est versée mensuellement en espèces.

4 Actions acquises immédiatement mais soumises à une période de rétention de six mois pour les actions attribuées jusqu'en 2016 et d'un an pour les actions attribuées à compter de 2017.

5 Rémunération variable en espèces différée sur cinq ans (20 % par an à compter de l'année N+1).

6 Rémunération variable en actions sans conditions de performance différée sur 5 ans (20 % par an à compter de l'année N+1) et soumise à une période de rétention de six mois pour les actions attribuées en 2016 et d'un an pour les actions attribuées à compter de 2017.

7 Rémunération variable en actions avec conditions de performance différée sur cinq ans (100 % en année N+5) et soumise à une période de rétention jusqu'à la retraite.

8 A renoncé au versement par HSBC Continental Europe de sa rémunération d'Administrateur (cf. page 30).

Directeur Général Délégué¹

	2017	2018	2019	2020
	Rémunération versée en 2017	Rémunération versée en 2018	Rémunération versée en 2019	Rémunération versée en 2020
	€	€	€	€
Andrew Wild				
Rémunération fixe	395 000	395 000	469 117	491 072
Prime "Material Risk Taker" ^{2,3}	98 000	98 000	98 000	98 000
Rémunération variable en espèces	93 000	114 657	135 630	133 500
Rémunération variable en actions ⁴	93 000	114 657	135 630	133 500
Rémunération variable différée en espèces ⁵	62 000	76 438	90 420	89 000
Rémunération variable différée en actions sans conditions de performance ⁶	62 000	76 438	90 420	89 000
Rémunération d'Administrateur ⁷	—	—	—	—
Avantages en nature ⁸	4 626	4 626	4 626	4 626
Total	807 626	879 816	1 023 843	1 038 698

Rapport sur le gouvernement d'entreprise

Directeur Général Délégué¹ (continued)

	2017	2018	2019	2020
	Rémunération due en 2017	Rémunération due en 2018	Rémunération due en 2019	Rémunération due en 2020
	€	€	€	€
Andrew Wild				
Rémunération fixe	395 000	395 000	469 117	491 072
Prime "Material Risk Taker" ^{2,3}	98 000	98 000	98 000	98 000
Rémunération variable en espèces	114 657	135 630	133 500	107 100
Rémunération variable en actions ⁴	114 657	135 630	133 500	107 100
Rémunération variable différée en espèces ⁵	76 438	90 420	89 000	71 400
Rémunération variable différée en actions sans conditions de performance ⁶	76 438	90 420	89 000	71 400
Rémunération d'Administrateur ⁷	—	—	—	—
Avantages en nature ⁸	4 626	4 626	4 626	4 626
Total	879 816	949 726	1 016 743	950 698

1 Directeur Général Délégué depuis le 1er mars 2015.

2 Prime attribuée aux preneurs de risque identifiés par le Groupe conformément à la réglementation édictée par la Prudential Regulatory Authority.

3 Cette prime est versée mensuellement en espèces.

4 Actions acquises immédiatement mais soumises à une période de rétention de douze mois.

5 Rémunération variable en espèces différée sur cinq ans (20 % par an à compter de l'année N+1).

6 Rémunération variable en actions sans conditions de performance différée sur cinq ans (20 % par an à compter de l'année N+1) et soumise à une période de rétention de douze mois.

7 A renoncé au versement par HSBC Continental Europe de sa rémunération d'Administrateur (cf. page 30).

8 Voiture de fonction. Bénéficie également annuellement d'une indemnité logement, d'indemnités de déplacement, d'une couverture médicale et d'une assistance fiscale.

Directeur Général Délégué¹

	2017	2018	2019	2020
	Rémunération versée en 2017	Rémunération versée en 2018	Rémunération versée en 2019	Rémunération versée en 2020
	€	€	€	€
Chris Davies				
Rémunération fixe			466 864,00	519 129
Prime "Material Risk Taker" ^{2,3}			77 831,00	87 017
Rémunération variable en espèces				146 623
Rémunération variable en actions ⁴				146 623
Rémunération variable différée en espèces ⁵				97 749
Rémunération variable différée en actions sans conditions de performance ⁶				97 749
Rémunération d'Administrateur ⁷				—
Avantages en nature ⁸				—
Total			544 695,00	1 094 890

	2017	2018	2019	2020
	Rémunération due en 2017	Rémunération due en 2018	Rémunération due en 2019	Rémunération due en 2020
	€	€	€	€
Chris Davies				
Rémunération fixe			466 864	519 129
Prime "Material Risk Taker" ^{2,3}			77 831	87 017
Rémunération variable en espèces			146 623	130 500
Rémunération variable en actions ⁴			146 623	130 500
Rémunération variable différée en espèces ⁵			97 749	87 000
Rémunération variable différée en actions sans conditions de performance ⁶			97 749	87 000
Rémunération des administrateurs ⁷				—
Avantages en nature ⁸				—
Total			1 033 439	1 041 146

1 Directeur Général Délégué depuis le 8 février 2019.

2 Prime attribuée aux preneurs de risque identifiés par le Groupe conformément à la réglementation édictée par la Prudential Regulatory Authority.

3 Cette prime est versée mensuellement en espèces.

4 Actions acquises immédiatement mais soumises à une période de rétention de douze mois.

5 Rémunération variable en espèces différée sur cinq ans (20 % par an à compter de l'année N+1).

6 Rémunération variable en actions sans conditions de performance différée sur cinq ans (20 % par an à compter de l'année N+1) et soumise à une période de rétention de douze mois.

7 N'étant pas administrateur il ne bénéficie pas de rémunération à ce titre (cf. page 30).

8 Bénéficie annuellement d'une allocation liée au coût de la vie, d'une indemnité logement, d'indemnités de déplacement, d'une couverture médicale et d'une assistance fiscale.

Actions attribuées à chaque mandataire social en 2021 au titre de 2020 (Tableau 6)

Actions HSBC Holdings plc, sans conditions de performance (Tableau 6)

	Date du plan	Nombre d'actions attribuées	Valorisation des actions sur la base de la valeur d'attribution	Date d'acquisition	Date de disponibilité
Jean Beunardeau	Mars 2021	ND	EUR 279 761	20 % à chacune des 5 échéances suivantes :	20 % à chacune des 5 échéances suivantes :
				Mars 2022	Mars 2023
				Mars 2023	Mars 2024
				Mars 2024	Mars 2025
				Mars 2025	Mars 2026
				Mars 2026	Mars 2027
Jean Beunardeau	Mars 2021	ND	EUR 186 507	Mars 2021	Mars 2022
Andrew Wild	Mars 2021	ND	EUR 71 400	20 % à chacune des 5 échéances suivantes :	20 % à chacune des 5 échéances suivantes :
				Mars 2022	Mars 2023
				Mars 2023	Mars 2024
				Mars 2024	Mars 2025
				Mars 2025	Mars 2026
				Mars 2026	Mars 2027
Andrew Wild	Mars 2021	ND	EUR 107 100	Mars 2021	Mars 2022
Chris Davies	Mars 2021	ND	EUR 87 000	20 % à chacune des 5 échéances suivantes :	20 % à chacune des 5 échéances suivantes :
				Mars 2022	Mars 2023
				Mars 2023	Mars 2024
				Mars 2024	Mars 2025
				Mars 2025	Mars 2026
				Mars 2026	Mars 2027
Chris Davies	Mars 2021	ND	EUR 130 500	Mars 2021	Mars 2022

Actions de performance devenues disponibles en 2020 pour chaque mandataire social (Tableau 7)

	Date du plan	Nombre d'actions devenues disponibles durant l'exercice	Conditions d'acquisition
Néant			

Actions HSBC Holdings plc acquises en 2020 par chaque dirigeant mandataire social (Tableau 8)

	Date du plan	Nombre d'actions acquises ¹	Conditions d'acquisition (si conditions particulières)
Jean Beunardeau	02.03.2015	18 676	Performance shares
Jean Beunardeau	27.02.2017	11 409	—
Jean Beunardeau	28.03.2018	11 503	—
Jean Beunardeau	25.03.2019	12 249	—
Jean Beunardeau	24.02.2020	35 533	—
Andrew Wild	27.02.2017	1 932	—
Andrew Wild	28.03.2018	2 155	—
Andrew Wild	25.03.2019	2 933	—
Andrew Wild	24.02.2020	20 978	—
Chris Davies	27.02.2017	3 657	—
Chris Davies	26.02.2018	3 017	—
Chris Davies	25.03.2019	3 519	—
Chris Davies	24.02.2020	25 760	—

¹ Les actions attribuées en 2017, 2018, 2019 et 2020 dans le cadre du plan anglais sont disponibles à la vente six mois ou 12 mois après leur acquisition.

Les actions attribuées en 2017 ont été acquises pour 20 % en 2020.

Les actions attribuées en 2018 ont été acquises pour 20 % en 2020.

Les actions attribuées en 2019 ont été acquises pour 20 % en 2020.

Les actions immédiates attribuées en 2020 ont été acquises pour 100 % en 2020.

Actions HSBC Holdings plc, sans conditions de performance, attribuées en 2020 au titre de 2019 aux dix premiers salariés non-mandataires sociaux tributaires (Tableau 10)

	Date du plan	Nombre d'actions attribuées	Valorisation des actions sur la base de la valeur d'attribution	Date d'acquisition ¹	Date de disponibilité ¹
Valeur totale des 10 plus importantes attributions d'actions (salariés ou anciens salariés)	24.02.2020	ND	3 336 365	Mars 2022 pour 66 % et Mars 2023 pour 34 %	6 mois ou 12 mois après la date d'acquisition

¹ Une partie des actions attribuées aux collaborateurs considérés comme Material Risk Takers (cf. page 39) est acquise immédiatement et disponible à la vente six mois ou un an après la date d'acquisition.

Rapport sur le gouvernement d'entreprise

Actions HSBC Holdings plc, sans conditions de performance, attribuées en 2021 au titre de 2020, aux dix premiers salariés non-mandataires sociaux attributaires

	Date du plan	Nombre d'actions attribuées	Valorisation des actions sur la base de la valeur d'attribution	Date d'acquisition ¹	Date de disponibilité ¹
Valeur totale des 10 plus importantes attributions d'actions (salariés ou anciens salariés)	24.02.2021	ND	2 823 199	pour 66 % et Mars 2024 pour 34 % ou Mars 2022 à 2026 pour 20% chaque année ou Mars 2022, 2023, 2024 par tiers	6 ou 12 mois après la date d'acquisition.

¹ Une partie des actions attribuées aux collaborateurs considérés comme Material Risk Takers (cf. page 39) est acquise immédiatement et disponible à la vente six mois ou un an après la date d'acquisition.

Actions HSBC Holdings plc, sans conditions de performance, des dix premiers salariés non-mandataires sociaux attributaires, acquises en 2020

	Nombre d'actions acquises ¹	Dates d'acquisition
Nombre total des 10 plus importantes attributions d'actions acquises en 2020 (salariés ou anciens salariés)	612 913	
dont attribution 2017	80 903	12.03.2020
dont attribution 2018	99 472	11.03.2020
dont attribution 2019	90 634	10.03.2020
dont attribution 2020	341 904	24.02.2020

¹ Les actions attribuées en 2017 et 2018 sont disponibles six mois après l'acquisition; celles attribuées en 2019 sont disponibles 1 an après leur acquisition. Les actions immédiates attribuées et acquises en 2020 dans le cadre du plan anglais sont disponibles à la vente six mois ou un an après la date d'acquisition.

Autres informations (Tableau 2)

Dirigeant Mandataire Social					
Fonction		Régime de retraite supplémentaire HSBC Continental Europe ¹	Indemnités ou avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la cessation ou du changement de fonctions	Indemnités relatives à une clause de non-concurrence	Participation détenue dans le capital de la société et option existante sur ces actions
Jean Beunardeau Directeur Général ² 1 février 2010 ³	Contrat de travail	Suspendu	Oui	Non	Non
Andrew Wild Directeur Général Délégué 1 mars 2015	Non applicable		Non	Non	Non
Chris Davies Directeur Général Délégué 8 février 2019	Non applicable		Non	Non	Non

¹ Cf. page 39.

² Directeur Général Délégué puis Directeur Général depuis le 10 janvier 2012.

³ Date de nomination en qualité de Directeur Général Délégué.

Politique de rémunération des professionnels dont les activités ont une incidence significative sur le profil de risque de l'entreprise

Les informations ci-dessous sont publiées conformément à l'article 266 de l'arrêté du 3 novembre 2014 relatif au contrôle interne des entreprises du secteur de la banque, pris sur le fondement des articles L. 511-64, L. 511-71 et L. 511-72 du Code monétaire et financier et de l'article 450 du règlement (UE) n° 575/2013.

Processus décisionnel mis en œuvre pour définir la politique de rémunération de l'entreprise

HSBC Continental Europe faisant partie d'un groupe bancaire international, la politique de rémunération est définie au niveau de sa maison mère. Dans le cadre d'une délégation donnée par le Conseil d'Administration du Groupe HSBC, le Comité des Rémunérations du Groupe HSBC est l'instance qui dispose de la responsabilité d'approuver la politique de rémunération globale du Groupe HSBC.

La politique de rémunération mise en œuvre en France s'inscrit dans le cadre de cette politique globale, tout en veillant à respecter les réglementations applicables localement et, en particulier, celles issues de la directive européenne CRD III de juillet 2010 abrogée par la Directive CRD IV de juin 2013, depuis le 1er janvier 2015 de la Directive AIFM, depuis le 1er janvier 2016

de la Directive Solvabilité II et depuis le 1er janvier 2017 de la Directive UCITS.

Spécifiquement sur 2020, la politique de rémunération a intégré les recommandations de la BCE sur la nécessité de modérer les enveloppes de variable, en particulier celles attribuées aux *Material Risk Takers*, avec l'objectif de maintenir une capacité financière appropriée dans le contexte de la crise Covid-19 (cf SSM-2020-0315 du 28 juillet 2020 et SSM-2020-0763 du 15 décembre 2020)

Deux instances, le *People Committee* restreint et le Comité des Rémunérations, jouent un rôle prépondérant dans le processus global de mise en œuvre de cette politique.

Conformément à l'article L 511-74 du Code Monétaire et Financier, la politique de rémunération fait l'objet, une fois par an, d'une évaluation indépendante assurée par l'Audit interne. Elle fait par ailleurs l'objet d'une validation par les équipes de conformité réglementaire.

Le *People Committee* restreint, composé des principaux dirigeants de HSBC Continental Europe (le Directeur Général, un des deux Directeurs Généraux Délégués, le Directeur des Risques, le Directeur des Ressources Humaines), examine les grands axes de la politique de rémunération proposée par la Direction des Ressources Humaines pour la France et l'approuve. Il s'assure de la cohérence de cette politique avec les principes généraux de la politique de rémunération fixés par le Groupe HSBC pour

l'ensemble de ses filiales, et au regard des directives particulières fixées par les lignes de métier globales. Enfin, il se prononce sur la conformité de cette politique avec les normes professionnelles locales et les recommandations des autorités de tutelle de la banque en France (Autorité de contrôle prudentiel et de résolution, et Banque centrale européenne depuis le 4 novembre 2014, Autorité des marchés financiers, Fédération bancaire française).

Par ailleurs, en matière de rémunération variable, il vérifie que l'ensemble des dispositifs mis en œuvre dans les différents métiers de la banque répondent aux principes généraux définis dans les politiques de rémunération France, Groupe et des lignes de métier globales, et sont conformes aux exigences des autorités de tutelle. Il examine les enveloppes de rémunérations variables attribuées par les lignes de métier globales aux équipes locales, au regard de la performance globale des métiers, de la performance relative des équipes locales et en prenant en compte les dimensions risque et conformité. Il approuve la structure de ces enveloppes, *i.e.* la répartition entre espèces et actions, entre rémunération immédiate et rémunération différée en application des règles du Groupe HSBC et des normes professionnelles locales en la matière.

Enfin, sur un plan individuel, après en avoir validé la liste, il examine et valide la cohérence des rémunérations des "*Material Risk Takers*" et des "*Risk Takers*" (à l'exception des membres du *People Committee*) avant soumission aux organes de décision compétents du Groupe HSBC. Il examine les 20 plus hautes rémunérations de l'entreprise (à l'exception des membres du *People Committee*), en lien avec les organes de décision du Groupe HSBC et les lignes de métier globales. Il examine la synthèse des défaillances individuelles au regard du respect des règles internes en matière de risque de crédit, de conformité et d'image, et pour certains collaborateurs, du respect des mandats prévus par les règles Volker et SRAB.

Le Comité des Rémunérations, présidé par un Administrateur indépendant, exprime son avis, en s'appuyant sur les documents relatifs à la politique de rémunération préparée par le *People Committee* restreint, sur les politiques et pratiques en matière de rémunération, en s'assurant de leur cohérence avec la politique du Groupe HSBC, de leur conformité aux normes locales en vigueur et de la bonne prise en compte des dimensions risque et conformité de l'entreprise.

Son champ d'intervention couvre l'ensemble des politiques et pratiques de rémunération mises en œuvre au sein de l'entreprise, avec, toutefois, un examen plus approfondi concernant les professionnels dont les activités ont une incidence significative sur le profil de risque de l'entreprise et les dirigeants mandataires sociaux.

Il examine par ailleurs la rémunération des dirigeants mandataires sociaux, du Directeur des Risques et du Directeur de la Conformité et soumet ses recommandations au Conseil d'Administration.

Principales caractéristiques de la politique de rémunération

Au niveau du Groupe HSBC, la politique de rémunération définit prend en compte, d'une part, la performance financière durable et la compétitivité commerciale de l'entreprise, dans son ensemble et dans chacun de ses métiers, d'autre part, la performance globale en matière de gestion des risques, et, enfin, la capacité de l'entreprise à financer cette politique sur ses propres résultats.

Le principal indicateur de performance retenu par le Groupe HSBC, pour déterminer les enveloppes de rémunérations variables, est le résultat avant impôt, avant rémunérations variables et à l'exclusion de l'impact du *spread* de crédit sur la dette propre et des plus ou moins-values de cession d'activités et de filiales. Il intègre, en revanche, les provisions pour risques de modèle et de crédit.

Les enveloppes de rémunérations variables globales et par métier sont revues et validées par le Directeur des Risques du Groupe (*Group Chief Risk Officer*), le Directeur Général du Groupe (*Group CEO*), le Directeur Financier du Groupe (*Group Chief Finance Officer*) et le Comité des Rémunérations du Groupe.

Après validation, ces enveloppes de rémunérations variables sont ensuite réparties, pour chaque métier/segment/produit/Fonction/Host par Région/Pays, en fonction de leurs performances

respectives. Les performances locales sont mesurées au travers, d'une part, d'indicateurs de performance financière, tels que l'évolution du Résultat avant impôt, l'évolution des revenus sur les axes stratégiques et en synergie avec les autres régions la maîtrise des coûts, l'évolution de la profitabilité mesurée notamment au travers du rendement des risques pondérés, Elles prévoient, d'autre part, des indicateurs non financiers liés à la gestion des risques, en particulier l'appropriation par les collaborateurs de la culture du risque sur la criminalité financière, la mise en œuvre des recommandations des régulateurs ou des auditeurs internes, la maîtrise des risques opérationnels, la bonne application des principes "*Conduct*" afin d'agir au mieux dans l'intérêt des clients en respectant l'intégrité des marchés financiers et en veillant à éviter les conflits d'intérêts. Enfin cette mesure de la performance s'appuie sur des indicateurs plus généraux tels que l'amélioration de l'expérience client, la mise en œuvre effective des projets de réorganisation et de transformation, la représentation des femmes sur les postes élevés de l'organisation ... Ces différents indicateurs sont inscrits dans une *Performance Scorecard* et analysés par rapport à des objectifs définis en début d'année.

Ces enveloppes sont ensuite attribuées de manière différenciée, en fonction de la performance individuelle de chaque collaborateur. La performance individuelle du collaborateur est évaluée par le manager une fois par an en fin d'année et fait l'objet d'une appréciation sur une échelle à quatre positions :

- performance remarquable ;
- performance très satisfaisante ;
- performance satisfaisante ;
- performance irrégulière.

Cette échelle d'évaluation de la performance, sur quatre positions, a pour objectif de favoriser la différenciation des niveaux de performance et donc des niveaux de rémunération variable.

L'appréciation de la performance s'appuie sur la réalisation d'objectifs fixés, en début d'année, par le manager au collaborateur. Ces objectifs intègrent à la fois des critères qualitatifs (respect des règles de conformité et de contrôle interne, qualité des ventes ou qualité de service, gestion du risque – notamment en termes de risques opérationnels et de suivi des points d'audit –, recommandations clientèle, synergies inter-métiers, acquisition de clientèle, etc.) et des critères financiers collectifs et/ou individuels (croissance des revenus, maîtrise des coûts, croissance du résultat avant impôt, etc.).

Les indicateurs, qui sous-tendent ces objectifs, sont fonction du poste tenu et du niveau de responsabilité et sont analysés par comparaison à l'année précédente ou au regard du budget de l'année.

L'ensemble de ces objectifs est formalisé, au début de chaque année, dans les feuilles d'objectifs annuels des collaborateurs (*Performance Scorecards*).

Conformément aux règles prévues par la directive CRD III abrogée par la Directive CRD IV, certaines catégories de collaborateurs sont soumises à des règles spécifiques en matière d'attribution de rémunération variable. Ces collaborateurs, considérés comme ayant une incidence sur le profil de risque de l'entreprise (*Material Risk Takers*), ont été identifiés à partir des critères qualitatifs et quantitatifs définis par l'Autorité bancaire européenne en mars 2014. En application de ces critères, le Groupe HSBC, qui est lui-même soumis à cette réglementation, a identifié, 65 collaborateurs relevant de cette catégorie de *Material Risk Takers*.

Ces nouveaux critères s'appliquant à la fois sur une base consolidée et sur une base individuelle, cette liste de *Material Risk Takers*, identifiée au niveau du Groupe HSBC, a été complétée par une liste additionnelle de 67 collaborateurs pouvant, d'un point de vue local, avoir un impact significatif sur le profil de risque de l'entreprise.

Cette liste globale de 132 collaborateurs comprend, principalement, les dirigeants mandataires sociaux, les responsables de métiers, les responsables des fonctions risque et les opérateurs de marché ayant une incidence sur le profil de

risque de l'entreprise. Pour cette population, les rémunérations variables sont limitées à deux fois la rémunération fixe, conformément à la décision de l'Assemblée Générale de HSBC Continental Europe du 23 mai 2014. Afin de maintenir la compétitivité de la rémunération de ces *Material Risk Takers*, le Groupe a modifié la structure de rémunération d'un certain nombre d'entre eux en leur allouant une indemnité fixe mensuelle liée à leur fonction. Par ailleurs, leur rémunération variable est différée d'au moins 40 % voire de 60 % pour les rémunérations variables les plus élevées. Enfin, les rémunérations variables attribuées sous forme de titres représentent 50 % des rémunérations variables attribuées, ces 50 % s'appliquant à la fois pour sa composante différée et pour sa fraction immédiatement acquise.

Il est à noter que dès lors que le montant de la rémunération variable est inférieur à 33 % de la rémunération totale et inférieur à 100 000 euros, la rémunération variable est attribuée sous forme de numéraire versé immédiatement et d'actions différées en application des règles de différé standard du Groupe HSBC.

Pour l'ensemble de cette population, la rémunération variable est globalement différée à 42 % et celle-ci représente 37 % de leur rémunération totale. Pour les collaborateurs du périmètre France, la part différée en actions n'est acquise qu'à l'issue soit d'une période de deux ans, pour 66 % de l'attribution, et de trois ans, pour les 34 % résiduels, soit d'une période de deux ans pour 40 % de l'attribution, de trois ans pour 20 % de l'attribution, de quatre ans pour 20 % de l'attribution et de cinq ans pour les 20 % de l'attribution résiduelle. Elle est, par ailleurs, soumise à une période de rétention de six mois ou un an à compter de l'acquisition définitive et fait l'objet d'une interdiction en matière de couverture.

Pour les collaborateurs du périmètre international, la part différée en actions est acquise par tiers sur 3 ans (33 %, 33 % et 34 %) Depuis le 1er janvier 2017, les sociétés de gestion qui remplissent certaines conditions sont soumises à la Directive UCITS. Cette directive vient s'ajouter à la Directive AIFM déjà en vigueur depuis le 1er janvier 2015. Conformément à ces Directives, certaines catégories de collaborateurs de HSBC Global Asset Management (France) et HSBC REIM (France) sont soumises à des règles particulières en matière d'attribution de rémunération variable. Les collaborateurs concernés par ces règles sont ceux dont l'activité professionnelle a une incidence significative sur le profil de risque de la Société de Gestion et/ou du/des Fonds d'Investissement Alternatif géré(s) et/ou des UCITS gérés. La liste de ces *"Risk Takers"* comprend principalement les dirigeants mandataires sociaux, les responsables des fonctions risque, finance et juridique, les responsables vente, les responsables de la gestion et les représentants des succursales. Globalement sur 2020, 46 *"Risk Takers"* ont été identifiés. Pour cette population, sous réserve que leur rémunération variable soit supérieure à 200 000 EUR et qu'elle représente plus de 30 % de leur rémunération fixe, la rémunération variable est différée à 40 % dès lors que la rémunération variable est inférieure à 500 000 GBP et à 60 % si la rémunération variable est supérieure ou égale à 500 000 GBP. Pour les collaborateurs dont la rémunération variable est différée à 40 %, la structure de la rémunération variable est la suivante : 50 % en cash immédiat, 10 % en cash immédiat indexé sur la performance d'un panier de fonds, 40 % en cash différé par 1/3 sur trois ans et indexé sur la performance d'un panier de fonds. Pour les collaborateurs dont la rémunération variable est différée à 60 %, la structure de la rémunération variable est la suivante : 40 % en cash immédiat, 10 % en cash différé par 1/3 sur trois ans, 50 % en cash différé par 1/3 sur trois ans indexé sur la performance d'un panier de fonds. Le variable attribué sous forme de cash indexé, tant dans la partie non différée que dans la partie différée, est soumis à une période de rétention de 1 an à compter de la date d'acquisition. Les *"Risk Takers"* qui ne remplissent pas les conditions mentionnées ci-dessus sont soumis aux règles de différé standard du Groupe.

Depuis l'exercice 2016, les collaborateurs identifiés comme "Preneurs de risque Solvabilité II" dans le métier Assurances seront concernés par des règles spécifiques de différé appliquées selon la réglementation "Solvabilité II".

Collaborateurs éligibles

Conformément à la directive, certains collaborateurs de HSBC Assurances Vie (France) considérés comme "Preneurs de Risques – Solvabilité II" sont soumis à ces règles particulières en matière d'attribution de leur rémunération variable.

En 2020, les collaborateurs concernés par ces règles sont :

- les membres du Conseil d'Administration* ;
- les collaborateurs qui dirigent effectivement l'entreprise : le Directeur Général et les Directeurs Généraux Adjointes ;
- les collaborateurs qui occupent une fonction clé ou une fonction impactant le profil de risque de l'entreprise : le Directeur du Risque, Directeur de la Conformité, Directeur de l'Actuariat, Directeur de l'Audit ;
- Les membres du COMEX s'ils ne sont pas inclus dans les deux premières catégories et s'ils exercent une fonction stratégique impactant le profil de risque de l'entreprise : le directeur Financier.

* *A l'exception de 2 Administrateurs qui ont le statut d'administrateur externe "non exécutif".*

Au titre de l'exercice 2020, 17 collaborateurs ont été identifiés "Preneurs de Risques – Solvabilité II".

Impact sur la rémunération variable

Pour les "Preneurs de Risques – Solvabilité II", une part de la rémunération variable fait l'objet d'un différé de paiement spécifique. La part différée de la rémunération variable est attribuée sous la forme d'actions ordinaires HSBC et est acquise sur une période de trois ans selon les dispositions ci-dessous :

- Un différé de 60 % doit être appliqué aux sommes versées au titre d'une rémunération variable d'un montant total de 500 000 GBP et plus ;
- Un différé de 40 % doit être appliqué aux sommes versées au titre d'une rémunération variable d'un montant inférieur à 500 000 GBP.

Cependant, les Preneurs de "Risques – Solvabilité II" qui ont une rémunération totale ne dépassant pas 500 000 GBP (ou l'équivalent dans la devise locale) et dont la rémunération variable pour l'exercice concerné ne dépasse pas 33 % de la rémunération totale, sont considérés comme "de minimis". A ce titre, ils sont soumis aux règles de différé standard du Groupe, à savoir un différé sous forme d'actions compris entre 10 % et 50 % de la rémunération variable qui suit les règles d'acquisition standards.

Il est à noter que les collaborateurs qui sont déjà identifiés comme "Preneurs de Risques significatifs – CRD IV" ("MRT – CRD IV") dans le cadre de la réglementation bancaire se voient appliquer les règles plus strictes de ce régime. Pour HSBC Assurances vie (France), 11 collaborateurs parmi les 17 collaborateurs sont identifiés comme "Preneurs de Risques significatifs – CRD IV".

Il est à noter aussi qu'au-delà de cette population de *Risk Takers*, la grande majorité des cadres supérieurs de l'entreprise est soumise aux règles de différé minimum définies par le Groupe HSBC qui, pour 2020, prévoient un différé sous forme d'actions, compris entre 10 % et 50 % de la rémunération variable, et qui suit les mêmes règles d'acquisition que celles décrites ci-dessus. En revanche, les actions ne sont soumises à aucune période de rétention.

Enfin, depuis la promulgation de la loi Pacte, le dispositif de *malus* s'applique désormais à l'ensemble des collaborateurs attributaires d'une rémunération variable différée. Ce dispositif permet au Comité des Rémunérations du Groupe HSBC d'annuler, de réduire ou de modifier tout ou partie des attributions au regard de comportements ou de faits qui le justifieraient.

A noter également que toutes les rémunérations acquises peuvent désormais être soumises à la politique de "*Clawback*" du Groupe. Ce dispositif prévoit, en cas de manquement avéré, une récupération a posteriori des attributions déjà versées et/ou acquises au titre d'une année de performance.

S'agissant, enfin, des rémunérations variables garanties, elles sont très exceptionnelles, limitées à un an et uniquement appliquées dans un contexte d'embauche.

professionnels dont les activités ont un impact significatif sur l'exposition au risque de l'entreprise.

Les montants sont exprimés en EUR et correspondent au salaire brut (hors charges sociales patronales et avant déduction des charges salariales).

Informations prévues par la directive CRD IV

Informations quantitatives consolidées sur la rémunération, d'une part, des membres de l'organe exécutif ainsi que, d'autre part, des

Rémunérations attribuées à l'ensemble des effectifs

	Effectif en Equivalent temps plein au 31.12.2020 ¹	Total des rémunérations 2020 €
Dirigeants effectifs	3	4 029 581
Banque de financement, d'investissement et de marchés	607	91 588 977
Banque de particuliers et de gestion de patrimoine	3 470	174 291 250
Banque privée	91	9 906 580
Banque d'entreprises	1 233	73 542 247
Fonctions support et autres	1 834	127 129 818
Total (périmètre France)	7 238	480 488 452
Succursale en Grèce	334	17 539 475
Succursale en Espagne	136	15 973 880
Succursale en Irlande	117	12 813 740
Succursale en République Tchèque	79	4 608 940
Succursale en Italie	115	14 584 867
Succursale aux Pays-Bas	59	6 369 835
Succursale au Luxembourg	262	24 677 592
Succursale en Pologne	142	7 921 560
Succursale en Belgique	25	2 622 623
Succursale en Suède	10	1 683 695
Total (périmètre International)	1 279	108 796 207
Total périmètres France et International	8 517	589 284 660

¹ Effectif au 31 décembre 2020 hors alternants, CFCS, suspensions de contrats et invalides permanents.

Rémunération attribuée aux membres de l'organe exécutif et aux professionnels dont les activités ont un impact sur l'exposition au risque de l'entreprise

Répartition entre part fixe et part variable

	Nombre de personnes concernées	Total des rémunérations 2020 €	Montant total de la part fixe €	Montant total de la part variable €
Dirigeants effectifs	3	4 029 581	2 305 044	1 724 537
Banque de financement, d'investissement et de marchés	38	26 205 719	16 633 864	9 571 855
Banque de particuliers et de gestion de patrimoine	14	7 158 458	4 127 302	3 031 156
Banque privée	5	1 987 202	1 133 000	854 202
Banque d'entreprises	10	3 119 179	2 065 000	1 054 179
Fonctions support et autres	39	9 321 641	6 927 403	2 394 238
Total (périmètre France)	109	51 821 780	33 191 613	18 630 167
Total (périmètre International)	23	10 823 132	6 595 096	4 258 036
Total périmètres France et International	132	62 644 912	39 756 709	22 888 203

Rémunération variable totale : répartition entre paiement en espèces et paiement en actions

	Paiement en espèces €	Paiement en actions €	Montant total de la part variable €
Dirigeants effectifs	862 269	862 269	1 724 537
Banque de financement, d'investissement et de marchés	4 818 927	4 752 927	9 571 855
Banque de particuliers et de gestion de patrimoine	1 571 378	1 459 778	3 031 156
Banque privée	454 101	400 101	854 202
Banque d'entreprises	527 090	527 090	1 054 179
Fonctions support et autres	1 636 548	757 691	2 394 238
Total (périmètre France)	9 870 312	8 759 855	18 630 167
Total (périmètre International)	2 216 176	2 041 860	4 258 036
Total périmètres France et International	12 086 488	10 801 715	22 888 203

Rapport sur le gouvernement d'entreprise

Rémunération variable totale : répartition entre montant non différé et montant différé

	Montant non différé €	Montant différé €	Montant total de la part variable €
Dirigeants effectifs	848 215	876 322	1 724 537
Banque de financement, d'investissement et de marchés	5 239 530	4 332 325	9 571 855
Banque de particuliers et de gestion de patrimoine	1 697 758	1 333 398	3 031 156
Banque privée	534 121	320 081	854 202
Banque d'entreprises	632 507	421 672	1 054 179
Fonctions support et autres	1 781 953	612 285	2 394 238
Total (périmètre France)	10 734 084	7 896 083	18 630 167
Total (périmètre International)	2 624 548	1 633 488	4 258 036
Total périmètres France et International	13 358 632	9 529 571	22 888 203

Rémunération variable totale attribuée en année N et différée : répartition entre paiement en espèces et paiement en actions

	Paiement en espèces €	Paiement en actions €	Montant total de la part variable différée €
Dirigeants effectifs	438 161	438 161	876 322
Banque de financement, d'investissement et de marchés	2 162 662	2 169 662	4 332 325
Banque de particuliers et de gestion de patrimoine	320 436	1 012 962	1 333 398
Banque privée	160 040	160 040	320 081
Banque d'entreprises	210 836	210 836	421 672
Fonctions support et autres	290 810	321 475	612 285
Total (périmètre France)	3 582 946	4 313 137	7 896 083
Total (périmètre International)	816 744	816 744	1 633 488
Total périmètres France et International	4 399 690	5 129 881	9 529 571

Total des encours de rémunération variable différée non encore versée attribuée au cours des années précédentes

	Montant des rémunérations différées non acquises au titre des exercices antérieurs €
Dirigeants effectifs	2 743 431
Banque de financement, d'investissement et de marchés	14 820 728
Banque de particuliers et de gestion de patrimoine	3 628 937
Banque privée	723 145
Banque d'entreprises	713 949
Fonctions support et autres	2 418 624
Total (périmètre France)	25 048 813
Total (périmètre International)	3 401 077
Total périmètres France et International	28 449 890

Figure ici l'encours des rémunérations différées correspondant à la somme des rémunérations différées relatives aux années antérieures non acquises au 31 décembre 2020, c'est-à-dire qui ont été attribuées mais qui n'ont pas encore fait l'objet d'un versement (espèces) ou d'une livraison (titres) et qui restent conditionnées au jeu futur du mécanisme du malus ou à un départ

prématuré. La valorisation des titres et instruments équivalents est effectuée sur la base du cours de l'action au 31 décembre 2020. L'encours des rémunérations acquises des exercices antérieurs peut être affecté par les départs de l'entreprise.

Rémunération variable garantie totale

	Nombre de bénéficiaires	Montant total des rémunérations variables garanties €
Dirigeants effectifs	—	—
Banque de financement, d'investissement et de marchés	—	—
Banque de particuliers et de gestion de patrimoine	—	—
Banque privée	—	—
Banque d'entreprises	—	—
Fonctions support et autres	—	—
Total (périmètre France)	—	—
Total (périmètre International)	—	—
Total périmètres France et International	—	—

Indemnités de départ versées en année N

	Nombre de bénéficiaires	Montant des indemnités de départ accordées en année N payé en année N €
Dirigeants effectifs	—	—
Banque de financement, d'investissement et de marchés	2	3 113 300
Banque de particuliers et de gestion de patrimoine	1	710 751
Banque d'entreprises	1	539 240
Fonctions support et autres	2	2 814 352
Total (périmètre France)	6	7 177 642
Total (périmètre International)	1	86 777
Total périmètres France et International	7	7 264 419

Prestation de pension discrétionnaire en année N

	Nombre de bénéficiaires	Montant total des contributions aux prestations de pensions discrétionnaires en année N €
Dirigeants effectifs	1	549 794
Banque de financement, d'investissement et de marchés	—	—
Banque de particuliers et de gestion de patrimoine	—	—
Banque privée	—	—
Banque d'entreprises	—	—
Fonctions support et autres	—	—
Total (périmètre France)	1	549 794
Total (périmètre International)	—	—
Total périmètres France et International	1	549 794

Informations sur les hautes rémunérations

Rémunération totale

	Nombre de preneurs de risques
Entre 1 million et 1,5 million non compris	4
Entre 1,5 million et 2 millions non compris	1
Entre 2 millions et 2,5 millions non compris	2
Total	7

Informations prévues par la directive AIFM

Informations quantitatives consolidées sur la rémunération des professionnels dont les activités ont un impact significatif sur l'exposition au risque de l'entreprise dans les sociétés de gestion

HSBC Global Asset Management (France) et HSBC REIM (France).

Les montants sont exprimés en EUR et correspondent au salaire brut (hors charges sociales patronales et avant déduction des charges salariales).

HSBC Global Asset Management (France) et HSBC REIM

	Rémunération fixe €	Rémunération variable €	Montant total €
Ensemble des collaborateurs (nombre : 369)	27 552 919	8 831 253	36 384 172
Dont collaborateurs ayant une incidence sur le profil de risque des AIF (nombre : 46) ¹	7 183 035	4 356 850	11 539 885
Dont cadres supérieurs (22 collaborateurs)	3 374 582	1 680 386	5 054 968

¹ Dont 4 collaborateurs également inclus dans les preneurs de risques CRD IV.

Informations prévues par la directive Solvabilité II

Informations quantitatives consolidées sur la rémunération des collaborateurs répondant aux critères Solvabilité II dans la société HSBC Assurances Vie (France).

Les montants sont exprimés en EUR et correspondent au salaire brut (hors charges sociales patronales et avant déduction des charges salariales).

	Rémunération fixe €	Rémunération variable €	Rémunération totale €
Collaborateurs répondant aux critères Solvabilité II (nombre : 17) ¹	4 066 760	2 377 717	6 444 477

¹ Dont 11 collaborateurs également inclus dans les preneurs de risques CRD IV. La rémunération n'est pas disponible pour 1 collaborateur HSBC Insurance (Asia) LTD.

PricewaterhouseCoopers Audit

63 rue de Villiers
92208 Neuilly-sur-Seine Cedex

BDO Paris Audit & Advisory

43-47, Avenue de la Grande Armée
75116 Paris

Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions réglementées

(Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2020)

A l'Assemblée générale

HSBC Continental Europe (anciennement HSBC France)

38, avenue Kléber
75116 Paris

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques, les modalités essentielles ainsi que les motifs justifiant de l'intérêt pour la société des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-31 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R. 225-31 du code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions déjà approuvées par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

Conventions soumises à l'approbation de l'assemblée générale

Conventions autorisées et conclues au cours de l'exercice écoulé

En application de l'article L. 225-40 du code de commerce, nous avons été avisés de la convention suivante conclue au cours de l'exercice écoulé qui a fait l'objet de l'autorisation préalable de votre conseil d'administration.

Avec HSBC Bank plc (société contrôlant HSBC Continental Europe et disposant d'une fraction des droits de vote supérieure à 10%).

Nature et objet :

Votre conseil d'administration a autorisé lors de sa séance du 23 octobre 2020, une convention avec HSBC Bank plc, portant sur la cession des actions de préférence de classe C de Visa Inc.

Modalités :

Cette convention a été conclue en date du 8 décembre 2020.

Les deux parties ont convenu des modalités relatives à la détermination des titres concernés par la transaction, des modalités de détermination du prix de cession, ainsi que des délais de paiement.

Le prix de cession s'élève à 38 461 712,37 USD

Motifs justifiant de son intérêt pour la société :

Cette convention a été conclue afin de permettre à HSBC Continental Europe de "sortir de son bilan un actif non-fondamental et de supprimer, à la fois, la volatilité de son compte de résultat liée à la valorisation de ces actions et la consommation de RWA et de fonds propres liée à la détention de ces titres".

Conventions déjà approuvées par l'assemblée générale

Conventions approuvées au cours d'exercices antérieurs

a) dont l'exécution s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé

En application de l'article R. 225-30 du code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions suivantes, déjà approuvées par l'assemblée générale au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

Avec HSBC Bank plc Paris Branch (société contrôlant HSBC Continental Europe et disposant d'une fraction des droits de vote supérieure à 10 %).

Trois conventions conclues en 2001 entre HSBC Continental Europe et HSBC Bank plc Paris Branch ont également poursuivi leurs effets en 2020 :

- Contrat de groupement de fait ayant pour objet de rendre à ses membres des services à prix coûtant concernant diverses activités des deux entreprises.
- Convention de prestations de services fournies par HSBC Continental Europe à HSBC Bank plc Paris Branch portant sur diverses activités.

Au titre de ces deux conventions, le produit comptabilisé sur l'exercice 2020 a représenté 1,8 million d'euros.

- Convention d'intégration fiscale conclue entre HSBC Bank plc Paris Branch et HSBC Continental Europe. Au titre de cette convention, un produit d'impôt de 28,5 millions d'euros a été comptabilisé en 2020.

Une convention autorisée le 19 février 2019 et conclue le 31 janvier 2020 portant sur le transfert des activités Actions et de Recherches Actions par HSBC Bank plc Paris Branch à HSBC Continental Europe. Le prix de cession s'est élevé à 4 000 000 euros et a été payé par compensation avec le montant du Passif Transféré.

Avec HSBC Holdings plc, société contrôlant une société actionnaire de HSBC Continental Europe et disposant d'une fraction des droits de vote supérieure à 10 %

La convention renouvelée en 2015 et assurant l'usage à titre gratuit de la marque HSBC par HSBC Continental Europe et ses filiales. Cette convention n'a pas eu d'impact comptable au titre de l'exercice 2020.

b) sans exécution au cours de l'exercice écoulé

Par ailleurs, nous avons été informés de la poursuite des conventions suivantes, déjà approuvées par l'assemblée générale au cours d'exercices antérieurs, qui n'ont pas donné lieu à exécution au cours de l'exercice écoulé.

Avec HSBC Bank plc et HSBC UK Bank plc (respectivement société contrôlant HSBC Continental Europe et société contrôlant une société actionnaire de HSBC Continental Europe et disposant d'une fraction des droits de vote supérieure à 10 %)

La convention d'indemnisation conclue en 2019 entre HSBC Continental Europe et HSBC Bank plc et HSBC UK Bank plc afin de couvrir HSBC Bank plc et HSBC UK Bank plc de tout montant qu'ils pourraient être amenés à payer en raison des obligations dont ils resteront débiteurs vis-à-vis des bénéficiaires, qui seront les clients entrés en relation avec HSBC Continental Europe, HSBC Bank plc et HSBC UK Bank plc n'ayant plus l'autorisation de fournir certains instruments et services commerciaux internationaux ("Trade") aux sociétés localisées au sein de l'espace économique européen après la sortie du Royaume-Uni de l'Union européenne.

Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions réglementées

Fait à Neuilly-sur-Seine et Paris, le 24 février 2021

Les commissaires aux comptes

PricewaterhouseCoopers Audit

Agnès Hussherr
Associée

BDO Paris Audit & Advisory

Michel Léger
Associé

Développement durable

Déclaration de Performance Extra-Financière

Modèle d'affaires de HSBC Continental Europe

Présentation des activités et stratégie

Le modèle d'affaires de HSBC Continental Europe, présentant l'ensemble de son périmètre, ses principales ressources, ses principales activités et réalisations, sa stratégie et ses perspectives est présenté dans la partie "Présentation des activités et stratégie" page 4.

Pilotage de la démarche Développement Durable – Gouvernance

Le Groupe HSBC conduit ses activités avec la volonté d'accompagner la réussite durable de ses clients et collaborateurs et des communautés dans lesquelles il évolue. HSBC Continental Europe s'inscrit pleinement dans la ligne de conduite adoptée par le Groupe et présentée dans le document stratégique du Groupe (<https://www.hsbc.com/investors/results-and-announcements>).

Afin de déployer et de mettre en œuvre efficacement cette stratégie, HSBC Continental Europe a créé, en 2008, une Direction du Développement Durable, placée sous la responsabilité directe du Directeur Général et de la Direction du Développement Durable monde. Elle siège au Comité Exécutif de la banque. Composée de cinq personnes, elle pilote la définition et la mise en place des plans d'actions élaborés avec le concours des relais présents dans chacun des métiers concernés.

Ces relais se réunissent tous les deux mois au sein du Comité Finance Durable, dont le principal objectif est de faire état des progrès ou des freins au déploiement de cette stratégie. Des comités complémentaires dédiés au pilotage de la démarche sont déclinés dans certaines lignes métiers et fonctions, en déclinaison miroir de la gouvernance du Groupe.

Ce chapitre complète les informations extra-financières présentées dans le document stratégique qui sera publié par le Groupe HSBC en février 2021 et disponible sur le site du Groupe HSBC (<http://www.hsbc.com/our-approach/measuring-our-impact>). Le prochain rapport ESG du Groupe HSBC sera intégré au document stratégique du Groupe.

Identification des principaux risques de développement durable de HSBC en France

Une culture d'entreprise responsable

Le Groupe HSBC s'est fixé pour mission de mettre en relation des Hommes et des opportunités. Cette mission lui confère un devoir de protection de ses clients, de la société au sens large et de l'intégrité du système financier.

Approche des risques non financiers

Le Groupe HSBC utilise de nombreux outils pour identifier et gérer ses risques non financiers, tels que son appétit au risque, sa cartographie des risques, sa liste des risques principaux et émergents, ou encore les tests de résistance. Il s'appuie également sur les enquêtes auprès des collaborateurs et des clients, sur les dialogues avec ses clients et ses investisseurs, et sur l'enquête ESG annuelle auprès des investisseurs.

En 2020, HSBC Continental Europe a revu la cartographie des risques environnementaux, sociaux et de gouvernance qu'elle avait élaborée en 2019. Cette analyse des risques ESG les plus matériels à court, moyen ou long termes a permis d'en retenir 9 présentant un risque matériel pour HSBC Continental Europe, complétés des 3 thèmes imposés par l'ordonnance du 19 juillet 2017 relative à la publication d'informations non financières:

- 4 risques liés à l'activité bancaire :
 - Risque de déception des clients (thème 1)
 - Risque lié au non-alignement des émissions financées sur une trajectoire net zéro (thème 2)

- Risque lié au non-alignement de l'empreinte carbone opérationnelle de la banque avec une trajectoire net zéro (thème 3)
- Risque économique et social lié à l'augmentation de populations vulnérables (thème 4)
- 3 thèmes liés à des risques relatifs au capital humain :
 - Risque lié à l'incapacité de soutenir l'employabilité de nos employés compte tenu de la transformation du secteur bancaire (thème 5)
 - Risque lié à l'échec de la rétention et du recrutement des talents (thème 6)
 - Risques liés au manque de diversité au sein des équipes et risques psycho-sociaux (thème 7)
- 5 thèmes liés à des risques de gouvernance :
 - Risques de blanchiment et de criminalité financière (thème 8)
 - Risque de corruption* (thème 9)
 - Risques en matière d'évasion fiscale* (thème 10)
 - Risques en matière de cybersécurité et d'intrusion informatique (thème 11)
 - Risques en matière de non-respect des Droits de l'Homme* (thème 12).

Fin 2019, l'agence de notation extra-financière Sustainalytics a évalué HSBC Continental Europe du point de vue de la gestion de ses risques ESG en "low".

* *Thème imposé par la Directive européenne sur la Déclaration de Performance Extra Financière.*

Politiques et actions mises en œuvre pour répondre aux principaux risques ESG

C'est l'enjeu de chacun de développer un système économique durable. C'est une responsabilité partagée par tous les acteurs de la société d'apporter des solutions aux changements climatiques, aux transformations technologiques et à la globalisation pour assurer une prospérité future.

Le Groupe HSBC est conscient que les Etats, les entreprises, le système financier et la société civile sont tous des parties prenantes dans la lutte contre le changement climatique et les défis du développement durable.

Dans cet esprit, le Groupe HSBC gère les risques que des services financiers fournis à ses clients correspondent inadéquatement à leurs attentes, à celles de la société ou puissent avoir une incidence inacceptable sur les personnes ou l'environnement. Les risques liés au développement durable peuvent également entraîner un risque commercial pour les clients, un risque de crédit pour la banque et un risque de réputation pour le Groupe.

Le Groupe a, en conséquence, défini des politiques pour y répondre, comme suit :

Pour gérer le risque de déception des clients : écouter les clients pour répondre à leurs attentes (thème 1)

Le Groupe HSBC poursuit son engagement d'être à l'écoute de ses clients, dont les retours contribuent à améliorer ses produits et la qualité de service.

Il a également mis en place des politiques, des processus et une gouvernance pour assurer la protection de ses clients. Ce cadre soutient la manière dont la banque conduit ses activités, développe ses produits et services, forme et rétribue ses collaborateurs et interagit avec ses clients.

La banque poursuivra encore ses efforts en matière de simplification des procédures, d'optimisation de l'expérience de ses clients, avec notamment la joignabilité, la proactivité des conseillers et l'amélioration du parcours client.

Pour piloter ces travaux, le Groupe HSBC mesure et publie des informations sur la satisfaction des clients de tous ses métiers dans son rapport stratégique.

Suivi de la recommandation et de la satisfaction des clients de la Banque privée et de gestion de patrimoine en France

En France, HSBC a pour ambition d'être la banque patrimoniale de référence et vise l'excellence en matière de qualité de service et d'expérience client. Les clients sont au cœur de sa démarche.

Satisfaction des clients de la Banque de particuliers en France

2020 a été une année de changement en termes de méthodologie de mesure de l'Expérience Client. Depuis janvier, dans chaque dispositif, il est demandé aux clients de donner une note de recommandation à l'égard de HSBC au regard de la relation bancaire avec leur conseiller ou de l'interaction vécue (Centre de Relations Clients, Banque en Ligne, Agence). De cette question est calculé le *Net Promoter Score* ("*NPS*"), différence entre le taux de promoteurs (clients ayant mis une note de 9 ou 10) et le taux de détracteurs (clients ayant noté de 0 à 6).

En 2020, plus de 47 000 clients particuliers ont été interrogés avec des résultats positifs dans un contexte sanitaire difficile, qui reflètent le fort engagement des équipes auprès des clients afin de les accompagner efficacement.

Si la relation bancaire avec le conseiller dédié a souffert de cette situation (fermeture des agences, passage en télétravail), HSBC a démontré sa capacité à répondre efficacement à ses clients grâce à l'ensemble des canaux. Ainsi les niveaux de NPS mesurés étaient élevés sur les canaux à distance : + 50 en moyenne sur l'année pour le Centre de Relations Clients en amélioration continue (plus de 60 % des clients ont mis une note de recommandation de 9 ou 10) et + 31 pour la visite sur l'espace en ligne sécurisé (près de 55 % de notes de 9 à 10). Les scores obtenus sur le dernier quadrimestre suite à une visite en agence (après un arrêt du dispositif entre avril et août) démontrent également la qualité de service fournie par les collaborateurs (NPS à + 47% des clients déclarent être propices à recommander nos services contre 31 % en 2019)

Après avoir obtenu fin 2019 un très beau palmarès aux Trophées de la Banque, la banque de détail HSBC Continentale Europe est élue en 2020, pour la deuxième année consécutive, meilleure banque traditionnelle pour les étudiants grâce à son package bancaire, ses tarifs et ses taux (Prix Sélectra – 124 offres comparées).

Gestion des réclamations des clients de la Banque de particuliers en France

En 2020, le volume des réclamations a baissé de 13 % par rapport à 2019. A noter qu'au global, l'effet Covid-19 n'a pas généré de hausse significative de réclamations. Sur l'année, ce sont près de 10 000 réclamations saisies en moins par rapport à 2019.

Cela démontre la capacité d'adaptation dont les équipes du réseau et du siège ont su faire preuve pour accompagner les clients et contenir les insatisfactions liées aux perturbations suscitées par la pandémie.

La qualité et la rapidité de réponse aux réclamations restent au cœur des priorités et font l'objet d'un suivi rigoureux. Malgré le contexte de crise sanitaire et les impacts sur l'organisation, notamment concernant les réclamations complexes nécessitant l'intervention des back-offices, ces délais ont résisté : 63 % des réponses ont été données en 2 jours maximum (versus 68 % en 2019) et 77 % d'entre elles en 5 jours (versus 80 % en 2019).

En 2020, les principaux sujets d'insatisfaction des clients particuliers sont :

- les sujets de tarification : 23 % des réclamations (contestations/explications de frais) ;
- le suivi et l'accueil commercial, 13 % des réclamations principalement liées au manque de visibilité des demandes en cours ;
- les clôtures de compte : 13 % des réclamations, principalement des retards de traitement ;
- et les successions banque et assurance vie : 8 % des réclamations principalement liées à des retards de traitement.

Le nombre de dossiers ayant bénéficié d'une intervention du Médiateur est en baisse de 24 % par rapport à 2019.

Satisfaction des clients de la Banque privée

La banque privée en France porte une attention particulière à l'avis et aux suggestions des clients pour améliorer son offre et viser l'excellence en matière de qualité de services.

La banque privée en France sollicite ses clients annuellement pour participer à une enquête visant à recueillir leurs expériences et identifier les axes d'amélioration autour de deux thèmes principaux :

- le taux de satisfaction concernant l'offre, les services et les conseils proposés ;
- le niveau de confiance à l'égard de la banque privée en France et ses équipes.

L'enquête de 2020 révèle que le niveau de satisfaction des clients de la banque privée en France reste identique à celui de 2019 (noté 8,2/10 en 2020). La satisfaction des clients pour leurs interlocuteurs dédiés est également très bien notée cette année. Les clients notent leur relation avec leur Banquier privé 8,7/10 et leur relation avec les autres membres des équipes de conseillers (investissement, crédit, gestion de patrimoine) et spécialistes produits 8,5/10.

Il faut noter également une progression de la satisfaction des clients (+ 23 %) concernant la qualité des conseils et recommandations fournis et suivis par les équipes de la banque privée en France (80 % de satisfaction en 2020).

93 % des clients interrogés déclarent avoir atteint leurs objectifs financiers en 2020 grâce à une stratégie financière jugée claire et efficace (pour 96 % des clients) et bénéficiant d'un excellent ratio qualité / prix (pour 89 % des clients).

La confiance générale se renforce cette année (63 % des clients déclarent avoir confiance en la banque privée en France en 2020 contre 59 % en 2019) ainsi que la part des clients qui recommanderaient nos services (47 % des clients en 2020 contre 31 % en 2019).

Satisfaction des clients de la Banque d'entreprises

La crise sanitaire de 2020 a transformé la relation bancaire comme de manière générale, l'organisation des entreprises. La Banque d'entreprises s'est adaptée en assurant la continuité des opérations pendant les périodes de confinement en accélérant la digitalisation des principaux processus, opérations ou souscription de nouveaux produits et services, en généralisant notamment l'utilisation de la signature électronique, en mettant en œuvre enfin les mesures gouvernementales en matière de crédit reports d'échéance, prêts garantis par l'Etat. Dans le cadre de l'enquête de satisfaction annuelle HSBC Relation Client 360, 94 % des clients interrogés ont répondu qu'ils étaient d'accord avec l'affirmation suivante : "la continuité dans le traitement de mes opérations a été assurée". Des actions de communication à travers le site internet et les réseaux sociaux mais aussi la proactivité des équipes commerciales ont permis d'entretenir le lien et la proximité avec nos clients entreprises (31 % des clients* ont été en contact plusieurs fois par mois avec leur chargé d'affaires)

Par ailleurs, dans le cadre du plan qualité, un effort particulier a été porté sur la transparence en matière de tarification avec une facturation simplifiée pour certaines opérations (transferts internationaux par exemple) mais aussi une communication plus simple, plus claire et plus régulière sur les conditions standard ou particulières applicables aux opérations.

Le niveau de satisfaction des clients de la banque d'entreprises est suivi dans le cadre d'une enquête annuelle portant sur l'ensemble de la relation d'une part et d'une enquête mensuelle, s'inscrivant dans un programme du Groupe HSBC, sur les moments de vérité de la relation tels que l'ouverture de compte ou la demande de crédit par exemple.

En 2020, l'enquête annuelle HSBC Relation Clients 360°, confiée à l'institut KANTAR, s'est déroulée au mois de novembre. Un échantillon de 1 000 clients appartenant aux trois segments de la Banque d'entrepriseq SME, MME et Large Corporate a été

interrogé par téléphone. Sur une échelle de 10, la note de satisfaction globale est de 6,8 (moyenne de l'ensemble des segments) et stable par rapport à l'année 2019. Par ailleurs, les enquêtes réalisées mensuellement en ligne auprès des clients dans le cadre du programme du Groupe HSBC sur les moments de vérité concernés permettent de mieux comprendre leur expérience et leurs attentes. Les *feedbacks* viennent alimenter de manière continue la réflexion sur la simplification de nos processus.

- *Enquête annuelle HSBC Relation Clients 360, réalisée par l'Institut Kantar auprès de 1 000 clients en novembre 2020.*

Gestion des réclamations des clients de la Banque d'entreprises en France

Du côté de la Banque d'entreprises en France, le nombre de réclamations a diminué de 17 % en 2020 (1 321 réclamations reçues en 2020 contre 1 592 en 2019). La crise sanitaire a eu un impact sur la typologie des réclamations reçues : 19 % des réclamations sont liés au Covid-19. Dans cette typologie des réclamations liées au Covid-19, 75 % ont concerné le crédit (report des échéances des prêts et Prêts Garantis par l'Etat) et 15 % ont concerné les moyens de paiement.

Les 9 principaux motifs d'insatisfaction des réclamations non liées au Covid-19 représentent 62 % de ces réclamations. Sur cette base, 57 % portent sur la gestion du compte, 32 % sur les flux et moyens de paiement, 11 % sur le *Trade*.

43 % des réclamations ont été traités en moins de 5 jours ouvrés, versus 45 % en 2019 et 66 % en moins de 15 jours ouvrés, versus 69% en 2019. Néanmoins les délais d'instruction liés aux réclamations Covid, ont été plus longs (20 jours en moyenne) que ceux des autres réclamations (14 jours en moyenne).

L'analyse de ces réclamations a donné lieu à l'élaboration de plans d'actions en cours de déploiement afin d'améliorer les procédures et d'augmenter la qualité de service et la satisfaction client.

Ainsi, les équipes opérationnelles du *Middle Office* et les équipes projets ont optimisé les processus d'entrée en relation domestique et internationale, permettant ainsi de diviser les temps de traitement par la banque par 3 sur les deux processus.

Investir dans le numérique pour mieux accompagner les clients

Dans un contexte économique, politique et technologique en pleine mouvance, la maîtrise des risques, la recherche de l'excellence opérationnelle et la capacité à saisir les opportunités de croissance sont déterminants. La transformation digitale, les défis de l'économie circulaire et les nouvelles chaînes de valeur poussent la banque à repenser et réinventer la relation Banque & Clients. Conscient de ces enjeux, le Groupe HSBC investit massivement dans les solutions du futur pour apporter à ses clients toujours plus de simplicité, de fluidité, de transparence et d'instantanéité.

Plus que jamais, la Banque privée et de gestion de patrimoine en France doit développer son efficacité opérationnelle et sa connaissance client pour maintenir et enrichir sa proposition de valeur et sa qualité de service dans un contexte de marché difficile. Concernant la clientèle des particuliers, les principales initiatives de l'année 2020 sont :

- le déploiement des outils et pratiques permettant aux équipes du réseau d'être joignables même en télétravail (Jabber), de proposer aux clients des rendez-vous en visio (Zoom), d'améliorer et d'accélérer les taux de réponse à la messagerie électronique ;
- l'adaptation des équipes du Centre d'appels comme relais de la joignabilité agence (horaires, spécialisation d'équipes sur certains sujets, élargissement des opérations prises en charge ...) ;
- la simplification des parcours digitaux (suppression d'un code pour l'activation digitale, élargissement des fonctions accessibles sur mobile...);
- l'amélioration des principaux parcours clients avec la possibilité de la signature électronique sur les actions d'arbitrage,

souscription et versement libre en assurance-vie, l'ouverture de compte en ligne simplifiée, y compris pour les personnes morales ...)

De son côté, la Banque d'entreprises a poursuivi l'amélioration des processus liés à la signature électronique en donnant désormais la possibilité d'intégrer numériquement des nouveaux documents pour éviter les envois de documents papier par voie postale.

Par ailleurs, la Banque de financement, d'investissement et de marchés a investi dans le développement de plateformes digitales pour une gestion plus efficace et responsable :

- *Cash Flow Forecasting* est un service supplémentaire au *Liquidity Management Portal* lancé l'an dernier. Accessible directement sur HSBCnet, cette solution fournit aux clients un aperçu rapide et précis de leurs futurs besoins de trésorerie. Elle permet aux clients de mieux gérer le risque de liquidité en augmentant la précision et la qualité de leurs prévisions de trésorerie. Cette solution intégrée permet de prévoir tous les mouvements de trésorerie qui ont un impact sur la position de trésorerie au jour le jour jusqu'à trois ans dans le futur.
- Les APIs de trésorerie sont un nouveau canal de communication bancaire qui permet aux clients entreprises d'émettre des paiements et de consulter leurs soldes et écritures. Cette solution HSBC permet d'optimiser la gestion de trésorerie du client par des échanges automatisés, au fil de l'eau et en temps réel. Par exemple, le client peut suivre ses ordres de paiements internationaux jusqu'à leur comptabilisation sur le compte du bénéficiaire.
- *Soft Token Net* : HSBCnet est la plateforme internet du Groupe HSBC à destination de ses clients entreprises. L'accès sécurisé est protégé par un mot de passe à usage unique généré par un token physique (calculatrice). Dans le cadre de l'amélioration de l'expérience client HSBCnet, depuis avril 2020, les clients de HSBC Continental Europe peuvent désormais se connecter à leur plateforme Web en utilisant leur smartphone. Directement intégrée à l'application mobile HSBCnet, la fonction soft token permet au client de générer un mot de passe à usage unique depuis l'écran du mobile, sécurisé par biométrie (empreinte digitale ou FaceID) sans aucun dispositif supplémentaire. Les clients HSBCnet peuvent utiliser indifféremment l'accès via token physique (calculatrice) ou soft token (smartphone) en fonction de leurs usages. Le soft token remplace également le token physique pour les fonctions de signature des transactions en ligne.

La banque privée en France a facilité l'accès à l'information et à son expertise durant le contexte de restriction des déplacements et des rencontres avec les clients en proposant une offre de contenus diversifiée, digitalisée et accessible à tous.

La banque privée en France propose également à ses clients de participer à des webinaires réguliers où interviennent experts internes et externes sur des thématiques d'actualité (investissements, marchés, philanthropie, finance durable...).

La banque privée a été reconnue comme la "Meilleure Banque privée pour l'expérience client numérique" et la "Meilleure Banque privée pour la technologie de gestion de portefeuille" par *Professional Wealth Management*, une publication du *Financial Times*, dans leurs *Wealth Tech Awards 2020*.

Indicateurs de performance relatifs à la gestion du risque de déception des clients (thème 1)

	2020	2019	2018
Note de satisfaction globale des clients entreprises (note sur 10)	6,8	6,8	ND
Part des réclamations des clients entreprises traitées en moins de 5 jours ouvrés	43 %	45 %	ND

Contribuer au financement d'une économie bas carbone pour gérer le risque lié au non-alignement des émissions financées sur une trajectoire net zéro, (thème 2)

Plus que jamais, soutenir la transition de nos clients vers une économie bas carbone, incluant l'innovation et les solutions bas carbone, est une nécessité pour assurer la résilience de l'économie. Pour le Groupe HSBC, ce sont les éléments clés d'une croissance durable sur lesquels il a un pouvoir d'influence.

Le réseau du Groupe couvre les couloirs d'échange et les zones économiques les plus vastes et les plus dynamiques économiquement. Ceci lui permet de jouer un rôle stratégique pour favoriser une croissance durable au cœur de l'économie mondiale.

Les engagements du Groupe HSBC en matière de finance durable

Le Groupe HSBC soutient l'Accord de Paris et a annoncé, en octobre 2020, de nouveaux engagements pour lutter contre la crise climatique et environnementale :

- Réduire ses émissions financées – les émissions induites de ses portefeuilles de financement – afin d'être aligné à une trajectoire de neutralité carbone à horizon 2050 ;
- Être carbone neutre pour ses opérations, incluant la chaîne d'approvisionnement, d'ici à 2030 ;
- Accompagner ses clients dans la transition vers un modèle durable en dédiant 750 à 1 000 milliards USD de financements et d'investissements au cours des 10 prochaines années ;
- Devenir l'un des principaux gestionnaires de capital naturel au monde ;
- Œuvrer à la transformation des infrastructures durables en une classe d'actifs mondiale et générer un pipeline de projets "bancables".

Plus d'information sur les progrès par rapport à ces engagements sur <https://www.hsbc.com/our-approach/our-climate-strategy>.

Gérer les risques environnementaux de l'activité bancaire

Le Groupe HSBC s'est engagé à suivre les recommandations de la *Task Force on Climate-related Financial Disclosures* ("TCFD") depuis leur publication en 2017 et communique sur ses avancements dans son rapport stratégique disponible sur le site du Groupe. Avant cela, il a souscrit en 2003 aux Principes Equateur, qui sont un ensemble de directives aidant les établissements financiers volontaires à évaluer et contrôler l'impact social et environnemental des projets d'infrastructure. Il intègre ses révisions régulières, les dernières ayant été publiées en octobre 2020. Le Groupe HSBC a élargi de sa propre initiative les Principes Equateur aux prêts aux entreprises, au financement des exportations et aux autres outils de financement de projet.

Depuis plus de quinze ans, en complément, le Groupe HSBC a mis au point un cadre de gestion des risques qui se fonde sur un dialogue formalisé avec les entreprises afin de comprendre et traiter les questions environnementales et sociales en lien avec des secteurs et thèmes sensibles, par des collaborateurs formés.

Ainsi, l'évaluation des impacts environnementaux et sociaux des financements consentis aux clients de la banque est intégrée dans les procédures de gestion des risques du Groupe HSBC. Afin de garantir la cohérence globale des procédures d'analyse et d'approbation, un système d'évaluation des risques environnementaux et sociaux a été institué pour permettre de noter et de suivre, partout dans le monde, les entreprises clientes opérant dans des secteurs sensibles, et d'obtenir des informations plus précises sur l'exposition du Groupe dans la gestion durable du risque.

Les impacts environnementaux et sociaux potentiels des clients exerçant leur activité dans l'un des secteurs concernés par ses politiques sectorielles sont évalués par les chargés d'affaires dans les métiers de la Banque de financement, d'investissement et de marchés, de la Banque d'entreprises et par les *Sustainability Risk Managers* de la Direction du Crédit dans le cas des transactions à

risque qu'il s'agisse de financement de projet ou de crédits. Depuis 2020, des responsables régionaux en charge du risque réputationnel ont également la responsabilité de la supervision des risques de développement durable.

Les secteurs identifiés comme prioritaires et pour lesquels une politique interne a été élaborée sont la forêt et ses produits dérivés, les matières premières agricoles, l'industrie extractive, la chimie, l'énergie, la défense, les sites classés au Patrimoine Mondial de l'UNESCO et les zones Ramsar.

Afin d'améliorer sa gestion des risques, le Groupe HSBC procède régulièrement à la révision de ses politiques sectorielles internes. En avril 2020, le Groupe HSBC a renforcé sa politique sectorielle Energie en s'interdisant désormais la possibilité de financer de nouvelles centrales à charbon où que ce soit dans le monde. Dans les faits, le Groupe n'a mis en place aucun financement de projet pour aucune nouvelle centrale à charbon depuis l'annonce de sa politique énergie en 2018.

La démarche adoptée par le Groupe HSBC pour ses relations d'affaires dans ces secteurs sensibles consiste toujours à dialoguer avec le client, pour l'aider à se conformer aux standards internationaux comme à nos politiques. Cependant, en dernier ressort, le Groupe se garde la possibilité de mettre fin aux relations avec un client qui ne répond pas à ses exigences ou qui n'a pas accompli de progrès significatif.

Ces politiques volontaires, socles d'une approche restrictive et transparente du financement des secteurs intensifs en carbone ou potentiellement dommageables à l'environnement, ont permis au Groupe HSBC et a fortiori à HSBC Continental Europe de ne plus financer de nouvelles mines de charbon thermique ni de centrales thermiques au charbon depuis la révision de la politique sectorielle énergie mi-2018. La part du charbon dans le mix énergétique financé par HSBC Continental Europe en 2020 représente 0,16 % de ses encours aux entreprises, part résultant du mix énergétique de certains clients et non du financement direct de la banque pour cette activité, conformément à sa politique interne.

Pour plus de détails, consulter le site du Groupe : <http://www.hsbc.com/our-approach/risk-and-responsibility/sustainability-risk>.

Évaluation de l'exposition de HSBC Continental Europe aux risques physiques et risques de transition liés au changement climatique

Dans le cadre de l'article 173 de la loi n° 2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte, HSBC Continental Europe a évalué ses risques liés aux changements climatiques en référence aux exigences réglementaires.

HSBC Continental Europe a pour objectif d'affiner sa compréhension de son exposition aux risques de transition et maintenir l'alignement de ses financements dans le secteur énergétique aux projections du scénario 2°C de l'AIE pour l'Europe.

HSBC Continental Europe a travaillé avec Carbone 4, cabinet de conseil en transition énergétique et en adaptation climatique, pour effectuer des analyses descendantes, ou "top down", de l'exposition de son portefeuille de prêts aux risques climatiques. La banque a commencé par les secteurs les plus exposés : Energie & Transport en 2016 ; Immobilier & Industrie en 2017, ce qui représentait un tiers de son portefeuille de prêts. En 2018, le marché des entreprises a procédé à l'analyse de l'ensemble de son portefeuille de prêts et confirmé que les secteurs de l'immobilier, des transports et des équipementiers d'industries fortement carbonées sont des secteurs à enjeux pour HSBC en France. En 2019, HSBC Continental Europe a procédé à une nouvelle évaluation de son portefeuille de prêts dans le secteur de l'énergie afin d'en mesurer l'évolution par rapport à 2016. Cette étude a montré que la part des énergies fossiles (pétrole et gaz) a diminué en pourcentage et que le poids de l'électricité dans les encours a progressé, ce qui permet un meilleur alignement du mix énergétique financé par HSBC Continental Europe avec les besoins issus du scénario AIE 2 °C Europe. Le facteur d'émissions du mix

électrique financé par HSBC Continental Europe était de 142 g de CO₂ par kWh en 2018, en deçà des 335 g de CO₂ par kWh proposé par le scénario de l'AIE 2 °C Europe sur cette même année. En octobre 2020, le Groupe a annoncé qu'il utilisera la méthodologie "PACTA" (*Paris Agreement Capital Transition Assessment*) pour calculer l'alignement de ses portefeuilles de financement avec une trajectoire compatible avec l'Accord de Paris. HSBC Continental Europe s'alignera sur cette méthodologie, en coordination avec le Groupe.

Cette évaluation du portefeuille de HSBC Continental Europe est complétée par l'approche entreprise par entreprise, conçue par le Groupe et couvrant 10 secteurs prioritaires (électricité et services publics, pétrole, gaz et charbon, énergie, construction et matériaux, chimie, automobile, mines et métaux, immobilier, transport, industries, agriculture). Son objectif général est d'évaluer le niveau de sensibilité de chaque client aux enjeux liés aux changements climatiques. En 2020, plus de 260 chargés de clientèle, soit 97 % de la population concernée, ont suivi le module de formation aux risques de transition. Il fait partie de la stratégie de dialogue engagée par le Groupe HSBC avec ses clients pour appréhender l'impact de la transition vers une économie bas carbone sur leurs modèles d'affaires et les accompagner dans cette transition.

Plus d'informations sur l'évaluation du risque de transition pour le Groupe HSBC sont disponibles dans le rapport stratégique 2020 du Groupe sur [hsbc.com](https://www.hsbc.com).

Contribution aux engagements du Groupe HSBC en matière de financements durables à 2025

En 2017, le Groupe HSBC avait pris l'engagement de dédier à hauteur de 100 milliards USD des financements et investissements verts à horizon 2025.

La contribution de HSBC Continental Europe à l'objectif des 100 milliards USD du Groupe s'élevait à 19,9 milliards USD au 31 décembre 2020, dont une grande partie par le biais d'émissions d'obligations vertes, sociales et responsables.

En 2020, le Groupe HSBC a obtenu le Prix Euromoney de la meilleure banque pour la finance durable pour la seconde année consécutive. HSBC a également obtenu cette distinction pour l'Europe de l'Ouest pour la première fois.

Contribution de la Banque de financement, d'investissement et de marchés

Obligations vertes

HSBC Continental Europe est fortement impliqué dans le développement des obligations vertes, sociales et durables. Sur l'ensemble des secteurs, HSBC Continental Europe en 2020 a dirigé ou codirigé au total 25 transactions de types vertes, sociales et durables pour un volume total de près de 39 milliards EUR sur les marchés obligataires.

Sur le compartiment des emprunteurs Supranationaux et Agences en France, HSBC Continental Europe a dirigé 12 transactions :

- pour la Commission européenne et le Programme SURE de l'Union Européenne ("UE"), HSBC a codirigé une émission *Social Bond* pour un montant de 8,5 milliards EUR à 15 ans. Le Programme SURE est l'instrument européen de soutien temporaire à l'atténuation des risques de chômage en lien avec les conséquences économiques et sociales néfastes de la pandémie de Covid-19.
- pour le Conseil de l'Europe, HSBC a codirigé une émission *Social Bond* Covid-19 : 1 milliard EUR à 7 ans.
- pour l'Agence Française de Développement ("AFD") HSBC a codirigé une nouvelle émission *Climate Bond* pour un montant de 1 milliard EUR sur une maturité de 5 ans.
- pour le Groupe Caisse des Dépôts et Consignations ("CDC") HSBC a codirigé un nouvel emprunt de référence sous le nouveau programme *Sustainability Bonds* de l'émetteur pour un montant de 500 millions EUR à 5 ans.
- pour la Caisse d'Amortissement de la Dette Sociale ("CADES"), HSBC a codirigé une émission *Social Bond* de 4 milliards USD à

5 ans ainsi qu'une émission *Social Bond* de 5 milliards EUR à 5 ans.

- pour la SNCF SA, HSBC a dirigé une première émission *Green bond* à 100 ans pour un montant de 50 millions EUR puis codirigé l'émission inaugurale *Green Bond* publique syndiquée de SNCF SA : 1,25 milliard EUR à 10 ans.
- pour la Société du Grand Paris, HSBC a codirigé un abondement de la souche *Green Bond* de l'émetteur à maturité 18/02/2070 (50 ans) pour un montant de 750 millions EUR portant le volume total de l'émission à 1,75 milliard EUR. HSBC a aussi codirigé un nouvel emprunt de référence de maturité 10 ans pour la SGP pour un montant de 3 milliards EUR.
- pour l'Unédic, HSBC a codirigé 3 nouvelles émissions *Social Bonds* de références : 4 milliards EUR à 9 ans, 2 milliards EUR à 15 ans et un abondement de 1,5 milliard EUR de la souche 15 ans.

Auprès des collectivités locales en France et Belgique HSBC Continental Europe a dirigé 5 transactions :

- pour la Région Ile-de-France, HSBC a codirigé une nouvelle émission verte et responsable double tranche pour un montant total de 800 millions EUR à 10 et 20 ans.
- pour la Région Wallonne, HSBC a codirigé une nouvelle émission durable double tranche pour un montant de 700 millions EUR à 10 et 14 ans ainsi qu'une primo émission de type *Social Bond* de maturité 20 ans pour un montant de 1 milliard EUR.

Auprès des Corporates en France, HSBC Continental Europe a dirigé 8 transactions :

- pour Engie, HSBC a codirigé une émission *Green Bond* triple tranche pour un montant de 2,5 milliards EUR à 5, 8 et 12 ans et une émission subordonnée *Green Bond* pour un montant de 850 millions EUR.
- pour Chanel, HSBC a codirigé une émission *Sustainability Linked Bond* double tranche pour un montant de 600 millions EUR à 5 et 10 ans.
- pour Orange, HSBC a codirigé une émission *Sustainability Bond* pour un montant de 500 millions EUR à 9 ans.
- pour Neoen, HSBC a codirigé une émission convertible *Green Bond* pour un montant de 170 millions d'Euros à 5 ans

Plus d'informations sur les émissions d'obligations vertes sur <https://www.hsbc.com/investors/fixed-income-investors/green-and-sustainability-bonds>

De son côté, HSBC Assurances Vie (France) a continué, malgré la baisse des taux de rendements réduisant l'univers d'investissement éligible, à augmenter les investissements en obligations vertes au sein du portefeuille obligataire par la souscription de 104 millions EUR en 2020 (dont 59 millions EUR sur la Société du Grand Paris) soit environ 9 % du total des investissements en obligations à taux fixe de l'exercice.

Financements verts et liés à des critères ESG

HSBC Continental Europe a contribué au développement de ce nouveau segment de financement de la transition en participant plusieurs opérations syndiquées réalisées en 2020 : Michelin pour un crédit de 2,5 milliards EUR, et Edenred pour un montant de 750 millions EUR.

Recherche ESG pour les clients gestionnaires d'actifs

Le département "Recherche et vente actions" de HSBC Continental Europe met l'accent sur l'ISR. En 2020, il a organisé plusieurs conférences téléphoniques "ESG" où il invite une société qui présente sa stratégie développement durable aux clients investisseurs ISR de la banque. Ainsi, ont été accueillis cette année plusieurs directeurs développement durable de grandes entreprises cotées. Sont également organisées des rencontres où les analystes financiers de HSBC Continental Europe présentent les enjeux liés à un thème ESG ("Elections américaines et ESG", "Transition énergétique", "le Green Deal Européen" ...)

Contribution de la Banque d'entreprises

L'ensemble de la Banque commerciale d'entreprises est mobilisé afin d'orienter les financements et crédits octroyés aux entreprises sur une trajectoire compatible avec les objectifs de l'Accord de Paris.

Un Responsable de la Finance Durable a été nommé pour la banque d'entreprises et est en charge, avec une équipe dédiée de :

- développer des solutions et financements durables pour les clients entreprises de HSBC en France, en s'assurant de la bonne prise en main des sujets ESG par l'ensemble des parties prenantes au sein de la banque ;
- structurer des transactions de finance durable auprès des clients entreprises pour orienter le portefeuille de la banque sur une trajectoire durable compatible avec les objectifs de l'Accord de Paris, et ce avec une équipe d'origination dédiée.

La Banque d'entreprises a ainsi mis en place plusieurs initiatives stratégiques pour accompagner les chargés d'affaires, les fonctions risques et les clients eux-mêmes dans cette démarche, présentées ci-dessous.

Développement de produits de financements durables

La banque d'entreprises a mis en place

- une enveloppe de financement de 500 millions EUR, adossée à une ressource de la Banque Européenne d'Investissement, dont 100 millions EUR minimum sont dédiés à financer des projets ou actifs verts pour les PME et ETI. A travers cette enveloppe, les clients bénéficient d'un avantage de 12,5 points de base sur le taux de leur financement ;
- des crédits verts, dont les fonds sont orientés uniquement vers des projets ou actifs verts, conformément aux *Green Loans Principles* édités par la *Loan Market Association ("LMA")* ;
- des crédits à impact, c'est-à-dire des crédits dont la marge est indexée sur des critères de performance environnementale, sociale ou de gouvernance ("ESG") afin d'accompagner les clients ETI dans leur trajectoire durable, conformément aux *Sustainability-Linked Loan Principles* édités par la LMA. Les clients de HSBC bénéficient d'un accompagnement dédié dans la mise en place de ce type de crédits avec Ethifinance.

Mise en place d'un multi-partenariat "durable"

Ce dispositif a été développé avec des experts en matière de transition énergétique, de devoir de vigilance et de stratégie RSE afin d'accompagner les clients de la Banque d'entreprises dans leur trajectoire durable :

- Economie d'Energie propose aux petites et moyennes entreprises à travers la plateforme *Up to Green* un ensemble de 4 services complémentaires sur l'efficacité énergétique, pour un accompagnement allant de l'identification des travaux prioritaires à leur financement, notamment en passant par la recherche d'aides telles que les Certificats d'Economie d'Energie.
- EcoVadis propose aux entreprises une évaluation de leur performance RSE, une notation et des démarches d'amélioration, de comparaison avec leurs pairs et de communication des bonnes pratiques auprès de leurs clients et partenaires commerciaux. EcoVadis accompagne aussi les entreprises de taille plus conséquente sur la loi sur le devoir de vigilance dans l'analyse de leurs chaînes de fournisseurs.
- EcoAct accompagne les grandes entreprises et les entreprises de taille intermédiaire sur les stratégies bas carbone, partant du diagnostic jusqu'à la mise en place d'un plan d'action de décarbonation, y compris à travers une trajectoire de réduction des émissions compatible avec le budget carbone estimé par le GIEC dans un objectif de limiter le réchauffement climatique entre 1,5 °C et 2 °C, l'analyse du cycle de vie ou la compensation carbone.
- EY, partenaire de longue date de HSBC Continental Europe sur le Prix de l'Entrepreneur, propose aux grandes entreprises des services liés à leurs enjeux RSE. EY les assiste dans leur mise

en conformité avec les réglementations et dans la définition, la mise en œuvre et la valorisation de leur stratégie.

- Ethifinance, agence européenne spécialisée dans la notation extra-financière des entreprises de taille intermédiaire, renforce l'offre d'accompagnement de finance durable de HSBC grâce à son expertise en crédits à impact.

Ce multi-partenariat a pour objectif en particulier d'accompagner les petites et moyennes entreprises qui n'ont pas toujours les moyens humains et financiers de gérer leurs risques ESG. Les partenaires apportent un support scientifique, technique, méthodologique et réglementaire et proposent sur ce guichet unique des conditions de prise en charge particulières aux clients HSBC.

Lien <https://www.business.hsbc.fr/fr-fr/articles/finance-durable>

Gouvernance durable

La Banque d'entreprises a mis en place en 2020 un *Sustainable Finance Forum*, une instance qui a pour objectif de valider les transactions de finance durable sous l'angle ESG et de lutter contre les risques sous-jacents (risque de *greenwashing* ou de *ESG-washing*, risque réputationnel, risque de corruption, risque juridique, etc.).

Développement de l'investissement responsable au sein de la Banque privée et de gestion de patrimoine

L'intégration de critères Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance est un prérequis que la banque intègre dans ses processus de gestion depuis 2007 en complément de critères financiers. Aujourd'hui 100 % de l'offre de gestion intègre ces critères ESG dans les décisions d'investissement.

Dans la continuité de sa démarche, depuis le premier fonds ISR libellé en actions lancé en 2001, HSBC Continental Europe propose une large gamme de placements Investissement Socialement Responsable ("ISR") au sein d'une SICAV de droit français *HSBC Responsible Investment Fund ("HSBC RIF")**. Celle-ci regroupe sept fonds labellisés ISR proposés sur toutes les classes d'actifs et également une nouvelle offre de fonds profilés. Déclinés sur des profils de risque croissant, *HSBC RIF – SRI Moderate*, *HSBC RIF – SRI Balanced* et *HSBC RIF – SRI Dynamic* sont principalement investis en lignes directes sur la Zone euro. Cette offre diversifiée ISR agrège un processus de gestion ISR et une expertise de gestion *Multi-Asset* portée par des gérants et analystes qui s'appuient sur des outils propriétaires et sur une plateforme globale de recherche ESG permettant d'assurer la cohérence des décisions d'investissement. Cette offre complète et inédite permet ainsi d'investir selon son appétence au risque sur le thème de la finance durable.

Cette SICAV intègre également un compartiment ISR-Transition Énergétique, *HSBC RIF – Europe Equity Green Transition*, qui bénéficie désormais de trois labels européens reconnus : les Labels d'Etat français ISR et Greenfin – France Finance Verte ainsi que le Label belge de durabilité *Towards Sustainability*, créé par Febelfin et délivré par la fédération belge du secteur financier en novembre 2019.

Depuis 2017, HSBC Continental Europe propose également des fonds *Lower carbon* qui visent à dégager une croissance du capital et des revenus sur l'investissement à long terme. Le fonds investit au moins 90 % de ses actifs dans des actions de sociétés de toutes tailles et cherche à avoir une empreinte carbone plus faible que celle de son indice de référence.

La résilience de la gamme ISR combinée aux engagements collectifs de la banque et des investisseurs ont permis de collecter plus de 262 millions EUR depuis le début de l'année quand les flux investis en OPC non ISR ont été en décollecte sur la même période. Les flux collectés sur la gamme ISR représentent aujourd'hui près de 19 % des encours gérés par les équipes de gestion de la banque

Forte de ces éléments, la banque HSBC s'accorde à se positionner comme un fort relais de croissance et acteur essentiel dans cet accompagnement au développement durable. C'est pourquoi elle poursuit ses actions de développement de produits durables mais également de pédagogie auprès de son réseau de conseillers par

le biais de formations et de communications régulières sur les sujets relatifs à la finance durable et socialement responsable aux fins de sensibiliser ses collaborateurs HSBC qui sont les premiers relais d'information auprès de ses clients.

Développement de la finance durable au sein de la Banque privée

La banque privée en France a élaboré une gamme d'investissements responsables pour la gestion conseillée comme pour la gestion sous mandat. Cette gamme s'est élargie avec le lancement de nouveaux ETF HSBC Sustainable ETF Range et une offre de fonds externes. Des thèmes d'investissements plus pointus sont également proposés tels que la contribution des actifs forestiers ou de la philanthropie à la diversification patrimoniale lors de webinaires d'information. Depuis janvier 2020, près de 10 % des ordres conseillés ont été réalisés sur des fonds ISR.

Contribution de la gestion d'actifs à la gestion du risque climat et à l'investissement responsable

Gestion du risque climat dans la gestion d'actifs

Alors que le Groupe HSBC s'engage à atteindre la neutralité carbone en 2050, la gestion d'actifs confirme un rôle toujours plus actif en 2020 en développant des solutions et des méthodologies favorisant l'atténuation du risque climatique. Il apparaît de manière évidente que les entreprises les mieux préparées au changement climatique, celles qui engagent une démarche transformationnelle crédible et perçue comme telle par le marché seront sans aucun doute les plus à même de se valoriser. Compte-tenu de sa responsabilité fiduciaire vis-à-vis de ses clients, il est logique que *HSBC Global Asset Management* évalue la résilience des investissements au risque climatique et participe à la transition vers une économie bas-carbone.

Une offre HSBC innovante, diversifiée et ambitieuse au service du changement climatique

En 2020, en collaboration avec l'IFC, membre du *World Bank Group*, *HSBC Global Asset Management* a lancé REGIO, fonds d'obligations vertes émises par les entreprises non financières des pays émergents, qui lève 474 millions USD pour soutenir des investissements respectueux du climat dans les pays en développement. En juin 2020, il a également lancé une nouvelle génération d'ETFs actions durables visant une triple optimisation : maximisation de la note ESG, réduction de l'intensité carbone et réduction de l'exposition aux réserves de carburants fossiles.

Ambition Climat

Fin 2019, 12 investisseurs institutionnels, coordonnés par la Caisse des dépôts, avec le soutien de la Fédération Française de l'Assurance ont lancé l'appel d'offres "Ambition Climat" à la recherche de stratégies actions et obligations contribuant de manière progressive à la réduction des émissions de carbone et à l'atténuation du réchauffement climatique en adoptant une démarche d'alignement volontariste et dynamique avec le scénario 2 °C, dans le respect des Accords de Paris sur le climat. En juin 2020 ⁽¹⁾, *HSBC Global Asset Management* (France) a été retenu pour gérer le fonds obligataire grâce à une approche originale construite autour du budget carbone d'un Européen et en privilégiant les secteurs de la transition énergétique jugés les plus impactants. Cet "objectif climat" est mesuré à l'aide d'un score climat propriétaire basé en partie sur l'indicateur de carbone évité développé par *Carbon4 Finance*.

(1) www.afg.asso.fr/wp-content/uploads/2020/06/cp-fonds-objectifs-climat-version-propre-18062020.pdf

Émissions de carbone évitées

HSBC Global Asset Management a annoncé, en octobre 2020 ⁽²⁾, une collaboration avec *Carbon4 Finance* pour affiner son analyse des entreprises dans lesquelles elle investit ou souhaite investir au regard de leur trajectoire climatique. Si la mesure de l'empreinte carbone des entreprises est désormais un indicateur couramment utilisé, mesurer l'impact réel des stratégies de transition énergétique des entreprises sur le moyen/long terme s'avère difficile. La mesure des "émissions de gaz à effet de serre évitées" développée par *Carbon4 Finance* pour apprécier la trajectoire

climat des entreprises pourrait au fil du temps jouer un rôle important dans le processus global d'intégration ESG, ce dernier couvrant toutes les zones géographiques et toutes les classes d'actifs.

(2) www.carbon4finance.com/communiqu-hsbc/

Engagement en matière de changement climatique

Pour *HSBC Global Asset Management*, dialoguer avec les entreprises dans lesquelles elle investit pour mieux comprendre et accompagner leurs pratiques en termes de *reporting* climat, de gestion des risques et des opportunités liées au changement climatique et à sa politique en la matière, est une étape importante du processus. La gestion d'actifs mène des initiatives d'engagement directes et collaboratives (comme *ClimateAction100 +*) et utilise ses décisions de vote pour faire remonter les problématiques potentielles le cas échéant.

Le risque climatique exige une meilleure communication

HSBC Global Asset Management participe à la "Campagne de non-divulgaration" initiée par le CDP ⁽³⁾ depuis 2014 et adresse des lettres aux entreprises appartenant à des secteurs générant beaucoup d'émissions de gaz à effet de serre (GES), mais qui n'ont pas encore accepté de répondre au questionnaire du CDP pourtant largement utilisé par les investisseurs. *HSBC Global Asset Management* est convaincu que le fait de mesurer leurs émissions de gaz à effet de serre permet aux entreprises de mieux les gérer et, au final, de réduire leurs émissions. Au fil des années, le nombre d'entreprises rendant compte au CDP augmente régulièrement. C'est pourquoi *HSBC Global Asset Management* a décidé de prendre contact avec un nombre accru d'entreprises chaque année. En 2020, nous avons écrit à 342 entreprises contre 155 en 2019. Malgré l'impact de la pandémie de Covid-19 en 2020, nous avons constaté une augmentation du taux de réponses positives des entreprises sur leurs émissions de GES, notamment.

HSBC Global Asset Management est l'un des premiers signataires des recommandations du Groupe de travail du Conseil de stabilité financière sur la publication de données financières liées au risque climat et a commencé à publier l'empreinte carbone de ses portefeuilles actions dès 2015 après la signature du *Montreal Carbon Pledge*. Le périmètre d'analyse de l'empreinte carbone des investissements couvre, outre les portefeuilles actions et obligations, les portefeuilles diversifiés et immobiliers, gérés dans cinq centres de gestion majeurs (Londres, Paris, Hong Kong, New York, Düsseldorf). Les actifs investis sur les marchés émergents et développés sont également pris en compte, qu'ils soient gérés selon une approche active ou passive. En 2019, nous avons encore élargi le périmètre pour inclure les obligations souveraines. Pour analyser l'intensité carbone des portefeuilles, *HSBC Global Asset Management* s'est appuyé sur deux fournisseurs de données carbone reconnus : S&P Trucost et MSCI.

Ainsi, sur un périmètre d'analyse élargi ⁽⁴⁾, l'intensité carbone moyenne pondérée (scopes 1 et 2 selon les données fournies par S&P Trucost) exprimée en tonnes de CO₂ par million USD de chiffre d'affaires s'établit comme suit, fin 2019 :

- 244 teCO₂ / USD million revenus pour les portefeuilles actions (295 fin 2018)
- 264 teCO₂ / USD million revenus pour les portefeuilles obligataires (228 fin 2018) ⁽⁵⁾

Pour plus d'information sur la démarche climat de *HSBC Global Asset Management*, consulter le site www.assetmanagement.hsbc.fr

(3) Le *Carbon Disclosure Project* est une organisation qui publie l'impact environnemental des plus grandes entreprises.

(4) 46,5 % du total des actifs sous gestion de *HSBC Global Asset Management* soit 517 milliards USD sous gestion totale au 31 décembre 2019.

(5) L'intensité carbone des portefeuilles obligataires est difficilement comparable avec celles des années précédentes car les souverains sont traités de manière distincte. Les années précédentes, les obligations d'Etat étaient consolidées avec les obligations d'entreprises ce qui conduisait à réduire l'intensité carbone totale de la classe d'actifs.

Prise en compte systématique des enjeux Environnementaux, Sociétaux, et de Gouvernance dans la gestion d'actifs

Le Groupe HSBC est plus que jamais convaincu de la nécessité d'intégrer les facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance ("ESG") dans ses décisions d'investissement pour protéger la valeur créée pour ses clients et accompagner la transition vers une économie et une société durables.

Figurant parmi les premiers signataires des *Principles for Responsible Investment ("PRI")* dès 2006, *HSBC Global Asset Management* s'est dès lors engagé à intégrer les facteurs ESG dans ses décisions d'investissement. Aux côtés de critères traditionnels tels que la rentabilité, la qualité du crédit, la valorisation ou la solidité financière, l'analyse ESG permet une véritable évaluation à 360° des instruments financiers dans lesquels investir. *HSBC Global Asset Management* n'établit pas de hiérarchie globale entre les trois facteurs E, S et G : ils contribuent également à éclairer ses décisions d'investissement en vue d'obtenir des résultats financiers positifs pour les clients et, plus précisément, de meilleurs rendements ajustés au risque sur le long terme. L'intégration ESG consiste à intégrer des facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance dans l'analyse des investissements. Comprendre les risques et opportunités des émetteurs renforce une approche "citoyenne" en contribuant à appréhender les défis les plus urgents auxquels les économies sont aujourd'hui confrontées. Cette approche d'investissement, les produits proposés et le rôle endossé pour rendre le système financier plus durable participent de cette approche.

Démarche d'intégration ESG

HSBC Global Asset Management est convaincu que les enjeux ESG peuvent avoir d'importantes répercussions sur la performance des entreprises. Des enjeux comme le changement climatique, la rareté et la disponibilité de l'eau, la déforestation, la santé et la sécurité, ainsi que la rémunération des dirigeants, impliquent des risques et des opportunités pour les entreprises que les marchés financiers peuvent ne pas évaluer correctement. C'est pourquoi les critères ESG sont intégrés dans l'analyse des titres financiers, en complément des fondamentaux financiers. Cette analyse est différenciée par secteur afin de tenir compte des spécificités et de la réalité industrielle de chacun. Les risques et les opportunités associés ainsi identifiés favorisent la prise de décisions d'investissement plus avisées. Au 31 décembre 2020, plus de 16000 émetteurs dans le monde faisaient l'objet d'une analyse ESG accessible à tous les analystes et les gérants du Groupe HSBC.

Principes pour un Investissement Responsable (PRI)

La cohérence et la robustesse de la démarche d'intégration des facteurs ESG de *HSBC Global Asset Management* ont, de nouveau, été soulignées par la dernière évaluation annuelle des PRI, qui classe et note les signataires sur la qualité de la mise en œuvre des six principes pour un investissement responsable. En 2020, *HSBC Global Asset Management* obtient de nouveau le score "A +" dans les principaux domaines évalués – gouvernance stratégique, gestion actions, gestion obligatoire... – et se classe dans les dix premiers percentiles d'un groupe de plus de 500 gestionnaires d'actifs dans chaque catégorie, y compris pour les "ABS"- *Asset Backed Securities*, une classe d'actifs rarement appréhendée d'un point de vue ESG.

Focus sur la recherche ESG sur les actifs obligataires

En 2020, les travaux de recherche quantitative de *HSBC Global Asset Management* confirment que l'intégration des facteurs ESG a eu un impact positif sur les stratégies obligataires pendant la crise du Covid-19. Néanmoins, parce que l'analyse faite dans des circonstances sans précédent ne devrait pas être le seul moteur des allocations obligataires à long terme, ces résultats ont été mis en perspective par une revue détaillée sur une période plus large de 2007 à juin 2020 dont les principaux résultats ont été publiés dans un papier de recherche "*The impact of ESG integration in fixed income portfolios' performance*" ⁽⁵⁾

Au sein de l'équipe *Global Credit Research*, la nomination d'un *Head of Fixed Income ESG et Green Research*, en août 2020, réaffirme la volonté de fournir des investissements durables pour

renforcer la résilience des portefeuilles des clients. Ce nouveau rôle a pour objectif d'apporter une expertise ESG à toutes les équipes de gestion obligatoire, tout en proposant des recherches ESG thématiques et des études spécifiques en relation avec les investissements obligataires, à l'échelle mondiale.

(5) www.assetmanagement.hsbc.fr/-/media/files/attachments/common/news-and-articles/impact-esg-integration-fixed-income-portfolios-performance.pdf

S'engager pour préserver la biodiversité

Dans la continuité des initiatives d'engagement collectives pour lutter contre le changement climatique (Climate Action 100+, IIGC, *One Planet Asset Managers...*), *HSBC Global Asset Management* a rejoint en septembre 2020, *Finance for Biodiversity Pledge*, qui vise à protéger et restaurer la biodiversité via ses activités de financement et ses investissements. Nous nous sommes engagés à utiliser notre expertise et notre implantation mondiale pour trouver collégialement des approches plus durables en matière d'investissements dans l'agriculture, l'exploitation des forêts et des terres et d'autres investissements liés à la nature. Enfin, le partenariat avec *Pollination* concrétise l'ambition du Groupe HSBC de devenir le plus grand gérant de fonds de "capital naturel" au monde. La joint-venture *HSBC Pollination Climate Asset Management* a pour but de proposer et de gérer des fonds investissant dans un large éventail d'activités visant à préserver, protéger et renforcer la nature sur le long terme et à lutter contre le changement climatique.

Mesurer l'empreinte de la biodiversité

En outre, *HSBC Global Asset Management* (France) participe, depuis septembre 2020, au groupe de travail "B4B +" initié par CDC Biodiversité. Afin de créer une méthode adaptée aux besoins et contraintes des entreprises et des institutions financières, le Club B4B+ propose de co-construire et d'expérimenter le *Global Biodiversity Score* en étroite collaboration avec ses membres. L'objectif du Club B4B + est de jouer le rôle d'incubateur de cet indicateur, appelé le *Global Biodiversity Score ("GBS™")*, et de la méthode d'empreinte biodiversité associée.

Vote et engagement actionnarial

Les activités d'engagement font partie intégrante du processus de recherche fondamentale et de l'approche d'investissement à long terme de *HSBC Global Asset Management*. Les analystes actions et crédit des équipes de gestion active, ainsi que les gérants de portefeuilles, sont en contact direct avec les émetteurs tout au long du processus d'investissement, que ce soit avant ou après la période d'investissement, et assurent un suivi de toutes les problématiques ESG dans le cadre de leurs recherches et de leurs discussions. Les initiatives d'engagement sont déterminées en fonction de la taille des positions, de la problématique soulevée et de l'exposition globale, des attentes en termes de changement et de la capacité à obtenir les résultats escomptés. Grâce à cette approche, à chacune des étapes du cycle d'investissement, les principaux enjeux ESG sont intégrés dans les analyses et le processus décisionnel, afin de réduire les risques et d'optimiser les performances.

Dans un premier temps, *HSBC Global Asset Management* peut signaler ses inquiétudes au président et aux administrateurs indépendants ou voter de manière à exprimer ses craintes vis-à-vis de l'inaction de l'entreprise. Si ces mesures ne donnent aucun résultat, nous pouvons nous associer à d'autres investisseurs ou porter le problème à l'attention du grand public via des déclarations, des courriers à la presse, en assistant aux assemblées générales, en déposant des résolutions d'actionnaires.

Au cours des trois dernières années, ces activités d'engagement actionnarial se sont nettement étoffées dans le sillage des efforts d'intégration et d'une meilleure compréhension de l'impact des enjeux ESG sur la performance des entreprises. En 2020, *HSBC Global Asset Management* a abordé les thématiques ESG avec plus de 2 300 émetteurs sur 78 marchés. Ses interactions avec les entreprises se sont accrues de +11 % pendant la période de confinement, passant de 1 504 au deuxième trimestre 2019 à 1 682 au deuxième trimestre 2020 – reflet de l'intensification des

échanges des entreprises avec leurs actionnaires pendant cette période.

Offre Investissement Socialement Responsable ("ISR")

HSBC Global Asset Management a intensifié son offre de finance durable en lançant, en 2019, une gamme complète de solutions labellisées ISR, *HSBC Responsible Investment Fund* ("HSBC RIF")⁽⁶⁾, une SICAV de droit français qui regroupe sept compartiments labellisés ISR déclinés sur toutes les classes d'actifs incluant une nouvelle offre de gestion diversifiée. Cette offre inédite permet d'investir selon son appétence au risque sur le thème de la finance durable sur cinq profils de risque, allant d'un profil modéré au plus dynamique.

Malgré un contexte inédit en 2020, nous notons cette année encore une forte collecte nette (+ 391 millions EUR en 2020) – en ligne avec la collecte 2019 (+ 399 millions EUR en 2019) – sur les OPC ISR de la gamme HSBC Finance Durable incluant les FCPE socialement responsables ainsi que notre offre de fonds bas carbone et notre fonds climat soit ⁽⁸⁾.

(6) HSBC Responsible Investment Funds (HSBC RIF) est une SICAV de droit français qui regroupe les solutions d'épargne "finance durable" dotées d'un Label d'Etat. Cette SICAV, composée de 7 compartiments depuis le 30 septembre 2019, représente plus de 2 milliard EUR d'encours à fin décembre 2020.

(7) Montant annuel de la collecte nette (en millions EUR) réalisé par HSBC Global Asset Management (France) soit via les OPC ouverts de la gamme Finance Durable distribués au sein des marchés définis ci-après dès lors que ces OPC y sont enregistrés soit via les Fonds d'épargne salariale socialement responsables. Pour rappel les marchés couverts par HSBC Global Asset Management (France) sont : France, Benelux, Espagne, Italie, Pays Nordiques, Grèce et Malte.

(8) Données au 31 décembre 2020.

Prise en compte croissante des enjeux Environnementaux, Sociétaux, et de Gouvernance et du risque climat dans l'assurance

En 2020, HSBC Assurances Vie (France) a poursuivi, dans sa politique immobilière, une démarche de qualité environnementale soutenue : sélection de biens répondant aux standards les plus élevés en matière environnementale, réalisation de travaux visant à améliorer leur qualité environnementale, attestés par l'obtention de labels indépendants (HQE Excellent, Effinergie Rénovation ou encore notation BREEAM), à l'instar de l'immeuble 12M situé à Levallois-Perret, intégralement rénové en 2020.

Acculturation des collaborateurs aux enjeux de finance durable

Afin d'accompagner la nécessaire acculturation des collaborateurs aux enjeux de la finance durable, la Direction du Développement Durable au niveau du Groupe et de HSBC Continental Europe et les référents développement durable des lignes métiers ont organisé, en 2020, plus de 40 sessions de sensibilisation et formation incluant notamment :

- des sessions thématiques dédiées aux lignes métiers et à la fonction Risques qui ont traité de différents sujets tels que : la biodiversité, l'autre urgence de la finance durable ; les nouvelles réglementations européennes ayant trait à la finance durable ; le recyclage des métaux, la fabrication additive, la réglementation européenne, la biodiversité ou l'outil de simulation climatique EnRoads ;
- d'autres sessions de formation dédiées au financement de l'efficacité énergétique dans le cadre du programme Invest en partenariat avec l'Ademe ;
- une formation pour dirigeants de 2 jours et demi en co-animation avec l'ONG Earthwatch mêlant formation théorique et interventions d'experts internes et externes. Avec ce programme, Earthwatch a remporté l'or aux *Corporate Engagement Awards 2020* ;
- HSBC s'est également appuyé sur l'expertise de ses partenaires Ethifinance, EcoAct, Economie d'Energie et Ecovadis pour organiser des formations dédiées aux fonctions commerciales ;

- de nombreux webinaires ont également été organisés pendant le mois de la finance durable en juin, initiative mondiale développée par le Groupe HSBC ; et la semaine de la finance durable en octobre en relais des initiatives de place ;
- Enfin 2020 a vu le lancement d'un Lab *Sustainable*, lieu d'innovation commun à la Banque d'entreprises et à la Banque de financement, d'investissements et de marchés dont l'objectif est d'accompagner la transformation de la banque en matière de finance durable et le développement durable des clients à travers des solutions innovantes et sur un mode agile.

Au total, ce sont plus de 1 600 participations qui ont été enregistrées aux près de 40 sessions de formation organisées en 2020. Par ailleurs, près de 1 700 participations ont été enregistrées sur les modules finance durable accessibles via *HSBC University* en 2020.

Intégration de critères Finance Durable dans les rémunérations

Le Comité de Direction du Groupe HSBC est responsable de la mise en œuvre de la stratégie de développement durable, ce qui se traduit par des objectifs spécifiques dans les objectifs à long terme pour les administrateurs exécutifs et les Directeurs Généraux du Groupe. En 2017, les objectifs à long terme des administrateurs exécutifs incitent à atteindre un objectif cumulatif de financement et d'investissement de 30 à 34 milliards USD pour le développement de technologies et de projets d'énergie propre et à faibles émissions de carbone qui contribuent à la réalisation de l'Accord de Paris et des Objectifs de Développement Durable des Nations Unies, sur une période de trois ans qui s'est achevée au 31 décembre 2020.

Ces objectifs sont déclinés dans les filiales du Groupe. Pour HSBC Continental Europe, des objectifs tels que le développement des financements durables, l'intégration du risque climat dans la gouvernance des risques, le développement des actions de mobilisation en interne et à l'externe, la réduction des émissions de CO₂ par collaborateur sur le périmètre opérationnel sont des critères de rémunération variable inclus dans les tableaux de bord des objectifs annuels de la Banque d'entreprises, de la Banque privée et de gestion de patrimoine et de la Direction des Opérations.

Indicateurs de performance relatifs à la gestion du risque lié au non alignement des émissions financées sur une trajectoire net zéro (thème 2)

	2020	2019	2018
Contribution aux objectifs du Groupe à horizon 2025 (USDm)	13 895	6 848 ⁽¹⁾	5285 ⁽¹⁾
Exposition au charbon dans les encours totaux	0,16 %	NA	NA
Evolution de la collecte nette en investissement responsable par rapport à l'année précédente	(2) %	164 %	190 %

1 Chiffre recalculé sur le périmètre HSBC Continental Europe.

Pour gérer le risque lié au non-alignement de l'empreinte carbone opérationnelle de la banque avec une trajectoire net zéro, maîtriser l'empreinte environnementale directe de la banque (thème 3)

Dans le cadre de sa stratégie de réduction de son empreinte environnementale liée à ses opérations, la stratégie *Reduce*, le Groupe HSBC vise à réduire à deux tonnes les émissions de CO₂ annuelles des collaborateurs entre 2012 et 2020, à réduire ses consommations d'énergie et à accroître la part des énergies renouvelables dans son mix énergétique, notamment en atteignant 100 % d'électricité d'origine renouvelable en 2030.

En octobre 2020, le Groupe a annoncé son nouvel engagement de devenir une banque neutre en carbone pour ses opérations, en incluant sa chaîne d'approvisionnement, à horizon 2030.

Le Groupe HSBC publie son bilan carbone dans son rapport annuel disponible sur son site internet (<http://www.hsbc.com/our-approach/measuring-our-impact>).

Développement Durable

Afin de contribuer à la stratégie du Groupe HSBC, HSBC Continental Europe concentre son action autour de quatre objectifs :

- améliorer son efficacité énergétique ;
- réduire ses émissions de CO₂, notamment celles liées aux déplacements professionnels ;
- réduire sa consommation de papier ;
- réduire sa production de déchets non recyclés.

Réduire les émissions de CO₂

En 2020, les leviers d'action ont notamment porté sur la poursuite de la politique de rénovation des bâtiments, sur une politique active de recherche d'économies d'énergie dans la gestion des sites HSBC, sur la promotion du télétravail et sur la réduction des déplacements professionnels.

Dans la continuité de la certification HQE de Cœur Défense (46 000 m² de bureaux) obtenue dès 2011, et de la Certification NF HQE™ Bâtiments Tertiaires en exploitation avec le niveau "Excellent" en 2018, HSBC Continental Europe a conservé en 2020 le niveau "Exceptionnel" obtenu en 2019.

Au 1er décembre 2020, HSBC a déménagé son siège social au 38 avenue Kléber à Paris (16^e). Cet immeuble de 16 350 m², entièrement rénové, a notamment été choisi pour ses qualités écoresponsables, celui-ci ayant reçu les certifications BREEAM et BBC Effinergie. De plus sa démarche HQE atteint un niveau exceptionnel constructeur.

Transports

La pandémie a fortement affecté les déplacements professionnels en 2020 : les kilomètres parcourus ont plongé de près de 60 % par rapport à 2019. En effet, si la fin d'année 2019 avait vu une forte baisse des voyages internationaux du fait des interdictions de voyage vers Hong Kong d'abord, en raison des événements politiques, puis vers la Chine où l'apparition du Covid-19 était constatée pour la première fois, depuis mars 2020, les voyages internationaux sont quasi à l'arrêt en France et dans le monde. Les voyages domestiques, moins contraints, ont néanmoins été compliqués, début 2020, par la grève SNCF et les manifestations sociales massives. En corollaire de ces chiffres, les émissions de CO₂ ont chuté de 59 %.

En 2020, HSBC a également fait évoluer sa plateforme principale de réservation de taxis (G7) en privilégiant par défaut les taxis estampillés "green" pour l'ensemble de ses abonnements (sauf Club Affaires).

Au total, les émissions de CO₂ liées au transport s'élèvent à 0,17 tonne eq. CO₂ par an et par collaborateur, en retrait de 60 % par rapport à 2019.

Conformément au décret n° 2011-829 du 11 juillet 2011, relatif au Bilan des Emissions de Gaz à Effet de Serre ("BEGES") et au plan climat-énergie territorial, HSBC Continental Europe a réalisé et publié son bilan carbone 2019, avec un montant de tonnes équivalent CO₂ produites en faible augmentation. L'édition 2020 du bilan d'émissions de gaz à effet de serre de l'entreprise sera accessible sur <http://www.about.hsbc.fr/fr-fr/hsbc-in-france/community> à partir de janvier 2021.

Plan de mobilité

La loi n° 2015-992 du 17 août 2015 sur la transition énergétique impose la réalisation d'un Plan de Mobilité par les établissements regroupant plus de 100 salariés sur un même site et situés dans le périmètre d'un Plan de Déplacements Urbains ("PDU"). HSBC Continental Europe a mené, en 2018, un premier diagnostic pour le site de la Défense (Courbevoie) regroupant le plus grand nombre de collaborateurs sur un même site, portant sur l'accessibilité du site ainsi que les pratiques et les attentes des salariés dans leurs déplacements domicile-travail. Cette étude a conduit à la signature, début 2020, de la "Charte d'engagements réciproques pour le lissage des heures de pointe" proposée par Ile-de-France Mobilités et Paris La Défense, dont l'objectif est d'améliorer la qualité des déplacements en transports en commun des collaborateurs arrivant sur le territoire pendant les heures de

pointe. HSBC Continental Europe, dans le cadre de la promotion de la qualité de vie au travail, a mis en place une politique volontaire de télétravail en permettant à une part de plus en plus importante de collaborateurs de bénéficier de ce dispositif. En 2020, face à la crise sanitaire liée au coronavirus le télétravail a été généralisé à l'ensemble des équipes. Ce sont ainsi plus de 3 200 nouveaux accès token qui ont été créés en quelques jours seulement après l'annonce du premier confinement du mois de mars.

Économie circulaire

HSBC Continental Europe poursuit ses efforts en matière de réduction de ses déchets en général et de ses déchets non recyclés en particulier. La production de déchets est passée de 849 tonnes en 2019 à 591 tonnes en 2020, soit une baisse de plus de 30 % qui s'explique par un alignement méthodologique avec le Groupe qui exclut les déchets de chantier de son périmètre et surtout une baisse de l'activité dans les bâtiments liée au confinement. Elle représente en moyenne 75 kg par collaborateur et par an en 2020, contre 96 kg en 2019.

Déchets électroniques

Début 2020, le projet visant à remplacer les téléphones de bureau par des modèles plus à jour a rapidement évolué avec la crise sanitaire et la généralisation du télétravail. En effet avec une très grande majorité de collaborateurs en télétravail et l'utilisation de nouveaux outils de communication *via* internet (notamment Jabber et Zoom), le non remplacement des téléphones fixes a été décidé. A fin 2020, HSBC Continental Europe a ainsi retiré et mis au recyclage plus de 5800 téléphones, en particulier lors du déménagement du siège social de l'avenue des Champs-Élysées. Cela représente en cumulé 9,7 tonnes de produits qui seront récupérées et recyclées par Cisco.

Concernant les téléphones mobiles, en février 2020, 478 mobiles ont été collectés auprès des collaborateurs HSBC Continental Europe et confiés à Recommerce Solutions pour recyclage ou revalorisation, contribuant ainsi au développement durable et à l'emploi solidaire en France :

- 2 619 kg de CO₂ économisés grâce au réemploi des produits ;
- 60 677 MJ d'électricité primaire non consommée grâce au recyclage des produits ;
- 60 heures d'emplois en insertion créées pour le traitement des produits.

Papier

Déjà engagé les années précédentes, la baisse de la consommation de papier s'est fortement amplifiée en 2020 où le télétravail, largement adopté durant l'année, a également contribué au développement de supports dématérialisés. La consommation enregistre ainsi une forte baisse, de plus de 33 % entre 2019 et 2020.

Enjeux alimentaires

Malgré leur importance environnementale et sociétale, la lutte contre le gaspillage alimentaire, la lutte contre la précarité alimentaire, la promotion de l'alimentation responsable équitable et durable et le respect du bien-être animal ne sont pas des sujets matériels dans le cadre des activités de la banque.

Pour des résultats plus détaillés sur les engagements de la politique environnementale de HSBC Continental Europe, consultez hsbc.fr ou hsbc.com.

Actions de sensibilisation

Tout au long de l'année 2020, la Direction du Développement Durable a organisé des actions de sensibilisation sur l'empreinte environnementale, plus particulièrement sur l'empreinte numérique et les bonnes pratiques à mettre en œuvre compte tenu du développement du télétravail et de l'utilisation du numérique. Des téléconférences ont été proposées durant les semaines du développement durable en septembre ou de la réduction des déchets en novembre mais aussi des articles réguliers *via* la Newsletter mensuelle de la Direction du Développement Durable.

Des modules de formation en ligne sont également proposés sur HSBC University.

Indicateur de performance lié au risque de non-alignement de l'empreinte carbone opérationnelle de la banque avec une trajectoire net zéro (thème 3)

	2020	2019	2018
Emissions de CO ₂ (2) (en milliers de tonnes eq CO ₂) par collaborateur	0,48	0,6	0,66
Evolution par rapport à l'année précédente	(21) %	(10) %	3 %

Pour gérer le risque économique et social lié à l'augmentation des populations vulnérables, consolider l'éducation financière des clients, collaborateurs et partenaires de HSBC Continental Europe, comme levier de prospérité financière et de lutte contre l'exclusion (thème 4)

L'éducation financière est au cœur du progrès individuel et collectif. Mieux comprendre la gestion de l'argent et les relations économiques permet aux individus de progresser économiquement, professionnellement et socialement.

Dans cet objectif, HSBC Continental Europe soutient des initiatives pour permettre à ses clients, ses collaborateurs et les membres des communautés dans lesquelles la banque opère de se sensibiliser et de développer des compétences pour gérer en confiance leur budget et faire croître leur épargne.

En 2020, HSBC Continental Europe a proposé à ses clients une série de conférences afin de répondre notamment aux questions concernant leurs projets personnels sur la constitution de leur épargne, la préparation de la retraite, la conservation de leur patrimoine, ou encore sur comment diversifier leurs placements.

De plus, afin de mieux faire comprendre comment chacun, au travers de son épargne et de l'investissement socialement responsable, peut soutenir les entreprises qui contribuent à l'émergence d'une économie durable et à la préservation de la planète, HSBC Continental Europe propose depuis fin 2019 un podcast dédié à l'investissement socialement responsable baptisé "Les Voies de l'économie". Les 3 derniers épisodes ont été diffusés en 2020 et portaient sur les thématiques du carbone et de la gestion des déchets. En tout ce sont plus de 18 000 écoutes cumulées sur les 4 épisodes.

En 2020, HSBC a poursuivi sa communication auprès de ses clients sur la fragilité financière au travers notamment du site HSBC.fr. La banque informe plus particulièrement les clients identifiés en situation de fragilité par des courriers personnalisés sur l'existence de l'Offre Client Fragile "HSBC Service Initial". En 2020, l'envoi de ces courriers a connu une forte hausse, soit + 213 % de courriers envoyés sur l'année (4105 courriers en 2020 vs 1283 en 2019). Cet effort accru d'information des clients en situation de fragilité financière a porté tant sur un élargissement du périmètre des clients que sur un renouvellement de l'information de façon récurrente. De plus cette année, la banque a mis en place la pérennisation de détection précoce par une identification prédictive de la fragilité.

HSBC Continental Europe transmet également chaque semaine aux souscripteurs de cette offre la position de leurs comptes par SMS, service qui leur permet d'analyser et de suivre leur budget.

Par ailleurs, consciente que la crise sanitaire liée au Covid-19 pouvait entraîner une augmentation du nombre de personnes en fragilité financière et des questionnements sur les mesures de soutien mises en place auprès d'un public très diversifié, HSBC a renforcé son soutien à l'action de Crésus afin de lui permettre d'élargir ses possibilités d'accompagnement et de proposer à tout public en situation de fragilité financière, y compris ses clients, un service individualisé incluant une écoute attentive et des conseils juridiques, fiscaux ou économiques.

La Fondation HSBC pour l'Education soutient également l'association Crésus dont la mission est de prévenir l'exclusion financière, économique et sociale par des interventions, des formations et par la mise en œuvre d'actions pédagogiques de

haut niveau. Le soutien de la Fondation porte sur les programmes suivants :

- depuis 2013, la plateforme d'entraide et de médiation pour le public en situation de fragilité, incluant les collaborateurs de la banque ;
- depuis 2018, l'éducation financière *via* le programme "Dilemme", un jeu de plateau dédié aux problématiques budgétaires et financières. En 2020, à l'occasion de la semaine du développement durable un quiz à destination des 15-20 ans a été déployé en ligne afin de leur faire découvrir les bases de la gestion d'un budget, des produits et services du secteur bancaire.

Depuis 2019, la Fondation HSBC pour l'Education est membre de l'Institut pour l'Education Financière du Public ("IEFP") dont l'ensemble des travaux est accessible depuis leur site internet lafinancepourtous.com. L'objectif de l'IEFP est d'aider chacun à acquérir les bases de connaissances nécessaires pour se sentir plus à l'aise avec les questions financières et comprendre les enjeux économiques du monde dans lequel nous vivons. Le partenariat entre la Fondation HSBC pour l'Education et l'IEFP a permis de contribuer à hauteur de plus de 59 000 bénéficiaires sur les 4 000 000 de visiteurs que connaît le site de La finance pour tous.

En 2020, ce sont ainsi 184 250 bénéficiaires qui ont été sensibilisés à l'éducation financière ou accompagnés via les programmes et actions de la Banque, dépassant ainsi de largement l'objectif 2020 fixé à 60 000 personnes.

Plus d'informations sur les actions du Groupe HSBC en matière d'éducation financière sont disponibles sur <https://www.hsbc.com/our-approach/building-a-sustainable-future/employability-and-financial-capability>.

Indicateurs de performance liés à la gestion du risque économique et social lié à l'augmentation des populations vulnérables (thème 4)

	2020	2019	2018
Nombre de bénéficiaires du programme	184 250	117 570	26 366
Réalisé par rapport à l'objectif 2020	307 %	196 %	44 %

Une politique RH inclusive et responsable

L'année 2020, en matière de gestion des ressources humaines, a été pour HSBC Continental Europe particulière à plusieurs titres. Outre les conséquences de la crise sanitaire qui ont mobilisé la Direction des Ressources Humaines, l'accompagnement de la transformation a aussi été centrale. Dans ce contexte, les enjeux de capital humain ont été au 1er rang des préoccupations de l'entreprise. Les risques associés sont triples :

- Risque lié à l'échec de la rétention et du recrutement des talents ;
- Risque lié à l'incapacité de soutenir l'employabilité de nos employés compte tenu de la transformation du secteur bancaire ;
- Risques liés au manque de diversité au sein des équipes et risques psycho-sociaux.

Une gestion responsable de la crise sanitaire visant à protéger collaborateurs et clients

La pandémie ayant entraîné, dans tous les pays où HSBC est présent en Europe Continentale, des restrictions de circulation et de présence sur site, des aménagements importants de l'organisation du travail ont été mis en place. Le travail à distance a été déployé immédiatement et massivement (en France, environ 90 % des salariés), permettant la poursuite efficace des activités sans discontinuité. Au sein du réseau d'agences, ouvertes en tant que service prioritaire, c'est un mix d'aménagements d'équipes, d'horaires et le travail à distance qui a été retenu. Seuls 2 % des salariés ont été placés en dispense d'activité rémunérée pendant la période de confinement. Cette situation inédite a contraint les équipes à s'adapter très rapidement à des conditions d'exercice de

leur activité professionnelle nouvelles, ce qui a pu être générateur de stress. La crise sanitaire (hospitalisations, décès, etc), les perspectives économiques dégradées et les difficultés personnelles et / ou professionnelles entraînées par la crise (isolement, responsabilités domestiques/familiales accrues, problèmes de santé etc.) ont pu accroître le niveau d'anxiété des collaborateurs. Enfin, du fait de leur activité de support aux entreprises et aux particuliers, et du fait de la responsabilité importante des acteurs bancaires pendant la crise, les collaborateurs ont connu des périodes d'activité intenses.

Le risque "psycho-social" (stress, anxiété, dépression) a ainsi fait l'objet d'un plan d'action spécifique, suivi de près par l'entreprise :

- Des actions de communication régulières et ciblées en provenance de la Direction, des Ressources Humaines (modalités pratiques sur le plan sanitaire et organisation du travail)
- Une gestion des congés adaptée, permettant une pose suffisante sans imposer
- Un suivi en temps réel des cas de Covid-19 et un traçage des cas contacts, ainsi que la nomination d'un référent appuyé par un Service de Santé au Travail au cœur du dispositif
- Un dialogue régulier avec les instances représentatives du personnel
- Un appui renforcé aux managers
- Un programme d'accompagnement virtuel (#Résilience) en appui des salariés et des managers (webinars, co-développement, coaching, etc.)
- Des actions de sondage (Enquête Snapshot) et de dialogue direct avec les salariés (ateliers "Boost Ta Banque"). Un sondage réalisé en juin a permis d'estimer la perception de bien-être des salariés (65 % de réponses favorables) et d'identifier les principaux obstacles au bien-être (responsabilités familiales et domestiques pour 30 % d'entre eux, et problèmes de technologies pour 29 %). Au global, 87 % se sont sentis bien informés et 81 % bien soutenus par leur manager.

L'accompagnement des transformations en cours au sein de HSBC Continental Europe

Dans le cadre du déploiement de ses orientations stratégiques, HSBC Continental Europe a entrepris plusieurs projets de réorganisation en 2020 tant en France que dans les pays d'Europe continentale (Pologne, Italie, Espagne, République tchèque etc.), et ce après avoir informé et consulté les différentes instances représentatives du personnel au niveau européen ("EWC") et dans les pays concernés.

Dans ce cadre, un plan de sauvegarde de l'emploi concernant les activités de la banque d'investissement, de financement et de marchés a été mise en œuvre à l'automne dernier entraînant la suppression de 235 postes en France. Les conditions de mise en œuvre de ce plan ont fait l'objet d'un accord collectif conclu à l'unanimité des organisations syndicales représentatives, permettant de garantir des mesures d'accompagnement des salariés justes et adaptées aux circonstances.

Une rupture conventionnelle collective concernant les salariés de la banque d'entreprises et des fonctions de support et de siège a été négocié et approuvé par les organisations syndicales le 1er février 2021.

Ces plans, tant en France que dans les pays européens, reposent essentiellement sur du volontariat. Les mesures d'accompagnement, qui font le plus souvent l'objet de négociation et/ou de discussion avec les représentants du personnel des pays impactés, doivent permettre de garantir, comme habituellement, le départ des collaborateurs de manière respectueuse, humaine et responsable.

Une politique RH responsable et inclusive

En tant qu'employeur de référence dans le monde, HSBC a pour principal enjeu de bâtir une politique RH permettant de développer

l'employabilité de ses collaborateurs tout en apportant le meilleur à la Banque.

Dans un environnement où les potentiels sont multiples, HSBC est convaincue que la gestion de la différence et son intégration dans l'organisation est source de richesse. Elle accorde une importance toute particulière à la diversité qui s'exprime sous toutes ses formes : genre, âge, couleur de peau, origine sociale, religion, handicap, orientation sexuelle, apparence ou opinions notamment. Chacun doit pouvoir être lui-même, dans une organisation qui privilégie la pluralité des profils et des opinions. Faire de cette diversité un atout pour l'entreprise est un enjeu majeur pour HSBC.

Pour gérer le risque lié à l'incapacité de soutenir l'employabilité de nos employés compte tenu de la transformation du secteur bancaire : développer toutes les formes de talent et renforcer l'employabilité (thème 5)

L'employabilité est un enjeu majeur pour garantir l'adaptation des individus aux mutations organisationnelles et technologiques et plus largement du marché du travail, en particulier dans un contexte incertain et évolutif tel que celui qui a marqué l'année 2020. Afin de préparer les collaborateurs, notamment à la banque de demain, il est nécessaire de développer leurs compétences dont l'entreprise aura besoin demain.

Dans ce cadre, HSBC met à disposition les ressources nécessaires pour permettre à chacun de se développer et prendre en main sa carrière. Elle les accompagne grâce à un écosystème de formation efficace (contenus innovants, formats adaptés et formations individualisées) facilitant l'apprentissage permanent, en interne et en externe, pour renforcer l'adaptabilité, l'agilité et la polyvalence des salariés.

En 2020, le Groupe HSBC a ainsi déployé un ambitieux programme de montée en compétence sur les compétences de demain baptisé "Future Skills" et relayé en France par le biais de conférences, de formations, d'auto-formation auxquelles 1 600 collaborateurs ont participé. Son objectif est de développer les compétences clés qui seront indispensables demain comme la curiosité, la créativité, la collaboration, la communication ou la résilience.

L'objectif est de rendre ses collaborateurs acteurs de leur carrière et de les aider à s'adapter à notre environnement changeant.

Cet objectif est porté conjointement avec le développement durable. Plus d'informations sur les actions du Groupe HSBC sur <https://www.hsbc.com/our-approach/building-a-sustainable-future/employability-and-financial-capability>

Compte tenu de cet objectif, nous estimons qu'une de nos missions est de promouvoir et encourager les collaborateurs à participer à nos programmes de développement ouverts à tous. A ce titre, nous nous fixons une cible de 55 % des collaborateurs ayant assisté à un module de nos programmes chaque année. En 2020, le taux de participation a été de 48 % (cf tableau ci-après). 2020 est la première année de notre "French #resilience" programme et du programme de développement "Future Skills". Avoir quasiment 1 collaborateur sur 2 ayant participé à ces programmes est un très bon niveau de participation pour une première année. De plus, comme toutes les sessions sont enregistrées, tous les collaborateurs ont accès à leur contenu en mode différé.

Promouvoir divers modes d'apprentissage

Parce que se développer ne repose pas uniquement sur la formation, mais aussi sur l'expérience et le *feedback*, HSBC Continental Europe met en œuvre un panel le plus vaste possible de moyens pour développer ses compétences.

HSBC Continental Europe poursuit son action pour faciliter l'appropriation et la valorisation d'un modèle appelé "70/20/10" auprès des managers et des collaborateurs en associant 3 modes d'apprentissage complémentaires que sont :

- Les 70 % de l'apprentissage se réalisent grâce aux expériences. En cherchant des solutions par la pratique professionnelle, le

collaborateur bénéficie d'un apprentissage informel qui s'enrichit des informations disponibles sur nos sites intranet, internet ou grâce à des applications métiers.

- Les 20 % de l'apprentissage se réalisent au travers d'échanges avec ses collègues, ses clients internes et externes, son manager. La pratique régulière du *feedback* sur ce qui fonctionne bien ou ce qui peut être amélioré prend ici toute son importance. Le groupe a développé un outil de recueil de *feedback* courant 2020 dont l'usage est encouragé au fil de l'eau et au moment de la revue de fin d'année.
- Les 10 % de l'apprentissage se réalisent dans le cadre de formations en présentiel ou en virtuel (e-learning ou distanciel). L'offre de formation se renouvelle chaque année et l'accent est mis sur le partage d'expériences et l'expérimentation pour ancrer le savoir. Dans le contexte particulier de la crise sanitaire, la majorité des formations présentiels en 2020 a été basculée en distanciel, à l'exception des formations réglementaires "certifiantes".

HSBC University : une plateforme de formation accessible à tous

La formation permet de donner du sens, de développer les nouvelles compétences et de renforcer l'employabilité des collaborateurs. L'accès à la formation pour tous étant l'un des enjeux principaux de HSBC, une plateforme de formation groupe, HSBC University, est mise à disposition des collaborateurs à partir du portail RH et sur smartphone. Il s'agit d'une bibliothèque classée par grands thèmes de métiers, qui recense à la fois les formations en présentiel, des vidéos, des articles, des témoignages, etc. Des accès en ligne à des sources de formation externes (type *Linkedin Learning*, ou *Degreeed*) sont également accessibles aux collaborateurs couvrant des thèmes tels que le Big Data, l'Intelligence Artificielle ou le Leadership.

Ces formats d'apprentissage courts permettent de développer la curiosité et de renforcer la culture de l'apprentissage.

Pour accompagner les managers, différents programmes sont proposés pour développer les compétences de management et de leadership (management inclusif, management authentique, management par la confiance). Il s'agit d'une offre de formation renouvelée fin 2020.

Accompagner au plus près des besoins

HSBC Continental Europe propose depuis de nombreuses années un accompagnement personnalisé *via* une offre de coaching, individuelle ou collective qui vise à accompagner les collaborateurs dans leur développement personnel et leur performance individuelle, tout en s'alignant avec la stratégie de l'entreprise pour servir la performance collective.

L'offre de coaching individuel permet de répondre à des besoins de plus en plus larges (prise de poste managérial, évolution professionnelle, développement de l'employabilité...) et se digitalise, étant proposée en présentiel et à distance.

En 2020, HSBC a principalement réalisé des coachings à distance, *via* une plateforme dédiée, afin de répondre à la situation exceptionnelle liée à la crise du Covid-19 (une trentaine à distance et une dizaine en présentiel).

L'offre de coaching collectif permet d'accompagner des équipes ou des collaborateurs ayant des objectifs de développement communs, notamment conduite du changement, ou cohésion d'équipe.

En 2020, un vaste programme d'accompagnement et de développement, appelé *#résilience*, a été conçu et déployé en France depuis le début de la crise sanitaire avec plus de 5 000 connexions aux initiatives proposées. Au programme des webinars sur le monde VUCA, sur la manière de transformer la crise en opportunité ou encore sur nos leviers individuels et collectifs pour préparer le "monde d'après". En plus de conférences en distanciel, ouvertes à tous, un programme a été pensé pour les managers pour couvrir des problématiques d'actualité telles que le management à distance, la gestion de l'incertitude ou encore la motivation.

Préparer le futur : de l'identification du Talent à l'identification des Talents

HSBC a conscience de l'enjeu stratégique que constitue la gestion des talents, notamment dans le contexte actuel caractérisé par une crise sanitaire et économique d'une part, et des orientations stratégiques engageant HSBC Continental Europe dans une transformation profonde. HSBC souhaite ainsi miser sur les profils les plus adaptés aux enjeux actuels et futurs et les faire monter en compétences.

La détection des talents implique à la fois le manager et les collaborateurs eux-mêmes, pour que l'identification des talents soit concertée et plus homogène.

HSBC réalise chaque année des plans de succession pour les rôles considérés comme clés. Des règles claires guident cet exercice afin d'avoir des plans de succession solides, favorisant l'équilibre femme/homme ainsi que la promotion interne. Il est requis d'avoir *a minima* 4 successeurs par rôle, une femme successeur pour chaque rôle clé, et une répartition des recrutements internes vs recrutements externes de 80 pour 20.

HSBC construit un vivier de talents au niveau groupe et au niveau France grâce à différents programmes de développement : ALL, AFL et *Explore* pour le Groupe, *Inspire* pour la France.

ALL (*Accelerating into Leadership*) et AFL (*Accelerating Female Leadership*) sont deux programmes de développement du leadership au féminin. L'objectif est de renforcer la présence des femmes dans les instances de direction en leur offrant un programme de formation sur mesure.

Explore est un programme groupe qui permet l'évaluation des potentiels (talents pouvant devenir les futurs leaders de HSBC) au travers de différentes phases d'évaluation, basées sur des méthodes éprouvées mises en œuvre par un des plus grands cabinets reconnus dans ce domaine. En 2020, environ 80 collaborateurs HSBC Continental Europe, dont 49 en France, ont été invités à participer à ce programme et près d'un quart d'entre eux a pu bénéficier d'ateliers spécifiques.

Inspire, lancé en 2019, est un programme de développement du leadership conçu et mis en œuvre en France. Il permet à une trentaine de leaders de suivre un parcours d'un an composé de modules innovants et inspirants. Des objectifs individuels de développement s'allient à des objectifs collectifs pour créer une vision commune du leadership chez HSBC Continental Europe.

Favoriser la mobilité et les promotions internes

HSBC Continental Europe fait de la mobilité interne un levier fondamental de développement et de fidélisations pour ses collaborateurs. En proposant des opportunités d'évolution de carrière internes, elle valorise et reconnaît le potentiel de ses talents, augmente la polyvalence des compétences et renforce le sentiment de confiance et d'appartenance à une entreprise sécurisante.

HSBC Continental Europe publie ses postes à la mobilité interne en accès à tous sur le portail RH. Les salariés peuvent renseigner une base RH avec leurs expériences professionnelles internes et externes, leurs compétences (langues étrangères par ex.) et faire connaître leurs souhaits de mobilité géographique. Ces données alimentent la base RH permettant de trouver le talent recherché en relation avec les compétences requises.

En 2020, 381 salariés ont été promus, à proportion égale entre hommes et femmes, ce qui est en baisse par rapport à 2019.

Promotion

Les chiffres clés – HSBC en France

Genre	Collaborateurs en ETP promus	%
Femmes	166	53
Hommes	145	47
Total général	311	100

Métiers	Collaborateurs en ETP promus	%
Banque de particuliers et de gestion de patrimoine	160	51
Banque d'entreprises	35	11
Banque de financement, d'investissement et de marchés	42	13
Banque privée	15	5
Fonctions support et autres	60	19
Total général	311	100

Les chiffres clés – Périmètre international

Genre	Collaborateurs en ETP promus	%
Femmes	36	51
Hommes	34	49
Total général	70	100

Métiers	Collaborateurs en FTE promus	%
Banque de particuliers et de gestion de patrimoine	1	1
Banque d'entreprises	19	27
Banque de financement, d'investissement et de marchés	34	49
Banque privée	0	—
Fonctions support et autres	16	23
Total général	70	100

Indicateur de performance relatif à la gestion du risque lié à l'incapacité de soutenir l'employabilité de nos employés compte tenu de la transformation du secteur bancaire (thème 5)

	2020	2019	2018
Part de la participation volontaire aux programmes de développement ouverts à tous (objectif annuel : 60 %)	48 %	ND	ND

Pour gérer le risque lié à l'échec de la rétention et du recrutement des talents : attirer et intégrer les meilleurs pour accompagner le développement de la banque (thème 6)

Dans un monde bancaire en transformation (digitalisation accélérée par la crise sanitaire, crise économique, exigences réglementaires accrues), HSBC a pour enjeu d'accompagner l'évolution des métiers en attirant, recrutant et intégrant les meilleurs talents.

Pour soutenir son développement et la création d'une plateforme Europe continentale plus forte, HSBC recrute des collaborateurs d'horizons variés pour contribuer aux différents métiers et fonctions de la Banque en France et dans les pays d'Europe continentale.

Les chiffres clés du recrutement

HSBC en France

Genre	Recrutements CDI (*)	Recrutements CDD surcroît, remplacement (**)	Mobilité Entrée changement de société	Mobilité Entrée depuis étranger	Total embauches ETP	%
Femmes	157	30	5	2	194	51
Hommes	148	14	11	13	186	49
Total général	305	44	16	15	380	100

Métiers	Recrutements CDI (*)	Recrutements CDD surcroît, remplacement (**)	Mobilité Entrée changement de société	Mobilité Entrée depuis étranger	Total embauches ETP	%
Banque de particuliers et de gestion de patrimoine	215	34	9	1	259	68
Banque d'entreprises	53	3	1	1	58	15
Banque de financement, d'investissement et de marchés	16	0	0	7	23	6
Banque privée	0	2	0	0	2	1
Fonctions support et autres	21	5	6	6	38	10
Total général	305	44	16	15	380	100

(*) Recrutements externes.

(**) Dont 29 surcroîts, 9 remplacements.

Périmètre international

Genre	Total embauches ETP	%
Femmes	25	53
Hommes	22	47
Total général	47	100

Métiers	Total embauches ETP	%
Banque de particuliers et de gestion de patrimoine	—	—
Banque d'entreprises	28	60
Banque de financement, d'investissement et de marchés	15	32
Banque privée	—	—
Fonctions support et autres	4	8
Total général	47	100

La mobilité interne reste notre canal privilégié. Les collaborateurs peuvent ainsi évoluer au sein de HSBC Continental Europe, de ses filiales et à l'international. En 2020, il y a eu 324 mobilités internes réalisées (changement de poste pour un collaborateur interne, que ce soit changement de libellés emploi type ou de localisation).

Le recrutement de jeunes comme enjeu important pour HSBC Continental Europe

En 2020, et en dépit des difficultés liées à la crise sanitaire, HSBC a poursuivi ses recrutements de jeunes *via* ses 4 canaux de prédilection. C'est un total de 173 alternants, 267 stagiaires, 9 VIE et 8 "Graduates" qui ont été embauchés en France tout au long de l'année 2020. Les efforts d'intégration ont été adaptés pour permettre l'intégration à distance lorsqu'aucune alternative n'était envisageable. Les tuteurs ont également adopté un encadrement à distance pour permettre aux jeunes de vivre une expérience professionnelle réussie.

Parmi nos programmes, deux d'entre eux sont particulièrement prisés des étudiants :

- Les VIE : les jeunes diplômés partent sur des missions de 6 à 24 mois majoritairement à Londres, New York, Hong Kong, sur des métiers d'opérations de marché, informatique, Risques et Finance.
- Le "Global Graduate" : il s'agit d'un programme du Groupe HSBC, destiné aux jeunes diplômés proposant des rotations en début de CDI en Banque de financement, d'investissement et de marchés et en Banque d'entreprises. Ce programme permet la découverte des différents métiers d'une filière et l'acquisition de compétences pointues.

Des événements visant à promouvoir HSBC en tant qu'employeur auprès des jeunes diplômés sont organisés. A ce titre, HSBC Continental Europe a participé en 2020 à plus de 30 événements majoritairement en format virtuel, organisés par les écoles cibles (forum virtuel, coaching, entretiens de recrutement, présentation des métiers HSBC, interview Instagram sur les *Futures Skills* notamment).

Indicateur de performance relatif à la gestion du risque lié à l'échec de la rétention et du recrutement des talents (thème 6)

	2020	2019	2018
Part de l'attrition des talents (objectif annuel : 7 %)	12 %	3 %	ND

En matière de rétention de nos talents, les résultats 2020 présentent un taux d'attrition de 12 % (cf tableau ci-dessus) par rapport à un objectif de 7 %. Le contexte de transformation de la banque a incité nos talents à se poser des questions sur leur futur dans une organisation changeante et à être plus ouvert aux opportunités externes.

Afin d'améliorer la situation, une revue des talents aura lieu sur le 2^{ième} trimestre 2021 afin de mieux les identifier et de les soutenir davantage dans leur développement. Sur un plan local, nous allons déployer la seconde vague de notre programme "*Leadership Development Inspire*", qui vise à développer nos talents, à créer un réseau pour nos futurs leaders et à agir comme un outil de rétention s'agissant d'un programme de développement de très haut niveau.

Pour gérer les risques liés au manque de diversité au sein des équipes et risques psycho-sociaux : créer le cadre de l'engagement (thème 7)

La diversité et la qualité de vie au travail sont de longue date des enjeux déterminants et différenciants pour HSBC. Au-delà d'être des leviers d'engagements, elles sont un investissement d'avenir pour l'entreprise : HSBC est persuadée qu'avec des collaborateurs engagés et en bonne santé, la performance économique et l'attractivité du groupe s'en verront améliorées. HSBC Continental Europe s'est fixé pour objectif de continuer à promouvoir la diversité, l'égalité et l'inclusion et d'améliorer sa qualité de vie au travail en développant une culture partagée du bien-être au travail. En France, ces objectifs se sont matérialisés par un accord égalité professionnelle et qualité de vie au travail courant jusqu'au 8 mars 2022. Cet accord s'articule autour de deux axes prioritaires que sont :

- la diversité, l'égalité et l'inclusion ;
- la qualité de vie au travail, la flexibilité des organisations de travail et les enjeux liés à la déconnexion.

Le contexte très particulier de la crise sanitaire nous a conduit à amplifier nos efforts en faveur de la protection de la santé et de la qualité de vie de nos collaborateurs et à adapté nos mesures de travail à distance.

Diversité, égalité et inclusion

HSBC est convaincue que les différences sont une richesse pour l'entreprise. Tout l'enjeu repose dans la valorisation et la bonne exploitation de celles-ci dans le but de créer une cohésion interne, de renforcer la motivation et l'implication ainsi que la fierté d'appartenance des collaborateurs.

Lutte contre les discriminations et promotion de la diversité

Diversité et Inclusion ont toujours fait partie de l'identité de HSBC. En 2020, HSBC Continental Europe a continué à agir sur sa culture d'entreprise au travers notamment d'actions de sensibilisation d'engagement. A titre d'exemple, HSBC Continental Europe demande à ses prestataires de recrutement de fournir une short-list de candidats incluant au moins un homme et au moins une femme, de présenter une candidature "*senior*" pour tout poste de management /spécialistes nécessitant plus de 10 ans d'expérience professionnelle.

En dépit d'un contexte sanitaire incertain, HSBC Continental Europe a continué à recruter des "jobs d'été", en lien avec ses

associations partenaires œuvrant en faveur de l'égalité des chances : Sciences Po, Fondation Egalité des Chances et Tremplin. Cette démarche vise à favoriser la diversité d'origine des candidats aux postes d'auxiliaires d'été. 10 jeunes ont bénéficié de ce dispositif en 2020.

A l'issue du déploiement sur 3 ans de sa formation sur "les biais inconscients" qui a permis de former près de 400 managers et professionnels de la fonction RH, la banque poursuit son action avec le lancement en 2020 d'une nouvelle formation sur le "Leadership Inclusif".

Soucieuse de diffuser toujours plus largement sa culture d'entreprise inclusive, HSBC Continental Europe a continué à sensibiliser notamment grâce à des réunions d'échanges sur la diversité et l'inclusion et aussi en s'appuyant sur ses communautés de collaboratrices/teurs (*Employee Resources Group*) engagés : *50/50 Partner of Balance et Pride Network France*.

Ainsi, de nombreux programmes de tutorat tant interne qu'externe sont proposés aux collaborateurs bénévoles leur permettant de sortir de leur cadre "habituel" et de développer de nouvelles compétences. En 2020, plusieurs programmes de mentoring sont en place au sein de HSBC avec une quarantaine de mentors pour la Banque de financement, d'investissement et de marchés et une trentaine pour la Banque d'entreprises. Par ailleurs, 106 collaborateurs accompagnent de jeunes talents issus de milieux populaires *via* des structures soutenues par la fondation HSBC pour l'Education (Convention Prioritaire de Sciences Po, Fondation Egalité des chances, Article 1).

De même, HSBC Continental Europe, à travers sa Fondation HSBC pour l'Education, soutient :

- plusieurs structures, comme Article 1, la Fondation Sciences po ou encore la Fondation Egalité des chances, qui encouragent et accompagnent un grand nombre de jeunes vers des études supérieures pour une meilleure insertion sur le marché du travail ;
- les formations au numérique comme celle proposée par l'association Musiques et Cultures Digitales, MCD, labellisée Paris Code ;
- des programmes d'entrepreneuriat dédiés aux populations les plus fragiles : Je deviens Entrepreneur avec l'Adie, les Entrépides avec la Fondation Entreprendre et Le Women International Programme avec le Réseau Les Premières ;

Egalité femmes/hommes

Avec plus de 56 % de femmes cadres, HSBC Continental Europe poursuit en 2020 son action en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes.

Par ailleurs, le Groupe HSBC s'est donné des objectifs clairs et transparents en termes de part des femmes dans les niveaux de cadres de Direction. Cet objectif s'échelonne sur deux échéances : 30 % de femmes sur les niveaux de cadres de Direction en 2020 et 35 % en 2025. HSBC Continental Europe poursuit son investissement afin d'atteindre cette cible, avec près de 29 % de femmes "Global Career Banding" GCB0-3 à décembre 2020.

Un tableau de bord complet suivant la progression de la part des femmes dans les niveaux à responsabilités est suivi deux fois par an par le Comité de Direction de HSBC Continental Europe.

Insertion des personnes en situation de handicap

Avec un taux de personnes en situation de handicap déclaré de 5,3 % en France (Nombre de personnes déclarées en situation de handicap sur effectif total en France), HSBC Continental Europe poursuit en 2020 son action en faveur du recrutement et de l'intégration de ses collaborateurs en situation de handicap. La banque est partenaire de l'association Tremplin qui œuvre pour l'insertion des jeunes en situation de handicap sur le marché de l'emploi.

Dans le cadre de la pandémie Covid-19, HSBC Continental Europe a très largement déployé le télétravail pour ses collaborateurs. Couplé au transfert d'aménagements de postes à domicile, ceci a permis au plus grand nombre de collaborateurs en situation de

handicap de pouvoir continuer leur activité professionnelle dans de bonnes conditions.

La thématique de la santé mentale a tout particulièrement fait l'objet d'actions de sensibilisation en 2020. Une formation managériale dédiée a été lancée, une conférence et des *exchanges* ont été menés sur cette thématique.

Sur le plan de la vie quotidienne, près de 500 salariés en situation de handicap ou parents d'un proche en situation de handicap en France ont bénéficié de chèques CESU totalement financés par HSBC et près de 60 salariés ont été accompagnés dans le cadre de leur handicap et du maintien dans l'emploi *via* diverses aides comme le financement d'équipements individuels ou d'aménagements.

Améliorer la qualité de vie au travail pour créer de l'engagement

La qualité de vie au travail étant un vecteur d'engagement, la Direction de HSBC Continental Europe a choisi d'agir sur cet enjeu majeur afin de renforcer le sentiment d'équité et d'appartenance, renforcer la cohésion et préserver la santé mentale et physique des collaborateurs, ce que la crise sanitaire est venu renforcer.

L'engagement des collaborateurs est en effet une préoccupation stratégique de HSBC, qui veut faire de l'épanouissement professionnel une priorité.

Sensibiliser/former à la qualité de vie au travail.

Outre des actions déjà en place, comme la formation "agir en faveur du bien-être au travail" qui met notamment l'accent sur le développement de relations de qualité (empathie, affirmation, bienveillance), la prévention et la régulation des conflits et la gestion des émotions au travail, et comme le guide des bonnes pratiques en faveur d'une bonne gestion de la déconnexion, HSBC s'est attaché à renforcer les mesures destinées aux salariés pendant la pandémie. Une communication fréquente, tant à destination des salariés que des managers et des actions de sensibilisation du programme #résilience illustrent les efforts additionnels de sensibilisation réalisés en 2020.

Offrir plus de flexibilité aux collaborateurs

HSBC Continental Europe est attentif à proposer des organisations de travail plus souples et plus flexibles à ses collaborateurs allant dans le sens d'un meilleur équilibre vie privée, vie professionnelle. A titre d'illustration, un accord Groupe sur le télétravail, en place en France depuis 2 ans élargit les possibilités de travailler à domicile en facilitant le travail à distance aux collaborateurs cadres au forfait et permet le travail occasionnel et flexible depuis son domicile. Le télétravail à jour fixe est aussi en place.

Dans le cadre de la crise sanitaire, HSBC Continental Europe a permis le travail à distance de plus de 90 % de ses effectifs dès les 1^{ers} jours de la crise jusqu'au terme de l'année 2020. Les mesures existantes en faveur du travail à distance ayant permis le développement d'une culture du travail flexible, le passage vers une organisation plus virtuelle, dans tous les pays d'Europe continentale, s'est passé sans difficultés. Des efforts spécifiques de formations à destination des managers ont été déployés pour les accompagner dans un fonctionnement à distance plus massif, ainsi que des initiatives en faveur d'une bonne utilisation des outils digitaux comme "*We innovation*".

En outre, une attention particulière est, de longue date, portée au maintien du lien social dans l'entreprise, à l'égalité de traitement entre les collaborateurs ainsi qu'au respect de la vie privée et du droit à la déconnexion. Dans le cadre de la crise sanitaire, les salariés ont été invités à renseigner, *via* un outil de gestion déjà existant, leur localisation (sur site vs à distance) pour permettre aux managers d'avoir rapidement une vue d'ensemble de son équipe.

Veiller au bon usage des outils numériques

Dans un environnement hyperconnecté, qui plus est dans le contexte du travail à distance massif, le bon usage des outils de communication professionnels est un enjeu de qualité de vie au travail important.

Une charte établie par le Comité Exécutif de HSBC Continental Europe fixe les 10 grands principes visant à inciter et encourager la mise en œuvre de comportements et de règles au quotidien qui contribuent à concilier, du mieux possible, vies privée et professionnelle des collaborateurs de l'entreprise.

Tout au long de l'année 2020 et dans le contexte de la crise sanitaire et du recours massif au travail à distance, ces grands principes ont été rappelés aux collaborateurs au travers d'une communication régulièrement diffusée *via* des DRH Info, des supports Questions/Réponses à destination des managers. Cette communication a permis de sensibiliser notamment sur l'organisation du travail en situation de confinement, les bonnes pratiques pour éviter le surinvestissement, prévenir les situations d'isolement et renforcer l'esprit d'équipe.

Un guide du bon usage des outils numériques est à la disposition de l'ensemble des collaborateurs de HSBC et véhicule des bonnes pratiques pour une utilisation optimisée des outils numériques respectueuse de l'équilibre vie professionnelle/vie privée. Ce guide a été intégré dans toute la communication mise à disposition des collaborateurs sur le site intranet dédié à la crise Covid-19.

Renforcer la capacité collective à maîtriser le changement et Mesurer régulièrement le niveau de satisfaction et de bien-être des collaborateurs

L'écoute des collaborateurs s'appuie sur différents dispositifs :

- Le programme du groupe "*Exchange*" qui consiste, pour les managers, à organiser des réunions d'échanges sans ordre du jour, dans lesquelles les managers participent sans point de vue hiérarchique. Les collaborateurs se sentent libres d'échanger sur n'importe quel sujet. Les éléments qui en ressortent sont transmis au Groupe HSBC. Depuis le lancement en 2012, l'entreprise a clairement identifié que les collaborateurs ayant participé à une réunion *Exchange* ont une approche plus positive de leur travail, de la stratégie et comprennent mieux les changements que traverse HSBC.
- Des enquêtes d'engagement du groupe : "*Snapshot*" interroge régulièrement ses collaborateurs, partout dans le monde, avec pour objectif d'évaluer la compréhension des priorités stratégiques et de mesurer la perception des changements à travers différents thèmes : la stratégie, les *Global Standards*, la communication, l'expérience clients, la culture et les méthodes de travail.
- Au 1^{er} semestre 2020, une enquête dédiée au bien-être des collaborateurs dans le contexte de la pandémie a permis d'identifier que la plus grande difficulté rencontrée par les collaborateurs était la gestion de la balance vie pro / vie perso. Dans le même temps, la qualité de l'accompagnement de HSBC a été soulignée par plus de 80 % des répondants. Ce rapport nous a permis d'adapter nos actions en place.
- Au 2^e semestre 2020, une nouvelle enquête Snapshot a abouti à des scores HSBC Continental Europe stables ou en légère progression en comparaison avec le premier semestre 2019.
- La confiance dans le management direct et la capacité à s'exprimer face à des comportements inadéquats et le sentiment de réalisation professionnelle sont notamment en hausse comparativement à l'enquête précédente.
- L'enquête fait ressortir des axes d'amélioration concernant l'appropriation de la stratégie par les collaborateurs.
- Des enquêtes locales dont un Observatoire Médical du Stress mis en place depuis 2004 et une enquête annuelle de mesure des risques psychosociaux créée en 2012. Les résultats les plus récents traduisent la préoccupation des collaborateurs face aux difficultés du secteur bancaire et une inquiétude face à un environnement économique dégradé. Ils relèvent que la qualité des relations de travail avec le responsable hiérarchique et entre collègues, l'équilibre entre vie privée et vie professionnelle, l'environnement de travail et le niveau d'autonomie restent des facteurs protecteurs.

Les résultats 2020, qui ne sont pas encore connus, prendront en compte le contexte très particulier de la crise sanitaire. Pendant

cette période, la capacité à concilier maintien de l'activité en distanciel et protection de la santé des collaborateurs a été reconnue par l'ensemble des collaborateurs.

Indicateur de performance relatif à la gestion du risque lié au manque de diversité au sein des équipes et risques psychosociaux (thème 7)

	2020	2019	2018
Part des femmes sur les niveaux de cadre de Direction (objectif à 2025 : 35 %)	29,3 %	30 %	31 %

Démarche participative : Boost Ta Banque

Dans le cadre d'ateliers participatifs réunissant plus de 300 collaborateurs fin 2018, tous métiers et toutes régions confondues, les collaborateurs ont travaillé sur des thèmes variés tels que la reconnaissance, l'autonomie ou la complexité de l'organisation. Ils ont proposé des solutions concrètes pour améliorer les modes de fonctionnement et renforcer l'engagement des collaborateurs.

Ces propositions ont été soumises aux membres du Comité Exécutif, qui ont choisi des actions à implémenter immédiatement, et des chantiers pour lesquels un nouvel appel à volontariat a mobilisé 90 collaborateurs. De l'intégration des nouveaux collaborateurs, à la mise en place de dispositifs de type "Vis ma Vie", en passant par la fierté d'appartenance, ces chantiers donnent l'opportunité aux collaborateurs volontaires de contribuer à l'amélioration de l'expérience collaborateur tout en travaillant avec des membres du Comité Exécutif.

En 2020, la deuxième édition "Boost Ta Banque" a été mise en place pour permettre aux collaborateurs de s'exprimer sur la façon dont ils ont vécu la situation inédite liée au Covid-19 et pour solliciter l'intelligence collective afin d'identifier les aspects positifs de cette crise et de trouver les moyens d'en conserver les bénéfices pour créer notre "nouveau normal" chez HSBC.

Pour ce faire, 10 ateliers à distance ont été organisés via Zoom, réunissant plus de 115 personnes sur la base du volontariat.

Après avoir identifié les cinq principaux éléments positifs du confinement, les participants ont proposé 90 recommandations réparties en trois domaines prioritaires : le travail à distance, la bienveillance et les process/outils. Ces propositions ont été soumises aux membres du Comité Exécutif pour arbitrage et certaines sont déjà en cours de réflexion ou d'implémentation.

Une politique de rémunération attractive et équitable

La politique de rémunération de HSBC Continental Europe vise à attirer, motiver et fidéliser les meilleurs collaborateurs. C'est un moteur d'engagement puissant sur lequel HSBC mise.

Ainsi, HSBC Continental Europe répond à cet enjeu stratégique en proposant une politique de rémunération à la fois attractive afin que chaque salarié soit traité à sa juste valeur.

La politique de rémunération reconnaît et rétribue les efforts fournis, l'engagement, l'implication, la contribution et la performance collective et individuelle de nos collaborateurs au travers d'enveloppes annuelles de révisions salariales collectives et/ou sélectives, de rémunérations variables individuelles et, en fonction des résultats, d'une rémunération collective sous forme de participation et d'intéressement aux résultats.

Elle aide financièrement les collaborateurs dans leur vie au quotidien avec le versement de diverses indemnités, pour la garde d'enfant, au moment de la rentrée scolaire, pour les vacances au travers de l'abondement des chèques vacances, en cas de mobilité dans l'entreprise... Enfin, elle leur apporte des garanties qui les accompagneront tout au long de leur parcours chez HSBC et au-delà : maintien de salaire et de couverture santé en cas de maladie, prestations de Prévoyance en cas d'incapacité/invalidité, dispositif de retraite supplémentaire mis en place depuis de nombreuses années pour permettre à nos collaborateurs d'améliorer leur niveau de retraite...

Cette politique s'inscrit dans une approche qui vise à traiter équitablement l'ensemble de nos collaborateurs. Quelques exemples illustrent cette approche.

Les accords collectifs négociés au sein de HSBC en France prévoient depuis plus de 10 ans une mesure de révision salariale automatique pour les retours de maternité ou d'adoption. Les enveloppes spécifiques allouées à l'équité depuis 10 ans (8,8 millions EUR) ont permis d'atteindre une équité salariale dans plusieurs domaines. Ainsi le salaire des femmes, sur les différents niveaux de la classification bancaire, se situe en 2020 entre 98,5 % et 101,1 % de celui des hommes.

Rapport salaire théorique F/H

Statut	Niveau de convention	2018 %	2019 %	2020 %
Techniciens	C	—	—	—
	D	98,2	—	—
	E	98,4	98,6	98,8
	F	101,2	100,6	101,1
	G	100,1	100,2	100,9
Cadres	H	99,1	99,6	99,1
	I	98,6	98,6	98,5
	J	99,6	98,6	98,6
	K	99,8	100,1	100,6

Le salaire des temps partiels, sur les différents niveaux de la classification bancaire, se situe en 2020 entre 98,2 % et 106,5 % des temps pleins.

Rapport salaire théorique Temps Partiel/Temps Plein

Statut	Niveau de convention	2018 %	2019 %	2020 %
Techniciens	C	—	—	—
	D	—	—	—
	E	102,9	104,6	106,5
	F	104,5	104,9	104,3
	G	100,4	101,7	101,3
Cadres	H	100,5	101,3	100,9
	I	98,3	99,2	99,3
	J	100,2	99,7	99,6
	K	97,2	98,8	98,2

Le salaire des collaborateurs en situation de handicap se positionne entre 97,5 % et 112,8 % du salaire de l'ensemble des collaborateurs. Un CESU handicap financé en totalité par l'entreprise a été mis en place à compter de 2015 pour aider les collaborateurs en situation de handicap ou les collaborateurs parents d'un proche en situation de handicap.

Rapport salaire théorique travailleurs handicapés / reste des collaborateurs

Statut	Niveau de convention	2018 %	2019 %	2020 %
Techniciens	C	—	—	—
	D	—	—	—
	E	107,7	111,2	112,8
	F	103,8	104,9	105,9
	G	101,4	102,5	102,7
Cadres	H	100,5	100,8	100,9
	I	97,5	97,3	97,5
	J	98,7	98,9	98,0
	K	98,6	100,3	99,4

Tableau des Indicateurs Sociaux de HSBC Continental Europe

Indicateurs	Evolution		
	2020	2019	2018
1 - Effectif par statut, genre et contrat (ETP) au 31/12			
Effectif total (ETP) HBCE en France	7 238	7 472	7 586
- dont CDI	7 183	7 437	7 555
- dont cadres femmes	2 926	2 997	2 982
- dont cadres hommes	2 781	2 861	2 928
- dont techniciens femmes	1 130	1 205	1 257
- dont techniciens hommes	346	373	389
- dont impatriés	15	15	14
- dont femmes	5	4	4

– dont hommes	10	11	10
– dont CDD	40	20	17
dont cadres femmes	6	10	8
dont cadres hommes	3	4	8
dont techniciens femmes	22	3	2
dont techniciens hommes	9	3	–
Effectif total femmes	4 089	4 220	4 252
% femmes	56,5 %	56,2 %	56,1 %
Effectif total hommes	3 149	3 253	3 334
% hommes	43,5 %	43,3 %	43,9 %

Effectif total (ETP) Périmètre étranger	1 279	1 385	627
– dont femmes	652	700	360
% femmes	51,0 %	50,6 %	57,4 %
– dont hommes	627	685	267
% hommes	49,0 %	49,4 %	42,6 %

Effectif total (ETP) HBCE en France et Périmètre étranger	8 517	8 857	8 213
– dont femmes	4 741	4 920	4 612
% femmes	55,7 %	55,5 %	56,2 %
– dont hommes	3 776	3 937	3 601
% hommes	44,3 %	44,5 %	43,8 %

2 – Embauches / Licenciements (FTE)

Embauches (ETP) HBCE en France	380	851	787
% Embauches	5,2 %	11,3 %	10,4 %
Licenciements (ETP) HBCE en France	93	100	98
% Licenciements	1,3 %	1,3 %	1,3 %

Embauches (ETP) Périmètre étranger	47	106	55
% Embauches	3,6 %	7,6 %	8,8 %
Licenciements (ETP) Périmètre étranger	6	5	–
% Licenciements	0,5%	0,4%	–

Embauches (ETP) HBCE en France y compris Périmètre étranger	426	957	842
% Embauches	5,0 %	10,8 %	10,3 %
Licenciements (ETP) HBCE en France y compris Périmètre étranger	99	105	98

% Licenciements	1,2 %	1,2 %	1,2 %
-----------------	-------	-------	-------

3 – Egalité de traitement

% de femmes sur les niveaux de cadre de Direction HBCE en France (ETP)	29,0 %	30,0 %	30,0 %
--	--------	--------	--------

% de femmes sur les niveaux de cadre de Direction Périmètre étranger (ETP)	30,5 %	28,6 %	47,6 %
--	--------	--------	--------

% de femmes sur les niveaux de cadre de Direction HBCE en France y compris Périmètre étranger (ETP)	29,3 %	29,7 %	31,0 %
---	--------	--------	--------

Nombre de collaborateurs en situation de handicap HBCE France (inscrits)	425	439	458
--	-----	-----	-----

% de collaborateurs en situation de handicap HBCE France (inscrits)	5,3 %	5,2 %	5,3 %
---	-------	-------	-------

% de collaborateurs de moins de 30 ans HSBC en France (ETP)	10,0 %	11,2 %	10,8 %
---	--------	--------	--------

% de collaborateurs de plus de 50 ans HSBC en France (ETP)	32,6 %	31,2 %	30,4 %
--	--------	--------	--------

% de collaborateurs de moins de 30 ans Périmètre étranger (FTE)	7,3 %	8,9 %	7,7 %
---	-------	-------	-------

% de collaborateurs de plus de 50 ans Périmètre étranger (FTE)	18,1 %	15,6 %	10,2 %
--	--------	--------	--------

% de collaborateurs de moins de 30 ans HSBC en France y compris Périmètre étranger (FTE)	9,6 %	10,8 %	10,5 %
--	-------	--------	--------

% de collaborateurs de plus de 50 ans HSBC en France y compris Périmètre étranger (FTE)	30,4 %	28,8 %	28,9 %
---	--------	--------	--------

Une politique de gouvernance adaptée aux évolutions sociétales

Les risques relatifs au bon respect des lois, réglementations, normes, règles, politiques internes et bonnes pratiques liées à la lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme, au respect des sanctions internationales et à la lutte

contre la corruption font l'objet d'une surveillance renforcée avec le déploiement d'un dispositif de contrôles adaptés et la production de mesures d'évaluation de ces risques.

Risque de blanchiment et de criminalité financière : prévenir les risques (thème 8)

Le Groupe HSBC doit contribuer à préserver l'intégrité du système financier mondial. Dans le cadre de cette responsabilité, il a fortement investi dans ses capacités de détection, de dissuasion et de prévention de la criminalité financière, et poursuit ses efforts dans ce sens. Différents programmes ont été mis en œuvre et d'autres sont en cours pour améliorer les systèmes ainsi que les pratiques quotidiennes de gestion des risques en matière de lutte contre le blanchiment d'argent, la fraude fiscale, le respect des sanctions et la lutte contre la corruption. Au sein de HSBC Continental Europe, chaque mois, la totalité des transactions soit plus de 28 millions de transactions sur 1,7 million de comptes sont analysées afin de détecter des signes de blanchiment d'argent, d'évasion fiscale et de non-respect des sanctions. De plus, 1,7 million de noms sont filtrés en permanence par rapport à diverses listes de surveillance applicables. La banque a mis un terme à ses liens avec tous les clients, produits et pays pour lesquels ces risques semblaient trop importants pour pouvoir être gérés correctement. Le Groupe HSBC collabore également avec les pouvoirs publics et avec d'autres banques pour faire valoir ses intérêts collectifs dans ce domaine. Toutes ces mesures lui permettent de réduire beaucoup plus efficacement le risque de criminalité financière.

Afin de garantir l'efficacité des politiques, une formation annuelle a été mise à jour et suivie par 98 % des collaborateurs de HSBC Continental Europe. ce qui est en ligne avec le niveau de risque accepté par la banque d'avoir au moins 98 % des collaborateurs qui ont effectué cette formation, le niveau de tolérance étant fixé à 97 %.

Indicateur de performance relatif à la gestion du risque de blanchiment et criminalité financière (thème 8)

	2020	2019	2018
Part des effectifs formés sur cette thématique	98 %	98 %	96 %

Pour plus de détails, voir la section Risques – Lutte contre la criminalité financière, page 147

Plus d'information sur la politique du Groupe en matière de lutte contre la criminalité financière sur : <https://www.hsbc.com/our-approach/risk-and-responsibility/financial-crime-risk/financial-crime-risk-policies>.

Risque de corruption*: prévenir le risque (thème 9)

Le Groupe HSBC s'engage à respecter les normes d'éthique les plus exigeantes et il applique une tolérance zéro en matière de corruption, qu'il considère comme une pratique contraire à l'éthique et aux principes de bonne gouvernance. Il impose le respect de toutes les lois anticorruption en vigueur sur tous les marchés et dans tous les pays où il exerce son activité. Il a mis en place une politique de lutte contre la corruption qui met en pratique les recommandations d'organismes internationaux telles que la Convention sur la lutte contre la corruption d'agents publics étrangers dans les transactions commerciales internationales de l'Organisation pour la coopération et le développement économiques ("OCDE") ou le dixième principe du Pacte mondial des Nations unies.

En matière de lutte contre la corruption, HSBC Continental Europe s'est engagé à se conformer à la loi française dite "Sapin II" et à opérer selon une tolérance zéro en matière de corruption.

En 2018, l'Agence française anticorruption ("AFA") a effectué 47 audits en France, dont un au sein de HSBC Continental Europe. Un certain nombre de préoccupations ont été soulevées et un exercice de remédiation est actuellement en cours pour permettre à la banque de se conformer aux 8 piliers définis par la loi, tels que la cartographie des risques et le cadre de contrôle interne.

Indicateur de performance relatif à la gestion du risque de corruption (thème 9)

	2020	2019	2018
Part des effectifs formés sur cette thématique	98 %	98 %	96 %

Pour plus de détails, voir la section Risques, page 148.

Plus d'information sur la politique du Groupe HSBC en matière de lutte contre la corruption sur : <https://www.hsbc.com/our-approach/risk-and-responsibility/financial-crime-risk/financial-crime-risk-policies>

Risque en matière d'évasion fiscale* : prévenir le risque (thème 10)

Le Groupe HSBC s'engage à respecter aussi bien la lettre que l'esprit de la loi sur tous les territoires où il exerce une activité. Il aspire à des relations franches et transparentes avec toutes les administrations fiscales, veille à clarifier toutes les incertitudes et à résoudre tous les litiges en temps et en heure. Il estime donc qu'il s'acquitte de sa juste part d'impôts dans les pays où il exerce.

D'autre part, certains clients de HSBC Continental Europe pourraient tenter d'utiliser ses services à des fins d'évasion fiscale, exposant la banque à des accusations de complicité qui, si elles étaient confirmées, peuvent entraîner de sévères conséquences financières, pénales et pour sa réputation.

Le Groupe a adopté le code des bonnes pratiques fiscales des banques¹ mis en place en 2009 et procède à la gestion du risque fiscal dans un cadre formel. Il met en œuvre différentes initiatives fiscales apparues après la crise financière mondiale, dans l'optique d'une transparence accrue. Ces initiatives portent sur les obligations fiscales des entreprises et de leurs clients. Citons ainsi :

- la loi américaine sur la conformité fiscale des titulaires de comptes à l'étranger ("FATCA") ;
- la Norme d'échange automatique de renseignements relatifs aux comptes financiers en matière fiscale de l'OCDE (la "Norme commune de déclaration") ;
- la publication d'informations pays par pays prévue par la directive européenne sur les exigences de fonds propres IV ("CRD IV")² ;
- l'initiative de l'OCDE concernant l'érosion de la base d'imposition et le transfert des bénéfices ("BEPS") ;
- la législation britannique contre la criminalité des entreprises, qui punit l'absence de lutte contre l'évasion fiscale.

Indicateur de performance relatif à la gestion du risque d'évasion fiscale (thème 10)

	2020	2019	2018
Part des effectifs formés sur cette thématique	98 %	98 %	96 %

Pour plus de détails, voir la section Risques – Lutter contre le risque fiscal, page 151.

- 1 Code du gouvernement britannique en matière de fiscalité des banques.
- 2 Aller sur [hsbc.com](https://www.hsbc.com) pour notre approche en matière de transparence fiscale.

Pour plus d'informations sur la politique anti-corruption et anti-blanchiment du Groupe HSBC : <https://www.hsbc.com/our-approach/risk-and-responsibility/financial-crime-risk/financial-crime-risk-policies>

Risques en matière de cybersécurité et d'intrusion informatique : prévenir le risque (thème 11)

HSBC Continental Europe, comme d'autres organisations, est la cible d'attaques informatiques de plus en plus nombreuses et sophistiquées qui, dans certains cas, peuvent affecter ses opérations, y compris la disponibilité de ses sites informatiques à l'usage de sa clientèle.

La sécurité du système informatique de la banque est cruciale pour le bon fonctionnement de ses services bancaires, la protection de sa clientèle et de la marque HSBC. Dans le but de la préserver à son meilleur niveau, HSBC Continental Europe continue de renforcer ses moyens techniques, son dispositif de contrôle et sa gouvernance pour prévenir et résister à cette menace toujours plus grande des cyber-attaques.

Le risque Cyber est une priorité majeure pour la direction de la banque et fait l'objet de communications et discussions régulières afin d'assurer la visibilité, la gouvernance et le soutien approprié à notre programme de cybersécurité. HSBC Continental Europe n'a déclaré aucun incident de sécurité significatif sur les 12 derniers mois, atteignant ainsi son objectif.

Indicateur de performance relatif à la gestion du risque en matière de cybersécurité et d'intrusion informatique

	2020	2019	2018
Nombre d'incidents de sécurité significatifs sur les 12 derniers mois.	0	0	0

Pour plus de détails, voir la section Risque cyber et de sécurité de l'information, page 152.

Risque en matière de non-respect des Droits de l'Homme : prévenir les risques (thème 12)

L'engagement du Groupe HSBC à respecter les droits de l'homme, principalement dans la mesure où ils s'appliquent à nos collaborateurs, à nos fournisseurs et par le biais de nos activités de financement, est décrit dans notre Déclaration sur les droits de l'Homme publiée en 2015. Cette déclaration, ainsi que les mises à jour ESG et les déclarations au titre de la loi britannique sur l'esclavage moderne ("MSA"), inclut des informations supplémentaires, sont disponibles sur www.hsbc.com.

Le Groupe HSBC s'est également doté d'un code de conduite éthique et environnemental que la banque impose à ses fournisseurs et qui tient compte de la législation sur l'esclavage moderne et sur les droits de l'Homme.

HSBC Continental Europe est alignée avec les engagements et politiques du Groupe. Ainsi, depuis mars 2017, dans le cadre de nouveaux contrats et de renouvellement de contrats, il est systématiquement demandé aux fournisseurs de signer le code de conduite éthique et environnemental établi par le Groupe. A fin 2020, 97% des fournisseurs concernés ont répondu positivement, pour un objectif fixé à "près de 100% de taux de retour".

HSBC Continental Europe met en œuvre un plan de vigilance afin de répondre à l'exigence de la Loi sur le Devoir de Vigilance. Compte tenu de l'environnement législatif et réglementaire, du périmètre de ses activités et des procédures en vigueur au sein du Groupe HSBC, les risques liés au non-respect des droits de l'Homme pour HSBC Continental Europe ne sont pas matériels.

Voir le détail du plan de vigilance en page 77.

Dispositif d'alerte interne HSBC Confidential

Le Groupe HSBC s'efforce de créer un environnement de travail dans lequel les collaborateurs se sentent libres de partager leurs préoccupations. Conscient que certaines circonstances nécessitent une discrétion particulière, il a simplifié son dispositif d'alerte en 2015, détaillé dans le plan de vigilance en page 78.

Dispositif en place au sein d'HSBC Continental Europe en France et données chiffrées

Conformément à la loi n° 2016-1691 du 9 décembre 2016 relative à la transparence, à la lutte contre la corruption et à la modernisation de la vie économique, ce dispositif permet aux collaborateurs de signaler, dès lors que les canaux habituels d'expression des préoccupations sont indisponibles ou inappropriés et ce, sans crainte de représailles, des faits constitutifs :

- d'un crime ou d'un délit (ex. la corruption, la fraude, et les malversations, le harcèlement, la discrimination ...), d'une violation grave et manifeste d'une norme internationale, de la loi ou du règlement ou encore d'une atteinte grave envers les

droits humains et les libertés fondamentales, la santé et la sécurité des personnes ainsi que l'environnement ;

- des événements présentant une menace ou un préjudice grave pour l'intérêt général ou encore toute situation susceptible de générer un risque financier ou réputationnel particulièrement significatif pour la banque.

HSBC *Confidential* en France est placé sous la supervision du Comité d'Audit. Les enquêtes sont menées, de manière confidentielle, approfondie et indépendante, par des investigateurs de différents départements, principalement la Conformité et les Ressources Humaines. Des contrôles sont en place pour maintenir la confidentialité et pour protéger les lanceurs d'alerte contre le risque de représailles. Des actions périodiques de communication et de sensibilisation auprès des collaborateurs visent à encourager la "speak-up culture" au sein de HSBC.

30 alertes ont été reçues et admises dans le dispositif d'alerte HSBC *Confidential* en France en 2020, en baisse de 44 % par rapport à 2019. La principale thématique ressortant des alertes admises était liée aux comportements humains dans l'environnement de travail.

Dispositif en place au sein des Succursales d'HSBC Continental Europe et données chiffrées

Les alertes transmises par les collaborateurs dans les succursales de HSBC Continental Europe sont reçues par le Groupe et entièrement traitées conformément aux process mis en place par le Groupe (à l'exception de la succursale polonaise qui reçoit ses alertes localement à l'instar de la France). L'équipe de supervision du dispositif en France au sein de la Conformité HSBC Continental Europe effectue une surveillance des activités relevant du dispositif d'alerte dans les succursales de HSBC Continental Europe.

Dans les succursales de HSBC Continental Europe, 6 alertes ont été reçues en 2020. L'ensemble de ces alertes relate de mauvais comportements humains dans l'environnement de travail (Cas RH).

Voir le détail du plan de vigilance en page 77.

Indicateur de performance relatif à la gestion du risque de non respect des Droits de l'Homme (thème 12)

	2020	2019	2018
Part des fournisseurs ayant signé le code de conduite dans le cadre du renouvellement des contrats	98 %	97 %	39 %

Précisions méthodologiques sur les informations environnementales, sociales et sociétales

Périmètre de reporting

Au 1er décembre 2020, HSBC France est devenu HSBC Continental Europe.

Pour l'exercice 2020, le périmètre de la Déclaration de Performance Extra Financière se base sur un périmètre géographique identique à celui de l'exercice 2019.

Au sein de HSBC Continental Europe, les effectifs de la France représentent 85 % des effectifs totaux au 31 décembre 2020, le reste des effectifs se partageant entre les 10 autres marchés. Nous avons choisi de conduire les travaux de vérification sur la France.

Les travaux menés par PwC pour la revue de sincérité ont donc été réalisés sur un périmètre identique à celui retenu pour l'exercice 2019.

Le périmètre de reporting de chaque indicateur est indiqué dans le tableau des indicateurs de performance "développement durable" du Groupe HSBC en France. Ce périmètre peut varier en fonction de la disponibilité des informations ou de la nature de l'indicateur.

Ainsi, les indicateurs sociaux concernent HSBC en France (hors HSBC Bank PLC Paris Branch et hors HSBC Global Services (UK

LTD) : HSBC Continental Europe, HSBC Assurances Vie (France), HSBC Global Asset Management (France).

Les indicateurs environnementaux concernent HSBC Continental Europe en France hors le Centre de Relations Clients basé à Reims.

Variation de périmètre

Pour les indicateurs environnementaux, les entités intégrées ou sorties en cours d'année sont comptabilisées respectivement dans les données reportées à leur date d'entrée dans le Groupe et jusqu'à leur date de sortie de celui-ci.

Période de reporting

La période retenue pour le reporting annuel est l'année civile (du 1er janvier au 31 décembre). Pour les indicateurs environnementaux, les données 2020 sont constituées à partir des données couvrant la période de reporting du 1er octobre 2019 au 30 septembre 2020.

Outils et procédés de reporting

Pour les indicateurs environnementaux

L'outil de reporting utilisé par le Groupe HSBC est Metrix, développé par Enablon. Ses principales fonctionnalités incluent la collecte des données énergie (kWh) et émissions de CO₂, eau (m³), papier (tonnes), déchets (tonnes), km parcourus et émissions de CO₂, la collecte d'autres données : commentaires, surfaces opérationnelles (m²), nombre de sites, effectifs ("ETP"), actions, la double validation au niveau pays, puis région et monde, et enfin les tableaux de bord.

Pour les indicateurs sociaux

Les informations qui figurent dans le reporting sont issues de requêtes issues de *People Insight*.

Précisions sur la définition de certains indicateurs

Indicateurs environnementaux

Les émissions de CO₂ liées à l'énergie correspondent aux consommations d'électricité, de gaz, de fioul, de chaud et de froid urbains. Les émissions de CO₂ liées au transport correspondent aux voyages effectués en train et en avion (dont les commandes sont passées auprès du prestataire de voyage), aux voyages effectués en taxi, par le biais de locations de voitures ou du parc automobile du groupe. L'indicateur "Consommation d'énergie" intègre une part d'estimation liée au décalage de période de comptabilisation entre la facture et le reporting.

Indicateurs sociaux

L'effectif total comprend les employés en CDI (y compris les impatriés mais hors les expatriés) et en CDD (CDD de remplacement et de surcroît) en fonction de leur taux d'activité ("FTE"). Les contrats d'expatriation, les contrats d'alternance, les contrats de professionnalisation, les stagiaires, les intérimaires, les contrats suspendus, les employés en préretraite, les employés en invalidité permanente sont exclus. Les auxiliaires de vacances sont exclus. Les embauches et les licenciements incluent les employés en CDI et en CDD. Un collaborateur qui passe d'un CDD à un CDI au cours de la période de reporting sera comptabilisé comme une embauche.

Tableau des indicateurs de performance de la Déclaration de Performance Extra Financière de HSBC Continental Europe

Principaux risques liés à l'activité bancaire

Indicateur au 31 décembre 2020	2020	2019	2018
Risque de déception des clients (thème 1)			
Note de satisfaction globale des clients entreprises (note sur 10)	6,8	6,8	ND
Part des réclamations des clients entreprises traitées en moins de 5 jours ouvrés	43 %	45 %	ND
Risque lié au non-alignement des émissions financées sur une trajectoire net zéro (thème 2)			
Contribution à l'objectif du Groupe en matière de financements durables à 2025 (USDm) ⁽¹⁾	13 895	6 848	5 285
Exposition au charbon	0,16 %	ND	ND
Evolution de la collecte nette en investissement responsable par rapport à l'année précédente (%)	(2) %	164 %	190 %
Risque lié au non-alignement de l'empreinte carbone opérationnelle de la banque avec une trajectoire net zéro (thème 3)			
Emissions de CO ₂ ⁽³⁾ (tonnes eq CO ₂) par collaborateur ⁽⁴⁾	0,48	0,60	0,66
Evolution par rapport à l'année précédente (%)	(21) %	(10) %	3 %
Risque économique et social lié à l'augmentation de populations vulnérables (thème 4)			
Nombre de bénéficiaires du programme	184 250	117 570	26 366
Réalisé par rapport à l'objectif 2020	307 %	196 %	44 %

Principaux risques relatifs au capital humain

Risque lié à l'incapacité de soutenir l'employabilité de nos employés compte tenu de la transformation du secteur bancaire (thème 5)			
Part de la participation aux programmes de développement ouverts à tous sur la base du volontariat (objectif annuel à 60 %)	48 %	ND	ND
Risque lié à l'échec de la rétention et du recrutement des talents (thème 6)			
Part de l'attrition des talents (objectif annuel à 7 %)	12 %	3 %	ND
Risques liés au manque de diversité au sein des équipes et risques psycho-sociaux (thème 7)			
Part des femmes sur les niveaux de cadre de Direction (objectif à 35 % en 2025)	29,3 %	30 %	31 %

Principaux risques de gouvernance

Risque de blanchiment et de criminalité financière (thème 8)			
Risque de corruption (thème 9)			
Risque en matière d'évasion fiscale (thème 10)			
Part des effectifs formés sur les thématiques 8, 9 et 10	98 %	98 %	96 %
Risques en matière de cybersécurité et d'intrusion informatique (thème 11)			
Nombre d'incidents de sécurité significatifs sur les 12 derniers mois.	0	0	0
Risques en matière de non-respect des Droits de l'Homme (thème 12)			
Part des fournisseurs ayant signé le Code de Conduite dans le cadre du renouvellement des contrats	98 %	97 %	39 %

1 Avec le changement de périmètre de HSBC France vers HSBC Continental Europe, l'indicateur a été recalculé pour 2019 et 2018 sur la base du périmètre 2020.

2 Emissions de CO₂ énergie et transports.

3 Base : effectifs assujettis.

Rapport de l'un des commissaires aux comptes, désigné organisme tiers indépendant, sur la déclaration consolidée de performance extra-financière figurant dans le rapport de gestion du groupe

Exercice clos le 31 décembre 2020

A l'Assemblée générale de la société HSBC Continental Europe (anciennement HSBC France),

En notre qualité de commissaire aux comptes de la société HSBC Continental Europe (ci-après « l'entité ») désigné organisme tiers indépendant et accrédité par le Cofrac (accréditation Cofrac Inspection n°3-1060 dont la portée est disponible sur le site www.cofrac.fr), nous vous présentons notre rapport sur la déclaration consolidée de performance extra-financière relative à l'exercice clos le 31 décembre 2020 (ci-après la « Déclaration »), présentée dans le rapport de gestion du groupe en application des dispositions légales et réglementaires des articles L. 225-102-1, R. 225-105 et R. 225-105-1 du code de commerce.

Responsabilité de l'entité

Il appartient au Conseil d'administration d'établir une Déclaration conforme aux dispositions légales et réglementaires, incluant une présentation du modèle d'affaires, une description des principaux risques extra financiers, une présentation des politiques appliquées au regard de ces risques ainsi que les résultats de ces politiques, incluant des indicateurs clés de performance.

La Déclaration a été établie en appliquant les procédures de l'entité, (ci-après le « Référentiel ») dont les éléments significatifs sont disponibles sur demande auprès de la Direction Développement Durable de la société.

Indépendance et contrôle qualité

Notre indépendance est définie par les dispositions prévues à l'article L. 822-11-3 du code de commerce et le code de déontologie de la profession. Par ailleurs, nous avons mis en place un système de contrôle qualité qui comprend des politiques et des procédures documentées visant à assurer le respect des règles déontologiques, de la doctrine professionnelle et des textes légaux et réglementaires applicables.

Responsabilité du commissaire aux comptes désigné OTI

Il nous appartient, sur la base de nos travaux, de formuler un avis motivé exprimant une conclusion d'assurance modérée sur :

- la conformité de la Déclaration aux dispositions prévues à l'article R. 225-105 du code de commerce ;
- la sincérité des informations fournies en application du 3° du I et du II de l'article R. 225-105 du code de commerce, à savoir les résultats des politiques, incluant des indicateurs clés de performance, et les actions, relatifs aux principaux risques, ci-après les « Informations ».

Il ne nous appartient pas en revanche de nous prononcer sur :

- le respect par l'entité des autres dispositions légales et réglementaires applicables, notamment, en matière de plan de vigilance et de lutte contre la corruption et l'évasion fiscale ;
- la conformité des produits et services aux réglementations applicables.

Nature et étendue des travaux

Nos travaux décrits ci-après ont été effectués conformément aux dispositions des articles A. 225-1 et suivants du code de commerce déterminant les modalités dans lesquelles l'organisme tiers indépendant conduit sa mission et selon la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette intervention ainsi qu'à la norme internationale ISAE 3000 - *Assurance engagements other than audits or reviews of historical financial information*.

Nous avons mené des travaux nous permettant d'apprécier la conformité de la Déclaration aux dispositions réglementaires et la sincérité des Informations :

- nous avons pris connaissance de l'activité de l'ensemble des entreprises incluses dans le périmètre de consolidation, de l'exposé des principaux risques sociaux et environnementaux liés à cette activité, ainsi que des politiques qui en découlent et de leurs résultats ;
- nous avons apprécié le caractère approprié du Référentiel au regard de sa pertinence, son exhaustivité, sa fiabilité, sa neutralité et son caractère compréhensible, en prenant en considération, le cas échéant, les bonnes pratiques du secteur ;
- nous avons vérifié que la Déclaration couvre chaque catégorie d'information prévue au III de l'article L. 225-102-1 en matière sociale et environnementale ;
- nous avons vérifié que la Déclaration comprend une explication des raisons justifiant l'absence des informations requises par le 2ème alinéa du III de l'article L. 225-102-1 ;
- nous avons vérifié que la Déclaration présente le modèle d'affaires et les principaux risques liés à l'activité de l'ensemble des entités incluses dans le périmètre de consolidation, y compris, lorsque cela s'avère pertinent et proportionné, les risques créés par ses relations d'affaires, ses produits ou ses services ainsi que les politiques, les actions et les résultats, incluant des indicateurs clés de performance ;
- nous avons vérifié, lorsqu'elles sont pertinentes au regard des principaux risques ou des politiques présentés, que la Déclaration présente les informations prévues au II de l'article R. 225-105 ;
- nous avons apprécié le processus de sélection et de validation des principaux risques ;
- nous nous sommes enquis de l'existence de procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par l'entité ;
- nous avons apprécié la cohérence des résultats et des indicateurs clés de performance retenus au regard des principaux risques et politiques présentés ;
- nous avons vérifié que la Déclaration couvre le périmètre consolidé, à savoir l'ensemble des entreprises incluses dans le périmètre de consolidation conformément à l'article L. 233-16 ;
- nous avons apprécié le processus de collecte mis en place par l'entité visant à l'exhaustivité et à la sincérité des Informations ;

- nous avons mis en œuvre pour les indicateurs clés de performance et les autres résultats quantitatifs que nous avons considérés les plus importants et dont la liste est donnée en annexe :
 - des procédures analytiques consistant à vérifier la correcte consolidation des données collectées ainsi que la cohérence de leurs évolutions ;
 - des tests de détail sur la base de sondages, consistant à vérifier la correcte application des définitions et procédures et à rapprocher les données des pièces justificatives. Ces travaux ont été menés auprès de l'entité contributrice « site de La Défense », et couvrent entre 90 et 100% des données consolidées des indicateurs clés de performance et résultats sélectionnés pour ces tests ;
- nous avons consulté les sources documentaires et mené des entretiens pour corroborer les informations qualitatives (actions et résultats) que nous avons considérées les plus importantes et dont la liste est donnée en annexe ;
- nous avons apprécié la cohérence d'ensemble de la Déclaration par rapport à notre connaissance de l'ensemble des entreprises incluses dans le périmètre de consolidation.

Nous estimons que les travaux que nous avons menés en exerçant notre jugement professionnel nous permettent de formuler une conclusion d'assurance modérée ; une assurance de niveau supérieur aurait nécessité des travaux de vérification plus étendus.

Moyens et ressources

Nos travaux ont mobilisé les compétences de 5 personnes et se sont déroulés entre octobre 2020 et mi-février 2021 sur une durée totale d'intervention de 6 semaines.

Nous avons fait appel, pour nous assister dans la réalisation de nos travaux, à nos spécialistes en matière de développement durable et de responsabilité sociétale. Nous avons mené une vingtaine d'entretiens avec 21 personnes responsables de la préparation de la Déclaration, représentant notamment les directions stratégique, développement durable, ressources humaines, marketing, logistique et achats.

Conclusion

Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas relevé d'anomalie significative de nature à remettre en cause le fait que la déclaration consolidée de performance extra-financière est conforme aux dispositions réglementaires applicables et que les Informations, prises dans leur ensemble, sont présentées de manière sincère conformément au Référentiel.

Neuilly-sur-Seine, le 24 février 2021

L'un des Commissaires aux comptes
PricewaterhouseCoopers Audit

PricewaterhouseCoopers Audit

Agnès Husserr
Associée

Pascal Baranger
Directeur au sein du Département Développement Durable

Annexe: Liste des informations que nous avons considérées comme les plus importantes

Indicateurs clefs de performance et autres résultats quantitatifs :

- Note de satisfaction globale des clients entreprises ;
- Réclamations des clients entreprises traitées en moins de 5 jours ouvrés ;
- Contribution à l'objectif du Groupe en matière de financements durables à 2025 (USDm) ;
- Part du charbon dans les encours totaux ;
- Évolution de la collecte en ISR ;
- Émissions de CO2 (tonnes eq CO2) par collaborateur ;
- Bénéficiaires du programme d'éducation financière ;
- Participation aux programmes de développement ouverts à tous sur la base du volontariat ;
- Attrition des talents ;
- Femmes sur les niveaux de cadre de Direction ;
- Effectifs formés sur les thématiques de criminalité financière, de blanchiment, de corruption et d'évasion fiscale ;
- Incidents de sécurité significatif sur les 12 derniers mois ;
- Fournisseurs ayant signé le Code de Conduite lors du renouvellement des contrats ;
- Évolution du volume des réclamations client par rapport à 2019 ;
- Niveau de NPS sur les canaux à distance ;
- Réclamations des clients particuliers ;
- Résultats des enquêtes clients de la Banque Privée et de la Banque d'Entreprise ;
- Transactions dirigées par HSBC Continental Europe ;
- Montant d'émissions de Green Bonds pour la région Ile de France ;
- Montant des souscriptions en obligations vertes au sein du portefeuille obligataire ;
- Prêts liés à des critères ESG pour Michelin et Edenred ;
- Collecte nette en investissement responsable (MEUR) ;
- Production de déchets ;
- Consommation de papier ;
- Collaborateurs impliqués dans le tutorat ;
- Envoi des courriers personnalisés aux clients identifiés en situation de fragilité ;
- Embauches CDI Femmes ;
- Collaborateurs invités au programme Explore ;
- Collaborateurs en situation de handicap ;
- Transactions mensuelles analysées afin de détecter des signes de blanchiment d'argent, d'évasion fiscale et de non-respect des sanctions ;
- Alertes reçues.

Informations qualitatives (actions et résultats) :

- Note de satisfaction globale des clients CMB ;
- Déploiement de la plateforme permettant aux clients de noter HSBC ;
- Organisation de plusieurs conférences téléphoniques "ESG" ;
- Signature de la "Charte d'engagements réciproques pour le lissage des heures de pointe" ;
- La Fondation HSBC pour l'Education devenu membre de l'IEFP ;
- Réalisation chaque année des plans de succession pour les rôles considérés comme clés ;
- Adoption par les tuteurs d'un encadrement des jeunes à distance ;
- Nouvel accord Groupe sur le télétravail ;
- Mise à jour de la formation annuelle relative aux thématiques de criminalité financière, de blanchiment, de corruption et d'évasion fiscale ;
- Renforcement des moyens techniques sur la cybersécurité ;
- Les mises à jour ESG et les déclarations au titre de la loi britannique sur l'esclavage moderne ("MSA").

Loi sur le devoir de vigilance

Mise en place du Plan de Vigilance de HSBC Continental Europe

HSBC Continental Europe met en œuvre un plan de vigilance conformément à la loi n° 2017-399 du 27 mars 2017 relative au devoir de vigilance des sociétés mères et des entreprises donneuses d'ordre.

Le Plan de Vigilance de HSBC Continental Europe se construit dans le cadre défini par le Groupe HSBC. Des engagements ont été pris et des règles et procédures ont été mises en place au niveau du Groupe HSBC, afin d'atténuer les risques et de prévenir les atteintes graves envers les droits humains et les libertés fondamentales, la santé et la sécurité des personnes ainsi que la préservation de l'environnement. Ce cadre s'applique à l'ensemble des sociétés du Groupe HSBC dans le monde et notamment HSBC Continental Europe et ses filiales consolidées.

Dans ce cadre, le Plan de Vigilance est mis en place et suivi par un comité semestriel composé de la Direction des Affaires Juridiques, la Direction de la Conformité Réglementaire, la Direction des Ressources Humaines, la Direction des Achats, la Direction des Risques Opérationnels, et la Direction du Développement Durable, sous l'égide du Directeur des Risques de HSBC Continental Europe.

* Ces déclarations et politiques sont disponibles sur la page Our Approach / ESG reporting and policies sur le site du Groupe <https://www.hsbc.com/our-approach/esg-information/esg-reporting-and-policies>

Identification des risques relatifs au Devoir de Vigilance

Périmètre d'application

Le périmètre géographique d'application du plan de vigilance concerne HSBC Continental Europe y compris ses succursales internationales.

Au sein de ce périmètre géographique, le plan de vigilance couvre les risques relatifs à la fois aux salariés de HSBC Continental Europe, aux activités de la banque, ainsi qu'aux fournisseurs et sous-traitants.

Identification et définition des risques relevant du Devoir de Vigilance

Santé et sécurité des personnes au travail

Comme stipulé dans le document *Health & Safety policy**, le Groupe HSBC, en tant qu'employeur, doit proposer un environnement de travail sain et respectueux, ainsi que veiller à la protection et à l'intégrité physique de ses collaborateurs sur leur lieu de travail ou lorsqu'ils sont en déplacement professionnel.

Respect des droits humains

Le Groupe HSBC définit son approche des droits humains dans sa déclaration *Statement on human rights*, qui s'appuie sur différents textes internationaux, notamment l'*International Bill of Human Rights* de l'ONU et la *Declaration on Fundamental Principles and Rights at Work* de l'Organisation Internationale du Travail.

Suivant cette acception des droits humains, le Groupe HSBC veille à ce que ses employés, ainsi que les employés de ses fournisseurs et clients, soient traités sans discrimination ni harcèlement quant à leur appartenance à un groupe religieux, social, ethnique ou de genre, âge, handicap, orientation sexuelle, statut marital, grossesse ainsi qu'à leur participation à des activités associatives et syndicales lorsque celles-ci sont autorisées par la loi nationale, et ce dans les relations professionnelles aussi bien que dans les pratiques d'emploi.

Le Groupe HSBC s'est également engagé en matière de lutte contre tous types d'esclavage, de travail forcé et obligatoire, de trafic d'êtres humains ou de travail des mineurs, comme inscrit dans son *Modern Slavery Act**. En matière de normes sociales, le Groupe HSBC veille à être conforme à la réglementation locale et aux pratiques du secteur en matière de salaire, heures de travail,

liberté d'association et droit à la syndicalisation, pratiques disciplinaires et procédures de gestion des conflits.

Protection de l'environnement

Le Groupe HSBC prévient, atténue et contrôle les impacts importants sur l'environnement et la santé, conformément à l'*Environmental policy**. Celle-ci implique la conformité à la réglementation en matière de gestion des déchets, manipulation de matières dangereuses, ou d'approvisionnement en matières premières. Une attention particulière est portée aux risques liés au changement climatique, définis comme une menace urgente et potentiellement irréversible dans le *Statement on Climate Change** du Groupe HSBC.

* Ces déclarations et politiques sont disponibles sur la page Our Approach / ESG reporting and policies sur le site du Groupe. <https://www.hsbc.com/our-approach/esg-information/esg-reporting-and-policies>

Cartographie des risques et procédures d'évaluation

La cartographie des risques spécifiques au Devoir de Vigilance est réalisée à partir de la librairie de risques et de contrôles déployée au sein du Groupe HSBC. Les risques liés au Devoir de Vigilance sont présents dans la cartographie des risques évalués par les métiers et fonctions qui reflètent l'ensemble des risques auxquels ils sont exposés et les contrôles clés qui permettent de les maîtriser.

La mise à jour des cartographies des risques et du dispositif de contrôle permanent s'effectue de manière régulière sur la base des résultats des contrôles réalisés par les opérationnels, les équipes de gestion des risques des métiers et fonctions (BRM/CCO), les équipes Assurances, les conclusions des rapports établis par le contrôle périodique ou par des tiers (dont les régulateurs), des incidents internes ou externes et dès lors qu'un changement significatif intervient (nécessitant une revue de l'évaluation actuelle du risque et de la couverture de contrôle afférente).

Le dispositif de contrôle déployé au sein des métiers et fonctions n'a pas identifié en 2020 de défaillances critiques en lien avec le Devoir de Vigilance.

Plan de prévention des risques liés aux fournisseurs et sous-traitants

Concernant le suivi des fournisseurs et sous-traitants, le Groupe HSBC met régulièrement à jour son *Ethical and Environmental Code of Conduct for Suppliers of Goods and Services* pour intégrer les nouvelles évolutions. Depuis mars 2017, lors de l'établissement de nouveaux contrats ou en cas de renouvellement, les fournisseurs sont tenus d'en accepter les principes en le signant. La signature de ce document permet d'acter que le fournisseur respecte les lois fondamentales en matière de droits humains, de santé et de sécurité des personnes, et de respect de l'environnement. Au 31 décembre 2020, 98 % des fournisseurs de HSBC Continental Europe avaient signé ce code de conduite.

HSBC Continental Europe fait preuve d'une vigilance particulière à l'égard de ses fournisseurs stratégiques, pour lesquels le montant d'engagement annuel excède 500 millions USD. Le Groupe HSBC s'est associé à la société Sedex pour la réalisation de l'évaluation des risques éthiques et environnementaux les concernant. Sedex examine les risques de chaque fournisseur en fonction de sa localisation, des zones de production, des secteurs d'activité dans lesquels ils opèrent et d'un questionnaire d'autoévaluation portant sur l'identification des risques liés aux droits du travail, à la santé et à la sécurité des personnes, à l'environnement et à l'éthique des affaires. L'évaluation du risque se fait sur la base d'une notation. Pour les fournisseurs qui obtiennent une note "à risque élevé", l'information est communiquée à l'acheteur afin qu'il puisse décider de la poursuite ou de l'arrêt des relations professionnelles entre HSBC Continental Europe et ce fournisseur. HSBC Continental Europe n'a identifié aucun fournisseur exposé à un risque élevé à ce jour.

* Ces déclarations et politiques sont disponibles sur la page Our Approach / ESG reporting and policies sur le site du Groupe.

<https://www.hsbc.com/our-approach/esg-information/esg-reporting-and-policies>

Plan de prévention des risques liés à l'activité de la banque

Concernant l'impact des financements de la banque sur des atteintes potentielles aux droits humains et à la préservation de l'environnement, la politique de gestion des risques de développement durable mise en place par le Groupe HSBC depuis plus de quinze ans assure un cadre de gestion du risque solide. Il est ainsi procédé à une revue annuelle des clients de la Banque de financement, d'investissement et de marchés et de la Banque d'entreprises opérant dans les secteurs concernés par les politiques sectorielles développées par le Groupe ainsi qu'une revue systématique des transactions dans ces mêmes secteurs d'activité. Le Groupe HSBC a mis en place des politiques sectorielles dans les domaines suivants : les matières premières agricoles, la chimie, la défense, l'énergie, l'industrie forestière, l'industrie minière et métallurgique, les sites du patrimoine mondial et les zones humides Ramsar*. Il les révisé et les affine régulièrement, notamment par un dialogue constructif établi avec les ONG et les groupes d'action aux côtés desquels il s'engage régulièrement sur des questions d'intérêt commun. Le Groupe HSBC applique les Principes de l'Equateur depuis leur origine en 2003, y compris la dernière version (EP3) depuis 2014. Par ailleurs, sur six secteurs particulièrement carbo-intensifs (pétrole & gaz, énergie, construction, chimie, automobile, mines & métaux), le Groupe HSBC a mis en place une méthodologie afin d'évaluer les stratégies climatiques mises en place par ses clients entreprises, et ainsi mieux piloter l'impact de ses financements.

Pour plus de détails, se reporter au paragraphe "Gérer les risques environnementaux de l'activité bancaire" page 56.

* Ces déclarations et politiques sont disponibles sur le site du Groupe. <https://www.hsbc.com/our-approach/esg-information/esg-reporting-and-policies>

Dispositif d'alerte interne

Le Groupe HSBC s'efforce de créer un environnement de travail dans lequel les collaborateurs se sentent libres de partager leurs préoccupations. Conscient que certaines circonstances nécessitent une discrétion particulière, il a simplifié son dispositif d'alerte en 2015 en créant HSBC *Confidential*. Le dispositif est ouvert à l'ensemble des collaborateurs du groupe HSBC Continental Europe ainsi qu'aux collaborateurs extérieurs et occasionnels. Le dispositif peut être utilisé de manière anonyme par le lanceur d'alerte et est accessible, à tout moment, en plusieurs langues incluant le français et l'anglais, par le biais de deux canaux (hotline téléphonique et formulaire en ligne fourni, depuis le 30 Novembre 2020, par un prestataire externe et est supervisé par une équipe indépendante au sein de la fonction Conformité. Il peut être utilisé pour signaler, notamment, des faits ou des comportements constitutifs d'une atteinte grave envers les droits humains et les libertés fondamentales, la santé et la sécurité des personnes ainsi que l'environnement résultant des activités de HSBC Continental Europe ainsi que de celles de leurs sous-traitants ou fournisseurs, conformément à la loi n° 2017-399 du 27 mars 2017 relative au devoir de vigilance des sociétés mères et des entreprises donneuses d'ordre. Les enquêtes sont menées de manière confidentielle, approfondie et indépendante par des investigateurs formés et sensibilisés aux législations/réglementations applicables aux dispositifs d'alertes professionnelles.

Les alertes reçues en France sont entièrement gérées en France (i.) alors que les alertes transmises par les collaborateurs dans les succursales d'HSBC Continental Europe (ii.) sont reçues par le Groupe et entièrement traitées conformément aux process mis en place par le Groupe (à l'exception de la succursale polonaise qui reçoit ses alertes localement à l'instar de la France). Les alertes françaises et les alertes des succursales de HSBC Continental Europe ne suivant pas le même process, les données chiffrées sont donc reportées séparément dans ce présent rapport.

Dispositif en place au sein d'HSBC Continental Europe en France et données chiffrées

Conformément à la Loi n° 2017-399 du 27 mars 2017 relative au devoir de vigilance des sociétés mères et des entreprises donneuses d'ordre, le dispositif d'alerte peut être utilisé pour signaler des faits ou des comportements constitutifs d'une atteinte grave envers les droits humains et les libertés fondamentales, la santé et la sécurité des personnes ainsi que l'environnement résultant des activités de HSBC Continental Europe ainsi que de celles de leurs sous-traitants ou fournisseurs.

HSBC *Confidential* en France est placé sous la supervision du Comité d'Audit. Les enquêtes sont menées, de manière confidentielle, approfondie et indépendante, par des investigateurs de différents départements, principalement la Conformité et les Ressources Humaines. Des contrôles sont en place pour maintenir la confidentialité et pour protéger les lanceurs d'alerte contre le risque de représailles. Des actions périodiques de communication et de sensibilisation auprès des collaborateurs visent à encourager la «*speaking-up culture*» au sein d'HSBC.

32 alertes ont été reçues et admises dans le dispositif d'alerte HSBC *Confidential* en France en 2020, en baisse de 41 % par rapport à 2019. La principale thématique ressortant des alertes admises était liée aux comportements humains dans l'environnement de travail.

Dispositif en place au sein des Succursales d'HSBC Continental Europe et données chiffrées

Les alertes transmises par les collaborateurs dans les succursales d'HSBC Continental Europe sont reçues par le Groupe et entièrement traitées conformément aux process mis en place par le Groupe (à l'exception de la succursale polonaise qui reçoit ses alertes localement à l'instar de la France). L'équipe de supervision du dispositif en France au sein de la Conformité HSBC Continental Europe effectue une surveillance des activités relevant du dispositif d'alerte dans les succursales d'HSBC Continental Europe.

Dans les succursales d'HSBC Continental Europe, 6 alertes ont été reçues en 2020. L'ensemble de ces alertes relate de mauvais comportements humains dans l'environnement de travail (Cas RH).

Dispositif de suivi des mesures

HSBC Continental Europe a mis en place une procédure de gestion des manquements individuels. Il vise d'une part, à identifier tous les cas de non-respect des règles et procédures au sein de l'entreprise et d'autre part, à assurer une cohérence de traitement de ces cas.

Les manquements que HSBC Continental Europe cherche à identifier couvrent notamment les cas de blanchiment d'argent qui peuvent impliquer des activités telles que le financement du terrorisme, la traite d'êtres humains, ou l'esclavage par exemple, les cas où la sécurité physique des collaborateurs est menacée, ou bien les cas de harcèlement.

Pour traiter ces situations, des Comités des manquements sont organisés dans chaque Métier et dans les principales Fonctions de HSBC Continental Europe. Pour les Fonctions plus petites ou pour les succursales, des comités *ad hoc* sont tenus si un cas de manquement survient. L'objectif des comités est d'évaluer le niveau de risque, les circonstances dans lesquelles le manquement est survenu ainsi que le niveau de manquement. Si c'est approprié, une sanction est appliquée ; des mesures correctives peuvent également être appliquées pour éviter qu'une telle situation ne se reproduise. Des indicateurs de suivi sont également mis en place.

Ainsi en 2020, cinq cas de manquements ont été traités dans le cadre de la Loi sur le Devoir de Vigilance.

Concernant plus spécifiquement les manquements liés à l'activité de la banque, HSBC Continental Europe enquête sur les allégations crédibles de violations des droits de l'Homme telles qu'elles lui sont signalées dans le cadre des actions d'engagement avec les parties prenantes. Ils sont ensuite traités directement auprès de la société cliente par le chargé d'affaires et, si nécessaire, transmis à la direction de HSBC Continental Europe et de la société cliente, jusqu'au niveau de la direction générale. Lorsque cela est nécessaire, les relations commerciales sont revues au cas par cas par le comité du risque de réputation et de sélection des clients. Ces Comités peuvent décider de restreindre ou de mettre fin à une relation client lorsqu'elle ne veut pas ou ne peut pas respecter les exigences du Groupe HSBC, y compris celles relatives à l'esclavage moderne et à la traite des êtres humains.

Risques

	Page
Synthèse des risques	80
Appétit au risque HSBC	81
Points d'attention spécifiques	81
Risques principaux et émergents	85
Facteurs de Risques	92
Développements clés et profil de risque	100
Evolutions marquantes – 2020	100
Gestion des risques	100
Le risque de crédit	106
Risque de contrepartie	126
Treasury Risk	129
Gestion du Capital	129
Gestion de la liquidité et du risque de financement	132
Le risque de marché	135
Le risque de taux structurel	140
Le risque de change structurel	141
Les Risques Non financiers (ou opérationnels)	141
Conformité	147
Les risques juridiques et la gestion des litiges	149
Le risque fiscal	151
Les risques comptables	151
Risque de résilience	152
Risque cyber et de sécurité de l'information	152
Risques liés à l'externalisation	152
Sécurité physique des personnes et des biens	153
Contingency risk	154
Les risques informatiques	155
Risque de modèle	155
Dispositif général de contrôle périodique	156
Ressources humaines	157
Assurances et couverture des risques	159
Les risques liés au développement durable et au changement climatique	159
La gestion des risques liés au métier de l'Assurance	159
Gestion du risque réputationnel	163

L'ensemble des éléments relatifs au rapport Pilier 3 et aux publications prudentielles est disponible sur les sites internet www.hsbc.com et www.hsbc.fr.

Synthèse des risques

Principaux ratios réglementaires

	Au	
	31 décembre 2020	31 décembre 2019
	%	%
Ratios de fonds propres		
Fonds propres de base de catégorie 1	12,6	13,5
Fonds propres de catégorie 1	14,2	15,0
Fonds propres totaux	17,3	16,9
Ratio de Levier	4,2	3,7
Ratios de Liquidité		
Ratio de liquidité à court terme ("LCR")	143	152
Ratio de liquidité à long terme ("NSFR") ¹	136	127

¹ Calculé en fonction du texte CRR II.

Actifs Pondérés du Risque (par nature)

	Actifs Pondérés du Risque		Exigence en fonds propres	
	2020	2019	2020	2019
	€m	€m	€m	€m
Risque de Crédit	36 431	36 426	2 914	2 914
Risque de Contrepartie	3 736	3 982	298	319
Risque de Marché	2 663	4 494	213	359
Risque Opérationnel	3 283	3 149	263	252
Total Actifs Pondérés du Risque	46 113	48 051	3 688	3 844

Coût du risque et Encours douteux sur prêts et créances sur la clientèle et les établissements de crédit

	Au	
	31 décembre 2020	31 décembre 2019
	€m	€m
(en millions d'euros / %)		
Prêt et créances sur la clientèle et sur les établissements de crédit	63 827	64 436
Créances dépréciées brutes (B) ¹	1 392	1 239
Créances dépréciées en % des créances totales	2,18 %	1,92 %
Dotations aux provisions sur créances douteuses de l'exercice	(289)	(128)
Provisions pour dépréciation sur prêts et créances sur la clientèle (A) ¹	(673)	(589)
Ratio de provision pour dépréciation sur encours créances douteuses : A/B	48,35 %	47,54 %

¹ Les montants correspondent au stage 3 uniquement.

Appétit au risque de HSBC

Nous avons maintenu un profil de risque constant au cours de notre histoire, ce qui est un élément central de notre activité et notre stratégie. Nous attachons beaucoup d'importance à une culture forte qui s'inscrit dans des attitudes des valeurs et des normes partagées, qui façonnent les comportements en matière d'appréhension du risque, de prise de risque et de gestion du risque. L'ensemble des collaborateurs est responsable de la gestion du risque, dont le comité de direction est ultimement le gardien. Nous aspirons à construire une activité dans le long terme avec un équilibre social, environnemental et économique dans les décisions que nous prenons. Nos priorités stratégiques sont déterminées par notre volonté d'agir durablement. Cela nous permet de gérer notre profil de risque ainsi que notre responsabilité sociale. Nous sommes déterminés à limiter le risque climatique, physique et de transition, et à incorporer ces considérations dans la gestion du risque et de nos clients.

Situation financière

- Une solide structure de fonds propres, définie par les ratios réglementaires et internes.
- Une gestion autonome de la liquidité et des financements de chaque entité du Groupe.

Modèle opérationnel

- Une rentabilité proportionnée aux risques pris.
- Des sources de revenus durables et diversifiées permettant d'assurer à nos actionnaires un rendement stable.

Pratiques commerciales

- Nous nous abstenons absolument de nous engager dans des activités, des affaires ou des partenariats pouvant entraîner des risques de réputation ou des dommages pour le Groupe sans les avoir au préalable évalués et maîtrisés.
- Nous n'avons aucun appétit pour les activités qui pourraient, de façon délibérée ou sciemment, causer du tort aux clients dans l'utilisation des produits et des services du Groupe ou qui pourraient être en infraction avec la lettre ou l'esprit des obligations réglementaires.
- Nous n'avons aucun appétit pour les conduites inappropriées sur les marchés financiers, que ce soit individuellement, au niveau de nos collaborateurs, ou collectivement au niveau de ligne métier.

Application à l'échelle de l'entreprise

L'appétit au risque de HSBC Continental Europe est présenté dans le Rapport d'Appétit au Risque, qui décrit les types et niveaux de risques que HSBC Continental Europe est prêt à accepter dans le cadre de la mise en œuvre de sa stratégie. Le Rapport d'Appétit au Risque de HSBC Continental Europe couvre les domaines de risque principaux suivants, avec des mesures détaillées pour chaque catégorie : Lutte contre la criminalité financière et le financement du terrorisme (LCB-FT / *Financial Crime Compliance*), conformité réglementaire, risques opérationnels, risque de réputation, risques informatiques et de résilience, gestion d'actifs, assurance, risques psycho-sociaux, risque de crédit, risque de concentration, risque de marché, RWA (actifs pondérés par les risques), risque sur fonds propres (y compris le ratio de levier), liquidité et financement, risque de taux d'intérêt dans le portefeuille bancaire, rentabilité et coûts. Des indicateurs quantitatifs et qualitatifs sont affectés aux catégories de risques ci-dessus.

L'utilisation de ces indicateurs :

- guide l'activité sous-jacente des métiers, en s'assurant qu'elle reste alignée avec l'appétit au risque ;
- permet de déterminer l'équilibre rentabilité / risques ;
- permet de suivre des principales hypothèses sous-jacentes et, si nécessaire, leur ajustement lors des cycles suivants de planification d'activité ; et

- permet d'identifier rapidement les décisions opérationnelles nécessaires afin de réduire le risque.

Le Rapport d'Appétit au Risque est approuvé par le Conseil d'Administration de HSBC Continental Europe, sur avis du Comité des Risques. Il est une composante clé du dispositif de gestion des risques. Il constitue un élément central du processus de planification annuelle et vise à être aligné avec la stratégie.

Pour chacun des indicateurs d'appétit au risque, la performance réalisée est suivie mensuellement par le *Risk Management Meeting*, et trimestriellement par le Comité des Risques et le Conseil d'Administration. Les détails des indicateurs ayant franchi les seuils d'appétit ou de tolérance au risque sont fournis, ainsi que les actions de remédiation.

Points d'attention spécifiques

Processus de retrait du Royaume-Uni de l'Union européenne

Avec la ratification de l'accord de retrait, le Royaume-Uni est sorti de l'Union européenne le 31 janvier 2020 à minuit et est ensuite entré dans la période de transition jusqu'au 31 décembre 2020. Un accord de partenariat économique et commercial a été approuvé par l'Union européenne et le Royaume-Uni le 24 décembre 2020 et a ensuite été ratifié par le Parlement britannique le 30 décembre 2020. En amont de sa ratification par le Parlement Européen (attendue début 2021), cet accord de partenariat économique et commercial est entré en vigueur à titre transitoire le 1er janvier 2021. Il se concentre principalement sur les biens et services, mais il couvre également un large éventail de domaines. Néanmoins, il ne couvre que partiellement les problématiques liées aux services financiers. Cette situation continue de générer de la volatilité sur les marchés et un risque économique important, en particulier au Royaume-Uni. La présence du Groupe HSBC à l'échelle mondiale et sa base de clientèle diversifiée devraient permettre d'atténuer les conséquences de la sortie du Royaume-Uni de l'Union européenne pour la banque. Les implantations du Groupe au sein de l'Union européenne, et en particulier sa filiale en France, constituent une base solide pour les années futures.

Atténuation

Le Groupe HSBC a mis en place un plan d'adaptation solide. Le programme du Groupe HSBC est en grande partie achevé (voir également la page 9 – Impact du retrait du Royaume-Uni de l'Union européenne sur HSBC). Des risques d'exécution demeurent cependant, notamment en raison du résultat incertain des négociations et des courts délais pour mettre en place les changements supplémentaires nécessaires à nos processus opérationnels au Royaume-Uni et en Europe. Les risques sont suivis de façon continue, avec une attention particulière portée aux secteurs les plus vulnérables afin d'évaluer la nécessité d'ajuster la politique de risque du Groupe HSBC et de HSBC Continental Europe. Les impacts de la pandémie Covid-19 ont été atténués en grande partie.

Dans le cadre du programme de tests de résistance du Groupe, de nombreux scénarios internes macroéconomiques ou reposant sur des événements spécifiques ont été pris en compte pour évaluer la préparation du Groupe aux conséquences du retrait du Royaume-Uni de l'Union Européenne. Leurs résultats ont confirmé que le Groupe HSBC était en bonne position en cas de chocs éventuels.

Ce risque a diminué depuis le 31 décembre 2019.

Transition vers les nouveaux indices de taux

Le *Financial Stability Board* a noté que le déclin des financements interbancaires à court terme non sécurisés générerait des risques structurels pour les indices de taux qui servent de référence à ces marchés.

En réponse à cette observation, les régulateurs et les banques centrales des différentes juridictions ont convoqué des groupes de travail nationaux ("*NWG*", *National Working Groups*) pour identifier des taux de remplacement pour ces taux interbancaires proposés ("*IBOR*", *Interbank Offered Rates*), lorsque nécessaire, pour faciliter une transition ordonnée vers ces taux de remplacement.

Risques

Suite à l'annonce par la "FCA" (*Financial Conduct Authority*, autorité des marchés financiers britannique) en juillet 2017 qu'elle n'inciterait ni ne demanderait plus aux banques de contribuer aux taux LIBOR après 2021, les NWG des devises concernées ont été chargés de faciliter une transition ordonnée des taux LIBOR en question vers leurs taux de remplacement. Le NWG de l'Euro est également responsable de faciliter une transition ordonnée de l'EONIA (*Euro Overnight Index Average*, taux au jour le jour en Euro) vers l'€STR (*Euro Short-Term Rate*, taux Euro à court terme), puisque l'EONIA, tel qu'il était calculé avant le 2 octobre 2019, a été déclaré non conforme au BMR (*Benchmark Regulation*, règlement européen sur les indices) et ne pourra donc plus être utilisé après 2021.

HSBC a mis en place le programme "Transition IBOR", ayant pour objectif de faciliter une transition ordonnée du LIBOR et de l'EONIA vers les taux de remplacement pour HSBC et ses clients. Ce programme global supervise la transition effectuée par chacune des lignes de métier globales et est dirigé par le *Chief Risk Officer* du Groupe. Chez HSBC Continental Europe, le programme est dirigé par le *Chief Risk Officer* de HSBC Continental Europe. D'importants changements ont été entrepris afin de développer des produits faisant référence aux taux de remplacement et d'assurer la transition des contrats existants en EONIA et en LIBOR, ce qui expose HSBC à d'importants risques financiers et non financiers.

Durant l'année 2020, le programme a continué à développer des produits dans les nouveaux taux ("*nRFR*" *near Risk-Free Rates*), taux "presque sans risque", développement comportant la mise à jour des processus opérationnels et des systèmes, et à mettre ces produits à la disposition des clients. Ces développements ont été effectués dans le respect des échéances réglementaires ou de place concernant la capacité à offrir des prêts en nRFR et le passage des chambres de compensation aux taux nRFR pour les calculs d'actualisation. Un plan structuré de développement a dû être mis en place compte tenu de l'utilisation très répandue de l'EONIA et du LIBOR dans une vaste gamme de produits, de systèmes et de processus opérationnels par chacune des quatre lignes de métier. Les risques opérationnels associés sont suivis de près par le programme. De plus, s'agissant des prêts, le changement significatif de méthode de calcul des intérêts induit par le passage du LIBOR aux nRFR et l'interprétation des conventions de place sur les nRFR sont des sources de risques de conduite, que HSBC gère par des procédures spécifiques de communication auprès des clients.

L'EONIA n'est désormais plus proposé aux clients de HSBC Continental Europe dans la plupart des produits, et a été remplacé également dans nos processus de refinancement interne ; pour les *swaps* seulement, de nouveaux contrats en EONIA sont encore passés, la liquidité du marché des *swaps* en €STR n'ayant pas encore atteint un niveau élevé. La vente de produits en LIBOR continue tant que les produits équivalents en nRFR ne sont pas disponibles et / ou que la liquidité du marché est insuffisante. La vente de produits indexés sur des taux appelés à disparaître est une source de risque de conduite, que HSBC gère notamment par des procédures spécifiques de communication auprès des clients et en suivant les recommandations des groupes de travail de place sur la mise à niveau de la documentation juridique. Cela concerne également l'EURIBOR ; en effet, même si la disparition de l'EURIBOR n'est pas prévue à ce stade, l'industrie financière travaille au développement de clauses de *fallback* (repli) robustes pour cet indice, comme l'exige le ("*BMR*", *Benchmark Regulation*, règlement européen sur les indices), clauses qui devront être intégrées dans les nouveaux contrats et potentiellement aussi dans certains contrats existants.

Outre l'offre de nouveaux produits basés sur les taux de remplacement, les infrastructures développées vont également permettre de migrer les produits existants en EONIA et LIBOR. HSBC a commencé à échanger avec ses clients pour évaluer leur capacité à migrer, au fur et à mesure de la disponibilité des produits dans les nouveaux taux. La crise du Covid-19 a sans doute retardé la capacité des clients à passer aux nouveaux taux et pourrait entraîner des délais raccourcis pour la migration. C'est pourquoi le développement d'outils de migration appropriés ainsi

que les initiatives de place tel le protocole mis en place par l'ISDA (*International Swaps and Derivatives Association*) sont nécessaires pour permettre une transition plus ordonnée, à quoi contribueront également les approches législatives pour certains produits structurellement difficiles à migrer. La mise à jour des contrats et les traitements opérationnels seront effectués selon le bon vouloir des clients, chaque ligne de métier ayant défini une stratégie commerciale précise. Des équipes dédiées sont mises en place pour assister les équipes commerciales sur ce sujet et faciliter la migration des contrats existants, et des formations spécifiques contribuent à atténuer le risque de conduite potentiellement généré par cette migration.

Instruments financiers impactés par les réformes de l'IBOR

Les amendements aux IFRS publiés en août 2020 (Phase 2 de la Réforme IBOR) représentent la deuxième phase du projet de l'IASB sur les effets de la réforme des taux d'intérêt de référence, traitant les problèmes affectant les états financiers lorsque des modifications sont apportées aux flux de trésorerie contractuels et aux relations de couverture en tant que résultat de la réforme.

En vertu de ces amendements, les modifications apportées à un instrument financier évalué au coût amorti qui sont économiquement équivalentes et requises par la réforme de l'IBOR n'entraînent pas la dé comptabilisation ou une modification de la valeur comptable de l'instrument financier, mais en revanche exigent que le taux d'intérêt effectif soit mis à jour pour refléter le changement de taux de référence. De plus, la comptabilité de couverture ne sera pas nécessairement abandonnée uniquement en raison du remplacement de l'IBOR si la couverture satisfait à d'autres critères de comptabilité de couverture.

Ces modifications s'appliquent à compter du 1er janvier 2021 et une adoption anticipée est autorisée. HSBC continental Europe a adopté ces modifications à compter du 1er janvier 2020.

Instruments financiers impactés par la réforme de l'indice de référence des taux d'intérêt

	Eonia €m	USD Libor €m	GBP Libor €m	Autres ¹ €m	Montant brut comptable / Montant notionnel €m
Au 31 Déc 2020					
Actifs financiers hors dérivés ²	1	2 098	272	1	2 372
Passifs financiers hors dérivés ²	2	229	–	–	231
Montant notionnel des contrats dérivés	192 127	332 644	45 180	45 827	615 778

- 1 Comprend des instruments financiers faisant référence à d'autres taux de référence importants encore en transition pour des indices de référence alternatifs (EUR Libor, JPY Libor et CHF Libor).
- 2 Valeur comptable brute hors dépréciations pour pertes de crédit attendues.

Les montants du tableau ci-dessus concernent les principales entités¹ opérationnelles du Groupe HSBC Continental Europe et fournissent une indication du niveau d'exposition aux taux de référence IBOR, voués à être remplacés.

Les montants correspondent aux instruments financiers qui :

- ont contractuellement un taux d'intérêt de référence dont la transition est prévue vers un autre indice de référence ;
- ont une date de maturité contractuelle postérieure au 31 décembre 2021, date à laquelle LIBOR devrait prendre fin ;
- sont pris en compte dans le bilan consolidé du Groupe HSBC Continental Europe.

- 1 Entités pour lesquelles il existe des expositions significatives impactées par la réforme de l'IBOR, comprenant la France, les Pays-Bas, l'Espagne et l'Irlande.

L'administrateur du Libor, IBA, a annoncé une proposition visant à prolonger la date de publication de la plupart des teneurs USD

Libor jusqu'au 30 juin 2023. La publication des teneurs d'une semaine et deux mois cessera après le 31 décembre 2021. Cette proposition, si approuvée, réduirait les montants présentés dans le tableau ci-dessus, car certains instruments financiers inclus atteindront leur date d'échéance contractuelle avant le 30 juin 2023.

Covid-19

La pandémie de Covid-19 a déjà eu et continue d'avoir un impact significatif sur les métiers et sur l'environnement économique dans lesquels HSBC Continental Europe opère. Un certain nombre de facteurs en relation avec la pandémie et son impact sur les économies affectent, ou pourraient affecter, de façon significative entre autres la rentabilité, les fonds propres et la liquidité des institutions financières telles que HSBC Continental Europe. La pandémie de Covid-19 a engendré des perturbations pour les clients, les fournisseurs et le personnel.

Dans la plupart des pays dans lesquels HSBC Continental Europe opère, notamment en France, des mesures d'ensemble ont été mises en place par les gouvernements afin de soutenir financièrement les secteurs économiques les plus affectés par la pandémie de Covid-19.

La pandémie de Covid-19 a entraîné cette année, notamment en Europe, des épisodes de récession soudains sans précédent dans leur ampleur depuis la Seconde Guerre mondiale. Au second trimestre 2020, le confinement des populations décidé dans de nombreux pays et la mise à l'arrêt de nombreuses activités productives se sont traduits par un creux historique pour les économies concernées. Dès mars, néanmoins, les autorités budgétaires nationales et la BCE ont pris des mesures fortes pour soutenir les entreprises et l'emploi, mais aussi afin de s'assurer que le financement de l'économie réelle ne présentait pas de difficultés. Des dépenses publiques extrêmement importantes ont ainsi été engagées, portant déficits et dettes publiques à des niveaux souvent inégalés, tandis que la BCE a, en particulier, assoupli les conditions de fourniture de liquidités aux banques ("TLTRO III") et renforcé sa politique d'assouplissement quantitatif en créant un programme d'achats d'urgence face à la pandémie ("PEPP").

Après une amélioration de la situation sanitaire au début de l'été 2020, se traduisant par un très fort rebond de l'activité économique au cours du troisième trimestre, la diffusion du virus s'est accélérée à l'automne en Europe, où des restrictions de plus en plus marquées ont été apportées à la circulation des personnes. De nouveaux confinements ont été décidés à partir d'octobre 2020, affectant à nouveau l'activité économique domestique, malgré un soutien budgétaire parfois encore renforcé par rapport aux dispositifs mis en place au printemps.

Au total, en dépit de perspectives économiques finalement moins dégradées qu'initialement envisagé en Asie mais aussi aux Etats-Unis, l'année 2021 devrait s'ouvrir en Europe avec un acquis de croissance plus faible qu'escompté et avec des incertitudes grandissantes quant aux séquelles que laissera la récession sur le potentiel de croissance à moyen terme des économies et sur la situation de leurs finances publiques, durablement dégradées dans plusieurs pays. En effet, malgré la reprise progressive du commerce international et des taux d'intérêt parfois tombés à des niveaux historiquement bas pour certains emprunteurs souverains, l'élévation du taux d'épargne des ménages et la dégradation des marchés de l'emploi en Europe font craindre que le niveau d'activité économique de fin 2019 ne puisse pas être retrouvé avant 2022 en moyenne. Certes, une éventuelle maîtrise plus rapide que prévu de la pandémie grâce à des vaccins constituerait un risque à la hausse pour la croissance économique à venir.

En raison de l'impact du Covid-19 et de la période de confinement, nos clients et nos lignes de métier se sont trouvés confrontés à de nouvelles situations face auxquelles certains processus habituels n'étaient pas adaptés, considérant les difficultés dans lesquelles se trouvaient parfois les clients pour contacter la banque de la façon habituelle et, naturellement, pour se rendre à leur agence. Dans ce contexte, HSBC Continental Europe a adapté ses processus et ses

contrôles lorsque nécessaire pour assurer la continuité du service sans rupture.

Par ailleurs, un groupe de travail "Covid-19" était en place dans les premiers mois de la crise pour coordonner, rapporter et prodiguer des recommandations sur les situations nécessitant une couverture globale et une cohérence d'approche. Son action a alimenté les réunions du Groupe d'Incident Majeur, qui se réunissait très fréquemment pendant cette première période.

Depuis la fin du premier confinement, ces mesures exceptionnelles de gestion de crises ont été graduellement arrêtées ou assouplies (baisse de la fréquence des réunions ou des rapports par exemple). Cependant, la pandémie du Covid-19 et ses conséquences sur le fonctionnement et les performances de la banque continuent de faire l'objet d'un suivi prioritaire.

La situation a été et reste suivie de très près au niveau de la Direction de la Banque et de son Conseil d'Administration depuis le déclenchement de la crise du Covid-19 en Europe, initialement via des réunions quotidiennes ou hebdomadaires, couvrant l'ensemble des domaines du risque (liquidité, capital, crédit, opérationnel...).

A ce jour, aucune perte opérationnelle significative n'a été enregistrée du fait du Covid-19.

Risque de crédit

La revue des contreparties potentiellement affectées a été renforcée depuis le début de la crise du Covid-19, avec un effort particulier porté sur l'identification des signes de fragilisation du profil de risque des clients.

Les RWA de crédit ont augmenté du fait des délais de remboursement consentis, des accords temporaires accordés pour ne pas actionner certaines clauses (*covenant waivers*), des demandes de financement supplémentaire, des tirages de précaution effectués par les entreprises sur leurs lignes *revolving* et de la dégradation de la notation des clients.

Les *Expected Credit Losses* ("ECL" – pertes de crédit attendues, calculées dans le cadre de la norme IFRS 9) ont significativement augmenté sur la période, reflétant la détérioration globale de la qualité de crédit du portefeuille, ce qui a pour effet d'augmenter les ECL des *Stages 1 & 2*.

Les dotations en *Stage 3* ont également connu une forte hausse, à mesure que les entreprises faisaient défaut, soit du fait d'une entrée en procédure collective, soit parce qu'elles entraient dans un processus de restructuration financière.

Pertes de crédit attendues (*Expected Credit Losses* – "ECL")

Dans tous nos marchés, la crise du Covid-19 a provoqué une baisse du PIB, qui est un élément clé du calcul des pertes de crédit attendues (*Expected Credit Losses* – "ECL"), et le risque demeure que les scénarios économiques se dégradent encore, eu égard à la poursuite des effets de la crise. D'autre part, les ECL pourraient aussi augmenter en provenance de certaines de nos activités touchées par la perturbation des chaînes d'approvisionnement. L'impact sera variable selon les secteurs ; la vente de détail, le tourisme et les secteurs qui lui sont liés, notamment, l'hôtellerie-restauration, ainsi que les transports, figurent parmi ceux qui sont exposés à des difficultés. L'effet de la crise sur les perspectives à long terme des opérateurs de ces secteurs est incertain et pourrait engendrer des charges en ECL sur des expositions spécifiques qui peuvent ne pas être intégrées pleinement dans les estimations. De plus, en temps de crise, les comportements frauduleux ont souvent tendance à se développer, ce qui pourrait induire des pertes opérationnelles significatives. Les nombreux changements dans les forces économiques à l'œuvre ainsi que dans les facteurs de marché, les comportements des clients ou encore les actions gouvernementales suscitées par le Covid-19 ont profondément affecté la performance des modèles financiers. En particulier, la performance des modèles IFRS 9 a été extrêmement affectée en 2020, ce qui a augmenté la part de jugement humain dans la détermination du juste niveau des estimations d'ECL.

Risques

En effet, ces modèles sont régis par des prévisions et des facteurs économiques comme le PIB et le taux de chômage, de telle sorte que nombre de ces modèles n'ont pas pu produire des résultats fiables du fait de la très grande volatilité de ces prévisions, dont beaucoup dépassaient les pics historiques observés jusqu'ici. On a aussi vu des réponses sans précédent, que les modèles ne pouvaient pas prévoir, de la part des gouvernements pour mettre en place des dispositifs de stimulation économique afin de soutenir les ménages et les secteurs les plus touchés.

La résilience opérationnelle de HSBC Continental Europe au long de la crise et les défis à venir

La pandémie de Covid-19 a été gérée efficacement chez HSBC Continental Europe. Au paroxysme de la pandémie, environ 95 % des employés des sièges télétravaillaient de manière efficace, avec seulement quelques rôles spécifiques maintenus sur site. Aucun incident opérationnel significatif n'a été recensé.

L'appui déterminant au télétravail fourni par les équipes d'infrastructure informatique a permis aux équipes de s'adapter et de continuer d'assurer l'essentiel de leurs prestations durant cette période complexe. Le télétravail est devenu sans aucun doute une "nouvelle normalité". Notre technologie globale de vidéo a bien fonctionné.

Les principaux risques identifiés pendant cette crise ont été contrôlés :

Risque opérationnel : la dépendance à l'égard de sites à l'étranger et sur notre architecture informatique est claire. La réponse de nos sites à l'étranger a été aux standards attendus. Durant le dernier trimestre en 2020, nous avons fait face à une seconde vague de Covid-19 durant laquelle aucun problème significatif n'a été rencontré. Le travail à distance devient de plus en plus accepté par les employés. Nous maintenons l'infrastructure technique et nos processus en mode Covid-19 pour, au minimum, la durée de la pandémie.

Environnement de contrôle : La pandémie de Covid-19 a entraîné certaines exceptions aux pratiques traditionnelles qui ont été validées dans le cadre d'une gouvernance formelle.

Défis à venir :

Définir et mettre en place de nouvelles façons de travailler après la crise Covid-19. Cela impliquera un mix de travail au bureau, des sites de repli et du travail à distance. Nos plans de retour sur site sont en permanence adaptés afin de répondre aux évolutions de la pandémie et à la réponse du gouvernements.

Les équipes HSBC Operations, Services and Technology ont continué à travailler avec les lignes de métier globales afin d'assurer la continuité du service, en tenant compte en permanence d'un éventail de scénarios opérationnels pour surveiller activement les niveaux de risque du métier, notamment le risque opérationnel accru (l'indisponibilité des effectifs, très largement atténuée grâce au télétravail), le risque réputationnel et la fraude.

En dehors de notre réponse opérationnelle à la pandémie, nous portons une attention spécifique à ses effets sur nos programmes clés de changements réglementaires. Nous surveillons les conséquences plus générales des principaux effets possibles de la crise de sorte à nous assurer que notre profil de risque en matière de conformité réglementaire soit fidèlement évalué et reflété.

Tous nos métiers et nos fonctions se sont concentrés sur la compréhension des processus qui devaient changer afin de prendre en compte le télétravail et d'opérer de manière efficace dans la "nouvelle normalité" que nous anticipons, qui va impliquer un mélange entre le travail sur site ou en site de repli et le télétravail. Un inventaire du Covid-19 est désormais en place, qui documente toutes les dérogations connues concernant les manières dont les équipes opèrent en comparaison avec la situation qui prévalait habituellement. Ces dispositions exceptionnelles ont été validées et approuvées dans le cadre d'une gouvernance formelle.

Risques psycho-sociaux

La crise exceptionnelle liée à la pandémie de Covid-19 a augmenté le risque lié aux personnes pendant les périodes de confinement imposées par les autorités. Ces périodes ont engendré plus d'incertitude, d'interrogations, d'anxiété, de stress, et ont rendu difficile l'équilibre entre vie professionnelle et vie privée avec des collaborateurs pouvant se sentir isolés, ou débordés, voire en surcharge mentale notamment pour ceux devant s'occuper d'enfants pendant la période de fermeture des écoles.

Le déconfinement, quant à lui, a suscité d'autres préoccupations liées notamment à la sécurité dans les transports en commun et aux conditions de travail sur site.

Autant d'éléments qui ont généré, de manière générale, une augmentation du risque psycho-social.

Afin de limiter ces risques tout au long de l'année dans ce difficile contexte, plusieurs actions ont été prises en vue d'assurer la santé et la sécurité de nos clients et celles de nos collaborateurs :

- des communications écrites, relayant les messages des autorités, prônant des bonnes pratiques et encourageant les collaborateurs à rester en contact virtuel avec leurs collègues et l'entreprise d'une manière générale envoyées régulièrement à tous nos collaborateurs par différents canaux ;
- des formations dédiées sur la résilience, sur le management à distance, déployées afin de soutenir managers et collaborateurs ;
- une sensibilisation des équipes RH et du centre de contact afin de répondre aux demandes des collaborateurs ;
- des rapports quotidiens sur les cas de Covid-19 afin de suivre l'évolution de la situation au sein de l'entreprise.

De manière spécifique à l'occasion des déconfinements, des actions supplémentaires ont été menées afin de prendre en compte les réticences des collaborateurs à retourner travailler au bureau :

- un retour sur le lieu de travail progressif avec un nombre maximal de collaborateurs présents associé à un télétravail maintenu autant que possible et des horaires d'arrivée et de départ flexibles ;
- des mesures sanitaires comme la mise à disposition de gel hydro-alcoolique à l'entrée du bâtiment ou de l'étage, renforcé par le nettoyage quotidien des bureaux et la fourniture de masques aux collaborateurs ;
- une distanciation sociale organisée au travers de marquages dans les étages, de limitation de la capacité des ascenseurs, de repas à emporter dans les restaurants d'entreprise ;
- la mise en place d'ateliers pour recueillir les commentaires des employés sur la crise et l'appui du service médical interne.

Risque de Modèle

Les modèles de la banque sont affectés par les perturbations économiques et financières sans précédent provoquées par la crise du Covid-19. On appelle modèles des méthodes quantitatives utilisant des hypothèses et techniques mathématiques pour produire des estimations de quantités inconnues à partir de données ; la banque en utilise dans divers contextes pour gérer son activité, en particulier pour le calcul des risques pondérés, les provisions pour risques, la juste valeur de certains instruments financiers, la prévention des délits financiers et du risque de fraude, les tests de résistance et les autorisations de crédit.

La modélisation se fonde sur l'hypothèse qu'il existe des relations stables entre divers aspects de la situation à modéliser : en d'autres termes, il est supposé que le futur ressemblera au passé. Ainsi il n'est pas possible qu'un modèle génère des prédictions entièrement fiables dans une configuration trop différente de ce qui a été observé auparavant, telle la forte récession provoquée par la crise sanitaire en cours.

Parmi les principaux modèles affectés, on compte les modèles de risque de crédit utilisés pour le calcul des besoins en fonds propres et des provisions comptables : ils reposent sur des

données décalées dans le temps et sur des comportements passés qui ne reflètent pas nécessairement la situation économique actuelle des emprunteurs, ni leurs perspectives futures dans ce nouvel environnement. En particulier, ils ne sont pas conçus pour prendre en compte le bénéfice des interventions gouvernementales extrêmement importante dans l'économie. De même, les modèles de *Value-at-Risk* ("VaR") utilisés pour évaluer le risque de marché se fondent sur une hypothèse de stabilité des mouvements de prix, si bien qu'ils n'ont pas pu s'ajuster en temps réel aux très fortes volatilités des cours observées depuis mars 2020. Il en a résulté une concentration anormale de pertes quotidiennes plus élevées que la VaR au cours du mois de mars.

La banque fait face à cette situation en surveillant de près la performance de ses modèles, et en s'assurant que leurs utilisateurs font preuve de discernement professionnel lorsqu'ils utilisent les estimations produites par les modèles, en les remplaçant par des estimations plus pertinentes lorsqu'ils jugent que les modèles reflètent des hypothèses ou des données maintenant périmées. Certaines modifications de modèles à la marge sont en cours d'élaboration, en particulier dans le domaine du risque de crédit, mais sur le long terme, on peut s'attendre à ce que les modèles retrouvent progressivement leur pouvoir prédictif à mesure que le rythme des changements se ralentit. De nombreux modèles ont déjà pu incorporer les données récentes liées à la crise.

Risque de marché

Les mesures de *Stress Tests* dédiés au Covid-19 n'ont pas fait apparaître de pertes potentielles significatives sur les portefeuilles de *Trading*. Ils montrent une augmentation substantielle des expositions au risque de contrepartie mais principalement sur des contreparties bien notées ("*Investment grade*") et collatéralisées.

Les annonces d'efficacité et de déploiements de vaccins ont conduit à une nouvelle hausse en fin d'année.

Néanmoins, la situation sanitaire était toujours préoccupante à cause du regain épidémique lié à la période hivernale et de mesures de confinement toujours impactantes pour l'économie, bien que moins dures qu'au printemps.

La perturbation du marché causée par la pandémie de Covid-19 a vu une dispersion des prix des actifs ainsi qu'une augmentation significative de l'écart acheteur / vendeur, menant notamment à une augmentation significative de la charge correspondante au premier trimestre 2020 comparé au dernier trimestre 2019.

Pour le deuxième trimestre de 2020, les frais ont été réduits considérablement du fait de la réduction de l'écart acheteur / vendeur et de la dispersion des prix. Nous avons également remarqué une augmentation de la charge de notre Ajustement de valeur de crédit à cause de l'élargissement du *spread* de crédit de nos contreparties.

Les frais à l'achat et à la vente ainsi que les ajustements de valeur de crédit ont continué à se réduire durant le 2ème semestre 2020.

Malgré la volatilité plus importante qui touche les marchés dans cette période, nous n'avons pas observé de faiblesse majeure dans la justesse des modèles d'estimation de HSBC Continental Europe et avons conclu qu'ils étaient exploités de manière satisfaisante.

Assurance

La pandémie de Covid-19 est à l'origine de l'une des pires chutes jamais enregistrées sur les marchés financiers. Ce mouvement a eu pour première conséquence la forte dégradation du ratio de solvabilité de HSBC Assurances Vie constatée sur le mois de mars.

Cette dégradation était liée à la baisse des marchés actions mais aussi au fort accroissement de la volatilité et à la baisse des taux. Il s'en est suivi un besoin en fonds propres supplémentaire pour faire face au risque de marché et une baisse des fonds propres de la compagnie. A noter toutefois qu'une couverture contre le risque de marché avait été mise en place avant la crise, ce qui a permis de limiter l'impact de la baisse des marchés actions.

La reprise des marchés constatée ensuite, ainsi que les mesures prises pour améliorer le ratio de solvabilité de la compagnie, ont permis à ce ratio de retrouver des valeurs en ligne avec les

objectifs de la compagnie. A la faveur de la reprise des marchés la couverture contre la baisse des marchés actions a été ajustée à la hausse de manière à offrir une protection efficace en cas de nouvelle baisse.

La deuxième conséquence de l'évolution des marchés est, à moyen terme, la détérioration de la notation des émetteurs présents dans le portefeuille obligataire de la compagnie. Cela aura un impact sur la valeur de marché du portefeuille de la compagnie ainsi que sur le besoin en capital pour couvrir le risque de "*spread*" car son montant dépend directement de la notation des titres.

Une forte hausse du risque de défaut est également prévisible. HSBC Assurances Vie (France) devrait toutefois pouvoir faire face à cette situation sans trop de dommages pour la qualité de son portefeuille obligataire grâce au pilotage dont bénéficie ce portefeuille avec en particulier un choix rigoureux des titres (sélection des émetteurs, maintien d'un *rating* moyen A/A- et durée moyenne réduite).

Par ailleurs la compagnie a pu observer l'impact de la pandémie sur le taux de mortalité de ses assurés. S'agissant des assurés ayant souscrit des produits de protection (temporaire décès ou assurance emprunteur) l'impact de la pandémie est très faible. Ce constat est à relier à la moyenne d'âge des assurés concernés (47 ans). La moyenne d'âge des assurés ayant souscrit des produits d'épargne est sensiblement plus élevée (67 ans) et de ce fait on constate sur cette population une certaine hausse du taux de mortalité.

Liquidité et fonds propres

La crise du Covid-19 a eu pour première conséquence des tirages significatifs de la part des clients sur leurs lignes de crédit confirmées, justifiant un suivi renforcé de la position de liquidité de la banque, bien qu'une importante réserve de liquidité soit maintenue à tout instant. La situation s'est normalisée et la perspective d'un éventuel stress en matière de liquidité et financement s'est éloignée, en grande partie grâce à la participation aux programmes LTRO et TLTRO III. Les encours de dépôts de la clientèle ont augmenté durant la crise sur CMB et WPB. Certains dispositifs ont été mis en place (voir section sur les évolutions réglementaires en pages 3 et 4 du rapport Pilier 3 de HSBC Continental Europe) par les autorités nationales et les régulateurs afin de permettre aux banques de soutenir les économies européennes d'un point de vue capital et levier.

Conclusion

L'évolution de la situation liée au Covid-19 au cours de l'année 2021 reste incertaine et nous continuons à suivre la situation étroitement. Etant donné la durée de cette crise, de nouvelles mesures d'atténuation pourront être nécessaires.

Risques principaux et émergents

Nous utilisons une approche par "risques principaux et émergents" pour établir une vue prospective des risques qui peuvent affecter la mise en oeuvre de notre stratégie et de nos opérations à moyen ou long terme.

Nous évaluons de manière proactive l'environnement de risque interne et externe et mettons à jour nos risques principaux et émergents autant que nécessaire.

Nous définissons "un risque principal ou majeur" comme étant un problème thématique pouvant se concrétiser au cours des six mois ou de l'année à venir, et qui a une probabilité significative d'affecter HSBC Continental Europe dans ses résultats financiers, sa réputation ou son modèle de développement. Il peut provenir de certaines combinaisons de types de risques ou plus largement de certaines activités. Son impact peut être bien compris de la Direction de la banque et plusieurs actions peuvent déjà avoir été mises en place.

Un "risque émergent" se définit comme un risque dont les composantes principales sont inconnues et qui peut se concrétiser et se cristalliser au-delà d'un horizon de temps d'une année.

Risques

S'il se matérialisait, il pourrait avoir un effet significatif sur la stratégie de long terme de HSBC Continental Europe, sur sa rentabilité et / ou sur sa réputation. Les plans de correction existants sont susceptibles d'être peu nombreux, en raison de la nature incertaine du risque à ce stade.

En 2020, nous avons apporté quelques modifications à la liste des risques principaux et émergents, qui reflètent l'évolution des risques auxquels HSBC fait face. Ces risques principaux et émergents, tels que nous les évaluons, sont les suivants :

Facteurs externes

Risques macroéconomiques

La pandémie de Covid-19 a entraîné cette année, notamment en Europe, des épisodes de récession soudains sans précédent dans leur ampleur depuis la Seconde Guerre mondiale. Au second trimestre 2020, le confinement des populations décidé dans de nombreux pays et la mise à l'arrêt de nombreuses activités productives se sont traduits par un creux historique pour les économies concernées. Dès mars, néanmoins, les autorités budgétaires nationales et la BCE ont pris des mesures fortes pour soutenir les entreprises et l'emploi, mais aussi afin de s'assurer que le financement de l'économie réelle ne présentait pas de difficultés. Des dépenses publiques extrêmement importantes ont ainsi été engagées, portant déficits et dettes publiques à des niveaux souvent inégalés, tandis que la BCE a, en particulier, assoupli les conditions de fourniture de liquidités aux banques ("TLTRO III") et renforcé sa politique d'assouplissement quantitatif en créant un programme d'achats d'urgence face à la pandémie ("PEPP").

Après une amélioration de la situation sanitaire au début de l'été 2020, se traduisant par un très fort rebond de l'activité économique au cours du troisième trimestre, la diffusion du virus s'est accélérée à l'automne en Europe, où des restrictions de plus en plus marquées ont été apportées à la circulation des personnes. De nouveaux confinements ont été décidés à partir d'octobre 2020, affectant à nouveau l'activité économique domestique, malgré un soutien budgétaire parfois encore renforcé par rapport aux dispositifs mis en place au printemps.

Au total, en dépit de perspectives économiques finalement moins dégradées qu'initialement envisagé en Asie mais aussi aux Etats-Unis, l'année 2021 devrait s'ouvrir en Europe avec un acquis de croissance plus faible qu'escompté et avec des incertitudes grandissantes quant aux séquelles que laissera la récession sur le potentiel de croissance à moyen terme des économies et sur la situation de leurs finances publiques, durablement dégradées dans plusieurs pays. En effet, malgré la reprise progressive du commerce international et des taux d'intérêt parfois tombés à des niveaux historiquement bas pour certains emprunteurs souverains, l'élévation du taux d'épargne des ménages et la dégradation des marchés de l'emploi en Europe font craindre que le niveau d'activité économique de fin 2019 ne puisse pas être retrouvé avant 2022 en moyenne. Certes, une éventuelle maîtrise plus rapide que prévu de la pandémie grâce à des vaccins constituerait un risque à la hausse pour la croissance économique à venir.

Atténuation

Confrontée à ces défis, HSBC Continental Europe a poursuivi, en l'accéléralant et en l'élargissant à l'ensemble de ses métiers, la transformation profonde de son modèle opérationnel.

Cette adaptation continue de passer par une maîtrise des coûts extrêmement stricte tout en poursuivant les efforts de modernisation nécessaires.

Dans la Banque de particuliers, le modèle de distribution mise en place en 2018, avec la spécialisation des forces commerciales conjuguée à une modernisation accélérée des services de banque à distance, s'est révélé particulièrement pertinent : les confinements et les restrictions de circulation ont amené une part croissante de la clientèle à utiliser ces derniers et à se tourner vers les équipes gérant les relations commerciales à distance. De nouvelles facilités d'échanges de documents sécurisés ont d'ailleurs été mis à disposition des clients pour faire face à cette

situation exceptionnelle, et resteront désormais disponibles de façon permanente. Par ailleurs, la banque a accompagné ses clients dans cette période difficile, notamment en leur accordant des délais de remboursement de leurs prêts en fonction de leur situation individuelle, et en participant, pour ses clients éligibles aux dispositifs de soutien organisés par l'Etat français. Jusqu'à présent, les effets de la crise sur le portefeuille de prêts de la banque de particuliers ont été relativement limités. En parallèle, la banque a poursuivi l'évaluation des différentes options stratégiques à sa disposition concernant cette activité.

En ce qui concerne ses activités de grande clientèle et de marché, HSBC Continental Europe a continué à accueillir des entreprises européennes, en premier lieu celles clientes de sa maison-mère britannique, HSBC Bank plc, de sorte que tous les clients disposaient de la continuité du service attendue à la veille de la fin de la période de transition. En parallèle, la banque concentre désormais son développement organique sur la clientèle et les produits qui l'inscrivent pleinement dans les orientations stratégiques du Groupe HSBC visant à asseoir sa position de banque internationale dominante en Europe tout en y réduisant sa consommation de capital et ses coûts au profit des zones géographiques à plus forte croissance. Par ailleurs, eu égard aux écarts persistants entre les situations économiques des pays de l'Union européenne et aux incertitudes engendrées par le retrait du Royaume-Uni de l'Union européenne, HSBC Continental Europe continue de limiter ses positions de risques de marché dans son portefeuille de négociation. Celles-ci sont soumises à des tests de résistance fréquents sur la base d'un grand nombre de scénarios différents, que la banque fait évoluer en fonction des tendances qu'elle observe et des évolutions possibles de l'environnement économique. De même, les calculs de risque et les limites imposées aux équipes de "front office" tiennent compte du caractère relativement illiquide de certains marchés.

La banque commerciale d'entreprises s'est fortement mobilisée pour soutenir ses clients exposés aux effets de la crise, dans le cadre des dispositifs gouvernementaux (Prêts Garantis par l'Etat en France ou leur équivalent dans d'autres pays d'Europe) et les accords de place en France (reports d'échéance de 6 mois quasi systématiques consentis aux PME au 2e trimestre), mais aussi en leur accordant des crédits supplémentaires ou des assouplissements au cas par cas. Ce faisant, elle a aussi adapté son organisation et ses moyens pour renforcer encore son suivi de la situation de ses clients entreprises et traiter leurs difficultés de façon précoce.

S'agissant des risques sectoriels, la banque, outre un suivi attentif des tendances économiques, a établi de longue date des procédures et un dispositif de contrôle consistant entre autres en l'examen détaillé de toutes ses expositions significatives à des clients opérant dans un secteur risqué, en la fixation de limites sectorielles et en un programme de tests de résistance destinés à évaluer régulièrement l'effet d'une détérioration exceptionnelle survenant dans certains secteurs économiques auxquels elle est particulièrement exposée. Les politiques de crédit sont par ailleurs réexaminées si nécessaire en fonction des évolutions sectorielles constatées et attendues ainsi que des conclusions à tirer éventuellement de ces "stress tests".

Des tests de résistance plus globaux sont en outre menés annuellement pour mesurer l'impact d'une dégradation économique majeure sur ses résultats et son bilan.

En ce qui concerne ses activités d'assurance-vie, HSBC Continental Europe continue d'appliquer une stratégie de gestion à long terme de ses actifs et de ses couvertures qui ont pour effet d'atténuer l'impact de la baisse des rendements. Il est à noter, à ce propos, que HSBC Assurances-Vie (France) est en France la seule compagnie d'assurances à comptabiliser en compte de résultats les variations de sa *Present Value In-Force* ("PVIF"), qui est la valeur nette présente des profits attendus de son portefeuille d'investissements. Pour préserver son ratio de solvabilité, HSBC Assurances-Vie (France) a par ailleurs procédé à divers ajustements, dont celui de la répartition des commissions sur la vente de ses produits avec son distributeur, le réseau de HSBC Continental Europe.

Ce risque a augmenté depuis Décembre 2019.

Risque de concurrence

HSBC Continental Europe opère dans un secteur très concurrentiel qui continue de subir d'importants changements, conséquences de réformes réglementaires, d'une attention publique accrue résultant de la crise financière, ainsi que d'un environnement économique davantage dégradé par la crise sanitaire liée à la Covid-19.

Le secteur bancaire européen est sous pression

Les banques européennes ont enregistré de lourdes dépréciations dans leurs portefeuilles de crédit de détail et d'entreprises, dans un contexte de ralentissement des opérations bancaires et de réduction des marges d'intérêt. Les banques européennes de détail et commerciales devraient ainsi enregistrer des revenus plus faibles du fait de la compression des marges d'intérêt nettes et des commissions. Les lignes de produits comme les paiements, le financement des échanges commerciaux, et le crédit à la consommation donnent également des signes de décroissance à mesure que l'activité économique décroche. Les banques de financement, d'investissement et de marchés pourraient néanmoins enregistrer des revenus contre-cycliques, portées par la volatilité des marchés et une demande de financement accrue des grandes entreprises. Ces bénéfices devraient cependant être de courte durée. L'association des pertes de crédit des revenus plus faibles et de la croissance des encours moyens pondérés au risque devraient donc impacter les profits et bilans bancaires, en faisant notamment baisser les rendements et les ratios de capital. Compte tenu des perspectives de faible croissance de l'industrie bancaire en Europe, l'amélioration des rendements devra être portée par la réduction des coûts et de l'intensité capitalistique, et ce en continuant de répondre aux exigences réglementaires et du marché dans les paiements (Directive sur les Services de Paiement 2 "DSP2", paiement instantané, technologie NFC pour les paiements mobiles, blockchain) et dans la gestion des données (Règlement Général sur la Protection des données "GDPR", *Open Banking*, Intelligence Artificielle).

Le secteur bancaire européen est mis à mal par de nouveaux entrants

L'industrie bancaire est confrontée, sur certaines de ses activités traditionnelles, à l'arrivée de nouveaux entrants tels que les banques mobiles, les entreprises technologiques ou encore des acteurs non bancaires ("Fintechs", "Assurtechs", spécialistes de la chaîne d'approvisionnement etc.). Ces concurrents potentiels sont en mesure de capter une part de la "chaîne de valeur" des services et produits offerts par les banques en proposant à leur clientèle des produits et services généralement moins coûteux, plus souples et réactifs grâce aux nouvelles technologies, et des services mieux adaptés à la "banque à distance" *via* des smartphones ou tablettes. Les confinements liés à la crise sanitaire ont encore accentué la conversion à la banque digitale et mobile dans tous les pays européens. Les "néobanques" ont également réussi à mettre en place des plateformes technologiques plus souples sur lesquelles des produits bancaires simples sont opérationnels à un coût significativement plus faible, notamment au regard des banques traditionnelles. Ces dernières, limitées par des systèmes obsolètes dans un marché sur lequel les clients attendent un niveau de service exemplaire, doivent s'adapter *via* des investissements raisonnés ainsi qu'au travers de partenariats, d'acquisitions ou la mise en place d'incubateurs et laboratoires de recherche. Il est cependant important de noter que, même si la rentabilité de l'ensemble du secteur bancaire est touchée par la crise liée à la Covid-19, les plus petits acteurs comme les néobanques et les nouveaux entrants pourraient être davantage affaiblis du fait de n'avoir jamais eu à faire face à des stress économiques importants par le passé, ni à un suivi aussi poussé des régulateurs et de leurs exigences de préparation à ce genre de scénario. La nécessité accrue de levées de fonds et de la gestion de leur trésorerie peut aussi restreindre leur capacité à se développer ou à progresser de façon significative vers un modèle durable.

Le secteur bancaire européen est également bouleversé par de nouvelles réglementations

Paiements

L'adoption et l'extension du périmètre légal de la réglementation européenne sur les services de paiement ("DSP2") facilitent l'accès aux plateformes bancaires de paiement électronique des banques traditionnelles à deux nouveaux types d'acteurs, que sont les *Account Information Service Providers* ("AISP") et les *Payment Initiation Service Providers* ("PISP"). Les AISP sont des "agrégateurs" de données qui peuvent traiter et centraliser les informations de plusieurs comptes détenus par un même client dans une ou plusieurs banques ; les PISP sont, eux, habilités à recevoir et à traiter des demandes de paiement de clients dès lors que ceux-ci les y ont habilités. En parallèle de la DSP2, les standards d'authentification forte du client ("SCA") sont mis en application dans les pays membres de l'Union européenne depuis le 1er janvier 2021, à l'exception de la France où l'application sera effective le 1er avril 2021. Les banques ont donc dû – ou devront – rapidement adapter leurs procédures et leurs infrastructures technologiques afin de proposer des offres de paiement en temps réel à leurs clients. Enfin, le secteur des paiements a également évolué avec l'utilisation grandissante de la blockchain qui représente un fort risque de désintermédiation bien que cette technologie n'en soit qu'à ses débuts.

Gestion des données

Le RGPD, l'*Open Banking* et l'Intelligence Artificielle changeront également de façon significative la manière dont les banques utilisent les données clients. De nouveaux entrants dotés d'une expertise supérieure dans les technologies de l'information et du traitement de données sont en mesure de faire un meilleur usage de la donnée à travers des Interfaces de Programmation ("APIs") : les GAFAs (Google, Apple, Facebook, Amazon), les services de paiement, ou bien encore les start-up techs fournissent déjà des services personnalisés grâce aux analyses Big Data. L'un des risques majeurs pour les banques traditionnelles, potentiellement moins agiles que les nouveaux entrants, réside donc dans la perte progressive d'une part de leurs activités, dans un environnement dans lequel les clients attendent un service exemplaire de la part de leur banque.

Atténuation

Le Groupe HSBC est également très au fait des évolutions technologiques susmentionnées et entretient d'étroites relations avec l'écosystème des "Fintechs". Le projet DSP2 est bien structuré en France et en Europe afin que la banque se conforme à ses obligations et puisse saisir de potentielles opportunités commerciales. Par ailleurs, le RGPD est désormais en place de façon structurée au sein de HSBC Continental Europe. HSBC offre à ses clients des services de Paiement Instantané et un service de consultation de comptes "multibanques".

Ce risque est resté stable depuis le 31 décembre 2019.

Risque "cyber"

La menace de cyber-attaques reste un sujet d'attention pour notre organisation. Une incapacité à se protéger contre la criminalité sur Internet ou des cyber-attaques pourraient entraîner des pertes financières, une interruption de nos activités et / ou la perte de données de nos clients ou d'autres informations sensibles qui pourraient affecter notre réputation ou notre capacité à attirer ou conserver nos clients. Les "rançongiciels" (*ransomwares*) et les attaques par déni de service ("DDoS") sont des menaces de plus en plus prédominantes au sein du secteur.

Bien que la banque n'était pas directement touchée par ces attaques par rançongiciels en 2020, le nombre d'attaques impactant ses tiers et clients a augmenté. La technique d'hameçonnage reste le vecteur de diffusion de *malwares* et autres virus le plus utilisé et le plus efficace.

Risques

Atténuation

La sécurité du système informatique de la banque est cruciale pour le bon fonctionnement de ses services bancaires, la protection de sa clientèle et de la marque HSBC. Dans le but de la préserver à son meilleur niveau, HSBC Continental Europe renforce de manière continue ses moyens techniques, son dispositif de contrôle et sa gouvernance pour prévenir et résister à cette menace toujours plus grande des cyber-attaques. Plus spécifiquement, de nombreux tests sont effectués en interne pour sensibiliser les employés HSBC au risque d'hameçonnage.

Le risque Cyber est une priorité majeure pour la Direction et fait l'objet de communications et de débats réguliers afin d'assurer la visibilité, la gouvernance et le soutien appropriés à notre programme de cybersécurité.

Ce risque est resté stable depuis le 31 décembre 2019.

Risque de non-transparence fiscale

Comme toute entreprise, HSBC Continental Europe est exposée au risque d'une interprétation ou d'une application erronée des règles fiscales qui s'appliquent à elle, dont la complexité va croissant. Plus spécifiquement, les autorités fiscales portent une attention de plus en plus grande aux conditions de facturation entre sociétés membres de grands groupes internationaux comme HSBC.

HSBC Continental Europe court donc le risque d'un redressement ou de pénalités dans l'hypothèse où elle ne respecterait pas l'ensemble de ces dispositions, notamment l'obligation de traiter avec sa société-mère à des conditions commerciales normales.

D'autre part, certains clients de HSBC Continental Europe pourraient tenter d'utiliser ses services à des fins d'évasion fiscale, exposant la banque à des accusations de complicité, qui, si elles étaient confirmées, pourraient entraîner de sévères conséquences financières ou pénales ou pour sa réputation.

Atténuation

La Direction des Affaires Fiscales de HSBC Continental Europe travaille en étroite collaboration avec les autres fonctions et les différentes lignes de métier, de même qu'avec les autres entités du Groupe, pour s'assurer que les transactions que HSBC Continental Europe réalise pour son propre compte ainsi que celles réalisées avec ses clients sont bien conformes à la lettre et à l'esprit des règles fiscales. Elle veille en outre à ce que les prix de transfert pratiqués avec les autres entités du Groupe soient justifiés et documentés.

Ce risque est resté stable depuis le 31 décembre 2019.

Risques de non-conformité réglementaire, y compris aux règles de bonne conduite

Nos régulateurs accordent une attention croissante aux thèmes "Conduct", en termes de traitement équitable de la clientèle, avec une attention portée plus particulièrement en 2019 à la protection de la clientèle fragile, mais également aux règles de bonne conduite sur les marchés financiers (y compris le dispositif de détection des abus de marché).

L'ACPR a également signalé porter une attention particulière à toutes les initiatives relatives au développement des services numériques, de l'intelligence artificielle et des FinTech, en rappelant que ces changements doivent s'opérer dans l'intérêt de la clientèle et permettre une traçabilité et un contrôle accrus.

La finance éco-responsable ainsi que les crypto-monnaies sont également de nouveaux enjeux pour les acteurs du secteur financier et représentent une priorité pour nos régulateurs. La loi française relative à la transition écologique devra être revue à l'aulne des initiatives européennes, l'enjeu majeur pour l'AMF étant de lutter contre l'éco-blanchiment grâce notamment à une harmonisation de la définition de ce qu'est la finance éco-responsable. Concernant les crypto-monnaies, les régulateurs français appellent à une initiative européenne.

Atténuation

Conformément aux initiatives du Groupe et à sa politique de bonne conduite, HSBC Continental Europe a déployé le programme

Conduct : les lignes de métier gèrent pleinement le risque *Conduct* comme les autres risques.

La fonction *Regulatory Compliance* supervise et conseille les métiers dans leurs plans d'action, en étant attentive à la formation des collaborateurs, afin de gérer tout problème ou retard potentiel dans l'application des normes réglementaires. Elle assure le rôle de "Risk Steward" (réfèrent) dans ce domaine auprès de contreparties internes ou externes, y compris nos régulateurs, dans la mise en œuvre des priorités stratégiques de HSBC.

Ce risque est resté stable depuis le 31 décembre 2019.

Risque de criminalité financière

HSBC n'a pas d'appétit à voir ses produits et services utilisés pour blanchir les profits d'activités criminelles, financer le terrorisme, faire du commerce avec des pays ou des individus objets de sanctions internationales, ou encore faciliter l'évasion fiscale. Le risque de criminalité financière reste intrinsèquement élevé et nécessite un travail continu de renforcement du dispositif de prévention, de détection et de déclaration des activités criminelles.

Atténuation

Le dispositif de HSBC a été conçu afin d'appliquer la lettre et l'esprit des lois, règles, normes et bonnes pratiques les plus strictes de la profession en la matière. Ceci englobe toutes les pratiques en matière de lutte contre le blanchiment d'argent, le financement du terrorisme, le respect des sanctions internationales, la lutte contre la corruption, la prévention de la fraude et la lutte contre l'évasion fiscale, avec les priorités suivantes :

- un dispositif de connaissance des clients adapté, incluant les principes d'identification et de vérification des données du client ainsi qu'une bonne connaissance de ses ressources financières, sans oublier des examens renforcés pour les clients à risque élevé tels que les personnes politiquement exposées, leurs proches et associés ;
- une culture de la lutte contre la criminalité financière adaptée aux risques du marché, et diffusée depuis la Direction de la banque à l'adresse de l'ensemble de ses collaborateurs ;
- un dispositif adapté de surveillance des transactions, permettant d'identifier toute activité suspecte d'un client de la banque ou le concernant, et de la signaler à Tracfin ;
- un dispositif adapté de comparaison des données clients, tiers et transactions avec les listes de sanctions nationales et internationales, permettant l'investigation dans un délai raisonnable de toute anomalie relevée ;
- le refus de toute relation d'affaire inappropriée ou susceptible de faire porter un risque à HSBC en matière de respect des sanctions internationales ;
- un dispositif de lutte contre la corruption conforme à la politique du Groupe HSBC, à la loi "Sapin II" et aux directives de l'Agence Française Anti-corruption ;
- un dispositif adapté de dissuasion et de détection des tentatives de fraude ;
- un dispositif de lutte contre la fraude et l'évasion fiscale conforme aux dispositions de l'article L. 561-15-11 du Code monétaire et financier et aux obligations de *reporting* FATCA, CRS et DAC6.

Ce risque est resté stable depuis le 31 décembre 2019.

Risques environnementaux

HSBC a récemment affiché ses ambitions de devenir la première banque de l'économie "net zéro". L'économie net zéro obligera les banques à penser au retour sur investissement non seulement en termes financiers, mais aussi en termes d'impact sur le climat, la société et les écosystèmes naturels dont nous dépendons.

Le Groupe HSBC est conscient que ces risques environnementaux qui incluent le changement climatique et les besoins de transition vers une économie bas carbone vont générer des risques à court, moyen et long termes. HSBC Continental Europe répond aux

exigences réglementaires et non réglementaires françaises dans l'évaluation de son exposition à ces risques.

Changement climatique

Les risques climatiques sont répartis en deux principales catégories : (1) les risques liés à la transition vers une économie bas carbone et (2) les risques liés aux impacts physiques du changement climatique, qui se matérialiseront sur des horizons de temps différents selon les pays et les secteurs. Le risque de transition, dans un contexte de changement climatique, est le risque qu'un client ou une contrepartie ne puisse pas remplir ses obligations financières du fait de la transition vers une économie sobre en carbone. Cette transition peut être stimulée par des politiques et réglementations, l'adoption de technologies d'efficacité énergétique et des évolutions de marché. Le risque de transition peut se traduire par des pertes de revenus, des baisses de valorisation des actifs, des coûts à la hausse (coûts de production plus élevés, investissements dans de nouvelles technologies, taxe carbone, coûts réglementaires et amendes, actions en justice) et des risques de réputation. HSBC pourrait se trouver exposé à des risques climatiques significatifs par le biais de financements ou d'opérations de marché avec des entreprises ayant une exposition directe aux risques climatiques (producteurs d'énergie fossile, utilisateurs intensifs d'énergie fossile, propriétaires fonciers, entreprises du secteur agricole/agroalimentaire). La Banque pourrait également faire face à des risques de réputation et de procédures judiciaires liés à des financements d'activités fortement émettrices de CO₂. Parallèlement, avec le développement des marchés bas carbone et des alternatives d'efficacité énergétique, HSBC pourrait accompagner de manière opportune les entreprises choisissant d'investir dans des actifs "verts".

Atténuation

HSBC développe des politiques et des procédures de gestion de ces risques en ligne avec l'appétit au risque du Groupe pour (1) protéger la Banque contre les risques climatiques et (2) faciliter le financement de la transition vers une économie bas carbone. Elle développe une approche pour mesurer et suivre son exposition (1) aux activités intensives en carbone et (2) aux activités bas carbone. Le risque de transition est évalué et suivi par les équipes commerciales et les équipes crédit et l'exposition au risque de transition est communiquée au Comité des Risques du Groupe, en incluant une revue régulière des secteurs et clients sensibles. Ce processus permettra d'aligner le portefeuille de financements avec l'objectif de neutralité carbone des portefeuilles de financement à horizon 2050.

Le risque est resté stable depuis le 31 décembre 2019.

Biodiversité

La perte de biodiversité est l'un des plus grands risques systémiques pour l'économie mondiale et la santé des personnes et de la planète. L'économie mondiale et les écosystèmes sur lesquels elle s'appuie dépendent fortement du bon fonctionnement des écosystèmes pour l'alimentation, l'énergie, le textile, la régulation du climat, les ressources en eau, la qualité de l'air et de nombreux autres biens et services essentiels. Il y a une pression réglementaire et juridique croissante, ainsi que des appels des investisseurs et d'autres parties prenantes à mettre en lumière la gestion du capital naturel par les entreprises, ce qui conduit ces dernières à encourir des coûts de capital plus élevés lorsqu'elles ont des pratiques négatives pour l'environnement. Les risques liés au capital naturel qui pourraient avoir un impact direct sur la banque sont (1) opérationnels – par exemple un risque accru de défaut de paiement du fait que le client/contrepartie est confronté à des coûts de revient plus élevés en raison d'une réduction des ressources/revenus directement liée à la perte de capital naturel ou une baisse de la valeur créée en raison de l'augmentation des coûts des services écosystémiques qui ne sont plus fournis ; (2) juridique et réglementaire – réévaluation à la baisse des actifs en raison d'un risque élevé de litiges lié à des activités qui dégradent l'environnement et les moyens de subsistance ou les risques d'actifs échoués en raison des limitations du changement d'affectation des terres, des contraintes

sur l'utilisation des pesticides, la production de déchets ; (3) marchés – perte de valeur d'investissement due au boycott par les clients d'entités produisant des biens considérés comme ayant des impacts environnementaux négatifs ou à la perte de clients en raison d'une mauvaise performance environnementale d'un fonds ; (4) réputation – réputation altérée en raison d'une couverture médiatique négative liée au financement de projets ayant un impact négatif sur le capital naturel ou la perte de clients en raison de leur perception que la banque ne tient pas suffisamment compte du capital naturel dans sa prise de décision.

Atténuation

HSBC met à jour ses politiques de risques afin de renforcer son cadre relatif aux risques environnementaux et de biodiversité pouvant découler des produits et services financiers qu'elle fournit.

HSBC Global Asset Management teste également l'intégration d'un score d'impact sur la biodiversité dans ses outils d'évaluation de portefeuille. Des formations sur "les enjeux liés à la perte de biodiversité" ont été menées ces dernières années parmi les équipes de la Banque d'entreprises.

Le risque s'est accru depuis le 31 décembre 2019 et figure désormais dans la liste des risques principaux et émergents.

Risques liés à la transition des indices de taux

Durant l'année 2020, le programme "Transition IBOR" (*Interbank Offered Rates*, taux interbancaires offerts) a continué à mener les changements informatiques et de processus opérationnels nécessaires à une transition ordonnée des taux EONIA et LIBOR, destinés à disparaître, vers les taux de remplacement "nRFR" (*near Risk-Free Rates*, taux "presque sans risque"). Ces développements ont été effectués dans le respect des échéances réglementaires ou de place concernant la capacité à offrir des prêts en nRFR et le passage des chambres de compensation aux taux nRFR pour les calculs d'actualisation. Le programme couvre également les contrats indexés sur l'EURIBOR ; en effet, même si la disparition de l'EURIBOR n'est pas prévue à ce stade, l'industrie financière travaille au développement de clauses de *fallback* (repli) robustes pour cet indice, comme l'exige le ("*BMR*") – *Benchmark Regulation*, règlement européen sur les indices), clauses qui devront être intégrées dans les nouveaux contrats et potentiellement aussi dans certains contrats existants.

Atténuation

Le programme a identifié des risques financiers et non financiers par ligne de métier et le cas échéant par entité, ainsi que des actions d'atténuation de ces risques. Le risque de conduite lié à la poursuite de la vente de produits en IBOR a mobilisé d'importants efforts en 2020, un dispositif de contrôle ayant été mis en place pour le réduire. Par ailleurs, compte tenu de la crise du Covid-19 (qui a retardé la capacité des clients à passer aux nouveaux indices, d'où un raccourcissement des délais) et du passage du programme en phase d'exécution, les risques opérationnels liés au développement et à la vente des nouveaux produits et à la migration des contrats existants augmentent.

Émergent également les risques juridiques liés aux conditions de validité des clauses de *fallback* (repli) dans les contrats en IBOR, et les risques de non-conformité réglementaire liés à l'interprétation des conventions de marchés sur les nRFR pour les prêts.

Pour plus de détails sur notre programme Transition IBOR, voir la partie *Areas of special interest* page 81.

Ce risque a augmenté depuis le 31 décembre 2019.

Risque sur le modèle opérationnel et financier

L'industrie bancaire en Europe enregistre un niveau de rentabilité bas, avec certaines banques générant un retour sur capitaux propres ('RoE') en-dessous du coût estimé des fonds propres.

Le prolongement de la période de taux d'intérêt bas et une concurrence très vive ont eu pour effet une baisse des revenus de HSBC Continental Europe ainsi qu'une difficulté à contenir les coûts compte tenu du besoin en investissements dans les domaines technologiques mais aussi dans la lutte contre la

Risques

criminalité financière. L'environnement macroéconomique actuel demeure incertain, ajoutant une pression supplémentaire sur les revenus bancaires, mais également sur les dépréciations pour pertes attendues et autres pertes enregistrées au titre du risque de crédit. Les risques liés au capital, à la liquidité et à la gestion des collaborateurs se sont également accentués. Le Groupe HSBC a lancé un plan de refonte des lignes de métier et des fonctions centrales. La stratégie présentée par le Groupe en février dernier a pour objectif d'améliorer la rentabilité ainsi que l'efficacité opérationnelle des activités en Europe Continentale d'ici 2022, tout en réduisant le poids des encours moyens pondérés au risque ("RWA"). Suite à ces annonces, les lignes de métier globales ont travaillé sur de nouveaux modèles opérationnels afin d'arriver à une banque plus simple et plus agile à travers l'Europe. La priorité de HSBC Continental Europe en 2021 est de continuer à gérer les effets de la crise sanitaire de la Covid-19 tout en poursuivant la transformation de ses activités. Cette transformation s'appuie sur quatre éléments fondamentaux : (i) les activités de banque de détail en France font l'objet d'une revue par le Groupe. Cette revue stratégique est en cours et aucune décision n'a été prise ; (ii) la restructuration des activités de banque de financement, d'investissement et de marchés ('GBM'), pour laquelle un plan social a été approuvé par le Ministère du Travail, conduira à des départs de personnels en 2021 ; (iii) les activités de banque d'entreprises ('CMB') et les fonctions support vont être réorganisées, avec la mise en place d'une Rupture Conventionnelle Collective ; et (iv) la transformation dans les succursales européennes de HSBC Continental Europe se traduira par un accent croissant mis sur les relations avec les clients tout en s'appuyant davantage sur notre hub parisien et les centres d'excellence du Groupe. Repenser notre modèle opérationnel devrait nous permettre de réduire de façon significative notre base de coûts partout en Europe Continentale. En ce sens, HSBC France a changé son nom pour devenir HSBC Continental Europe. Ce nouveau nom reflète mieux la dimension et la nature de ses activités, c'est-à-dire une banque intégrée en Europe Continentale connectant ses clients au réseau international du Groupe HSBC, et fournissant un accès aux marchés d'Europe Continentale aux clients du Groupe HSBC dans le monde.

Atténuation

HSBC Continental Europe a engagé un certain nombre d'initiatives pour adapter ses activités et sa base de coût à l'environnement actuel. Ces dernières font l'objet d'un suivi à la fois au niveau local, européen et au niveau du Groupe. Certains projets-clés comme le repositionnement de l'activité de Banque de financement, d'investissement et de marché ('GBM') et de la Banque commerciale ('CMB'), l'adaptation du modèle opérationnel, et la gestion des impacts de la sortie du Royaume-Uni de l'Union européenne sont en bonne voie. La revue stratégique des opérations de la banque de détail est toujours en cours et aucune décision n'a été prise.

Le risque sur le modèle opérationnel et financier a augmenté depuis le 31 décembre 2019 compte tenu de la détérioration de l'environnement économique consécutive à la crise.

Risque réputationnel

Le nombre de projets de transformations internes a significativement augmenté afin de répondre à la nécessité d'adapter le modèle opérationnel et financier de HSBC Continental Europe à l'environnement actuel. L'intensité et le rythme de ces transformations est un sujet de préoccupation pour la réputation de HSBC Continental Europe ainsi que pour ses employés.

Atténuation

Ces risques sont étroitement suivis et des actions d'atténuation ont été mises en place, notamment un plan de communication spécifique et détaillé.

Ce risque a augmenté depuis décembre 2019.

Risque géopolitique

Les marchés financiers dans le monde sont de plus en plus bousculés et influencés par des dynamiques d'ordre géopolitique. L'accroissement du risque géopolitique est devenu la norme, avec

des incertitudes en matière de politique, de relations internationales et concernant ses dirigeants, qui influent sur la volatilité des marchés financiers.

Etats-Unis : les élections américaines ont été le principal sujet d'intérêt cette année.

Moyen-Orient : globalement le risque géopolitique dans cette région est resté assez modéré en 2020. Les accords signés par Israël en 2020 avec quatre Etats de la Ligue arabe, Bahreïn, les Emirats Arabes Unis, le Soudan et le Maroc, ont permis l'établissement de relations diplomatiques avec ces Etats, ce qui est une évolution positive pour la région. En revanche, les tensions entre les Etats-Unis et l'Iran sont restées élevées. Il reste à démontrer si le changement d'administration américaine entraînera ou non un changement de sa politique vis-à-vis de l'Iran.

Europe : le Royaume-Uni a officiellement quitté l'Union européenne le 31 janvier 2020 et est entré dans la période de transition jusqu'au 31 décembre 2020. Les négociations quant aux relations futures entre le Royaume-Uni et l'Union européenne auront lieu pendant cette période. Le risque d'une sortie sans accord est resté élevé pendant une grande partie de l'année.

Atténuation

Nous continuons de surveiller attentivement les évolutions politiques, de l'environnement économique et de la qualité des portefeuilles des secteurs les plus affectés. L'exposition est contrôlée fréquemment pour les secteurs ou entreprises considérés comme exposés.

Ce risque est resté stable depuis le 31 décembre 2019 nonobstant la menace d'une sortie sans accord pendant une grande partie de l'année.

Facteurs internes

Risques des systèmes informatiques & résilience opérationnelle

Indépendamment d'actes de malveillance, les systèmes informatiques de la banque sont exposés à des risques de panne ou de mauvais fonctionnement, qui pourraient affecter les clients de HSBC Continental Europe, son fonctionnement ou encore sa capacité à respecter ses obligations réglementaires.

Atténuation

Pour se prémunir contre ce risque, HSBC Continental Europe met en œuvre un programme régulier de migration de ses données et de ses applicatifs sur de nouveaux serveurs. Dans certains cas, le choix est fait de confier nos services informatiques à des sous-traitants lorsque cette solution est plus sûre et plus efficace. L'utilisation de service de type Cloud vise à augmenter notre résilience tout en gardant le contrôle de nos données, de nos applications et de notre architecture.

Un plan de mise à jour des logiciels vise à garantir l'existence d'un support par les fournisseurs informatiques en cas d'incident.

Le risque est stable depuis le 31 décembre 2019.

Risques psycho-sociaux

Un environnement externe plus difficile, accentué par la crise du Covid-19, et la mise en œuvre de plusieurs programmes de restructurations conformément à nos orientations stratégiques en cours chez HSBC Continental Europe, touchent une grande partie du personnel et créent un environnement que de nombreux collaborateurs ressentent comme complexe et incertain.

Alors que les résultats financiers de HSBC Continental Europe du fait des taux d'intérêts bas et de la compétition croissante sur les activités de marchés et de la crise de la pandémie du Covid-19, tendent à se dégrader par rapport aux années précédentes, cette situation peut entraîner un désengagement d'une partie du personnel et une augmentation du taux d'absentéisme. En outre, la transformation et la complexité croissante de l'industrie bancaire modifient les attentes en termes de compétence dans tous les Métiers et Fonctions. Les collaborateurs doivent s'adapter

et développer de nouvelles compétences, ce qui peut créer un sentiment d'inadaptation pour certains.

Atténuation

Pour se prémunir contre ces risques, HSBC Continental Europe s'assure que l'ensemble du personnel reçoit une information régulière et claire sur les réorganisations, les projets en cours et les compétences de demain. La banque surveille par ailleurs avec attention la charge de travail et le niveau de stress de ses employés au travers d'enquêtes bi-annuelles et, pour ses cadres à forfait jour, par des questionnaires adaptés. L'encadrement de proximité est également sensibilisé régulièrement à ce risque et encouragé à prendre les mesures appropriées quand nécessaire. HSBC Continental Europe en France a initié une série d'ateliers invitant les collaborateurs à s'exprimer et à identifier des plans d'action concrets. HSBC Continental Europe en France a aussi créé un programme #Resilience pour aider les collaborateurs et les managers à faire face à ce climat d'incertitude et propose des programmes de formation spécifiques "Future Skills" pour aider les collaborateurs à développer de nouvelles compétences et à s'adapter.

Le risque a augmenté depuis le 31 décembre 2019.

Risques d'exécution

Afin de réaliser ses objectifs stratégiques et de respecter ses exigences réglementaires, il est important pour HSBC Continental Europe de porter une attention élevée au risque d'exécution. L'addition de différents projets en cours chez HSBC Continental Europe et la réorganisation en cours peuvent engendrer des conflits de priorités et d'allocation de moyens, notamment dans un environnement de mutualisation de ces moyens avec les autres parties du Groupe HSBC aux niveaux européen et mondial.

Ceux-ci peuvent peser en fin de compte à la fois sur le bon déroulement des projets, voire leur bonne fin, et sur le fonctionnement courant de la banque, avec comme conséquences possibles des pertes financières, une réputation entachée ou encore des sanctions réglementaires.

Atténuation

HSBC Continental Europe met en œuvre les moyens nécessaires à la conduite de ses différents projets, qu'ils soient techniques, financiers ou humains. Ceux-ci font l'objet d'un suivi régulier dans le cadre d'une gouvernance adaptée à leur nature et à leur niveau de complexité. Les principaux parmi eux sont suivis au plus haut niveau des instances de gouvernance du Groupe HSBC (globales, régionales et locales), mais aussi au sein de HSBC Continental Europe notamment durant le Comité mensuel de surveillance des principaux Projets initié au 1er janvier 2018.

Le risque a augmenté depuis le 31 décembre 2019.

Risque de modèle

Le risque de modèle se présente lorsque les décisions prises par la banque se basent en partie sur des modèles, comme c'est de plus en plus le cas dans de nombreux domaines, qu'ils soient de caractère financier ou non. Des contrôles robustes sont déjà en place pour maîtriser ce risque : un inventaire des modèles est tenu à jour et les modèles sont régulièrement testés et soumis à une validation indépendante. Une nouvelle politique de risque de modèle, plus ambitieuse, est en cours de mise en place pour améliorer encore ces contrôles et parvenir à une gestion pleinement efficace du risque de modèle, afin d'éviter que des décisions soient prises sur la base de modèles mal contrôlés : une mauvaise gestion du risque de modèle pourrait avoir des conséquences sur les objectifs stratégiques, en particulier en termes d'optimisation du capital, et sur la réputation de HSBC Continental Europe.

Dans le cas spécifique des modèles de capitaux réglementaires, les exigences sont toujours aussi fortes. Les autorités de supervision ont émis des réserves sur la qualité de certains modèles existants, mais aussi sur celle de certains nouveaux développements soumis à leur approbation, ce qui crée un risque que des conditions défavorables soient imposées pour le calcul des actifs pondérés par les risques basé sur les modèles internes

et, au-delà, une incertitude sur leur utilisation à long terme par HSBC Continental Europe pour certains portefeuilles de clientèle. À horizon plus lointain, plusieurs modifications importantes du cadre réglementaire sont en cours d'élaboration ou de mise en œuvre : définition du défaut, réévaluation des modèles de probabilité de défaut ou de perte en cas de défaut, directives européennes CRR versions 2 et 3, revue fondamentale des activités de marché. Ces projets génèrent une incertitude sur l'état à long terme des règles régissant l'utilisation de modèles pour le calcul des besoins en fonds propres. Ils pourraient nécessiter des redéveloppements de modèles existants, avec les risques que cela comporte en termes d'approbation par les autorités de supervision, et de problèmes de performance possibles.

Du fait de son caractère sans précédent, la crise sanitaire et économique pose un défi majeur aux modèles, qui pour la plupart reposent sur l'hypothèse que les relations entre certains éléments économiques et financiers sont stables. En particulier, les modèles de probabilité de défaut, utilisés pour le calcul des capitaux réglementaires et des provisions comptables, perdent en performance prédictive et doivent être ajustés sur la base d'observations récentes ou de prévisions à dire d'expert.

Dans le contexte des profonds changements qui vont affecter les indices de taux d'intérêt ("IBOR") dans les prochaines années, des risques spécifiques à certains modèles voient le jour, en particulier dans le domaine de la valorisation des instruments de marché et de la quantification des risques correspondants. En cas de mauvaise appréhension des conséquences de cette transition sur l'ensemble des modèles utilisés par la banque, HSBC Continental Europe pourrait se trouver dans l'incapacité de faire face à certains aspects de cette transition.

Sur le plan de l'innovation, les métiers bancaires utilisent de plus en plus de modèles dans leurs activités, en utilisant des techniques de plus en plus sophistiquées suivant les progrès des méthodes d'apprentissage automatique. Ces modèles, conçus pour augmenter l'efficacité des métiers, peuvent poser des risques si les contrôles correspondants ne s'adaptent pas à leur caractère innovant pour continuer à fournir une image fiable du risque de modèle. Par ailleurs, l'importance croissante des risques liés à l'environnement naturel n'est pour l'instant pas prise en compte dans les principaux modèles, ce qui à terme pourrait mener à une estimation inadéquate de ces risques et à des décisions inadéquates.

Atténuation

HSBC Continental Europe procède actuellement à l'amélioration de son traitement du risque de modèle, et la mise en œuvre de la nouvelle politique correspondante fait l'objet d'un suivi constant par l'ensemble des acteurs concernés. S'agissant des modèles de fonds propres réglementaires, HSBC Continental Europe travaille en lien avec les autorités de supervision afin de satisfaire à leurs attentes et de répondre à leurs préoccupations sur la qualité des modèles. Les équipes de modélisation travaillent à des versions améliorées des modèles remédiant aux principaux points faibles identifiés ; certaines ont été présentées aux autorités de supervision en 2020, d'autres suivront en 2021.

Les conséquences des changements réglementaires à venir sur les modèles sont examinées dans le cadre de projets et groupes de travail dédiés, en particulier la réforme Bâle III et la revue fondamentale des activités de marché. Une revue des recommandations réglementaires est effectuée en continu et s'intéresse en particulier aux aspects de modélisation ; les changements nécessaires sont planifiés conformément à la gouvernance applicable. HSBC Continental Europe maintient un contact étroit avec les autorités de supervision sur ces sujets.

La performance des modèles dans le contexte de crise fait l'objet d'un suivi systématique, en particulier à travers la mise en place d'une catégorie particulière pour le forçage des notes de crédit lorsque celle donnée par le modèle est jugée inadéquate.

Des ajustements sont mis en place sur les scénarios utilisés pour les provisions comptables. Le risque de modèle lié aux changements d'indices de taux d'intérêt fait l'objet d'un groupe de travail spécifique au niveau du Groupe HSBC, qui s'assure que

Risques

l'ensemble des conséquences sur les modèles sont bien identifiées, et fournit une vision globale du processus de transition du point de vue du risque de modèle. Les métiers et fonctions utilisatrices de modèles travaillent avec la fonction de gestion du risque de modèle pour planifier les changements nécessaires et maîtriser les risques pendant la période de transition.

La fonction de gestion du risque de modèle du Groupe HSBC travaille en lien avec les métiers et les fonctions de la banque pour maîtriser l'utilisation des techniques avancées de modélisation, en s'assurant qu'une gouvernance adéquate est suivie en particulier dans les domaines où des modèles reposant sur les techniques d'apprentissage automatique sont en cours de développement. La prise en compte des risques sur l'environnement dans la modélisation n'est pas encore d'actualité, mais la seconde ligne de défense encourage les métiers à y prêter attention lors de la mise au point de nouveaux modèles.

Le risque s'est détérioré depuis le 31 décembre 2019.

Risques liés à la gestion de données

HSBC Continental Europe utilise un grand nombre de systèmes et d'applications informatiques pour gérer les processus et les opérations stratégiques de la banque. Ainsi, nous avons souvent besoin de rapprocher des sources de données multiples, comme des sources de données clients, pour limiter le risque d'erreur et s'assurer que la donnée soit complète, juste et régulièrement mise à jour. Le Groupe HSBC, à l'instar d'autres organisations, se doit d'être en conformité avec des règlements, internes mais aussi externes, comme le Règlement Général sur la Protection des Données ("RGPD"), les principes du Comité de Bâle sur le contrôle bancaire ("BCBS" 239) et les réformes Bâle III.

Atténuation

- Nous continuons d'améliorer la qualité des données utilisées par les nombreux systèmes que nous utilisons. Notre gestion des données, leur agrégation ainsi que leur surveillance permettent le renforcement et l'amélioration continus de l'efficacité de nos systèmes et processus internes. Nous améliorons en permanence nos contrôles de données afin de nous conformer aux exigences réglementaires accrues et en même temps de mieux répondre aux attentes de nos clients pour les servir.
- Nous avons atteint en grande partie nos objectifs de mise en conformité avec les principes du Comité de Bâle ("BCBS" 239).
- Nous continuons d'améliorer et de faire progresser la gestion des données et leur agrégation à des fins de *reportings* et de prises de décisions. Nous investissons en permanence dans la gouvernance, la qualité, l'architecture et la protection des données.
- La mise en oeuvre de son dispositif global de gestion des données a fait progresser HSBC en élargissant le périmètre des processus et des données critiques couverts, ce qui a profité à HSBC Continental Europe. Nous contrôlons de manière proactive la qualité des données afférentes aux clients, aux produits, aux référentiels et aux transactions afin d'identifier et de suivre et la résolution rapide des problèmes.
- Des contrôles supplémentaires ont été mis en place pour mesurer les indicateurs de performance, de contrôle et de risque qui seront ajoutés en 2021 aux contrôles existants et qui seront présentés dans les comités de gouvernance des données appropriés.
- HSBC a mis en place un dispositif global de protection des données personnelles qui définit des pratiques, des principes de conception et des orientations démontrant la conformité de la banque avec la législation dans ce domaine dans les juridictions dans lesquelles HSBC Continental Europe opère, à l'instar du RGPD dans l'Union européenne. Les processus de protection des données se sont également améliorés grâce à la mise en oeuvre de nouveaux outils permettant de renforcer notre conformité au RGPD, avec notamment la centralisation des demandes de transfert de données et des études d'impact sur les données personnelles.

- Nous avons également lancé les travaux de modernisation de l'architecture et de l'infrastructure de nos données à travers l'introduction du big data, du cloud, de la *machine learning*, d'analyses avancées et de technologies de visualisation. Dans le but d'aider les collaborateurs à rester au courant des sujets qui ont trait à la gestion de données et aux lois afférentes, nous continuons de tenir des symposiums annuels ainsi que des formations sur ces sujets, ce qui souligne notre engagement à protéger les données personnelles de nos clients, employés et tiers.

Ce risque est resté stable depuis le 31 décembre 2019.

Risques liés aux tiers

HSBC Continental Europe a recours à des tierces parties pour nombre de services en commun avec d'autres établissements financiers. Les risques associés à l'utilisation de tiers sont liés au manque de transparence et peuvent donc être plus difficiles à gérer. Il est primordial de s'assurer que disposons des procédures, des processus et du cadre nécessaires pour gérer ce risque de façon adéquate.

Ce dispositif doit comprendre le contrôle de la sélection et de la supervision des tiers, y compris du Cloud, ainsi qu'une gouvernance, particulièrement en ce qui concerne les processus clés et les contrôles susceptibles d'affecter la résilience de la banque. La moindre déficience dans la gestion de nos risques liés au recours à des tierces parties risque d'affecter notre capacité à répondre aux attentes réglementaires ou de la clientèle.

Atténuation

Nous continuons à renforcer notre modèle au sein de la première ligne de défense, au travers d'équipes dédiées destinées à évaluer les processus, les contrôles et la technologie destinés à évaluer nos tierces parties grâce à des critères clés et des processus de contrôles ont été développés et renforcés.

La capacité de supervision de la seconde ligne de défense a été renforcée pour gérer et intégrer les procédures et la mesure de la performance au regard de l'appétit au risque. Au sein de la seconde ligne de défense, l'équipe *Resilience Risk* est chargée de définir la stratégie et les procédures pour une gestion des risques de Tiers efficace.

Toute externalisation d'un service critique doit être formellement approuvée par le comité de gestion des risques de la banque avant le démarrage du contrat.

Un comité spécifique revoit les projets d'externalisation sur *Cloud* afin de vérifier la conformité avec la stratégie *Cloud* du Groupe HSBC et d'analyser les risques réglementaires, juridiques et la gestion des données personnelles.

Un comité trimestriel est en place afin de s'assurer que les relations d'externalisation sont gérées selon les standards du Groupe HSBC et en conformité avec la réglementation.

Ce risque a augmenté depuis décembre 2019.

Facteurs de Risques

Nous avons établi une liste exhaustive de facteurs de risques qui couvrent l'ensemble des risques qui affectent notre entreprise. Un grand nombre de facteurs de risques peuvent affecter de façon significative notre entreprise, nos perspectives, notre situation financière, nos fonds propres, notre réputation, les résultats de nos opérations et / ou des clients.

Ces risques n'ont pas été nécessairement jugés comme étant des risques principaux ou émergents ; cependant ils sont pris en compte dans l'évaluation permanente des risques principaux ou émergents qui peuvent conduire à une révision de notre appétence au risque.

Voir Points d'attention Spécifiques – pages 83 à 92 pour les risques liés à Covid-19.

Catégorie	Risques	Probabilité (Très peu probable / Peu probable / Probable / Très probable)	Impact (Faible / Moyen / Elevé / Très Elevé)
Risques macroéconomiques	Les conditions économiques et de marché actuelles peuvent affecter les résultats de HSBC Continental Europe.	Probable	Très Elevé
Risque géopolitique	Le retrait du Royaume-Uni de l'Union européenne pourrait nécessiter un changement du modèle économique et opérationnel de HSBC Continental Europe afin de s'adapter au nouvel environnement économique et réglementaire.	Probable	Moyen
Risques prudentiels, réglementaires et juridiques du modèle économique de HSBC	HSBC Continental Europe est exposé aux risques associés au remplacement des indices de référence.	Probable	Elevé
Risque lié à l'activité, aux opérations, à la gouvernance et au contrôle interne	Les risques concernant la qualité des crédits des emprunteurs sont intrinsèques à notre activité.	Probable	Très Elevé
	La conduite de nos actions stratégiques est exposée à un risque d'exécution.	Probable	Elevé
	HSBC Continental Europe est exposé à un risque d'attrition et de rétention de compétences.	Probable	Elevé
	Nous avons une exposition significative au risque de contrepartie.	Probable	Elevé
	Les profits escomptés de nos initiatives stratégiques restent incertains.	Peu probable	Elevé
	HSBC Continental Europe reste exposé à un large éventail de risques Cyber qui sont facilités par l'usage de la technologie.	Peu probable	Elevé
	Les activités de HSBC Continental Europe sont largement dépendantes de son système d'information.	Peu probable	Elevé
	HSBC Continental Europe pourrait subir des pertes ou se voir imposer de détenir du capital supplémentaire en raison de limites ou de faiblesses de ses modèles.	Peu probable	Elevé
	Les activités de HSBC Continental Europe s'appuient sur des fournisseurs externes et internes ainsi que sur des prestataires de services.	Probable	Moyen
	Les politiques de gestion des données et les processus peuvent ne pas être suffisamment robustes.	Probable	Moyen
	Le risque réputationnel de HSBC Continental Europe est fortement lié à son actualité organisationnelle.	Probable	Moyen
	Les fluctuations du marché peuvent réduire nos revenus ou la valeur de nos portefeuilles.	Probable	Moyen
	Les activités de HSBC Continental Europe sont exposées à un risque de fraude.	Probable	Moyen
	La préparation des états financiers de HSBC Continental Europe se fonde sur des jugements, des estimations et des hypothèses qui sont potentiellement sujets à l'incertitude.	Peu probable	Moyen
	La liquidité, ou l'accès au financement, est essentielle pour l'activité de la banque.	Peu probable	Moyen
Les tiers auxquels nous externalisons peuvent nous utiliser pour mener à notre insu des activités illégales.	Peu probable	Moyen	

Risques macroéconomiques

Les conditions économiques et de marché actuelles peuvent affecter les résultats de HSBC Continental Europe.

Probabilité : Probable / Impact : Très Elevé

La pandémie de Covid-19 a déjà eu, et continue d'avoir, un impact significatif sur les métiers et sur l'environnement économique dans lesquels HSBC Continental Europe opère. Elle a engendré des perturbations pour les clients, les fournisseurs et les collaborateurs. Dans la plupart des pays dans lesquels HSBC Continental Europe opère, notamment en France, des mesures générales ont été mises en place par les gouvernements afin de soutenir financièrement et sur le plan social les secteurs économiques les plus affectés par la pandémie.

En l'absence de certitude sur la période à laquelle la pandémie de Covid-19 sera maîtrisée et l'activité économique pourra reprendre son cours normal, les revenus de HSBC Continental Europe ont de fortes chances de continuer à être affectés par une baisse des transactions de ses activités bancaires, de gestion d'actifs et d'assurance. Le faible niveau des taux d'intérêt continuera d'affecter la marge nette d'intérêts et des mouvements de marchés extrêmes pourraient éventuellement pénaliser ses activités de marché. L'environnement macroéconomique continuera probablement de peser sur les dépréciations pour pertes attendues et autres pertes enregistrées au titre du risque de crédit. Les risques sur capital et les risques psychosociaux, notamment, se sont également accentués et devraient rester élevés.

La priorité de HSBC Continental Europe en 2021 est de continuer à gérer au mieux les conséquences de la crise sanitaire du Covid-19

tout en poursuivant la transformation de ses activités. Le Groupe HSBC a lancé un plan de refonte des lignes de métier et des fonctions centrales. La stratégie présentée par le Groupe en février 2020 a pour objectif d'améliorer la rentabilité ainsi que l'efficacité opérationnelle des activités en Europe Continentale d'ici 2022, tout en réduisant le poids des encours moyens pondérés au risque ("RWA"). Suite à ces annonces, les lignes de métier globales ainsi que les fonctions centrales ont travaillé sur de nouveaux modèles opérationnels visant à aboutir à une banque plus simple et plus agile en Europe. Cela est mené en parallèle de la revue stratégique des opérations de la banque de détail, pour laquelle aucune décision n'a encore été prise.

Le résultat avant impôt est en perte de 945 millions EUR en 2020, en forte baisse comparé à une perte de 22 millions EUR en 2019. Il inclut des charges liées aux dépréciations d'actifs corporels et incorporels, des coûts de restructuration, un mouvement de PVIF défavorable et une hausse des dépréciations pour pertes attendues et autres pertes enregistrées au titre du risque de crédit.

Risques géopolitiques

Le retrait du Royaume-Uni de l'Union européenne pourrait nécessiter un changement du modèle économique et opérationnel de HSBC Continental Europe afin de s'adapter au nouvel environnement économique et réglementaire.

Probabilité : Probable / Impact : Moyen.

Avec la ratification de l'accord de retrait, le Royaume-Uni est sorti de l'Union européenne le 31 janvier 2020 à minuit et est ensuite entré dans la période de transition jusqu'au 31 décembre 2020. En amont de sa ratification par le Parlement Européen (attendue en 2021), cet accord de partenariat économique et commercial est

entré en vigueur à titre transitoire le 1er janvier 2021. Un accord de partenariat économique et commercial a été approuvé par l'Union Européenne et le Royaume-Uni le 24 décembre 2020 et a ensuite été ratifié par le Parlement britannique le 30 décembre 2020. L'Union européenne et le Royaume-Uni se sont entendus lors d'une déclaration commune sur la nécessité de mettre en place une coopération réglementaire cohérente et structurée dans le secteur des services financiers, avec pour objectif d'établir une relation durable et stable entre les deux juridictions autonomes. Cependant, des risques subsistent en l'absence d'un accord concret entre l'Union européenne et le Royaume-Uni sur les services financiers. Alors que l'Union Européenne et le Royaume-Uni sont parvenus à des décisions sur les équivalences pendant la période de transitions, les deux parties devraient convenir des principes de cette coopération dans le cadre d'un protocole d'entente d'ici le 31 mars 2021. Les opérations bancaires transfrontalières européennes du Groupe HSBC effectuées depuis Londres reposaient sur un accès totalement libre au marché européen des services financiers. La future relation du Royaume-Uni avec l'Union européenne aura des répercussions sur le fonctionnement de ces activités (interruption de la circulation libre des services et modifications significatives apportées à la politique migratoire britannique). En parallèle, l'Union européenne pourrait être restreinte dans son accès au marché des services financiers au Royaume-Uni.

HSBC a procédé à des ajustements de son modèle bancaire transfrontalier avec notamment le transfert des activités de plusieurs entités basées dans l'Espace économique européen ("EEE") à de nouvelles succursales de HSBC Continental Europe (mis en place au premier semestre 2019) et la migration des activités et des clients affectés du Royaume-Uni vers les filiales de l'EEE de HSBC, en particulier HSBC Continental Europe. Ces ajustements sont en grande partie achevés. HSBC Continental Europe a répondu à de nombreux défis (juridiques, réglementaires, d'organisation, opérationnels, informatiques, humains, financiers) dans le cadre du programme du Groupe HSBC lié à la sortie du Royaume-Uni de l'Union européenne. Ce programme est proche d'être finalisé. HSBC Continental Europe est en mesure d'offrir une continuité de services aux clients de l'Espace Economique Européen dont les opérations étaient auparavant effectuées par HSBC Bank Plc.

Voir aussi page 9 ("Présentation des activités et stratégie – Impact de la procédure de retrait du Royaume-Uni de l'Union européenne") et page 81 ("Points d'attention spécifiques – Procédure de retrait du Royaume-Uni de l'Union européenne").

Risques pruden­tiels, réglementaires et juridiques

HSBC Continental Europe est exposé aux risques associés au remplacement des indices de taux IBOR (*Interbank Offered Rates*, taux interbancaires offerts). Probabilité : Probable / Impact : Elevé.

Le remplacement prévu des indices de taux d'intérêt IBOR clés (LIBOR / EONIA) par des indices de référence alternatifs induit des risques pour HSBC Continental Europe, ses clients et l'industrie des services financiers de façon plus générale. Cela comprend, de façon non limitative, les risques suivants :

- Risques opérationnels et d'exécution liés à l'adaptation des systèmes informatiques, des infrastructures et des processus opérationnels, notamment pour la migration des contrats existants vers les nouveaux indices ;
- Risques de conduite liés à des conséquences négatives potentielles pour le client suite à la vente de produits dans les nouveaux indices, à la vente de produits en IBOR et à la migration des contrats IBOR existants ;
- Risques juridiques, dus aux changements requis pour la documentation des transactions nouvelles et existantes ;
- Risques financiers, dus aux changements potentiels dans la valorisation des instruments financiers liés aux indices de référence ;

- Risques de niveaux de prix, dus aux changements des indices de référence qui pourraient affecter les mécanismes de valorisation sur certains instruments.

Voir également la section Transition IBOR dans la partie Points d'attention spécifiques pages 81-83.

Risques liés à l'activité, aux opérations, à la gouvernance et au contrôle interne

Les risques concernant la qualité des crédits des emprunteurs sont intrinsèques à notre activité. Probabilité : Probable / Impact : Très Elevé.

Les risques engendrés par les évolutions dans la qualité des crédits et le recouvrement des créances sur les emprunteurs sont intrinsèques à l'activité de HSBC Continental Europe. La détérioration de la qualité de crédit des emprunteurs et des contreparties, provenant d'une détérioration générale des conditions économiques ou du risque systémique de l'environnement financier, peut réduire la valeur de nos actifs et la possibilité de la réaliser et nécessiter d'augmenter la dépréciation des créances. Le risque est de mal estimer l'impact des facteurs que nous avons identifiés, ou de ne pas réussir à identifier les facteurs pertinents. De plus, l'information que HSBC Continental Europe utilise pour déterminer la solvabilité des contreparties peut ne pas être exacte. Ne pas estimer correctement la capacité des contreparties à remplir leurs engagements peut avoir un impact négatif significatif sur les perspectives, la situation financière et le résultat d'exploitation de HSBC Continental Europe. Le niveau de cet impact négatif va dépendre du nombre d'emprunteurs, de la taille de l'exposition et du degré d'inexactitude de nos estimations.

En 2020 HSBC Continental Europe a pris des mesures exceptionnelles afin de se protéger et de protéger ses clients et de participer à la prévention d'un effondrement économique, particulièrement au travers d'un report quasi systématique de 6 mois des remboursements de prêts pour les plus petits clients CMB ainsi pour la clientèle de professionnels et d'entrepreneurs de WPB, avec des limitations ou restrictions peu nombreuses. Pour le secteur des moyennes et grandes entreprises, le report des remboursements de prêts est décidé au cas par cas. Dès le début de la crise, des financements supplémentaires, garantis ou non par l'Etat, ont été accordés à nos clients, en fonction de leur situation. Pour les grandes entreprises, ces nouveaux financements ont été accordés, en début de crise, pour renforcer leur liquidité à court ou moyen terme, généralement pour soutenir leur notation ou dans l'attente d'un refinancement obligatoire.

Le suivi des contreparties potentiellement affectées a été renforcé depuis le début de la crise du Covid-19, avec un effort particulier porté sur l'identification des signes de fragilisation du profil de risque des clients.

Les RWA de crédit ont augmenté du fait des délais de remboursement consentis, des accords temporaires accordés pour ne pas actionner certaines clauses (covenant *waivers*), des demandes de financement supplémentaire, des tirages de précaution effectués par les entreprises sur leurs lignes *revolving* et de la dégradation de la notation des clients. Pour le détail des actifs pondérés du risque de crédit au 31 décembre 2020, voir le tableau 9 en page 16 du rapport Pilier 3 de HSBC Continental Europe : "*Credit risk exposure – summary*". La répartition géographique et par secteur d'activité des expositions de HSBC Continental Europe est détaillée dans les tableaux 14 et 15 des pages 22, 23 et 24 du rapport Pilier 3 de HSBC Continental Europe.

Les *Expected Credit Losses* ("ECL" – pertes de crédit attendues, calculées dans le cadre de la norme IFRS 9) ont significativement augmenté sur la période, reflétant la détérioration globale de la qualité de crédit du portefeuille, ce qui a pour effet d'augmenter les ECL des *Stages 1 & 2*. Les dotations en *Stage 3* ont également connu une forte hausse, à mesure que les entreprises tombaient en défaut, soit du fait d'une entrée en procédure collective, soit parce qu'elles entraient dans un processus de restructuration financière. Les variations relatives aux dépréciations pour pertes attendues et autres pertes enregistrées au titre du risque de crédit

sont de - 289 millions EUR en 2020 en comparaison à - 128 millions EUR en 2019. Cette augmentation est avant tout le reflet de conditions économiques dégradées se traduisant par des provisions significatives au niveau des métiers de la Banque de financement, d'investissement et de marché et de la Banque d'entreprises.

La conduite de nos actions stratégiques est exposée à un risque d'exécution. Probabilité : Probable / Impact : Elevé.

Une gestion maîtrisée des projets mobilisant des ressources conséquentes dans un temps réduit est nécessaire pour assurer la mise en œuvre des priorités stratégiques de HSBC Continental Europe. Outre le projet précité lié à la sortie du Royaume-Uni, HSBC Continental Europe continue à mettre en place un grand nombre de projets (projet de hub en Europe continentale, transformation et repositionnement des métiers sous-performants, revue stratégique de la banque de détail, adaptation du modèle opérationnel et programmes réglementaires), dont la dimension et la complexité entraînent un risque accru d'exécution.

L'impact cumulé des initiatives en cours au sein de HSBC Continental Europe est significatif et a des conséquences directes sur les ressources et sur les collaborateurs de HSBC Continental Europe. De plus, la mise en œuvre de ces actions stratégiques reste soumise à des incertitudes liées à l'environnement économique et réglementaire, pouvant engendrer de la volatilité dans les résultats financiers et la nécessité d'adapter la stratégie d'exécution au nouvel environnement.

Tout dysfonctionnement lors de la mise en œuvre des actions stratégiques ou des programmes réglementaires pourrait avoir un impact significatif sur la santé financière, la rentabilité et les perspectives de HSBC Continental Europe, ainsi que de plus amples conséquences réglementaires et réputationnelles. Le risque d'exécution lié au nombre croissant de projets structurels est suivi par un comité de supervision des projets significatifs pour HSBC Continental Europe.

HSBC Continental Europe est exposé à un risque d'attrition et de rétention de compétences. Probabilité : Probable / Impact : Elevé.

Les exigences reposant sur le personnel de la banque restent d'un niveau très élevé. La charge de travail découlant des obligations réglementaires liées aux réformes expose les collaborateurs à des demandes complexes et qui peuvent être parfois contradictoires. Dans le même temps, le marché de l'emploi est tendu, en particulier dans certains domaines d'expertise dans lesquels la main-d'œuvre est très mobile et rare. Le succès de HSBC dépend en partie de la rétention de personnes clés, que ce soit au niveau de son équipe de direction, du management ou des employés. La capacité à continuer à attirer, former, motiver et retenir des professionnels hautement qualifiés et des talents qui adhèrent aux principales valeurs de HSBC est un élément essentiel de notre stratégie. Le succès de la mise en œuvre de notre stratégie qui vise à devenir une banque internationale au service des entreprises en Europe continentale et se traduit par la mise en œuvre de plans de réorganisation, dépend grandement de notre capacité à retenir les compétences clés dans les Métiers et les Fonctions. Si les Métiers et Fonctions ne disposent pas des ressources adéquates, n'attirent pas suffisamment de profils internationaux, perdent les personnes ou des talents clés, échouent à les remplacer de façon satisfaisante dans des délais courts, n'arrivent pas à mettre en œuvre les changements d'organisation accompagnant la stratégie, ou échouent à développer des valeurs partagées par tous, alors l'amélioration durable du résultat de nos activités et de notre situation financière globale ainsi que la maîtrise des risques opérationnels pourraient en être fortement affectées.

Néanmoins, la crise actuelle liée à la pandémie a eu un impact sur les effectifs avec une tendance à la réduction des démissions et donc des besoins de recrutements externes. Inversement, cette période prolongée de travail à distance a, sans aucun doute, entraîné une augmentation des risques psychosociaux du fait d'une incertitude, d'une anxiété et d'un stress plus importants.

Nous avons une exposition significative au risque de contrepartie. Probabilité : Probable / Impact : Elevé.

HSBC Continental Europe est exposé à des contreparties qui interviennent dans pratiquement tous les grands secteurs et effectue régulièrement des transactions avec des contreparties dans les services financiers, notamment des contreparties centrales, des banques commerciales, des banques d'investissement, des fonds communs de placement et d'autres clients institutionnels. Nombre de ces transactions exposent HSBC Continental Europe à un risque de crédit en cas de défaillance de sa contrepartie ou de son client. L'action ou le manque de solidité commerciale d'autres institutions de services financiers peut affecter de façon significative notre capacité à effectuer des opérations courantes pour financer nos opérations et gérer nos risques. Les institutions financières sont nécessairement interdépendantes en raison de relations de négociation, de compensation, de contrepartie ou autres. En conséquence, une défaillance ou une baisse de la confiance du marché dans certaines institutions ou une inquiétude vis-à-vis du secteur des services financiers en général peuvent entraîner de nouvelles difficultés individuelles et / ou systémiques, des défaillances et des pertes. La compensation centrale obligatoire des dérivés de gré à gré, y compris dans le cadre du règlement européen sur les infrastructures de marché en Europe, pose des risques pour HSBC. En tant que membre compensateur, nous serons tenus de souscrire les pertes subies par une contrepartie centrale (la "CCP") par défaut des autres membres compensateurs et de leurs clients. Par conséquent, le recours croissant aux chambres de compensation apporte un élément supplémentaire d'interconnexion entre les membres de compensation et les clients qui, selon nous, pourrait augmenter plutôt que réduire notre exposition au risque systémique. Dans le même temps, notre capacité à gérer nous-mêmes un tel risque sera réduite car le contrôle en a été en grande partie sous-traité aux contreparties centrales.

Lorsque le risque de contrepartie bilatéral a été atténué par la prise de garanties, le risque de crédit de HSBC Continental Europe peut rester élevé si la garantie que nous détenons ne peut pas être réalisée ou doit être liquidée à un prix insuffisant pour recouvrer la totalité de notre exposition au crédit ou aux dérivés. Il existe un risque que la garantie ne puisse être réalisée, y compris dans les cas où cela résulterait d'un changement de loi qui pourrait influencer sur notre capacité à réaliser une garantie ou à faire valoir d'autres droits contractuels. De tels ajustements ou modifications de la juste valeur pourraient avoir une incidence défavorable importante sur notre situation financière et nos résultats d'exploitation.

Au 31 décembre 2020 les actifs pondérés relatifs au risque de contrepartie s'élevaient à 3,7 milliards EUR, dont 769 millions EUR calculés sous Approche IRB Avancée (dont 100 % liés à la catégorie Etablissements), 1,7 milliards EUR calculés sous Approche IRB Fondation (dont 100 % liés à la catégorie Entreprises), 712 millions EUR sous l'Approche Standard (dont 90 % liés à la catégorie Etablissements), 307 millions EUR sous CVA Approche avancée, 86 millions sous CVA Ajustement de l'évaluation de crédit en Approche Standard et 132 millions EUR pour les chambres de compensation en Approche Standard. 81 % des actifs pondérés du risque relatifs au risque de contrepartie sont liés aux produits dérivés (OTC et ETF). Pour le détail des actifs pondérés du risque relatifs au risque de contrepartie, voir le tableau en page 129: Risque de contrepartie – Ventilation par classe d'exposition et par produit. Pour le détail des expositions liées aux techniques de réduction du risque de crédit ("*credit risk migration*") en Approche IRB et sous Approche Standard, voir les tableaux 21 et 22, respectivement sur les pages 31 et 32 du rapport Pilier 3 de HSBC Continental Europe.

Vois aussi pages 126-129 (Risque de contrepartie).

Les profits escomptés de nos initiatives stratégiques restent incertains. Probabilité : Peu probable / Impact : Elevé.

La stratégie du Groupe HSBC s'articule autour de deux tendances de fond : la croissance continue du commerce international et des flux de capitaux, et la création de richesse. Au regard de l'environnement dans lequel les banques européennes évoluent,

Risques

le Groupe HSBC a décidé de lancer une revue stratégique de ses activités européennes afin de mettre en place un modèle opérationnel et financier plus durable qui servira au mieux ses clients dans le futur. Dans ce cadre, notre vision stratégique en Europe est d'être la banque internationale de référence au service des entreprises en Europe continentale, avec des services patrimoniaux ciblés pour les particuliers. HSBC Continental Europe peut s'appuyer sur le réseau et l'expertise internationale du Groupe, ainsi qu'une couverture géographique et une offre produits étendues pour aider ses clients à atteindre leurs objectifs de croissance au sein du marché unique et des marchés internationaux. Le déploiement et l'exécution de la stratégie de HSBC Continental Europe reposent sur des estimations et des jugements difficiles, subjectifs et complexes, dont les hypothèses reposent sur des prévisions économiques en Europe Continentale mais aussi dans d'autres parties du monde. HSBC pourrait ne pas identifier correctement les tendances qu'elle cherche à exploiter et les facteurs pertinents qui guident ses décisions en matière de déploiement du capital et de réduction de coûts.

Mener à bien cette stratégie reposera sur la capacité de HSBC Continental Europe, à développer les synergies entre les différentes lignes de métier et géographies du Groupe HSBC dans le monde tout en s'appuyant sur un modèle opérationnel efficace pour nos activités en Europe Continentale. Cette transformation est articulée autour de quatre axes : (i) les activités de banque de détail en France font l'objet d'une revue par le Groupe. Cette revue stratégique est en cours et aucune décision n'a été prise ; (ii) la restructuration des activités de banque de financement, d'investissement et de marchés ('GBM'), pour laquelle un plan social a été approuvé par le Ministère du Travail, conduira à des départs de personnels en 2021 ; (iii) les activités de banque d'entreprises ('CMB') et les fonctions support vont être réorganisées, avec la mise en place d'une Rupture Conventionnelle Collective ; et (iv) la transformation dans les succursales européennes de HSBC Continental Europe se traduira par un accent croissant mis sur les relations avec les clients tout en s'appuyant davantage sur notre hub parisien et les centres d'excellence du Groupe. Repenser notre modèle opérationnel devrait nous permettre de réduire de façon significative notre base de coûts partout en Europe Continentale. La capacité de HSBC Continental Europe à mener à bien sa stratégie pourrait être limitée par sa capacité opérationnelle et par la complexité de l'environnement réglementaire actuel.

HSBC Continental Europe reste exposé à un large éventail de risques Cyber qui sont facilités par l'usage de la technologie. Probabilité : Peu probable / Impact : Elevé.

La menace Cyber reste un sujet d'attention pour notre organisation, et des défaillances de nos mesures de protection contre la criminalité sur Internet ou les cyber-attaques pourraient aboutir à des pertes financières, une interruption de nos activités et/ou la perte de données de nos clients ou d'autres informations sensibles qui pourraient atteindre notre réputation ou notre capacité à attirer ou conserver nos clients. Les "rançongiciels" et les attaques par déni de service ("DDoS") sont une menace prépondérante en pleine expansion au sein du secteur financier. En 2020, la banque a été la cible d'un faible nombre d'attaques DDoS sur ses sites sur Internet. Egalement, en 2020, la banque n'a pas été directement ciblée par des attaques par "rançongiciel" bien que certaines attaques rançongiciel aient ciblé des prestataires de HSBC et des clients. Bien que les cyber-attaques aient eu un effet négligeable sur nos clients et nos services, et compte tenu de la sophistication grandissante des cyber-attaques, de futures attaques pourraient avoir des conséquences importantes sur nos activités, nos perspectives, notre assise financière, notre réputation et notre résultat opérationnel.

HSBC Continental Europe ne compte aucune perte opérationnelle associée au risque Cyber, en 2018, 2019 et 2020. Les pertes opérationnelles relatives aux risques liés à l'information, aux technologies et à la cybersécurité s'élèvent à 0,22 millions EUR en 2020 (dont aucune qui soit liée à la cybersécurité proprement dite). Pour les détails sur les pertes opérationnelles, voir le tableau en page 146 du Document d'enregistrement Universel de HSBC

Continental Europe : Données quantitatives sur les pertes opérationnelles depuis 2012.

Les activités de HSBC Continental Europe sont largement dépendantes de son système d'information. Probabilité : Peu probable / Impact : Elevé.

La fiabilité et la sécurité de notre infrastructure informatique et de nos bases de données clients sont cruciales pour maintenir la disponibilité de service de nos applications bancaires et de nos processus, et ainsi protéger la marque HSBC. Le bon fonctionnement de nos systèmes de paiement, de contrôle financier, de gestion du risque, d'analyse de crédit et de reporting, de comptabilité, de service client et autres systèmes informatiques, ainsi que les réseaux de télécommunication entre nos agences et les centres de traitements informatiques, sont critiques pour nos opérations. Une défaillance des systèmes essentiels, toute indisponibilité de service ou de données prolongée, ou toute brèche substantielle affectant l'intégrité des données, pourrait provoquer de sérieux dommages dans notre faculté à servir nos clients ; contrevenir aux réglementations dans le cadre desquelles nous opérons ; et causer des dommages à long terme à nos activités et notre marque avec un effet défavorable significatif sur notre activité, nos clients, notre situation financière et nos résultats d'exploitation. Aucune perturbation ou événement significatif n'est à signaler pour HSBC Continental Europe en 2019 et 2020. De plus, la direction de HSBC Continental Europe a pris en compte l'environnement financier de contrôle et a passé en revue les actions prises afin d'améliorer les contrôles liés à la gestion des accès informatiques.

Les pertes opérationnelles relatives aux risques liés à l'information, aux technologies et à la cybersécurité s'élèvent à 0,22 million EUR en 2020 (dont zéro lié à la cybersécurité). Pour les détails sur les pertes opérationnelles, voir le tableau en page 146 du Document d'enregistrement Universel de HSBC Continental Europe : Données quantitatives sur les pertes opérationnelles depuis 2012.

HSBC Continental Europe pourrait subir des pertes ou se voir imposer de détenir du capital supplémentaire en raison de limites ou de faiblesses de ses modèles. Probabilité : Peu probable / Impact : Elevé

HSBC Continental Europe utilise des modèles dans divers contextes pour gérer son activité, en particulier pour le calcul des risques pondérés, les provisions pour risques, la juste valeur de certains instruments financiers, la prévention des délits financiers et du risque de fraude, les tests de résistance et les autorisations de crédit.

HSBC peut dans certains cas subir des conséquences négatives de décisions prises sur la base de l'utilisation de modèles, en particulier lorsque ces modèles sont mal construits ou mal mis en œuvre, lorsque leurs résultats sont mal interprétés, ou utilisés en dehors du cadre prévu, ou lorsqu'il se produit certains événements dont la probabilité avait été négligée lors de la conception du modèle. L'occurrence de tels événements est rendue plus probable dans l'environnement incertain et sans précédent créé par la crise du Covid-19. Les risques émanant de l'utilisation de modèles peuvent avoir un impact négatif sur l'activité de la banque, ses perspectives, les conditions financières dans lesquelles elle opère, ses résultats opérationnels, sa réputation, et le capital minimum requis. L'utilisation de modèles par les banques fait l'objet d'une stricte surveillance des autorités de supervision, en particulier en ce qui concerne les modèles internes utilisés par les banques pour le calcul des risques pondérés. En cas de faiblesse importante de ces modèles, les autorités de supervision sont susceptibles d'imposer à la banque de développer de nouveaux modèles ou des exigences en capital supplémentaires.

Pour le détail des actifs pondérés au 31 décembre 2020, voir le tableau en page 132 : Actifs pondérés du risque par type de risque.

De même, la banque utilise des modèles pour calculer la juste valeur de certains instruments financiers dont le prix n'est pas directement observable sur une plate-forme de négociation, comme les produits dérivés négociés de gré à gré. La juste valeur

est obtenue par déduction des prix observables d'instruments similaires. Les modèles peuvent utiliser des données observables (juste valeur de type "Level 2") ou, dans certains cas, des données inobservables qui sont alors estimées de façon prudente (juste valeur de type "Level 3").

À titre informatif, au 31 décembre 2020, la valeur des actifs évalués en "Level 2" s'élevait à 50 milliards EUR, et les passifs à 54 milliards EUR ; les actifs évalués en "Level 3" représentaient 3,232 milliards EUR, et les passifs 791 millions EUR (cf. Document d'enregistrement Universel de HSBC Continental Europe Note 11 des états financiers consolidés, page 193).

Les activités de HSBC Continental Europe s'appuient sur des fournisseurs externes et internes ainsi que sur des prestataires de services. Probabilité : Probable / Impact : Moyen.

HSBC s'appuie sur des tiers externes et internes pour fournir des biens et des services. Les régulateurs ont renforcé leur surveillance de l'utilisation par les institutions financières de services fournis par des tiers, notamment la manière dont sont prises les décisions d'externalisation et dont les relations clés sont gérées. Les risques provenant de tierces parties peuvent être plus complexes à gérer.

Une insuffisance dans la gestion du risque de tiers pourrait affecter notre capacité à satisfaire nos attentes en termes de stratégie, de réglementation et de clientèle. Cela pourrait avoir des répercussions, y compris des sanctions réglementaires ou civiles, ou une atteinte à la fois à la valeur de l'action HSBC cotée en bourse et à notre réputation, accompagnées potentiellement d'une atteinte défavorable significative à nos activités, nos clients, notre situation financière et nos résultats d'exploitation. Ainsi, pour répondre aux récentes évolutions réglementaires liées à la mise en œuvre des nouvelles orientations de l'Autorité bancaire européenne ("ABE") relatives à l'externalisation, HSBC Continental Europe a continué à renforcer en 2020 son dispositif de gestion des risques de tiers afin de gérer ces risques de manière uniforme et efficace au sein de son périmètre. Ce nouveau dispositif, applicable sur l'ensemble du périmètre de HSBC Continental Europe, est en cours de renforcement et nécessite encore un accompagnement des métiers. Par ailleurs, les travaux de remédiation liés aux tiers préexistants sont en cours. Toute externalisation d'un service critique doit être formellement approuvée par le comité de gestion des risques de la banque.

Dans le contexte du Covid-19, un suivi détaillé de nos principaux fournisseurs externes ou internes a été mis en place, notamment au travers d'indicateurs. Aucun incident matériel lié aux Tiers ne s'est produit durant cette période.

Les politiques et processus de gestion des données peuvent ne pas être suffisamment robustes. Probabilité : Probable / Impact : Moyen.

Les processus des métiers considérés comme prioritaires s'appuient sur un large volume de données provenant de multiples systèmes et sources. Si la gouvernance des données, y compris leurs délais de rétention et de suppression, leur qualité et leur architecture ne sont pas suffisamment robustes, des interventions manuelles, réconciliations ou ajustements peuvent s'imposer pour réduire le risque d'erreur de reporting à destination de la Direction ou des régulateurs. Des insuffisances dans les politiques ou les processus peuvent également affecter notre capacité à utiliser les données au sein de HSBC Continental Europe pour servir nos clients efficacement et/ou améliorer notre offre de produits.

Ceci pourrait avoir un effet défavorable sur notre activité, nos relations avec nos clients/prospects, nos résultats financiers et la réputation de la banque.

De plus, les institutions financières échouant à se conformer aux principes d'agrégation des données de risque et de production des rapports tels que décrits par le Comité de Bâle, dans le délai requis, peuvent être soumises à des mesures de surveillance. En complément, le non-respect du Règlement Général de Protection des Données ("RGPD") en matière de protection des données peut résulter en des sanctions réglementaires et des amendes. Nous observons depuis ces dernières années que les Régulateurs

s'attendent à ce que HSBC augmente ses capacités et élargisse son périmètre en termes de gestion des données, d'architecture de ses données et de protection des données qu'elle traite.

Le risque réputationnel de HSBC Continental Europe est étroitement lié aux évolutions en cours de son organisation interne. Probabilité : Probable / Impact : Moyen.

Le risque réputationnel a augmenté de manière significative dans le contexte de la réorganisation du modèle économique de HSBC Continental Europe : le parcours de transformation et l'intense activité liée à un grand nombre de projets stratégiques gérés simultanément ont attiré l'attention des médias, principalement concernant la revue stratégique engagée par le Groupe de ses activités de banque de détail en France, ainsi que la réorganisation débutée dans les métiers de la Banque de marché et d'investissement, ce qui peut affecter directement HSBC Continental Europe, sur le plan financier ou sur d'autres plans, ainsi que la confiance que lui portent ses partenaires et clients. Dans le même temps, le degré d'incertitude a augmenté pour les clients ainsi que les employés, et notre capacité à embaucher ou attirer pourrait être affectée par une période prolongée de manque de visibilité sur nos métiers et nos activités futures. Une opinion publique défavorable peut également diminuer notre capacité à acquérir ou conserver des parts de marché (notamment auprès des clients particuliers et professionnels), à attirer ou à motiver des collaborateurs, et peut affecter nos activités, nos clients, notre situation financière et nos résultats.

Les fluctuations du marché peuvent réduire nos revenus ou la valeur de nos portefeuilles. Probabilité : Probable / Impact : Moyen.

Nos activités sont intrinsèquement soumises aux risques inhérents aux marchés financiers et à l'ensemble de l'économie, notamment des modifications des taux d'intérêt, des taux d'inflation, des *spreads* de crédit, des taux de change, des matières premières, des actions, du prix des obligations et de l'immobilier, et le risque que nos clients agissent d'une manière non conforme à nos hypothèses d'activité, de tarification et de couverture.

Les mouvements de marché continueront de nous affecter de manière significative dans plusieurs domaines clés. Par exemple, les activités bancaires et de négociation sont soumises au risque de taux d'intérêt, au risque de change, au risque d'inflation et au risque de *spread* de crédit. Les variations du niveau des taux d'intérêt, des écarts de taux interbancaires par rapport aux taux officiels, des courbes de rendement et des *spreads* ont une incidence sur l'écart de taux d'intérêt entre les coûts d'emprunts et les revenus de prêts. Les pressions concurrentielles sur les taux fixes ou les conditions des produits sur les prêts et dépôts existants limitent parfois notre capacité à modifier les taux d'intérêt applicables aux clients en réponse à l'évolution de leur situation financière. Nos activités d'assurance sont également exposées au risque que les fluctuations du marché entraînent des déséquilibres entre les passifs liés aux produits et les actifs de placement qui les sous-tendent. Il est difficile de prévoir avec précision le degré d'évolution de la conjoncture du marché, qui peut avoir une incidence défavorable importante sur nos activités, nos perspectives, notre situation financière et nos résultats d'exploitation.

Le monde a été sévèrement touché par la crise sanitaire liée au coronavirus. Les mesures de confinement ont stoppé brutalement l'économie et ont forcé les gouvernements et les banques centrales à réagir vigoureusement pour empêcher une sévère et longue dépression économique.

La Banque centrale européenne ("BCE") a lancé un plan d'urgence de d'achats d'actifs de 1 850 milliards EUR jusqu'en 2022. Les critères d'éligibilité, en termes de taille par émetteur et *ratings*, ont été assouplis par rapport aux plans précédents pour permettre à l'institution d'acheter de la dette grecque et italienne plus facilement. Le périmètre a été étendu aux papiers non financiers.

La réserve fédérale américaine a de son côté initié un programme illimité d'assouplissement quantitatif et l'administration centrale a entrepris un soutien fiscal et un programme de garantie de prêts extrêmement importante.

Risques

Malgré ce support à l'économie, les marchés financiers ont été sévèrement impactés par la crise au premier semestre.

Les marchés actions dans le monde ont chuté de 20-30 % mais se sont redressés significativement en juin, portés par un regain d'optimisme sur la possible fin de la crise sanitaire et l'afflux impressionnant de liquidités apportées par les banques centrales.

Les annonces d'efficacité et de déploiements de vaccins ont conduit à une nouvelle hausse en fin d'année.

Néanmoins, la situation sanitaire était toujours préoccupante à cause du regain épidémique lié à la période hivernale et de mesures de confinements toujours impactantes pour l'économie, bien que moins dures qu'au printemps.

Les scénarios de *Stress Tests* dédiés au coronavirus n'ont pas montré de pertes significatives potentielles sur les portefeuilles de *Trading*. Ils montrent une augmentation significative des expositions de risques de contreparties mais concentrée sur les contreparties collatéralisées ou de bonne qualité de crédit.

Au 31 décembre 2020, les Actifs Pondérés liés au Risque de marché s'élevaient à 2,7 milliards EUR, dont 339 millions EUR calculés sous méthode standard et 2,3 milliards EUR selon la méthode fondée sur les modèles internes. Dans les actifs pondérés calculés selon la méthode standard, on compte 146 millions EUR liés au risque de taux d'intérêt, 100 millions EUR liés au risque de change et 93 millions EUR pour les options. Dans les actifs pondérés du risque calculés selon la méthode fondée sur les modèles internes, on compte 444 millions EUR liés à la *VaR*, 964 millions EUR liés à la *Stressed VaR*, 350 millions EUR liés au Risque supplémentaire de défaut et de migration ("*Incremental risk charge*") et 566 millions EUR à d'autres risques de marché.

Pour le détail des actifs pondérés du risque relatifs au risque de marché, voir les tableaux en page 140 : Risque de marché – selon la méthode standard et Risque de marché selon la méthode fondée sur les modèles internes.

Les activités de HSBC Continental Europe sont exposées à un risque de fraude. Probabilité : Probable / Impact : Moyen.

Le risque de fraude a augmenté et a été complexifié par les transformations en matière de numérique qui ont eu lieu dans le Groupe HSBC. Les fraudeurs peuvent cibler tous nos produits, services et canaux (particulièrement les processus de recrutement en ligne), y compris l'activité de prêts, la banque en ligne, les paiements, l'ouverture de comptes, les cartes de crédit; les cyberattaques auxquelles la banque est confrontée augmentent en nombre et en intensité. Cela peut entraîner des pertes financières pour HSBC Continental Europe, de l'insatisfaction chez la clientèle, un dommage réputationnel et d'éventuels impacts réglementaires qui peuvent avoir un effet défavorable significatif sur notre activité, nos perspectives, notre santé financière et le résultat de nos opérations. Il existe une pression de la part des consommateurs pour rendre plus largement les banques responsables des fraudes qui les affecte, en l'absence de solutions et contrôles préventifs exhaustifs. De plus, la fraude liée aux litiges à l'encontre de la banque est en augmentation, qu'il s'agisse de situations concernant des clients HSBC victimes de fraude ou bien de clients HSBC eux-mêmes fraudeurs.

En 2020, les pertes opérationnelles s'élevaient à 81,7 millions EUR, dont 2,3 millions EUR étaient liés à la fraude externe, contre 15,1 millions EUR au total en 2019, dont également 2,5 millions EUR liés à la fraude externe. A noter que la fraude interne a été négligeable en 2019 et 2020. Pour le détail des pertes opérationnelles, voir le tableau en page 146 du Document d'enregistrement Universel de HSBC Continental Europe : Données quantitatives sur les pertes opérationnelles depuis 2012.

Le risque de fraude externe est demeuré élevé durant toute la seconde moitié de l'année 2020, des acteurs malveillants tentant de profiter du climat d'incertitude et de l'anxiété ambiante en multipliant les escroqueries (fraudes commises par des tiers). En outre, la pandémie a affecté l'activité économique en mettant les clients dans une situation de tension financière et / ou en forçant le changement des modèles économiques. Par conséquent, 2020 a également connu une augmentation du risque de fraude

commise par des clients falsifiant leurs états financiers afin d'emprunter, de cacher des difficultés ou encore utilisant des documents fictifs afin d'obtenir un crédit sous forme de prêts ou de financement commercial. Le système de prêts garantis par l'Etat est particulièrement visé par les fraudeurs. Pour le moment aucune perte importante découlant d'une fraude liée au Covid-19 n'a été portée à notre connaissance en Europe continentale.

Le risque de fraude interne s'est également accru en 2020 alors que la banque mettait en place les modalités propres à la continuité d'activité en réponse à la pandémie de Covid-19. Toutefois aucun incident important spécifiquement lié à la pandémie n'est à déplorer. A travers les lignes métier et HSBC Operations, Services and Technology, la plupart des employés ont télétravaillé et les processus ont été adaptés afin de répondre aux besoins liés à l'endiguement de la pandémie, tels que réduire les contacts entre les individus, ou encore la mise en place de moyens alternatifs lors de la réception d'instructions de paiement. La banque a dû adapter ses processus plus rapidement qu'avant la pandémie ce qui peut provoquer un affaiblissement des contrôles ou une défaillance lors de la mise en place de nouveaux contrôles afin de limiter ce risque supplémentaire. Un contrôle, une surveillance et une visibilité limités résultant du télétravail contribuent également à ce risque.

La préparation des états financiers de HSBC Continental Europe se fonde sur des jugements, des estimations et des hypothèses qui sont potentiellement sujets à l'incertitude. Probabilité : Peu probable / Impact : Moyen.

La préparation des états financiers implique des jugements, des évaluations et des hypothèses ayant potentiellement des impacts sur les montants rapportés au bilan (actifs, passifs) et en résultat (charges et produits). Du fait de l'existence de sources d'incertitude tout particulièrement lors du recours à des modèles financiers complexes, les montants qui seront effectivement comptabilisés sur les périodes futures pourraient différer de ces estimations. Les estimations, jugements, hypothèses et modèles sont régulièrement évalués, et intègrent des données historiques ainsi que d'autres facteurs, qui incluent l'anticipation d'événements futurs considérés comme suffisamment raisonnables compte tenu des circonstances. Les révisions apportées aux estimations comptables sont reconnues sur la période au cours de laquelle l'estimation est corrigée et sur toutes les périodes futures concernées par cette révision. Les normes comptables considérées comme critiques pour nos états financiers et la situation financière qui reposent sur des critères de "matérialité" et des jugements et estimations essentielles comprennent la dépréciation des prêts et créances, la dépréciation des écarts d'acquisition, l'évaluation des instruments financiers, l'impôt différé actif, les provisions et intérêts dans les entreprises associées. L'évaluation des instruments financiers à la juste valeur peut être subjective, en particulier si les modèles utilisés incluent des données non observables. Du fait de l'incertitude et de la subjectivité inhérentes à la valorisation de tels instruments, les impacts financiers futurs pourraient différer substantiellement de ceux utilisés sur la base de l'information disponible à la date de clôture. L'impact de ces différences sur les résultats futurs des opérations et sur la situation financière future de HSBC Continental Europe pourrait être significatif. Si les jugements, estimations et hypothèses utilisés par HSBC Continental Europe pour préparer ses états financiers consolidés se révèlent, par la suite, substantiellement différents de ceux utilisés compte tenu de l'information disponible à la date de clôture, cela pourrait affecter notre activité, nos perspectives, notre position financière et le résultat de nos opérations.

La liquidité, ou l'accès au financement, est essentielle pour l'activité de la banque. Probabilité : Peu probable / Impact : Moyen.

La capacité de la banque à emprunter, sur une base sécurisée ou non, et le prix à payer pour le faire peuvent être affectés par l'augmentation des taux d'intérêt ou des *spreads* de crédit, l'abondance de liquidité, les obligations réglementaires en matière de liquidité ou encore la perception du risque relatif au

Groupe HSBC dans son ensemble, HSBC Continental Europe en particulier ou l'ensemble du secteur bancaire. Les dépôts et comptes d'épargne à vue ou à court terme représentent une part importante du financement de la banque et HSBC Continental Europe attache une importance particulière à maintenir leur stabilité. La stabilité de ces dépôts dépend de la capacité de la banque à maintenir la confiance des déposants dans sa solidité financière et dans sa liquidité ainsi que de sa capacité à proposer une rémunération transparente dans les niveaux du marché. Bien que les dépôts aient toujours représenté historiquement pour HSBC Continental Europe une source de financement stable, et ce y compris dans des situations de crises économiques, cela pourrait dans un scénario extrême et improbable ne pas rester le cas. HSBC Continental Europe recourt également aux marchés financiers pour le financement nécessaire à la réduction des déséquilibres de maturité entre actifs et passifs, et pour participer au financement de nos activités de crédit et de marché. Une conjoncture économique défavorable, des marchés perturbés ou des évolutions réglementaires pourraient alourdir le coût de financement ou rendre plus difficile l'accès de HSBC Continental Europe aux marchés financiers dans le cadre de son développement ou de son expansion.

Si la banque se trouvait dans l'incapacité de se financer par les dépôts clientèles ou sur les marchés financiers, sa situation de liquidité pourrait s'en trouver affectée. Dans un tel scénario extrême, elle pourrait se trouver en difficulté pour honorer les demandes de retrait des dépôts des clients, pour rembourser ses emprunts à l'échéance, pour fournir le financement des lignes de crédit confirmées ou de contrats d'assurance ou pour financer de nouveaux prêts ou investissements et son activité avec la clientèle. La banque pourrait devoir liquider certains actifs afin de faire face à ses engagements. Dans un environnement de faible liquidité, certains actifs pourraient être difficilement cessibles, sinon à un prix réduit, ce qui pourrait affecter négativement notre activité, nos perspectives, nos conditions d'exploitation ou nos résultats. Il est difficile d'anticiper de manière fiable des changements dans les possibilités d'accès au financement et l'étendue de leurs conséquences possibles. Néanmoins, un certain nombre d'actions et de procédures – y compris des actions commerciales, et des actions de participation aux opérations de refinancement banque centrale qui se sont sensiblement développées au second trimestre 2020 – sont prévues et possibles en cas de crise de liquidité et constituent le "Contingency Funding Plan" de HSBC Continental Europe. Celles-ci réduisent fortement l'impact estimé en cas de matérialisation de ce risque.

Le ratio court terme *Liquidity coverage ratio* ("LCR"), calculé selon les termes de l'Acte délégué de l'UE (EU 2015/61), s'élève à 143 % à fin décembre 2020 pour un minimum réglementaire s'établissant à 100 %.

HSBC Continental Europe calcule le ratio long terme Net stable funding ratio ("NSFR") selon son interprétation du CRR II (Réglementation EU 2019/876) qui entrera en vigueur en juin 2021, et calcule également, comme le Groupe HSBC, un NSFR selon la recommandation finale 295 du Comité de Bâle ("BCBS" 295). Ces calculs requièrent plusieurs interprétations de ces textes, ce qui pourrait rendre le NSFR calculé par HSBC Continental Europe selon ces deux normes non directement comparable avec les ratios d'autres institutions.

A fin décembre 2020, le ratio NSFR calculé sur la base règlement CRR II est estimé au niveau de 136 % et, selon la recommandation BCBS 295, à 130 %.

HSBC Continental Europe évalue sa résistance à des stress de liquidité afin de tester l'adéquation de son appétit aux risques, pour valider qu'il peut continuer d'opérer dans différents scénarios de stress qui reposent sur des zones de risque probables ou à fort impact sur son activité, et pour confirmer que les hypothèses de stress incluses dans le scénario de LCR sont appropriées et suffisamment conservatrices pour l'activité du groupe. HSBC Continental Europe conduit également des *reverse stress tests* dans le but spécifique d'évaluer le caractère peu probable de scénarios menant à l'épuisement des sources de liquidité. Si ces scénarios ne sont pas jugés suffisamment peu probables, des

actions correctrices sont engagées. Les différents scénarios de tests de résistance menés sur la qualité des sources de financement englobent des hypothèses de stress de natures et de durées différentes. Le comité ALCO (*Asset, liability and capital management committee*) valide ces hypothèses et revoit les résultats des tests. Ces informations sont également présentées au Conseil d'Administration *via* le processus d'évaluation du dispositif de gestion des risques de liquidité et de financement ("ILAAP"). En outre, depuis 2020, HSBC Continental Europe dispose d'un indicateur interne de stress de liquidité, calculé quotidiennement : l'*Internal Liquidity Metric*. Celui-ci propose, en complément du LCR et des *stress-tests* internes, un scénario alternatif interne pris en compte dans la gestion opérationnelle de la liquidité au sein de HSBC Continental Europe.

Les tiers auxquels nous externalisons peuvent nous utiliser pour mener à notre insu des activités illégales. Probabilité : Peu probable / Impact : Moyen.

Nous devons nous conformer aux lois et aux réglementations applicables en matière de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme (ci-après "LCB-FT"), de sanctions financières internationales, de lutte contre la corruption et contre la fraude et de transparence fiscale, ainsi qu'aux attentes et recommandations de nos régulateurs et de notre centre de renseignement financier national "TRACFIN" en la matière. Pour ce faire, nous avons adopté localement des politiques et procédures du Groupe HSBC reprenant les exigences législatives et réglementaires locales, telles que les procédures "*Customer Due Diligence*", et mis en place un dispositif de contrôle interne et de gouvernance. Ce programme de conformité est destiné à limiter l'exposition de HSBC au risque de crime financier. Depuis ces dernières années, les autorités américaines et britanniques concentrent particulièrement leur politique à l'égard des établissements financiers sur la prévention et la détection du blanchiment de capitaux, sur le respect des sanctions économiques américaines et européennes, et sur la lutte contre la corruption au niveau du Groupe. Cette tendance se traduit entre autres par les accords signés avec les autorités britanniques et américaines suite aux différentes investigations menées et aux insuffisances relevées en matière de LCB-FT et de respect des règles en matière de sanctions financières internationales.

Toutefois, la conclusion de ces accords n'exclut pas toute poursuite ultérieure par les autorités de régulation bancaire, les autorités publiques ou judiciaires, ou encore toute poursuite intentée par des particuliers. En parallèle, notre régulateur bancaire français continue de mettre l'accent sur la LCB-FT, et plus récemment sur la lutte contre la corruption, la fraude, la fraude fiscale et l'évasion fiscale dans l'industrie bancaire française. Par ailleurs, l'entrée en vigueur de la loi n° 2016-1691 du 9 décembre 2016 dite "Sapin II" introduit de nouvelles exigences en matière de lutte contre la corruption et crée une Agence Française Anticorruption ("AFA") en charge de la supervision des entreprises françaises dans ce domaine. Pour renforcer la protection des entités du Groupe au regard de ces risques, plusieurs actions de remédiation ont été mises en place suite à la signature du "*Deferred Prosecution Agreement*" avec les autorités américaines. Comme nous nous sommes acquittés de nos obligations au titre du DPA, ce dernier a par conséquent pris fin à la fin de l'année 2017. Le *Monitor* continue sa mission d'expert pour le compte de la *Financial Conduct Authority* ("FCA") et sa mission se poursuit à ce titre. Nous avons observé, ces dernières années, un accroissement substantiel du volume de nouvelles réglementations affectant nos processus opérationnels, ainsi qu'une augmentation du risque de non-conformité, les régulateurs et autres autorités continuant de mener des revues et des contrôles sur place des activités de la banque. Il est important de relever que des contrôles sur place et des discussions plnières pour l'évaluation mutuelle de la France sont planifiés par le GAFI pour 2021. HSBC Continental Europe a continué d'améliorer son dispositif de lutte contre la criminalité financière et de conformité réglementaire, en conformité avec les normes les plus exigeantes du Groupe.

En outre, dans des situations appropriées et lorsque permis par la réglementation, nous pouvons faire appel à des tiers afin de

Risques

réaliser certaines activités concernant l'identification et la vérification de l'identité du client et les obligations en matière de connaissance de celui-ci dans le respect de nos procédures de lutte contre blanchiment, des sanctions, de la lutte contre la corruption, de la prévention de la fraude et en matière de transparence fiscale. Bien qu'autorisée par la réglementation, l'externalisation peut s'avérer inefficace pour prévenir la survenance de faits de blanchiment de capitaux et/ou de financement de terrorisme, de corruption, de fraude, de fraude fiscale et d'évasion fiscale ou encore de violation des règles en matière de sanctions financières internationales. Nos prestataires peuvent nous utiliser pour mener, à notre insu, des activités illégales. Dès lors, toute participation ou condamnation pour des faits de complicité peut nuire à notre réputation et donner lieu à des amendes, sanctions ou poursuites judiciaires. Ces dernières peuvent aussi avoir des incidences défavorables significatives sur nos activités, nos perspectives, notre situation financière ou notre résultat d'exploitation.

Au sein de HSBC Continental Europe, tous les mois, toutes les transactions, soit plus de 30 millions à travers 1,7 million de comptes, sont analysées afin de détecter les signes de blanchiment de capitaux, de financement du terrorisme, d'évasion fiscale, de corruption, de fraude et de non-respect des dispositions réglementaires en matière de sanctions financières internationales. De plus, 1,7 million de noms sont filtrés sur une base continue, au regard des différentes listes de surveillance. Afin de s'assurer de l'effectivité de nos politiques, une formation annuelle a été suivie par plus de 98 % des collaborateurs de HSBC Continental Europe. Ce chiffre est en accord avec l'appétit au risque de la banque d'atteindre au moins 98 % de taux réalisation de la formation obligatoire (la tolérance au risque est établie à 97 %).

Les Risques ESG – Environnements, Sociaux et de Gouvernance

Voir "Déclaration de Performance Extra-Financière" de la partie "Développement Durable".

Développements clés et profil de risque

Évolutions marquantes – 2020

En 2020, HSBC Continental Europe a poursuivi le déploiement des initiatives visant à améliorer son approche de la gestion des risques. Parmi celles-ci figurent :

- la création d'une nouvelle fonction, dénommée "*Operational & resilience risk*", issue de la fusion des équipes "*Operational risk*" et de l'ancienne fonction de seconde ligne liée aux risques de résilience opérationnels, laquelle accompagne et supervise les activités des métiers et fonctions au sein de la première ligne de défense, dans la définition de plans d'actions clairs, en faisant preuve d'un regard critique, ceci dans un contexte de menaces croissantes auxquels sont confrontées les banques en matière de risques non financiers ;
- le dispositif de gestion des risques de HSBC a été simplifié par la fusion du dispositif de gestion des risques de l'entreprise ("*ERMF*" *Enterprise Risk Management Framework*) et du dispositif de gestion des risques opérationnels ("*ORMF*" *Operational Risk Management Framework*), laquelle permet une gestion plus efficace et pratique des risques de la Banque ;
- le groupe HSBC a également simplifié sa taxonomie des risques au travers de la consolidation de certains risques existants dans des catégories plus larges, ce qui est le cas par exemple des risques *Resilience*. Ces aménagements permettent de rationaliser notre documentation sur les risques et de favoriser un langage commun dans notre approche de gestion des risques. Ce processus de simplification se poursuivra en 2021 ;
- la gestion des tiers continue d'être l'objet d'une grande attention, que ce soit les prestataires internes ou externes à la Banque, tout comme les prestations externalisées sur le "*Cloud*", afin de veiller à l'alignement du dispositif avec les lignes directrices de l'Autorité Bancaire Européenne ("*ABE*") ;

- la poursuite du renforcement de la culture du risque au travers de sessions dédiées à la première ligne de défense, les *Risk Stewards* (Référénts) et les membres de la Direction Générale, en matière de gestion des risques non financiers et au travers de e-learning spécifique pour chaque partie prenante au sein des trois lignes de défense ;
- nous avons continué de promouvoir et d'encourager une bonne conduite en matière de comportement et de prise de décision de nos employés afin de veiller à l'équité de traitement de nos clients et de préserver l'intégrité des marchés financiers ;
- nous avons continué à nous concentrer sur la simplification et l'amélioration de notre approche en matière de gestion des risques non financiers. Nous avons ainsi fait progresser leur identification et leur supervision de bout en bout ;
- une nouvelle structure de gestion des risques et une refonte de la gouvernance ont été mises en œuvre depuis le 1er décembre 2020 avec la création de l'entité légale HSBC Continental Europe, comprenant la France et ses succursales européennes (Espagne, Italie, Luxembourg, Pays-Bas, Belgique, République Tchèque, Pologne, Grèce, Irlande et Suède).

Gestion des risques

Nous reconnaissons que la fonction première de la gestion des risques est de protéger nos clients, nos activités, nos collaborateurs, nos actionnaires et les communautés au service desquelles nous sommes, tout en nous assurant que nous avons disposons des moyens nécessaires à notre stratégie et de produire une croissance durable. Ceci s'appuie sur notre modèle des trois lignes de défense décrit à la page 101.

Nous nous concentrons sur la mise en œuvre de notre stratégie, pour laquelle nous avons mis en place un nouveau programme, pour lequel une gestion active des risques d'exécution est primordiale.

Nous allons également procéder à une évaluation périodique des risques, y compris, eu égard à notre stratégie, dans le but de nous assurer de retenir les collaborateurs clés pour la sûreté du maintien de nos opérations.

Nous disposons d'un dispositif de gestion des risques complet couvrant l'ensemble de notre organisation et des natures de risque, qui s'appuie sur les valeurs et la culture du Groupe. Ce dispositif décrit les grands principes, les politiques et les pratiques que nous mettons en œuvre pour gérer nos risques principaux, financiers comme non financiers.

Ce dispositif favorise le contrôle permanent, développe l'attention aux risques et encourage la prise de décision en matière opérationnelle et stratégique. Il établit aussi une approche cohérente pour identifier, gérer et rapporter les risques auxquels nous faisons face et que nous acceptons dans le cadre de nos activités.

Dispositif de gestion des risques

Une gouvernance forte et des responsabilités clairement établies permettent une gestion efficace des risques. Le dispositif de gestion des risques au sein du Groupe HSBC permet une surveillance et une évaluation continues des risques. Le dispositif d'appétit au risque ("*Risk Appetite*"), la réalisation de tests de résistance, la *Risk Map* et l'identification des principaux risques actuels et émergents sont partie intégrante de la gouvernance de gestion des risques.

Le Comité des risques HSBC Continental Europe est aligné avec l'approche de la Banque, laquelle se concentre sur la gouvernance des risques et apporte une vue prospective des risques et des mesures d'atténuation mises en place.

Le Comité des Risques est composé d'Administrateurs indépendants et a pour mission de superviser pour le compte du Conseil d'Administration l'appétit et la tolérance au risque de la banque ainsi que sa stratégie, sa gestion des risques, ou encore son dispositif de contrôle interne ou de conformité et de le conseiller dans ces domaines. En complément, les membres du Comité des Risques participent aux Comités des Nominations et

Rémunérations durant lequel l'alignement du dispositif de rémunérations à l'appétit aux risques de la Banque est examiné.

Le Comité des Risques est aidé dans l'exercice de ses responsabilités par le *Chief Risk Officer* ("CRO"), le Directeur Financier, le responsable de l'Audit interne et par les responsables Conformité – Lutte contre la criminalité financière et Conformité Réglementaire, avec l'aide d'autres fonctions ou métiers pour les risques entrant dans leurs périmètres respectifs.

La responsabilité de la gestion des risques financiers et non financiers incombe en premier lieu à nos collaborateurs. Ils sont ainsi tenus de gérer les risques associés aux activités commerciales et opérationnelles dont ils portent la responsabilité. Les risques sont supervisés par des Experts du risque (ou "référents"), sous la responsabilité du *Chief Risk Officer*.

Les risques non financiers comprennent certains des principaux risques auxquels HSBC est confronté, tels que les cyber-attaques, l'insatisfaction clients et la perte de données. La bonne gestion des risques non financiers est essentielle puisqu'elle vise à servir efficacement nos clients et à avoir un impact positif sur l'environnement social.

Au cours de 2020, nous avons continué à renforcer notre environnement de contrôle et notre approche en matière de gestion des risques non financiers, tels que repris dans notre dispositif de gestion des risques. La gestion des risques non financiers repose sur une gouvernance forte et l'appétit au risque de la Banque, offrant ainsi une vue unique des principaux risques non financiers et des contrôles associés pour mieux les maîtriser. Il intègre un système de gestion des risques conçu pour assurer une gestion active de ceux-ci.

Notre objectif constant est de simplifier notre approche en matière de gestion des risques non financiers, tout en favorisant une surveillance plus efficace et une meilleure gestion de bout en bout des risques non financiers.

Dans le cadre de la mise en œuvre des dispositions de l'arrêté du 3 novembre 2014 et des exigences du Groupe HSBC, le groupe HSBC Continental Europe a établi un dispositif de contrôle permanent et de gestion des risques décrit dans les chapitres qui suivent.

Gouvernance

La gestion des risques est supervisée par le *Risk Management Meeting* ("RMM") de HSBC Continental Europe, comité faïtier de gestion des risques, aux côtés du *Financial Crime Risk Management Committee* ("FCRMC") chargé d'assurer spécifiquement la supervision des risques liés à la criminalité financière et au non-respect des sanctions internationales.

Présidé par le *Chief Risk Officer*, le *Risk Management Meeting* réunit mensuellement les membres du Comité Exécutif afin d'analyser les principaux risques de HSBC Continental Europe selon un ordre du jour préalablement établi.

Il examine mensuellement les risques financiers et non financiers des métiers et des fonctions, ceux de HSBC Operations, Services and Technology, l'avancement des plans d'actions mis en œuvre pour limiter les risques identifiés, ainsi que les pertes opérationnelles. Le *Risk Management Meeting* de HSBC Continental Europe rapporte à son homologue au niveau régional : le *Risk Management Meeting* HSBC Europe.

Enfin, ce dispositif est complété par des forums et groupes de travail sur des risques spécifiques au sein des métiers et fonctions, qui réunissent les différents niveaux du contrôle permanent, de façon à gérer, suivre et contrôler les risques propres à chacune des activités de HSBC Continental Europe. Les principales fonctions agissant en seconde ligne de défense tiennent une instance mensuelle ou trimestrielle, présidée par le responsable de la fonction et à laquelle participent les membres et experts de la fonction, des représentants des métiers, de la fonction *Operational & Resilience Risk* et, pour certaines d'entre elles, le *Chief Risk Officer* de HSBC Continental Europe.

Organisation du dispositif

En ligne avec les exigences du Groupe HSBC et celles de l'arrêté du 3 novembre 2014, un dispositif de contrôle permanent et de gestion des risques est déployé au sein de HSBC Continental Europe.

Le *Chief Risk Officer* de HSBC Continental Europe est responsable du contrôle permanent de HSBC Continental Europe pour l'ensemble de son périmètre.

La responsabilité première du contrôle permanent incombe aux responsables des différents métiers, fonctions et HSBC Operations, Services and Technology, qui doivent s'assurer que les contrôles de premier niveau sont correctement réalisés et sont couverts par un dispositif de contrôle de second niveau indépendant. Le détail de ce dispositif est disponible au sein de la rubrique intitulée "Dispositif de contrôle et de gestion des risques opérationnels" du présent rapport. Le dispositif de gestion des risques du Groupe HSBC est défini par la structure des trois lignes de défense telle que décrite dans la section intitulée "Les trois lignes de défense" ci-après.

Les risques opérationnels ou risques non financiers

Le risque opérationnel ou non financier résulte de l'inadaptation, de l'inefficacité ou de défaillances imputables à des procédures et processus internes, qu'ils soient mis en œuvre par des opérateurs humains ou des systèmes d'information, ou liés à des événements extérieurs.

HSBC Continental Europe gère ses risques non financiers selon les recommandations des *Risk Stewards* et sous la supervision de la Direction des Risques Opérationnels & Resilience qui assure une vision holistique des risques non-financiers de la Banque.

Les risques financiers

Le Groupe HSBC s'est doté de normes, de règles et de procédures de contrôle dédiées au suivi et à la gestion des risques liés à ses activités. Toutes les activités du groupe HSBC Continental Europe impliquent l'analyse, l'évaluation, l'acceptation et la gestion d'un certain niveau de risque ou d'une combinaison de différents types de risques.

Les outils

Dans le cadre de l'arrêté du 3 novembre 2014 relatif au contrôle interne des banques, chaque entité a mis en place un dispositif lui permettant de contrôler l'ensemble de ses risques. Les risques inhérents et résiduels sont répertoriés dans des cartographies propres à chaque métier (Banque d'entreprises, Banque de financement, d'investissement et de marchés, Banque de particuliers et de gestion de patrimoine et Banque privée).

Ces cartographies décrivent l'évaluation des risques des métiers qu'elles couvrent et les contrôles attendus selon une approche par les risques.

La mise à jour du dispositif de contrôle permanent s'effectue au fil de l'eau et dès lors qu'un changement significatif intervient (nécessitant une réévaluation du risque et de la couverture de contrôle afférente). Le profil de risque des métiers et de la plupart des fonctions est présenté plus formellement annuellement par son dirigeant au *Chief Risk Officer* ("CRO") de HSBC Continental Europe, en présence des secondes lignes de défense, des *Risk Stewards* concernés, de la Direction des Risques Opérationnels & Resilience et de l'Audit. L'objectif consiste à s'assurer que l'évaluation et la gestion des risques non financiers réalisées au sein des métiers et fonctions sont cohérentes avec l'activité concernée et respectent le dispositif de gestion des risques opérationnels déployé au sein du Groupe HSBC ainsi que la réglementation française.

Les trois lignes de défense

Nous utilisons une méthodologie basée sur le modèle des trois lignes de défense pour définir les rôles et responsabilités de chacun dans la gestion des risques. Ce modèle constitue un environnement de contrôle robuste de gestion des risques.

Risques

Ce modèle sous-tend notre approche de gestion des risques en clarifiant les responsabilités, et en permettant une coordination efficace des activités de risques et de contrôles. Les trois lignes de défense sont résumées ci-dessous :

- la première ligne de défense, propriétaire des risques, est responsable de leur identification, leur enregistrement et leur gestion, et de s'assurer que l'évaluation et les contrôles appropriés sont en place pour atténuer ces risques ;
- la seconde ligne de défense s'assure que les risques du domaine dont elles ont la responsabilité sont gérés de manière efficace et communique des recommandations, des directives et des conseils à la première ligne de défense. Cette ligne a été renforcée par des équipes Assurance ("Risk Assurance"), notamment au sein des équipes de conformité, qui sont dédiées à la réalisation des contrôles permanents avec une vision exhaustive, sur des types de risques particuliers ;
- la troisième ligne de défense est l'Audit interne, qui apporte une vision indépendante et objective sur la pertinence et l'efficacité opérationnelle du dispositif de gestion des risques, du processus de contrôle interne et de la gouvernance.

En 2020, notre approche de gestion des risques a évolué avec l'introduction d'un nouveau rôle au sein du modèle des trois lignes de défense. La première ligne de défense s'est ainsi renforcée avec le rôle de *Business Service Owner* ("BSO"), lequel est responsable de la fourniture de bout en bout de l'un des principaux services offerts à nos clients. Cette approche implique de s'assurer que le service critique dont il a la charge est correctement géré y compris les risques associés, l'efficacité de l'environnement de contrôle et la résilience de ce service.

La culture du risque

Notre culture du risque est renforcée par nos valeurs. Elle contribue à aligner les attitudes et comportements des collaborateurs à la gestion de nos risques et de veiller à l'adéquation de notre profil de risque à l'appétit aux risques de la banque.

La communication des messages stratégiques de la Direction Générale sur les sujets de risques s'effectue de manière claire et transparente à l'attention des employés du Groupe HSBC. Des formations obligatoires sont également déployées sur les thématiques de risques et de conformité afin d'améliorer les compétences et les connaissances des collaborateurs, de renforcer la culture du risque et l'engagement de tous sur l'ensemble de ces sujets, comme décrit dans notre politique de gestion des risques.

Depuis 2016, le programme "*Embedding FCC Culture*" a permis de renforcer les connaissances de nos collaborateurs et l'efficacité du dispositif au sein de la banque pour une meilleure identification des risques de criminalité financière et de lutte contre le terrorisme par les équipes de la 1^{re} ligne de défense et de HSBC Operations, Services and Technology.

Le programme mondial Conduct (code de bonne conduite), qui s'applique à l'ensemble des collaborateurs de HSBC, vise à s'assurer que les actions et décisions prises dans le cadre de nos activités répondent aux objectifs du Groupe. Des communications et des formations sont régulièrement déployées pour améliorer la connaissance des collaborateurs complétant la formation mondiale obligatoire dispensée à l'ensemble des employés du Groupe : "*Values, Conduct and Me*". Par ailleurs, un guide du code de bonne conduite a été élaboré pour améliorer la compréhension des collaborateurs sur la meilleure façon de prendre en compte les objectifs Conduct, dans leurs actions et leurs décisions, afin de fournir des résultats appropriés pour les clients et de ne pas perturber le bon fonctionnement et la transparence des marchés. La culture du "*speak up*" (liberté de parole) vise également à détecter et prévenir les risques pour les traiter le plus tôt possible de manière adéquate.

La culture du risque est renforcée par la politique de gestion de la performance et de rémunération mise en place par le Groupe via la fixation annuelle d'objectifs financiers et non financiers alignés sur notre niveau d'appétence aux risques, sur les valeurs du Groupe et

sur notre stratégie globale, au travers de la reconnaissance d'initiatives individuelles ou collectives visant à améliorer notre gestion du risque et / ou permettant de déceler et prévenir des actes frauduleux, au travers de l'identification des manquements à nos règles et / ou pratiques internes.

La fonction Risque

La fonction Risque est dirigée par le Directeur des Risques, *Chief Risk Officer* ("CRO"), responsable de la gestion du risque pour HSBC Continental Europe. Cette responsabilité comprend la fixation de la politique de risque, la surveillance des profils à risque, et l'identification et la supervision des risques à venir. Cette fonction est constituée de sous-fonctions qui couvrent l'ensemble des risques des activités de la banque. La fonction Risque fait partie de la seconde ligne de défense. Elle est indépendante des fonctions commerciales.

Les outils de management du risque à l'échelle de l'entreprise

HSBC Continental Europe utilise plusieurs outils pour identifier, surveiller et contrôler le risque. Les principaux outils du management du risque de l'entreprise sont :

Appétit au risque ("Risk appetite")

Notre approche pour l'appétit au risque est décrite à la page 81.

"Risk Map"

La "*Risk Map*" fournit un point de vue à un instant donné du profil de risque au travers de la taxonomie des risques de HSBC Continental Europe, basé sur l'évaluation discrétionnaire des "*Risk Stewards*" activités de la première ligne de défense. Elle évalue la possibilité que ces risques aient un impact significatif sur les résultats financiers du groupe, sur sa réputation, et la pérennité de son activité. Les "*Risk Stewards*" attribuent au risque une évaluation actuelle motivée par des commentaires. Les risques ayant été évalués "orange" ou "rouge" nécessitent un plan de contrôle ainsi qu'un plan d'action pour atténuer le risque, les deux ayant été initiés et mis en place afin de gérer le risque pour le ramener à un niveau acceptable.

Risques principaux et émergents

Notre approche pour identifier et surveiller les risques principaux et émergents est décrite à la page 85.

Tests de résistance ("Stress tests")

HSBC Continental Europe réalise un programme complet de tests de résistance, qui soutient notre gestion des risques et la planification de nos besoins en fonds propres. Il inclut notamment l'exécution de tests de résistance mandatés par nos superviseurs. Nos tests de résistance bénéficient d'équipes et infrastructures dédiées, et sont supervisés par la Direction Générale de la banque. Notre programme de tests de résistance ("*stress tests*") mesure la solidité de notre structure de capital au travers d'un examen rigoureux de notre résilience à des chocs externes. Il nous permet également de comprendre, d'atténuer les risques ainsi que d'éclairer nos décisions relatives aux niveaux de capital. Tout en réalisant des tests de résistance réglementaires, nous conduisons nos propres tests de résistance internes (ex. : tests de risque de concentration sur des portefeuilles spécifiques, *stress tests* de marchés et des analyses de sensibilité du capital à certains facteurs de risque).

Les impacts des tests de résistance sont mesurés par rapport à notre compte de résultat, nos risques pondérés et notre capital. Les résultats des tests de résistance sont soumis au Comité des Risques et au Conseil d'Administration de HSBC Continental Europe.

En 2020, HSBC Continental Europe a réalisé une série de tests de résistance afin d'examiner l'adéquation des fonds propres et des liquidités dans le contexte des risques de HSBC Continental Europe. Cela inclut plusieurs scénarios de sorties possibles pour la pandémie de Covid-19, notamment le redressement en forme de U ou un redressement à double creux. Ces tests ont également été présentés à la Direction Générale et aux organes de gouvernance de la banque.

En plus des scénarios spécifiques à la banque, HSBC Continental Europe a contribué au programme de tests de résistance du Groupe HSBC, notamment le test de résistance interne global et le *reverse stress test*. Le *reverse stress test* visent à définir les scénarios et circonstances qui auraient pour conséquence de rendre le modèle économique de la banque non viable, et ainsi d'identifier les vulnérabilités potentielles de l'activité.

Les scénarios relatifs aux exercices de tests de résistance reposent généralement sur un ensemble de variables macroéconomiques et financières (PIB, inflation, taux d'intérêt et de change, chômage, indice boursier) projetées sur un horizon de temps prédéterminé.

Plusieurs scénarios sont habituellement définis :

- un scénario de référence, considéré comme le plus plausible sur la période projetée, et prenant en compte les environnements économique et financier et leur évolution prospective ;
- un ou des scénarios défavorables intégrant un ou plusieurs chocs affectant les environnements économique et financier, comme la concrétisation d'un ou plusieurs risques pesant sur le scénario de référence. Pour les tests de résistance macroéconomiques, les scénarios de référence et défavorables sont généralement coordonnés centralement par les équipes Risques et Finance du Groupe HSBC, et déclinés en scénarios régionaux et nationaux afin d'assurer une cohérence globale.

Afin de s'assurer que les risques spécifiques de HSBC Continental Europe sont couverts, des scénarios spécifiques à la France sont développés par les équipes Risques et Finance de HSBC Continental Europe, avec la contribution de groupes de spécialistes.

Tests de résistance réglementaires

Les tests de résistance sont pour les superviseurs réglementaires un outil important afin d'évaluer la résilience du secteur bancaire

Risques significatifs – bancaire et assurance

Les risques significatifs des activités de banque et d'assurance de HSBC Continental Europe sont détaillés dans le tableau suivant.

Description des risques – activité bancaire

Risques	Venant de	Mesure, suivi et gestion des risques
Risque de crédit Il s'agit du risque de perte financière en cas de défaillance d'un client ou d'une contrepartie dans le cadre d'un contrat.	Le risque de crédit découle principalement des activités de prêt, de financement du négoce, crédit-bail et location de longue durée, et d'autres activités comme les garanties et les produits dérivés.	Le risque de crédit est : <ul style="list-style-type: none"> • mesuré comme la perte enregistrée en cas de défaillance d'un client ou d'une contrepartie incapable de procéder au remboursement des sommes dues ; • contrôlé à l'aide de limites détaillées <i>via</i> un cadre de délégation d'autorité ; et • géré à travers un processus de contrôle des risques robuste qui met en œuvre des politiques, des principes et des conseils pour les gestionnaires et propriétaires des risques.
Risques de liquidité et de financement Le risque de liquidité se définit comme le risque que HSBC Continental Europe ne dispose pas des ressources financières suffisantes pour honorer ses obligations lorsqu'elles échoient, ou qu'elle ne puisse obtenir ces ressources sans payer un coût excessif. Le risque de financement est le risque que les ressources jugées durables et donc utilisées pour financer les actifs ne soient plus pérennes.	Le risque de liquidité résulte de la différence d'échéance des flux de trésorerie ou de ce que le financement des actifs illiquides ne peut être obtenu au moment requis selon les conditions attendues.	Les risques de liquidité et de financement sont : <ul style="list-style-type: none"> • mesurés en utilisant une palette de ratios incluant le <i>Liquidity Coverage Ratio</i> et le <i>Net Stable Funding Ratio</i> ; • supervisés selon le cadre interne sur la gestion des risques de liquidité et de financement ; et • gérés par une entité opérationnelle de façon autonome, sans appui implicite sur une autre entité du Groupe (sauf accord confirmé) ou sur une banque centrale sauf à ce qu'il s'agisse d'une pratique usuelle de place.
Risques de marché Le risque que les mouvements de marchés impactent nos revenus et la valeur de nos positions.	Les expositions aux risques de marché sont séparées en deux parties : <ul style="list-style-type: none"> • les portefeuilles de <i>trading</i> ; et • les portefeuilles de <i>banking</i>. 	Les risques de marché sont : <ul style="list-style-type: none"> • quantifiés et surveillés à l'aide de la VaR, des <i>stress tests</i> et des sensibilités des portefeuilles à la variation des données de marché ; et • gérés à l'aide de limites opérationnelles approuvées par le <i>Risk Management Meeting ("RMM")</i>.

et des banques individuellement face à des évolutions économiques ou financières défavorables.

Les résultats renseignent le superviseur et les Directions sur l'adéquation du capital des établissements individuels.

Ils pourraient avoir à l'avenir un effet significatif sur les exigences minimales en matière de capital, ainsi que sur les actions prévues liées au capital, comme la distribution de dividendes.

En 2020, HSBC Continental Europe, ainsi que le Groupe HSBC, ont participé au *Stress Test 2020* initié par l'ABE. En tant que dernière étape de consolidation au sein de la CEE, le Groupe HSBC a dû communiquer les résultats consolidés à l'ABE via la Banque d'Angleterre. HSBC Continental Europe a fait une présentation de son côté, comme le demande le *SREP (Supervisory Review and Evaluation Process)*, le processus d'évaluation annuelle des banques par la BCE). En mars, l'ABE et la BCE ont donné leur accord pour repousser le *Stress Test* à 2021, à cause de la pandémie. Après la période de transition du 31 décembre 2020, HSBC Continental Europe est l'étape finale de consolidation pour HSBC au sein de EEC, et l'ABE a informé que HSBC Continental Europe devra fournir une présentation de son côté à l'ABE via la BCE lors du *Stress Test 2021*.

HSBC Continental Europe, HSBC Banque plc et le Groupe HSBC font aussi partie du *Stress Test programme* de la Banque d'Angleterre, qui inclut toutes les principales banques du Royaume-Uni. Cependant, la Banque d'Angleterre a supprimé le *Stress Test Testing* exercice de mars 2020. En 2021, la Banque d'Angleterre va se concentrer sur deux exercices, le "*Solvency Stress Test*" et un "Scénario Exploratoire" qui sera autour du risque climatique. HSBC Continental Europe participera à ces exercices en 2021 ainsi que HSBC Banque plc et le Groupe HSBC.

Description des risques – activité bancaire

Risques	Venant de	Mesure, suivi et gestion des risques
<p>Risque opérationnel</p> <p>Le risque opérationnel représente le risque résultant de l'inadéquation, de l'inefficacité ou de défaillances imputables à des procédures et processus internes, qu'ils soient mis en œuvre par des opérateurs humains, des systèmes d'information ou liés à des événements extérieurs.</p>	<p>Les risques opérationnels sont liés aux opérations effectuées au quotidien ou aux événements externes et ce, pour l'ensemble des composants de notre activité.</p> <p>Les risques liés à la conformité réglementaire et à la lutte contre la criminalité financière sont détaillés ci-dessous.</p>	<p>Le risque opérationnel est :</p> <ul style="list-style-type: none"> • mesuré par l'utilisation de la matrice d'évaluation des risques et des contrôles, qui détermine le niveau du risque et l'efficacité des contrôles ; • contrôlé au travers de l'utilisation d'indicateurs clés et du dispositif de contrôle interne ; • géré en premier lieu par les métiers et fonctions qui identifient et évaluent les risques, mettent en place les contrôles permettant de les réduire et suivent l'efficacité des contrôles au travers du dispositif de gestion des risques opérationnels.
<p>Risque de non-conformité réglementaire</p> <p>Il s'agit du risque de violation de la lettre et/ou de l'esprit des textes applicables à HSBC Continental Europe, qu'il s'agisse de lois, de codes, de normes, ou de standards internes et externes de bonne conduite. Une telle violation aurait pour conséquence une amende ou une sanction, et nuirait aux activités de la banque.</p>	<p>Le risque de non-conformité réglementaire fait partie des risques opérationnels, et provient de la méconnaissance d'obligations vis-à-vis de clients ou d'autres partenaires, d'un comportement de marché inapproprié, mais également de la violation de normes ou standards de bonne conduite.</p>	<p>Le risque de non-conformité réglementaire est :</p> <ul style="list-style-type: none"> • évalué grâce à des indicateurs dédiés, des analyses d'incidents, des retours des autorités de tutelle de HSBC Continental Europe, et à l'appréciation des équipes de la fonction Conformité Réglementaire ; • contrôlé en vertu de notre évaluation des risques et des indicateurs y afférents, des résultats des contrôles menés par les équipes dédiées, des conclusions des inspections d'audits internes et externes, et des résultats des missions d'inspection réalisées par nos autorités de tutelle ; et • encadré par la rédaction et la diffusion de politiques et procédures dédiées, la formation adéquate des collaborateurs, et le suivi des éléments ci-dessus. HSBC Continental Europe assure une gestion proactive des risques et / ou des efforts de remédiation en tant que de besoin.
<p>Risques de criminalité financière</p> <p>Le risque que les lois, réglementations, normes, règles, politiques internes et bonnes pratiques liées à la lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme, au respect des sanctions internationales et à la lutte contre la corruption et à la lutte contre la fraude (et notamment la lutte contre la fraude fiscale) ne soient pas suivies à la lettre ou dans l'esprit.</p>	<p>HSBC Continental Europe est exposé à des risques de criminalité financière dans les cas suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Utilisation de nos services pour légitimer les profits d'activités illégales • Recours aux services de la banque pour financer une organisation terroriste • Réalisation de transactions vers des pays ou des individus sanctionnés • Corruption active ou passive ou sous tout autre forme de nos collaborateurs 	<p>Les risques de criminalité financière font l'objet d'une surveillance renforcée, avec le déploiement d'un dispositif de contrôle adapté et la production de mesures d'évaluation de ces risques.</p> <p>Ces risques sont présentés et gérés en comité <i>Financial Crime Risk Management Committee</i> ("FCRMC"), dirigé par le Directeur Général et auquel tous les directeurs de lignes métiers, le COO et le Directeur de la Conformité assistent.</p> <p>En 2020, HSBC Continental Europe a mené à bien les programmes de transformation et d'organisation de la fonction FCC en mettant l'accent sur le cadre de surveillance des transactions.</p>
<p>Risques de modèle</p> <p>Le risque que des décisions soient prises sur la base de modèles dont les prédictions peuvent s'avérer peu fiables.</p>	<p>Le risque de modèle se présente lorsque les décisions prises par la banque se basent en partie sur des modèles, comme c'est de plus en plus le cas dans de nombreux domaines, qu'ils soient de caractère financier ou non. Les modèles se distinguent par leur caractère prédictif, qui ne peut être au mieux qu'une approximation simplifiée des phénomènes complexes auxquels la banque est confrontée.</p> <p>Le risque de modèle peut se manifester sous plusieurs formes : erreurs de méthode dans la conception des modèles, erreurs dans leur implémentation informatique, utilisation de modèles en dehors du cadre pour lequel ils ont été conçus, ou plus simplement occurrence d'événements complexes négligés dont la probabilité a été négligée lors de la conception du modèle.</p>	<p>Le risque de modèle est :</p> <ul style="list-style-type: none"> • mesuré par une activité régulière de validation indépendante des modèles, qui permet d'identifier des lacunes (constats) et d'évaluer la performance de façon globale. Des métriques agrégées permettent de mesurer le recours à des modèles non validés ou présentant des défauts importants déjà détectés ; • contrôlé par une surveillance continue de la performance des modèles par la première ligne de défense (équipes propriétaires et utilisatrices des modèles) et par les vérifications de la seconde ligne de défense (équipe de gestion du risque de modèle). Les audits internes et externes ciblés ainsi que des revues des organismes de supervision sont également utilisés par la banque pour améliorer la surveillance de ses risques de modèle ; et • géré par la mise en place de mesures destinées à diminuer, atténuer ou contrôler le risque de chaque modèle, par la création de politiques et procédures adéquates, et le contrôle de leur application et de leur efficacité.

Description des risques – activité bancaire

Risques	Venant de	Mesure, suivi et gestion des risques
Risque de résilience		
Le risque de résilience représente notre incapacité à fournir des activités essentielles de la banque à nos clients, filiales et partenaires du fait d'une situation de disruption opérationnelle significative et continue.	Le risque de résilience peut être le résultat d'une myriade de défaillances ou d'insuffisances imputables à des processus, des personnes, des systèmes ou des événements externes. Les menaces en termes de résilience opérationnelle ont été illustrées ces dernières années à de nombreuses reprises. Ainsi, des exemples de facteurs justifiant l'attention croissante portée au thème de la résilience : les évolutions technologiques rapides, les comportements changeants de nos clients, le risque toujours plus grand d'attaques et de menaces informatiques, les dépendances transfrontalières ou encore la sous-traitance.	Le risque de résilience est composé par : <ul style="list-style-type: none"> la définition d'un seuil tolérable (impact maximum) ; la supervision de l'environnement du risque et du contrôle ; le contrôle permanent ainsi que les revues thématiques.

Autres risques significatifs

Risques	Résultant de	Mesure, suivi et gestion du risques
Risque réputationnel		
Le risque de ne pas répondre aux attentes des parties prenantes suite à un événement, un comportement, une action ou une inaction, que ce soit de la banque elle-même, de ses employés ou de ceux avec qui elle est associés, risque d'entraîner une vision négative de HSBC Continental Europe.	Les risques de réputation primaires résultent directement d'une action ou d'une inaction de la part de HSBC Continental Europe, de ses salariés ou des parties liées qui ne sont pas la conséquence d'un autre type de risque. Les risques de réputation secondaires sont ceux qui découlent indirectement d'un défaut de contrôle d'autres risques.	Le risque de réputation est : <ul style="list-style-type: none"> mesuré en fonction de notre réputation, telle qu'indiquée par nos rapports avec toutes les parties prenantes concernées, y compris les médias, les régulateurs, les clients et les employés ; contrôlé via un dispositif de gestion des risques de réputation intégré dans le cadre plus large de la gestion des risques de la banque ; et géré par chaque membre du personnel, et couvert par un certain nombre de politiques et de lignes directrices. Il existe une structure claire de comités et de personnes chargés d'atténuer le risque de réputation.

Nos filiales compagnies d'assurance sont réglementairement séparées des opérations de banque.

Les risques dans les entités d'assurance sont gérés selon des méthodologies et processus sous la supervision du Groupe.

Nos opérations d'assurance sont également soumises à des risques similaires à ceux des opérations bancaires, qui sont couverts par des processus de gestion du risque du Groupe.

Description des risques – assurantiel

Risques	Résultant de	Mesure, suivi et gestion du risques
Le risque financier		
Notre capacité à appairer les engagements résultant des contrats d'assurance avec les portefeuilles d'actifs détenus en représentation de ces engagements est subordonnée à la gestion des risques financiers et à la manière dont ces risques sont assumés par les assurés.	L'exposition aux risques financiers provient : <ul style="list-style-type: none"> du risque de marché qui affecte la juste valeur des actifs financiers ou leur <i>cash-flow</i> futurs ; du risque de crédit, et du risque de liquidité qui conduirait l'entreprise à ne pas être en mesure de régler les capitaux dus aux assurés. 	Le risque financier est : <ul style="list-style-type: none"> mesuré (i) pour le risque de crédit en termes de capital économique et en montant de perte en cas de défaillance d'une contrepartie (ii) pour le risque de marché en termes de capital économique, de métriques internes et de fluctuations de variables financières clés et (iii) pour le risque de liquidité en termes de métriques internes y compris des projections de <i>cash-flow</i> stressées ; contrôlé au travers d'un cadre d'approbation de limites et de délégation de pouvoir ; et géré dans un cadre de contrôle des risques robuste qui expose des politiques, des principes et des orientations clairs et cohérents. Cela inclut la conception des produits, la gestion actif-passif et la détermination du taux servi aux assurés.
Risque assurantiel		
Le risque que, avec le temps, les coûts liés à l'acquisition et à l'administration des contrats, aux remboursements de sinistres et aux versements de revenus puissent dépasser le montant cumulé des primes perçues et des produits de placement.	Les coûts liés aux remboursements de sinistres et aux versements de revenus peuvent dépendre de nombreux facteurs, dont l'évolution des taux de mortalité et de morbidité, des taux de renonciation et de rachat.	Le risque assurantiel est : <ul style="list-style-type: none"> mesuré en termes d'engagements vis-à-vis des assurés des contrats d'assurance-vie (passif) et de capital économique alloué au risque de souscription ; contrôlé à l'aide d'un dispositif de limites et des délégations de pouvoir ; et géré dans un cadre de contrôle des risques robuste qui met en avant des politiques, principes et directives clairs et pertinents. Ceci inclut des procédures de conception de produits, de souscription, de réassurance et de gestion des sinistres.

Risques

Le risque de crédit

Le risque de crédit correspond au risque d'une perte financière occasionnée par le manquement d'un client ou d'une contrepartie à ses obligations en vertu d'un contrat. Ce risque concerne principalement les activités de prêts, de crédits commerciaux, de trésorerie et de crédit-bail.

Gestion du risque de crédit

Parmi tous les risques encourus par HSBC Continental Europe, le risque de crédit est la source la plus importante en besoins de fonds propres.

La gestion du risque de crédit vise à :

- maintenir au sein du Groupe HSBC une culture forte de politique d'octroi de crédit qui s'appuie sur une politique stricte et un environnement de contrôle robuste ;
- à la fois être un partenaire des lignes de métier globales et les encadrer en définissant, mettant en œuvre et réévaluant régulièrement le *risk appetite* en fonction des conditions du moment et de scénarios ;
- assurer un suivi indépendant et critique du risque, de son coût et des moyens de le réduire efficacement.

Dans la banque, la fonction du Risque de Crédit est sous la responsabilité du Directeur des Risques de HSBC Continental Europe, qui rapporte localement au Directeur Général et fonctionnellement au Directeur des Risques Europe. Ses responsabilités incluent :

- la mise en place de la politique locale d'octroi de crédit, alignée autant que possible sur celle du Groupe HSBC ;
- la validation de l'appétence au risque de crédit sur certains secteurs, activités ou produits spécifiques ;
- la mise en œuvre d'une revue indépendante du risque de crédit ; la fonction Risque de Crédit valide chaque demande de crédit ou, pour les plus modestes d'entre elles (dans la Banque de particuliers et la banque commerciale), a fixé au préalable les limites et conditions précises d'exercice des pouvoirs de crédit qu'elle a délégués aux équipes commerciales ;
- la supervision, le suivi de la performance et de la gestion des différents portefeuilles de HSBC Continental Europe ;
- le contrôle des expositions aux Etats souverains, aux banques et institutions financières, qu'elles soient ou non logées dans des portefeuilles de négociation ;
- la définition et l'application de la politique de HSBC Continental Europe en matière de grands risques, en s'assurant que les risques de concentration au regard du capital de HSBC Continental Europe sont bien suivis ;
- le maintien et le développement des modèles internes de notation de crédit de HSBC Continental Europe *via* le *Model Oversight Committee* qui assure le suivi des modèles appliqués aussi bien aux entreprises qu'aux particuliers ;
- l'information de la Direction Générale, du Comité des Risques et du Conseil d'Administration de HSBC Continental Europe en matière de risque de concentration, de provisions et de tests de résistance ;
- la représentation de HSBC Continental Europe en matière de risque de crédit face aux régulateurs et aux agences de notation.

Risque de concentration

La concentration du risque de crédit survient lorsque plusieurs contreparties (ou expositions) possèdent des caractéristiques économiques similaires, sont engagées dans des activités similaires ou travaillent dans les mêmes secteurs ou zones géographiques ou, d'une façon plus générale, lorsque la capacité collective des contreparties à respecter leurs engagements économiques est dépendante et peut être affectée par les changements économiques ou politiques.

Un certain nombre de mesures ont été mises en place par le Groupe afin de réduire la concentration des portefeuilles du

Groupe, au niveau d'une industrie donnée, d'un pays, et groupes de clients. Ceci se traduit par la mise en place de limites de crédit spécifiques au niveau portefeuille ou client, de procédures d'accord spécifique et de procédures de contrôle ainsi que des *stress tests*.

Politique de Crédit relative aux Grands Risques

La *Large Credit Exposure Policy* ("LCEP") expose la politique relative au contrôle des grands risques du groupe HSBC Continental Europe, qui entre dans le cadre à la fois de la politique de HSBC Bank plc, de HSBC Holdings plc et des exigences de l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution ("ACPR") et de la Banque centrale européenne ("BCE"). L'objet de la LCEP est de s'assurer que :

- HSBC Continental Europe respecte les exigences réglementaires en ce qui concerne les grands engagements ;
- il existe un cadre de procédure approprié pour la surveillance et le contrôle des grands engagements et des concentrations de risques ;
- la somme des engagements de la banque sur un emprunteur individuel, ou un groupe d'emprunteurs liés, ne devienne pas excessive par rapport à ses fonds propres ;
- la surconcentration et / ou le groupement des grandes expositions sont prohibés ;
- les engagements sur les zones géographiques ou des secteurs d'activité particuliers sont étroitement contrôlés pour assurer la diversification des actifs risqués.

Risque de concentration par contrepartie

Les limites de l'exposition au risque sont classifiées en trois catégories :

- catégorie A : tout financement enregistré au bilan, ainsi que les engagements donnés tels que les garanties émises, les crédits documentaires et les lettres de crédit *standby* ;
- catégorie B : les produits de marché hors-bilan tels que les *swaps* de devise et de taux d'intérêt, mesurés à leur valeur de risque maximale attendue sur leur durée de vie ;
- catégorie S (*settlement risk*) : essentiellement le risque de livraison intra-journalier sur les engagements de paiement et de change avec les clients de la banque ou pour leur compte.

Engagements sur une contrepartie ou un groupe de contreparties, à l'exclusion des gouvernements centraux/banques centrales

Les autorisations en place pour une même contrepartie ou un même groupe de contreparties liées (total des limites de catégorie A et B d'une part, limites de catégorie S d'autre part), après prise en compte des éventuelles atténuations de risques permises par la réglementation, ne doivent pas dépasser 25 % des fonds propres consolidés de HSBC Continental Europe.

Par ailleurs, toute exposition ainsi définie qui excéderait 10 % des fonds propres consolidés de HSBC Continental Europe doit faire l'objet d'une validation par HSBC Bank plc, indépendamment des pouvoirs de crédit en vigueur.

En outre, s'agissant spécifiquement des institutions financières, les engagements de catégories A et B concernant :

- les expositions d'une durée supérieure à un an ;
- les expositions sur des filiales d'institutions financières qui ne sont pas elles-mêmes des institutions financières ; ne doivent pas dépasser 10 % des fonds propres de HSBC Continental Europe.

Un rapport trimestriel de toutes les contreparties, ou groupes de contreparties liées, sur lesquels les engagements de HSBC Continental Europe (somme des limites de catégories A et B d'une part, limites de catégorie S d'autre part) dépassent 10 % de ses fonds propres, est présenté au RMM, au Comité des Risques ainsi qu'au Conseil d'Administration de HSBC Continental Europe, de même qu'à différentes instances de contrôle des risques de HSBC Bank plc.

Pour HSBC Continental Europe au 31 décembre 2020, 6 groupes dépassaient individuellement 10 % des fonds propres nets (4 groupes au 31 décembre 2019).

Risque de concentration sectorielle

Le groupe HSBC Continental Europe a pour principe d'éviter une concentration excessive dans un secteur quelconque et de prendre les mesures correctives si cela devient nécessaire. La Direction du Crédit aux Entreprises (Wholesale Credit Risk) est chargée de surveiller l'application de ce principe. Pour cela, le portefeuille de prêts aux entreprises alloué par secteur d'activité est analysé trimestriellement lors du Comité des Risques, l'appétit au risque par secteur étant limité à 10 % de l'exposition totale ("EAD") de HSBC Continental Europe.

De plus, certains secteurs d'activité tels que l'Immobilier Commercial (*Commercial Real Estate*) et les opérations à effet de levier (*Leveraged Buy Outs*) sont régis par des limites maximales (Caps) et des directives sectorielles définies par HSBC Continental Europe et / ou le Groupe HSBC. Les limites (caps) sont suivies de façon trimestrielle.

Enfin, en fonction de l'environnement macroéconomique, des analyses sectorielles spécifiques sont menées pour déterminer si des mesures correctives sont requises.

Risque de concentration géographique

Les limites globales des risques vis-à-vis des pays et gouvernements centraux / banques centrales sont déterminées tant sur la base de l'expérience, d'événements actuels et d'une connaissance locale, qu'en fonction des dernières données politiques, économiques ou de marché.

Sur ce type de contreparties, les engagements (groupement des catégories de types A et B) ne doivent pas dépasser 25 % du montant des fonds propres de HSBC Continental Europe à l'exception des cas suivants :

- les expositions sur les gouvernements et banques centrales situées dans un pays bénéficiant d'une pondération à 0 % selon l'approche prudentielle Standard ;
- les expositions sur les banques multilatérales de développement (comme mentionné dans le glossaire du Manuel de la PRA) et les organisations internationales (comme indiqué dans les articles 117 et 118 de la CRR) qui bénéficient d'une pondération en risque de 0 % ;
- les expositions sur les gouvernements centraux et banques centrales de l'Union européenne libellées en devise locale et bénéficiant aussi d'une pondération nulle (CRR Art. 114 (4)).

Toutefois, il convient de noter qu'indépendamment de la qualification de pays à pondération nulle, toutes les demandes d'exposition sont soumises à un accord préalable sur le risque et les autorisations correspondantes sont enregistrées de la façon habituelle.

Le risque d'exposition sur les pays, gouvernements centraux et banques centrales est contrôlé par la Direction des Risques du Groupe HSBC, qui statue sur toutes les limites globales, sur la base des recommandations du Directeur du Crédit aux Entreprises et du Risque de Marché ainsi que des chargés de relation avec les gouvernements centraux et les établissements de crédit. Les limites globales pour les pays seuls sont révisées au moins annuellement ou plus fréquemment selon les circonstances. Ces limites sont soumises à une surveillance constante et des ajustements peuvent être effectués à tout moment.

Un rapport trimestriel sur les expositions au risque par pays (somme des limites de catégories A et B) dépassant 10 % des fonds propres de HSBC Continental Europe est fourni à la Direction Générale, au Comité des Risques et au Conseil d'Administration de HSBC Continental Europe.

Concernant l'exercice 2020, conformément à sa politique de crédit, les expositions de HSBC Continental Europe sur d'autres pays que la France sont limitées. Seuls deux pays représentent un montant d'engagement (de catégorie de types A et B) supérieur à 2 milliards EUR : l'Allemagne et les Pays-Bas.

Les expositions sur l'Allemagne et les Pays-Bas sont principalement constituées de contreparties pondérées à 0 % (articles 115 à 118 de la CRR).

Les expositions sur les autres pays, notamment la Chine, l'Italie ou la Turquie, ne sont pas significatives pour HSBC Continental Europe.

Techniques d'atténuation du risque de crédit

Les techniques d'atténuation du risque de crédit sont prises en compte conformément à la réglementation découlant des accords dits "de Bâle".

Elles sont réparties en deux grandes catégories :

- les sûretés réelles constituées au profit de la Banque garantissent l'exécution à bonne date des engagements financiers d'un débiteur ;
- les sûretés personnelles correspondent à l'engagement pris par un tiers de se substituer au débiteur primaire en cas de défaillance de ce dernier (garanties). Par extension, les assurances crédit et les dérivés de crédit (achat de protection) font partie de cette catégorie.

Pour le périmètre traité en approche *Internal Ratings Based ("IRB")*, les sûretés personnelles et réelles sont prises en compte, sous réserve de leur éligibilité, par une diminution du paramètre de Perte en cas de défaut (LGD – correspondant à un rehaussement du Taux de recouvrement) applicable aux transactions concernées pour les opérations du portefeuille d'intermédiation bancaire. La valeur prise en considération tient compte d'une décote dépendant de la force exécutoire de l'engagement et de la dégradation anticipée de la valeur de l'actif nanti.

Pour le périmètre traité en approche standard, les sûretés personnelles sont prises en compte, sous réserve de leur éligibilité, par une pondération bonifiée correspondant à celle du garant, sur la part garantie de l'exposition qui tient compte des asymétries de devise et de maturité. Les sûretés réelles viennent, quant à elles, en diminution de l'exposition après prise en compte le cas échéant des asymétries de devise et de maturité.

L'évaluation de l'effet des instruments de réduction de risque de crédit suit une méthodologie validée et commune à l'ensemble du Groupe HSBC pour chaque activité.

Sûretés réelles

Les sûretés réelles se distinguent en deux classes : les sûretés financières d'une part et les autres sûretés réelles d'autre part :

- les sûretés de nature financière correspondent aux espèces, aux comptes titres et aux contrats d'assurance-vie ; aux parts de fonds communs de placement, aux actions (cotées ou non cotées) et aux obligations ;
- les autres sûretés réelles sont diverses et peuvent prendre la forme d'hypothèques immobilières ou maritimes, de nantissement de matériels ou stocks, de cession de créances commerciales ou de tout autre droit sur un actif de la contrepartie.

Afin d'être prises en compte dans l'analyse de crédit, les sûretés réelles doivent remplir les conditions suivantes :

- le nantissement doit être documenté ;
- l'actif nanti doit disposer d'un marché secondaire liquide permettant une revente rapide ;
- la banque doit disposer d'une valeur régulièrement mise à jour de l'actif nanti ;
- la banque doit avoir obtenu un confort raisonnable sur la possible appropriation puis réalisation de l'actif considéré.

Sûretés personnelles

Les sûretés personnelles correspondent à l'engagement pris par un tiers de se substituer au débiteur primaire en cas de défaillance de ce dernier. Par extension, les assurances crédit font partie de cette catégorie. L'établissement Crédit Logement couvre le risque de défaillance de l'emprunteur pour les crédits immobiliers.

Risques

Les garants font l'objet d'une analyse de risque de même nature que les débiteurs primaires.

Les garanties peuvent être consenties par la maison mère de la contrepartie ou par d'autres entités telles que des institutions financières. Les couvertures par dérivés de crédit, le recours à des assureurs crédit publics pour le financement export ou à des assureurs crédit privés constituent d'autres exemples de sûretés personnelles.

La prise en compte d'une garantie consiste à déterminer la récupération moyenne à laquelle la Banque peut s'attendre suite à l'appel de la garantie du fait du défaut de l'emprunteur. Elle dépend du montant de la garantie et de la force exécutoire de la garantie.

Optimisation de la gestion du risque de crédit par le biais de CDS

Dans le cadre de son mandat d'optimisation de la gestion du risque de crédit de la Banque de financement, d'investissement et de marchés, *Portfolio Management ("PM")* réalise des opérations de couverture au moyen de dérivés de crédit, principalement de *Credit Default Swaps ("CDS")*. Ces achats de CDS sont opérés dans le cadre d'une gestion active avec pour principal objectif la couverture des risques de migration, de concentration et la gestion des expositions importantes. Les sous-jacents concernés sont des prêts aux grandes entreprises émis par la Banque de financement, d'investissement et de marchés.

Considérées comme des sûretés personnelles et traitées en approche IRBA, les couvertures par CDS s'élèvent à 199 millions EUR au 31 décembre 2020 et entraînent, sous réserve d'éligibilité, une diminution de la perte en cas de défaut estimée pour les prêts sous-jacents, et par conséquent une réduction de sa consommation en termes d'actifs pondérés.

Qualité du crédit

Les systèmes et processus de notation des risques de crédit du Groupe HSBC permettent de mettre en évidence les expositions

selon l'importance des facteurs de risque ou la gravité potentielle des pertes. Pour les expositions importantes, les notations du risque sont régulièrement révisées et des modifications sont rapidement opérées lorsque nécessaire. Au sein des portefeuilles de particuliers du Groupe HSBC, le risque est mesuré et géré à partir de plusieurs modèles de risque et d'évaluation.

Le système de notation des risques est fondé sur la probabilité de défaut et les estimations de pertes, conformément à la méthode de notation interne exigée dans le cadre du dispositif Bâle II pour le calcul des fonds propres réglementaires.

Les cinq catégories de qualité de crédit présentées dans le tableau ci-après se subdivisent elles-mêmes en sections plus fines correspondant à une note de crédit interne attribuée aux prêts pour la grande clientèle, aux prêts pour les particuliers, ainsi qu'au *rating* de la dette par les agences de notation externes.

Il n'y a pas nécessairement de corrélation directe entre les notations internes et externes au niveau des subdivisions, sauf dans la mesure où les deux types de notation relèvent de l'une des cinq catégories.

Tous les clients distincts de HSBC sont notés au moyen de l'échelle de probabilité de défaut ("PD"), à l'exception de ceux pour lesquels s'applique la méthode standard Bâle II.

Chaque bande *Customer Risk Rating ("CRR")* ou Note de Risque client) correspond à une catégorie de notation externe attribuée par rapport aux taux de défaut à long terme pour cette catégorie, c'est-à-dire à la moyenne des taux de défaut historiques pondérés par émetteur. Les correspondances avec les agences de notations externes sont uniquement indicatives et sont susceptibles d'évoluer à l'avenir.

Pour les titres de dette et certains autres instruments financiers, les notations externes ont été alignées sur les cinq catégories de qualité de crédit.

Classement par qualité du crédit

	Titres de dettes souveraines	Obligations/ autres	Prêts à la grande clientèle et dérivés		Prêts aux particuliers	
	Note de crédit externe	Note de crédit externe	Note de crédit interne ¹	12 mois Probabilité de défaut %	Note de crédit interne ²	Probabilité 12 mois de défaut %
<i>Strong</i>	BBB et supérieur	A- et supérieur	CRR 1 à CRR 2	0 - 0,169	band 1 à band 2	0,000 - 0,500
<i>Good</i>	BBB- à BB	BBB+ à BBB-	CRR 3	0,170 - 0,740	band 3	0,501 - 1,500
<i>Satisfactory</i>	BB- à B et non noté	BB+ à B et non noté	CRR 4 à CRR 5	0,741 - 4,914	band 4 à band 5	1,501 - 20,000
<i>Sub-standard</i>	B- à C	B- à C	CRR 6 à CRR 8	4,915 - 99,999	band 6	20,001 - 99,999
Créances douteuses et contentieuses	Douteux	Douteux	CRR 9 à CRR 10	100	band 7	100

¹ Note de crédit de l'emprunteur Customer risk rating ("CRR").

² 12-month point-in-time ("PIT") pondérées en fonction des probabilités de défaut ("PD").

Définitions des catégories de notation

- "*Strong*" : très bonne capacité à honorer les engagements financiers, avec une probabilité de défaillance faible ou négligeable et/ou de faibles niveaux de pertes attendues.
- "*Good*" : expositions impliquant un suivi plus important, avec une bonne capacité en termes de respect de leurs engagements financiers et un risque de défaillance faible.
- "*Satisfactory*" : expositions impliquant un suivi plus important, avec une capacité satisfaisante en termes de respect de leurs engagements financiers et un risque de défaillance modéré.
- "*Sub-standard*" : expositions nécessitant, à des degrés divers, des contrôles renforcés ; le risque de défaillance est plus important.
- "Créances douteuses et contentieuses" : expositions jugées, individuellement ou collectivement, douteuses.

Ventilation des actifs financiers par qualité de crédit

	Encours bruts					Total €m	Provision pour ECL €m	Net €m
	Strong €m	Good €m	Satisfactory €m	Sub- standard €m	Créances douteuses et contentieuses €m			
Champ d'application de la norme IFRS 9								
Prêts et créances sur la clientèle au coût amorti	26 137	8 737	16 576	4 203	1 392	57 045	(820)	56 225
– particuliers ¹	19 305	1 606	1 444	100	430	22 885	(193)	22 692
– sociétés non financières	5 560	6 487	14 166	3 837	937	30 987	(605)	30 382
– établissements financiers non bancaires	1 272	644	966	266	25	3 173	(22)	3 151
Prêts et créances sur les établissements de crédit au coût amorti	5 534	231	1 015	2	–	6 782	(1)	6 781
Caisse, banques centrales et CCP	29 405	–	104	–	–	29 509	(1)	29 508
Comptes d'encaissement	224	–	–	–	–	224	–	224
Opérations de prise en pension – hors-trading	20 174	1 288	60	–	–	21 522	–	21 522
Investissements financiers	–	–	6	–	–	6	–	6
Comptes de régularisation et autres actifs	18 845	445	1 189	7	3	20 489	(1)	20 488
– endossements et effets acceptés	7	–	–	–	–	7	–	7
– autres actifs	18 838	445	1 189	7	3	20 482	(1)	20 481
Instruments de dettes évalués à la juste valeur par les autres éléments du résultat global ²	14 612	2 321	205	–	–	17 138	(8)	17 130
Hors champ d'application de la norme IFRS 9								
Portefeuille de transaction actif	12 778	80	96	–	–	12 954	–	12 954
Actifs financiers obligatoirement évalués à la juste valeur par le compte de résultat	2 454	313	170	–	–	2 937	–	2 937
Instruments dérivés	52 376	3 329	458	271	41	56 475	–	56 475
Total bilan	182 539	16 744	19 879	4 483	1 436	225 081	(831)	224 250
Pourcentage du total du bilan par qualité de crédit	81,1 %	7,4 %	8,8 %	2,0 %	0,5 %	100 %		
Engagements sur prêts et autres opérations de crédit	74 669	12 315	9 478	1 373	57	97 892	(21)	97 871
Garanties financières	544	154	125	198	30	1 051	(9)	1 042
Champs d'application de la norme IFRS 9 :								
Engagement sur prêts irrévocables et garanties financières	75 213	12 469	9 603	1 571	87	98 943	(30)	98 913
Autres engagements sur prêts révocables	591	681	388	4	–	1 664	–	1 664
Garanties d'exécution et autres garanties	2 962	2 301	2 596	312	142	8 313	(43)	8 270
Hors champs d'application de la norme IFRS 9 :								
Engagements de prêts révocables et garanties non financières	3 553	2 982	2 984	316	142	9 977	(43)	9 934
Total hors bilan	78 766	15 451	12 587	1 887	229	108 920	(73)	108 847
Au 31 décembre 2020	261 305	32 195	32 466	6 370	1 665	334 001	(904)	333 097

1 Dont 16 827 millions EUR garantis par Crédit Logement au 31 décembre 2020.

2 Afin de tenir compte de l'éventuelle perte de valeur d'un actif financier, la valeur comptable brute de cet actif est définie comme étant au coût amorti. Ainsi, la valeur comptable brute des instruments de dettes évalués à la juste valeur telle que présentée dans le tableau ci-dessus ne peut pas être rapprochée du bilan car elle exclut les gains et les pertes de juste valeur.

Risques

Ventilation des actifs financiers par qualité de crédit (suite)

	Encours bruts					Total €m	Provision pour ECL €m	Net €m
	<i>Strong</i> €m	<i>Good</i> €m	<i>Satisfactory</i> €m	<i>Sub- standard</i> €m	Créances douteuses et contentieuses €m			
Champ d'application de la norme IFRS 9								
Prêts et créances sur la clientèle au coût amorti	25 541	12 162	16 512	2 184	1 239	57 638	(682)	56 956
– particuliers ¹	17 376	2 519	1 879	107	472	22 353	(183)	22 170
– sociétés non financières	6 312	8 333	13 344	1 860	712	30 561	(452)	30 109
– établissements financiers non bancaires	1 853	1 310	1 289	217	55	4 724	(47)	4 677
Prêts et créances sur les établissements de crédit au coût amorti	6 547	172	76	3	–	6 798	–	6 798
Caisse, banques centrales et CCP	19 323	50	90	–	–	19 463	–	19 463
Comptes d'encaissement	774	1	–	–	–	775	–	775
Opérations de prise en pension – hors-trading	42 851	3 010	112	–	–	45 973	–	45 973
Investissements financiers	–	–	6	–	–	6	–	6
Comptes de régularisation et autres actifs	14 286	282	943	4	12	15 527	(1)	15 526
– endossements et effets acceptés	18	–	–	–	–	18	–	18
– autres actifs	14 268	282	943	4	12	15 509	(1)	15 508
Instruments de dettes évalués à la juste valeur par les autres éléments du résultat global ²	12 762	1 863	621	–	1	15 247	(6)	15 241
Hors champ d'application de la norme IFRS 9								
Portefeuille de transaction actif	14 677	50	110	–	–	14 837	–	14 837
Actifs financiers obligatoirement évalués à la juste valeur par le compte de résultat	1 152	265	1 797	–	–	3 214	–	3 214
Instruments dérivés	34 818	5 267	5 630	9	–	45 724	–	45 724
Total bilan	172 731	23 122	25 897	2 200	1 252	225 202	(689)	224 513
Pourcentage du total du bilan par qualité de crédit	76,7 %	10,3 %	11,5 %	1,0 %	0,5 %	100 %		
Engagements sur prêts et autres opérations de crédit	62 824	14 279	10 269	991	59	88 422	(23)	88 399
Garanties financières	640	188	257	115	9	1 209	(5)	1 204
Champs d'application de la norme IFRS 9 :								
Engagement sur prêts irrévocables et garanties financières	63 464	14 467	10 526	1 106	68	89 631	(28)	89 603
Autres engagements sur prêts révocables	348	646	266	11	–	1 271	0	1 271
Garanties d'exécution et autres garanties	3 503	1 906	3 400	364	83	9 256	(33)	9 223
Hors champs d'application de la norme IFRS 9 :								
Engagements de prêts révocables et garanties non financières	3 851	2 552	3 666	375	83	10 527	(33)	10 494
Total hors bilan	67 315	17 019	14 192	1 481	151	100 158	(61)	100 097
Au 31 décembre 2019	240 046	40 141	40 089	3 681	1 403	325 360	(750)	324 610

1 Dont 15 678 millions EUR garantis par Crédit Logement au 31 décembre 2019, les données ont été représentées pour inclure les chiffres des entreprises individuelles de 2 591 millions EUR.

2 Afin de tenir compte de l'éventuelle perte de valeur d'un actif financier, la valeur comptable brute de cet actif est définie comme étant au coût amorti. Ainsi, la valeur comptable brute des instruments de dettes évalués à la juste valeur telle que présentée dans le tableau ci-dessus ne peut pas être rapprochée du bilan car elle exclut les gains et les pertes de juste valeur.

Ventilation des actifs financiers (à l'exclusion des instruments de dettes à la juste valeur par autres éléments du résultat global), par qualité de crédit par stage

	Encours bruts					Total €m	Provision pour ECL €m	Net €m
	Strong €m	Good €m	Satisfactory €m	Sub- standard €m	Créances douteuses et contentieuses €m			
Prêts et créances sur la clientèle au coût amorti	26 137	8 737	16 576	4 203	1 392	57 045	(820)	56 225
– stage 1	26 132	8 559	11 877	1 615	–	48 183	(36)	48 147
– stage 2	5	178	4 699	2 588	–	7 470	(111)	7 359
– stage 3	–	–	–	–	1 350	1 350	(661)	689
– POCI ³	–	–	–	–	42	42	(12)	30
Prêts et créances sur les établissements de crédit au coût amorti	5 534	231	1 015	2	–	6 782	(1)	6 781
– stage 1	5 493	231	1 014	2	–	6 740	(1)	6 739
– stage 2	41	–	1	–	–	42	–	42
– stage 3	–	–	–	–	–	–	–	–
– POCI ³	–	–	–	–	–	–	–	–
Autres actifs financiers au coût amorti	68 648	1 733	1 359	7	3	71 750	(2)	71 748
– stage 1	68 648	1 722	1 358	–	–	71 728	(1)	71 727
– stage 2	–	11	1	7	–	19	–	19
– stage 3	–	–	–	–	3	3	(1)	2
– POCI ³	–	–	–	–	–	–	–	–
Engagements sur prêts et autres opérations de crédit	74 669	12 315	9 478	1 373	57	97 892	(21)	97 871
– stage 1	74 658	11 725	8 200	381	–	94 964	(5)	94 959
– stage 2	11	590	1 278	992	–	2 871	(12)	2 859
– stage 3	–	–	–	–	57	57	(4)	53
– POCI ³	–	–	–	–	–	–	–	–
Garanties financières ¹	544	154	125	198	30	1 051	(9)	1 042
– stage 1	544	154	103	122	–	923	(2)	921
– stage 2	–	–	22	76	–	98	(5)	93
– stage 3	–	–	–	–	29	29	(2)	27
– POCI ³	–	–	–	–	1	1	–	1
Total bilan et hors bilan excluant les instruments de dettes à la juste valeur par les autres éléments du résultat global	175 532	23 170	28 553	5 783	1 482	234 520	(853)	233 667
Instruments de dettes évalués à la juste valeur par les autres éléments du résultat global ²	14 612	2 321	205	–	–	17 138	(8)	17 130
– stage 1	14 557	2 263	190	–	–	17 010	(2)	17 008
– stage 2	55	58	15	–	–	128	(6)	122
– stage 3	–	–	–	–	–	–	–	–
– POCI ³	–	–	–	–	–	–	–	–
Au 31 décembre 2020	190 144	25 491	28 758	5 783	1 482	251 658	(861)	250 797

¹ Exclut la garantie d'exécution pour laquelle la norme IFRS 9 n'est pas applicable.

² Afin de tenir compte de l'éventuelle perte de valeur d'un actif financier, la valeur comptable brute de cet actif est définie comme étant au coût amorti. Ainsi, la valeur comptable brute des instruments de dettes évalués à la juste valeur telle que présentée dans le tableau ci-dessus ne peut pas être rapprochée du bilan car elle exclut les gains et les pertes de juste valeur.

³ "POCI" Purchased or originated credit-impaired : Dépréciation de crédit acheté ou créé.

Risques

Ventilation des actifs financiers (à l'exclusion des instruments de dettes à la juste valeur par autres éléments du résultat global), par qualité de crédit par stage (suite)

	Encours bruts					Total €m	Provision pour ECL €m	Net €m
	Strong €m	Good €m	Satisfactory €m	Sub- standard €m	Créances douteuses et contentieuses €m			
Prêts et créances sur la clientèle au coût amorti	25 541	12 162	16 512	2 184	1 239	57 638	(682)	56 956
– stage 1	25 540	12 004	13 953	1 405	–	52 902	(43)	52 859
– stage 2	1	158	2 559	779	–	3 497	(50)	3 447
– stage 3	–	–	–	–	1 195	1 195	(578)	617
– POCI ³	–	–	–	–	44	44	(11)	33
Prêts et créances sur les établissements de crédit au coût amorti	6 547	172	76	3	–	6 798	–	6 798
– stage 1	6 522	171	76	–	–	6 769	–	6 769
– stage 2	25	1	–	3	–	29	–	29
– stage 3	–	–	–	–	–	–	–	–
– POCI ³	–	–	–	–	–	–	–	–
Autres actifs financiers au coût amorti	77 234	3 343	1 151	4	12	81 744	(1)	81 743
– stage 1	77 234	3 341	1 151	–	–	81 726	–	81 726
– stage 2	–	2	–	4	–	6	–	6
– stage 3	–	–	–	–	12	12	(1)	11
– POCI ³	–	–	–	–	–	–	–	–
Total bilan excluant les instruments de dettes à la juste valeur par autres éléments du résultats global	109 322	15 677	17 739	2 191	1 251	146 180	(683)	145 497
Engagements sur prêts et autres opérations de crédit	62 824	14 279	10 269	991	59	88 422	(23)	88 399
– stage 1	62 824	14 149	9 608	420	–	87 001	(6)	86 995
– stage 2	–	130	661	571	–	1 362	(3)	1 359
– stage 3	–	–	–	–	59	59	(14)	45
– POCI ³	–	–	–	–	–	–	–	–
Garanties financières ¹	640	188	257	115	9	1 209	(5)	1 204
– stage 1	640	188	218	75	–	1 121	(1)	1 120
– stage 2	–	–	39	40	–	79	(4)	75
– stage 3	–	–	–	–	6	6	–	6
– POCI ³	–	–	–	–	3	3	–	3
Total bilan et hors bilan excluant les instruments de dettes à la juste valeur par les autres éléments du résultat global	172 786	30 144	28 265	3 297	1 319	235 811	(711)	235 100
Instruments de dettes évalués à la juste valeur par les autres éléments du résultat global ²	12 762	1 863	621	–	1	15 247	(6)	15 241
– stage 1	12 707	1 853	588	–	–	15 148	(5)	15 143
– stage 2	55	10	33	–	–	98	(1)	97
– stage 3	–	–	–	–	–	–	–	–
– POCI ³	–	–	–	–	1	1	–	1
Au 31 décembre 2019	185 548	32 007	28 886	3 297	1 320	251 058	(717)	250 341

1 Exclut la garantie d'exécution pour laquelle la norme IFRS 9 n'est pas applicable.

2 Afin de tenir compte de l'éventuelle perte de valeur d'un actif financier, la valeur comptable brute de cet actif est définie comme étant au coût amorti. Ainsi, la valeur comptable brute des instruments de dettes évalués à la juste valeur telle que présentée dans le tableau ci-dessus ne peut pas être rapprochée du bilan car elle exclut les gains et les pertes de juste valeur.

3 "POCI" Purchased or originated credit-impaired : Dépréciation de crédit acheté ou créé.

Evaluation des provisions

La Direction évalue régulièrement l'adéquation du niveau des provisions sur créances douteuses grâce à un examen détaillé du portefeuille de créances, à une comparaison entre les statistiques de défaillance, ou de défaut de paiement, et les données historiques, et à une estimation de l'impact de la conjoncture économique du moment.

Créances dépréciées – identification des indications objectives de perte de valeur

Les critères utilisés par HSBC Continental Europe pour déterminer qu'une créance est dépréciée incluent :

- les difficultés de trésorerie éprouvées par l'emprunteur et dont elle aurait connaissance ;
- des impayés en capital ou en intérêts de plus de 90 jours ;
- la probabilité que l'emprunteur fasse faillite ou présente tout autre risque financier significatif ;
- une concession significative accordée à l'emprunteur pour des raisons économiques ou légales liées à ses difficultés

financières, consistant en l'abandon ou en le rééchelonnement du capital, des intérêts ou des frais ; ou encore ;

- une détérioration de la situation ou des perspectives financières de l'emprunteur telles que sa capacité à rembourser soit considérée comme douteuse.

Dépréciations des prêts et créances

Pour les détails sur la politique de HSBC Continental Europe en matière de dépréciations de prêts et créances, veuillez vous reporter à des annexes aux états financiers consolidés.

Synthèse du risque de crédit

La publication ci-dessous présente les encours bruts des instruments financiers qui sont appliqués aux dépréciations requises par la norme IFRS 9 et la dotation associée pour l'ECL. A cause de la nature de la norme IFRS 9, l'étendue des instruments financiers reconnus pour l'ECL est plus importante que celle de la norme IAS 39. Le tableau suivant présente la répartition des prêts par type de client.

Synthèse du risque de crédit présentant les pertes de crédit attendues par segment de clientèle (à l'exclusion des instruments de dettes à la juste valeur par les autres éléments du résultat global)

	31 décembre 2020		31 décembre 2019	
	Encours bruts €m	Dépréciations/ provisions ¹ €m	Encours bruts €m	Dépréciations/ provisions ¹ €m
Prêts et créances sur la clientèle au coût amorti	57 045	(820)	57 638	(682)
– particuliers ²	22 885	(193)	22 353	(183)
– sociétés non financières	30 987	(605)	30 561	(452)
– établissements financiers non bancaires	3 173	(22)	4 724	(47)
Prêts et créances sur les établissements de crédit au coût amorti	6 782	(1)	6 798	–
Autres actifs financiers au coût amorti :	71 750	(2)	81 744	(1)
– caisse, banques centrales et CCP	29 509	(1)	19 463	–
– comptes d'encaissement	224	–	775	–
– opérations de prises en pensions – Hors trading	21 522	–	45 973	–
– investissements financiers ³	6	–	6	–
– comptes de régularisation et autres actifs ⁴	20 489	(1)	15 527	(1)
Total bilan	135 577	(823)	146 180	(683)
Engagements sur prêts et autres opérations de crédit	97 892	(21)	88 422	(23)
– particuliers	1 352	(1)	1 189	(1)
– sociétés non financières	41 102	(12)	36 798	(21)
– sociétés financières	55 438	(8)	50 435	(1)
Garanties financières ⁵	1 051	(9)	1 209	(5)
– particuliers	26	–	30	–
– sociétés non financières	531	(9)	573	(5)
– sociétés financières	494	–	606	–
Total hors bilan⁶	98 943	(30)	89 631	(28)
Total bilan et hors bilan	234 520	(853)	235 811	(711)
	Juste valeur	Provision pour ECL⁷	Juste valeur	Provision pour ECL⁷
	€m	€m	€m	€m
Instruments de dettes évalués à la juste valeur par les autres éléments du résultat global	19 139	(8)	16 967	(6)

1 Le total de la perte de crédit attendue est comptabilisé dans la provision pour perte de l'actif financier sauf si le total de la perte de crédit attendue dépasse la valeur comptable brute de l'actif financier, auquel cas la perte de crédit attendue est comptabilisée en provision.

2 Dont 16 827 millions EUR garantis par Crédit Logement au 31 décembre 2020 (2019 : 15 678 millions EUR, les données ont été représentées pour inclure les chiffres des entreprises individuelles de 2 591 millions EUR).

3 Comprend uniquement les investissements financiers évalués au coût amorti. Les investissements financiers tels que présentés dans le bilan consolidé à la page 167 comprennent les actifs financiers évalués au coût amorti ainsi que les instruments de dette et de capitaux propres évalués à la juste valeur par les autres éléments du résultat global.

4 Comprend uniquement les instruments financiers soumis à la norme IFRS 9. Les "Comptes de régularisation et autres actifs" tels que présentés dans le bilan consolidé à la page 167 comprennent les actifs financiers et non financiers.

5 Exclut la garantie d'exécution pour laquelle la norme IFRS 9 n'est pas applicable.

6 Représente les montants d'exposition maximale au risque en cas de tirage complet des contrats et dans l'hypothèse d'une défaillance du client.

7 Les Instruments de dettes évalués à la juste valeur par les autres éléments du résultat global sont évalués à la juste valeur en tenant compte de la provision pour perte de crédit attendue. La variation de la perte de crédit attendue est comptabilisée dans le poste "Variations relatives aux dépréciations pour pertes attendues et autres pertes enregistrées au titre du risque de crédit" dans le compte de résultat.

Risques

Synthèse du risque de crédit présentant les pertes de crédit attendues (à l'exclusion des instruments de dettes à la juste valeur par les autres éléments du résultat global) par segment de clientèle et par stage au 31 décembre 2020

	Encours bruts ¹					Dépréciations / provisions					Couverture des pertes attendues sur crédit (%)				
	Stage 1	Stage 2	Stage 3	POCI ²	Total	Stage 1	Stage 2	Stage 3	POCI ²	Total	Stage 1	Stage 2	Stage 3	POCI ²	Total
	€m	€m	€m	€m	€m	€m	€m	€m	€m	€m	%	%	%	%	%
Prêts et créances sur la clientèle au coût amorti	48 183	7 470	1 350	42	57 045	(36)	(111)	(661)	(12)	(820)	0,1	1,5	49,0	28,6	1,4
– particuliers ³	21 648	807	430	–	22 885	(9)	(28)	(156)	–	(193)	–	3,5	36,3	–	0,8
– sociétés non financières	23 521	6 529	895	42	30 987	(25)	(82)	(486)	(12)	(605)	0,1	1,3	54,3	28,6	2,0
– établissements financiers non bancaires	3 014	134	25	–	3 173	(2)	(1)	(19)	–	(22)	0,1	0,7	76,0	–	0,7
Prêts et créances sur les établissements de crédit au coût amorti	6 740	42	–	–	6 782	(1)	–	–	–	(1)	–	–	–	–	–
Autres actifs financiers au coût amorti	71 728	19	3	–	71 750	(1)	–	(1)	–	(2)	–	–	33,3	–	–
Engagements sur prêts et autres opérations de crédit	94 964	2 871	57	–	97 892	(5)	(12)	(4)	–	(21)	–	0,4	7,0	–	–
– particuliers	1 318	32	2	–	1 352	(1)	–	–	–	(1)	0,1	–	–	–	0,1
– sociétés non financières	38 623	2 424	55	–	41 102	(3)	(5)	(4)	–	(12)	–	0,2	7,3	–	–
– sociétés financières	55 023	415	–	–	55 438	(1)	(7)	–	–	(8)	–	1,7	–	–	–
Garanties financières ⁴	923	98	29	1	1 051	(2)	(5)	(2)	–	(9)	0,2	5,1	6,9	–	0,9
– particuliers	25	–	1	–	26	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
– sociétés non financières	448	54	28	1	531	(2)	(5)	(2)	–	(9)	0,4	9,3	7,1	–	1,7
– sociétés financières	450	44	–	–	494	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Au 31 décembre 2020	222 538	10 500	1 439	43	234 520	(45)	(128)	(668)	(12)	(853)	–	1,2	46,4	27,9	0,4

1 Représente les montants d'exposition maximale au risque en cas de tirage complet des contrats et dans l'hypothèse d'une défaillance du client.

2 "POCI" ou Purchased or Originated Credit Impaired : dépréciation de crédit acheté ou créé.

3 Dont 16 827 millions EUR garantis par Crédit Logement au 31 décembre 2020.

4 Exclut la garantie d'exécution pour laquelle la norme IFRS 9 n'est pas applicable.

A moins qu'ils n'aient été transférés préalablement pour un autre motif, tous les actifs financiers sont considérés comme ayant subi une hausse significative du risque de crédit lorsqu'ils présentent un arriéré de paiement de plus de 30 jours, et sont alors transférés de "Stage 1" à "Stage 2".

"Stage 2" entre ceux transférés préalablement, et ceux à moins et plus de 30 jours d'arriéré.

Les instruments financiers en arriéré de paiement sont les prêts pour lesquels les clients n'ont pas effectué leurs paiements conformément aux conditions contractuelles de leurs contrats.

Le tableau ci-dessous indique la ventilation des encours en

Analyse des encours de crédit en stage 2 par jour de retard au 31 décembre 2020

	Encours bruts			Dépréciations / provisions			Couverture des pertes attendues sur crédit (%)		
	Stage 2	Dont :	Dont :	Stage 2	Dont :	Dont :	Stage 2	Dont :	Dont :
	€m	1 à 29 jours de retard ¹	30 et plus jours de retard ¹	€m	1 à 29 jours de retard ¹	30 et plus jours de retard ¹	%	1 à 29 jours de retard ¹	30 et plus jours de retard ¹
Prêts et créances sur la clientèle au coût amorti	7 470	48	31	(111)	(1)	(1)	1,5	2,1	3,2
– particuliers	807	38	29	(28)	(1)	(1)	3,5	2,6	3,4
– sociétés non financières	6 529	9	2	(82)	–	–	1,3	–	–
– établissements financiers non bancaires	134	1	–	(1)	–	–	0,7	–	–
Prêts et créances sur les établissements de crédit au coût amorti	42	–	–	–	–	–	–	–	–
Autres actifs financiers au coût amorti	19	–	–	–	–	–	–	–	–

1 Les comptes à vue en stage 2 ne sont pas présentés dans ce tableau.

Synthèse du risque de crédit présentant les pertes de crédit attendues (à l'exclusion des instruments de dettes à la juste valeur par les autres éléments du résultat global) par segment de clientèle et par stage au 31 décembre 2019 (suite)

	Encours bruts ¹					Dépréciations / provisions					Couverture des pertes attendues sur crédit (%)				
	Stage 1	Stage 2	Stage 3	POCI ²	Total	Stage 1	Stage 2	Stage 3	POCI ²	Total	Stage 1	Stage 2	Stage 3	POCI ²	Total
	€m	€m	€m	€m	€m	€m	€m	€m	€m	€m	%	%	%	%	%
Prêts et créances sur la clientèle au coût amorti	52 902	3 497	1 195	44	57 638	(43)	(50)	(578)	(11)	(682)	0,1	1,4	48,4	25,0	1,2
– particuliers ³	20 769	1 112	472	–	22 353	(4)	(21)	(158)	–	(183)	–	1,9	33,5	–	0,8
– sociétés non financières	27 518	2 331	668	44	30 561	(36)	(28)	(377)	(11)	(452)	0,1	1,2	56,4	25,0	1,5
– établissements financiers non bancaires	4 615	54	55	–	4 724	(3)	(1)	(43)	–	(47)	0,1	1,9	78,2	–	1,0
Prêts et créances sur les établissements de crédit au coût amorti	6 769	29	–	–	6 798	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Autres actifs financiers au coût amorti	81 726	6	12	–	81 744	–	–	(1)	–	(1)	–	–	8,3	–	–
Engagements sur prêts et autres opérations de crédit	87 001	1 362	59	–	88 422	(6)	(3)	(14)	–	(23)	–	0,2	23,7	–	–
– particuliers	1 145	41	3	–	1 189	–	(1)	–	–	(1)	–	2,4	–	–	0,1
– sociétés non financières	35 519	1 223	56	–	36 798	(5)	(2)	(14)	–	(21)	–	0,2	25,0	–	0,1
– financier	50 337	98	–	–	50 435	(1)	–	–	–	(1)	–	–	–	–	–
Garanties financières	1 121	79	6	3	1 209	(1)	(4)	–	–	(5)	0,1	5,1	–	–	0,4
– particuliers	29	–	1	–	30	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
– sociétés non financières	486	79	5	3	573	(1)	(4)	–	–	(5)	0,2	5,1	–	–	0,9
– financier	606	–	–	–	606	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Au 31 décembre 2019	229 519	4 973	1 272	47	235 811	(50)	(57)	(593)	(11)	(711)	–	1,1	46,6	23,4	0,3

- 1 Représente les montants d'exposition maximale au risque en cas de tirage complet des contrats et dans l'hypothèse d'une défaillance du client.
 2 "POCI" ou Purchased or Originated Credit Impaired : dépréciation du crédit acheté ou créé.
 3 Dont 15 678 millions EUR garantis par Crédit Logement au 31 décembre 2019, les données ont été représentées pour inclure les chiffres des entreprises individuelles de 2 591 millions EUR.
 4 Exclut la garantie d'exécution pour laquelle la norme IFRS 9 n'est pas applicable.

Analyse des encours de crédit en stage 2 par jour de retard au 31 décembre 2019 (suite)

	Encours bruts			Dépréciations / provisions			Couverture des pertes attendues sur crédit (%)		
	Stage 2	Dont :	Dont :	Stage 2	Dont :	Dont :	Stage 2	Dont :	Dont :
	€m	1 à 29 jours de retard ¹	30 et plus jours de retard ¹	€m	1 à 29 jours de retard ¹	30 et plus jours de retard ¹	%	1 à 29 jours de retard ¹	30 et plus jours de retard ¹
Prêts et créances sur la clientèle au coût amorti	3 497	60	44	(50)	(1)	(3)	1,4	1,7	6,8
– particuliers	1 112	44	38	(21)	(1)	(1)	1,9	2,3	2,6
– sociétés non financières	2 331	16	6	(28)	–	(2)	1,2	–	33,3
– établissements financiers non bancaires	54	–	–	(1)	–	–	1,9	–	–
Prêts et créances sur les établissements de crédit au coût amorti	29	–	–	–	–	–	–	–	–
Autres actifs financiers au coût amorti	6	–	–	–	–	–	–	–	–

1 Les comptes à vue en stage 2 ne sont pas présentés dans ce tableau.

Exposition maximale au risque de crédit

Le tableau ci-après présente l'exposition maximale au risque de crédit au titre des instruments financiers, avant prise en compte de toutes les garanties reçues ou autres facteurs d'amélioration du risque de crédit à moins que ces facteurs d'amélioration ne remplissent les conditions de prise en compte définies dans les principes et méthodes comptables. Pour les actifs financiers comptabilisés au bilan, l'exposition au risque de crédit est égale à leur valeur comptable.

Pour les garanties financières accordées, l'exposition maximale au risque de crédit correspond au montant maximum que le groupe aurait à payer en cas d'exécution. Pour les engagements de financement irrévocables sur la durée de vie des prêts concernés, l'exposition au risque de crédit correspond au montant total maximal des prêts ainsi engagés.

Risques

Exposition maximale au risque de crédit

	31 décembre 2020		
	Plafond d'exposition €m	Compensation €m	Net €m
Prêts et créances sur la clientèle au coût amorti	56 225	–	56 225
– particuliers ¹	22 692	–	22 692
– sociétés non financières	30 382	–	30 382
– établissements financiers non bancaires	3 151	–	3 151
Prêts et créances sur les établissements de crédit au coût amorti	6 781	(242)	6 539
Autres actifs financiers au coût amorti	71 817	(2 638)	69 179
– caisse, banques centrales et CCP	29 508	–	29 508
– comptes d'encaissement	224	–	224
– opérations de prise en pension – hors-trading	21 522	(2 638)	18 884
– investissements financiers	6	–	6
– autres actifs et immobilisations corporelles	20 557	–	20 557
Actifs destinés à la vente	3	–	3
Instruments dérivés	56 475	(56 201)	274
Exposition totale du bilan au risque de crédit	191 301	(59 081)	132 220
Total hors bilan	108 847	–	108 847
– garanties financières et contrats similaires ²	9 312	–	9 312
– engagements sur prêts et autres opérations de crédit	99 535	–	99 535
Total bilan et hors bilan	300 148	(59 081)	241 067

1 Dont 16 827 millions EUR garantis par Crédit Logement au 31 décembre 2020.

2 Les "Garanties financières et contrats similaires" correspondent aux "Garanties et actifs donnés en garanties" et "Autres garanties sur les contrats sains" présentés dans la Note 30.

Exposition maximale au risque de crédit

	31 décembre 2019		
	Plafond d'exposition €m	Compensation €m	Net €m
Prêts et créances sur la clientèle au coût amorti	56 956	–	56 956
– particuliers ¹	22 170	–	22 170
– sociétés non financières	30 109	–	30 109
– établissements financiers non bancaires	4 677	–	4 677
Prêts et créances sur les établissements de crédit au coût amorti	6 798	(446)	6 352
Autres actifs financiers au coût amorti	81 836	(9 327)	72 509
– caisse, banques centrales et CCP	19 463	–	19 463
– comptes d'encaissement	775	–	775
– opérations de prise en pension – hors-trading	45 973	(9 327)	36 646
– investissements financiers	6	–	6
– autres actifs et immobilisations corporelles	15 619	–	15 619
Actifs destinés à la vente	3	–	3
Instruments dérivés	45 724	(45 217)	507
Exposition totale du bilan au risque de crédit	191 317	(54 990)	136 327
Total hors bilan	100 097	–	100 097
– garanties financières et contrats similaires ²	10 427	–	10 427
– engagements sur prêts et autres opérations de crédit	89 670	–	89 670
Total bilan et hors bilan	291 414	(54 990)	236 424

1 Dont 15 678 millions EUR garantis par Crédit Logement au 31 décembre 2019, les données ont été représentées pour inclure les chiffres des entreprises individuelles de 2 591 millions EUR.

2 Les "Garanties financières et contrats similaires" correspondent aux "Garanties et actifs donnés en garanties" et "Autres garanties sur les contrats sains" présentés dans la Note 30.

Incertitudes de mesure et analyse de sensibilité des estimations d'ECL

La reconnaissance et la mesure des ECL impliquent le recours au jugement et à des estimations dans des proportions significatives. Nous élaborons de nombreux scénarios économiques fondés sur des prévisions, nous appliquons ces hypothèses aux modèles de crédit pour estimer les pertes de crédit futures, et nous attribuons à ces résultats un facteur de probabilité pour arriver à une estimation d'ECL non biaisée. Des ajustements à dire d'expert sont appliqués pour tenir compte d'événements survenus tout récemment, des limites des données et des modèles utilisés, et des faiblesses des modèles.

Méthodologie

Quatre scénarios économiques ont été utilisés pour prendre en compte le caractère exceptionnel de l'environnement économique actuel et pour présenter le point de vue de la Direction sur

l'éventail des issues possibles. Trois de ces scénarios proviennent des prévisions de consensus. Ils comprennent un scénario central, qui représente le cas le plus probable, ainsi qu'un scénario dégradé ("Downside") et un scénario favorable ("Upside"), qui présentent des caractéristiques s'écartant de façon significative du scénario central. Le scénario est construit à partir de la moyenne d'un panel de prévisionnistes externes ("le consensus") tandis que les scénarios Upside et Downside sont créés à partir de distributions qui intègrent les attentes des prévisionnistes sur l'ensemble de l'éventail des possibilités. La Direction a choisi d'utiliser un quatrième scénario, qui représente sa perception des risques dans le cadre d'un scénario dégradé sévère. L'utilisation d'un scénario supplémentaire est en accord avec la méthodologie Forward Economic Guidance ("FEG") de HSBC et il y a été fait recours au cours de l'année 2020.

Description des scénarios économiques

Les hypothèses économiques présentées dans cette section ont été préparées par HSBC sur la base de prévisions externes pour le besoin du calcul des *ECL*. Les prévisions économiques sont soumises à un grand niveau d'incertitude dans l'environnement présent. Les limites des prévisions et des modèles économiques nécessitent de se reposer davantage sur le jugement personnel à la fois pour les prévisions économiques elles-mêmes et pour l'évaluation des *ECL* qui en découlent. Les scénarios qui ont servi au calcul des *ECL* sont décrits ci-dessous.

Scénario central du consensus

Le scénario central présente une amélioration de la croissance économique en 2021, avec un retour progressif aux niveaux antérieurs à la crise du Covid-19 en ce qui concerne l'activité et le taux d'emploi. En dépit de la forte contraction de l'activité, le soutien fiscal des gouvernements dans les économies développées ont joué un rôle crucial pour éviter des difficultés financières majeures. En même temps, les banques centrales ont mis en œuvre une série de mesures, allant de la baisse des taux directeurs à des mesures d'urgences pour financer les marchés, en passant par des programmes d'assouplissement quantitatif (quantitative easing) pour soutenir les économies et le système financier.

Les principales caractéristiques de notre scénario central sont :

- Une croissance du PIB en 2021 : l'activité économique va se redresser, soutenue par le succès de la mise en œuvre des programmes de vaccination et l'efficacité des mesures non médicales pour contenir le virus, entraînant une baisse significative des infections en 2021 ;
- Les programmes d'intervention gouvernementaux vont continuer à soutenir les marchés de l'emploi et les ménages en 2021. Nous tablons sur un retour graduel vers les niveaux de chômage pré-crise sur l'horizon des prévisions, résultat du redressement économique et d'un retrait ordonné des mesures de soutien fiscal ;
- Les mesures fiscales de 2020 ont conduit à de lourds déficits et à une augmentation significative de la dette publique. Ces mesures de soutien se réduisent progressivement sur la période de prévision. Les dettes souveraines restent élevées mais notre scénario central ne prévoit pas de politique d'austérité ;
- Les taux d'intérêts resteront à leurs niveaux actuels pendant une longue période et augmenteront très modestement vers la fin de la période de prévision. Les banques centrales – en particulier la BCE – continueront d'apporter leur soutien au travers leurs programmes de rachat d'actifs autant que nécessaire.

Scénario favorable du consensus

Comparé au scénario central, le scénario favorable du consensus prévoit un redressement plus rapide de l'activité économique durant les deux premières années, avant de converger sur les tendances à plus long terme.

Ce scénario repose sur plusieurs considérations positives, dont un repli rapide et ordonné du Covid-19 sur un plan global, dû au succès des mesures de restriction et au déploiement rapide du vaccin ; le maintien des politiques de soutien fiscal et monétaire et des relations fluides entre la Grande-Bretagne et l'Union Européenne permettant aux deux parties de parvenir rapidement à un accord général sur les échanges commerciaux et les services.

Scénarios dégradés

L'année 2021 sera une période de redressement économique mais la progression de la pandémie et sa gestion continuent de peser sur la croissance globale. Un nouveau variant du virus, plus contagieux, augmente le taux de transmission au Royaume-Uni et a conduit à des restrictions sévères sur la circulation en fin d'année. La variante du virus observée au Royaume-Uni, de même que les variantes agressives constatées dans d'autres pays comme l'Afrique du Sud et le Brésil, conduit au risque que la transmission s'accroisse de façon significative à l'intérieur des frontières nationales dans de nombreux pays en 2021 et soulève

également des doutes sur l'efficacité des vaccins face aux mutations du virus. Quelques pays pourraient maintenir des restrictions significatives pendant une période prolongée, au moins jusqu'à ce que les segments prioritaires de la population sensibles soient vaccinés. Les voyages internationaux sont également confrontés à des risques supplémentaires.

De nombreux vaccins ont été approuvés et leur utilisation autorisée rapidement, et les plans de vaccination au bénéfice d'une proportion importante des populations nationales en 2021 sont un signe clairement positif pour le redressement économique. Si nous nous attendons à ce que les programmes de vaccination fonctionnent, les gouvernements et les autorités de santé font face à des difficultés spécifiques aux différents pays, qui pourraient affecter la rapidité et l'étendue des vaccinations. Au chapitre de ces difficultés figurent la logistique nécessaire pour vacciner une grande proportion des populations en un laps de temps court et l'acceptation des vaccins par le public. Au niveau global, des difficultés d'approvisionnement pourraient affecter la vitesse du déploiement, et l'efficacité des vaccins reste à établir. Les programmes de soutien gouvernementaux ont considérablement aidé les ménages et les entreprises ; l'incapacité ou une réticence à poursuivre ce soutien, ou encore son retrait intempestif représentent autant de risques pour la croissance.

Alors que le Covid-19 et les risques qui lui sont liés dominent les perspectives économiques, les risques géopolitiques représentent également une menace. L'accord de coopération signé entre le Royaume-Uni et l'Union Européenne a évité un retrait désordonné du Royaume-Uni de l'Union Européenne mais le risque de désaccords futurs demeure, qui pourrait empêcher d'arriver à un accord plus complet sur les échanges commerciaux et les services.

Scénario dégradé du consensus

Dans ce scénario, la reprise économique est substantiellement moindre que dans le scénario central. La hausse du PIB reste faible, les taux de chômage restent élevés et le prix des actifs et des matières premières chute avant de se redresser progressivement vers leurs tendances de long terme. De nouvelles irruptions de Covid-19, couplées à un retard dans les programmes de vaccination, conduisent à des restrictions durables de l'activité économique. Dans ce scénario, d'autres risques globaux augmentent également et amènent à une aversion au risque accrue sur les marchés d'actifs.

Scénario dégradé supplémentaire

Un scénario dégradé supplémentaire incluant une récession globale a été créé pour refléter la vision de la Direction sur ce que seraient des risques sévères. Dans ce scénario, les infections augmentent en 2021 et des revers subis par les programmes de vaccination font que le déploiement des vaccins ne marche réellement que vers la fin de 2021 et que ça n'est qu'à la fin 2022 que la pandémie s'éteint. Ce scénario suppose également que les gouvernements et les banques centrales se montrent dans l'incapacité d'augmenter de façon significative les programmes de soutien fiscal et monétaire, ce qui provoque de sévères corrections sur le marché du travail et les marchés d'actifs.

On se reportera au rapport annuel de HSBC Bank plc, pour davantage de détail sur les principales variables macroéconomiques et les pondérations attribuées aux différents scénarios.

Principales estimations comptables et principaux éléments de jugement

Le calcul des *ECL* sous IFRS 9 implique une part significative de jugement, d'hypothèses et d'estimations. Le niveau d'incertitude et de part de jugement dans les estimations a augmenté en 2020 en raison des effets économiques du Covid-19, y compris en ce qui concerne :

- la sélection et la pondération des scénarios économiques, en raison de la rapidité de l'évolution des situations économiques dans des proportions inédites, l'incertitude sur les effets des mesures de soutien des états et des banques centrales destinées à atténuer le choc économique, et une dispersion

Risques

plus grande qu'avant la crise des prévisions économiques. La part de jugement concerne principalement la durée des effets de la pandémie sur l'économie, la rapidité du redressement et la forme qu'il prendra. Les principaux facteurs qui entrent en jeu sont l'efficacité des mesures d'endiguement de la pandémie, la vitesse du déploiement et l'efficacité des vaccins et l'émergence de nouveaux variants du virus, auxquelles s'ajoute toute une gamme d'incertitudes géopolitiques ; le tout représente un très haut niveau d'incertitude dans les estimations, particulièrement lorsque l'on examine des scénarios dégradés ;

- estimation des effets économiques de ces scénarios sur les *ECL*, alors qu'il n'existe pas d'observation historique de tendance utilisable dans les modèles qui pourrait refléter les effets des changements économiques d'une ampleur et d'une rapidité telles que celles provoquées par la crise du Covid-19. Dans ces conditions, les hypothèses modélisées et les liens entre les facteurs économiques et les pertes de crédit peuvent aussi bien sous-estimer que surestimer les *ECL*, et il existe une incertitude significative dans l'estimation de paramètres tels que la valeur des garanties ou la sévérité des pertes ;
- enfin, l'identification des clients qui pourraient présenter une augmentation significative du risque de crédit et de provisionnement, particulièrement lorsque ces clients ont accepté des reports de paiement ou autres concessions destinées à leur permettre de faire face à des problèmes de liquidité à court terme, étant donné la faiblesse des défaillances constatées jusqu'à présent.

Ajustements à dire d'expert

Dans le contexte du Covid-19, les ajustements à dire d'expert consistent en des augmentations ou des réductions sur courte durée des *ECL*, au niveau de clients individuels ou de portefeuilles, pour tenir compte d'événements récents, des limites ou des faiblesses dans les données ou les modèles, et en des jugements personnels d'experts du crédit appliqués à la suite d'une revue critique des résultats fournis par les modèles. Les prévisions les plus sévères, au 31 décembre 2020, concernant les variables macroéconomiques sortent du cadre des observations historiques sur lesquelles les modèles IFRS9 ont été bâtis et calibrés pour fonctionner. De plus, la complexité liée à l'existence de programmes gouvernementaux de soutien propres à chaque pays, les effets sur le comportement des clients et les évolutions imprévisibles de la pandémie n'ont jamais été modélisés. Par conséquent, dans certains cas, les modèles IFRS 9 du Groupe donnent des résultats qui apparaissent trop sensibles comparés à d'autres critères de mesure économiques ou de crédit. Les programmes gouvernementaux de soutien et les concessions de paiement accordées aux clients ont fait éclater la corrélation entre la situation économique et les taux de défaillance, sur laquelle les modèles se fondent. Des ajustements fondés sur le jugement d'experts sont nécessaires pour arriver à un montant pertinent de provisionnement au titre des *ECL*.

Une gouvernance interne est en place pour contrôler ces ajustements à dire d'expert de façon régulière et, lorsque cela est possible, pour réduire la dépendance à ces jugements via des recalibrages ou une reconstruction des modèles, selon le cas. En 2020, la répartition entre *ECL* modélisées et ajustements à dire d'expert a changé de façon significative, reflétant les chemins pris par la pandémie, les efforts d'endiguement et les mesures gouvernementales de soutien, et il faut s'attendre à ce que cela reste le cas jusqu'à ce que la situation économique s'améliore. Des changements de modèles à grande échelle prendront du temps et nécessitent davantage de données réelles sur lesquelles les modèles pourront s'appuyer. Les modèles seront réexaminés au temps voulu une fois connus les pleins effets du Covid-19. Par conséquent, nous nous attendons à ce que des ajustements à dire d'expert subsistent de façon significative à horizon prévisible.

On se reportera au rapport annuel de HSBC Bank plc, pour davantage de détail sur les ajustements à dire d'expert sur les *ECL* et l'analyse de sensibilité.

Réconciliation des variations de l'encours brut et des provisions pour pertes pour les prêts et avances aux établissements de crédit et aux clients, y compris les engagements de prêts et les garanties financières

La publication ci-après fournit une réconciliation de l'encours brut de HSBC Continental Europe et des provisions pour pertes pour les prêts et les avances aux établissements de crédit et aux clients, y compris les engagements de prêts et les garanties financières. Les transferts des instruments financiers représentent l'impact des migrations entre "stages" sur les encours bruts et les dotations de provisions sur *ECL* correspondantes. La réévaluation nette d'*ECL* provenant de la réestimation nette de l'*ECL* résultant des migrations entre "stages" représente la variation d'*ECL* due à ces transferts.

Réconciliation des variations de l'encours brut et des provisions pour pertes de crédit, pour les prêts et avances sur la clientèle et les établissements de crédit y compris les engagements de prêts et les garanties financières¹

	Crédits non dépréciés				Crédits dépréciés				Total	
	Stage 1		Stage 2		Stage 3		POCI			
	Encours bruts €m	Provisions pour pertes de crédit attendues €m	Encours bruts €m	Provisions pour pertes de crédit attendues €m	Encours bruts €m	Provisions pour pertes de crédit attendues €m	Encours bruts €m	Provisions pour pertes de crédit attendues €m		
Au 1er janvier 2020	103 688	(50)	4 967	(57)	1 260	(592)	47	(11)	109 962	(710)
Transferts d'instruments financiers	(4 961)	(31)	4 284	38	677	(7)	—	—	—	—
– Transferts du <i>stage 1</i> au <i>stage 2</i>	(10 282)	14	10 282	(14)	—	—	—	—	—	—
– Transferts du <i>stage 2</i> au <i>stage 1</i>	5 432	(46)	(5 432)	46	—	—	—	—	—	—
– Transferts au <i>stage 3</i>	(116)	2	(687)	11	803	(13)	—	—	—	—
– Transferts du <i>stage 3</i>	5	(1)	121	(5)	(126)	6	—	—	—	—
Réévaluation nette des pertes de crédit attendues résultant du transfert de <i>stage</i>	—	33	—	(26)	—	(1)	—	—	—	6
Nouveaux actifs financiers créés ou acquis	33 268	(19)	—	—	—	—	11	(1)	33 279	(20)
Actifs décomptabilisés (y compris les remboursements finaux)	(11 853)	3	(909)	11	(447)	138	(2)	1	(13 211)	153
Modification des paramètres de risque – autres prêts / remboursements	(16 201)	14	2 159	9	72	134	(14)	(1)	(13 984)	156
Modification des paramètres de risque – qualité du crédit	—	7	—	(103)	—	(465)	—	—	—	(561)
Changement de méthode de calcul de la perte de crédit attendue	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Actifs passés en perte	—	—	—	—	(124)	124	—	—	(124)	124
Modifications liées au crédit décomptabilisé	—	—	—	—	(2)	1	—	—	(2)	1
Change	(146)	1	(19)	—	(1)	1	—	—	(166)	2
Autres	38	—	—	(2)	—	—	—	—	38	(2)
Transferts	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Au 31 décembre 2020	103 833	(42)	10 482	(130)	1 435	(667)	42	(12)	115 792	(851)
Résultat (Charge ou produit) des pertes de crédit attendues pour la période		38		(109)		(194)		(1)		(266)
Récupérations (sur créances amorties)										2
Autres										(6)
Total de charge liée à la perte de crédit attendue pour la période										(270)

	Au 31 décembre 2020		
	Montant brut €m	Provision pour perte de crédit attendues €m	Charge pour pertes de crédit attendues €m
Comme ci-dessus	115 792	(851)	(270)
Autres actifs financiers au coût amorti	71 750	(2)	—
Engagements relatifs aux opérations de prise en pension – hors-trading	46 975	—	—
Autres garanties sur les contrats sains pour lesquelles la norme IFRS 9 n'est pas applicable			(17)
Synthèse du risque de crédit (à l'exclusion des instruments de dettes à la juste valeur par autres éléments du résultat global) / Compte de résultat consolidé	234 517	(853)	(287)
Instruments de dettes évalués à la juste valeur par les autres éléments du résultat global	19 139	(8)	(2)
Total provision pour perte de crédit / Résultat (Charge ou produit) des pertes de crédit attendues pour la période	253 656	(861)	(289)

¹ Exclut la garantie d'exécution pour lesquels la norme IFRS 9 n'est pas applicable.

Risques

Réconciliation des variations de l'encours brut et des provisions pour pertes de crédit, pour les prêts et avances sur la clientèle et les établissements de crédit y compris les engagements de prêts et les garanties financières¹ (suite)

	Crédits non dépréciés				Crédits dépréciés				Total	
	Stage 1		Stage 2		Stage 3		POCI			
	Encours bruts	Provisions pour pertes de crédit attendues	Encours bruts	Provisions pour pertes de crédit attendues	Encours bruts	Provisions pour pertes de crédit attendues	Encours bruts	Provisions pour pertes de crédit attendues		
	€m	€m	€m	€m	€m	€m	€m	€m	€m	
Au 1er janvier 2019	80 597	(31)	4 270	(47)	1 016	(527)	19	(3)	85 902	(608)
Transferts d'instruments financiers	(641)	(25)	390	29	251	(4)	—	—	—	—
– Transferts du stage 1 au stage 2	(3 964)	4	3 964	(4)	—	—	—	—	—	—
– Transferts du stage 2 au stage 1	3 322	(29)	(3 322)	29	—	—	—	—	—	—
– Transferts au stage 3	—	—	(283)	7	283	(7)	—	—	—	—
– Transferts du stage 3	1	—	31	(3)	(32)	3	—	—	—	—
Réévaluation nette des pertes de crédit attendues résultant du transfert de stage	—	19	—	(12)	—	(1)	—	—	—	6
Nouveaux actifs financiers créés ou acquis	32 705	(19)	—	—	—	—	3	(2)	32 708	(21)
Modification des paramètres de risque (données du modèle)	(9 410)	2	(755)	8	(242)	87	(8)	2	(10 415)	99
Modifications des paramètres de risque – autres prêts / remboursement	(8 530)	12	(266)	(2)	185	35	9	12	(8 602)	57
Modification des paramètres de risque – qualité du crédit	—	8	—	(22)	—	(233)	—	(26)	—	(273)
Changement de méthode de calcul de la perte de crédit attendue	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Actifs passés en perte	—	—	—	—	(98)	98	(88)	88	(186)	186
Modifications liées au crédit décomptabilisé	—	—	—	—	(3)	2	—	—	(3)	2
Change	35	—	3	—	—	—	—	—	38	—
Autres	1 377	(5)	507	2	13	(1)	(1)	—	1 896	(4)
Transferts ²	7 555	(11)	818	(13)	138	(48)	113	(82)	8 624	(154)
Au 31 décembre 2019	103 688	(50)	4 967	(57)	1 260	(592)	47	(11)	109 962	(710)
Résultat (Charge ou produit) des pertes de crédit attendues pour la période		24		(26)		(111)		(13)		(126)
Récupérations (sur créances amorties)										4
Autres										
Total de charge liée à la perte de crédit attendue pour la période										(122)

	Au 31 décembre 2019		
	Montant brut	Provision pour perte de crédit attendues	Charge pour pertes de crédit attendues
	€m	€m	€m
Comme ci-dessus	109 962	(710)	(122)
Autres actifs financiers au coût amorti	81 744	(1)	—
Engagements relatifs aux opérations de prise en pension – hors-trading	44 105	—	—
Autres garanties sur les contrats sains pour lesquelles la norme IFRS 9 n'est pas applicable			(6)
Synthèse du risque de crédit (à l'exclusion des instruments de dettes à la juste valeur par autres éléments du résultat global) / Compte de résultat consolidé	235 811	(711)	(128)
Instruments de dettes évalués à la juste valeur par les autres éléments du résultat global	16 967	(6)	—
Total provision pour perte de crédit / Résultat (Charge ou produit) des pertes de crédit attendues pour la période	252 778	(717)	(128)

1 Exclut la garantie d'exécution pour lesquels la norme IFRS 9 n'est pas applicable.

2 Inclut les soldes liés à l'acquisition des activités de 7 succursales de HSBC Bank plc : Belgique, Espagne, Irlande, Italie, Pays-Bas, et République Tchèque.

Crédits douteux

HSBC détermine qu'un instrument financier est en défaut et en "Stage 3", en considérant des preuves objectives, principalement si :

- il existe un arriéré de paiement contractuel en principal ou des intérêts en retard de plus de 90 jours ;
- il semble improbable que l'emprunteur s'acquitte de ses obligations de crédit sans avoir recours à d'éventuelles mesures telles que la réalisation d'une sûreté.

Le prêt est alors considéré en défaut. Si le défaut de paiement n'est pas identifié à un stade plus précoce, il est présumé se produire à partir de 90 jours de retard, même si les règles du régulateur permettent une défaillance à partir de 180 jours de

retard. Ainsi, les définitions du défaut sont alignées pour que le "Stage 3" représente tous les prêts considérés comme en défaut.

Restructuration de prêts et "forbearance"

Diverses stratégies de négociation et de restructuration sont utilisées pour améliorer la gestion des relations avec les clients en difficulté, en évitant autant que possible le défaut du débiteur et la mise en jeu des garanties éventuellement obtenues, tout en maximisant les chances de recouvrement des sommes dues. Cela inclut notamment des reports d'échéances, une réduction des intérêts ou du capital, des consolidations de dettes ou toute autre forme de modification des conditions et de réaménagement de prêt.

Les politiques et pratiques de HSBC Continental Europe sont fondées sur des critères destinés à s'assurer autant que possible que le paiement des échéances est susceptible de continuer. Cela induit souvent des modifications dans les conditions de prêt au bénéfice du client. Ces situations de restructuration ne sont appliquées que dans les cas où le client a démontré sa volonté d'honorer ses engagements et qu'il sera en mesure d'y faire face une fois les nouvelles conditions mises en place.

Les conditions contractuelles d'un prêt peuvent être modifiées pour plusieurs raisons, notamment l'évolution des conditions de marché, la volonté de conserver un client et divers facteurs non liés à la détérioration effective ou potentielle du profil de crédit d'un client. Il peut arriver que les conditions contractuelles d'un prêt soient modifiées en réponse à des difficultés réelles ou apparentes d'un emprunteur. Les prêts pour lesquels de telles concessions ont été accordées sont classés en "prêts renégociés" lorsque les conditions contractuelles de paiement ont été modifiées du fait de doutes sérieux sur la capacité dudit emprunteur à honorer ses échéances contractuelles.

Identification des créances restructurées

Les concessions accordées sur des prêts à la clientèle qui n'affectent pas la structure de paiement ou la base de remboursement, telles que la renonciation par la banque à se prévaloir du non-respect par l'emprunteur de ratios financiers contractuels (*financial covenants*), ou leur modification temporaire ou définitive, ne figurent pas dans cette classification, car elles n'atténuent pas à proprement parler les difficultés financières de l'emprunteur en améliorant sa capacité à honorer ses échéances.

Pour les prêts des clients particuliers, la politique de gestion du risque de crédit du groupe impose des restrictions au nombre et à la fréquence des renégociations, fixe une période minimale depuis l'ouverture du compte avant que la renégociation puisse être envisagée et détermine le nombre minimal de paiements qui doivent être reçus. L'application de cette politique varie selon la nature du marché, le produit et la gestion de la relation client ainsi que la survenance d'événements exceptionnels.

Classification des prêts restructurés en fonction de la qualité de crédit

Le référentiel IFRS impose à toute entité d'évaluer à chaque date de clôture s'il existe des éléments objectifs indiquant qu'une immobilisation financière est dépréciée. Un prêt est déprécié et une provision pour créances douteuses et contentieuses est comptabilisée lorsqu'il existe des éléments objectifs indiquant l'existence d'un événement générateur de perte ayant un effet sur les flux de trésorerie du prêt et pouvant être estimé de manière fiable.

Un prêt renégocié est présenté comme déprécié dans les cas suivants :

- une modification est intervenue dans les flux de trésorerie contractuels liée à une mesure de concession que le prêteur n'envisagerait pas autrement ; et
- sans cette mesure de concession, il est probable que l'emprunteur ne serait pas en mesure d'honorer en totalité ses obligations contractuelles de paiement.

Cette présentation s'applique à moins que la mesure de concession soit négligeable et qu'aucun autre élément n'indique une dépréciation.

Le prêt renégocié continuera d'être comptabilisé comme déprécié pendant au moins un an et jusqu'à ce que des éléments suffisamment tangibles montrent une diminution significative du risque de non-paiement des flux de trésorerie futurs, et si aucun autre élément n'indique une dépréciation. Pour les prêts qui sont évalués en vue de leur dépréciation sur une base collective, les éléments pris en compte comprennent généralement un historique du respect des échéances prévues dans les conditions initiales ou, le cas échéant, révisées. Pour les prêts qui sont évalués en vue de leur dépréciation sur une base individuelle, tous les éléments disponibles sont évalués au cas par cas.

Pour les prêts des clients particuliers, la période minimale de respect des échéances requises dépend de la nature des prêts du portefeuille, mais elle est généralement d'au moins douze mois. Lorsque les portefeuilles affichent des niveaux plus élevés de concession la période minimale de respect des échéances requise peut être sensiblement plus longue.

Prêts restructurés et comptabilisation de dotations pour dépréciation

Pour les prêts aux clients particuliers, les prêts renégociés sont séparés du reste du portefeuille lorsque les prêts sont évalués collectivement en vue de leur dépréciation afin de prendre en compte la proportion plus élevée de pertes souvent observée sur ces segments.

Dans la Banque d'entreprises, les prêts renégociés sont généralement évalués individuellement. Les notations de risque de crédit sont des caractéristiques intrinsèques de l'évaluation des dépréciations. Une restructuration pour difficultés financières ("*Distressed restructuring*") est classée en créance douteuse ou contentieuse. L'évaluation pour dépréciation de la créance individuelle prend en compte le risque plus élevé de non-paiement des flux de trésorerie futurs inhérent aux prêts renégociés.

Prêts et créances sur la clientèle au coût amorti restructurés par stage

	Stage 1 €m	Stage 2 €m	Stage 3 €m	POCI €m	Total €m
Valeur comptable brute					
Particuliers	–	–	68	–	68
– hypothèque de premier rang	–	–	49	–	49
– autres prêts personnels	–	–	19	–	19
Prêts à la grande clientèle	4	155	135	43	337
– sociétés non financières	4	155	135	43	337
– établissements financiers non bancaires	–	–	–	–	–
Au 31 décembre 2020	4	155	203	43	405
Provision pour pertes de crédit attendues					
Particuliers	–	–	(13)	–	(13)
– hypothèque de premier rang	–	–	(10)	–	(10)
– autres prêts personnels	–	–	(3)	–	(3)
Prêts à la grande clientèle	–	(4)	(62)	(12)	(78)
– sociétés non financières	–	(4)	(62)	(12)	(78)
– établissements financiers non bancaires	–	–	–	–	–
Au 31 décembre 2020	–	(4)	(75)	(12)	(91)

Risques

Prêts et créances sur la clientèle au coût amorti restructurés par stage (suite)

	Stage 1 €m	Stage 2 €m	Stage 3 €m	POCI €m	Total €m
Valeur comptable brute					
Particuliers	–	–	51	–	51
– hypothèque de premier rang	–	–	36	–	36
– autres prêts personnels	–	–	15	–	15
Prêts à la grande clientèle	134	48	103	43	328
– sociétés non financières	134	48	103	43	328
– établissements financiers non bancaires	–	–	–	–	–
Au 31 décembre 2019	134	48	154	43	379
Provision pour pertes de crédit attendues					
Particuliers	–	–	(14)	–	(14)
– hypothèque de premier rang	–	–	(10)	–	(10)
– autres prêts personnels	–	–	(4)	–	(4)
Prêts à la grande clientèle	(2)	–	(46)	(10)	(58)
– sociétés non financières	(2)	–	(46)	(10)	(58)
– établissements financiers non bancaires	–	–	–	–	–
Au 31 décembre 2019	(2)	–	(60)	(10)	(72)

Programme d'aide à la clientèle

En réponse à la pandémie du Covid-19, les gouvernements à travers le monde ont introduit un grand nombre de mesures de soutien à la fois pour les clients personnes physiques et pour les entreprises.

Le tableau ci-dessous présente le nombre de clients et le montant des tirages de prêts effectués dans le cadre de ces mesures étatiques et des mesures mises en place de façon indépendante par HSBC Continental Europe au 31 décembre 2020.

Prêts et créances aux particuliers

		Groupe HSBC Continental Europe	France	Autres ¹
Dispositifs à l'échelle du marché				
Nombre de clients bénéficiant du programme de soutien des prêts hypothécaires		–	–	–
Montant total des prêts des clients bénéficiant du programme de soutien pour les prêts hypothécaires	€m	–	–	–
Nombre de clients bénéficiant du programme de soutien pour les autres prêts aux particuliers		512	512	–
Montant total des prêts des clients bénéficiant du programme de soutien pour les autres prêts aux particuliers	€m	43	43	–
Mesures spécifiques prises par HSBC				
Nombre de clients bénéficiant du programme de soutien des prêts hypothécaires		21	–	21
Montant total des prêts des clients bénéficiant du programme de soutien pour les prêts hypothécaires	€m	3	–	3
Nombre de clients bénéficiant du programme de soutien pour les autres prêts aux particuliers		315	315	–
Montant total des prêts des clients bénéficiant du programme de soutien pour les autres prêts aux particuliers	€m	95	95	–
Total des prêts aux ménages et des mesures à l'échelle du marché				
Nombre de clients bénéficiant du programme de soutien des prêts hypothécaires		21	–	21
Montant total des prêts des clients bénéficiant du programme de soutien pour les prêts hypothécaires	€m	3	–	3
Nombre de clients bénéficiant du programme de soutien pour les autres prêts aux particuliers		827	827	–
Montant total des prêts des clients bénéficiant du programme de soutien pour les autres prêts aux particuliers	€m	138	138	–
Mesures à l'échelle du marché et mesures spécifiques prises par HSBC en proportion des prêts hypothécaires	%	0,1	–	0,8
Mesures à l'échelle du marché et mesures spécifiques prises par HSBC en proportion du total des prêts aux particuliers	%	0,7	0,7	–

Prêts et créances sur la grande clientèle

		Groupe HSBC Continental Europe	France	Autres ¹
Dispositifs à l'échelle du marché				
Nombre de clients bénéficiant de dispositifs du marché		4 943	4 933	10
Montant total des prêts aux clients bénéficiant de dispositifs du marché	€m	4 452	4 330	122
Mesures spécifiques prises par HSBC				
Nombre de clients bénéficiant des dispositifs spécifiques à HSBC		333	329	4
Montant total des prêts aux clients bénéficiant de dispositifs spécifiques à HSBC	€m	1 437	1 201	236
Total des prêts et créances sur la grande clientèle bénéficiant de dispositifs de marché ou de mesures spécifiques à HSBC				
Nombre de clients		5 276	5 262	14
Montant total des prêts	€m	5 889	5 531	358
Dispositifs à l'échelle du marché et mesures spécifiques prises par HSBC en proportion du total des prêts et créances sur la grande clientèle	%	21,0	21,5	16,0

¹ Autres inclus les succursales de HSBC Continental Europe en Espagne, en Grèce et en Pologne et HSBC Middle East Leasing Partnership.

HSBC Continental Europe a pris des mesures exceptionnelles afin de se protéger et de protéger ses clients et de participer à la prévention d'un effondrement économique, particulièrement à travers un report quasi systématique de 6 mois des remboursements de prêts pour les plus petits clients Banque d'entreprises avec des limitations et restrictions limitées.

Pour la clientèle de détail, les professionnels et entrepreneurs, qui fait partie de la ligne de métier Banque de particuliers et de gestion de patrimoine, des concessions ont aussi été accordées notamment via le report du remboursement des prêts avec paiement des intérêts pendant une période allant de trois à six mois. Ces concessions ont été accordées après évaluation individuelle à travers le système de flexibilité de paiement de la banque avec un niveau de prudence supplémentaire (ce système prévoit une évaluation de l'équilibre entre revenus et dépenses de chaque client ainsi qu'une évaluation de la qualité du risque et de son comportement historique). Pour le secteur des entreprises, les reports des remboursements de prêts sont décidés au cas par cas. En août 2020, une période de report de 6 mois sur les remboursements de prêt a été proposée aux clients du segment

café, restaurant et hôtel, à la suite des annonces proposées par le gouvernement dans le but de soutenir ce secteur durement touché par le confinement.

Au début de la crise, du financement grâce à de "new money" a été accordé à nos clients, qu'ils soient garantis par l'Etat ou non (en fonction de chaque situation). Pour la Banque d'entreprises, 5 185 demandes de Prêts Garantis d'Etat ("PGE") ont été accordées. Pour les grandes entreprises et les clients de la Banque de financement, d'investissement et de marchés, le nombre de PGE est inférieur mais le montant concerné est plus important.

Une extension d'un an, pendant laquelle le client ne paye que les intérêts, a été appliquée au système des PGE, et les clients peuvent souscrire à un PGE jusqu'à la fin 2020. Le financement grâce à ce "new money" a été approuvé pour les grandes entreprises afin de renforcer leur liquidité à court et moyen terme au début de la crise, généralement pour soutenir leur notation ou simplement comme un pont afin de se refinancer sur le marché de la dette. Certains de ces prêts ont été remboursés à la fin de l'année.

Prêts et créances sur la grande clientèle

Les sections suivantes fournissent des détails plus approfondis sur les prêts et créances sur la grande clientèle et sur les établissements de crédit.

Total des prêts et créances sur la grande clientèle par secteur d'activité et par stage

	Encours bruts					Provisions pour pertes de crédit attendues				
	Stage 1	Stage 2	Stage 3	POCI	Total	Stage 1	Stage 2	Stage 3	POCI	Total
	€m	€m	€m	€m	€m	€m	€m	€m	€m	€m
Sociétés non financières	23 521	6 529	895	42	30 987	(25)	(82)	(486)	(12)	(605)
- industrie	5 145	1 426	129	13	6 713	(5)	(14)	(79)	(4)	(102)
- commerce international	11 482	3 980	519	29	16 010	(10)	(47)	(321)	(8)	(386)
- immobilier commercial	4 251	876	55	-	5 182	(5)	(14)	(23)	-	(42)
- immobilier non commercial	310	43	80	-	433	(1)	(1)	(35)	-	(37)
- gouvernements	1 106	-	-	-	1 106	(1)	-	-	-	(1)
- autres	1 227	204	112	-	1 543	(3)	(8)	(28)	-	(39)
Etablissements financiers non bancaires	3 014	134	25	-	3 173	(2)	(1)	(19)	-	(22)
Prêts aux établissements de crédit	6 740	42	-	-	6 782	(1)	-	-	-	(1)
Au 31 décembre 2020	33 275	6 705	920	42	40 942	(28)	(83)	(505)	(12)	(628)

Sociétés non financières	27 518	2 331	668	44	30 561	(36)	(28)	(377)	(11)	(452)
- industrie	6 479	550	88	42	7 159	(8)	(6)	(62)	(9)	(85)
- commerce international	13 138	947	437	2	14 524	(12)	(13)	(249)	(1)	(275)
- immobilier commercial	4 814	785	55	-	5 654	(10)	(9)	(20)	(1)	(40)
- immobilier non commercial	423	20	76	-	519	(1)	-	(36)	-	(37)
- gouvernements	933	-	-	-	933	-	-	-	-	-
- autres	1 731	29	12	-	1 772	(5)	-	(10)	-	(15)
Etablissements financiers non bancaires	4 615	54	55	-	4 724	(3)	(1)	(43)	-	(47)
Prêts aux établissements de crédit	6 769	29	-	-	6 798	-	-	-	-	-
Au 31 décembre 2019	38 902	2 414	723	44	42 083	(39)	(29)	(420)	(11)	(499)

Total des encours hors bilan sur la grande clientèle (engagements sur prêts et autres opérations de crédit et les garanties financières¹ données en garantie) par stage

	Encours bruts					Provisions pour pertes de crédit attendues				
	Stage 1	Stage 2	Stage 3	POCI	Total	Stage 1	Stage 2	Stage 3	POCI	Total
	€m	€m	€m	€m	€m	€m	€m	€m	€m	€m
Sociétés non financières	39 071	2 478	83	1	41 633	(5)	(10)	(6)	-	(21)
Sociétés financières	55 473	459	-	-	55 932	(1)	(7)	-	-	(8)
Au 31 décembre 2020	94 544	2 937	83	1	97 565	(6)	(17)	(6)	-	(29)

¹ Exclut la garantie d'exécution pour laquelle la norme IFRS 9 n'est pas applicable.

Total des encours hors bilan sur la grande clientèle (engagements sur prêts et autres opérations de crédit et les garanties financières¹ données en garantie) par stage

	Encours bruts					Provisions pour pertes de crédit attendues				
	Stage 1	Stage 2	Stage 3	POCI	Total	Stage 1	Stage 2	Stage 3	POCI	Total
	€m	€m	€m	€m	€m	€m	€m	€m	€m	€m
Sociétés non financières	36 005	1 302	61	3	37 371	(6)	(6)	(14)	-	(26)
Sociétés financières	50 943	98	-	-	51 041	(1)	-	-	-	(1)
Au 31 décembre 2019	86 948	1 400	61	3	88 412	(7)	(6)	(14)	-	(27)

¹ Exclut la garantie d'exécution pour laquelle la norme IFRS 9 n'est pas applicable.

Risques

Prêts à la grande clientèle : autres prêts et avances aux entreprises, commerciaux et financiers (non bancaires), y compris engagements de prêt, par niveau de garantie, par stage

	31 décembre 2020		31 décembre 2019	
	Encours bruts €m	Perte pour risque de crédit attendue %	Encours bruts €m	Perte pour risque de crédit attendue %
Stage 1				
Non garantis	57 962	–	59 452	(0,1)
Totalement garantis	2 733	(0,1)	4 118	(0,1)
Ratio LTV :				
– moins que 50 %	815	(0,1)	940	–
– 51 % à 75 %	1 002	–	1 419	(0,1)
– 76 % à 90 %	515	–	888	(0,1)
– 91 % à 100 %	401	–	871	(0,1)
Partiellement garantis (A) :	3 759	(0,1)	2 265	(0,1)
– valeur de la garantie de A	3 112	–	1 786	–
Total	64 454	–	65 835	(0,1)
Stage 2				
Non garantis	4 673	(1,1)	2 698	(0,7)
Totalement garantis	707	(1,0)	173	(1,7)
Ratio LTV :				
– moins que 50 %	368	(0,8)	21	–
– 51 % à 75 %	50	(2,0)	54	–
– 76 % à 90 %	23	–	13	–
– 91 % à 100 %	266	(1,1)	85	(3,5)
Partiellement garantis (B) :	2 818	(0,6)	65	–
– valeur de la garantie de B	2 453	–	38	–
Total	8 198	(0,9)	2 936	(0,8)
Stage 3				
Non garantis	620	(63,4)	524	(67,6)
Totalement garantis	14	(64,3)	36	(27,8)
Ratio LTV :				
– moins que 50 %	7	(57,1)	11	(36,4)
– 51 % à 75 %	4	(75,0)	14	(28,6)
– 76 % à 90 %	2	(50,0)	9	(11,1)
– 91 % à 100 %	1	(84,0)	2	(50,0)
Partiellement garantis (C) :	214	(27,1)	92	(22,8)
– valeur de la garantie de C	152	–	11	–
Total	848	(54,2)	652	(59,0)
POCI				
Non garantis	39	(23,1)	39	(20,5)
Totalement garantis	–	–	–	–
Ratio LTV :				
– moins que 50 %	–	–	–	–
– 51 % à 75 %	–	–	–	–
– 76 % à 90 %	–	–	–	–
– 91 % à 100 %	–	–	–	–
Partiellement garantis (D) :	3	(100,0)	5	(40,0)
– valeur de la garantie de D	3	–	4	–
Total	42	(28,6)	44	(22,7)
Au 31 décembre	73 542	(0,8)	69 467	(0,7)

Crédit aux particuliers

Vue d'ensemble

HSBC Continental Europe offre un large éventail de prêts aux particuliers, garantis et non garantis, pour répondre aux besoins des clients. Les crédits permettent aux clients de financer les

achats d'actifs, par exemple : un bien immobilier résidentiel, garanti par Crédit Logement ou une hypothèque sur le bien acquis.

Des crédits à la consommation peuvent être proposés également, tels que découverts et prêts personnels qui sont principalement sans garantie.

Total des prêts aux particuliers pour les prêts et avances à la clientèle au coût amorti par stage

	Encours bruts					Provisions pour perte de crédit				
	Stage 1 €m	Stage 2 €m	Stage 3 €m	POCI €m	Total €m	Stage 1 €m	Stage 2 €m	Stage 3 €m	POCI €m	Total €m
Hypothèques de premier rang	2 914	173	196	–	3 283	(1)	(7)	(75)	–	(83)
Autres prêts aux particuliers	18 734	634	234	–	19 602	(8)	(21)	(81)	–	(110)
– autres ¹	18 469	614	219	–	19 302	(6)	(18)	(80)	–	(104)
– cartes de paiement et de crédit	265	20	15	–	300	(2)	(3)	(1)	–	(6)
– hypothèques de second rang	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Au 31 décembre 2020	21 648	807	430	–	22 885	(9)	(28)	(156)	–	(193)

Total des encours hors bilan aux particuliers (engagements sur prêts et autres opérations de crédit et les garanties financières² données en garantie) par stage

	Gross carrying amount					Allowance for ECL				
	Stage 1	Stage 2	Stage 3	POCI	Total	Stage 1	Stage 2	Stage 3	POCI	Total
	€m	€m	€m	€m	€m	€m	€m	€m	€m	€m
Personal lending										
At 31 Dec 2020	1 343	32	3	—	1 378	(1)	—	—	—	(1)

1 Dont 16 827 millions EUR garantis par Crédit Logement au 31 décembre 2020.

2 Exclut la garantie d'exécution pour laquelle la norme IFRS 9 n'est pas applicable.

Total des prêts aux particuliers pour les prêts et avances à la clientèle au coût amorti par stage

	Encours bruts					Provisions pour perte de crédit				
	Stage 1	Stage 2	Stage 3	POCI	Total	Stage 1	Stage 2	Stage 3	POCI	Total
	€m	€m	€m	€m	€m	€m	€m	€m	€m	€m
Hypothèques de premier rang	3 033	265	196	—	3 494	(1)	(6)	(76)	—	(83)
Autres prêts aux particuliers	17 736	847	276	—	18 859	(3)	(15)	(82)	—	(100)
– autres ¹	17 440	817	258	—	18 515	(2)	(13)	(82)	—	(97)
– cartes de paiement et de crédit	296	30	18	—	344	(1)	(2)	—	—	(3)
– hypothèques de second rang	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Au 31 décembre 2019	20 769	1 112	472	—	22 353	(4)	(21)	(158)	—	(183)

Total des encours hors bilan aux particuliers (engagements sur prêts et autres opérations de crédit et les garanties financières² données en garantie) par stage

	Gross carrying amount					Allowance for ECL				
	Stage 1	Stage 2	Stage 3	POCI	Total	Stage 1	Stage 2	Stage 3	POCI	Total
	€m	€m	€m	€m	€m	€m	€m	€m	€m	€m
Personal lending										
At 31 Dec 2019	1 174	41	4	—	1 219	—	—	—	—	—

1 Dont 15 678 millions EUR garantis par Crédit Logement au 31 décembre 2019, les données ont été représentées pour inclure les chiffres des entreprises individuelles de 2 591 millions EUR.

2 Exclut la garantie d'exécution pour laquelle la norme IFRS 9 n'est pas applicable.

Les prêts immobiliers garantis

HSBC Continental Europe propose plusieurs types de prêts immobiliers garantis pour faire face aux besoins de la clientèle tels que amortissables, prêts relais et réglementés. Pour ce type de prêts, HSBC Continental Europe applique des conditions d'endettement et de LTV maximum qui respectent la politique de crédit, la stratégie et l'appétit au risque du Groupe HSBC.

Sûretés réelles et autres techniques d'atténuation du risque de crédit

Le principe technique d'atténuation de risque de crédit pour les prêts aux particuliers est de prendre des sûretés réelles. Chez HSBC Continental Europe Retail, une hypothèque sur le bien est souvent prise pour garantir les prêts immobiliers. Un autre type de sûreté réelle est la garantie de Crédit Logement (Société de Financement agréée par l'ACPR). Crédit Logement garantit 100 % du prêt immobilier en cas de défaut. Les prêts peuvent être garantis par un nantissement de titres financiers négociables, nantissement de contrat d'assurance en fonds euros.

Le tableau ci-après présente les encours de nos prêts par garantie, y compris les engagements hors-bilan. Dans ce tableau, nous indiquons la valeur de nos garanties qui peuvent être réalisées en cas de défaut de paiement avéré de l'emprunteur.

Le calcul de la LTV représente le pourcentage financé par la banque par rapport à la valeur du bien donné en garantie.

Les biens immobiliers hypothéqués sont revalorisés en automatique sur la base INSEE chaque mois. Chaque année, les biens hypothéqués liés à des encours supérieurs à 3 millions sont revalorisés par un expert indépendant. La valorisation des sûretés de nature financière est effectuée quotidiennement lorsque le portefeuille nanti est domicilié chez HSBC Continental Europe, et annuellement lorsque le portefeuille est domicilié chez un confrère. La valorisation des sûretés réelles ne tient pas compte des frais de la mise en place ou de la vente du bien grevé. Les prêts sans garantie ou partiellement garantis peuvent bénéficier d'autres formes de crédit mesures d'atténuation.

Risques

Prêts aux particuliers : prêts hypothécaires résidentiels comprenant les engagements de prêt par niveau de garantie

	31 décembre 2020		31 décembre 2019	
	Encours bruts €m	Couverture sur perte crédit attendues %	Encours bruts €m	Couverture sur perte de crédit attendues %
Stage 1				
Totalement garantis	2 825	—	2 918	—
Ratio LTV :				
– moins de 50 %	1 406	—	1 307	—
– 51 % à 60 %	597	—	622	—
– 61 % à 70 %	443	—	495	—
– 71 % à 80 %	266	—	340	—
– 81 % à 90 %	78	—	105	—
– 91 % à 100 %	35	—	49	—
Partiellement garantis (A) :	89	—	115	—
Ratio LTV :				
– 101 % à 110 %	23	—	32	—
– 111 % à 120 %	13	—	21	—
– plus de 120 %	53	—	62	—
– valeur de la garantie de A	84		111	
Total	2 914	—	3 033	—
Stage 2				
Totalement garantis	161	(3,1)	250	(1,6)
Ratio LTV :				
– moins de 50 %	93	(2,2)	123	(0,8)
– 51 % à 60 %	29	(3,4)	41	(2,4)
– 61 % à 70 %	22	(4,5)	35	(2,9)
– 71 % à 80 %	13	(7,7)	37	(2,7)
– 81 % à 90 %	3	—	10	—
– 91 % à 100 %	1	—	4	—
Partiellement garantis (B) :	12	(25,0)	16	(6,3)
Ratio LTV :				
– 101 % à 110 %	4	(25,0)	6	(16,7)
– 111 % à 120 %	3	(33,3)	3	—
– plus de 120 %	5	(20,0)	7	—
– valeur de la garantie de B	11		15	
Total	173	(4,6)	266	(1,9)
Stage 3				
Totalement garantis	124	(30,6)	123	(27,6)
Ratio LTV :				
– moins de 50 %	50	(24,0)	68	(30,9)
– 51 % à 60 %	22	(31,8)	20	(20,0)
– 61 % à 70 %	28	(28,6)	12	(25,0)
– 71 % à 80 %	14	(42,9)	12	(25,0)
– 81 % à 90 %	5	(60,0)	5	(20,0)
– 91 % à 100 %	5	(40,0)	6	(33,3)
Partiellement garantis (C) :	72	(50,0)	74	(56,8)
Ratio LTV :				
– 101 % à 110 %	11	(54,5)	32	(53,1)
– 111 % à 120 %	9	(66,7)	17	(64,7)
– plus de 120 %	52	(46,2)	25	(56,0)
– valeur de la garantie de C	39		58	
Total	196	(37,8)	197	(38,6)
Au 31 décembre	3 283	(2,5)	3 496	(2,3)

Risque de contrepartie

Exposition au risque de contrepartie

Le risque de contrepartie (*Counterparty Credit Risk* – “*CCR*”) est le risque que la contrepartie à une opération fasse défaut avant le règlement définitif des flux de trésorerie liés à l'opération.

Le calcul de l'exposition au risque de contrepartie

HSBC Continental Europe applique la méthode du modèle interne (“*IMM*”) de l'article 283 du *CCR* pour déterminer les expositions *CCR* pour les transactions de gré à gré (“*OTC*”).

Les opérations de pension (“*SFT*”) sont toutes exclues de l'*IMM* ; le capital requis pour ces produits reste conforme à la méthode du titre II, chapitre 4, comme le permet le paragraphe 2 de l'article 111 du *CCR*.

Les produits dérivés négociés en bourse (“*ETD*”) sont également tous exclus, la méthode de l'évaluation au prix du marché de l'article 274 du *CRR* étant alors utilisée.

En outre, une petite partie des produits *OTC*, les plus complexes, restera hors du champ d'application en raison de problèmes de modélisation. La méthode de l'évaluation au prix du marché est alors utilisée.

Cadre et suivi des limites

La gestion du risque de contrepartie au sein de HSBC Continental Europe est assurée à différents niveaux :

- L'autorité de crédit est détenue par *Wholesale Credit Risk* (“*WCR*”), qui fait partie du département *Wholesale Credit and Market Risk* (“*WMR*”), au sein de la Direction des Risques, au niveau local, régional ou au niveau du groupe.

- La surveillance du risque de contrepartie sur les activités de dérivés de taux est assurée par l'équipe *Traded Credit Risk ("TCR")* au sein de la fonction *Traded Risk*, qui est une sous-fonction de *WMR*. *TCR* est divisé en deux équipes : *Traded Credit Risk Management ("TCRM")* et *Traded Credit Risk Control ("TCRC")*.

Les expositions de risque de contrepartie sont disponibles en temps réel et en date veille. Tout dépassement du niveau de risque approuvé par l'autorité de crédit est remonté par *TCR* selon une procédure définie. Les principales variations de limites / expositions de crédit sont détaillées une fois par mois dans le cadre du *Risk Management Meeting* de la Banque de financement, d'investissement et de marchés.

Risque de contrepartie et autorité de crédit compétente

HSBC Continental Europe *WCR* a une délégation de pouvoirs de crédit pour les contreparties de type Entreprises (*Corporates*), fonds, compagnies d'assurance et de gestion d'actifs (*Asset Management*). La décision de crédit peut nécessiter une confirmation d'accord ("concurrence") de HSBC Bank plc *WCMR* et éventuellement de Group *WCMR* si son montant excède la délégation de pouvoirs de HSBC Continental Europe.

Les autorisations de crédit pour les contreparties de type Souverains, Intra-Groupe et Banques nécessitent systématiquement la concurrence de HSBC Bank plc *WCMR* et de Group *WCMR*.

HSBC Continental Europe *TCRM*, au sein de HSBC Continental Europe *Traded Risk*, n'a aucune autorité de crédit.

Toutes les lignes de crédit sont revues au moins une fois par an :

- *TCR* réalise une analyse du portefeuille, de l'environnement de marché et porte un avis sur le montant de la ligne de crédit ;
- HSBC Continental Europe *WCR* (HSBC Bank plc *WCMR* et Group *WCMR* si nécessaire) valide les lignes de crédit correspondant à l'appétit au risque et au profil financier de la contrepartie (*rating* interne).

A la demande du local *Relationship Manager* et éventuellement du *Global Relationship Manager*, HSBC Continental Europe *TCRM* peut recommander les demandes de crédit à l'autorité de crédit compétente, dans le contexte des revues annuelles ou de demandes de limites ponctuelles. Les recommandations soumises par *TCRM* mettent en exergue les principaux vecteurs de risques (en se basant sur une analyse fine du portefeuille existant qui inclut les risques de marchés contingents, les *stress tests*) et font éventuellement des propositions pour réduire le risque du portefeuille ou celui de l'opération proposée.

Mise en place des limites de crédit pour la gestion du risque de contrepartie

Les limites du *CCR* sont accordées à deux niveaux :

- Limites au niveau de la contrepartie ;
- Limites au niveau du portefeuille.

A) Limites au niveau de la contrepartie

- Capacité de risque de crédit du groupe *Group Credit Risk Capacity – ("GCRC")*

L'appétit cumulé de crédit de HSBC envers le client est reflété dans la *GCRC*. La *GCRC* est définie lors du processus de revue annuelle globale *Global Annual Review – ("GAR")*. Il est composé de deux éléments: (i) les limites (Cat A, Cat B, Cat S – voir ci-dessous) déjà approuvées ou proposées à l'approbation dans la demande et, (ii) l'appétit non alloué *Unallocated Appetite – ("UA")* qui représente un indicateur pour les transactions en cours ou une marge générique qui prend en compte la stratégie de développement commercial du *Global Relationship Banker ("GRB")* au cours des douze prochains mois.

- Limites de catégorie A ("Cat A")

Les engagements de catégorie A sont ceux pour lesquels une limite de crédit est généralement enregistrée pour leur montant notionnel total, la banque étant potentiellement exposée à un risque correspondant à 100 % du montant engagé. Les

engagements de catégorie A comprennent des actifs au bilan tels que des prêts ou des lignes de crédit, ainsi que des souscriptions d'obligations. Ils peuvent être financés (prêts, avances sur le marché monétaire, opérations sur obligations) ou non financés, tels que des garanties et autres engagements par signature.

Les limites Cat A sont définies entre autres en fonction de leur durée.

- Limites de catégorie B ("Cat B")

Les limites Cat B couvrent les principaux risques de crédit des contreparties découlant de produits hors bilan et sont utilisées pour la surveillance de l'exposition future potentielle *Potential Future Exposure – ("PFE")*. L'exposition en catégorie B représente le coût de remplacement des contrats de gré à gré. Dans la plupart des cas, les limites de catégorie B sont définies au niveau de l'entité selon des bandes de maturité. Pour les fonds, le risque est contrôlé à la fois pour les fonds à compartiments multiples et pour les fonds individuels. Certaines entreprises complexes sont principalement contrôlées au niveau de l'entité mais peuvent avoir des limites communes dans la relation globale.

- Limites de *Loan Look-Alike ("LLA")*

L'exposition au *LLA* est une mesure parallèle utilisée pour compléter la mesure de certains types d'exposition de catégorie B. Cette mesure est utilisée pour des transactions ayant des caractéristiques analogues à celles d'un emprunt, mais dont l'exposition est principalement surveillée au moyen d'une facilité de catégorie B. Par exemple, l'exposition des "repo" est suivie en termes de "numéraire contre titres" et celle des ventes de titres à terme est suivie en termes de nominal.

- Limites de catégorie S ("Cat S")

Les limites Cat S couvrent le risque que les contreparties ne s'acquittent pas de leurs obligations de livraison, que ce soit par le biais de systèmes de paiement *Payment Settlement Limits – ("PSL")* ou de processus de règlement des transactions de marché et de titres *Treasury Settlement Limits – ("TSL")*. Lorsque cela est possible et lorsque les systèmes le permettent, le règlement est effectué en livraison contre paiement *Delivery Versus Payment – ("DVP")* par le biais de fournisseurs de services de règlement tels que Euroclear ou CLS, afin d'atténuer le risque de livraison.

- Limites du risque de fluctuation *Fluctuation Risk – ("FLU")*

La négociation ("*trading*") de marchandises et de titres au comptant entraîne un risque de crédit sur la contrepartie en raison de la fluctuation potentielle des prix pendant la période précédant le règlement, entre la transaction et le règlement du contrat. Il s'agit d'un risque standard, quoique généralement très court, du coût de remplacement, dans le cas où une contrepartie ferait défaut et par conséquent ne s'acquitte pas de ses obligations.

- Limites intra-groupe

Les processus pour enregistrer les limites et surveiller les expositions intra-groupe sont les mêmes que pour les expositions bancaires tierces.

B) Limites au niveau du portefeuille

L'équipe *TCR* a établi un certain nombre de limites au niveau du portefeuille pour surveiller le risque au niveau global. Celles-ci sont formalisées par un mandat partagé avec les directeurs commerciaux de la Banque de financement, d'investissement et de marchés ("*GBM*") et de Gestion de Bilan *Balance Sheet Management – ("BSM")*, et soumises à un examen annuel et un dispositif de surveillance permanent.

Les limites couvertes par ce mandat sont les suivantes :

- limites de *Mark to Market ("MtM")*

L'exposition *MtM* est la somme des *MtM* positives de toutes les contreparties.

- Limites d'exposition actuelle *Current Exposure – ("CE")*

CE est la somme des *MtM* nets des garanties données/reçues par toutes les contreparties.

Risques

- Limites du risque spécifique de corrélation *Specific Wrong Way Risk* – (“SWWR”)

Les transactions en risque spécifique de corrélation sont des transactions dans lesquelles l'exposition future est élevée lorsque la probabilité de défaut de la contrepartie est également élevée, c'est-à-dire que l'exposition future est corrélée positivement et directement avec la probabilité de défaut de la contrepartie et que cette relation est déterminée par la ou les transactions avec la contrepartie.

- Limites du risque général de corrélation *General Wrong Way Risk* – (“GWWR”)

Un risque général de corrélation se produit lorsque la probabilité de défaut d'une contrepartie est positivement corrélée aux mouvements des facteurs de risque de marché généraux tels que les taux de change. Par exemple, la probabilité de défaut d'une contrepartie peut augmenter avec une dépréciation de la monnaie nationale si la dépréciation affecte son modèle économique. Les contrats de gré à gré négociés avec une telle contrepartie et dont la valeur augmente pour la banque à mesure que la devise se déprécie, représentent le risque général de corrélation.

- Limites du fonds de défaillance *Default Fund* – (“DF”)

La limite DF couvre la contribution de HSBC à un fonds de défaillance d'une contrepartie centrale (“CCP”).

- Limites de marge initiale *Initial Margin* – (“IM”)

La limite de marge initiale couvre la contribution de HSBC en marge initiale aux CCPs.

- Limites de perte liées à la mutualisation sous contrainte

Outre l'exposition au risque de contrepartie habituel, HSBC a également une exposition supplémentaire aux contreparties centrales *via* leurs droits de mutualiser les pertes entre les membres compensateurs.

Dans le cadre de la surveillance du risque par des tests de résistance, une perte de mutualisation sous contrainte est calculée pour évaluer la perte potentielle résultant d'une période de tension liée aux activités de compensation non mesurées par l'exposition actuelle soumise à une contrainte.

Les techniques d'atténuation du risque de contrepartie.

Afin de réduire son risque de contrepartie, HSBC Continental Europe conclut, avec la plupart de ses contreparties, des accords de compensation. En général, ces contrats prévoient la réévaluation régulière du montant des sûretés requis et le versement des appels de marge correspondants.

Ils permettent, en cas de défaillance, de compenser l'ensemble des montants dus et à payer. Les sûretés réelles admises sont principalement composées de liquidités ou d'actifs liquides de qualité supérieure.

La gestion du collatéral des opérations de dérivés et des opérations de pensions ou de prêts et emprunts de titres fait l'objet d'un suivi rigoureux : contrôles spécifiques pour s'assurer du bon déroulement du processus de règlement, valeur de l'exposition certifiée de manière quotidienne et réconciliations avec les contreparties établies sur les opérations collatéralisées.

Les ajustements de valeur de crédit

(Credit Valuation Adjustment)

L'ajustement de l'évaluation de crédit ou (“CVA”) est un ajustement de l'évaluation au cours moyen du marché du portefeuille des transactions conclues avec une contrepartie. Cet

ajustement reflète la valeur de marché courante du risque de crédit que représente la contrepartie pour l'établissement, mais non la valeur de marché courante du risque de crédit que représente l'établissement pour la contrepartie.

Les établissements qui bénéficient d'un accord pour utiliser la méthode interne *Internal Model Method* – (“IMM”) pour le risque spécifique et le risque de contrepartie peuvent calculer l'exigence de fonds propres pour la CVA en approche avancée, sinon une approche standard doit être utilisée.

HSBC Continental Europe applique les méthodes suivantes pour déterminer la charge de capital de la CVA :

- L'approche avancée sur tous les dérivés de gré à gré admissibles à l'IMM.
- L'approche standardisée pour toutes les autres transactions qui ne sont pas couvertes par l'IMM.

Couvertures du risque d'ajustement de valeur de crédit

La responsabilité de la couverture de ce risque est portée par l'équipe *Counterparty Exposure Management* (“CEM”). Depuis 2018, cette équipe traite des couvertures de *Credit Default Swaps* (“CDS”) éligibles pour l'atténuation des exigences de fonds propres de la CVA. Seuls les CDS à nom unique ou index sont utilisés comme instruments de couverture. Le suivi des couvertures éligibles est assuré quotidiennement par l'équipe *Traded Risk*.

Risque de corrélation défavorable

La méthode standard de mesure de l'exposition au risque suppose qu'il n'y a pas de corrélation entre la solvabilité d'une contrepartie et le coût de remplacement des transactions effectuées avec cette contrepartie. Toutefois, dans certaines circonstances, une corrélation existe bien et, selon la nature du sous-jacent de la transaction, elle peut être considérée comme une transaction “*Wrong-Way Risk*” (corrélation adverse).

HSBC distingue 2 catégories de *Wrong-Way-Risk* :

- Risque général de corrélation
- Risque spécifique de corrélation

HSBC dispose de procédures qui lui permettent d'identifier, suivre et contrôler les cas d'exposition à un risque de corrélation générale et spécifique pour chaque entité juridique.

HSBC Continental Europe a un appétit limité pour des transactions générant du risque spécifique de corrélation. Toute nouvelle transaction de cette nature nécessite l'obtention d'une validation au cas par cas.

Risque de contrepartie et impact Covid

Au début de la pandémie de Covid-19, une revue a été effectuée sur de nombreux secteurs, en se concentrant notamment sur les industries bancaires, énergétiques / pétrolières et aériennes, ainsi que sur l'examen sur le risque pays Italie. L'application d'un scénario de stress de marché a été également un outil de gestion utilisé pour revisiter le portefeuille.

L'appétit pour le risque a été redéfini. Pendant le développement de la crise du Covid-19, les clients, secteurs et pays vulnérables ont été précisés. La gestion des risques s'est fortement concentrée sur les litiges relatifs aux garanties et les paiements échoués. Toute transaction extraordinaire notamment pour les secteurs vulnérables a été escaladé.

Risque de contrepartie – par type d'exposition et par produit

	2020		2019	
	Actifs Pondérés du Risque €m	Exigence en fonds propres €m	Actifs Pondérés du Risque €m	Exigence en fonds propres €m
Par type d'exposition				
Approche IRB Avancée	769	62	955	76
– Administrations centrales et banques centrales	–	–	75	6
– Etablissements	769	62	880	70
– Entreprises	–	–	–	–
Approche IRB Fondation	1 730	138	1 478	118
– Entreprises	1 730	138	1 478	118
Approche Standard	712	57	506	40
– Administrations centrales et banques centrales	7	1	6	–
– Administrations régionales ou locales	–	–	–	–
– Etablissements	641	51	411	33
– Entreprises	64	5	89	7
CVA Approche avancée	307	25	571	46
CVA Ajustement de l'évaluation de crédit – Approche Standard	86	7	314	25
Chambres de compensation	132	11	159	13
Par produit				
– Dérivés	3 012	241	2 710	217
– Opérations de prêts ou d'emprunts de titres	265	21	322	26
– Autres	–	–	1	–
– CVA Approche avancée	307	25	1	–
– CVA Ajustement de l'évaluation de crédit – Approche Standard	86	7	314	25
– Contribution au fonds de défaut des chambres de compensation	65	5	65	5
Au 31 décembre	3 736	299	3 983	319

Treasury risk

Gestion du Capital

Indicateurs clés des fonds propres réglementaires ("CRD IV")

	Au 31 décembre CRD IV	
	2020 €m	2019 €m
Fonds propres disponibles ¹		
Fonds propres de Base de Catégorie ¹	5 818	6 464
Fonds propres de Catégorie ¹	6 568	7 214
Fonds Propres Totaux	7 974	8 120
Actifs pondérés du risque		
Risque de crédit	36 431	36 426
Risque de contrepartie	3 736	3 982
Risque de marché	2 663	4 494
Risque opérationnel	3 283	3 149
Total actifs pondérés	46 113	48 051
Ratios de fonds propres (%)		
Fonds propres de base de catégorie ¹	12,6 %	13,5 %
Fonds propres de catégorie ¹	14,2 %	15,0 %
Fonds propres totaux	17,3 %	16,9 %

¹ Le 'Risque de crédit, présenté dans ce tableau, exclut le risque de contrepartie.

Approche et Politique de gestion

L'objectif de HSBC Continental Europe en termes de gestion du capital est de maintenir un niveau de capital adéquat par rapport à sa stratégie opérationnelle et de satisfaire aux exigences réglementaires à tout moment.

Les équipes en charge de la gestion du capital veillent à ce que la position de HSBC Continental Europe réponde aux exigences réglementaires actuelles et à ce que les réglementations futures soient bien prises en compte. Au cours de l'année 2020, HSBC Continental Europe a respecté l'ensemble de ses exigences de capital au sens de la réglementation émise par la Banque centrale européenne ("BCE"). Pour y parvenir, la banque élabore un plan annuel de capital approuvé par le Conseil d'Administration qui détermine la nature et le montant approprié de capital.

La politique de gestion du capital s'appuie sur un cadre défini au niveau du Groupe HSBC permettant une gestion cohérente des fonds propres.

Les filiales de HSBC Continental Europe assujetties à des exigences réglementaires de capital sur une base individuelle gèrent leur capital de façon à maintenir un niveau de capital adéquat par rapport à leurs stratégies opérationnelles et à satisfaire aux exigences réglementaires.

Mesure du capital

La *Joint Supervisory Team ("JST")*, émanation des équipes de la BCE et de l'ACPR, assure la supervision de HSBC Continental Europe et détermine les exigences en fonds propres qui lui sont applicables en conformité avec la réglementation bancaire.

Risques

Le cadre prudentiel de Bâle III, tout comme celui de Bâle II, est structuré autour de trois "piliers" : fonds propres réglementaires, surveillance prudentielle et discipline de marché. Bâle III a introduit un certain nombre d'exigences de coussins de fonds propres, qui incluent le coussin de conservation des fonds propres (*Capital conservation buffer – "CCB"*), le coussin contracyclique (*Countercyclical buffer – "CCyB"*) et d'autres coussins comme les coussins pour les institutions d'importance systémique mondiale (G-SII / O-SII). Les règles de Bâle III ont été transposées dans les textes européens CRR et CRD.

Les règles de gestion du capital définissent le capital réglementaire et le capital économique comme les deux mesures principales de gestion et de contrôle du capital :

- le capital réglementaire dont HSBC Continental Europe est tenu de disposer en adéquation avec les exigences définies par les régulateurs ; et
- le capital économique qui est la mesure interne du besoin en fonds propres nécessaires pour faire face aux risques auxquels HSBC Continental Europe est exposé et qui constitue une part essentielle du processus interne d'évaluation de l'adéquation en capital.

Exigences réglementaires

A l'issue de l'exercice annuel de revue et d'évaluation (*Supervisory review and evaluation process – "SREP"*), la Banque centrale européenne ("BCE") a fixé pour l'année 2020 à 3,00 % le niveau minimal de fonds propres pour HSBC Continental Europe au titre de l'exigence Pilier 2 (*Pillar 2 requirement – "P2R"*). À la suite de la décision de la BCE du 8 avril 2020 modifiant la composition de l'exigence de fonds propres supplémentaires du pilier 2 dans le contexte de la crise Covid-19, le P2R est détenu à 56,25% en CET1 et à 75 % en Tier 1, au minimum.

HSBC Continental Europe devra respecter, sur une base consolidée, un ratio de fonds propres totaux d'au moins 13,52 % au 1er janvier 2021. Cette exigence globale en fonds propres (*Overall capital requirement – "OCR"*) se décompose entre le minimum de 8 % de capital prévu à l'article 92.1 du règlement 575/2013, l'exigence de 2,50 % relative au coussin de conservation au titre de l'article 129 de la directive 2013/36, l'exigence Pilier 2 de 3,00 % précédemment mentionnée et un coussin contracyclique de 0,02 % sur la base des niveaux actuels estimés.

L'exigence en fonds propres de base de catégorie 1 ("CET1") est de 8,71 %, hors *Pillar 2 guidance ("P2G")*.

Fonds propres réglementaires

La structure de fonds propres de HSBC Continental Europe se répartit en trois principales catégories : les fonds propres de base de catégorie 1, les fonds propres additionnels de catégorie 1 et les fonds propres de catégorie 2 en fonction de leurs caractéristiques.

Les fonds propres de base de catégorie 1 ("CET1"), de meilleure qualité, représentent la grande majorité des fonds propres de HSBC Continental Europe. Ils comprennent les fonds propres part du groupe et les intérêts minoritaires (sujets à l'application de limites), auxquels sont appliqués les retraitements et déductions prudentiels tels que définis par la réglementation ("CRD et CRR"). Ceux-ci incluent notamment les déductions des écarts d'acquisition (*goodwill*), des actifs incorporels, des actifs d'impôt différé ou le défaut de provisionnement vis-à-vis des pertes attendues en méthode IRB.

Les fonds propres additionnels de catégorie 1 (*Additional Tier 1*) comprennent les instruments éligibles de capital n'appartenant pas aux fonds propres de base de catégorie 1, tels que définis par la réglementation CRR, et toute prime d'émission associée. Les instruments de fonds propres additionnels de catégorie 1 émis par des entités du secteur financier et détenus par HSBC Continental Europe sont déduits des fonds propres additionnels.

Les fonds propres de catégorie 2 (*Tier 2*) comprennent notamment les emprunts subordonnés éligibles et les primes d'émission correspondantes. Les instruments de fonds propres de catégorie 2 émis par des entités du secteur financier et détenus par

HSBC Continental Europe sont déduits des fonds propres réglementaires correspondants.

Ratio de Levier

Le ratio de levier a été introduit par le cadre prudentiel Bâle III comme mesure non ajustée du risque afin de compléter les ratios de capital calculés par rapport aux encours pondérés par les risques. L'objectif de cette exigence est de prévenir l'accroissement de l'effet de levier dans le secteur bancaire en introduisant de nouvelles protections contre les risques de modèles et erreurs de mesure. En pratique, le ratio de levier rapporte les fonds propres de catégorie 1 au total des expositions inscrites au bilan et des expositions de hors-bilan pondérées avec des possibilités de compensation sur certains instruments de marché et certaines exclusions d'expositions, y compris une exclusion temporaire jusqu'au 27 juin 2021 des expositions en banque centrale, les autorités de contrôle ayant déclaré publiquement des circonstances exceptionnelles. Il est mis en œuvre à ce stade dans l'Union européenne à des fins de publication et d'information réglementaire mais ne constitue pas à ce stade une exigence contraignante.

Pilier 3 – Discipline de marché

Le Pilier 3 concerne la discipline de marché et vise à accroître la transparence de la communication financière des établissements financiers en rendant obligatoire la publication d'un nombre important d'informations complémentaires sur les risques, leur gestion et la position en fonds propres. Les données au titre du *Pilier 3 de HSBC Continental Europe au 31 décembre 2020* sont disponibles dans la rubrique *Investors* du site Internet, www.hsbc.com.

Minimum Requirement for own funds and Eligible Liabilities ('MREL') – Total Loss Absorbing Capacity ('TLAC')

HSBC Continental Europe a été soumise pour la première fois aux exigences MREL le 30 mars 2020 suite à une décision de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution ("ACPR"). Cette décision s'applique jusqu'à ce qu'une nouvelle décision soit reçue et impose une exigence MREL en pourcentage du total des passifs et des fonds propres (*Total Liabilities and Own Funds – "TLOF"*).

A l'issue de la période de transition concernant le retrait du Royaume-Uni de l'Union Européenne, HSBC Continental Europe est devenu à partir du 1er janvier 2021 une filiale significative (article 4.1.135 du CRR) d'un G-SII de pays tiers et donc liée par de nouvelles exigences internes de TLAC (article 92b du CRR). Afin de répondre aux exigences internes de TLAC, HSBC Continental Europe a émis des obligations senior non privilégiées internes éligibles au TLAC en décembre 2020.

Aperçu des Variations des Ratios de Fonds Propres

Fonds propres réglementaires

Ref*	Au 31 décembre		
	2020 €m	2019 €m	
Fonds propres de base de catégorie 1 (CET1) : instruments et réserves			
1	Instruments de capital versés	2 628	2 628
	– prime d'émission	2 137	2 137
2	Résultats non distribués	3 482	3 546
3	Autres éléments du résultat global accumulés (et autres réserves)	1 586	1 545
5	Ajustements transitoires découlant d'intérêts minoritaires supplémentaires	–	–
5a	Profits ou pertes éligibles	(1 052)	(63)
6	Fonds propres de base de catégorie 1 avant les filtres prudentiels	6 645	7 656
Fonds propres de base de catégorie 1 : filtres prudentiels			
7	Correction de valeurs supplémentaires	(174)	(214)
8	Ecarts d'acquisition et autres immobilisations incorporelles	(85)	(376)
10	Actifs d'impôt différé dépendant de bénéfices futurs et ne résultant pas de différences temporelles après déduction des passifs d'impôt associés	–	(29)
11	Réserves en juste valeur relatives aux pertes et aux gains générés par la couverture des flux de trésorerie	(69)	(34)
12	Montants négatifs résultant du calcul des montants des pertes anticipées	(39)	(117)
14	Pertes ou gains sur passifs évalués à la juste valeur et qui sont liés à l'évolution de la qualité de crédit de l'établissement	81	84
19	Instruments CET1 d'entités du secteur financier dans lesquelles l'établissement détient un investissement important	(539)	(508)
22	Montant dépassant le seuil de 15 %	–	–
28	Total des ajustements des CET1 découlant de filtres prudentiels	(827)	(1 193)
29	Fonds propres de base de catégorie 1	5 818	6 464
Fonds propres additionnels de catégorie 1 (AT1) : instruments			
30	Instruments de capital éligibles en tant que fonds propres AT1	750	750
36	Fonds propres additionnels de catégorie 1 avant les filtres prudentiels	750	750
Fonds propres additionnels de catégorie 1 : filtres prudentiels			
41b	Montants résiduels déduits des fonds propres additionnels de catégorie 1 eu égard à la déduction des fonds propres de catégorie 2 au cours de la période de transition conformément à l'article 475 du règlement (UE) n°575/2013"	–	–
43	Total des ajustements des AT1 découlant de filtres prudentiels	–	–
44	Fonds propres additionnels de catégorie 1	750	750
45	Fonds propres de Catégorie 1 (T1 = CET1 + AT1)	6 568	7 214
Fonds propres de catégorie 2 (T2)			
46	Instruments de capital et emprunts subordonnés éligibles en tant que fonds propres T2	1 876	1 376
51	Fonds propres de catégorie 2 avant les filtres prudentiels	1 876	1 376
Fonds propres de catégorie 2: filtres prudentiels			
55	Détentions directes et indirectes d'instruments et emprunts subordonnés T2 d'entités du secteur financier dans lesquelles l'établissement détient un investissement important (net des positions courtes éligibles)	(470)	(470)
57	Total des ajustements des T2 découlant de filtres prudentiels	(470)	(470)
58	Fonds propres de catégorie 2 (T2)	1 406	906
59	Total Fonds propres (TC = T1 + T2)	7 974	8 120
60	Total Actifs pondérés du risque	46 113	48 051
Ratios de fonds propres et coussins			
61	Fonds propres de Base de Catégorie 1	12,6 %	13,5 %
62	Fonds propres de Catégorie 1	14,2 %	15,0 %
63	Fonds propres totaux	17,3 %	16,9 %
64	Exigence de coussin spécifique pour l'institution	2,5 %	2,8 %
65	– Exigence de coussin de conservation des fonds propres	2,5 %	2,5 %
66	– Exigence de coussin de fonds propres contracyclique	0,02 %	0,3 %
68	Fonds propres de base de catégorie 1 disponibles pour répondre aux coussins ¹	8,1 %	9,0 %
Montants inférieurs aux seuils pour déduction (avant pondération)			
72	Détentions directes et indirectes de fonds propres d'entités du secteur financier dans lesquelles l'établissement ne détient pas d'investissement important (montant au-dessous du seuil de 10 %, net des positions courtes éligibles)	124	168
73	Détentions directes et indirectes d'instruments CET1 d'entités du secteur financier dans lesquelles l'établissement détient un investissement important (montant au-dessous du seuil de 10 %, net des positions courtes éligibles)	623	680
75	Actifs d'impôt différé résultant de différences temporelles (montant en dessous du seuil de 10 %, net des passifs d'impôt associés lorsque les conditions prévues à l'article 38, paragraphe 3, sont réunies)	125	201

* Les références correspondent aux lignes des tableaux EBA lorsque applicable

1 Fonds propres de base de catégorie 1 disponibles pour répondre aux coussins après les exigences de fonds propres du Pilier 1.

l'explication des principaux mouvements est disponible dans la Note 1 des notes annexes aux comptes consolidés dans la section "Evénements significatifs".

Risques

Actifs pondérés du risque par type de risque

	Actifs pondérés du risque		Exigences de fonds propres ¹	
	2020 €m	2019 €m	2020 €m	2019 €m
Risque de crédit ²	36 431	36 426	2 914	2 914
Risque de contrepartie	3 736	3 982	298	319
Risque de marché	2 663	4 494	213	359
Risque opérationnel	3 283	3 149	263	252
Au 31 décembre	46 113	48 051	3 688	3 844

1 "Exigences de fonds propres", ici et dans tous les tableaux où le terme est utilisé, représente l'exigence minimale de fonds propres du pilier 1 à hauteur de 8 % des actifs pondérés du risque.

2 "Risque de crédit", ici et dans tous les tableaux où le terme est utilisé, exclut le risque de contrepartie.

Facteurs de variation des actifs pondérés par ligne métier

	Risque de crédit, risque de contrepartie et risque opérationnel					Total RWA €m
	WPB €m	CMB €m	GBM €m	Corporate Centre €m	Risque de marché €m	
Actifs pondérés du risque au 1er janvier 2020	7 137	17 783	17 679	959	4 493	48 051
Taille de l'actif	(945)	(1 710)	(1 288)	71	(1 593)	(5 465)
Qualité des actifs	—	199	475	(24)	—	650
Mise à jour de modèles	1 499	(38)	(211)	(3)	—	1 247
Changement méthodologique	1 748	120	244	(244)	(238)	1 630
Mouvement de change	—	—	—	—	—	—
Total des variations des actifs pondérés	2 302	(1 429)	(780)	(200)	(1 831)	(1 938)
Actifs pondérés au 30 décembre 2020	9 439	16 354	16 899	759	2 662	46 113

Les actifs pondérés du risque ont diminué de 1938 millions EUR, principalement du fait d'une baisse d'activité sur les métiers GBM et CMB et malgré une hausse des actifs pondérés du risque résultant d'impact modèles ou de changements méthodologiques sur le métier WPB.

Ratio de Levier au 31 décembre

	Au 31 décembre	
	2020 €m	2019 €m
Fonds propres de catégorie 1	6 568	7 214
Exposition au levier	154 928	192 380
Ratio de levier %	4,2 %	3,7 %

En 2020, les fonds propres de catégorie 1 ont baissé de 646 millions EUR jusqu'à un montant de 6 568 millions EUR. En parallèle, l'exposition au levier a baissé de 37,4 milliards EUR, jusqu'à 155 milliards EUR.

Gestion de la liquidité et du risque de financement

Cadre de gestion de la liquidité et du risque de financement

Le risque de liquidité se définit comme le risque que HSBC Continental Europe ne dispose pas des ressources financières suffisantes pour honorer ses obligations lorsqu'elles échoient, ou qu'il ne puisse obtenir ces ressources sans payer un coût excessif. Ce risque résulte de la différence d'échéance des flux de trésorerie ou lorsque le financement des actifs illiquides ne peut être obtenu aux moment et termes requis.

Le Groupe HSBC s'est doté d'un cadre de gestion de la liquidité et du risque de financement *Liquidity and funding risk management framework* ("LFRF") dont l'objectif est de lui permettre de supporter des stress très sévères de liquidité. Il est conçu pour être adaptable à des modèles d'activité, des marchés et des cadres réglementaires en évolution rapide. La gestion de la liquidité et du financement s'inscrit, en France, en cohérence avec le cadre défini par le Groupe, intégrant des pratiques et limites fixées par le RMM et approuvées par le Conseil d'administration.

La structure du cadre de gestion est renforcée par une gouvernance robuste dont les deux principaux axes sont :

- le comité ALCO (*Asset, liability and capital management committee*) ; et
- le processus de revue annuelle de l'adéquation de la liquidité *Internal liquidity adequacy assessment process* – ("ILAAP"),

utilisé afin de valider les niveaux d'appétit et de tolérance au risque.

Les entités opérationnelles du Groupe HSBC sont généralement implantées dans un pays donné reflétant la gestion locale de la liquidité et du financement. Dans ce contexte, la liquidité et le financement sont gérés au sein de HSBC Continental Europe sur une base individuelle sans référence implicite au soutien pouvant être fourni par d'autres entités du Groupe en dehors d'engagements contractuel préexistants.

La politique de HSBC Continental Europe repose sur l'autosuffisance dans le financement de ses activités.

Les ratios ("*LCR*", *Liquidity coverage ratio*) et ("*NSFR*", *Net stable funding ratio*) sont des éléments clés du cadre LFRF.

Profil de risque de liquidité et de financement

Liquidity coverage ratio ("LCR")

Le ratio *LCR* incite les banques à disposer de suffisamment d'actifs cessibles d'une liquidité et d'une qualité de crédit élevées *High Quality Liquid Assets* ("*HQLA*") pour résister à un scénario de stress sur 30 jours calendaires. Les actifs *HQLA* sont composés de liquidités ou d'actifs pouvant être convertis sur les marchés en liquidités avec une perte de valeur minimale voire nulle.

Au 31 décembre 2020, HSBC Continental Europe était dans la limite de risque du LCR fixée par le Conseil d'Administration et applicable dans le dispositif de gestion des risques de liquidité et de financement ("*LFRF*").

Le tableau suivant montre le niveau du *LCR* pour HSBC Continental Europe (selon l'acte délégué de la Commission européenne).

Liquidity coverage ratio

	Au 31 décembre	
	2020	2019
	%	%
HSBC Continental Europe	143	152

La hausse des actifs liquides de haute qualité est expliquée par la croissance des dépôts, cependant le *LCR* de HSBC Continental Europe a diminué reflétant la réévaluation des potentiels flux sortant, tel que les engagements de financement donnés.

Net Stable Funding Ratio ("*NSFR*")

Le ratio *NSFR* impose aux institutions bancaires de disposer de suffisamment de ressources stables pour couvrir leurs besoins de ressources stables. Il reflète le profil de financement à long terme d'une banque (financement avec une maturité résiduelle supérieure à un an). Ce ratio est conçu comme un complément du *LCR* sur un horizon de temps plus long.

La calibration du ratio *NSFR* de HSBC Continental Europe sera basée sur le texte *CRR II* (Règlement EU 2019/876) qui entrera en vigueur en juin 2021 concernant le *NSFR*.

Ces calculs requièrent plusieurs interprétations du texte, ce qui pourrait rendre le *NSFR* calculé par HSBC Continental Europe non directement comparable avec les ratios d'autres institutions.

Au 31 décembre 2020, HSBC Continental Europe était dans la limite de risque du *NSFR* fixée par le Conseil d'Administration et applicable dans le dispositif de gestion des risques de liquidité et de financement.

Le tableau suivant montre le niveau du *NSFR* pour HSBC Continental Europe (sur la base de son interprétation du règlement *CRR II*).

Net stable funding ratio

	Au 31 décembre	
	2020	2019
	%	%
HSBC Continental Europe	136	127

Sur la base de l'interprétation de la recommandation finale 295 du Comité de Bâle ("*BCBS*") par HSBC Continental Europe, le ratio *NSFR* est évalué à 130 % à fin 2020.

Concentration des déposants et concentration des remboursements de financements à terme

Les métriques *LCR* et *NSFR* s'appuient sur des hypothèses stressées de sorties de trésorerie pour chaque segment de déposants et de produits. La validité de ces hypothèses pourrait être remise en cause s'il existe une concentration élevée des déposants dans un portefeuille donné.

De même, HSBC Continental Europe serait exposé à un risque de refinancement à terme si le profil de maturité des dettes contenait une concentration excessive de remboursements dans une période donnée.

Ces risques sont suivis par l'ALCO à l'aide de limites spécifiques

Actifs liquides

Le tableau ci-après montre la valeur en liquidité non pondérée des actifs considérés comme liquides et utilisés dans le calcul du *LCR*.

Le niveau d'actifs liquides publié reflète le portefeuille d'actifs liquides non grevés à la date d'arrêt en utilisant la définition réglementaire des actifs liquides.

Actifs liquides

	Valeur en liquidité (avant haircut) estimée au 31 décembre	
	2020	2019
	€m	€m
Niveau 1	38 968	38 176
Niveau 2a	297	880
Niveau 2b	—	1

Les actifs liquides de niveau 1 incluent les dépôts de HSBC Continental Europe en banque centrale (hors réserves obligatoires) et les encaisses.

Tests de résistance à des stress de liquidité

HSBC Continental Europe évalue sa résistance à des stress de liquidité afin de confirmer l'adéquation de son appétit aux risques, pour valider qu'il peut continuer d'opérer dans différents scénarios de stress et pour confirmer que les hypothèses de stress incluses dans le scénario du *LCR* sont appropriées et suffisamment conservatrices pour l'activité du groupe. HSBC Continental Europe conduit également des *reverse stress tests* dans le but spécifique d'évaluer le caractère peu probable de scénarios menant à l'épuisement des sources de liquidité. Si ces scénarios ne sont pas jugés suffisamment peu probables, des actions correctrices sont engagées.

Les différents scénarios de tests de résistance menés sur la qualité des sources de financement englobent des hypothèses de stress de natures et de durées différentes. Le comité ALCO valide ces hypothèses et revoit les résultats des tests. Ces informations sont également présentées au Conseil d'Administration via le processus d'évaluation du dispositif de gestion des risques de liquidité et de financement ("*LAAP*").

En complément de ces tests de résistance, HSBC Continental Europe produit un indicateur interne de stress de liquidité qui est largement utilisé pour le pilotage opérationnel de la liquidité.

Enfin, HSBC Continental Europe conduit des exercices de simulation de crise (*Fire Drill exercises*) afin de tester la connaissance et la bonne application par les différents acteurs des règles du plan de contingence de liquidité (*Contingency Funding plan*).

Sources de financement

La principale source de financement de HSBC Continental Europe est l'ensemble des dépôts à vue de la clientèle, les prêts de titres et les titres émis auprès des investisseurs.

Le tableau "sources et emplois des fonds" ci-dessous, qui fournit une vue sur le financement du bilan consolidé de HSBC Continental Europe, doit être lu au regard du cadre de gestion de la liquidité et du risque de financement.

Le tableau ci-dessous analyse le bilan consolidé de HSBC Continental Europe en fonction des actifs émanant des activités opérationnelles et des sources de financement supportant ces activités. Les actifs et les passifs ne provenant pas de ces activités opérationnelles sont présentés comme un net entre les sources de financement et leur déploiement.

HSBC Continental Europe émet également des dettes sous forme de titres (sécurisées et non sécurisées) sur les marchés ou via des placements privés et emprunte sur les marchés de repo contre des actifs de bonne qualité pour réduire les déséquilibres entre actifs et passifs par maturité et devises et maintenir une présence sur les marchés financiers nationaux. Les principales opérations de financement de la banque sont présentées dans la section "Événements significatifs de l'année" en page 182.

Risques

Sources et emplois des fonds

	2020	2019		2020	2019
	€m	€m		€m	€m
Sources			Emplois		
Comptes créditeurs de la clientèle	61 393	57 550	Prêts et créances sur la clientèle	56 225	56 956
Dettes envers les établissements de crédit	17 204	12 113	Prêts et créances sur les établissements de crédit	6 781	6 798
Opérations de mise en pension – hors-trading	10 984	20 213	Opérations de prise en pension – hors-trading	21 522	45 973
Dettes représentées par un titre	3 605	9 782	Dépôts de garantie, marge et comptes de règlements	18 388	13 786
Dépôts de garantie, marge et comptes de règlements	16 205	12 865	Actifs destinés à la vente	3	3
Passifs destinés à la vente	–	–	Portefeuille de transaction	12 954	14 837
Dettes subordonnées	1 876	1 376	– opérations de prise en pension	20	1
Passifs financiers à la juste valeur	16 892	18 953	– emprunts de titres	7	–
Passifs des contrats d'assurance	23 228	23 292	– autres portefeuille de transaction	12 927	14 836
Portefeuille de transaction	17 828	23 262	Investissements financiers	19 167	16 987
– opérations de mise en pension	–	–	Caisse, banques centrales et CCP	29 508	19 463
– prêts de titres	–	–	Emploi net dans d'autres actifs et passifs du bilan	12 126	13 074
– autres portefeuille de transaction	17 828	23 262			
Total des fonds propres	7 459	8 471			
Au 31 décembre	176 674	187 877	Au 31 décembre	176 674	187 877

Risque de liquidité contingente provenant des lignes de crédit confirmées

HSBC Continental Europe fournit à ses clients des lignes confirmées, comme des facilités de crédit et des lignes *backstop*. Les montants non tirés de ces engagements hors-bilan sont pris en compte dans le calcul du LCR et du NSFR selon les textes réglementaires applicables. En complément du suivi en temps réel de la concentration sur ces instruments, ceci assure que, dans un scénario de stress, les sorties supplémentaires de trésorerie induits

par une hausse des tirages sur les lignes confirmées n'engendreront pas de risque de liquidité pour HSBC Continental Europe.

Le tableau ci-dessous montre les expositions contractuelles de HSBC Continental Europe au 31 décembre. La hausse de 7,8 milliards EUR est due principalement au transfert vers l'économie réelle des financements des banques centrales et de marché dans le cadre d'une conjoncture économique difficile en Europe en 2020.

Expositions contractuelles de HSBC Continental Europe au 31 décembre, suivies dans le cadre des limites de liquidité contingente

	Au	
	31 décembre 2020	31 décembre 2019
	€m	€m
Engagements vers la clientèle		
– Entreprises	42 332	37 311
– Particuliers et PME	1 709	1 871
– Clients financiers	4 174	3 069
– Autres	4 352	2 467
Engagements vers la clientèle		
– 5 plus grandes lignes ¹	4 308	3 689

¹ Somme du montant non tiré pour les 5 plus grandes facilités confirmées.

Actifs grevés et gestion du collatéral

Un actif est grevé s'il a été donné en garantie d'un passif existant, de sorte qu'il cesse d'être disponible pour aider la banque à obtenir un financement, satisfaire ses besoins en garantie ou être vendu pour réduire les besoins en financement. Le collatéral est géré sur la base du périmètre HSBC Continental Europe, conformément à l'approche adoptée dans la gestion de liquidité et de financement. Le collatéral disponible est géré comme un *pool* unique, dont HSBC Continental Europe cherche à optimiser en permanence l'allocation.

Ces informations visent à mieux identifier les actifs immédiatement disponibles et non soumis à des restrictions pouvant être utilisés pour couvrir des besoins en financement et des besoins en garantie futurs éventuels. Ces informations n'ont pas été réunies pour identifier les actifs qui seraient disponibles pour satisfaire aux exigences de créanciers ou pour prédire quels actifs seraient disponibles pour ces derniers dans l'hypothèse d'une résolution ou d'un dépôt de bilan.

Synthèse des actifs disponibles pour répondre aux besoins futurs éventuels de financement et de garantie (inscrits au bilan et hors bilan) :

	2020	2019
	€m	€m
Total actifs du bilan au 31 décembre	237 099	237 680
Moins :		
– opérations de prise en pension/emprunt de titres et actifs dérivés	(77 997)	(91 698)
– autres actifs ne pouvant pas être donnés en garantie	(31 496)	(32 513)
Total des actifs du bilan permettant de répondre aux besoins en financement et en garantie au 31 décembre	127 606	113 469
Plus : actifs hors bilan		
– juste valeur des garanties reçues au titre des opérations de prise en pension/emprunt de titres / dérivés pouvant être cédées ou gagées	52 980	79 915
Total des actifs du bilan permettant de répondre aux besoins en financement et en garantie au 31 décembre	180 586	193 384
Moins :		
– actifs du bilan donnés en garantie	(45 355)	(31 930)
– dépôt en gage des garanties hors bilan reçues au titre des opérations de prise en pension/emprunt de titres/dérivés	(47 999)	(68 465)
Total des actifs disponibles pour répondre aux besoins en financement et en garantie au 31 décembre	87 232	92 989

Le risque de marché

Le risque de marché est le risque que les taux ou prix de marché – taux de marché, taux de change, prix des actions, etc. – sur lesquels la banque a des positions évoluent en sa défaveur et causent des pertes. Toute position ouverte générant du risque de marché doit être encadrée par des limites. Une gouvernance précise assure le respect de cette règle dans toutes les entités du Groupe HSBC.

Ces limites sont définies en termes d'instruments autorisés, d'actifs sous-jacents, de limites de *Value at Risk* ("*VaR*"), de niveau de sensibilité aux facteurs de risque, de niveau maximal de pertes, et de *stress tests*. Elles sont révisées annuellement au minimum au cours du processus de revue annuelle des limites et sont présentées au *Market Risk Forum*.

Le processus d'allocation des limites de marché et l'ensemble du dispositif de contrôle permanent des risques de marché impliquent un certain nombre d'acteurs des services du Groupe HSBC et de HSBC Continental Europe ainsi que des comités spécifiques, dont les rôles sont précisés ci-dessous.

Gouvernance de la gestion du risque de marché

Au niveau du Groupe HSBC, le risque de marché est géré et contrôlé grâce à des limites approuvées par le *Risk Management Meeting* ("*RMM*") de HSBC Holdings plc. Ces limites sont ensuite allouées aux différentes lignes de métiers et aux entités légales du Groupe HSBC. Les principales entités, telles que HSBC Continental Europe, ont des sous-fonctions indépendantes, de *Market Risk Management* et *Market Risk Control*, qui sont chargées de mesurer et rapporter quotidiennement les expositions au regard des limites.

Wholesale Credit and Market Risk ("*WMR*")

Dans le Groupe HSBC, le contrôle des risques de marché est assuré au sein du département *Wholesale Credit and Market Risk*. Son responsable rapporte au *Chief Risk Officer* du Groupe HSBC. Ce département a la responsabilité, via l'entité *Traded Risk*, d'allouer les limites de risques aux différentes entités du Groupe par le biais des *Site Entity Room Mandates*, une fois celles-ci validées par les instances de gouvernance du Groupe HSBC. De même, ce département a la responsabilité de contrôler les expositions au niveau du Groupe HSBC et d'autoriser les limites temporaires. Le département *Wholesale Credit and Market Risk* ("*WMR*") comporte un échelon européen et un échelon local dans certains pays, dont la France.

Traded Risk Europe

Le responsable *Traded Risk Europe*, hiérarchiquement rattaché au responsable mondial de *Traded Risk* et au responsable de *WMR Europe*, supervise le processus de revue des mandats de risques de marchés dans son périmètre géographique. Il les soumet à l'approbation de *Group WMR*. Il est le responsable fonctionnel du responsable de *Traded Risk France*.

Gouvernance du risque de marché pour HSBC Continental Europe

Localement, le *Chief Risk Officer* de HSBC Continental Europe confie à *WMR France* la gestion des limites de ses risques de marché ainsi que celle de ses différentes lignes de métiers. Ainsi, en plus de la soumission à *Group WMR* par l'intermédiaire de *Traded Risk Europe*, les mandats de risque sont aussi approuvés par le responsable de *WMR France*, dans les limites d'appétit au risque approuvées par le Conseil d'Administration de HSBC Continental Europe. Ceux-ci font l'objet d'une revue formelle au minimum annuelle par le *Market Risk Forum*.

Le Market Risk Forum de HSBC Continental Europe ("*MRF*")

Le *Market Risk Forum* de HSBC Continental Europe a pour mission de superviser l'intégralité des risques de marché, de s'assurer que les contrôles adéquats existent et d'approuver les principales règles qui font partie du dispositif de surveillance des risques de marché.

Le MRF se réunit mensuellement sous la présidence du responsable de *WMR France*. Il regroupe les principaux responsables des métiers concernés par ces risques et les principaux responsables des fonctions de contrôle associées : le responsable de *Traded Risk France*, le responsable de *Independent Model Review* ("*IMR*"), le Responsable de *Product Control*.

Le *Market Risk Forum* de HSBC Continental Europe examine les indicateurs de risques et de résultats, analyse tout événement significatif constaté au cours du mois précédent, y compris les dépassements éventuels de limites significatives et les demandes d'augmentations temporaires ou permanentes de ces limites.

Le Risk Management Meeting ("*RMM*")

Les principaux points d'attention relevés en *Market Risk Forum* sont rapportés mensuellement au *RMM* de HSBC Continental Europe.

Wholesale Credit and Market Risk ("*WMR*") France

WMR France est la Direction responsable des risques de crédit aux entreprises et du risque de marché de HSBC Continental Europe. Le responsable de *WMR France* préside le *Market Risk Forum*. Il est en outre membre de l'ALCO de HSBC Continental Europe.

Traded Risk France

Au sein de *WMR*, *Traded Risk* conçoit, développe et met en œuvre la politique de gestion des risques de marché. Cela recouvre notamment :

- la surveillance permanente des risques de marché ;
- la mise en place de procédures conformes aux exigences réglementaires et aux meilleures pratiques ;
- l'allocation des limites de risques de marché au sein de HSBC Continental Europe compatibles avec sa stratégie et son appétit au risque ;

Risques

- la participation à l'approbation des nouveaux produits de marché ;
- le calcul des expositions aux risques de marché et des différents indicateurs de risque correspondants, dont notamment celui de la *Value at Risk*.

Le responsable de *Traded Risk* France couvre à la fois la responsabilité de *Market Risk Management and Control* ("MRMaC") France et celle de *Traded Credit* ("TCR") France. Il lui revient d'assurer la cohérence et l'efficacité du dispositif de contrôle des risques de marché. D'une façon générale, il revient au responsable de *Traded Risk* France de fournir commentaires et explications sur tout dépassement de limites significatives et sur toute position qu'il juge utile de porter à la connaissance de la Direction Générale.

MRMaC comporte deux équipes : *Market Risk Management* ("MRM"), et *Market Risk Control* ("MRC").

Market Risk Management ("MRM")

Market Risk Management ("MRM") définit les mandats de limites de risques de marché, gère les dépassements de limites et les situations exceptionnelles, analyse les positions, assure leur suivi en fonction des mouvements des marchés, analyse la pertinence des mesures de risques (sensibilités, *Value at Risk*, scénarios de stress), définit et développe une analyse synthétique des risques de marché à destination de la Direction Générale, participe à l'amélioration des procédures de suivi des risques et à la mise en place de nouveaux indicateurs en fonction de l'évolution des marchés.

L'équipe *MRM* prépare la revue annuelle des limites en lien avec les responsables d'activité et les soumet pour approbation au responsable de *WMM* France, agissant par délégation du *Chief Risk Officer*, et à *Group WMM* via le responsable de *Traded Risk* Europe.

Market Risk Control ("MRC")

Les équipes de *Market Risk Control* assurent au quotidien le contrôle du respect de l'intégralité des limites de risques de marché, quels que soient le niveau de mandat de risque de marché considéré et la nature de la limite considérée. Elles en rapportent tout dépassement constaté et signalent également toute utilisation supérieure à un seuil d'alerte fixé à 80 % de la limite. Elles sont également en charge du rapport des *stress tests* hebdomadaires. Enfin, elles assurent le suivi du *backtesting* de la *Value at Risk*.

Ces équipes produisent et publient les rapports consolidés des risques de marché de HSBC Continental Europe, pour la Direction Générale et pour consolidation au niveau du Groupe HSBC. Elles assurent également la production des différents états de synthèse périodiquement requis pour des besoins internes (*RMM*, Comité des Risques, Conseil d'Administration, rapports annuels, etc.) ou externes (autorités de tutelle).

Market Risk Control est sous l'autorité hiérarchique du Responsable de *Traded Risk* France.

Traded Credit Risk ("TCR")

Deux équipes sont chargées d'assurer au quotidien le contrôle du respect de l'intégralité des limites de risque de contrepartie pour les activités de marché de HSBC Continental Europe.

Une première équipe produit et publie les rapports nécessaires au suivi des risques de contrepartie pour les activités de marché de HSBC Continental Europe à destination notamment de la deuxième équipe de *Risk Managers*, *Traded Credit Risk Management* ("TCRM").

TCRM analyse la pertinence des mesures de risques utilisées, définit et développe une analyse synthétique des risques de contrepartie à destination de la Direction, participe à l'amélioration des procédures de suivi des risques et à la mise en place de nouveaux indicateurs en fonction de l'évolution des marchés et de l'environnement économique.

Ces deux équipes sont sous l'autorité hiérarchique du responsable de *Traded Risk* France.

Independent Model Review ("IMR")

La gestion, la valorisation et l'évaluation des risques de certains produits dérivés nécessitent le recours à des modèles développés par la recherche "*front office*". La revue de ces modèles, ainsi que des modèles de *Value at Risk*, incombe à une équipe spécialisée et indépendante, *Independent Model Review* ("IMR"). Son responsable rapporte localement au *Chief Risk Officer* et fonctionnellement au responsable IMR Europe.

Product Control ("PC")

La fonction *Product Control* est responsable de la valorisation indépendante des positions. Elle assure quotidiennement la production et l'explication des résultats économiques et les réconcilie en fin de mois avec les résultats issus des chaînes comptables. *Product Control* effectue de surcroît le contrôle des transactions "*off market*" et "*off margin*" (tâches en cours de transfert aux équipes de surveillance marché) et intervient ponctuellement dans le suivi de la résolution de désaccords sur les appels de marge.

La définition et le calcul des ajustements mensuels de valorisation lui incombent, de même que le suivi des recommandations de *IMR* en termes de limitations de modèles. Le responsable de *Product Control* est rattaché hiérarchiquement au Directeur Financier de HSBC Continental Europe et fonctionnellement au responsable *Product Control* EMEA (Europe, Middle East & Africa).

Le Comité des Valorisations

Le Comité des Valorisations se réunit mensuellement et réunit des représentants du *Front office*, de *MRM*, de *IMR* et de *Product Control*.

Il examine et approuve les contrôles des paramètres de modèles utilisés par le *front office* et les calculs des ajustements mensuels de valorisation et, trimestriellement, les ajustements de "*Prudent Valuation*". Il revoit en outre les opérations faisant l'objet d'une modélisation particulière dans les systèmes *front office* / *back office*.

Les méthodes de détermination des provisions concernant les opérations de marché sont revues et approuvées par ce comité de manière annuelle au minimum.

Les risques de marché en 2020

Le monde a été sévèrement touché par la crise sanitaire liée au coronavirus. Les mesures de confinement ont stoppé brutalement l'économie et ont forcé les gouvernements et les banques centrales à réagir vigoureusement pour empêcher une sévère et longue dépression économique.

Voir aussi page 92 dans Facteur de risques - Les fluctuations du marché peuvent réduire nos revenus ou la valeur de nos portefeuilles.

Les annonces d'efficacité et de déploiements de vaccins ont conduit à une nouvelle hausse en fin d'année.

Néanmoins, la situation sanitaire était toujours préoccupante à cause du regain épidémique lié à la période hivernale et de mesures de confinements toujours impactantes pour l'économie, bien que moins dures qu'au printemps.

Les scénarios de *Stress-Tests* dédiés au Covid-19 n'ont pas montré de pertes significatives potentielles sur les portefeuilles de *Trading*. Ils montrent une augmentation significative des expositions de risques de contreparties mais concentrée sur les contreparties collatérales ou de bonne qualité de crédit.

Mesures de risques de marché

Suivi et limites des risques de marché

L'objectif est de gérer et de contrôler les risques de marché en maintenant un profil de risque en ligne avec l'appétit au risque. HSBC utilise une palette d'outils pour surveiller et limiter les risques de marché incluant l'analyse des sensibilités, la *Value at Risk* et les *stress tests*.

Les expositions et les risques maximaux que HSBC Continental Europe accepte de porter sont encadrés par un ensemble de mandats, qui couvrent les limites significatives en termes de :

- *Value at Risk, Stressed Value at Risk* ;
- sensibilité aux facteurs de risques y compris optionnels (taux, courbe d'Etat, inflation, volatilité, change), y compris différents facteurs dits de "spread" ;
- expositions en cas de défaut ("EaD") des émetteurs d'obligations ;
- montant maximal des pertes quotidiennes et mensuelles, dit "max-loss" ;
- liste des instruments autorisés.

Chaque mandat de métier encadre plusieurs mandats d'unités appelées *desks Volcker* ou *FBL* (pour *French Banking Law*, en référence à la Loi Bancaire Française) qui à leur tour reçoivent un ensemble de limites de la part des *Market Risk Managers ("MRM")* après la soumission par le responsable du *desk* d'un document appelé *Trading Desk Profile*. Ce document résume la stratégie du *desk*, les limites de risque demandées ainsi que toutes autres informations pertinentes au fonctionnement du *desk*.

Analyse des sensibilités

L'analyse des sensibilités mesure l'impact de l'évolution de facteurs de risque individuels incluant les taux d'intérêt, les taux de change et les prix des actions par exemple. HSBC utilise ces indicateurs pour suivre les positions de risque de marché de différents types. Des limites pour ces sensibilités sont définies pour chaque portefeuille, produit et type de risque.

Value at Risk

L'un des principaux outils utilisés par le Groupe pour suivre et limiter son exposition au risque de marché est la *VaR*. HSBC Continental Europe s'est doté d'un modèle interne pour calculer la *VaR*.

La *VaR* est une technique qui permet d'évaluer les pertes potentielles encourues sur les positions de risque, du fait de variations de taux et de cours de marché à un horizon de temps déterminé et pour un niveau de probabilité donné (99 % dans le cas de HSBC). HSBC Continental Europe calcule la *VaR* chaque jour. Le modèle de *VaR* utilisé par HSBC Continental Europe, à l'instar du Groupe, se fonde sur des simulations historiques.

Le modèle de simulation historique définit des scénarios futurs plausibles à partir de séries temporelles de taux de marché, en tenant compte des interrelations entre les différents marchés et taux, telles que les liens entre les taux d'intérêt et les taux de change, par exemple. Les variations potentielles de cours de marché sont calculées à partir des données de marché des deux années précédentes. Depuis janvier 2007, HSBC Continental Europe calcule la perte potentielle maximale à un horizon de 1 jour.

Bien qu'elle constitue une mesure utile du risque, la *VaR* doit être appréciée au regard de ses limites. A titre d'illustration :

- l'utilisation de données historiques comme substitut pour estimer les événements futurs peut ne pas capturer tous les événements potentiels, en particulier ceux qui sont extrêmes par nature ;
- le choix d'un horizon de 1 jour suppose que toutes les positions peuvent être soit liquidées, soit couvertes en l'espace d'une journée. Il est possible que cette méthode ne permette pas de prendre suffisamment en compte le risque de marché en période de liquidité très réduite qui n'autoriserait pas la liquidation ou la couverture de l'intégralité des positions en l'espace d'une seule journée ;
- par définition, le niveau de probabilité de 99 % ne permet pas de prendre en compte les pertes au-delà de ce niveau de probabilité ;
- la *VaR* est calculée sur la base d'expositions courantes à la clôture de l'activité et ne reflète par conséquent pas forcément les expositions en cours de séance.

Le *backtesting* confronte les chiffres de *VaR* calculés *ex ante* avec les résultats quotidiens produits *ex post*. Cette comparaison permet de contrôler l'aptitude de la *VaR* à encadrer les variations attendues des résultats et donc d'estimer la qualité du modèle interne. Les insuffisances potentielles du modèle de *VaR* sont, notamment, mises en évidence si les résultats du jour excèdent la *VaR* 99 % ou lorsque la *VaR* excède fréquemment et grossièrement les résultats quotidiens.

Les exceptions ou violations de *backtesting* sont rapportées et analysées.

Ce processus de contrôle a posteriori du modèle est effectué sur la base de *VaR* 99 % un jour comparée à des résultats quotidiens déterminés à partir des variations des prix de marché à positions inchangées. Le *backtesting* est calculé chaque jour. Conformément aux exigences réglementaires, ses résultats sont communiqués trimestriellement au régulateur.

Risque hors du dispositif VaR

La *VaR* capture les facteurs de risques classiques directement observables au quotidien : change, taux d'intérêts, cours des actions, etc., mais ne prend pas en compte les variations potentielles de paramètres plus exotiques tels que les corrélations, les risques de bases, les paramètres de retour à la moyenne, etc. Ainsi, HSBC Continental Europe calcule, depuis le 31 décembre 2007, une *VaR* complémentaire (*VaR Add-on*) au titre des facteurs de risques exotiques.

Stressed VaR ("SVaR")

HSBC Continental Europe calcule une *VaR* "stressée" (*Stressed VaR*). Comme la *VaR*, celle-ci est calculée en utilisant des simulations historiques et un niveau de probabilité de 99 %. Toutefois, à la différence de la *VaR*, la *Stressed VaR* se fonde sur une période de portage de 10 jours, et un historique de données en période de stress. Un équivalent 1 jour de la *Stressed VaR* est obtenu en divisant cette dernière par la racine carrée de 10.

Les tests de résistance (Stress Tests)

Les *Stress Tests* sont un outil important, pleinement intégré dans le dispositif de gestion des risques du Groupe. Ils servent à évaluer l'impact potentiel sur la valeur des portefeuilles d'événements de marché plus extrêmes, bien que plausibles. Dans de tels scénarios, les pertes peuvent être plus importantes que celles prédites par le modèle de *VaR*.

Les *Stress Tests* sont mis en œuvre au niveau de HSBC Continental Europe, de la région Europe et du Groupe HSBC. Des scénarios standards et communs au Groupe HSBC sont utilisés afin d'appréhender des événements de marché extrêmes.

Les scénarios sont construits pour capturer des événements significatifs ou des mouvements de marché propres à chaque type d'activité et classe d'actifs.

L'instance qui se tient au niveau du groupe, le "*Stress Testing Review*", détermine les scénarios à appliquer au niveau portefeuille et consolidé :

- des scénarios de stress sur les facteurs de risques qui ne sont probablement pas capturés dans la *VaR* ;
- des scénarios "techniques" qui envisagent des mouvements extrêmes de chaque scénario sans lien avec les mouvements des marchés ;
- des scénarios hypothétiques envisageant des événements macroéconomiques potentiels, par exemple un ralentissement de l'activité en Chine et ses conséquences sur les dettes souveraines, incluant une contagion large ;
- des scénarios historiques incorporant des observations de variations de marché durant des périodes de stress passées et non capturées par la *VaR*.

D'autres scénarios sont définis localement en tenant compte de la spécificité des activités de HSBC Continental Europe. L'ensemble des scénarios impactant significativement la valorisation de portefeuilles est discuté et revu lors du *Market Risk Forum*. Des scénarios de *stress test* spécifiques à la Zone euro sont définis

Risques

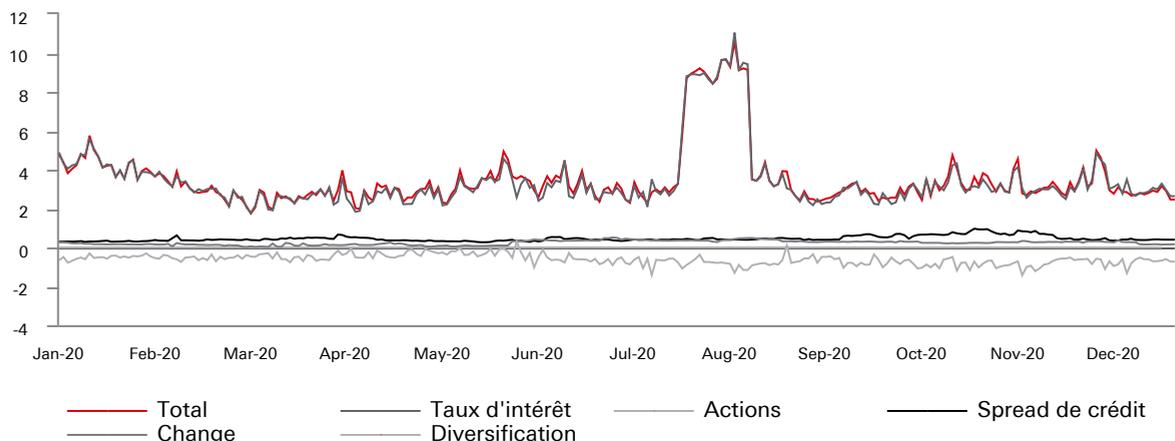
localement au niveau de HSBC Continental Europe (mélangeant différentes déformations des courbes de taux des émetteurs souverains, incluant des tensions sévères de ces *spreads*) et sont régulièrement recalibrés pour être ajustés aux conditions de marché. Des scénarios dédiés comprenant une déformation de la courbe de *swap* et de la surface de volatilité sont appliqués aux portefeuilles les plus exotiques pour capturer la convexité et les déformations des risques de ces portefeuilles. Ces résultats sont présentés mensuellement au *Market Risk Forum*.

Portefeuilles de Trading

Value at Risk du portefeuille de Trading

La VaR de *Trading* est restée à l'intérieur de l'appétit au risque tout au long de l'année et est restée limitée en moyenne. Le pic observé durant l'été est en réalité technique et lié à la transition des indices LIBOR. Le changement de rémunération du collatéral des chambres de compensation a en effet été reflété avec retard dans le système de *VaR*, expliquant ce saut. Une fois implémenté la *VaR* est revenue à ses niveaux du printemps.

VaR Trading par classe d'actif (€m)



VaR Trading des opérations de marché par type de risque

	Change €m	Taux d'intérêt €m	Actions €m	Spread de crédit €m	Diversification €m	Total €m
Année 2020	0,16	2,64	—	0,40	(0,73)	2,46
Moyenne	0,24	3,44	—	0,45	(0,62)	3,51
Maximum	0,51	11,04	—	0,96	(1,43)	10,58
Année 2019	0,26	5,38	—	0,3	(0,53)	5,42
Moyenne	0,24	4,9	—	1,12	(1,33)	4,93
Maximum	0,37	7,64	—	1,74	(2,1)	8,00

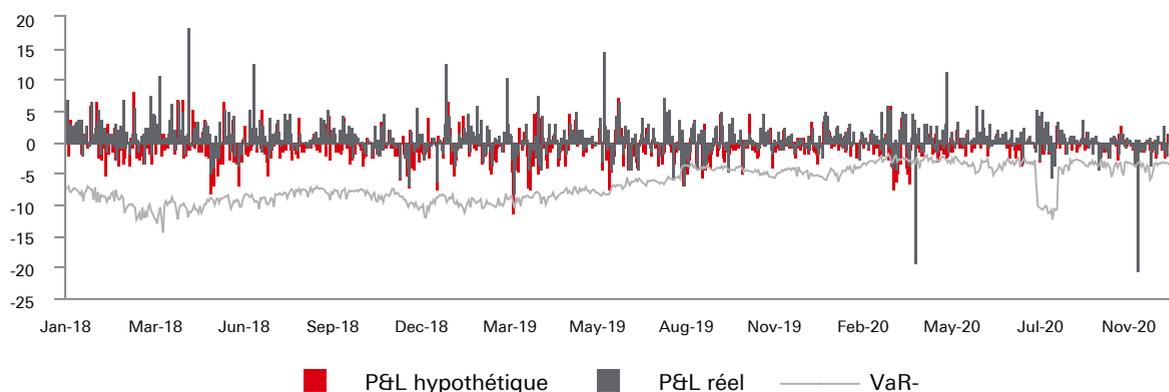
Stressed VaR du portefeuille de trading (1D SVaR)

La *Stressed VaR* a significativement diminué en début d'année : les positions de volatilité sur la courbe américaine ont fortement réduit sur les structurés de taux en lien avec la forte baisse de taux observée.

Stressed VaR du portefeuille de trading (1D SVaR)

	€m
Moyenne	21,72
Maximum	83,87
Minimum	3,71
Au 31 décembre 2020	23,61

HSBC Continental Europe Backtesting



Portefeuilles de Banking

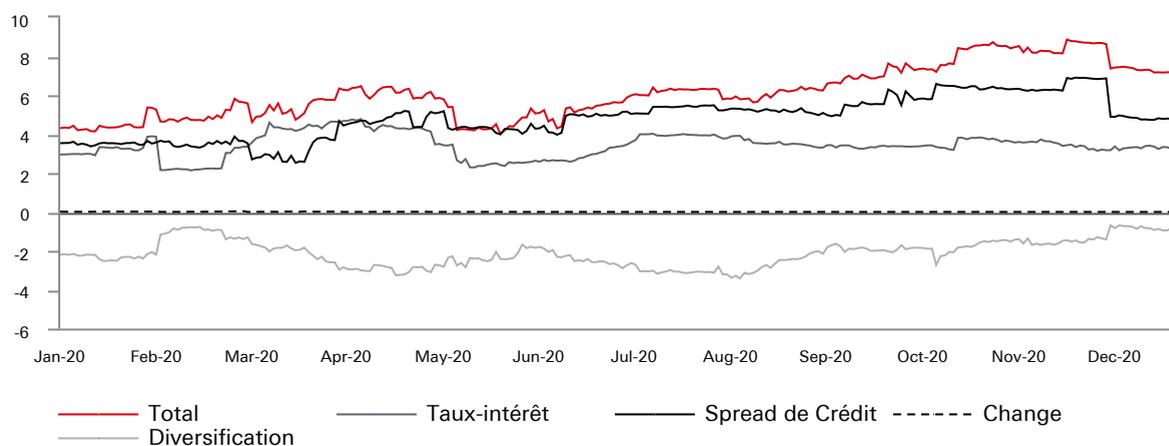
Value at Risk du portefeuille de Banking

La VaR des portefeuilles non comptabilisés en *Trading* est légèrement montée fin 2020 en lien avec l'augmentation des positions directionnelles dans le coussin de liquidité.

VaR Accrual par type de risque

	Change €m	Taux d'intérêt €m	Actions €m	Spread de crédit €m	Diversification €m	Total €m
Année 2020	—	3,25	—	4,79	(0,84)	7,19
Moyenne	—	3,43	—	4,82	(2,11)	6,14
Maximum	—	4,78	—	6,91	(3,42)	8,86
Année 2019	0,01	2,93	—	3,52	(2,21)	4,25
Moyenne	0,01	2,94	—	2,79	(1,8)	3,94
Maximum	0,03	4,88	—	3,83	(2,47)	5,49

Banking VaR par classe d'actifs



Risques

Risque de marché selon la méthode standard

	2020		2019	
	Actifs Pondérés du Risque	Exigence en fonds propres	Actifs Pondérés du Risque	Exigence en fonds propres
	€m	€m	€m	€m
Types de risque				
1 Risque de taux (général et spécifique)	146	12	128	10
2 Risque lié aux actions (général et spécifique)	—	—	—	—
3 Risque de change	100	8	127	10
4 Risque sur les matières premières	—	—	—	—
Options				
5 Approche simplifiée	—	—	—	—
6 Méthode Delta-plus	93	7	70	6
7 Approche par scénario	—	—	—	—
8 Titrisation	—	—	—	—
9 Total	339	27	325	26

Risque de marché selon la méthode fondée sur les modèles internes

	2020		2019	
	Actifs Pondérés du Risque	Exigence en fonds propres	Actifs Pondérés du Risque	Exigence en fonds propres
	€m	€m	€m	€m
1 VaR (valeur la plus haute entre a et b)	444	35	704	56
(a) VaR de la veille	97	8	214	17
(b) Moyenne VaR	444	35	704	56
2 Stressed VaR (valeur la plus haute entre a et b)	964	77	1 667	133
(a) Dernière SVaR disponible	329	26	666	53
(b) Moyenne SVaR	964	77	1 667	133
3 Risque supplémentaire de défaut et de migration – IRC (valeur la plus haute entre a et b)	350	28	891	71
(a) IRC – Valeur la plus récente	278	22	610	49
(b) Moyenne IRC	350	28	891	71
5 Autres	566	45	907	73
6 Total	2 324	186	4 169	333

Le risque de taux structurel

Présentation

Le risque de taux d'intérêt du portefeuille bancaire est le risque d'impact défavorable sur les revenus ou sur les fonds propres en raison de l'évolution des taux d'intérêt. Ce risque de taux est relatif aux opérations bancaires et aux éléments structurels du bilan, et ne concerne pas les opérations de marché. Ce risque est suivi et contrôlé au niveau Groupe par la fonction Trésorerie et au niveau de HSBC Continental Europe par la fonction *Asset, Liability and Capital Management* ("ALCM"). Ces deux fonctions sont supervisées par le *Risk Management Meeting* ("RMM") qui approuve les limites de risque utilisées dans le cadre de la gestion du risque de taux d'intérêt. Le risque de taux d'intérêt est transféré et géré par la fonction *Markets Treasury*, elle-même contrôlée par les fonctions *Wholesale Market Risk* et *Product Control*.

Gouvernance

La fonction Trésorerie du Groupe et l'ALCM suivent et contrôlent le risque de taux d'intérêt structurel de la banque. Ils ont également pour rôle d'analyser et de discuter l'implémentation de nouveaux produits proposés par les métiers, ainsi que de proposer les règles de comportementalisations utilisées pour la détermination du besoin de couverture du risque de taux de la Banque. L'ALCM est également responsable d'assurer et d'actualiser le cadre relatif aux prix de transferts, d'informer l'ALCO (*Asset, liability and capital management committee*) de l'exposition globale au risque de taux d'intérêt structurel, ainsi que de gérer les positions du bilan, en lien avec la fonction *Markets Treasury*.

Le cadre relatif aux prix de transferts internes permet de s'assurer que le risque de taux d'intérêt structurel, découlant d'un décalage en termes de re-fixation du taux d'intérêt des actifs et des passifs, est transféré à *Markets Treasury* et que les revenus et charges d'intérêts des produits traités par les lignes de métier leur sont correctement alloués, tout en tenant compte des éléments permettant d'atténuer le risque. Les écoulements contractuels, les

échanciers de paiement, les hypothèses de remboursement anticipé, les indices de taux ainsi que les prochaines dates de re-fixation des taux sont des exemples d'éléments transférés à *Markets Treasury* pour la gestion du risque de taux.

Le cadre relatif aux prix de transferts internes est régi par l'ALCO de chaque entité, dont la responsabilité est de définir la courbe de prix de transfert, de revoir et d'approuver la politique de prix de transfert, ceci incluant les hypothèses de comportementalisations des produits ne comportant pas de maturité, ou qui contiennent une option pour le client. L'ALCO HSBC Continental Europe est responsable du suivi et de la gestion du risque de taux structurel de la banque. Les politiques de comportementalisations doivent respecter les règles du Groupe et doivent être validées a minima une fois par an par l'ALCO.

Les actifs et passifs ne relevant pas des activités de négociation doivent être transférés à *Markets Treasury* sur la base de leurs caractéristiques en termes de maturité et de re-fixation de taux. Pour les actifs et les passifs ne comportant pas de maturité contractuelle ou de caractéristiques de re-fixation, le profil de risque de taux d'intérêt est évalué en utilisant les règles de comportementalisations. Le pourcentage maximum du portefeuille pouvant être comportementalisé est établi à 90 %, le reste devant être traité en ligne avec le profil contractuel.

Markets Treasury gère les positions de risque de taux structurel qui lui sont transférées en respectant les limites de risque de marché approuvées par le RMM. Seuls les actifs et passifs non liés aux activités de négociation sont transférés à *Markets Treasury*, à condition que celui-ci puisse couvrir économiquement le risque reçu. La couverture du risque est le plus souvent gérée à travers des dérivés de couverture vanille ou des obligations d'Etat à taux fixe. Tout risque de taux d'intérêt que *Markets Treasury* ne pourrait pas gérer économiquement ne doit pas faire l'objet d'un transfert et doit rester dans les lignes de métier à l'origine du risque.

Mesure du risque de taux d'intérêt

L'ALCM utilise les indicateurs suivants pour suivre et contrôler le risque de taux d'intérêt :

- Le Gap de taux entre les actifs et les passifs, en nominal ;
- La sensibilité de la marge d'intérêt ("NIIS") ;
- La sensibilité de la valeur économique de la banque ("EVE").
- La *Value at Risk* ("VaR")

Le risque de taux d'intérêt est évalué mensuellement sur la base du gap entre les actifs et les passifs de la banque, par borne de maturité. La maturité retenue est soit la maturité contractuelle, soit celle issue d'une comportementalisation lorsque la maturité contractuelle n'est pas jugée réaliste pour évaluer le risque de taux. Les principaux éléments comportementalisés sont les comptes courants non rémunérés ainsi que les crédits immobiliers à taux fixe, comportant une option de remboursement anticipé.

La sensibilité de la marge d'intérêt reflète la sensibilité des résultats à un changement des taux d'intérêts sur le marché. La sensibilité de la marge d'intérêt est projetée sur un horizon de un an et de cinq ans, selon plusieurs scénarios de taux, et sur la base d'un bilan statique. L'évaluation intègre des hypothèses de tarification des métiers, des réinvestissements des actifs et passifs, ainsi que des hypothèses de remboursement anticipé.

La modélisation de la position en risque de taux de *Markets Treasury* ne prévoit pas d'action de gestion, dans le sens où le profil de risque est traité comme restant constant sur la période.

La sensibilité de la marge d'intérêt est mesurée en fonction de différents scénarios :

- un choc immédiat et parallèle de la courbe des taux de +/-100 points de base à partir du premier trimestre ;
- un choc immédiat et parallèle de la courbe des taux de +/-25 points de base à partir du premier trimestre.

La sensibilité de l'EVE correspond à la valeur actualisée des actifs et passifs du *banking book* selon différents scénarios de taux et où les fonds propres sont considérés à leur valeur comptable.

Le bilan est évalué sur la base d'un écoulement sans réinvestissement ni croissance et en tenant compte d'hypothèses de comportementalisation des produits sans maturité contractuelle et des produits avec option.

Ces mesures concernent le périmètre légal HSBC Continental Europe incluant les succursales. En fonction des politiques de gestion du risque de taux, la prise en compte des filiales dans ce périmètre est jugée non significative.

La sensibilité de l'EVE est mesurée à travers une variété de scénarios de taux d'intérêt :

- translation de la courbe des taux de +/-200 points de base ;
- les six scénarios de choc de taux définis par le Comité de Bâle sur le contrôle bancaire.

La mesure de la *Value at Risk* des éléments non classés en *trading* utilise les mêmes modèles que ceux utilisés pour les positions en *trading*, mais appliqués aux positions en *banking book*. Cette mesure exclut les éléments de risque non transférés à *Markets Treasury*.

Éléments clés

Le risque de taux d'intérêt du portefeuille bancaire peut être ségrégué en plusieurs éléments clés :

- le risque de décalage est lié à la structure par échéance des instruments du portefeuille bancaire et provient du calendrier de révision des taux ;
- le risque de base décrit l'incidence des variations relatives des taux d'intérêt pour les instruments financiers qui ont des échéances similaires mais dont la tarification repose sur des indices de taux différents ;
- le risque d'option provient de positions sur des produits dérivés optionnels ou d'éléments optionnels incorporés dans des actifs, des passifs et éventuellement des postes de hors-bilan, qui permettent à la banque ou à ses clients de modifier le niveau et le calendrier de leurs flux de trésorerie.

Expositions

HSBC Continental Europe reste exposé à une variation des taux d'intérêt de la Zone euro sur les portefeuilles d'opérations bancaires et les éléments structurels du bilan et verrait sa marge nette d'intérêts baisser de 57 millions EUR au 31 décembre 2020 pour une baisse immédiate de 100 points de base. L'impact d'une hausse de 200 points de base sur ses fonds propres est estimée à - 592 millions EUR au 31 décembre 2020.

Le tableau ci-dessous présente l'impasse de taux par borne de maturités au 31 décembre 2020 avant couverture.

Expositions

(en millions d'euros)

	1 an	3 ans	5 ans	7 ans	10 ans
Montant du gap de taux d'intérêt	(1 361)	(2 271)	(1 751)	(1 377)	(323)

Durant l'année 2020, dans le contexte de la pandémie de Covid-19, HSBC Continental Europe a suivi avec attention le risque de taux d'intérêt lié au tirage des crédits et de l'augmentation des dépôts clientèle ainsi que le ralentissement des renégociations de crédits immobiliers et a ajusté sa politique de gestion le cas échéant afin de tenir compte des circonstances exceptionnelles. Le contexte de taux d'intérêt historiquement bas, s'il venait à se prolonger, devrait continuer de peser sur la marge d'intermédiation des activités bancaires.

Le risque de change structurel

Le risque de change structurel résulte de l'investissement net dans des filiales, succursales ou participations dont la devise fonctionnelle n'est pas l'euro.

Les gains ou pertes latents dus à des réévaluations de positions structurelles en devises sont comptabilisés dans l'état consolidé du résultat global, tandis que les autres gains ou pertes latents sur positions en devises sont comptabilisés en compte de résultat.

Les expositions en devises de HSBC Continental Europe sont gérées avec l'objectif principal de s'assurer, lorsque cela est possible, que les ratios de capital du groupe et de chacune des entités sont largement protégés des effets de fluctuation des devises. HSBC ne couvre les expositions structurelles en devises que dans un nombre de cas très limité.

Les Risques Non financiers (ou opérationnels)

Conformément à la définition de l'arrêté du 3 novembre 2014 et du *Functional Instruction Manual* (ou manuel d'instruction fonctionnel) du Groupe HSBC, le risque opérationnel est défini dans l'ensemble du groupe HSBC Continental Europe comme le risque résultant :

- de l'inadaptation, de l'inefficacité ou de défaillances imputables à des procédures et processus internes, qu'ils soient mis en œuvre par des opérateurs humains ou des systèmes d'information ;
- ou d'événements extérieurs.

Ce risque inclut notamment le risque de fraude interne ou externe (art. 324 of *Regulation* (EU) No 575/2013), les activités non autorisées, les erreurs et omissions, y compris les événements qui se caractérisent par une faible probabilité d'occurrence mais un montant élevé de perte en cas de survenance, et les risques liés aux modèles.

Le Groupe HSBC a procédé à la simplification de sa taxonomie des risques, en regroupant les risques non financiers de niveau 1 en 7 catégories (antérieurement 16) : *Reporting* financier et risque fiscal, Criminalité financière et risque de fraude, Conformité réglementaire, Risque juridique, Risque de résilience, Risque de modèle et Risque lié aux personnes.

Risques

Le modèle des 3 lignes de défense est détaillé plus tôt dans la sous-partie du même nom de la partie "Gestion des risques".

Le *Functional Instruction Manual Operational Risk* a précisé encore davantage en 2020 les rôles et responsabilités de chacun des acteurs au sein des 3 lignes de défense.

Les propriétaires des risques ("*Risk owners*") sont responsables au sein de la première ligne de défense des risques présents dans leur périmètre d'activité et sont chargés de l'exécution des contrôles opérationnels sur leurs risques.

Les propriétaires des contrôles ("*Control owners*") sont responsables de l'évaluation du bon fonctionnement des processus, des activités ou des systèmes dans leur périmètre. Ils travaillent étroitement avec les *Risk owners* pour comprendre les risques et les gérer.

En 2020, notre approche de gestion des risques a évolué avec l'introduction d'un nouveau rôle au sein du modèle des trois lignes de défense. La première ligne de défense s'est ainsi renforcée avec le rôle de *Business Service Owner ("BSO")*, lequel est responsable de la fourniture de bout en bout d'un service essentiel pour nos clients. Cette approche implique de s'assurer que le service critique dont il a la charge est correctement géré y compris les risques associés, l'efficacité de l'environnement de contrôles et la résilience de ce service.

Au sein de la seconde ligne de défense, les *Risk Stewards* jouent un rôle de spécialiste dans la supervision des activités de la première ligne de défense, en tant qu'experts d'un risque spécifique.

Au cours de l'année, dans un contexte de menaces croissantes auxquels sont confrontées les banques en matière de risques non financiers, une nouvelle fonction a été créée, issue de la fusion des équipes *Operational risks* et de l'ancienne fonction de seconde ligne liée aux risques de résilience opérationnels, dénommée "*Operational & Resilience risk*", laquelle accompagne et supervise les activités des métiers et fonctions au sein de la première ligne de défense, dans la définition de plans d'actions clairs, en faisant preuve d'un regard critique. La fonction *Operational & Resilience risk* remet en question le statu quo, veillant à ce que la première ligne de défense se concentre sur des tâches prioritaires.

La fonction supervise ce dispositif, questionne et accompagne les parties prenantes préalablement citées et s'assure de l'efficacité du dispositif constitué par les deux premières lignes de défense.

Cadre réglementaire

Les dispositions issues de Bâle II fixent l'obligation pour les établissements bancaires de prendre en compte la gestion du risque opérationnel à trois niveaux.

Pilier 1 : exigence minimale de fonds propres afin de mieux prendre en compte l'ensemble des risques bancaires et leur réalité économique.

Pilier 2 : exigence de mise en place d'un dispositif interne destiné à assurer la gestion du risque qui reflète le renforcement de la surveillance prudentielle par les superviseurs nationaux.

Pilier 3 : information et communication financière auprès des administrateurs, autorités de tutelle, actionnaires, etc.

Au-delà des obligations réglementaires, il convient de souligner l'importance que revêt pour HSBC Continental Europe la gestion de ses risques opérationnels, dont la maîtrise doit conduire à la réduction des charges dans le compte de résultat, et également améliorer le service rendu à nos clients dans nos activités quotidiennes.

Gestion du risque opérationnel – Méthodes définies par le régulateur

Trois méthodes ont été définies par le régulateur et sont indiquées par ordre de sophistication croissante :

- la méthode de base ;
- la méthode standard ;
- la méthode avancée.

Ces approches correspondent à des niveaux croissants de complexité pour la mesure du capital nécessaire pour couvrir le risque opérationnel, et entraînent également une plus grande complexité dans la gestion de ce risque.

A chaque méthode sont attachées des obligations particulières en matière de gestion qualitative du risque et d'information externe sur le dispositif, dont la mise en œuvre conditionne l'éligibilité à ladite méthode.

HSBC Continental Europe applique actuellement la méthode standard, s'agissant des risques opérationnels.

Cette méthode repose sur l'application de coefficients différents (12 %, 15 % ou 18 %) au PNB moyen (sur trois ans) des huit lignes de métier définies par le dispositif Bâle II.

Il en résulte l'obligation de définir une méthode de répartition du PNB global entre les lignes de métier définies par le régulateur.

Parmi les critères qualitatifs d'éligibilité à cette méthode figure la mise en place d'un dispositif interne de gestion du risque opérationnel qui doit, au minimum, assurer les fonctions suivantes :

- le recensement périodique des pertes opérationnelles ;
- l'identification des risques opérationnels potentiels de l'ensemble des entités du groupe ;
- la mise en place de procédures de gestion de ces risques, par la définition et la mise en œuvre de plans d'action en vue de les réduire, et l'examen des indicateurs de suivi de l'exposition à ces risques ;
- l'établissement d'une structure autonome dédiée à la gestion de ces risques ;
- la délivrance d'une information régulière sur l'évolution de ces risques à la Direction Générale.

Volet quantitatif

Le calcul du capital réglementaire relatif au risque opérationnel et sa communication à l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution ("*ACPR*") et à la Banque centrale européenne ("*BCE*") sont assurés par la Direction Financière.

Il s'agit d'abord d'allouer le Produit Net Bancaire du groupe entre les huit lignes de métier définies dans l'accord Bâle II en vue de calculer l'allocation réglementaire de fonds propres. Ces travaux impliquent de répartir les composants du PNB de chaque entité.

S'agissant des pertes opérationnelles, des états COREP (*Common solvency ratio REPorting*) sont produits et adressés à l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution par la Direction Financière pour HSBC Continental Europe ; avec l'aide de la Région, la fonction *Operational & Resilience Risk* contribue à la production de 2 des 3 états COREP ; OPR *Details* et OPR *Large Loss Details* sur le périmètre consolidé comptable de l'entité HSBC Continental Europe à l'exclusion de la filiale HSBC SFH (France), détenue à 100 %, et spécialisée dans l'activité d'émission d'obligations sécurisées, qui fait l'objet d'un suivi direct par la Direction Financière.

COREP (*Common solvency ratio REPorting*) est un reporting prudentiel promu par le comité européen des superviseurs bancaires. Il est créé par la contraction des termes anglais *Common solvency ratio Reporting*. Il porte entre autres sur le ratio de solvabilité européen lié aux accords de Bâle II.

Dans ce cadre, la fonction *Operational & Resilience Risk* est responsable du contrôle de premier niveau de la production de ces états, à partir des données enregistrées par les équipes *Business Risk and Control Management ("BRCM")* / *Chief Control Officer ("CCO")* dans la base de données et de gestion des risques opérationnels.

Lignes de métiers selon les principes "Bâlois"	Pourcentage de capital réglementaire
Financement des entreprises	18 %
Finance de marché	18 %
Banque de détail	12 %
Banque commerciale	15 %
Paielements et règlements	18 %
Fonction d'agent	15 %
Gestion d'actifs	12 %
Courtage de détail	12 %

Volet qualitatif

Les travaux recouvrent les activités suivantes :

- animation d'une organisation spécifique en charge du suivi et de la gestion du risque opérationnel ;
- identification, cotation et actualisation des risques potentiels auxquels sont exposées les entités du groupe et des contrôles de premier niveau destinés à les maîtriser ;
- suivi rapproché des risques considérés comme plus critiques pour le Groupe ou les entités concernées ;
- définition et suivi des plans d'action destinés à réduire les risques importants ;
- définition annuelle des seuils de tolérance au risque opérationnel ;
- enregistrement et analyse des pertes opérationnelles, notamment par rapport à la tolérance, et *reporting* à la Direction Générale ;
- diffusion de la culture du risque opérationnel auprès de l'ensemble des entités du groupe, au travers notamment des travaux effectués par les équipes *Operational & Resilience Risk and Business Risk and Control Management ("BRCM") / Chief Control Officer ("CCO")* et d'actions de formation ou de sensibilisation ;
- centralisation et coordination des travaux par l'*Operational Risk Meeting* de HSBC Continental Europe, présidé par le *Chief Risk Officer* ;
- participation à l'évolution des systèmes de gestion du risque opérationnel ;
- mise en place et suivi d'indicateurs d'exposition au risque opérationnel.

Le Contrôle permanent

Le Contrôle permanent repose, en premier lieu, sur les contrôles réalisés par les responsables de chaque activité, qui s'assurent que l'activité est exercée conformément à l'ensemble des règles externes, internes et réglementaires, et avec le niveau de qualité requis. Ainsi, les premiers garants du contrôle sont les responsables des différents métiers, fonctions et HSBC Operations, Services and Technology.

Ce contrôle de premier niveau est complété par un dispositif de contrôle indépendant qui comprend principalement :

- les équipes de contrôle permanent et des risques opérationnels des métiers et fonctions *Business Risk and Control Management / Chief Control Officer ("BRCM / CCO")*, assurant le contrôle et la gestion des risques de leur métier/fonction ;
- les fonctions exerçant un rôle de seconde ligne de défense. En particulier, la fonction Conformité qui veille, pour l'ensemble des entités du groupe HSBC Continental Europe, à la maîtrise du risque de non-conformité tel qu'il est défini par l'article 10 p) de l'arrêté du 3 novembre 2014 ;
- la fonction *Operational & Resilience Risk*, chargée de superviser le dispositif de gestion des risques non financiers. A ce titre, elle exerce un rôle de supervision des travaux effectués par les équipes *Business Risk and Control Management / Chief Control Officer ("BRCM / CCO")* situées dans les métiers, fonctions et HSBC Operations, Services and Technology et hiérarchiquement rattachées aux responsables de ces métiers et fonctions. Par ailleurs, elle travaille en étroite collaboration

avec les fonctions agissant en seconde ligne de défense, responsables de la supervision des risques de leur périmètre. La fonction intervient en qualité de *Risk Steward* pour les risques *Resilience* ce qui inclut les risques liés à la sécurité des personnes et des biens, la continuité d'activité, la cybersécurité, les systèmes informatiques, les prestations externalisées, le traitement des opérations, les données et enfin ;

- un certain nombre de comités, forums et groupes de travail qui examinent les résultats des contrôles et les principaux dysfonctionnements constatés.

Afin de se conformer aux dispositions de la loi américaine Sarbanes-Oxley ("SOX"), le Groupe HSBC a mis en place dès 2006 un système de documentation et d'évaluation du contrôle interne, s'agissant des processus et opérations qui participent à l'établissement des états financiers.

La Direction Financière de HSBC Continental Europe a la responsabilité de coordonner l'ensemble du dispositif SOX et d'en synthétiser les résultats.

Deux fois par an, le SOX 4 *Way Meeting*, présidé par le Directeur Financier et dont les membres principaux sont les Commissaires aux comptes, le Directeur comptable et le Responsable du contrôle périodique, examine :

- les défaillances SOX identifiées par les trois lignes de défense ;
- le résultat des tests opérés par les Commissaires aux comptes ;
- l'avancement des plans d'action.

Chaque trimestre, le Comité d'Audit et le Comité des Risques de HSBC Continental Europe sont tenus informés des résultats des contrôles permanents et périodiques, de l'évolution et du suivi des risques ainsi que des conclusions des travaux SOX et de l'avancement des plans d'action.

Au sein du dispositif de contrôle permanent, la fonction Risque supervisée par le "*Chief Risk Officer*" joue un rôle majeur. Elle est composée de directions spécialisées :

- *Operational & Resilience Risk* – à la fois en charge de la supervision et de la coordination du dispositif de contrôle permanent et de la gestion des risques non financiers et intervenant en tant qu'expert pour les risques liés à la sécurité des biens et des personnes, la continuité d'activité, le traitement des opérations, la cybersécurité, les systèmes d'information, les tiers et les données ;
- *Retail Credit Risk* – Risque de crédit sur le marché des particuliers ;
- *Wholesale Credit and Market Risk* – Risques de crédit sur les marchés des entreprises et risque de marché ;
- *Independent Model Review* – Revue indépendante des modèles ;
- *Global Risk Analytics* – Élaboration et suivi des modèles ;
- Le *Chief Risk Officer* s'appuie également sur d'autres fonctions pour assurer une couverture exhaustive de la surveillance des risques (Ressources Humaines, Finance pour les risques comptables de liquidité, les risques structurels de taux et change structurels et les risques fiscaux, et HSBC Operations, Services and Technology qui supervise notamment l'informatique et les prestations externalisées), ainsi que sur la fonction de Conformité, directement rattachées au Directeur Général de HSBC Continental Europe, recouvrant *Financial Crime Risk* (Lutte contre la criminalité financière, le financement du terrorisme et la fraude) et *Regulatory Compliance* (Conformité réglementaire).

Les travaux relatifs à l'ensemble de la gestion des risques, présentés au Risk Management Meeting de HSBC Continental Europe, viennent alimenter le Comité Exécutif, le Comité d'Audit, le Comité des Risques et le Conseil d'Administration de HSBC Continental Europe.

Le Risk Management Meeting de HSBC Continental Europe, incluant dans son périmètre les succursales européennes, s'appuie sur les travaux des comités de risques de chaque métier et du

Risques

RMM de HSBC Bank plc International, qui couvrent mensuellement l'ensemble des risques.

Les manuels et circulaires du Groupe HSBC

Les "Grands Principes" ("*Global Principles*") du Groupe HSBC définissent une norme globale pour toutes les autres politiques et procédures. Ils sont fondamentaux dans le dispositif global de gestion des risques. Ils permettent de connecter ensemble nos objectifs, nos valeurs, notre stratégie et nos principes de gestion des risques, nous guidant à agir comme il se doit et à traiter nos clients et nos collaborateurs de manière équitable en toutes circonstances.

Toutes les activités et opérations du Groupe HSBC doivent être intégralement documentées dans des manuels ou recueils de procédures. Les manuels d'instruction fonctionnels ou *Functional Instruction Manuals* contiennent les règles et procédures détaillées relatives à un métier ou une fonction, un produit ou une activité particulière, qui doivent être respectées par l'ensemble du Groupe HSBC sauf dispense obtenue auprès du propriétaire du *Functional Instruction Manual* pour le Groupe HSBC.

Les circulaires internes constituent le principal moyen de communication des normes et règles internes issues des dispositions réglementaires françaises ou des normes du Groupe HSBC et applicables à plusieurs ou à l'ensemble des structures du Groupe HSBC opérant en France ou dans ses succursales. Elles sont aisément accessibles sur l'intranet de HSBC Continental Europe et ont été communiquées aux nouvelles succursales de HSBC Continental Europe, lorsqu'elles leur sont applicables. La rédaction, la diffusion et la conservation des circulaires répondent à des règles précises – elles-mêmes formalisées dans une circulaire actualisée régulièrement.

Le règlement intérieur et les codes de déontologie

Le règlement intérieur intègre les dispositions déontologiques applicables à l'ensemble des collaborateurs relatives au respect des principes de confidentialité, de conformité aux lois et règlements et d'intégrité professionnelle. Ces dispositions peuvent être complétées, dans chaque métier ou activité de la banque, par des codes de déontologie et/ou manuels de conformité spécifiques qui regroupent des procédures d'application opérationnelle dans les domaines de la déontologie des collaborateurs et de la conformité aux lois et règlements. De plus, des dispositions spécifiques en matière de transactions personnelles s'appliquent ; elles concernent en particulier les collaborateurs exerçant des fonctions considérées comme sensibles.

Un guide de bonne conduite est mis à la disposition des collaborateurs pour illustrer d'exemples les comportements et décisions attendus conformément à l'ensemble des standards exigés intitulé "nos Grands Principes" incluant notamment les valeurs et les principes de conduite fondamentaux applicables à tous les collaborateurs.

En 2020, HSBC a déployé un code de conduite en matière de lutte contre la corruption et le trafic d'influence, pour la France et ses succursales. Il a été annexé au Règlement Intérieur, afin de guider les actions quotidiennes s'appliquant à tous au sein des entités HSBC en France.

Les Comités, Forums et Groupes de travail internes

La supervision des risques et du contrôle permanent s'exerce dans le cadre d'un certain nombre de comités, forums et groupes de travail dédiés qui favorisent la gestion, la communication et la surveillance des risques opérationnels.

La Direction Générale est régulièrement informée de l'organisation et des résultats des contrôles permanents et périodiques, notamment dans le cadre de différents comités et groupes de travail dédiés, présentés dans la partie Gouvernance ci-dessous.

Le dispositif de contrôle et de gestion des risques Non financiers (opérationnels)

En 2020, les activités de seconde ligne de défense opérées par les fonctions Résilience et Risques Opérationnels ont fusionné. La fonction dénommée "*Operational & Resilience risk*", accompagne et supervise les activités des métiers et fonctions au sein de la

première ligne de défense, dans la définition de plans d'actions clairs, en faisant preuve d'un regard critique. La fonction *Operational & Resilience risk* remet en question le statu quo, veillant à ce que la première ligne de défense se concentre sur des tâches prioritaires.

Elle apporte des conseils et pose un regard critique sur le dispositif de contrôle et de gestion des risques non financiers, lequel se trouve sous sa responsabilité, ainsi qu'une évaluation globale de l'exposition à ces risques au regard de l'appétit de la Banque. La fonction évalue également le degré d'adoption et d'utilisation du dispositif de gestion des risques non financiers et rend compte, au niveau du Groupe, de son analyse au Conseil de gestion des risques non financiers, une instance dépendant du *Risk Management Meeting Group*.

Au sein de HSBC Continental Europe, la fonction "*Operational & Resilience risk*", sous la supervision du *Chief Risk Officer*, apporte une vision holistique des risques et assure la synthèse des principaux risques opérationnels et des travaux de contrôle permanent auprès de la Direction Générale, du Comité des

Risques et du Groupe HSBC. Elle travaille en coopération active avec les équipes *Business Risk and Control Management ("BRCM") / Chief Control Officer ("CCO")* et les fonctions agissant en seconde ligne de défense sur les sujets majeurs, comme la revue des cartographies de risques, la définition et le suivi des plans d'action, la déclaration des incidents, l'organisation de la mise en place d'indicateurs de risques, ou encore des plans de contrôle. Elle assure ce rôle également au travers du secrétariat du *Risk Management Meeting* de HSBC Continental Europe, ce qui lui permet d'apporter une vue d'ensemble, à la fois complète, hiérarchisée et – si possible – prospective des sujets de risques opérationnels de l'ensemble des entités de HSBC Continental Europe, incluant les succursales internationales, au *Chief Risk Officer*, qui préside le *Risk Management Meeting*, et aux autres membres de la Direction Générale de HSBC Continental Europe.

Auparavant composée de seize risques, la taxonomie des risques non financiers (ou "*opérationnels*") du Groupe HSBC a été simplifiée et comprend désormais sept risques de niveau 1, qui synthétisent les principaux risques non financiers que rencontre une banque :

- Risque lié au *reporting* financier et risque fiscal
- Risque de non-résilience
- Risque de criminalité financière et de fraude
- Risque de personnes
- Risque de non-conformité réglementaire
- Risque juridique
- Risque de modèle

Les risques non financiers peuvent avoir des conséquences sur le risque de réputation. Toute défaillance de HSBC Continental Europe dans les normes d'intégrité, de conformité, de service à la clientèle ou d'efficacité opérationnelle constitue un risque potentiel de réputation qui peut porter préjudice à la relation avec ses clients, ses contreparties, ses actionnaires, ses partenaires et ses régulateurs. Préserver et construire la réputation du groupe HSBC relève de la responsabilité de chaque collaborateur de HSBC Continental Europe.

Recensement et suivi des risques non financiers

Gouvernance

L'organisation générale du contrôle permanent s'appuie sur la fonction *Operational & Resilience Risk*, s'agissant des risques non financiers. Comme indiqué plus haut, la fonction travaille en coopération étroite avec les équipes de contrôle permanent des métiers, fonctions et HSBC Operations, Services and Technology ainsi qu'avec les autres fonctions agissant en seconde ligne de défense. Une collaboration a également été mise en place dès 2018 avec le *Chief Risk Officer* International de HSBC Bank plc et les *Chief Risk Officers* des différentes succursales européennes de HSBC Continental Europe, qui lui rapportent, pour assurer la

gestion du risque de ces entités au sein de HSBC Continental Europe.

La fonction *Operational & Resilience Risk* anime à intervalles réguliers une réunion spécifique nommée *Operational Risk Meeting ("ORM")* qui traite des sujets transverses ayant un impact opérationnel, et dissémine la culture du risque au sein des métiers et fonctions. Ce dispositif s'appuie sur des forums et groupes de travail relatifs au contrôle permanent et aux risques opérationnels au sein des métiers et des fonctions, qui ont vocation à assurer la supervision de la gestion des risques opérationnels et du contrôle permanent de chaque entité.

HSBC Continental Europe dispose de procédures récapitulant les modalités d'identification, de déclaration, de gestion, de contrôle et de prévention des risques opérationnels, qui précisent notamment que :

- la responsabilité de la gestion du risque opérationnel incombe en premier lieu aux managers au travers du traitement de leurs opérations ;
- des systèmes d'information sont utilisés pour identifier et déclarer les risques opérationnels et en assurer un *reporting* régulier et approprié ;
- une actualisation régulière de l'identification et de l'évaluation des risques et des contrôles sur l'ensemble du périmètre est réalisée afin de prendre en compte les évolutions significatives ;
- les pertes opérationnelles sont collectées et font l'objet d'un *reporting* mensuel.

HSBC Continental Europe est en méthode standard pour le calcul du capital réglementaire face aux risques opérationnels.

Concernant l'estimation du capital économique, HSBC Continental Europe utilise le même concept, mais appliqué aux métiers définis dans l'organisation du Groupe HSBC à la place des huit activités de l'approche réglementaire.

Évaluation des risques non financiers

Cartographies des risques

Conformément au *Functional Instruction Manual Operational Risk*, la mise en place des cartographies des risques opérationnels est sous la responsabilité des propriétaires des risques (*Risk Owners*) et des propriétaires des contrôles (*Control Owners*). Les équipes de contrôle permanent et de gestion des risques opérationnels *Business Risk and Control Management ("BRCM") / Chief Control Officer ("CCO")* coordonnent l'établissement des cartographies des risques et veillent à leur actualisation régulière.

Elles sont élaborées, pour un périmètre prédéterminé, suivant une méthodologie nommée *Risk and Control Assessment ("RCA")*, qui s'appuie d'une part sur une évaluation des risques inhérents, qui correspond au niveau de risque en l'absence de contrôle ; d'autre part sur une évaluation des risques résiduels, qui correspond au niveau de risque subsistant compte tenu du dispositif de contrôle en place. Le résultat des évaluations s'inscrit au sein d'une échelle de risques comportant quatre niveaux :

- risque très élevé ;
- risque élevé ;
- risque moyen ;
- risque faible.

Cette hiérarchie des risques permet au propriétaire des risques (*Risk Owner*) et à la Direction Générale de HSBC Continental Europe de prioriser la gestion de ses risques et facilite la prise de décision.

Cette approche par niveau de risque aide à l'élaboration et à la définition des contrôles de premier et de second niveau dans le cadre d'une approche par les risques.

Les cartographies couvrent l'ensemble des risques opérationnels auxquels l'entité est exposée et reflètent les contrôles clés de premier niveau ainsi que le dispositif des contrôles de second niveau qui permettent de maîtriser les risques les plus significatifs auxquels l'entité fait face.

L'élaboration et l'actualisation des cartographies de risques sont réalisées au fil de l'eau avec l'aide des *Control Owners* en fonction notamment :

- des résultats des contrôles réalisés par les opérationnels ;
- des résultats des missions de contrôle permanent réalisées par les équipes de gestion des risques opérationnels *Business Risk and Control Management ("BRCM") / Chief Control Officer ("CCO")* ;
- des conclusions des contrôles indépendants effectués par les équipes "*Assurance*" de la seconde ligne de défense ;
- des recommandations des *Risk Stewards* ;
- des conclusions des rapports établis par le contrôle périodique ou par des tiers (dont les régulateurs) ;
- des incidents internes ou externes.

Les cartographies de risques opérationnels sont présentées formellement, de manière annuelle, au *Chief Risk Officer* afin de s'assurer de leur pertinence par rapport aux autres risques auxquels la banque fait face.

Sur la base des cartographies réalisées par les métiers, les fonctions et HSBC Operations, Services and Technology, des plans de contrôle de second niveau sont définis, qui font l'objet d'une mise à jour continue. Les plans de contrôle sont élaborés selon une approche par les risques afin d'assurer une couverture régulière et adéquate des risques les plus significatifs. Les anomalies identifiées sont enregistrées dans l'outil de gestion des risques opérationnels, Helios. Les anomalies significatives relevées dans le cadre du plan de contrôle font l'objet d'une présentation en *Risk Management Meeting* HSBC Continental Europe et en Comité des Risques.

En 2020, les principales défaillances identifiées de manière transverse au sein de HSBC Continental Europe, font l'objet de plan d'actions spécifiques et sont liées aux risques couverts par :

- la Conformité réglementaire ;
- les équipes de sécurité de l'Information et de cybersécurité ;
- la Lutte contre la criminalité financière.

Gestion et déclaration des incidents

Les principaux incidents opérationnels liés aux activités de HSBC Continental Europe sont présentés en *Risk Management Meeting* HSBC Continental

Europe sur la base des informations enregistrées dans l'outil de gestion des risques opérationnels, Helios. Cette application gère de manière centralisée le processus d'identification et d'actualisation des risques, la déclaration des pertes opérationnelles, ainsi que le suivi des plans d'action définis en vue d'atténuer les risques qualifiés de majeurs.

Nature des incidents opérationnels

Le *Functional Instruction Manual* permet de catégoriser les incidents opérationnels selon différentes natures et de différencier les types d'impacts qui leur sont associés. Les incidents significatifs donnent lieu à une analyse précise de leurs causes originelles et à la revue des autres processus qui pourraient être exposés à ces mêmes causes, afin d'en améliorer la maîtrise sans délai. Un diagnostic sur la défaillance des contrôles est mené et la cartographie des risques associés et les procédures afférentes doivent être actualisées en conséquence. Ces tâches sont sous la responsabilité des *Business Risk and Control Management ("BRCM") / Chief Control Officer ("CCO")*.

Les principaux risques, les incidents et les indicateurs de risque donnent lieu si nécessaire à des plans d'action qui sont intégrés dans le suivi et les missions de contrôle des équipes *Business Risk and Control Management ("BRCM") / Chief Control Officer ("CCO")* et Assurance. Ces plans d'action sont également suivis par les instances "risque" des métiers et fonctions concernés.

Risques

Données quantitatives sur les pertes opérationnelles depuis 2012

Pertes de 2012 à fin 2020 liées aux risques opérationnels par catégorie de risque (*) (en millions EUR)

	Risque comptable	Risques de perte d'immeuble et de sécurité sur les lieux de travail	Risques liés à la réglementation du travail et aux relations sociales	Fraude externe	Défaillance dans le traitement des autres risques principaux	Risques liés à la sécurité de l'information et à la Cyber sécurité	Fraude Interne	Risque juridique	Risque lié aux traitements des opérations	Risque lié à la conformité réglementaire	Risque lié à la sécurité physique des biens et des personnes	Risques liés à la sécurité des systèmes et des données	Risque fiscal	Manquement aux obligations fiduciaires	Criminalité financière	Risque lié au modèle ***	Risque Resilience ***	Total
2012	1,1	—	0,7	10,5	2,1	0,1	0,5	(0,8)	7,5	5,1	0,1	1	0,3	—	—	—	—	28,200
2013	0,3	—	1,6	12,1	2,6	0,2	0,2	0,1	3,2	0,4	—	2,2	(2,5)	—	—	—	—	20,400**
2014	—	0,1	1,3	6,4	0,6	—	0,1	0,3	5,3	(2,8)	—	(0,3)	(0,1)	—	—	—	—	10,900
2015	0,1	—	1,1	4,8	1,8	—	0,1	0,6	4,6	3,4	—	0,5	—	—	—	—	—	17,000
2016	—	—	0,6	11,1	(0,2)	—	—	0,1	(15,7)	36,2	—	0,3	—	—	—	—	—	32,400
2017	—	0,1	0,9	2,9	1,4	—	0,2	—	3,4	0,7	—	0,1	1	—	—	—	—	10,700
2018	7,83	—	(0,07)	2,4	0,68	—	—	0,7	3,36	2	—	0,1	0,4	—	—	—	—	17,400
2019	—	0,016	0,99	2,48	1,68	1,22	0,023	(0,04)	8,09	(1,19)	—	—	1,8	0,019	—	—	—	15,083
2020	—	0,035	0,27	2,31	1,35	0,22	0,006	0	54,32	2,7	—	—	0,09	0,008	—	17,11	3,28	81,699

(*) Source : système des risques opérationnels (HELIOS) Niveau 1/Niveau 2 de la taxonomie des risques afin de prendre en compte les différentes évolutions depuis 2012.

(**) A l'exclusion d'un événement passé atypique impactant GBM.

(***) Nouveaux risques créés en 2020 dans le cadre des changements effectués dans la taxonomie des risques.

Nombre d'événements (impacts financiers) par catégorie de risque (*)

	Risque comptable	Risques de perte d'immeuble et de sécurité sur les lieux de travail	Risques liés à la réglementation du travail et aux relations sociales	Fraude externe	Défaillance dans le traitement des autres risques principaux	Risques liés à la sécurité de l'information et à la Cyber sécurité	Fraude Interne	Risque juridique	Risque lié aux traitements des opérations	Risque lié à la conformité réglementaire	Risque lié à la sécurité physique des biens et des personnes	Risques liés à la sécurité des systèmes et des données	Risque fiscal	Manquement aux obligations fiduciaires	Criminalité financière	Risque lié au modèle ***	Risque Resilience ***	Total
2012	3	—	27	137	52	1	4	35	200	108	2	21	5	0	0	0	0	595
2013	1	—	38	133	46	2	9	34	150	39	1	31	7	0	0	0	0	491**
2014	—	2	34	227	33	1	1	21	146	53	1	19	6	0	0	0	0	544
2015	1	—	57	153	40	—	5	17	149	56	—	7	2	0	0	0	0	487
2016	—	—	26	134	41	—	2	19	140	51	—	10	—	0	0	0	0	423
2017	1	1	33	112	32	1	5	5	248	41	—	7	3	0	0	0	0	489
2018	4	—	34	112	35	—	—	8	276	26	—	17	6	0	0	0	0	518
2019	—	1	38	101	63	8	2	2	194	27	—	0	9	10	0	0	0	455
2020	—	1	35	70	42	8	3	0	183	38	—	—	2	6	0	2	27	417

(*) Source : système des risques opérationnels (HELIOS) Niveau 1/Niveau 2 de la taxonomie des risques afin de prendre en compte les différentes évolutions depuis 2012.

(**) A l'exclusion d'un événement passé atypique impactant GBM.

(***) Nouveaux risques créés en 2020 dans le cadre des changements effectués dans la taxonomie des risques.

RWA et exigences de fonds propres au titre des risques opérationnels à fin 2020

(en millions d'euros)	RWAs	Exigences de FP
WPB	969	78
CMB	1 085	87
GBM	1 115	89
Corporate Centre	114	9
Total	3 283	263

Faits marquants de l'année 2020

En 2020, dans un contexte de menaces croissantes auxquels sont confrontées les banques en matière de risques non financiers, une nouvelle fonction a été créée, dénommée "Operational & Resilience risk", issue de la fusion des équipes Operational risk et de l'ancienne fonction de seconde ligne liée aux risques de résilience opérationnels, laquelle accompagne et supervise les activités des métiers et fonctions au sein de la première ligne de défense, dans la définition de plans d'actions clairs, avec un regard critique.

Dans le cadre du Programme "NFRO" (Non-Financial Risks Optimization), lequel vise à simplifier l'approche en matière de risques non financiers, certains risques ont été consolidés dans des catégories plus large, ce qui est le cas de Resilience risk, laquelle inclut la cybersécurité, les systèmes informatiques et les données, le traitement des opérations, la continuité d'activité, la sécurité des biens et des personnes ainsi que les prestations externalisées.

L'épidémie de Covid-19, en tant que nouveau risque systémique, reste un point de vigilance important pour la Banque, nécessitant un plan de continuité d'activité robuste dans un contexte où les banques assurent un rôle crucial en matière de distribution de services financiers. La fonction Operational & Resilience risk a été pleinement impliquée afin de veiller à la bonne gestion des risques non financiers au cours de la période. La crise du Covid-19 a mis en lumière notre niveau de maturité dans l'application des principes de bonne conduite dans toutes nos décisions et toutes nos actions, avec une recherche d'équilibre entre les intérêts de la banque et ceux de nos clients. Elle a également été l'occasion pour les métiers de travailler plus étroitement ensemble pour adapter les processus et les bonnes pratiques dans l'intérêt des clients.

La pandémie de Covid-19 a permis de souligner autant la robustesse du plan de continuité de la banque que le professionnalisme des collaborateurs.

La diffusion de la culture du risque s'est poursuivie et des formations obligatoires relatives aux risques opérationnels, comprenant la lutte contre la criminalité financière, la sécurité de l'information et la conformité réglementaire, ont été déployées tout au long de l'année 2020.

Conformité

En 2020, le niveau de risque inhérent de la fonction Compliance est resté intermédiaire.

Parmi les priorités majeures de HSBC Continental Europe figure la gestion du risque de non-conformité, notamment eu égard aux attentes de la BCE, le SRB, ACPR et de AMF et AFA.

HSBC Continental Europe a poursuivi en 2020 le renforcement de ses dispositifs en matière de Conformité – Lutte contre la criminalité financière (CCB – FT) et de Conformité Réglementaire

Eu égard à la fusion effectuée en 2020 entre les fonctions *Regulatory Compliance* ("RC") et *Financial Crime* ("FC") dans une seule et même Direction de la Conformité, le *Chief Compliance Officer* de Continental Europe (ci-après "CE CCO") supervise ces deux fonctions et leurs équipes respectives.

Le Responsable de la Conformité de HSBC Continental Europe (CE CCO) rend compte de l'exercice de sa mission directement aux dirigeants effectifs ainsi qu'à l'organe de surveillance par le biais du Comité des Risques et du Conseil d'Administration conformément aux articles 30 et 31 de l'arrêté du 3 novembre 2014.

Le Responsable de la Conformité de HSBC Continental Europe (CE CCO) assure le rôle de Responsable Conformité des Services d'Investissement ("RCSI") au sens des articles du 312-1 and 312- du Règlement général de l'AMF. Les différents RCSI et RCCI des entités légales de HSBC Continental Europe sont sous la responsabilité de la Direction de la Conformité. En vertu de l'article L 354-1 du Code des Assurances, le Responsable RC de HSBC Assurances Vie (France) reste responsable devant l'ACPR pour les affaires de criminalité financière. Les mécanismes de reporting ont été établis de sorte à ce que chaque fonction clé ait accès à un niveau d'information adéquat. Pour les succursales européennes de HSBC Continental Europe, les principes d'organisation décrits ci-dessus s'appliquent de façon similaire.

Conformité réglementaire (Regulatory Conduct ou "RC")

La Direction de la Compliance est responsable du dispositif de contrôle des risques de non-conformité réglementaire de HSBC Continental Europe.

La Direction de la Compliance s'appuie sur les travaux de veille juridique de l'équipe "Affaires réglementaires" de la fonction *Regulatory Conduct* et de ceux de la Direction des Affaires Juridiques pour identifier les modifications des textes législatifs et réglementaires ainsi que les évolutions de jurisprudence ayant une incidence sur les activités de HSBC Continental Europe.

L'analyse des risques de non-conformité réglementaire est documentée dans des cartographies recensant les dispositions législatives, réglementaires, professionnelles, ainsi que celles propres au Groupe HSBC, applicables à chaque métier ou fonction, et les procédures et contrôles mis en place afin de s'assurer du respect desdites dispositions. Les cartographies des risques de non-conformité font l'objet d'une actualisation de façon régulière selon des événements déclencheurs définis.

Les risques de non-conformité réglementaire afférents aux activités de HSBC Continental Europe relèvent principalement des domaines suivants : la protection de la clientèle, le respect des règles de bonne conduite relatives à l'intérêt des clients, le traitement des réclamations, la protection de l'intégrité et de la transparence des marchés financiers, la préservation de la confidentialité des informations, la déontologie des collaborateurs, la prévention des conflits d'intérêts et le respect des règles applicables en matière de commercialisation (domestique et transfrontalière).

2020 a été significativement marquée par le confinement décidé dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire causé par le virus du Covid-19, qui a impacté directement la stratégie de distribution de la banque et les processus en place. Les défis économiques annoncés ont nécessité de se concentrer sur ceux de nos clients qui se trouvent dans des situations financières difficiles et d'accorder une attention accrue à notre code de conduite.

La fonction *Compliance Advisory* a suivi les informations relatives au coronavirus et a fourni son soutien aux métiers de HSBC Continental Europe afin de prendre les mesures adéquates et notamment, les mesures de réduction de risques quand cela était nécessaire.

Toutes les équipes de *Compliance Advisory* ont contribué à assurer une bonne continuité dans la gestion des risques des activités de leurs lignes métiers respectives, en dépit des difficultés induites par la crise du Covid.

Durant l'année 2020, la fonction *Compliance Advisory* a continué à approfondir son contrôle des succursales de l'Espace économique et européen nouvellement créées ou rattachées à HSBC Continental Europe en 2019.

Enfin, durant l'année 2020, HSBC Continental Europe a poursuivi ses travaux pour répondre de manière adéquate aux défis présentés par le retrait du Royaume-Uni de l'Union européenne et la transition des indices de référence, en conformité avec les exigences des régulateurs.

Formation et sensibilisation du personnel

La fonction Compliance du Groupe HSBC, en lien avec la Direction de la Formation, établit un plan annuel de formation du personnel aux risques de non-conformité réglementaires. Des sessions de formation, en présentiel ou sous forme de e-learning, sont organisées dans les différents métiers et fonctions. Les formations assurées mettent notamment l'accent sur les attentes des régulateurs et autorités de supervision et les enjeux de relations efficaces avec ces derniers.

En 2020, des formations ont été dispensées sur les thèmes suivants :

- quatre formations obligatoires pour l'ensemble des collaborateurs de HSBC Continental Europe sur les thèmes "*Conduct*" suivants : les conflits d'intérêts, les risques de conduite de marché, les valeurs de HSBC Continental Europe (Principes globaux, conduite réglementaire ou "*Regulatory conduct*", le harcèlement au travail avec un guide pour se faire entendre) et la réglementation Volcker ;
- plusieurs formations selon les lignes de métiers sur les thématiques suivantes : les actifs des clients, les indices de référence et taux d'intérêt de référence, les *swaps* et les plateformes de négociations de *swap*, la protection des intérêts des clients (la formation portait sur le fait de privilégier les intérêts des clients et concernait notamment les communications sur les produits, la fourniture de service après-vente et le traitement des réclamations).

En France, en complément, une formation sur les clients financièrement fragiles a également été assignée aux équipes concernées.

S'agissant de la formation obligatoire, elle a été déployée auprès de l'ensemble du personnel de HSBC Continental Europe et devait être réalisée dans un délai imparti. La Direction de la Formation a suivi le taux de réalisation de ces formations chaque mois et a pris les mesures correctives le cas échéant permettant une réalisation par l'ensemble des personnels dans des délais courts.

En supplément des formations obligatoires, des informations ont été fournies sur les actualisations des politiques Conformité réglementaire aux équipes concernées de HSBC Continental Europe.

Procédures d'examen de la conformité et outils de détection et de prévention

HSBC Continental Europe est doté de procédures spécifiques d'examen de la conformité, conformément aux dispositions des

Risques

articles 35 à 38 de l'arrêté du 3 novembre 2014 relatif au contrôle interne des banques, et d'outils de détection et de prévention du risque de non-conformité. Ces procédures et outils font l'objet de mises à jour et d'évolutions régulières.

Dispositif de contrôle

La Direction de la Compliance est considérée avant tout dans le Groupe HSBC comme un acteur de la seconde ligne de défense. Ce rôle est assuré :

- d'une part, en mettant en œuvre les politiques ou circulaires, en conseillant et formant les opérationnels des métiers ou fonctions ;
- d'autre part, en mettant en œuvre des revues thématiques transverses menées par les équipes de Compliance Assurance.

La remontée des dysfonctionnements et les instances de gouvernance

Le suivi du fonctionnement du dispositif de contrôle de la conformité et des éventuels dysfonctionnements identifiés repose, en premier lieu, sur les procédures de *reporting* en vigueur au sein de la Direction Compliance ainsi que sur l'information réalisée dans le cadre des instances de gouvernance.

Les dysfonctionnements identifiés dans la mise en œuvre des obligations de conformité réglementaire font l'objet de l'élaboration d'un rapport d'anomalie devant remonter jusqu'au niveau approprié de la Direction de la Compliance, puis d'un suivi régulier des actions mises en œuvre pour y remédier, au moyen d'un outil dédié dénommé *Integrated Regulatory Information System ("IRIS")*.

Les incidents identifiés comme relevant d'un risque élevé sont également suivis dans un autre outil spécifique dénommé Helios et constituent un événement justifiant la revue du risque identifié.

Le suivi et l'enregistrement des relations avec les autorités de tutelle

Dans le cadre de l'approche consolidée des risques de non-conformité réglementaire, la Direction de la Compliance assure un suivi centralisé des interventions des autorités de tutelle dans les entités du Groupe HSBC concernant notamment des risques *RC* et *FCC*, notamment *via* son équipe Affaires réglementaires. Depuis février 2018, le Groupe HSBC enregistre les interactions les plus significatives entre HSBC et ses régulateurs et autorités de supervision dans un outil dédié.

Les instances de gouvernance et comités de gestion du risque de non-conformité réglementaire ("RC")

Le fonctionnement du dispositif et les principaux risques de non-conformité identifiés sont revus dans le cadre d'instances de contrôle dédiées, composées à la fois de représentants de la fonction Compliance et de responsables opérationnels. Les risques supervisés par la fonction Conformité Réglementaire sont également revus dans les *Risk Management Forum* mis en place au sein des lignes métiers ou fonctions.

Ces instances ont soit un rôle décisionnaire, en matière de pilotage du dispositif de contrôle du risque de conformité réglementaire, soit un rôle d'information de la Direction Générale, sur le fonctionnement du dispositif, les dysfonctionnements constatés, et les mesures correctrices engagées.

Les risques de non-conformité réglementaire sont revus dans le cadre du *Risk Management Meeting ("RMM")*, qui est l'instance de gouvernance au sein de HSBC Continental Europe pour la gestion des risques et le contrôle permanent (hors risque *FCR*). Il dispose d'un pouvoir de décision concernant l'organisation des cadres de contrôle et de gestion des risques.

Le Forum trimestriel *Conduct* et Conformité Réglementaire se réunit sous la présidence du Directeur Général et inclut les membres du Comité Exécutif qui sont responsables de métiers.

Afin d'assurer le niveau d'information approprié de l'organe de Direction de HSBC Continental Europe sur le fonctionnement du cadre de contrôle des risques, les principaux sujets abordés lors du forum comprennent :

- la supervision de la mise en œuvre du *Conduct* par les lignes de métiers à travers les réalisations, les initiatives et les risques concernant le traitement équitable des clients et l'intégrité des marchés ;
- les constatations des contrôles effectués par l'équipe RCRA, le suivi de ses recommandations et leur prise en compte par les responsables désignés de la première ligne de défense ;
- les sujets réglementaires significatifs et transverses aux métiers, que ce soit pour information, pour action et/ou pour décision des membres de la Direction.

Par ailleurs, s'agissant des risques liés à la création de nouveaux produits et services, aux modifications significatives voire au retrait de produits existants, la plupart des métiers sont dotés d'instances spécifiques d'examen des produits et services. Au niveau de HSBC Continental Europe, tous les nouveaux produits et services ainsi que les changements significatifs de produits ou services existants sont soumis à l'approbation du Comité d'Examen des Produits, présidé par le Directeur Général de HSBC Continental Europe, et dont la fonction *Regulatory Conduct* assure le secrétariat.

Enfin, en 2020, la fonction *Regulatory Conduct* de HSBC Continental Europe a mis en place un forum trimestriel sur le dispositif de lanceurs d'alertes réunissant les principales fonctions concernées (la fonction des Ressources Humaines, la fonction Conformité et la fonction *Financial Crime Investigation*) pour discuter des sujets suivants :

- Suivi des déclarations en cours avec calcul d'indicateurs de performance ;
- suivi des cas de déclaration avec un focus mis sur les plus anciens ;
- élaboration de modifications éventuelles des modalités de gestion du dispositif mis en place ;
- partage des meilleures pratiques ;
- toutes autres questions d'actualité ou en suspens.

Lutte contre la criminalité financière (Financial Crime "FC")

Dispositif de maîtrise et d'identification des risques de non-conformité FC

La fonction *FC* s'appuie sur les travaux de veille juridique de la Direction des Affaires Juridiques pour suivre les modifications des textes législatifs et réglementaires ainsi que les évolutions de jurisprudence ayant une incidence sur les activités du groupe HSBC Continental Europe, afin de les analyser et de définir leurs modalités d'application.

L'analyse des risques de non-conformité *FC* est documentée dans des cartographies recensant les dispositions législatives, réglementaires, professionnelles, ainsi que celles propres au Groupe HSBC, applicables à chaque métier ou fonction, et enfin les procédures et contrôles mis en place afin de s'assurer du respect desdites dispositions. Les cartographies des risques de non-conformité font l'objet d'une actualisation au fil de l'eau.

Les risques de non-conformité *FC* afférents aux activités du groupe HSBC Continental Europe relèvent notamment des domaines suivants : la lutte contre le blanchiment de capitaux, le financement du terrorisme et la corruption, le respect des sanctions financières internationales, la lutte contre la fraude et notamment contre la fraude fiscale.

Formation et sensibilisation du personnel

Le dispositif de formations sur les sujets de lutte contre la criminalité financière se compose principalement de :

- Formations e-learning obligatoires permettant à tous les employés de connaître les principes essentiels de lutte contre la criminalité financière et le rôle de chacun en la matière ;
- Formations certifiantes en présentiel pour les profils plus spécifiquement confrontés aux risques de criminalité : les nouveaux collaborateurs suivent une formation et obtiennent une certification dans les 90 jours suivant leur arrivée.

En outre, au cours du dernier trimestre de l'année, une recertification obligatoire est organisée pour tous les collaborateurs concernés ;

- Plans de formation *ad hoc* pour les collaborateurs qui requièrent une formation plus poussée pour la réalisation au quotidien de leurs missions en termes de lutte contre la criminalité financière.

La non-réalisation des formations obligatoires est intégrée dans la gestion de la performance des collaborateurs, le suivi de la réalisation de leurs objectifs et est prise en compte dans l'attribution de leur rémunération variable.

Procédures d'examen de la conformité et outils de détection et de prévention

HSBC Continental Europe est doté de procédures spécifiques d'examen de la conformité, conformément aux dispositions des articles 35 à 38 de l'arrêté du 3 novembre relatif au contrôle interne des banques et d'outils de détection et de prévention. Ces procédures et outils font l'objet de mises à jour et d'évolutions régulières.

En 2020, HSBC Continental Europe a maintenu ou initié différents programmes de renforcement du dispositif de lutte contre la criminalité financière, particulièrement en matière de surveillance des transactions ou de détection d'opérations de financement du terrorisme et concernant les outils de filtrage en matière de sanctions financières internationales.

Dispositif de contrôle

Ce rôle est assuré :

- d'une part, en mettant en œuvre les politiques ou circulaires, en conseillant et formant les opérationnels des métiers ou fonctions ;
- d'autre part, en mettant en œuvre des revues thématiques transverses menées par les équipes Compliance Assurance ("Compliance Assurance") spécifiques à la Direction de la Conformité ;
- en outre, les effectifs FC du département Compliance au sein du pôle HSBC Continental Europe à Paris sont en charge :
 - de la supervision des filiales françaises et des succursales européennes de HSBC Continental Europe en matière de lutte contre la criminalité financière, visant à s'assurer du respect des normes du Groupe et des exigences réglementaires applicables ;
 - de la supervision des autres entités de HSBC Continental Europe en matière de lutte contre la criminalité financière, visant à s'assurer du respect des normes du Groupe.

La remontée des dysfonctionnements et les instances de gouvernance

Le suivi du fonctionnement du dispositif de contrôle de la conformité et des éventuels dysfonctionnements identifiés repose, en premier lieu, sur les procédures de *reporting* et d'escalade en vigueur au sein de la fonction FC ainsi que sur l'information réalisée dans le cadre des instances de gouvernance.

La remontée des dysfonctionnements

Les problèmes identifiés sont portés à l'attention de la Direction et enregistrés dans l'outil *Integrated Regulatory Information System ("IRIS")* pour prendre des actions pertinentes et en assurer le suivi.

Ces problèmes sont en outre reportés aux régulateurs lorsqu'ils excèdent le(s) montant(s) défini(s) à l'article 98 de l'arrêté du 3 novembre 2014. Afin d'avoir une approche consolidée du risque de non-conformité, les collaborateurs de FC assurent un suivi centralisé des interlocuteurs des autorités de supervision au sein des entités de HSBC Continental Europe.

Les instances de gouvernance et comités du risque de non-conformité lutte contre la criminalité financière

Le fonctionnement du dispositif et les principaux risques de non-conformité identifiés sont revus dans le cadre d'instances de contrôle dédiées, composées à la fois de représentants de la

fonction Conformité et de responsables opérationnels. Ces instances ont soit un rôle décisionnaire, en matière de pilotage du dispositif de contrôle de la conformité, soit un rôle d'information de la Direction Générale, sur le fonctionnement du dispositif, les dysfonctionnements constatés, et les mesures correctrices engagées. La principale instance de gouvernance est le *Financial Crime Risk Management Committee ("FCRMC")*, qui se tient mensuellement et est présidé par le Directeur Général, en présence du Directeur de la fonction FC et des Directeurs des lignes métiers.

Ce comité assure le suivi des risques de criminalité financière au sein de HSBC Continental Europe et a tout pouvoir décisionnel permettant de définir les priorités et garantir la robustesse du dispositif en place. De janvier 2020 à octobre 2020, le *FCRMC* de HSBC Continental Europe en France d'une part, celui des autres pays d'autre part (succursales européennes relevant d'HSBC Continental Europe) fonctionnaient séparément. Depuis octobre 2020, les comités ont fusionné pour former le *FCRMC* de Continental Europe. Il dépend directement du Comité Exécutif de HSBC Continental Europe, permettant ainsi un traitement efficace des sujets communs avec d'autres entités du Groupe.

Le *FCRMC* de HSBC Continental Europe en France se décline également sous la forme de comités du même nom auprès de chaque ligne métier et *HSBC Operations, Services and Technology*. Ces *FCRMC* lignes métiers et fonctions sont également mensuels et présidés par les Directeurs des lignes métiers ou fonctions, et permettent de gérer le risque de criminalité financière à un niveau plus granulaire.

Les risques juridiques et gestion des litiges

La Direction des Affaires Juridiques de HSBC Continental Europe, responsable de la supervision en tant que seconde ligne de défense du risque juridique d'HSBC Continental Europe, assiste les différents métiers et fonctions d'HSBC Continental Europe dans la prévention et le contrôle des risques juridiques et assure le suivi des litiges. Elle supervise également les équipes juridiques de ses filiales et de ses succursales à l'étranger.

Prévention des risques juridiques

La Direction des Affaires Juridiques assure le fonctionnement du Forum des Risques Juridiques, qui se réunit trimestriellement pour examiner les situations susceptibles de générer des risques juridiques spécifiques et significatifs. Elle anime également la Réunion des Opérations Complexes et Structurées, qui examine les risques juridiques, comptables, fiscaux, financiers et de réputation liés aux opérations structurées complexes. La Direction des Affaires Juridiques participe au Comité d'Examen des Produits, au *Forum Operational Risks and Risk Management Meeting ("RMM")* d'HSBC Continental Europe ainsi qu'aux processus de *due diligence* relatifs aux opérations de marchés ou de montages structurés et dans le cadre de toute nouvelle acquisition (ou cession) d'une entité ou d'une activité par HSBC Continental Europe.

La Direction des Affaires Juridiques gère également les risques liés directement ou indirectement aux dossiers de litige en défense. Elle est associée au traitement des dossiers de crédits préoccupants ou douteux les plus significatifs. Elle suit, enfin, les autres risques pouvant avoir une incidence juridique.

Dispositif de contrôle du risque juridique

Le Forum des Risques Juridiques, présidé par le *Chief Risk Officer*, se réunit trimestriellement pour veiller au maintien de la pertinence du dispositif de contrôle permanent du risque juridique au regard, notamment, des évolutions législatives, réglementaires et de l'organisation du groupe.

Le Forum examine également le suivi des points de dysfonctionnement précédemment relevés, les résultats des contrôles, les éventuelles défaillances et les mesures engagées. Il est rendu compte de ses travaux au *Forum Operational Risk* d'HSBC Continental Europe.

L'ensemble de ce dispositif est opérationnel et fait l'objet d'une description détaillée dans une procédure régulièrement actualisée.

Risques

La Direction des Affaires Juridiques intervient en première et en deuxième lignes de défense correspondant au dispositif de contrôle permanent des risques opérationnels. Une taxonomie des risques juridiques a été établie afin d'en harmoniser l'identification et le contrôle. La Direction des Affaires Juridiques est fortement impliquée dans l'identification et le contrôle des risques juridiques mentionnés dans les cartographies des risques opérationnels des métiers et fonctions.

Suivi des litiges relatifs aux entités d'HSBC Continental Europe

La situation des risques, résultant des litiges significatifs engagés contre HSBC Continental Europe, donne lieu à un examen mensuel par un comité animé par le *Chief Accounting Officer*, présidé par le *Chief Financial Officer* et le *Chief Risk Officer* et composé notamment de représentants de la Direction Financière, de la Direction du Crédit et de la Direction des Affaires Juridiques. Ce comité arrête le montant de la dotation ou de la reprise de provision pour litige.

Sont évoqués, ci-après, les dossiers en cours au 31 décembre 2020 qui comportent des risques juridiques susceptibles d'avoir des effets significatifs sur la situation financière d'HSBC Continental Europe France. Ces dossiers ont fait l'objet de provisions appropriées lorsque nécessaire.

Commissions interbancaires liées à l'Echange d'Images Chèques

En 2002, un certain nombre de banques de réseaux, dont HSBC Continental Europe, réunies dans une commission inter-réseaux sous l'égide de la Fédération bancaire française, avaient mis en place un système de commissions inter-bancaires destiné à accompagner le nouveau système de compensation électronique des chèques dénommé Echange d'Images Chèques ("EIC").

En mars 2008, le Conseil de la concurrence a adressé une notification de grief aux 12 membres de cette commission – dont HSBC Continental Europe – pour s'être entendues quant à l'instauration de commissions interbancaires lors de la mise en place de l'EIC.

Le 20 septembre 2010, l'Autorité de la concurrence a rendu une décision défavorable sur le système mis en place en 2002, considérant en substance que les accords relatifs à l'EIC représentaient une entente illégale dont l'objet entraînait des effets sur les coûts de traitement des chèques conduisant à une hausse des coûts supportés par les clients "grands remettants". Les banques ayant participé à la mise en place du système de commissions ont été sanctionnées pour un montant total de 384,9 millions EUR. HSBC Continental Europe, pour sa part, a été condamnée à une amende de 9,05 millions EUR. HSBC Continental Europe ainsi que les autres banques sanctionnées, à l'exception de la Banque de France, ont décidé de faire appel de cette décision défavorable.

Les banques contestent en effet tant l'objet que l'effet anticoncurrentiel de la CEIC et font valoir que celle-ci n'a pas d'effet significatif sur les coûts des services bancaires. Les banques, parmi lesquelles HSBC Continental Europe, mettent aussi en cause la méthode utilisée pour calculer les amendes qui leur ont été infligées.

Le 23 février 2012, la Cour d'appel de Paris a réformé la décision de l'Autorité de la concurrence en retenant un défaut de démonstration de la restriction par objet. La Cour a mis hors de cause les banques et ordonné la restitution des amendes payées par celles-ci. L'Autorité de la concurrence s'est pourvue en cassation.

Par arrêt en date du 14 avril 2016, la Cour de cassation a cassé dans toutes ses dispositions l'arrêt de la Cour d'appel de Paris du 23 février 2012. L'unique motif de cassation est de nature procédurale.

Les banques ont eu à reverser les sommes restituées sur le fondement de l'arrêt d'appel du 23 février 2012.

La Cour de cassation a renvoyé les parties devant la Cour d'appel de Paris.

Par arrêt en date du 21 décembre 2017, la Cour d'appel de Paris a considéré que les banques, dont HSBC Continental Europe, avaient commis une infraction au droit de la concurrence. Le montant de l'amende prononcée à l'encontre de HSBC Continental Europe est inchangé.

HSBC Continental Europe a introduit un pourvoi devant la Cour de cassation contre l'arrêt de la Cour d'appel de Paris du 21 décembre 2017. Le 29 janvier 2020, la Cour de cassation a cassé cet arrêt de la Cour d'appel et renvoyé l'affaire devant la Cour d'appel de Paris.

Dossier Apollonia

Comme une vingtaine d'autres banques, HSBC a été amené à travailler pendant une période de temps limitée (de début 2006 à avril 2007), et principalement dans une agence, avec un agent immobilier et conseiller financier, Apollonia, qui proposait à ses clients (professions libérales pour l'essentiel) des opérations "clés en main" de défiscalisation de type Loueur Meublé Professionnel ("LMP") ou, pour un petit nombre d'investissements, sous le régime de la loi Robien.

Entre avril 2006 et avril 2007, 184 dossiers de crédits immobiliers ont été accordés pour un montant total d'environ 29 millions EUR (étant rappelé que divers médias ont précisé que le montant total des opérations montées par Apollonia avec l'ensemble des banques serait de l'ordre de 2 milliards EUR).

Fin septembre 2008, HSBC Continental Europe a pris connaissance du recours à des méthodes de commercialisation critiquables de la part d'Apollonia. Il est apparu, par ailleurs, que la plupart des emprunteurs avaient souscrit plusieurs emprunts via Apollonia auprès de différentes banques, sans en informer HSBC Continental Europe.

HSBC Continental Europe s'est constitué partie civile, ce qui lui permet d'avoir accès au dossier pénal. Il est ainsi apparu que les procurations notariées signées par les acquéreurs en vue de la signature des actes de prêt et de vente avaient été, pour la très grande majorité d'entre elles, établies dans des conditions irrégulières.

HSBC Continental Europe assigne systématiquement les investisseurs dont les prêts sont exigibles, mais ces procédures font souvent l'objet d'un sursis à statuer en raison de la procédure pénale en cours. Toutefois, en vue de régler les aspects financiers de l'affaire sans attendre l'issue de la procédure pénale, des accords amiables ont déjà pu être passés avec certains emprunteurs, et des négociations se poursuivent avec d'autres emprunteurs. Une action a également été engagée contre les notaires en cause et leur assureur ("MMA"). Elle fait également l'objet d'un sursis à statuer.

L'ensemble des dossiers Apollonia a fait l'objet de provisions adéquates tenant compte des informations dont dispose la Direction Générale.

HSBC Bank Polska S.A.: Dossier ACTION

Le 29 juin 2018, HSBC Continental Europe a acquis auprès de HSBC Bank plc 100 % des actions de HSBC Bank Polska S.A. Le contrat d'acquisition prévoit que HSBC Bank plc indemniserait HSBC Continental Europe et / ou ses filiales au titre de certains passifs liés aux activités de HSBC Bank Polska S.A. antérieures à l'acquisition de HSBC Bank Polska S.A. par HSBC Continental Europe. HSBC Bank Polska S.A. est impliquée dans la procédure. En avril 2017, ACTION a intenté une action contre HSBC Bank Polska S.A. alléguant, entre autres, le non-respect d'un contrat de crédit et demandant des dommages et intérêts ainsi qu'une indemnisation pour manque à gagner. La procédure est en cours.

Enquêtes et procédures concernant la fixation de l'Euribor

Voir Note 32 des états financiers consolidés, relative aux autres procédures judiciaires et affaires réglementaires relatives aux entités de l'ensemble du Groupe HSBC, dont HSBC Continental Europe.

Autres procédures gouvernementales, judiciaires ou d'arbitrage

A ce jour, à la connaissance de HSBC Continental Europe, il n'existe pas d'autre procédure gouvernementale, judiciaire ou d'arbitrage, y compris toute procédure en suspens ou dont elle est menacée, susceptible d'avoir ou ayant eu au cours des douze derniers mois des effets significatifs sur la situation financière ou la rentabilité de la société et/ou du groupe.

Le risque fiscal

Contexte

Le Groupe HSBC s'efforce de respecter l'esprit et la lettre de la loi dans tous les territoires où il exerce ses activités. Cela suppose évidemment qu'il s'acquitte de sa juste part d'impôts dans les pays où il est présent.

HSBC n'entreprend pas d'opérations dont le but serait de frauder le système fiscal ou d'appliquer toute autre stratégie d'évitement de l'impôt, par exemple en détournant artificiellement les bénéfices vers les pays faiblement imposés.

HSBC ne réalise aucune opération avec les clients non transparents fiscalement, ou désireux d'utiliser nos produits pour éviter de payer des impôts.

HSBC utilisera les crédits d'impôt ou d'autres possibilités offertes par l'administration fiscale lorsque ces éléments :

- rejoindront les objectifs politiques visés par les gouvernements concernés ; et
- correspondront à des objectifs commerciaux ou opérationnels.

Gouvernance et structure

La Direction des Affaires Fiscales ("DAF") de HSBC Continental Europe supervise en deuxième ligne de défense le risque fiscal du HSBC Continental Europe.

La DAF participe au Comité d'Examen des Produits, aux Instances relatives au Contrôle Interne, aux Risques opérationnels, au *Wealth Management Oversight Committee ("WMOC")* et est également partie au process de "Due Diligence" GBM.

Gestion du risque fiscal

Le risque fiscal est géré conformément au Programme "NFRO" (*Non Financial Risk Optimisation program*), qui définit des normes et des procédures applicables a minima, ainsi que la structure de gouvernance qui régit la gestion du risque opérationnel et le contrôle interne. Réduire au maximum le risque opérationnel relève de la responsabilité de chacun chez HSBC. Tous les salariés sont ainsi tenus de gérer les risques opérationnels, y compris à caractère fiscal, de l'entreprise et des activités opérationnelles dont ils ont la charge.

La politique fiscale couvre trois types de risques majeurs :

- Paiement de l'impôt – risque de défaut de prélèvement à la source, d'imputation ou de paiement de l'impôt ;
- Conformité fiscale – risque d'absence de déclaration et de renseignement des formulaires fiscaux requis, y compris informations sur les clients ;
- Optimisation fiscale – risque que HSBC effectue des opérations pour son propre compte ou recommande à ses clients des produits ou services non conformes à l'esprit de la loi (détournement de la législation fiscale) ;

HSBC aborde ces trois risques fiscaux majeurs :

- en identifiant les risques ;
- en s'assurant de l'existence des contrôles appropriés pour prévenir, gérer et atténuer ces risques ;
- en élaborant des principes et directives de gestion des risques fiscaux ;
- en apportant une assistance et des conseils à ses salariés en complément des principes et directives susmentionnés ; et
- en employant en interne une équipe de fiscalistes professionnels expérimentés. Lorsque les compétences

requis font défaut, des conseillers externes viennent épauler cette équipe interne.

C'est à l'Audit interne Monde qu'il incombe de donner une garantie indépendante de la bonne gestion du risque fiscal par HSBC.

Développements clés en 2020

HSBC observe en permanence les initiatives internationales d'amélioration de la transparence fiscale telles que :

- la loi américaine relative à la conformité fiscale des comptes à l'étranger ("FATCA") ;
- la norme mondiale d'échange automatique de renseignements en matière fiscale de l'OCDE (également appelée Norme commune de déclaration) ;
- la déclaration pays par pays préconisée dans la directive européenne sur les exigences de fonds propres CRD IV ;
- le projet Érosion de la base d'imposition et transfert de bénéfices ("BEPS") de l'OCDE ; et
- DAC6 déclaration d'opérations potentiellement agressives.

Le risque comptable

Les procédures comptables

La Direction Financière est responsable de la bonne application des principes comptables et des dispositifs de contrôle comptable au sein du groupe HSBC Continental Europe. Elle définit, pour le groupe, les procédures et les contrôles à appliquer, dans chaque entité juridique. Cela concerne plus particulièrement les procédures et les rapprochements comptables, afin de vérifier l'exhaustivité et la validité des comptes de bilan et de hors-bilan en support à l'établissement des états financiers.

Le suivi de la piste d'audit comptable et réglementaire est documenté au travers de diverses procédures et documentations établies sous la responsabilité du département de la comptabilité et des autres départements de la Direction Financière.

La Direction Financière tient à jour et diffuse des procédures et des avis comptables qui se conforment aux principes comptables français et aux normes internationales IFRS. Ces principes sont en conformité avec le Code de commerce, les textes comptables français, les normes IFRS.

La mise en œuvre des normes IFRS par toutes les entités du groupe HSBC Continental Europe est également menée en conformité avec les principes comptables du Groupe HSBC.

L'organisation de la production comptable

Les *reportings* comptables sont établis, en grande majorité, sur une périodicité mensuelle, sur base sociale et consolidée. Ces *reportings* présentent une analyse d'année en année qui inclut une justification complète des variations significatives.

Les comptes sont arrêtés selon un double jeu de normes comptables IFRS et de normes françaises. Le logiciel de consolidation intégré "SARACEN" du Groupe HSBC permet d'assurer la consolidation en normes IFRS ainsi que de satisfaire les besoins de production réglementaire d'informations financières tant pour le régulateur local que pour la maison mère.

L'existence d'un entrepôt de données, ou "*Datawarehouse*", de *reportings* bilantiels et financiers facilite le rapprochement et la cohérence des *reportings* comptables, analytiques, réglementaires et de gestion avec la comptabilité générale. En effet, cette base constitue le réceptacle de données provenant de HSBC Continental Europe et de la plupart de ses filiales. Ces données sont de différentes natures : informations comptables, données d'inventaire (stocks) ou ventilations fines de valeurs comptables en fonction des différents attributs nécessaires aux publications internes et externes au groupe. Des contrôles systématiques sont mis en place à l'intérieur de cette base, laquelle alimente le logiciel de consolidation et permet la production de différents *reportings* réglementaires français *via* le logiciel *Report Authority*.

Risques

Contrôle de la production comptable

Le contrôle financier de la banque est organisé autour de trois principaux axes :

- le dispositif de certification comptable mensuelle ;
- la revue analytique des états financiers ;
- le contrôle interne financier Sarbanes-Oxley ("SOX").

HSBC Continental Europe établit, sur une base mensuelle, un certificat de réconciliations comptables qui est adressé au Département Financier Europe du Groupe HSBC. Ce certificat, qui est une attestation de la réconciliation et justification exhaustive de l'ensemble des comptes de bilan et de hors bilan, est signé par le Directeur Financier, à partir de la consolidation des certificats de réconciliations comptables transmis par les différents responsables comptables et financiers de HSBC Continental Europe et de ses filiales. Ces certifications sont formalisées par l'intermédiaire de l'outil Groupe de certification comptable AssureNET, utilisé au sein de HSBC Continental Europe et de ses principales filiales.

Ce reporting de certification comptable mensuel est fondé sur le principe selon lequel chaque compte de la balance générale est assigné à un propriétaire, qui est responsable de sa réconciliation. Les anomalies mises en évidence par le certificat donnent lieu à la détermination d'actions correctrices auprès des métiers et directions concernés. Les *Business Risk and Control Managers* ("BRCM"), contrôleurs internes de la 1er ligne de défense au sein du groupe HSBC Continental Europe, vérifient ces contrôles selon leur programme de travail avec une approche basée sur les risques.

Des revues analytiques du bilan et du compte de résultats sont réalisées par les équipes des départements de la comptabilité et du contrôle de gestion sur une base mensuelle. Ces analyses de variations sont menées par rapport aux données budgétaires, aux tendances antérieures et les principaux écarts sont analysés et expliqués. Les *reportings* financiers mensuels sont présentés par le Directeur Financier au Comité Exécutif de HSBC Continental Europe et par le Directeur Général de HSBC Continental Europe au Comité Exécutif de HSBC Bank plc. Les rapports financiers trimestriels sont présentés au Comité d'Audit et au Conseil d'Administration de HSBC Continental Europe qui arrête les comptes.

Afin de se conformer aux dispositions de la loi américaine Sarbanes-Oxley ("SOX"), auxquelles est soumis le Groupe HSBC, la Direction de HSBC Continental Europe évalue de manière approfondie les contrôles conduisant à l'établissement des états financiers. Les principaux processus en support à l'établissement de ces états financiers font ainsi l'objet d'une documentation détaillée et de contrôles propres, régulièrement surveillés dans le cadre d'un dispositif périodique de revue. Ces analyses détaillées des flux des opérations jusqu'aux comptes contribuent à l'amélioration du contrôle de la piste d'audit. Les défaillances identifiées dans le cadre de ces contrôles doivent être corrigées dans les délais définis par les responsables des plans d'actions correctrices et font l'objet d'un suivi trimestriel par le contrôle interne SOX de la Direction Financière.

L'Audit interne prend une part active à la supervision de la bonne mise en œuvre du dispositif SOX, au travers de ses missions de contrôle périodique. Le Coordinateur SOX au sein de la Direction Financière a accès, via la base de données d'audit du Groupe HSBC *Audit Issues Database* ("AID"), aux points d'audit soulevés par les différentes équipes d'audit, ce qui lui permet de suivre les plans d'action du management suite aux constats du contrôle périodique, sur l'ensemble du champ comptable et financier. En complément, les Commissaires aux comptes effectuent chaque année une revue du dispositif pour le compte du Groupe HSBC et donnent leur opinion sur le rapport SOX 404 établi par la Direction de HSBC Holdings plc.

Chaque trimestre, le Comité d'Audit et le Comité des Risques de HSBC Continental Europe sont tenus informés des résultats des contrôles menés et de l'avancement des principaux plans d'action. Un certificat envoyé semestriellement par HSBC Continental

Europe à HSBC Bank plc, signé conjointement par le Directeur Général, le Directeur Financier et le Responsable du contrôle périodique, atteste de l'efficacité du dispositif de contrôle interne financier et précise, le cas échéant, les défaillances en cours de correction, identifiées par les différents acteurs du processus d'évaluation des contrôles.

Risque de résilience

Le risque de résilience représente notre incapacité à fournir des activités essentielles de la banque à nos clients, filiales et partenaires du fait d'une situation de disruption opérationnelle significative et continue.

Le risque de résilience peut être le résultat d'une multitude de défaillances ou d'insuffisances imputables à des processus, des personnes, des systèmes ou des événements externes. Les menaces en termes de résilience opérationnelle ont été illustrées ces dernières années à de nombreuses reprises. Ainsi, des exemples de facteurs mettant en exergue une attention accrue sur le sujet de la résilience peuvent être cités : les innovations technologiques rapides, les changements de comportement de nos clients, le risque toujours plus grand d'attaques et de menaces informatiques, les dépendances transfrontalières ou encore la sous-traitance.

La gestion du risque de résilience comprend :

- la définition d'un seuil tolérable (impact maximum) ;
- la supervision de l'environnement du risque et du contrôle ;
- le contrôle permanent ainsi que les revues thématiques.

Risque cyber et de sécurité de l'information

Description

La banque utilise le modèle des trois lignes de défense dans la gestion de ces risques, la 1er ligne de défense (*Cybersecurity*) étant responsable du fonctionnement quotidien et de la gestion de l'environnement de contrôle de la sécurité de l'information; la deuxième ligne de défense (*Resilience Risk*) constituée des experts de ces risques (*risk stewards*) chargés de déterminer l'appétence au risque de sécurité de l'information, l'élaboration des politiques, la gouvernance et la surveillance de l'activité de cybersécurité; et la 3ème ligne de défense : l'audit interne dont le rôle est de fournir à la Direction Générale et au Conseil d'Administration une vision indépendante sur la conception et le fonctionnement de la gestion des risques, de la gouvernance et des processus de contrôle interne.

La menace Cyber reste un sujet d'attention pour notre organisation, et une défaillance de nos mesures de protection contre la criminalité sur Internet ou des "cyber-attaques" pourrait aboutir à des pertes financières, une interruption de nos activités et / ou la perte de données de nos clients ou d'autres informations sensibles qui pourraient affecter notre réputation ou notre capacité à attirer ou conserver nos clients. Les "rançongiciels" et les attaques par déni de service ("DDoS") sont une menace prépondérante en pleine expansion au sein du secteur.

L'hameçonnage ciblé reste le meilleur moyen pour les attaquants d'accéder au réseau interne de l'entreprise et de mener des cyber-attaques.

Principaux développements en 2020

Grâce à son programme d'amélioration en matière de cybersécurité *Cyber Security Maturity Improvement Programme* – ("CSMIP"), HSBC a réussi à mettre en œuvre des mesures de contrôle clés telles que :

- Le développement sécurisé et outils de correction des vulnérabilités. Ces outils sont divisés en 3 catégories :
 - "*Static Application Security Testing*", permettant de scanner le code source des applications avant leur mise en production pour y détecter les vulnérabilités connues.
 - "*Dynamic Application Security Testing*", permettant d'identifier les vulnérabilités dans les applications Web et les

failles au niveau de l'infrastructure informatique une fois mise en production ou en préproduction.

- "*Mobile Application Security Testing*", permettant d'identifier les failles dans les applications mobiles.
- La Gestion des vulnérabilités : un nouvel outil permettant de consolider la vue de toutes les vulnérabilités identifiées lors des scans a été implémenté et est désormais disponible.
- Les processus d'automatisation de la gestion des correctifs ont été optimisés pour améliorer la capacité de correction et déployer les correctifs dans les 48 heures suivant leur publication par les fournisseurs, ce qui a considérablement réduit le nombre de vulnérabilités critiques.
- Le système de prévention de la perte de données ("*DLP*" : *Data Leakage Prevention*). La capacité de reconnaissance optique de caractères ("*ROC*") a été mise en œuvre pour extraire les données intégrées dans les images jointes aux e-mails sortants, permettant d'utiliser des politiques DLP basées sur du texte pour rechercher des données sensibles.

Gouvernance et structure

HSBC est tenu de maintenir et d'améliorer continuellement ses mécanismes de protection de l'information pour répondre aux exigences de ses clients et des autorités de régulation, et pour limiter son exposition à des sanctions légales, des pertes financières ou des atteintes à sa réputation. La banque s'assure de préserver la confidentialité, l'intégrité et la disponibilité de ses informations et de ses clients.

HSBC s'appuie sur la gestion du risque par ses lignes de défense pour identifier, évaluer, piloter et gérer les risques dans l'ensemble de son organisation. Le modèle de gestion des risques de sécurité de l'information au sein de HSBC est conforme aux standards internationaux reconnus en la matière.

Les risques liés à la Cybersecrétité et à la gestion des données sont escaladés au *Risk Management Meeting* de HSBC Continental Europe. En amont de ce comité, le forum "Cybersecrétité & Vulnérabilité" animé par l'équipe *Cybersecrétité*, et le "*Cyber Defence Forum*" animé conjointement par l'équipe *Résilience Risk* et l'équipe *Cybersecrétité*, traitent de tous sujets liés à la sécurité des données et au risque Cyber.

Gestion des risques

Incidents de sécurité : en 2020, la banque a été la cible d'un faible nombre d'attaques par déni de service sur ses sites sur Internet. De plus, la banque n'a subi aucune attaque par rançongiciel. Cependant, la banque a constaté une augmentation des attaques de rançongiciel chez certains de ses tiers, sans impact sur ses données ou la disponibilité de ses services. Aussi, les attaques d'origine Cyber n'ont eu qu'un effet négligeable sur nos clients, nos services ou notre société. Compte tenu de la sophistication grandissante des attaques Cyber, de futures attaques pourraient avoir des conséquences importantes sur nos activités, nos perspectives, notre assise financière, notre réputation et notre résultat opérationnel. HSBC n'a déclaré aucun incident de sécurité majeur sur les 12 derniers mois.

Formation et sensibilisation : HSBC dispose d'un programme de sensibilisation de son personnel à la sécurité de l'information au travers de différents canaux de communication, notamment une formation en ligne annuelle obligatoire, des annonces sur son site intranet, des affiches, des e-mails, des formations pour les nouveaux entrants et des thématiques de formations mensuelles sous forme de présentation PowerPoint. Tous les employés de HSBC sont éligibles à ce programme. Les profils les plus exposés tels que les membres du Conseil d'Administration ont également participé à une session d'information dédiée au risque cyber et de sécurité de l'information.

En plus d'une formation annuelle en ligne obligatoire, chaque membre du personnel est incité à s'inscrire au programme appelé *Cyber Shield* où il peut assister à trois heures de formation par mois sur la thématique Cyber afin de se sensibiliser davantage. Par ailleurs, les thématiques mensuelles de cyber-sensibilisation sont envoyées à tous les *Business Information Risk Officers* ("*BIRO*") et

communiquées à tous les métiers ou fonctions. Enfin, la formation *Cyberstar* pour les métiers, fournissant une sensibilisation sur le risque d'hameçonnage et de rançongiciel a été déployée pour tous les collaborateurs.

Pendant la période de crise liée à la Covid-19 et la période de confinement, une communication forte à la fois par e-mail et par publications sur les intranets a été déployée pour avertir des risques cyber dans cette période inédite. Enfin, le mois de la cyber-sensibilisation en octobre 2020 a été une bonne occasion de déployer des séances de sensibilisation sur l'impact du Covid-19 et sur les rançongiciels.

HSBC Continental Europe tout au long de cette période, a continué à maintenir le même niveau de sécurité de ses systèmes, y compris les mises à jour des signatures antivirales, les scans de vulnérabilités et les correctifs de sécurité.

Risques liés à l'externalisation

Description du risque d'externalisation

Le risque d'externalisation est le risque auquel HSBC Continental Europe est exposé lorsque ses activités ou services sont confiés à des fournisseurs externes ou à d'autres entités juridiques du Groupe HSBC.

Gestion du risque d'externalisation

HSBC Continental Europe s'est doté d'un dispositif robuste permettant de garantir une gestion efficace du risque lié à l'externalisation. Chaque métier ou fonction au sein de la première ligne de défense est en charge de superviser les fournisseurs de son périmètre. Il doit évaluer les risques des prestations, mettre en place les contrôles et conduire des diligences nécessaires, obtenir la validation du bon niveau de Management avant de procéder à l'externalisation et assurer que les prestations bénéficient d'une supervision adéquate pendant toute la durée de vie du contrat. Le métier ou la fonction doit s'assurer que le dispositif encadrant les externalisations est correctement appliqué au travers d'un monitoring en continu de l'efficacité des contrôles réalisés par les opérationnels et de revues thématiques réalisées par les équipes *Chief Control Officer* ("*CCO*"). Les résultats de ces revues devant être reflétés dans l'outil de gestion du risque du Groupe, Helios. Au sein de la deuxième ligne de défense, l'équipe Risque de Résilience est en charge de définir la stratégie et la politique pour la gestion du risque d'externalisation, les équipes de conformité réglementaire et risques opérationnels sont systématiquement engagées pour revoir et approuver les évaluations de matérialité des prestations proposées par la première ligne de défense, la Direction des Affaires Juridiques est en charge de revoir les contrats, et enfin, chaque *Risk Steward* intervient sur son périmètre d'expertise pour revoir les évaluations de risque effectuées par la première ligne de défense.

De plus, l'équipe de contrôle interne de second niveau au sein de la conformité réglementaire réalise des revues thématiques portant sur l'externalisation afin de vérifier que le dispositif est correctement implémenté.

Gouvernance

Toute externalisation d'un service critique doit être formellement approuvée par le comité de gestion des risques de la banque.

Un comité spécifique revoit les projets d'externalisation sur Cloud afin de vérifier la conformité avec la stratégie Cloud du Groupe HSBC et revoir les risques réglementaires, juridiques et la gestion des données personnelles.

Un comité mensuel est en place afin de s'assurer que les relations d'externalisation sont gérées selon les standards du Groupe HSBC et en conformité avec la réglementation.

Sécurité physique des personnes et des biens

Description

La menace terroriste mondiale accrue, le crime organisé, les troubles politiques et sociaux, l'activisme et les conséquences attendues de la crise sanitaire mettent davantage l'accent sur la nécessité d'assurer la protection physique de nos collaborateurs,

Risques

de nos locaux et de nos actifs, par une analyse minutieuse des menaces actuelles et émergentes.

"Protective Security" est en charge de la gestion des risques physiques, de leur identification et de leur prévention. Ce département met en œuvre des solutions physiques, électroniques et opérationnelles pour assurer la sécurité des personnels, des avoirs et des informations détenues par HSBC contre toute action malveillante ou criminelle.

Principaux développements

Après la crise des gilets jaunes de 2019, cette année a vu l'augmentation de la menace terroriste, la pandémie de Covid-19 et les longues périodes de confinement qui ont demandé une adaptation quotidienne pour assurer la présence d'effectifs de sécurité nécessaires, l'adaptation constante de nos procédures, et la continuité de la gestion et de la maintenance des systèmes de sécurité et de contrôle d'accès.

L'équipe "Protective Security" a en outre été fortement impliquée dans le déménagement de notre siège social de l'avenue des Champs-Élysées à l'avenue Kléber, particulièrement pour le vidage des salles fortes du site Elysée et la relocalisation des coffres clients ; ainsi que dans la conception et le suivi de la mise en place des systèmes de sécurité du nouveau siège de l'avenue Kléber.

Governance

L'équipe "Protective Security" rédige les procédures et les circulaires relatives à la sécurité sur le périmètre d'HSBC Continental Europe, en s'appuyant sur les standards du Groupe et en conformité avec la réglementation.

En tant que 1ère ligne de défense, "Protective Security" met en œuvre les contrôles de sécurité requis conformément aux instructions et taxonomie édictées au niveau global.

Avec un rôle transverse, l'équipe "Protective Security" participe à divers comités de direction ou de gestion de crise, et fournit des conseils ou des avis aux lignes métiers ou aux fonctions.

"Contingency risk"

Description

Le risque de contingence représente notre incapacité à fournir des services essentiels de la banque à nos clients, filiales et partenaires résultant d'une interruption significative et continue de nos activités en raison d'événements divers et variés. La gestion de ce risque est assurée par les première et seconde lignes de défense.

Au sein de la première ligne de défense, les métiers et fonctions sont propriétaires du risque et mettent en place les contrôles nécessaires. La fonction *Business Continuity & Incident Management* fournit un support aux métiers / fonctions et surveille la mise en place de ces contrôles. La supervision de ce risque étant assurée par la fonction *Resilience Risk* en deuxième ligne de défense.

L'objectif commun est de s'assurer que les services essentiels de la banque, les processus et fonctions sont assez résilients pour maintenir une continuité de l'activité face à des événements disruptifs majeurs. Au sein de ce périmètre très étendu, la gestion de la continuité d'activité regroupe la planification de la reprise des activités au travers des Plans de Continuité d'Activité, la recherche de la minimisation des impacts d'événements disruptifs majeurs, que ce soit au niveau global, au niveau régional ou au sein du pays, par rapport à une gamme de risques actuels ou émergents.

Principaux développements en 2020

En 2020, le Groupe a finalisé la mise en place la fonction *Resilience Risk*, en lien avec la révision de la taxonomie simplifiée des risques non financiers. La fonction *Resilience Risk* est située dans la deuxième ligne de défense et est chargée de donner des conseils et de superviser nos métiers et fonctions globales sur les sujets suivants : changements stratégiques et menaces émergentes, résilience des systèmes informatiques et aux attaques Cyber, résilience de l'information et des données, résilience des systèmes et processus de paiement, risques liés à la sous-traitance et à la

sécurité préventive, incluant le périmètre du risque de contingence.

Au second semestre de 2020, une transformation a été réalisée afin de fusionner les équipes *Operational Risk* et *Resilience Risk* en une nouvelle entité nommée *Operational and Resilience Risk* ("ORR").

En parallèle, l'équipe *Business Continuity & Incident Management* est située désormais au sein de *HSBC Operations, Services and Technology* de la fonction *Chief Operating Office*. L'équipe *BCIM* située en France fait désormais partie de l'équipe *Business Continuity & Incident Management* Europe dont la responsabilité est de superviser tous les aspects *Business Continuity Management & Incident Management* pour tous les pays de HSBC Europe.

Covid-19 : dès le début de la pandémie, il a été décidé de coordonner la réponse à l'événement sur l'ensemble de l'Europe, en tenant compte des leçons apprises lors de la première vague en Asie à laquelle les équipes HSBC ont dû faire face. Ainsi, l'utilisation massive du télétravail a été anticipée et les actions nécessaires réalisées dans les temps afin qu'aucun pays ne subisse les impacts d'un confinement partiel/total. En parallèle, un groupe de travail Covid-19 a été mis en place au niveau du Groupe HSBC pour assurer la coordination entre régions, partager les meilleures pratiques, définir les procédures de suivi des collaborateurs, et fournir des directives pour la mise en place d'un plan de retour progressif vers les lieux de travail.

La réponse globale à la crise Covid-19 a eu pour conséquence la réalisation des processus métiers à distance. Ceci a renforcé l'attention sur le risque de résilience et de contingence des fournisseurs de service dans le cadre de la gestion des risques fournisseur et plus particulièrement sur le risque de fuite de données lié au télétravail et à l'absence de surveillance managériale.

Il est apparu que la banque a répondu rapidement et efficacement à la situation en s'appuyant sur les équipements et infrastructures réservés habituellement au télétravail occasionnel et a rapidement mis en place une gouvernance afin de gérer les exceptions métiers liées à ce nouveau mode de travail.

Gouvernance et structure

L'équipe *Business Continuity & Incident Management* a mis en place un comité trimestriel local, présidé par le *Chief Operating Office* Continental Europe, dans lequel est présenté l'état des contrôles relatifs à la continuité d'activité et à la gestion d'incidents majeurs. Dans ce comité sont également remontés les problèmes et les risques identifiés auprès des métiers et fonctions. Ces éléments peuvent être également présentés et escaladés dans le *Risk and Control Management Meeting* de HSBC Europe.

L'équipe *Business Continuity & Incident Management* dispose également d'une structure interne de gestion et d'escalade mise en place à travers les *Regional / GSC* et *GBM Team Meetings* ainsi que le *Global Business Continuity & Incident Management Leadership Team Meeting*, afin d'assurer une escalade des points d'attention au niveau régional et global.

Gestion des risques

L'équipe *Resilience Risk* supervise l'identification, la gestion et le contrôles des risques de contingence. La librairie de la taxonomie des risques et des contrôles liée au risque contingence est en train d'être revue dans le cadre du programme "*Non Financial Risk Optimisation programme*".

Les procédures et politiques générales sont également en cours de réécriture afin d'être alignées avec les changements de l'organisation et avec les nouveaux rôles de l'équipe *BCIM*.

Dorénavant, cette équipe s'assure du fonctionnement et de l'évaluation des contrôles opérationnels et atteste de leur efficacité en continu.

Les risques informatiques

Dans le cadre du programme *Non-Financial Risk Optimization Programme ("NFRO")* – une nouvelle librairie de taxonomie des risques et des contrôles technologiques a été créée cette année.

Qu'apporte cette nouvelle librairie à HSBC ? :

La nouvelle librairie *Information, Technology and Cyber Security ("ITCS")* remplace les deux anciennes librairies dédiées aux risques informatiques. La librairie *Information and Cyber Security Risk ("ICSR")* qui adressait tous les événements de sécurité à caractère malicieux ou de mésusage et la librairie *Systems and Data Integrity ("SDI")* qui adressait tous les événements à caractère non malicieux, accidentels ou opératoires. La nouvelle librairie de risques et de contrôles offre à HSBC une amélioration significative dans sa capacité à évaluer les risques de type technologique. Aligné sur les standards actuels *National Institute of Standards and Technology ("NIST")* – l'apport de cette nouvelle taxonomie a simplifié l'architecture des contrôles informatiques. Elle a aussi permis à HSBC d'avoir davantage de clarté sur l'environnement de contrôle, grâce à une finesse de contrôles plus importante qui tient compte désormais d'activités et de processus technologiques non ou mal pris en compte par les anciennes librairies. De plus, elle offre à HSBC une plus grande souplesse pour tenir compte des changements technologiques tels que l'adoption des techniques Cloud par exemple.

Sa définition plus fine améliore également la transparence vis-à-vis des Métiers et des propriétaires de risques en leur permettant un examen plus serré de la performance des contrôles informatiques.

Pourquoi une nouvelle librairie était-elle nécessaire ?

L'ancienne librairie *Information and Cyber Security Risk ("ICSR")* datait de l'année 2017. La librairie *Systems and Data Integrity ("SDI")* avait, elle, été créée en 2018. Autant à leur époque elles ont pu représenter une amélioration dans notre capacité à adresser les risques technologiques, autant le manque de granularité de leurs contrôles a, au fil du temps, compliqué l'appropriation et la compréhension des plans d'action mis en œuvre afin que les Métiers maîtrisent leurs risques.

Une situation encore plus soulignée par les changements technologiques, les attentes des régulateurs et les nouvelles menaces auxquelles HSBC doit faire face.

En conséquence, un programme de remédiation a été lancé, et la nouvelle librairie *Technology and Cyber Security ("ITCS")* des risques et des contrôles technologiques a été créée.

Gouvernance et Gestion de l'Environnement de Contrôle

Le Directeur du Système d'Information ("DSI") pour la région Europe et UK-NFRB est responsable de l'ensemble des services informatiques fournis et utilisés par les Métiers et les Fonctions de sa région. Ce qui inclut tout à la fois l'investissement technologique, la supervision des services fournis en interne ou par des prestataires et partenaires externes, et l'engagement de toute mesure visant à maintenir effectif l'environnement de contrôle informatique et technologique de sa région pour le compte des Métiers et des Fonctions utilisatrices. La raison d'être du *Control Environment Management Meeting ("CEMM")* pour la région Europe est d'apporter cette supervision et de gérer quatre aspects clés de gouvernance :

La supervision des contrôles non efficaces rattachés à des risques résiduels élevés et très élevés ;

- l'environnement de contrôle ;
- les indicateurs clés de suivi des contrôles ;
- le suivi régulier de l'environnement de contrôle.

Le *Control Environment Management Meeting ("CEMM")* cadre les responsabilités affectées aux propriétaires des contrôles *Information Technology ("IT")* selon les modalités définies dans la politique du risque opérationnel – à savoir :

- piloter l'effectivité, l'évaluation et le management des contrôles IT qui opèrent et sont utilisés dans les cartographies de risques des Métiers ;

- piloter les indicateurs de contrôles qui permettent d'attester de l'effectivité ou non des contrôles ;
- piloter l'adéquation et le niveau de mise en œuvre des actions de remédiation clés relatives aux contrôles ;
- piloter les programmes ou projets qui ont un impact significatif sur l'environnement de contrôle IT tels que CS-MIP, *Ever Greening*, et évaluer les impacts de potentiels retards ou de dépendances budgétaires sur leur réalisation ;
- Piloter l'identification d'événements internes ou externes et l'éventuelle remontée d'actions à adresser auprès d'autres comités de risques et de contrôles.

Dans le cas où les améliorations sur l'environnement de contrôle ne peuvent être atteintes :

- ce comité est habilité à engager les actions de sorte de réduire le niveau d'exposition au risque ou à proposer des acceptations de risques aux propriétaires de risques attirés ;
- ce comité est habilité à revoir et entériner la démarche de supervision des contrôles clés rattachés aux risques inhérents significatifs.

De plus, le *Control Environment Management Meeting ("CEMM")* prend en compte les événements internes ou externes pouvant influencer la cartographie des risques, et évalue s'ils peuvent conduire ou non à un changement d'évaluation des risques et des contrôles.

Le *Control Environment Management Meeting ("CEMM")* se compose des propriétaires de contrôles, des responsables *Information Technology* au sein du périmètre déterminé, des responsables des lignes de contrôles de premier niveau, des responsables de la seconde et de la troisième ligne de contrôle. Les auditeurs externes sont également membres de ce comité.

Le *Control Environment Management Meeting ("CEMM")* reporte tout sujet d'attention à ses pairs au niveau Groupe et Région ainsi qu'au RMM des métiers globaux ou régionaux.

Risque de modèle

Description

Le service de gestion du risque de modèle *Model Risk Management ("MRM")* est une fonction de seconde ligne de défense qui comprend trois domaines d'activité : la validation indépendante des modèles, qui procède à des évaluations critiques des modèles les plus importants ; le service de gouvernance du risque de modèle, qui définit et gère les procédures liées aux modèles ; et l'intendance du risque de modèle, assurée par des cadres supérieurs responsables de la surveillance et de l'orientation des activités de gestion du risque de modèle conduites par la première ligne de défense, afin de promouvoir une saine responsabilité dans le développement, la compréhension et l'utilisation des modèles et des outils d'analyse pour soutenir les objectifs stratégiques de HSBC.

Principaux développements en 2020

Une nouvelle Politique de Risque de Modèle a été publiée en 2020 et est en cours d'implémentation ; elle comprend en particulier les évolutions suivantes :

- elle donne une définition plus claire de ce qu'est un « modèle », permettant une révision de l'inventaire effectif des modèles utilisés par la banque.
- elle s'applique à chaque instance d'utilisation du modèle et non au modèle dans son ensemble, dans la mesure où des utilisations différentes requièrent des examens séparés.
- elle définit une librairie de contrôle des risques de modèle.
- elle définit un cycle de vie plus ambitieux pour les modèles, comprenant des étapes bien définies, depuis la planification et le développement jusqu'à la validation, l'approbation et l'implémentation. La surveillance des modèles en cours d'utilisation fait l'objet de consignes claires.
- la politique de risque de modèle donne une nouvelle définition des rôles et responsabilités de chacun, avec en particulier un

Risques

nouveau rôle de commanditaire du modèle, permettant aux métiers utilisateurs de modèles de prendre conscience des risques correspondants.

- l'intensité de l'examen requis pour chaque modèle est proportionnelle à son niveau de risque, ce qui permet de concentrer les efforts sur les modèles les plus importants.
- le rôle de la fonction de gestion du risque de modèle lui permet d'intervenir pour imposer des conditions à l'utilisation des modèles, ou pour refuser cette utilisation si nécessaire.

Gouvernance et structure

Au niveau du Groupe HSBC, la fonction de gestion du risque de modèle est dirigée par le Directeur du risque de modèle. Elle est organisée en sous-fonction globale, avec des équipes régionales de gestion du risque de modèle qui assistent et conseillent chaque métier et fonction. Au niveau de HSBC Continental Europe, la fonction est dirigée par son responsable local, rattaché hiérarchiquement au Directeur des Risques, et fonctionnellement au responsable de MRM pour la région EMEA. Le responsable de MRM en HSBC Continental Europe est assisté par une équipe assurant la revue indépendante des modèles et la gouvernance du risque, à la fois localement et dans les centres d'excellence du Groupe HSBC en Pologne et en Inde.

Gestion des risques

HSBC procède à des revues régulières de ses politiques et procédures de gestion du risque de modèle. Les métiers et fonctions propriétaires ou utilisatrices de modèles y sont tenus de procéder à des contrôles exhaustifs et pertinents de leur risque de modèle. La fonction MRM présente régulièrement à la direction un état des lieux du risque de modèle par le biais de la cartographie des risques et le rapport des risques principaux et émergents. Elle effectue également des revues périodiques de sa structure de comités de risque de modèles, afin de garantir que les métiers et fonctions ont un niveau adéquat de compréhension et de maîtrise de leur risque de modèle.

Dispositif général de contrôle périodique

Conformément à l'arrêté du 3 novembre 2014 relatif au contrôle interne des banques, le rôle de l'Audit interne est de fournir à la Direction Générale et au Comité d'Audit et au Comité des Risques de HSBC Continental Europe une assurance objective sur la gestion des risques et le dispositif de contrôle interne mis en œuvre par la banque. Le contrôle périodique de HSBC Continental Europe a ainsi pour objet de s'assurer de la conformité des opérations, du niveau de risque effectivement encouru par l'établissement, du respect des procédures, de l'efficacité et du caractère approprié des dispositifs de contrôle mis en œuvre, au moyen d'enquêtes indépendantes conduites au niveau central par des agents qualifiés à cet effet.

Au sein du dispositif de contrôle des risques tel que mis en place par le Groupe HSBC, l'Audit interne constitue la troisième ligne de défense intervenant successivement derrière les acteurs de la première ligne de défense des différents métiers et fonctions ("*Risk Owners*", "*Control Owners*" et "*Chief Control Officers*") puis les équipes de la seconde ligne de défense ("*Operational Risk*", "*Assurance Teams*" et "*Risk Stewards*"). Les interventions des deux premières lignes de défense ne préjugent naturellement pas de celles de l'Audit interne, qui dispose d'un pouvoir d'initiative illimité dans le choix et l'étendue de ses investigations. Cette liberté d'action tient à ce qu'il incombe à l'Audit interne de fournir, aux dirigeants et au Comité d'Audit et au Comité des Risques de la Banque, une assurance indépendante sur les risques auxquels celle-ci est exposée et leur degré de maîtrise par leurs responsables.

A ce titre, l'Audit interne prête une attention toute particulière, en premier lieu, au respect de la réglementation nationale applicable au domaine audité, en second lieu, à la correcte application des normes, directives et procédures en vigueur au sein du Groupe HSBC, et enfin, à la conformation des activités et des processus audités à l'appétence pour le risque ("*Risk Appetite*") qui les gouverne.

En vertu de l'article 27 de l'arrêté du 3 novembre 2014, le dispositif de contrôle périodique s'applique à l'ensemble de l'entreprise HSBC Continental Europe, y compris ses succursales européennes, ainsi qu'à l'ensemble des entreprises contrôlées de manière exclusive ou conjointe.

L'Audit Groupe HSBC (*Global Internal Audit – "GBL INA"*) compte aujourd'hui six équipes d'audit globales couvrant, de façon experte, les différents métiers et fonctions du Groupe HSBC :

- Audit de la Banque privée et de gestion de patrimoine (WPB) ;
- Audit de la Banque d'entreprises (CMB) et la Banque d'investissement et de financement (GB) ;
- Audit des activités de marché (GM) ;
- Audit financier et des risques ;
- Audit de la conformité ; et
- Audit des opérations et de l'informatique.

GBL INA comporte, en outre, quatre groupes d'audit à compétence géographique régionale (Royaume-Uni, Asie-Pacifique, Etats-Unis et Reste du Monde), qui intègrent des groupes d'audit pays. "*Global Internal Audit France*" ("*INA FRA*"), étant un de ces groupe d'audit pays, qui a pour champ de compétences le périmètre légal de HSBC Continental Europe (Belgique, Espagne, France, Grèce, Irlande, Italie, Luxembourg, Pays-Bas, Pologne, République tchèque et Suède), assisté par des équipes locales au Luxembourg et en Pologne.

Le contrôle périodique de HSBC Continental Europe est donc assuré conjointement par deux entités de GBL INA, fonctionnellement reliées et étroitement coordonnées entre elles :

- d'une part, INA FRA, équipe d'audit à vocation généraliste établie en France, intervenant historiquement pour l'essentiel sur l'audit des fonctions centrales, des métiers WPB et CMB, des opérations bancaires, de l'informatique et des projets stratégiques. L'effectif budgétaire d'INA FRA, de 30 personnes en 2020, est pour l'essentiel réparti entre un groupe d'auditeurs "métiers" et un groupe d'auditeurs "informatiques";
- d'autre part, des équipes globales spécialisées par métier et / ou fonction, réparties principalement entre Londres et Hong Kong.

En outre, comme indiqué supra, au-delà des niveaux fonctionnel et régional, l'organisation de l'Audit Groupe prend appui sur ses composantes locales, présentes dans de nombreux pays.

Le rôle joué par les groupes d'audit pays dans le dispositif d'audit interne constitue un axe majeur de la stratégie de GBL INA. En effet, d'une part les équipes locales ont une connaissance de la réglementation nationale les mettant en situation d'adapter la couverture des risques aux exigences correspondantes, d'autre part leur appartenance à GBL INA renforce leur indépendance au travers de la mise en œuvre de méthodes d'audit uniformes et alignées sur des standards élevés (tels que traduits et régulièrement actualisés dans l'*Audit Instruction Manual – ("AIM")*). L'appartenance commune à GBL INA favorise également un partage des bonnes pratiques entre les équipes appelées à travailler de façon conjointe.

Dans ce cadre, en 2020, le contrôle périodique sur le périmètre HSBC Continental Europe a été assuré tantôt directement par GBL INA, tantôt par INA FRA, tantôt encore par ces deux acteurs en conjonction, conformément aux termes de la convention conclue entre eux le 25 mars 2011 et mise à jour le 2 août 2019, qui encadre les modalités de leur coopération et de leurs interventions respectives.

L'équipe globale d'audit GBM ("*INA GBM*") dispose d'un implant d'auditeurs à Paris, doté de cinq personnes. De plus, d'autres équipes globales disposent aussi d'auditeurs localisés à Paris : une personne qui travaille sur les modèles et une personne sur la partie assurance.

Les interventions de l'audit local et des équipes globales convergent pour être consolidées dans le plan d'audit annuel de HSBC Continental Europe. En tout état de cause, conformément à l'arrêté du 3 novembre 2014 susmentionné, toutes les missions

d'audit concernant HSBC Continental Europe le sont en coordination avec l'Inspecteur Général de HSBC Continental Europe, qui veille à leur cohérence et à leur efficacité pour l'établissement et ses filiales ou succursales assujetties.

L'Inspecteur Général de HSBC Continental Europe, Directeur d'INA FRA, rapporte à la fois au responsable de "Rest of the World Audit" et au Comité d'Audit de HSBC Continental Europe. Il relève hiérarchiquement du Directeur Général de HSBC Continental Europe. Depuis début 2017, conformément aux prescriptions de la réglementation Solvabilité II, un directeur indépendant du contrôle périodique de la filiale d'assurances de HSBC Continental Europe a été désigné.

Les travaux d'audit sont tous conduits selon les normes du Groupe HSBC applicables en la matière, telles que retracées notamment dans le Manuel précité des Standards d'Audit du Groupe ("AIM"). Les prescriptions décrites dans AIM doivent être respectées lors de chacune des missions. La dernière version (v.4.5) a été diffusée le 24 juin 2020.

L'outil *Auditing, Reporting and Management Information System* ("ARaMIS") a été mis en place en 2017 et est utilisé pour toutes les activités d'audit :

- la gestion de l'univers d'audit ;
- l'évaluation des risques pour les différentes entités d'audit ;
- la préparation du plan d'audit ;
- tout le processus d'audit ; et
- le suivi des fiches.

Les principales évolutions méthodologiques pour l'année 2020 concernent la simplification du processus d'audit pour les auditeurs. De plus, une bibliothèque des prestataires de services a été intégrée dans ARaMIS afin de mieux suivre la couverture des activités externalisées.

Au-delà des échanges très réguliers entre les acteurs de l'Audit Groupe, plusieurs éléments concourent à la connaissance et à la tenue à jour des risques par les responsables du contrôle périodique pour HSBC Continental Europe, en particulier :

- la participation de l'Inspecteur Général de HSBC Continental Europe au Comité Exécutif, au *Risk Management Meeting* ("RMM"), au Comité de Conformité, au Comité de Risque Opérationnel, au Comité d'Audit de la Banque et de l'ensemble de ses filiales en France, ou encore au *Financial Crime Risk Management Committee* ("FC RMC") ;
- la présence des directeurs, chefs de missions ou auditeurs d'INA FRA dans les comités de risques des différents métiers et fonctions ;
- l'organisation de rencontres bilatérales périodiques (généralement trimestrielles) entre l'Inspecteur Général, les directeurs de missions d'INA FRA et les responsables des différents métiers et fonctions ; et
- l'organisation de rencontres périodiques (généralement trimestrielles) entre l'Inspecteur Général, les directeurs de missions d'INA FRA et les Commissaires aux comptes de la Banque.

En matière de remontée d'informations, tous les rapports d'audit sont transmis à la hiérarchie de l'entité ou au responsable du processus audité, qui assure *in fine* la responsabilité de la mise en œuvre des actions de remédiation convenues, tout comme de celles éventuellement formulées par ailleurs par les autorités de tutelle ou les Commissaires aux comptes. Le Directeur Général, le Directeur des Risques, le Directeur de l'Exploitation, le Directeur de la Conformité et la Directrice des Risques Opérationnels sont systématiquement destinataires des rapports de contrôle périodique.

Les rapports d'audit relatifs à HSBC Continental Europe faisant l'objet d'une notation défavorable pour l'environnement de contrôle et / ou les actions du management, sont systématiquement présentés et commentés par l'Inspecteur Général au Comité d'Audit de HSBC Continental Europe. Ce comité assure également un suivi des plans d'action se rapportant

aux constats de risque très élevé et élevé issus des rapports d'audit et ayant excédé l'échéance de mise en œuvre.

Enfin, le service de contrôle périodique de HSBC Continental Europe siège au sein du Comité Inter-Inspections Générales ("CIIG") qui réunit huit établissements de crédit de la place dans l'objectif de mener des contrôles conjoints sur les prestataires externes communs à au moins quatre d'entre eux, en droite ligne des prescriptions du titre V, chapitre II de l'arrêté du 3 novembre 2014. Cette approche conjointe d'audit est aussi mentionnée dans les lignes directrices de l'Autorité bancaire européenne ("ABE") sur l'externalisation, qui ont été diffusées en février 2019.

Ressources humaines

Dispositif de contrôle et de gestion des risques liés aux ressources humaines

A la fin 2020, les principaux risques liés aux Ressources Humaines et susceptibles d'avoir des incidences significatives sur le fonctionnement de HSBC Continental Europe sont les suivants :

- risques psycho-sociaux, engendrés notamment par la crise Covid-19, un mauvais climat social, des conditions de travail inadaptées, des ressources humaines insuffisantes ou des pratiques managériales inadéquates ;
- risques "people", lié au manque de ressources et / ou de compétences des équipes ;
- risques de sécurité de l'information liés à la perte ou à la fuite de données sensibles concernant le personnel ;
- risques juridiques liés au non-respect des réglementations ;
- risques de non-paiement de contributions sociales ou de taxes liées aux rémunérations.

La Direction des Ressources Humaines ("DRH") de HSBC Continental Europe constitue la seconde ligne de défense du risque ressources humaines du groupe HSBC Continental Europe.

A ce titre, elle a établi une cartographie des risques qui reprend des risques transversaux, s'agissant des risques liés aux ressources humaines, ainsi que des risques portés par la fonction elle-même, qu'ils soient directement liés aux ressources humaines ou non. Cette cartographie est actualisée au moins une fois par an et sert de support au plan de contrôle annuel.

Le contrôle interne s'appuie également sur des indicateurs de risques (HR *Operational Risk* et *People Risk*) qui sont notamment commentés mensuellement au *Risk Management Meeting*.

Institué en 2009, le Forum des risques RH se réunit trimestriellement dans la cadre de la couverture du dispositif de contrôle permanent de la fonction de risque Ressources Humaines. Participent à ce Comité, outre les principaux responsables de la DRH de HSBC en France, le correspondant de l'équipe *Operational Risk* de la fonction RH, le Responsable de l'équipe Droit social de la Direction des Affaires Juridiques, le représentant de la Conformité Réglementaire et le représentant de l'Audit France.

Le Forum présente notamment les sujets de gouvernance portés par les Ressources Humaines et les plans d'actions en cours. Il examine l'état d'avancement des recommandations qui sont adressées à la DRH par l'Audit, d'autres Fonctions ou le Contrôle interne et les points de risques identifiés par les Directions RH. Il analyse les principales pertes opérationnelles et incidents RH.

Il s'assure que les prestataires de la fonction sont référencés et que les risques liés aux prestations fournies ont fait l'objet d'une évaluation. Il est rendu compte de ses travaux à "l'*Operational Risk Meeting*".

Les comités

Rôle du People Committee HSBC Continental Europe

Le *People Committee* assiste le Directeur des Ressources Humaines ("DRH") et le Directeur Général pour tout ce qui est relatif aux stratégies, politiques et initiatives en matière de gestion des collaborateurs conformément à la politique RH Groupe

Risques

approuvée par le *People Committee* Groupe ("GPC"), tout en tenant compte des pratiques et contraintes réglementaires locales.

Le *People Committee* a pour principales missions :

- le suivi, de manière transversale au niveau local et dans chaque métier et fonction, de la mise en place des stratégies Groupe en matière de gestion des collaborateurs, par exemple en matière de diversité, de mobilité internationale, d'engagement des salariés, de recrutement, de développement, etc. ;
- la revue des éventuelles dispenses auprès du GPC sur l'approche adoptée en termes de mise en œuvre des stratégies et / ou de politiques majeures du Groupe en matière de gestion du personnel ;
- le suivi des principaux risques en matière de gestion des collaborateurs à l'échelle locale (en particulier les cas identifiés de manquements dans le cadre de l' "*Incentive Compliance process*", les statistiques en matière de *turn-over*, les résultats de l'enquête d'engagement et les plans d'actions recommandés) ;
- l'identification des talents à l'échelle locale, notamment dans le cadre du programme Inspire (développement du leadership France) et au travers d'un dispositif groupe "Explore", ainsi que l'élaboration du plan annuel de succession pour les postes critiques (*Enterprise Critical Roles* et *Business Critical Roles*) ;
- le suivi de bonne application de la stratégie Groupe en matière de management de la performance ;
- l'analyse de l'évolution des structures organisationnelles et des décisions qui en découlent à l'échelle locale le cas échéant (par exemple, changements majeurs apportés au Job Catalogue, au périmètre de responsabilités des managers) ;
- la revue des mouvements de personnel GCB 0-3 ;
- l'approbation du procès-verbal et revue des plans d'actions du *People Committee* précédent.

En matière de rémunération, le *People Committee*, dans sa composante restreinte, assure plusieurs rôles tant dans sa dimension globale qu'individuelle.

Politique de rémunération

Il examine les grands axes de la politique de rémunération proposée par la Direction des Ressources Humaines pour la France ainsi que pour ses succursales et filiales et l'approuve.

Il s'assure de la cohérence de cette politique avec les principes généraux de la politique de rémunération fixée par le Groupe HSBC pour l'ensemble de ses filiales, et au regard des directives particulières fixées par les lignes de métier globales.

Il se prononce sur la conformité de cette politique avec les normes professionnelles locales et les recommandations des autorités de tutelle de la banque en France (Autorité de contrôle prudentiel et de résolution, Banque centrale européenne, Autorité des marchés financiers, Fédération bancaire française).

Dispositifs de rémunération variable

Il vérifie que l'ensemble des dispositifs de rémunération variable, mis en œuvre dans les différents métiers de la banque, répondent aux principes généraux définis dans les politiques de rémunération France, Groupe et lignes de métier globales et sont conformes aux exigences des autorités de tutelle.

Il examine les enveloppes de rémunération variable attribuées par les lignes de métier globales aux équipes de HSBC Continental Europe (y compris ses succursales et filiales), au regard de la performance globale des métiers, de la performance relative des équipes et en prenant en compte les dimensions risque et conformité.

Il approuve la structure de ces enveloppes, c'est-à-dire la répartition entre cash et actions, entre rémunération immédiate et rémunération différée en application des règles du Groupe HSBC et des normes professionnelles locales en la matière.

Attributions individuelles

Après en avoir approuvé la liste, Il examine et valide la cohérence des rémunérations des "*Risk Takers*" CRD IV, AIFM / UCITS et Solvabilité II (à l'exception des membres du *People Committee restreint*) avant soumission aux organes de décision compétents de HSBC Continental Europe et du Groupe HSBC. Il examine les 20 plus hautes rémunérations de l'entreprise (à l'exception des membres du *People Committee* restreint) en lien avec les organes de décision HSBC Continental Europe et du Groupe HSBC et les lignes de métier globales.

Il examine la liste des défaillances individuelles au regard du respect des règles internes en matière de risque de crédit, de conformité et d'image, et pour certains collaborateurs, du respect des mandats prévus par les règles Volker et SRAB.

Une synthèse des axes majeurs de la politique de rémunération et de ses principaux changements est présentée à l'occasion du premier Comité des Rémunérations du Conseil d'Administration qui suit le *People Committee* restreint

Rôle du Comité des Rémunérations

Le Comité des Rémunérations, en s'appuyant sur la synthèse émise par le *People Committee* restreint, exprime son avis sur les politiques et pratiques en matière de rémunération, en s'assurant de leur cohérence avec la politique du Groupe HSBC, de leur conformité aux normes locales en vigueur et de la bonne prise en compte des dimensions risque et conformité de l'entreprise.

Son champ d'intervention couvre l'ensemble des politiques et pratiques de rémunération mises en œuvre au sein de l'entreprise, avec toutefois un examen plus approfondi sur les professionnels de marché et les mandataires sociaux.

Rôle des fonctions Risques et Conformité dans les politiques de rémunération

Les fonctions Risques et Conformité sont, conformément aux règles du Groupe HSBC (*Global Standards Manual – "GSM"* et *Functional Instruction Manual – "FIM"*), consultées pour avis lors de la mise en œuvre des politiques de rémunération, lors du déploiement de nouveaux dispositifs de rémunération variable et enfin lors de l'attribution des variables individuels dans le cadre du processus de révision salariale annuelle.

Afin de renforcer le rôle des fonctions Risques et Conformité, certaines évolutions ont été mises en œuvre dès 2010, et renforcées significativement en 2015.

Sur un plan pratique, ces fonctions ont la responsabilité, dans leurs domaines d'intervention respectifs, de :

- identifier et répertorier, tout au long de l'année, tous les cas de non-respect des règles de conformité et/ou des règles de procédures internes et / ou des règles en matière de risque ou de sécurité de l'information ;
- instruire les dossiers de manquement individuel en collaboration avec le management du collaborateur concerné et, si besoin, avec les équipes "*Employee Relation*" ;
- présenter les dossiers au Comité Risques Opérationnels du métier concerné afin que le Comité puisse évaluer, à partir d'une grille de critères par type de risque, le niveau du risque et le niveau de manquement du collaborateur au regard de facteurs aggravants ou atténuants. A l'issue du Comité, une décision est prise sur les actions à mettre en œuvre sur un plan disciplinaire et / ou managérial et sur l'incidence en matière de note de performance et donc de rémunération variable et enfin sur la nécessité, en fonction de la gravité des faits, de l'application de la règle du "malus" d'annulation de tout ou partie des actions attribuées antérieurement et non encore acquises ;
- fournir, si nécessaire, un retour d'information au management afin de procéder à d'éventuels ajustements dans les procédures internes et / ou amendements dans la *balanced scorecard* des collaborateurs concernés par ces manquements.

La Direction des Ressources Humaines communique au *People Committee* ainsi qu'au Comité des Rémunérations une synthèse

des comportements individuels et/ou collectifs non conformes au respect des règles internes en matière de risque ou de conformité ainsi qu'une synthèse des réalisations exceptionnelles de collaborateurs sur le plan de la gestion des risques et plus particulièrement en matière de criminalité financière.

Assurances et couverture des risques

HSBC Continental Europe bénéficie des programmes internationaux d'assurance souscrits par HSBC Holdings plc, face aux risques opérationnels majeurs assurables auxquels il est exposé, qu'il s'agisse de la protection des personnes ou de ses biens et infrastructures.

Les montants de garanties souscrits pour les risques financiers prennent en compte une hypothèse de sinistralité catastrophique, avec pour objectif de minimiser l'impact de tout événement assurable dont la survenance peut avoir un effet significatif sur les activités du Groupe. Les montants de garanties privilégiés face aux risques d'infrastructure, notamment les dommages liés aux immeubles d'exploitation, sont fixés en valeur de remplacement et varient selon les sites. Des visites de risques par des inspecteurs assureurs sont organisées régulièrement.

La majorité des programmes d'assurance mis en place par HSBC Holdings plc face aux risques énumérés précédemment, font l'objet d'une émission de police locale en France, ainsi que dans les pays européens où sont localisées les succursales (pour un panel de risques plus restreints).

Par ailleurs, en fonction des besoins spécifiques des activités et pour répondre aux contraintes réglementaires, HSBC Continental Europe souscrit des programmes locaux, notamment en matière de responsabilité civile pour certaines activités réglementées, les opérations de construction (garantie décennale) ou les risques automobiles (responsabilité civile obligatoire), etc.

De façon générale, les niveaux de couverture, rétention ou franchise sont :

- conformes aux conditions du marché, aux règles et usages de la profession, à la réglementation ;
- en cohérence avec la valeur des actifs et des bilans de HSBC Continental Europe et HSBC Holdings plc, et l'appétit aux risques du Groupe.

Le volume des primes versées, tous programmes confondus, était de l'ordre de 0,39 % du produit net bancaire de HSBC Continental Europe pour l'exercice 2020.

Certains programmes, notamment internationaux, incluent la participation de la captive de réassurance du Groupe HSBC. Les partenaires courtiers et experts sont sélectionnés sur base de leur réputation, de leur degré d'expertise sur les couvertures d'assurance gérées et en fonction de la qualité de leur réseau international. Les assureurs sont quant à eux choisis selon une politique très stricte de surveillance de leur solvabilité.

Les risques liés au développement durable et au changement climatique

HSBC Continental Europe gère le risque que des services financiers fournis à ses clients puissent avoir une incidence inacceptable sur les personnes ou l'environnement. Le risque lié au développement durable peut également entraîner un risque commercial pour les clients, un risque de crédit et un risque de réputation pour la banque.

Le cadre de gestion des risques appliqué par le Groupe HSBC se fonde sur des politiques sectorielles et des processus formels.

Evaluation de l'exposition de HSBC Continental Europe aux risques physiques et risques de transition liés au changement climatique.

Dans le cadre de l'article 173 de la loi n° 2015-992 du 17 août 2015 sur la transition énergétique, HSBC Continental Europe mène, depuis 2016, des analyses sectorielles sur l'alignement de ses portefeuilles de financement avec une trajectoire 2 °C fournie par l'Agence Internationale de l'Énergie ou la Stratégie Nationale Bas Carbone. La Banque a inscrit en risque émergent le risque de

transition, à savoir le risque qu'un client / une contrepartie ne puisse honorer ses obligations financières du fait de la transition vers une économie bas carbone.

Pour des informations plus détaillées, voir la partie "Gérer les risques environnementaux de l'activité bancaire" dans la Déclaration de Performance Extra financière page 56.

La gestion des risques liés au métier de l'Assurance

La structure de la gouvernance des risques de HSBC Assurances Vie (France) s'articule autour de plusieurs comités, qui ont pour objet de piloter l'exposition aux différents risques de l'activité en fonction des limites fixées pour chacun de ces risques. Les principaux comités qui interviennent dans le cadre de cette gouvernance sont les suivants :

- l'*Actuarial Control Committee* approuve les changements d'hypothèses, de méthodologie ou de process ayant un impact sur le calcul du résultat ou de la marge de solvabilité ;
- le *Local Insurance Model Oversight Committee* effectue la validation, le contrôle et le suivi des modèles utilisés ;
- l'*Asset and Liabilities Committee* gère le risque actif passif et le suivi du capital économique et réglementaire ;
- l'*Investment Committee* gère les risques liés aux investissements (risques de marché, de crédit et de liquidité) ;
- le *Compliance Committee* couvre les sujets liés à la lutte contre la criminalité financière et le blanchiment des capitaux ainsi que les sujets de conformité réglementaire ;
- l'*Insurance Risk Committee* suit les risques assurantiels, incluant le suivi des taux de chute (rachats, décès, sinistres), la politique de réassurance et les hypothèses non économiques utilisées dans les modèles.

La responsabilité de la *Risk Management Meeting* de l'Assurance porte sur l'ensemble des risques auxquels est exposée l'activité. Il s'appuie pour cela sur les comités ci-dessus, dont il assure la supervision et dont il fait évoluer la structure ou le fonctionnement le cas échéant. Il fait ensuite remonter au Comité d'Audit et des Risques de HSBC Assurances Vie (France) les risques significatifs et les mesures prises pour les gérer.

Cette section donne des éléments d'information sur les risques découlant des activités d'assurance, dont les risques financiers, et notamment les risques de marché, les risques de crédit, les risques de liquidité et les risques d'assurance.

Les risques liés à ces opérations sont gérés au sein de la filiale d'assurance à l'aide de méthodologies et de processus propres aux activités d'assurance, mais ils restent soumis à un suivi au niveau du Groupe HSBC.

Le modèle de bancassurance de HSBC Continental Europe

HSBC Continental Europe utilise un modèle intégré de bancassurance qui offre des produits d'assurance et de gestion de patrimoine destinés principalement à la clientèle de la banque HSBC. Les produits d'assurance sont distribués par les métiers Banque de particuliers et de gestion de patrimoine et Banque d'entreprises, à travers leurs réseaux d'agences et les canaux directs.

Les contrats d'assurance distribués par HSBC Continental Europe répondent aux besoins sous-jacents de sa clientèle bancaire, qu'il est en mesure d'identifier grâce aux contacts établis dans le cadre de la relation bancaire et à sa connaissance de ses clients. Il s'agit en majeure partie de produits d'épargne et de placement, de contrats d'assurance temporaire décès et de contrats d'assurance emprunteur. Lorsque HSBC Continental Europe n'accepte pas le risque ou qu'il ne dispose pas de la taille opérationnelle pour élaborer efficacement ces produits, il fait appel à quelques compagnies d'assurance externes pour proposer des produits d'assurance à sa clientèle à travers son réseau d'agences et les canaux directs. Outre la conformité avec les politiques du Groupe HSBC relatives aux activités d'assurance, la filiale assurance définit ses propres procédures de contrôle.

Risques

Le pilotage est exercé par le *Risk Management Meeting* ("RMM") de la filiale. Par ailleurs, le Comité de gestion actif-passif ("ALCO") de la filiale surveille et examine la concordance dans le temps et le bon équilibre entre les flux de trésorerie attendus des actifs et des passifs d'assurance de la filiale. L'ensemble des produits d'assurance, qu'ils soient élaborés en interne ou par une compagnie d'assurance tierce, sont soumis à un processus d'approbation des produits avant leur lancement.

Risques financiers des activités d'assurance

Les activités d'assurance du groupe HSBC Continental Europe sont exposées à un ensemble de risques financiers pouvant être classés comme suit :

- risques de marché : risques découlant de la variation de la juste valeur des actifs financiers ou de leurs flux de trésorerie futurs sous l'effet de fluctuations de variables telles que les taux d'intérêt, les taux de change et les cours des actions ;

- risques de crédit : risque de perte financière occasionnée par le manquement d'un tiers à ses obligations ; et
- risques de liquidité : risque de ne pas pouvoir honorer à l'échéance ses obligations de paiement vis-à-vis des assurés en raison de l'insuffisance des actifs pouvant être réalisés.

Les exigences réglementaires prescrivent le type, la qualité et la concentration des actifs que HSBC Assurances Vie (France) doit conserver pour honorer les passifs d'assurance. Ces exigences viennent compléter les politiques du groupe HSBC dans son ensemble.

Le tableau ci-après présente la répartition des actifs détenus par HSBC Assurances Vie (France), par type de contrat, et donne un aperçu de l'exposition aux risques financiers.

Actifs financiers détenus par HSBC Assurances Vie (France)

	31 décembre 2020			
	Contrats liés €m	Contrats non liés €m	Autres actifs €m	Total €m
Actifs financiers à la juste valeur par résultat				
- obligations et autres actifs de taux	—	2 287	1 496	3 783
- investissements en actions	45	5 644	240	5929
Total	45	7 931	1 736	9 712
Actifs financiers à la juste valeur par OCI				
- obligations et autres actifs de taux	—	9 718	2 063	11 781
- investissements en actions	—	—	—	—
Total	—	9 718	2 063	11 781
- Dérivés	—	49	2	51
- Autres actifs financiers	—	3 377	352	3 729
Total	45	21 075	4 153	25 273

Environ 62 % des actifs financiers étaient investis en obligations au 31 décembre 2020 et 23 % en actions.

En assurance-vie, les primes nettes sont investies dans des portefeuilles d'actifs. HSBC Assurances Vie (France) gère les risques financiers de ces portefeuilles pour le compte des assurés en détenant des actifs appropriés en fonction de la nature des contrats souscrits.

Risques de marché des activités d'assurance

Les risques de marché découlent des asymétries entre les passifs de certains produits et les actifs sous-jacents. Par exemple, les écarts de rendement et d'échéance entre les actifs et les passifs génèrent des risques de taux d'intérêt.

Sont examinés ci-après les principales caractéristiques des produits fournis par la société d'assurance du groupe qui génèrent des risques de marché, ainsi que les risques de marché auxquels ces caractéristiques exposent la société.

Les produits de placement ou d'assurance à long terme peuvent être assortis de garanties. Il y a risque de taux d'intérêt lorsque le rendement des actifs couvrant le rendement du placement garanti peut être inférieur à ce dernier, tel que découlant des garanties devant être versées aux assurés.

Le montant des contrats d'assurance et de placement avec participation discrétionnaire est principalement investi en obligations ; une fraction est affectée à d'autres catégories d'actifs de manière à fournir aux clients un potentiel de rendement accru. Les filiales détenant ce type de portefeuille de produits sont exposées au risque de chute des cours du marché lorsque les primes discrétionnaires ne peuvent pas pleinement en tenir compte.

Une hausse de la volatilité du marché peut également engendrer une augmentation de la valeur de la garantie accordée à l'assuré.

Les contrats de placement et d'assurance à long terme permettent, en règle générale, à l'assuré de racheter la police à n'importe quel moment ou de la laisser expirer. Lorsque la valeur de rachat n'est pas liée à la valeur réalisée sur la cession des actifs

sous-jacents associés, la filiale est exposée aux risques de marché. En particulier, lorsque les clients souhaitent racheter leur contrat alors que la valeur des actifs est à la baisse, ceux-ci vont devoir être vendus à perte pour financer les remboursements.

Concernant les contrats en unités de compte, le risque de marché est pour l'essentiel supporté par l'assuré, mais en règle générale l'exposition au risque de marché demeure, car les commissions de gestion sont liées à la valeur de marché des actifs liés.

Chaque filiale d'assurance du Groupe HSBC gère le risque de marché en recourant à tout ou partie des techniques suivantes :

- pour les contrats avec participation discrétionnaire, en ajustant le taux de la participation aux bénéfices pour gérer les engagements envers les assurés. Une part significative du risque de marché est ainsi supportée par l'assuré ;
- en structurant les portefeuilles d'actifs pour couvrir les flux de trésorerie relatifs aux passifs ;
- en utilisant, dans une certaine mesure, des instruments dérivés offrant une protection contre des mouvements défavorables du marché ou une meilleure couverture des flux de trésorerie relatifs aux passifs ;
- en révisant périodiquement les produits identifiés comme présentant un risque élevé, comportant des garanties de rendement et des caractéristiques optionnelles liées à des produits d'épargne et de placement ;
- en intégrant des caractéristiques, destinées à atténuer le risque de marché, dans les nouveaux produits ; et
- en se séparant, dans la mesure du possible, des placements dont le risque est jugé inacceptable.

HSBC Assurances Vie (France) surveille régulièrement son exposition aux risques de marché, selon des exigences préétablies, et soumet un rapport trimestriel à HSBC Group Insurance. Les expositions sont rassemblées et transmises tous les trimestres aux forums de gestion du risque de HSBC Group Insurance.

Les mesures standard d'évaluation des risques de marché sont les suivantes :

- pour les risques de taux d'intérêt, les sensibilités de la valeur actualisée nette des flux de trésorerie attendus relatifs à l'actif et au passif, globalement et par devise, à un déplacement parallèle à la hausse ou à la baisse d'un point de base des courbes d'actualisation utilisées pour calculer la valeur actualisée nette, ainsi qu'à une pentification ou un aplatissement de ces courbes de taux ;
- pour les risques liés au cours des actions, la valeur de marché totale du portefeuille d'actions et la valeur de marché du portefeuille d'actions par région et par pays.

Les mesures standard sont relativement simples à évaluer et à agréger, mais elles ont des limites. En particulier, le déplacement parallèle des courbes de taux d'un point de base ne tient pas compte des relations non linéaires existant entre les valeurs de certains actifs et passifs et les taux d'intérêt. La non-linéarité découle, par exemple, de garanties de placement et de caractéristiques produits autorisant les assurés à racheter leurs contrats. HSBC Assurances Vie (France) supporte le montant à combler si le rendement des placements détenus pour couvrir les contrats assortis de garanties est inférieur au rendement qu'impliquent les garanties accordées.

Par ailleurs, la sensibilité de la valeur de certains actifs à un mouvement de la courbe des taux peut elle-même varier en fonction du niveau des taux. L'impact d'un mouvement important

ne pourra donc pas être calculé simplement à partir de l'impact d'un mouvement unitaire, des calculs complémentaires peuvent se révéler nécessaires.

Conscient de ces limites, le groupe utilise aussi, au-delà des mesures standard, des tests de résistance permettant d'examiner l'effet de plusieurs scénarios de taux de marché sur le résultat annuel global et sur le total des fonds propres des sociétés d'assurance du groupe après prise en compte des traitements fiscaux et comptables lorsqu'ils sont jugés significatifs et pertinents. Les résultats de ces tests de résistance sont soumis, chaque trimestre, aux comités des risques de HSBC Group Insurance.

Le tableau ci-après illustre l'effet de certains scénarios relatifs aux taux d'intérêt, au cours des actions et aux *spreads* de crédit sur le résultat de l'exercice et sur le total des fonds propres de HSBC Assurances Vie (France).

L'impact des scénarios de stress sur la valeur actualisée des contrats d'assurance existants ("*PVIF*") ou *Present Value of In-Force* est intégré, le cas échéant, dans les résultats des tests de sensibilité. La relation entre le résultat et les fonds propres, d'une part, et les facteurs de risque, d'autre part, n'est pas linéaire ; par conséquent, les résultats obtenus ne doivent pas être extrapolés pour mesurer la sensibilité aux différents niveaux de stress. Les sensibilités sont présentées avant prise en compte de l'effet des mesures de gestion destinées à atténuer l'impact des variations sur les taux du marché, et de tous autres facteurs tels que le comportement des assurés qui est susceptible d'évoluer en réponse aux variations des risques de marché.

Sensibilité des facteurs de risques liés à la compagnie d'assurance du groupe

	Au	
	31 décembre 2020	31 décembre 2019
	€m	€m
100 points de base de mouvement uniforme de la courbe de taux à la hausse	78	75
100 points de base de mouvement uniforme de la courbe de taux à la baisse	(175)	(189)
10 % de hausse dans le prix des actions	30	24
10 % de baisse dans le prix des actions	(32)	(26)
50 points de base de hausse des <i>spreads</i> de crédit ¹	32	30
50 points de base de baisse des <i>spreads</i> de crédit ¹	(35)	(35)

1 Sensibilité de la *PVIF* après impôts.

La variation des sensibilités de la *PVIF* est principalement liée à l'évolution de l'environnement économique en 2020, en particulier la baisse des taux d'intérêt. La hausse des sensibilités de la *PVIF* au niveau des actions est principalement liée aux changements de modèle de Q3 2020, en particulier l'augmentation de la prime de risque Action.

Risques de crédit des activités d'assurance

Le risque de crédit peut engendrer des pertes dues à des défaillances et entraîner une volatilité du compte de résultat et du bilan au travers des variations des *spreads* de crédit.

La direction de la société d'assurance du groupe est responsable du risque de crédit, ainsi que de la qualité et de la performance des portefeuilles de placement. L'évaluation de la solvabilité des émetteurs et des contreparties se fonde essentiellement sur les opinions d'agences de notation de réputation internationale et sur d'autres informations publiques.

Les risques de crédit des placements font l'objet d'un suivi par les filiales d'assurance par rapport aux limites fixées et sont regroupés et soumis à la fonction Risque de crédit – Assurance Groupe. HSBC Group Insurance soumet les risques de crédit des placements à des *stress tests* en s'appuyant sur les sensibilités aux *spreads* de crédit et sur les probabilités de défaut.

Un certain nombre d'outils sont mis en œuvre pour gérer et surveiller les risques de crédit. Parmi ces outils figure le Rapport de surveillance du crédit qui comprend une liste alertant sur les placements susceptibles de poser des problèmes de crédit, liste qui est communiquée deux fois par mois à la Direction Générale de HSBC Group Insurance et aux Responsables de la filière risques

pays afin d'identifier les investissements présentant le risque le plus sérieux de dépréciation future.

Qualité du crédit

Le tableau ci-après présente une analyse des bons du Trésor et assimilés ainsi que des obligations détenus par HSBC Assurances Vie (France) selon le classement par qualité du crédit. Les cinq catégories de notation sont définies en page 108.

Seuls les actifs couvrant les passifs des contrats d'assurance non liés et les capitaux propres sont présentés dans le tableau, dans la mesure où les risques financiers au titre des actifs couvrant les passifs liés sont en majeure partie supportés par les assurés. 91 % des actifs figurant dans le tableau sont investis dans des titres notés "*Strong*".

Risques

Bons du Trésor et assimilés, obligations détenus par HSBC Assurances Vie (France)

	31 décembre 2020		Total
	Strong	Good/Satisfactory	
Actifs financiers à la juste valeur	3 692	91	3 783
- bons du Trésor et assimilés	-	-	-
- obligations	3 692	91	3 783
Investissements financiers	10 398	1 333	11 731
- bons du Trésor et assimilés	-	-	-
- obligations	10 398	1 333	11 731
Total	14 090	1 424	15 514

Risque de liquidité des activités d'assurance

Chaque trimestre, HSBC Assurances Vie est tenue de soumettre un rapport sur le risque de liquidité à HSBC Group Insurance aux fins de regroupement et d'analyse. Dans ces rapports, le risque de liquidité est évalué en mesurant les variations des flux de trésorerie nets cumulés attendus selon différents scénarios de stress, l'objectif étant de déterminer l'impact lié à la réduction de la liquidité disponible attendue et à l'accélération des sorties de trésorerie.

Pour ce faire, on prend par exemple pour hypothèse une diminution des affaires nouvelles ou des renouvellements et un accroissement des rachats ou des renoncements supérieur aux prévisions.

Les tableaux ci-après présentent les flux de trésorerie prévus non actualisés pour les passifs découlant des contrats d'assurance. La maturité des contrats figurant au passif est indéterminée car dans la plupart des cas les assurés ont la possibilité de résilier leur contrat à tout moment.

Maturité attendue des engagements au titre des contrats d'assurance

	Liquidités attendues (inescomptables)				Total
	< 1 an	1-5 ans	5-15 ans	> 15 ans	
31 décembre 2020					
Assurances non liées ¹	1 700	6 300	8 418	6 652	23 070
Assurances liées ¹	2	8	11	9	31
Total	1 702	6 308	8 429	6 661	23 101

¹ Les assurances non liées incluent les activités de non-vie.

Risques d'assurance

Les risques d'assurance correspondent aux risques de perte, autres que les risques financiers, transférés du titulaire du contrat d'assurance à l'assureur. Le risque d'assurance est mesuré principalement par le niveau des engagements nés des contrats.

Le profil de risque d'assurance de HSBC Assurances Vie (France) n'a pas connu d'évolution importante au cours de 2020 (23,10 milliards EUR vs 23,13 milliards EUR en 2019).

Le principal risque rencontré par HSBC Assurances Vie (France) est que, avec le temps, les coûts liés à l'acquisition et à l'administration des contrats, aux remboursements de sinistres et aux versements de revenus peuvent dépasser le montant cumulé des primes perçues et des produits de placement.

Les coûts liés aux remboursements de sinistres et aux versements de revenus peuvent dépendre de nombreux facteurs, dont l'évolution des taux de mortalité et de morbidité, des taux de renonciation et des taux de rachat.

Les tableaux ci-après présentent une analyse de l'exposition du groupe au risque d'assurance par type d'activité.

Analyse des risques en assurance-vie – engagements envers les assurés

	Au	
	31 décembre 2020	31 décembre 2019
	€m	€m
Contrats d'investissement avec participation discrétionnaire aux bénéfices ¹	-	-
Assurance emprunteurs	35	36
Rentes	79	79
Assurance à terme et autres contrats long terme	12	11
Assurance non-vie	-	-
Total des assurances non liées²	126	126
Assurance-vie liée	31	48
Contrats d'investissement avec participation discrétionnaire aux bénéfices ^{1,3}	23 069	23 132
Passifs sous contrats d'assurance hors investissements financiers	23 226	23 306

¹ Les contrats d'assurance et les contrats de placement avec participation discrétionnaire aux bénéfices confèrent aux assurés le droit de recevoir, en sus des garanties dont ils sont assortis, des avantages additionnels qui constituent probablement une quote-part importante du total des avantages contractuels, mais dont le montant ou l'échéance est contractuellement à la discrétion du groupe. Ces avantages additionnels se fondent, aux termes du contrat, sur la performance d'un ensemble de contrats ou d'actifs ou sur le résultat de la société qui émet le contrat.

² L'assurance non liée comprend le reste des activités non-vie.

³ Même si les contrats de placement avec participation discrétionnaire aux bénéfices sont des investissements financiers, le groupe continue de les comptabiliser dans les contrats d'assurance, comme l'y autorise la norme IFRS.

Sensibilité à l'évolution des hypothèses non économiques

Au sein du groupe, l'activité assurance-vie est comptabilisée selon la méthode de l'*embedded value*, laquelle fournit notamment un cadre d'appréciation du risque et de la valorisation. La sensibilité de la valeur actualisée des actifs à long terme liés aux contrats d'assurance existants ("*PVIF*") ou *Present Value of In-Force* aux changements d'hypothèses économiques et non économiques est décrite à la Note 20 des annexes aux comptes consolidés.

A noter que le modèle de simulation utilisé a fait l'objet de plusieurs revues par des cabinets externes qui ont confirmé que ce dernier est conforme aux standards des marchés.

Gestion du risque réputationnel

Il n'y a eu aucun changement significatif de nos politiques et pratiques de gestion du risque de réputation au sein de HSBC Continental Europe en 2020.

Vue d'ensemble

Le risque de réputation est lié aux perceptions des parties prenantes, qu'elles soient basées sur des faits ou non. Les attentes des parties prenantes changent constamment et le risque de réputation est donc dynamique et varie selon les zones géographiques, les groupes et les individus. Nous avons un engagement indéfectible à respecter les normes élevées que nous nous sommes fixées dans chaque juridiction. Toute défaillance des normes d'intégrité, de conformité, de service à la clientèle ou d'efficacité opérationnelle représente un risque de réputation potentiel.

Gouvernance et structure

L'élaboration des politiques, la gestion et l'atténuation du risque d'atteinte à la réputation sont coordonnées par nos comités de gestion du risque de réputation et de sélection du Client (*Reputational Risk and Client Selection Committees*), classés par secteur d'activité. Ces comités tiennent le Comité de Gestion des Risques au courant des domaines et des activités présentant un risque important pour la réputation et, le cas échéant, formulent des recommandations à l'intention de ce même comité pour atténuer ces risques. Les problèmes importants qui présentent un risque de réputation sont également signalés au Conseil d'Administration au travers du Comité des Risques, le cas échéant.

Principaux processus de gestion des risques

Chaque Ligne de Métier mondiale a mis en place un processus de gouvernance qui permet à son comité sur la politique de gestion du risque de réputation et de sélection du client de résoudre les problèmes de risque de réputation au bon niveau, en escaladant les décisions de façon adéquate. Les fonctions gèrent et escaladent les risques de réputation dans le cadre du dispositif de gestion des risques opérationnels.

Nos politiques définissent notre appétence au risque et nos procédures opérationnelles pour tous les domaines du risque réputationnel, y compris la prévention du crime financier, la conformité réglementaire, les préoccupations liées à la conduite, les impacts environnementaux, les droits de l'Homme et les relations avec les employés.

Etats financiers consolidés

	Page
Compte de résultat consolidé	165
Etat consolidé du résultat global	166
Bilan consolidé	167
Tableau des flux de trésorerie consolidés	168
Tableau de variation des capitaux propres consolidés	169

Notes annexes aux comptes consolidés

1	Base d'établissement et principales méthodes comptables	171
2	Commissions nettes	183
3	Résultat net des instruments financiers à la juste valeur par le compte de résultat	184
4	Activités d'assurance	184
5	Salaires et avantages au personnel, paiements réglés en actions	186
6	Honoraires des Commissaires aux comptes	190
7	Impôts	190
8	Dividendes	192
9	Résultat par action	192
10	Portefeuille de transaction (Actif)	193
11	Juste valeur des instruments financiers évalués à la juste valeur	193
12	Juste valeur des instruments financiers non évalués à la juste valeur	201
13	Actifs financiers désignés comme ou obligatoirement évalués à la juste valeur par le compte de résultat	202
14	Instruments dérivés	202
15	Investissements financiers	206
16	Actifs remis en garantie de passifs, collatéraux acceptés en garantie d'actifs et actifs financiers transférés	207
17	Participations dans les entreprises liées et partenariats	208
18	Informations relatives aux implantations pays par pays	208
19	Entités structurées	209
20	Ecarts d'acquisition et immobilisations incorporelles	210
21	Comptes de régularisation, immobilisations corporelles et autres actifs	214
22	Portefeuille de transaction (Passif)	215
23	Passifs financiers désignés dès l'origine à la juste valeur	216
24	Comptes de régularisation et autres passifs	216
25	Provisions pour risques et charges	216
26	Dettes subordonnées	217
27	Ventilation des actifs et passifs financiers et des engagements de hors bilan par maturité	217
28	Compensation des instruments financiers à l'actif et au passif	221
29	Capital social appelé et autres instruments de capitaux propres	222
30	Engagements de financement et de garantie	222
31	Contrats de location	223
32	Procédures judiciaires et affaires réglementaires relatives aux entités de l'ensemble du Groupe HSBC	224
33	Transactions avec des parties liées	225
34	Evénements postérieurs à la clôture	226
35	Liste des sociétés consolidées d'HSBC Continental Europe	227
	Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés	231

Compte de résultat consolidé

Pour l'exercice clos le 31 décembre

	Notes	2020 €m	2019 €m
Marge nette d'intérêt		1 053	1 095
- intérêts et produits assimilés		1 861	1 951
- intérêts et charges assimilées		(808)	(856)
Commissions nettes	2	858	778
- commissions (produits)	2	1 104	1 093
- commissions (charges)	2	(246)	(315)
Résultat net des instruments financiers détenus à des fins de transaction ou gérés à la juste valeur	3	72	30
Résultat net des actifs et des passifs des entreprises d'assurance, y compris les dérivés associés, évalués à la juste valeur par le compte de résultat	3	161	1 277
Variation de juste valeur de la dette à long terme et des dérivés associés	3	(4)	(1)
Variation de juste valeur des actifs financiers mesurés à la juste valeur par le compte de résultat	3	87	153
Résultat net de cession des investissements financiers		14	12
Primes d'assurance nettes	4	1 367	2 076
Autres produits d'exploitation		84	187
Total du produit net bancaire		3 692	5 607
Engagements nets des sinistres, prestations versées et variation des dettes aux assurés	4	(1 571)	(3 380)
Produit net bancaire avant variations relatives aux dépréciations pour pertes attendues et autres pertes enregistrées au titre du risque de crédit		2 121	2 227
Variations relatives aux dépréciations pour pertes attendues et autres pertes enregistrées au titre du risque de crédit		(289)	(128)
Produit net bancaire		1 832	2 099
- frais de personnel	5	(1 245)	(1 031)
- frais généraux et administratifs		(883)	(783)
- dotations aux amortissements et aux provisions des immobilisations corporelles et du droit d'utilisation		(329)	(105)
- dotations aux amortissements et aux provisions des immobilisations incorporelles et dépréciation des écarts d'acquisition	20	(320)	(202)
Total des charges d'exploitation		(2 777)	(2 121)
Résultat d'exploitation		(945)	(22)
Quote-part dans le résultat d'entreprises mises en équivalence	17	-	-
Résultat avant impôt		(945)	(22)
Impôt sur les bénéfices	7	(80)	(17)
Résultat net		(1 025)	(39)
Attribuable à :			
- résultat net part du groupe		(1 022)	(39)
- part des intérêts minoritaires		(3)	-
Bénéfice par action	9	(10,43)	(0,41)
Bénéfice par action après dilution	9	(10,43)	(0,41)
Dividende par action	8	-	-

Etat consolidé du résultat global

Pour l'exercice clos le 31 décembre

	Notes	2020 €m	2019 €m
Résultat net		(1 025)	(39)
Autres éléments du résultat global			
Eléments pouvant être reclassés par la suite en compte de résultat sous certaines conditions :			
Instruments de dettes évalués à la juste valeur par les autres éléments du résultat global :		32	18
– profits/(pertes) de juste valeur		47	34
– plus/(moins) values de cession transférées dans le compte de résultat		(6)	(9)
– pertes de valeur comptabilisées en compte de résultat		2	–
– impôt différé		(11)	(7)
Couvertures de flux de trésorerie :		35	57
– profits/(pertes) de juste valeur	14	30	56
– profits/(pertes) reclassés dans le compte de résultat	14	17	29
– impôt différé	14	(12)	(28)
Différence de change nette d'impôt différé		(20)	–
Eléments ne pouvant pas être reclassés par la suite en compte de résultat :			
Gains/(pertes) actuariels sur régime de retraite à prestations définies :		(6)	(16)
– avant impôt différé	5	(4)	(21)
– impôt différé		(2)	5
Variation de la juste valeur liée aux variations du risque de crédit propre des passifs financiers désignés dès l'origine à la juste valeur :		(5)	(113)
– avant impôt différé	23	(4)	(167)
– impôt différé		(1)	54
Actions évaluées à la juste valeur par les autres éléments du résultat global :		(1)	–
– profits/(pertes) de juste valeur		(1)	–
– impôt différé		–	–
Total des autres éléments du résultat global		35	(54)
Total du résultat global		(990)	(93)
Total des produits et charges :			
– part du groupe		(987)	(93)
– part des intérêts minoritaires		(3)	–
Total du résultat global		(990)	(93)

Bilan consolidé

Au 31 décembre

	Notes	2020 €m	2019 €m
Actif			
Caisse, banques centrales et CCP		29 508	19 463
Comptes d'encaissement		224	775
Portefeuille de transaction	10	12 954	14 837
Actifs financiers désignés comme ou obligatoirement évalués à la juste valeur par le compte de résultat	13	11 648	11 957
Instruments dérivés	14	56 475	45 724
Prêts et créances sur les établissements de crédit		6 781	6 798
Prêts et créances sur la clientèle		56 225	56 956
Opérations de prise en pension – hors-trading		21 522	45 973
Investissements financiers	15	19 167	16 987
Actifs destinés à la vente		3	3
Comptes de régularisation et autres actifs	21	21 735	16 820
Impôt courant		146	164
Participations dans les entreprises liées mises en équivalence et sous contrôle conjoint	17	1	1
Écarts d'acquisition et immobilisations incorporelles	20	579	993
Actifs d'impôt différé	7	131	229
Total de l'actif		237 099	237 680
Passif			
Dettes envers les établissements de crédit		17 204	12 113
Comptes créditeurs de la clientèle		61 393	57 550
Opérations de mise en pension – hors-trading		10 984	20 213
Comptes de décaissement		198	396
Portefeuille de transaction	22	17 828	23 262
Passifs financiers désignés dès l'origine à la juste valeur	23	16 892	18 953
Instruments dérivés	14	55 714	45 115
Dettes représentées par un titre		3 605	9 782
Comptes de régularisation et autres passifs	24	20 117	16 756
Impôt courant		73	66
Passifs des contrats d'assurance	4	23 228	23 292
Provisions	25	397	160
Passifs d'impôt différé	7	131	175
Dettes subordonnées	26	1 876	1 376
Total des dettes		229 640	229 209
Fonds propres			
Capital social appelé	29	491	491
Primes d'émission	29	2 137	2 137
Autres fonds propres	8	750	750
Autres réserves		1 688	1 641
Report à nouveau et résultat de la période		2 368	3 424
Total des fonds propres – part du groupe		7 434	8 443
Part des intérêts minoritaires		25	28
Total des fonds propres		7 459	8 471
Total du passif et des capitaux propres		237 099	237 680

Etats financiers consolidés

Tableau des flux de trésorerie consolidés

Pour l'exercice clos le 31 décembre

	Notes	2020 €m	2019 €m
Résultat avant impôt		(945)	(22)
Retraitement des éléments non monétaires		1 699	365
– amortissements, dépréciations et provisions des immobilisations corporelles, incorporelles et du droit d'utilisation ¹		649	307
– flux nets de trésorerie provenant des activités d'investissement		(15)	(33)
– pertes attendues sur portefeuille de crédit et dépréciations pour risque de crédit		287	132
– provisions (y compris provision pour retraites)		254	79
– paiement à base d'actions	5	13	15
– autres éléments non monétaires inclus dans le résultat avant impôts		128	(138)
– élimination des écarts de conversion		383	3
Variation des actifs et passifs d'exploitation		(1 423)	18 260
– variation nette sur titres de transaction et dérivés		(3 676)	2 166
– variation des prêts et créances sur établissements de crédit et à la clientèle		1 112	2 869
– variation sur opérations de prise en pension – hors <i>trading</i>		13 299	(7 886)
– variation des actifs financiers obligatoirement à la juste valeur par le compte de résultat		309	(1 733)
– variation des autres actifs		(7 279)	(3 447)
– variation des comptes créditeurs de la clientèle et des établissements de crédit		8 934	4 036
– variation des opérations de mise en pension – hors <i>trading</i>		(9 229)	1 292
– variation des dettes représentées par un titre		(6 177)	7 310
– variation des passifs financiers désignés dès l'origine à la juste valeur		(2 065)	4 201
– variation des autres passifs		3 420	9 513
– impôts payés		(71)	(61)
Flux nets de trésorerie provenant des activités d'exploitation		(669)	18 603
Acquisition d'investissements financiers		(5 786)	(6 425)
Cession et arrivée à échéance d'investissements financiers		4 202	4 103
Flux nets de trésorerie sur acquisition/cession d'actifs corporels		(47)	(58)
Flux nets de trésorerie sur acquisition/cession d'actifs incorporels		(38)	(141)
Flux nets de trésorerie sur cession/acquisition de filiales, entités mises en équivalence et opérations conjointes		–	(10)
Flux nets de trésorerie provenant des activités d'investissement		(1 669)	(2 531)
Émissions d'actions et autres instruments de capitaux propres	29	–	2 037
Flux nets sur dettes subordonnées	26	500	500
Dividendes versés	8	(30)	(21)
Dividendes versés aux intérêts minoritaires		–	(1)
Flux nets de trésorerie provenant des activités de financements		470	2 515
Variation nette de la trésorerie et équivalents de trésorerie		(1 868)	18 587
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture		49 616	31 031
Effet de change sur la trésorerie et équivalents de trésorerie		(181)	(2)
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture		47 567	49 616
Trésorerie et équivalents de trésorerie² :			
– caisse, banques centrales et CCP		29 508	19 463
– comptes d'encaissement		224	775
– prêts et créances sur les établissements de crédit de maturité inférieure ou égale à un mois		3 711	3 085
– opérations de prise en pension avec les établissements de crédit de maturité inférieure ou égale à un mois		9 238	20 390
– effets publics et valeurs assimilées de maturité inférieure ou égale à trois mois		299	335
– comptes de règlement nets, dépôts de garanties et appels de marge en espèce		4 785	5 964
– déduction des comptes de décaissement		(198)	(396)
Trésorerie et équivalents de trésorerie au 31 décembre		47 567	49 616

1 Incluent les impacts de la dépréciation d'actifs non financiers pour 500 millions EUR et de la dépréciation des écarts d'acquisition pour 4 millions EUR en 2020 (en 2019 : dépréciation d'actifs non financiers pour 9 millions EUR et dépréciation des écarts d'acquisition pour 169 millions EUR).

2 A la date du 31 décembre 2020, la trésorerie et équivalents de trésorerie inclut 5.5 milliards EUR (en 2019 : 5,4 milliards EUR) de trésorerie indisponible pour les usages d'HSBC Continental Europe car constituée principalement de dépôts obligatoires auprès des banques centrales.

Les intérêts reçus s'élèvent à 2117 millions EUR (2019 : 2 281 millions EUR), les intérêts payés s'élèvent à 1 354 millions EUR (2019 : 1 347 millions EUR) et les dividendes reçus s'élèvent à 2 millions EUR (2019 : 9 millions EUR).

Les activités d'exploitation sont représentatives des activités génératrices de produits d'HSBC Continental Europe.

Les activités d'investissement représentent les flux de trésorerie pour l'acquisition et la cession de participations dans les entreprises consolidées et non consolidées, et des immobilisations corporelles et incorporelles.

Les activités de financement résultent des changements liés aux opérations de structure financière concernant les capitaux propres et les emprunts à long terme.

Tableau de variation des capitaux propres consolidés

Pour l'exercice clos le 31 décembre

	Autres réserves									
	Capital social appelé et primes d'émission	Autres fonds propres	Report à nouveau et résultat de l'exercice	Actifs financiers à la juste valeur par les autres éléments du résultat global	Couverture de flux de trésorerie	Ecarts de conversion	Réserve de fusion et autres réserves	Capitaux propres part du groupe	Intérêts minoritaires	Total des capitaux propres
	€m	€m	€m	€m	€m	€m	€m	€m	€m	€m
Au 1er janvier 2020	2 628	750	3 424	47	34	(27)	1 587	8 443	28	8 471
Résultat net	–	–	(1 022)	–	–	–	–	(1 022)	(3)	(1 025)
Autres éléments du résultat global	–	–	(11)	31	35	(20)	–	35	–	35
– instruments de dettes à la juste valeur par les autres éléments du résultat global	–	–	–	32	–	–	–	32	–	32
– actions à la juste valeur par les autres éléments du résultat global	–	–	–	(1)	–	–	–	(1)	–	(1)
– couvertures de flux de trésorerie	–	–	–	–	35	–	–	35	–	35
– gains (pertes) actuariels sur régime de retraite à prestations définies	–	–	(6)	–	–	–	–	(6)	–	(6)
– variation du risque de crédit propre des passifs financiers désignés dès l'origine à la juste valeur ¹	–	–	(5)	–	–	–	–	(5)	–	(5)
– écart de change	–	–	–	–	–	(20)	–	(20)	–	(20)
Total du résultat global	–	–	(1 033)	31	35	(20)	–	(987)	(3)	(990)
– fonds propres additionnels	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
– dividendes ²	–	–	(30)	–	–	–	–	(30)	–	(30)
– impact net des accords de paiement réglés en actions	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
– impact des regroupements d'entreprises et autres mouvements	–	–	7	–	–	–	1	8	–	8
Total autres variations des capitaux propres	–	–	(23)	–	–	–	1	(22)	–	(22)
Au 31 décembre 2020	2 628	750	2 368	78	69	(47)	1 588	7 434	25	7 459

1 Au 31 décembre 2020, le montant cumulé de variation de juste valeur attribuable aux variations de risque de crédit propre des passifs financiers désignés dès l'origine à la juste valeur s'élève à une perte de (62) millions EUR.

2 Le montant des dividendes correspond au coupon versé au titre des autres instruments de capitaux propres de catégorie 1 pour un montant de 30 millions EUR.

Tableau de variation des capitaux propres consolidés (suite)

Pour l'exercice clos le 31 décembre

	Autres réserves									
	Capital social appelé et primes d'émission	Autres fonds propres	Report à nouveau et résultat de l'exercice	Actifs financiers à la juste valeur par les autres éléments du résultat global	Couverture de flux de trésorerie	Ecarts de conversion	Réserve de fusion et autres réserves	Capitaux propres part du groupe	Intérêts mino-ritaires	Total des capitaux propres
	€m	€m	€m	€m	€m	€m	€m	€m	€m	€m
Au 1er janvier 2019	842	500	3 647	29	(23)	(27)	1 587	6 555	29	6 584
Résultat net			(39)					(39)	—	(39)
Autres éléments du résultat global			(129)	18	57	—	—	(54)	—	(54)
– instruments de dettes à la juste valeur par les autres éléments du résultat global	—	—	—	18	—	—	—	18	—	18
– actions à la juste valeur par les autres éléments du résultat global	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
– couvertures de flux de trésorerie	—	—	—	—	57	—	—	57	—	57
– gains (pertes) actuariels sur régime de retraite à prestations définies	—	—	(16)	—	—	—	—	(16)	—	(16)
– variation du risque de crédit propre des passifs financiers désignés dès l'origine à la juste valeur ¹	—	—	(113)	—	—	—	—	(113)	—	(113)
– écart de change	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Total du résultat global	—	—	(168)	18	57	—	—	(93)	—	(93)
– fonds propres additionnels	1 786	250	—	—	—	—	—	2 036	—	2 036
– dividendes ²	—	—	(21)	—	—	—	—	(21)	(1)	(22)
– impact net des accords de paiement réglés en actions	—	—	6	—	—	—	—	6	—	6
– impact des regroupements d'entreprises et autres mouvements	—	—	(40)	—	—	—	—	(40)	—	(40)
Total autres variations des capitaux propres	1 786	250	(55)	—	—	—	—	1 981	(1)	1 980
Au 31 décembre 2019	2 628	750	3 424	47	34	(27)	1 587	8 443	28	8 471

1 Au 31 décembre 2019, le montant cumulé de variation de juste valeur attribuable aux variations de risque de crédit propre des passifs financiers désignés dès l'origine à la juste valeur s'élève à une perte de (57) millions EUR.

2 Le montant des dividendes inclut le coupon versé au titre des autres instruments de capitaux propres pour un montant de 21 millions EUR.

1 Base d'établissement et principales méthodes comptables

Les états financiers consolidés de HSBC Continental Europe sont disponibles sur demande auprès du siège de HSBC Continental Europe, 38 Avenue Kléber – 75116 Paris ou sur les sites Internet www.hsbc.com et www.hsbc.fr.

Les présents états financiers consolidés ont été arrêtés par le Conseil d'Administration du 23 février 2021.

1.1 Base d'établissement

(a) Conformité avec les normes comptables internationales "International Financial Reporting Standards"

Les états financiers consolidés de HSBC Continental Europe ont été établis dans le respect des normes IFRS ("International Financial Reporting Standards") telles que publiées par l'IASB ("International Accounting Standards Board") et incluent les interprétations formulées par l'IFRS Interpretations Committee, telles que validées par l'Union européenne ("UE").

Normes adoptées durant l'exercice clos au 31 décembre 2020

Réforme des taux d'intérêt de référence Phase 2 : les amendements à IFRS 9, IAS 39, IFRS 7, IFRS 4 et IFRS 16 publiés en août 2020 représentent la deuxième phase du projet de l'IASB sur les effets de la réforme des taux d'intérêt de référence, traitant des problèmes affectant les états financiers lorsque des modifications sont apportées aux flux de trésorerie contractuels et aux relations de couverture à la suite de la réforme.

En vertu de ces amendements, les modifications apportées à un instrument financier qui sont économiquement équivalentes et exigées par la réforme du taux d'intérêt de référence n'entraînent pas la décomptabilisation ou une modification de la valeur comptable de l'instrument financier, mais exigent à la place la mise à jour du taux d'intérêt effectif pour refléter le changement du taux d'intérêt de référence. De plus, la comptabilité de couverture ne sera pas interrompue uniquement en raison du remplacement de l'indice de référence de taux d'intérêt si la couverture satisfait à d'autres critères de comptabilité de couverture.

Ces modifications s'appliquent à compter du 1er janvier 2021 avec adoption anticipée autorisée. HSBC Continental Europe a adopté les modifications à compter du 1er janvier 2020 et a effectué les publications additionnelles requises par ces modifications. De plus amples informations sont fournies dans la Note 14.

Autres changements

En outre, HSBC a adopté un certain nombre d'interprétations et d'amendements aux normes, qui ont eu un effet non significatif sur les états financiers consolidés de HSBC Continental Europe.

(b) Evolution des principes comptables

Amendements mineurs aux IFRS

L'IASB n'a publié aucun amendement mineur effectif à compter du 1er janvier 2021 applicable à HSBC Continental Europe. Cependant, l'IASB a publié un certain nombre d'amendements mineurs aux normes IFRS effectifs à compter du 1er janvier 2022 et du 1er janvier 2023. HSBC Continental Europe anticipe un impact non significatif, au moment de leur adoption, sur les comptes consolidés.

Nouvelles normes IFRS

IFRS 17 "Contrats d'assurance"

La norme IFRS 17 "Contrats d'assurance" a été publiée en mai 2017, avec des modifications de la norme publiée en juin 2020. La norme énonce les exigences qu'une entité doit appliquer pour comptabiliser les contrats d'assurance qu'elle émet et les contrats de réassurance qu'elle détient. Suite aux amendements, la norme IFRS 17 entrera en vigueur le 1er janvier 2023. HSBC Continental Europe est en train de mettre en œuvre IFRS 17. Les pratiques du secteur et l'interprétation de la norme sont encore en cours d'évolution. Par conséquent, l'impact quantitatif probable de sa mise en œuvre reste incertain. Cependant, nous avons les attentes suivantes quant aux impacts par rapport à la politique comptable actuelle du groupe pour les contrats d'assurance, qui est exposée dans la politique 1.2 (j) ci-dessous :

- En vertu d'IFRS 17, aucun actif PVIF ne sera comptabilisé ; *a contrario* le bénéfice futur estimé sera inclus dans l'évaluation du passif des contrats d'assurance en tant que marge de service contractuel (MSC) et reconnu progressivement dans les revenus à mesure que les services sont fournis sur la durée du contrat d'assurance. L'actif PVIF sera éliminé en capitaux propres lors de la transition, ainsi que d'autres ajustements des actifs et des passifs pour refléter les exigences d'évaluation d'IFRS 17 et toute modification résultante sur les actifs financiers dans le champ d'application d'IFRS 9 ;
- IFRS 17 exige une utilisation accrue des valeurs de marché présentes dans l'évaluation des passifs d'assurance. Selon le modèle de mesure, les changements des conditions de marché pour certains produits (mesurés selon l'approche de mesure générale) sont immédiatement comptabilisés en résultat, tandis que pour les autres produits (mesurés selon l'approche à chargement variable), ils seront inclus dans la mesure de la MSC ;
- Conformément à la norme IFRS 17, les coûts directement attribuables seront inclus dans les résultats des services d'assurance car le bénéfice est comptabilisé sur la durée des contrats d'assurance et les coûts qui ne sont pas directement attribuables seront inclus dans les charges d'exploitation. Il en résultera une diminution des charges d'exploitation par rapport à la norme comptable actuellement en vigueur.

(c) Devises

La monnaie fonctionnelle d'HSBC Continental Europe est l'euro qui est également la monnaie de présentation des états financiers consolidés H BCE et la monnaie de présentation des états financiers consolidés du Groupe est la livre sterling.

Les transactions en devises sont enregistrées au taux de change en vigueur à la date de la transaction. Les actifs et les passifs libellés en devises sont convertis au taux de change en vigueur à la date d'établissement du bilan, à l'exception des actifs et des passifs non monétaires évalués au coût historique, qui sont convertis en utilisant le taux de change en vigueur à la date de la transaction initiale. Les différences de change sont incluses dans les autres éléments du résultat global ou dans le compte de résultat selon que le gain ou la perte sur cet élément est inscrit dans les autres éléments du résultat global ou dans le compte de résultat.

Dans les états financiers consolidés, les actifs, les passifs des succursales, filiales, coentreprises et entreprises, dont la monnaie fonctionnelle n'est pas l'euro, sont convertis dans la monnaie de présentation du groupe HSBC Continental Europe, tandis que leur résultats sont convertis en euros aux taux de change moyens de la période de *reporting*. Les différences de change sont constatées dans

Notes annexes aux comptes consolidés

les autres éléments du résultat global. A la cession d'une opération réalisée à l'étranger, les différences de change comptabilisées précédemment dans les autres éléments du résultat global sont reclassées dans le compte de résultat.

(d) Présentation de l'information

Certaines informations requises par les IFRS ont été incluses dans les sections auditées du présent rapport annuel et comptes 2020 comme suit :

- les informations concernant la nature et l'étendue des risques liés aux instruments financiers et aux contrats d'assurance sont incluses dans la partie "Risque" aux pages 80 à 163 ;
- la déclaration "Fonds propres" incluse dans la partie "Mesure du Capital et du levier" à la page 131.

(e) Utilisation d'estimations et d'hypothèses

La préparation des informations financières nécessite l'utilisation d'estimations et d'hypothèses relatives aux conditions futures. En raison des incertitudes et du niveau élevé de subjectivité inhérents à la comptabilisation ou à l'évaluation de certains éléments des éléments mis en évidence, comme les "estimations et jugements comptables critiques" dans la section 1.2 ci-dessous, il est possible que les résultats futurs définitifs des opérations concernées diffèrent des estimations retenues dans le cadre de la préparation des états financiers 2020. Cela pourrait entraîner des estimations et des jugements sensiblement différents de ceux formés par la direction aux fins des présents états financiers. Le choix par la direction des méthodes comptables du groupe contenant des estimations et des jugements critiques reflète le caractère significatif des éléments auxquels les règles sont appliquées et le degré élevé de jugement et d'incertitude d'estimation impliqués.

(f) Information sectorielle

Le principal décideur opérationnel de HSBC Continental Europe est le Directeur Général, assisté par les Directeurs Généraux Délégués et le Comité Exécutif. Les secteurs opérationnels sont présentés conformément aux différents rapports internes.

La répartition des actifs, passifs, produits et charges par secteurs opérationnels est effectuée en conformité avec les principes analytiques d'HSBC Continental Europe. Les produits et charges ventilés par secteur incluent des transferts entre secteurs effectués à des conditions de marché. Les coûts partagés sont répartis par secteurs sur la base des refacturations effectuées.

(g) Principe de continuité d'exploitation

Les états financiers ont été établis dans la perspective d'une continuité d'exploitation, le management considérant que HSBC Continental Europe et la maison mère disposent des ressources nécessaires aux besoins de l'activité dans le futur. Ce principe de continuité d'exploitation s'appuie sur un large éventail d'informations ayant trait aux conditions économiques actuelles et futures, incluant les projections de rentabilité, de flux de trésorerie et de ressources en capital. Ces considérations incluent des scénarios de crise qui reflètent l'incertitude croissante que la pandémie mondiale de Covid-19 a eue sur les opérations de HSBC Continental Europe, ainsi que les impacts potentiels d'autres risques majeurs et émergents, et l'impact connexe sur la rentabilité, le capital et la liquidité.

1.2 Principales méthodes comptables

(a) Consolidation et préparation des états financiers

Investissements dans les filiales

Lorsque le contrôle s'exerce par le biais de droits de vote, le groupe HSBC Continental Europe consolide l'entité s'il détient directement ou indirectement les droits de vote nécessaires pour faire exécuter des décisions par la direction de l'entité. Dans tous les autres cas, l'appréciation du contrôle est plus complexe et suppose la prise en compte de plusieurs facteurs, et notamment l'exposition à la variabilité des résultats, le pouvoir de diriger les activités pertinentes, et si le pouvoir est exercé en qualité d'agent ou de principal.

Les regroupements d'entreprises sont comptabilisés selon la méthode de l'acquisition. Le montant de la participation ne donnant pas le contrôle est évalué soit à la juste valeur, soit à la quote-part de celle-ci dans les actifs nets identifiables de l'entreprise acquise.

Les investissements dans les filiales sont comptabilisés au coût diminué des dépréciations pour pertes.

Utilisation d'estimations et d'hypothèses

Les investissements dans des filiales sont soumis à un test de dépréciation lorsqu'il existe un indice que l'investissement pourrait être déprécié, ce qui implique des estimations de la valeur d'utilité reflétant la meilleure estimation par la direction des flux de trésorerie futurs de l'investissement et des taux utilisés pour actualiser ces flux de trésorerie, tous deux soumis à des facteurs incertains comme suit :

Jugements	Estimations
<ul style="list-style-type: none">• La précision des flux de trésorerie prévisionnels est soumise à un degré élevé d'incertitude dans des conditions de marché volatiles. Lorsqu'il est établi que de telles circonstances existent, la direction refait les tests de dépréciation plus d'une fois par an lorsque des indicateurs de dépréciation existent. Cela garantit que les hypothèses sur lesquelles reposent les prévisions de flux de trésorerie continuent de refléter les conditions actuelles du marché et la meilleure estimation par la direction des perspectives commerciales futures.	<ul style="list-style-type: none">• La précision des flux de trésorerie prévisionnels est soumise à un degré élevé d'incertitude dans des conditions de marché volatiles. Lorsqu'il est établi que de telles circonstances existent, la direction refait les tests de dépréciation plus d'une fois par an lorsque des indicateurs de dépréciation existent. Cela garantit que les hypothèses sur lesquelles reposent les prévisions de flux de trésorerie continuent de refléter les conditions actuelles du marché et la meilleure estimation par la direction des perspectives commerciales futures.• Les taux utilisés pour actualiser les flux de trésorerie futurs attendus peuvent avoir un effet significatif sur leur évaluation et sont basés sur les coûts du capital affectés à l'investissement. Le pourcentage du coût du capital est généralement dérivé d'un modèle d'évaluation des immobilisations, qui intègre des données reflétant un certain nombre de variables financières et économiques, notamment le taux d'intérêt sans risque dans le pays concerné et une prime pour le risque de l'activité évaluée. Ces variables sont soumises à des fluctuations des taux du marché extérieur et à des conditions économiques indépendantes de la volonté de la direction.

Ecart d'acquisition

L'écart d'acquisition est affecté à une / aux unités génératrices de trésorerie ("UGT") pour les besoins du test de dépréciation représentant le niveau au plus bas auquel l'écart d'acquisition est suivi pour les besoins de gestion interne. Les UGT d'HSBC Continental Europe sont considérées comme une "global business unit" au sein des principales entités opérationnelles. Un test de dépréciation est réalisé une fois par an, ou chaque fois qu'il existe une perte de valeur en comparant la valeur recouvrable d'une UGT à sa valeur comptable. Dans le cas d'une cession d'activité au sein d'une UGT à laquelle l'écart d'acquisition a été affecté, l'écart d'acquisition lié à l'activité arrêtée est

inclus dans la valeur comptable de l'activité afin de déterminer le résultat de cession, et est évalué proportionnellement à la part des valeurs relatives de l'activité arrêtée par rapport à la part d'UGT conservée.

Utilisation d'estimations et d'hypothèses

L'examen de l'écart d'acquisition et des actifs non financiers (voir Note 1.2 (n)) au titre de la dépréciation reflète la meilleure estimation par la direction des flux de trésorerie futurs des UGT et les taux utilisés pour actualiser ces flux de trésorerie qui sont tous deux soumis à des facteurs incertains, comme suit :

Jugements	Estimations
<ul style="list-style-type: none">L'exactitude des prévisions de flux de trésorerie est soumise à une très forte incertitude dans un contexte de marché volatiles. Lorsqu'il est établi que de telles circonstances existent, la direction réexamine les écarts d'acquisition plus d'une fois l'an lorsqu'il existe des indicateurs de perte de valeur. Ce processus garantit le fait que les hypothèses sur lesquelles les prévisions de flux de trésorerie sont fondées continuent de refléter les conditions actuelles du marché et la meilleure estimation de la direction concernant les perspectives futures d'activités.	<ul style="list-style-type: none">Les flux de trésorerie futurs des UGT sont sensibles aux flux de trésorerie projetés pour les périodes pour lesquelles des prévisions détaillées sont disponibles ainsi qu'aux hypothèses relatives à l'évolution à long terme des flux de trésorerie durables par la suite. Les prévisions sont comparées aux performances réelles et aux données économiques vérifiables, mais elles reflètent le point de vue de la direction sur les perspectives futures d'activités au moment de l'évaluation.Les taux utilisés au titre de l'actualisation des flux de trésorerie futurs attendus peuvent avoir un effet significatif sur leur valorisation et sont basés sur les coûts du capital affectés aux UGT individuelles. Le coût du capital est généralement basé sur un modèle d'évaluation des actifs financiers qui intègre des données reflétant un certain nombre de variables financières et économiques, y compris le taux d'intérêt sans risque dans le pays concerné ainsi qu'une prime pour le risque lié à l'activité en cours d'évaluation. Ces variables sont soumises à des fluctuations des taux du marché extérieur et à des conditions économiques indépendantes de la volonté de la direction.Les principales hypothèses utilisées pour estimer la dépréciation de l'écart d'acquisition et les actifs non financiers sont décrites dans la Note 20.

Entités structurées sponsorisées par HSBC Continental Europe

Une entité est considérée comme sponsorisée par HSBC Continental Europe si, en plus de son implication continue dans l'entité, HSBC Continental Europe a un rôle essentiel dans la création de cette entité ou dans le regroupement des contreparties concernées de manière à permettre la réalisation de la transaction. Le groupe HSBC Continental Europe n'est généralement pas considéré comme un sponsor si la seule implication dans l'entité est simplement administrative.

Intérêts dans les entreprises liées mises en équivalence et sous contrôle conjoint

Les partenariats sont des investissements dans lesquels HSBC Continental Europe, conjointement avec une ou plusieurs parties, exerce un contrôle conjoint. Selon les droits et obligations de HSBC Continental Europe, le partenariat est classé comme une opération conjointe ou une coentreprise. HSBC Continental Europe consolide par mise en équivalence les investissements dans des entités sur lesquelles il exerce une influence notable et qui ne sont ni des filiales ni des partenariats.

HSBC Continental Europe comptabilise sa quote-part des actifs, des passifs et du résultat des opérations sous contrôle conjoint. Les participations dans des entreprises liées, mises en équivalence et sous contrôle conjoint sont comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence. La quote-part attribuable des résultats et des réserves des coentreprises et des entreprises sous contrôle conjoint est incluse dans les états financiers consolidés de HSBC Continental Europe sur la base soit des états financiers établis jusqu'au 31 décembre, soit des montants calculés au prorata ajustés pour tenir compte de toute transaction ou événement significatif survenus entre la date de disponibilité des comptes et le 31 décembre.

Les participations dans des entreprises liées, mises en équivalence et sous contrôle conjoint sont évaluées à chaque date de clôture et soumises à un test de dépréciation lorsqu'il existe un indice de perte de valeur. Les écarts d'acquisition relatifs aux acquisitions de participations dans des entreprises liées, mises en équivalence et sous contrôle conjoint ne font pas l'objet d'un test de dépréciation distinct, mais sont évalués comme faisant partie de la valeur comptable de la participation.

(b) Revenus et charges

Produit net bancaire

Produits et charges d'intérêts

Les produits et charges d'intérêts relatifs à tous les instruments financiers productifs d'intérêts, à l'exception des instruments classés en portefeuille de transaction ou comptabilisés à la juste valeur, sont inscrits au compte de résultat en "Intérêts et produits assimilés" et "Intérêts et charges assimilés" sur la base de la méthode du taux d'intérêt effectif. La seule exception à ce principe correspond aux intérêts attachés aux dettes émises par HSBC Continental Europe à des fins de financement désignées à la juste valeur sur option ainsi qu'aux dérivés gérés conjointement enregistrés en charges d'intérêt.

Les intérêts sur les actifs financiers dépréciés sont constatés au taux d'intérêt effectif d'origine de l'actif financier appliqué à la valeur comptable diminuée des éventuelles dépréciations pour pertes de valeur.

Produits et charges autres que d'intérêts

HSBC Continental Europe encaisse des commissions provenant de services fournis à un prix fixe dans le temps, tels que les services de tenue de compte et cartes de crédit, ou lorsque HSBC Continental Europe effectue une transaction spécifique à une date de réalisation donnée, tels que des frais de courtage et des services d'importations / exportations. À l'exception de certaines commissions de gestion sous mandat et de performance, toutes les autres commissions sont générées à un prix fixe. Les commissions de gestion et de performance peuvent varier en fonction de la taille du portefeuille clients et de la performance de HSBC Continental Europe en tant que gestionnaire de fonds. Les frais variables sont comptabilisés lorsque toutes les incertitudes sont résolues. Les commissions proviennent généralement de contrats à court terme dont les conditions de paiement ne comportent pas de composante de financement significative.

HSBC Continental Europe agit en tant que mandant dans la majorité des contrats avec les clients, à l'exception des services de courtage. Pour la plupart des transactions de courtage, HSBC Continental Europe agit en tant que mandataire dans la transaction et comptabilise le revenu de courtage net des frais à payer aux autres parties du contrat.

HSBC Continental Europe comptabilise les commissions liées aux transactions à la date de la réalisation de la prestation de service. Lorsque le contrat exige que les services soient fournis au fil du temps, le revenu est systématiquement comptabilisé sur la durée de l'accord.

Notes annexes aux comptes consolidés

Lorsque HSBC Continental Europe propose un ensemble de services contenant plusieurs prestations non distinctes, telles que celles incluses dans la tenue de compte, les prestations sont traitées comme une seule prestation. Si un ensemble de services contient des prestations distinctes, telles que celles incluant à la fois des prestations de tenue de compte et d'assurance, le prix de transaction correspondant est attribué à chaque prestation sur la base des prix de vente individuels estimés.

Les dividendes reçus sont constatés lorsque le droit à paiement est acquis. Il s'agit de la date de détachement du dividende pour les titres de participation cotés et généralement la date à laquelle les actionnaires approuvent le dividende pour les titres de participation non cotés.

Le résultat net des instruments financiers évalués à la juste valeur par le biais du résultat net comprend les éléments suivants :

- "Résultat net d'instruments financiers détenus à des fins de transaction ou gérés à la juste valeur". Cet élément comprend les gains et pertes sur opérations de portefeuilles de transaction, qui comprennent tous les gains et pertes résultant de la variation de la juste valeur des actifs et passifs financiers détenus à des fins de transaction et des autres instruments financiers gérés à la juste valeur, ainsi que les intérêts, produits et charges assimilées, à l'exclusion de l'effet des variations du risque de crédit des passifs gérés à la juste valeur. Il inclut également tous les gains et pertes résultant de la variation de la juste valeur des dérivés gérés conjointement avec des actifs et des passifs financiers évalués à la juste valeur par le biais du compte de résultat.
- "Résultat net des actifs et des passifs des entreprises d'assurance, y compris les dérivés évalués à la juste valeur par le compte de résultat". Cela comprend les produits et charges assimilées, et les dividendes afférents sur les actifs et les passifs financiers évalués à la juste valeur par le compte de résultat, ainsi que les dérivés gérés conjointement aux précédents instruments, qui peuvent être identifiables séparément à partir d'autres instruments dérivés de transaction.
- "Variation de juste valeur des instruments de dette désignés et des dérivés associés". Les intérêts payés sur la dette à long terme et les flux de trésorerie sur les dérivés associés sont présentés dans les intérêts et charges assimilées, ce qui réduit les asymétries comptables.
- "Variation de juste valeur des actifs financiers obligatoirement à la juste valeur par le compte de résultat". Cela inclut les intérêts sur les instruments qui échouent au test SPPI ("*Solely Payment of Principal and Interests*"). Voir (d) ci-après.

Les méthodes comptables relatives aux primes d'assurance sont décrites à la Note 4.

(c) Evaluation des instruments financiers

Tous les instruments financiers sont comptabilisés initialement à la juste valeur. La juste valeur est le prix qui serait reçu pour la cession d'un actif ou le transfert d'un passif lors d'une transaction normale entre des intervenants du marché à la date d'évaluation. La juste valeur d'un instrument financier est égale au prix de transaction (c'est-à-dire la juste valeur de la contrepartie donnée ou reçue). Toutefois, s'il existe une différence entre le prix de la transaction et la juste valeur des instruments financiers dont la juste valeur est basée sur la cotation d'un marché liquide ou une technique d'évaluation reposant seulement sur des données de marchés observables, HSBC Continental Europe comptabilise la différence comme un gain initial (un "gain ou perte le premier jour"). Dans tous les autres cas, le gain ou la perte au jour 1 est différé et comptabilisé dans le compte de résultat sur la durée de la transaction, soit lorsque la transaction qui arrive à échéance est clôturée/terminée ou que les données de valorisation deviennent observables.

La juste valeur des instruments financiers est généralement évaluée sur une base individuelle. Toutefois, dans les cas où HSBC Continental Europe gère un groupe d'actifs et de passifs financiers en fonction de son exposition nette au risque de marché ou de crédit, la juste valeur du groupe d'instruments financiers est évaluée sur une base nette, mais les actifs et les passifs financiers sous-jacents sont présentés séparément. Dans les états financiers, à moins qu'ils ne répondent aux critères de compensation IFRS. Les instruments financiers sont classés dans l'un des trois niveaux de hiérarchie de la juste valeur, décrits dans la Note 11, "Juste valeur des instruments financiers comptabilisés à la juste valeur".

Utilisation d'estimations et d'hypothèses

La majorité des techniques d'évaluation n'utilisent que des données de marché observables. Cependant, certains instruments financiers sont classés sur la base de techniques de valorisation qui comportent une ou plusieurs données de marché significatives non observables, et pour elles, l'évaluation de la juste valeur est plus critique :

Jugements	Estimations
<ul style="list-style-type: none">• Un instrument dans son intégralité est classé comme évalué à l'aide de paramètres non observables significatifs si, de l'avis de la direction, une proportion significative du bénéfice initial de l'instrument ou supérieure à 5 % de la valorisation de l'instrument est déterminée par des données non observables.• "Non observable" dans ce contexte signifie qu'il n'y a que peu ou pas de données de marché actuellement disponibles pour déterminer le prix auquel une transaction sans lien de dépendance serait susceptible d'être effectuée. Cela ne signifie généralement pas qu'il n'y a aucune donnée disponible sur laquelle fonder une détermination de la juste valeur (des données de prix consensuelles peuvent, par exemple, être utilisées).	<ul style="list-style-type: none">• Les détails sur les instruments financiers de niveau 3 d'HSBC Continental Europe et la sensibilité de leur valorisation à l'effet de l'application d'hypothèses alternatives raisonnables pour déterminer leur juste valeur sont présentés dans la Note 11.

(d) Instruments financiers évalués au coût amorti

Les actifs financiers détenus pour collecter les flux de trésorerie contractuels et contenant des clauses contractuelles donnant lieu à des flux de trésorerie constitués uniquement de paiements de capital et d'intérêts, tels que la plupart des prêts et avances aux banques et à la clientèle et certains titres de créance, sont évalués au coût amorti. De plus, la plupart des passifs financiers sont évalués au coût amorti. HSBC Continental Europe enregistre les instruments financiers au coût amorti relevant des règles applicables en matière de livraison dans un délai défini par la réglementation ou par une convention de marché en date de transaction. La valeur comptable de ces actifs financiers, lors de la comptabilisation initiale, comprend tous les frais directs encourus. Si la juste valeur initiale est inférieure au montant en espèces avancé, comme dans le cas de certaines activités de financement à effet de levier et de crédit syndiqué, la différence est reportée et comptabilisée sur la durée du prêt par la comptabilisation des revenus d'intérêts.

HSBC Continental Europe peut octroyer des engagements de financement à des conditions contractuelles fixes pour des durées déterminées. Lorsque le prêt résultant de l'engagement de prêt doit être conservé à des fins de transaction, l'engagement de prêt est comptabilisé en tant que dérivé. Lorsque HSBC Continental Europe a l'intention de conserver le prêt, l'engagement de prêt est inclus dans les calculs de dépréciation.

Opérations de mise et de prise en pension et accords similaires – hors-trading

Lorsque les titres de taux sont vendus sous réserve d'un engagement de les racheter à un prix prédéterminé ("opérations de mise en pension"), ils restent au bilan et un passif représentatif de la contrepartie reçue est enregistré. Les titres achetés sous réserve de les revendre ("opérations de prise en pension") ne sont pas comptabilisés au bilan et un actif est comptabilisé au titre de la contrepartie initiale versée. Les mises et prises en pension hors-trading sont évaluées au coût amorti. La différence entre le prix de vente et le prix de rachat ou entre le prix d'achat et le prix de vente est traitée comme des intérêts et comptabilisée dans la marge nette d'intérêt sur la durée de vie de l'accord.

Les contrats économiquement équivalents à des mises en pension et prises en pension sont comptabilisés de la même manière et présentés avec les opérations de prise en pension ou de mise en pension.

(e) Actifs financiers évalués à la juste valeur par les autres éléments du résultat global

Les actifs financiers détenus suivant un modèle de collecte de flux de trésorerie contractuels et de vente, et qui prévoient des conditions contractuelles donnant lieu, à des dates déterminées, à des flux de trésorerie constitués uniquement de paiements de capital et d'intérêts, sont évalués à la juste valeur par les autres éléments du résultat global. Ceux-ci comprennent principalement des titres de taux. Ils sont comptabilisés en date de transaction lorsque HSBC Continental Europe devient partie au contrat et sont normalement décomptabilisés lorsqu'ils sont soit vendus soit remboursés. Ils sont réévalués à la juste valeur et les variations de valeur (exceptées celles liées aux dépréciations, aux produits d'intérêts et aux gains et pertes de change) sont comptabilisées dans les autres éléments du résultat global jusqu'à la vente des actifs. Lors de la cession, les gains ou pertes cumulés dans les autres éléments du résultat global sont comptabilisés dans le compte de résultat en "Résultat net de cession des investissements financiers". Les actifs financiers évalués à la juste valeur par les autres éléments du résultat global sont inclus dans les calculs de dépréciation décrits ci-dessous et la dépréciation est comptabilisée en compte de résultat.

(f) Titres actions évalués à la juste valeur par les autres éléments du résultat global

Les titres actions pour lesquels les variations de juste valeur sont comptabilisées dans les autres éléments du résultat global sont des investissements facilitant des affaires et autres investissements similaires dans lesquels HSBC Continental Europe détient des investissements autrement que pour générer un rendement sur le capital. Les gains ou pertes résultant de la décomptabilisation de ces titres ne sont jamais recyclés en résultat. Autrement, les titres actions sont évalués à la juste valeur par le compte de résultat (à l'exception des produits de dividendes qui sont comptabilisés en compte de résultat).

(g) Instruments financiers désignés à la juste valeur par compte de résultat

Les instruments financiers, autres que ceux détenus à des fins de transaction, sont classés dans cette catégorie s'ils remplissent un ou plusieurs des critères énoncés ci-dessous et sont ainsi désignés irrévocablement à l'origine :

- la comptabilisation à la juste valeur supprime ou réduit de manière significative une asymétrie comptable ;
- lorsqu'un groupe d'actifs et de passifs financiers ou un groupe de passifs financiers est géré et que sa performance est évaluée à la juste valeur, conformément à une stratégie documentée de gestion des risques ou d'investissement ; et
- lorsque le passif financier contient un ou plusieurs dérivés incorporés non étroitement liés.

Les actifs financiers mesurés à la juste valeur sont comptabilisés lorsque HSBC Continental Europe conclut des contrats avec des contreparties, généralement à la date de transaction, et sont normalement décomptabilisés lorsque les droits sur les flux de trésorerie expirent ou sont transférés. Les passifs financiers désignés dès l'origine à la juste valeur sont comptabilisés lorsque HSBC Continental Europe conclut des contrats avec des contreparties, généralement comptabilisés à la date de règlement, et sont normalement décomptabilisés lors de leur extinction. Les variations ultérieures de la juste valeur sont comptabilisées dans le compte de résultat dans la rubrique "Résultat net des instruments financiers détenus à des fins de transaction ou gérés à la juste valeur" ou dans le "Résultat net des actifs et passifs des entreprises d'assurance, y compris les dérivés connexes, évalués à la juste valeur par le compte de résultat" à l'exception de l'effet des variations du risque de crédit des passifs, présenté dans les «Autres éléments du résultat global», à moins que ce traitement crée ou aggrave une asymétrie comptable en résultat.

Selon le critère susmentionné, les catégories d'instruments financiers désignées par HSBC Continental Europe sont les suivantes :

- Instruments de dette à des fins de financement désignés à la juste valeur sur option destinés à réduire une asymétrie comptable : L'exposition aux intérêts et/ou au change sur certains titres de créance à taux fixe émis a été mise en correspondance avec l'exposition aux intérêts et/ou au change sur certains *swaps* dans le cadre d'une stratégie de gestion des risques.
- Actifs et passifs financiers dans le cadre de contrats d'investissement en unités de compte et de contrats de placement en unités de compte. Un contrat en vertu duquel HSBC Continental Europe n'accepte pas de risque d'assurance significatif de la part d'une autre partie n'est pas qualifié de contrat d'assurance, à l'exception des contrats de placement avec participation discrétionnaire aux bénéfiques ("DPF"), mais est comptabilisé en tant que passif financier. Les engagements vis-à-vis des clients au titre de contrats d'assurance sont déterminés sur la base de la juste valeur des actifs détenus dans les fonds en unités des comptes. Si aucune estimation de juste valeur n'a été réalisée pour les actifs liés, au moins certains des actifs seraient évalués à la juste valeur par les autres éléments du résultat global ou au coût amorti. Les actifs et les passifs financiers correspondants sont gérés sur la base de la juste valeur et l'information est communiquée à la direction sur cette même base.
La désignation à la juste valeur des actifs financiers et des passifs associés permet de comptabiliser les variations de juste valeur dans le compte de résultat et de les présenter sur la même ligne.
- Passifs financiers qui contiennent à la fois des dépôts et des dérivés : ces passifs financiers sont gérés et leur performance évaluée sur la base de la juste valeur.

(h) Instruments dérivés

Les dérivés sont des instruments financiers dont la valeur fluctue en fonction de l'évolution d'une variable (ou sous-jacent) qui peut être une action, un taux d'intérêt ou d'autres indices. Lors de la comptabilisation initiale, les produits dérivés sont évalués à la juste valeur par le biais du compte de résultat, les variations de juste valeur étant généralement comptabilisées au compte de résultat. Les instruments dérivés sont considérés comme des actifs lorsque la juste valeur est positive ou comme des passifs lorsque la juste valeur est négative. Ces dispositions s'appliquent de la même manière aux dérivés incorporés. Lorsque les produits dérivés sont gérés conjointement avec des instruments de dette émis par HSBC Continental Europe et enregistrés à la juste valeur, les intérêts contractuels comme les intérêts attachés à la dette émise sont enregistrés dans le compte de résultat.

Comptabilité de couverture

Les dérivés détenus à des fins de gestion des risques sont documentés dans des relations de couverture si et seulement si les critères de documentation et d'efficacité sont atteints. HSBC Continental Europe utilise ces produits dérivés ou, le cas échéant, d'autres instruments de couverture non dérivés en couverture de juste valeur, en couverture de flux de trésorerie ou en couverture des investissements dans des établissements à l'étranger en fonction du risque couvert.

Couverture de juste valeur

La comptabilité de couverture de juste valeur ne modifie pas la comptabilisation des gains et des pertes sur les dérivés et autres instruments de couverture, mais implique la comptabilisation des variations de la juste valeur des actifs ou des passifs couverts attribuables au risque couvert qui ne seraient autrement pas comptabilisées dans le compte de résultat. Si une relation de couverture ne remplit plus les critères de comptabilité de couverture, le traitement de couverture est suspendu ; l'ajustement cumulé de la valeur comptable de l'élément couvert est amorti au compte de résultat suivant la méthode du taux d'intérêt effectif recalculé, sauf si l'élément couvert a été décomptabilisé, auquel cas il est comptabilisé immédiatement au compte de résultat.

Couverture de flux de trésorerie

La partie efficace des gains et pertes sur les instruments de couverture est comptabilisée dans les autres éléments du résultat global ; la partie non efficace de la variation de la juste valeur des instruments dérivés de couverture, qui font partie d'une relation de couverture de flux de trésorerie, est immédiatement comptabilisée au compte de résultat sous la rubrique "Résultat net des instruments financiers détenus à des fins de transaction ou gérés à la juste valeur". Les gains et pertes cumulés comptabilisés dans les autres éléments du résultat global sont transférés dans le compte de résultat suivant le même rythme que la reconnaissance en résultat du risque couvert. Lorsqu'une relation de couverture est suspendue, ou est partiellement suspendue, le gain ou la perte cumulé en autres éléments du résultat global reste dans les capitaux propres jusqu'à ce que la transaction soit comptabilisée au compte de résultat. Lorsqu'une transaction prévue ne remplit plus les critères, le gain ou la perte cumulé précédemment comptabilisé dans les autres éléments du résultat global est immédiatement reclassé au compte de résultat.

Instruments dérivés non admis en comptabilité de couverture

Les couvertures non éligibles correspondent à des produits dérivés entrant dans des couvertures économiques d'actifs et de passifs pour lesquels la comptabilité de couverture n'a pas été appliquée.

(i) Dépréciation des actifs financiers au coût amorti et évalués à la juste valeur par les autres éléments du résultat global

Les pertes de crédit attendues sont constatées pour les prêts et avances aux banques et à la clientèle, les opérations de prise en pension hors-trading, les autres actifs financiers détenus au coût amorti, les instruments de dettes à la juste valeur par les autres éléments du résultat global, ainsi que certains engagements de prêts et contrats de garantie financière. Dès l'origine, une dépréciation (ou une provision dans le cas de certains engagements de prêts et contrats de garantie financière) correspondant aux pertes de crédit résultant d'un événement de défaut pouvant intervenir dans les 12 mois à venir est comptabilisée. En cas d'augmentation significative du risque de crédit d'un actif financier depuis sa date d'enregistrement initiale dans les comptes de la banque, le montant de dépréciation comptabilisé correspond aux pertes de crédit résultant d'un événement de défaut pouvant intervenir sur la durée de vie de l'instrument financier. Les actifs financiers dont le risque de crédit ne s'est pas détérioré de façon significative sont considérés comme étant en "stage 1"; les actifs financiers considérés comme ayant subi une hausse significative du risque de crédit sont en "stage 2" et les actifs financiers présentant un indice objectif de dépréciation, et donc considérés comme étant en défaut, sont en "stage 3". Les actifs financiers dépréciés dès leur acquisition ou leur origination ("POCI") sont traités différemment, comme indiqué ci-dessous.

Les actifs financiers dépréciés en "stage 3"

HSBC Continental Europe détermine qu'un instrument financier est déprécié et se trouve en "stage 3" en examinant des critères objectifs et pertinents, notamment si :

- les impayés en capital ou en intérêts dépassent 90 jours ;
- il existe d'autres éléments indiquant que l'emprunteur est susceptible de ne pas payer, par exemple une concession significative lui a été accordée pour des raisons économiques ou légales liées à ses difficultés financières ; et
- le prêt est par ailleurs considéré comme étant en défaut.

Si le risque d'encourir un défaut de paiement n'est pas identifié à un stade antérieur, il l'est en cas d'impayé de plus de 90 jours, même si l'application des règles prudentielles permettraient de ne déclarer le défaut qu'au delà des 180 jours d'impayés. Par conséquent, les définitions de crédit douteux et de défaut de paiement sont alignées dans la mesure du possible, de sorte que le "stage 3" représente tous les prêts considérés comme étant en défaut ou douteux.

Pour des encours douteux, les produits d'intérêts sont comptabilisés en appliquant le taux d'intérêt effectif au coût amorti, c'est-à-dire à la valeur comptable brute diminuée de la dépréciation pour perte de crédit attendue.

Passage en perte à terme

Les actifs financiers (et les dépréciations associées) sont normalement passés en perte à terme, partiellement ou totalement, lorsqu'il n'existe plus aucune perspective de recouvrement. Lorsque des prêts sont garantis, ceci n'arrive généralement qu'après réception de tout produit de la réalisation de la garantie. Dans les cas où la valeur réalisable nette d'une garantie a été déterminée et où il n'y a aucune attente raisonnable de recouvrement supplémentaire, le passage en pertes peut être effectué plus tôt.

Prêts restructurés

Les prêts sont identifiés comme étant restructurés et classés comme créances douteuses lorsque nous modifions les conditions de paiement contractuelles en raison de difficultés de trésorerie de l'emprunteur. Les prêts restructurés restent classés en tant que créances douteuses jusqu'à ce qu'il y ait suffisamment d'éléments pour démontrer une réduction significative du risque de non-paiement des flux de trésorerie futurs et conservent la désignation de "restructuré" jusqu'à leur échéance ou jusqu'à leur décomptabilisation.

Un prêt qui est restructuré est décomptabilisé si l'accord existant est annulé et si un nouvel accord est conclu à des conditions substantiellement différentes ou si les termes d'un accord existant sont modifiés de telle manière que l'emprunt restructuré soit un instrument financier substantiellement différent. Tous les nouveaux prêts survenus à la suite d'une décomptabilisation dans ces

circonstances sont considérés comme ayant été dépréciés à leur acquisition ou leur origination (*Purchase or Originated Credit Impaired – “POCI”*) et continueront d’être considérés comme des prêts restructurés.

Mis à part les prêts dépréciés à leur origination, tous les autres prêts modifiés peuvent être transférés en dehors du “*stage 3*” s’ils ne présentent plus aucun signe de dépréciation et, dans le cas de prêts restructurés, si les indicateurs sont suffisants pour démontrer une réduction significative du risque de non-paiement des flux de trésorerie futurs, sur la période d’observation minimale, et s’il n’existe aucun autre indicateur de valeur. Ces prêts peuvent être transférés en “*stage 1*” ou “*stage 2*” selon le mécanisme décrit ci-après en comparant le risque de défaillance à la date de clôture (sur la base des conditions contractuelles modifiées) et le risque de défaillance tel qu’il était lors de la comptabilisation initiale (sur la base des conditions contractuelles originales non modifiées).

Prêts renégociés non dépréciés

Dans la plupart des cas, lorsqu’une renégociation commerciale entraîne une modification (par un changement des conditions existantes ou par la création d’un nouveau contrat de prêt) telle que les droits de HSBC Continental Europe sur les flux de trésorerie du contrat initial ont expiré, l’ancien prêt est décomptabilisé et le nouveau prêt est comptabilisé à la juste valeur.

Les droits aux flux de trésorerie sont généralement considérés comme expirés si la renégociation commerciale est effectuée aux taux du marché et si aucune concession liée au paiement n’a été accordée. Dans certaines circonstances, des modifications aux prêts sont apportées qui ne sont pas considérées comme une renégociation commerciale ou une restructuration. Ces prêts ne sont pas décomptabilisés et continueront d’être soumis à la politique de dépréciation.

Augmentation significative du risque de crédit (“*stage 2*”)

Une évaluation en vue de savoir si le risque de crédit a augmenté de manière significative depuis la comptabilisation initiale est réalisée à chaque période de *reporting* en prenant en compte l’évolution du risque de défaillance sur la durée de vie résiduelle de l’instrument financier. L’évaluation compare explicitement ou implicitement le risque de défaillance survenant à la date de *reporting* par rapport au risque constaté lors de la comptabilisation initiale, en tenant compte d’informations raisonnables et justifiables. L’analyse du risque de crédit est multifactorielle. La détermination de la pertinence ou non d’un facteur spécifique et de son poids par rapport à d’autres facteurs dépend du type de produit, des caractéristiques de l’instrument financier et de l’emprunteur, ainsi que de la région géographique. Par conséquent, il n’est pas possible de fournir un ensemble unique de critères qui détermineront ce qui constitue une augmentation significative du risque de crédit. Ces critères sont différents pour différents types de prêts, en particulier entre les portefeuilles *Retail* (essentiellement des clients particuliers et entrepreneurs individuels) et *Wholesale* (essentiellement des entreprises et institutions financières ou souveraines). Toutefois, sauf s’ils ont été identifiés à un stade antérieur, tous les actifs financiers sont réputés avoir subi une augmentation significative du risque de crédit lorsqu’ils présentent des paiements en retard de plus de 30 jours. En outre, les prêts *Wholesale* qui sont évalués individuellement – et sont généralement des entreprises et des clients commerciaux – sont inclus en *stage 2* lorsqu’ils figurent sur une liste de surveillance au titre du risque de crédit.

Pour l’ensemble des portefeuilles commerciaux, la comparaison quantitative évalue le risque de défaut en utilisant une probabilité de défaut sur la durée de vie des actifs qui englobe un large éventail d’informations notamment la note de crédit de l’emprunteur (*Customer Risk Rating – “CRR”*), les prévisions macroéconomiques, et les probabilités de transition (amélioration ou détérioration) du crédit. Le seuil à partir duquel la variation de la probabilité de défaut est considérée comme significative dépend de la qualité du crédit à l’origination telle que traduite par le *CRR*, selon le tableau ci-dessous :

CRR à l’origination	Seuils d’augmentation significative de la probabilité de défaut :
0.1–1.2	15 bps
2.1–3.3	30 bps
Supérieur à 3.3 et n’ayant pas fait l’objet d’une dépréciation	2x

Pour les *CRRs* supérieures à 3.3, qui n’ont pas fait l’objet d’une dépréciation, une augmentation significative du risque de crédit est considérée comme probable lorsqu’à l’origination la probabilité de défaut a doublé. Les changements significatifs de la probabilité de défaut se font à dire d’expert, qui s’appuie sur les données historiques du crédit et les changements relatifs aux taux du marché.

Pour les prêts antérieurs à la mise en œuvre de IFRS 9, la probabilité de défaut à l’origination ne tient pas compte des ajustements qui reflètent les attentes des conditions macroéconomiques futures, qui ne sont pas disponibles sans l’utilisation de données rétrospectives. En l’absence de ces données, l’origination de la probabilité de défaut doit être calculée approximativement en estimant la probabilité de défaut sur la durée de l’opération (“*through the cycle*”) et leur variation historique, correspondant à l’approche modélisée de l’instrument sous-jacent et la qualité de crédit du client (“*CRR*”) à l’origination.

Pour ces prêts, la comparaison quantitative est complétée par la prise en compte de la détérioration marginale de la note de crédit du client basée sur les seuils figurant dans le tableau suivant :

CRR à l’origination	Critères significatifs supplémentaires – Nombre de détériorations de qualité de crédit du client (<i>CRR</i>) requis pour identifier une détérioration significative du crédit (<i>stage 2</i>) (< ou égale à)
0.1	5 crans
1.1–4.2	4 crans
4.3–5.1	3 crans
5.2–7.1	2 crans
7.2–8.2	1 cran

Pour plus d’informations sur l’échelle des 23 catégories utilisée pour la note de crédit de l’emprunteur (“*CRR*”), se reporter à la page 108.

Pour certains portefeuilles de titres de créance pour lesquels des notations de marché externes sont disponibles et les notations de crédit ne sont pas utilisées dans la gestion du risque de crédit, les titres de créance entrent en *stage 2* lorsque leur risque de crédit augmente au point qu’ils ne sont plus considérés comme des “*investment grades*”. La catégorie “*investment grade*” est celle où l’instrument financier a un faible risque de subir des pertes, la structure a une forte capacité à remplir ses obligations financières contractuelles à court terme et les changements défavorables de la conjoncture économique et des affaires à long terme ne réduiront pas nécessairement la capacité de l’emprunteur à remplir ses obligations financières contractuelles.

Pour les portefeuilles de clientèle de détail, le risque de défaut est évalué à l’aide d’un modèle IFRS 9 de probabilité de défaut à 12 mois. Cette probabilité de défaut est ajustée de l’effet des prévisions macroéconomiques au-delà de 12 mois. Les expositions sur la clientèle de détail sont d’abord segmentées en portefeuilles homogènes. Au sein de chaque portefeuille, les comptes de *stage 2* sont définis comme

Notes annexes aux comptes consolidés

des comptes ayant une probabilité de défaut ajustée sur 12 mois supérieure à un seuil. Ce seuil est calibré en retenant la probabilité de défaut à 12 mois des prêts en impayé de plus de 30 jours, observée 12 mois auparavant. Il permet donc d'identifier les prêts dont le risque est significativement plus élevé nécessitant un passage en *stage 2*.

Créances saines – (“*stage 1*”)

Les pertes de crédit attendues résultant d'un événement de défaut pouvant intervenir dans les 12 mois à venir sont comptabilisées pour les instruments financiers qui restent en *stage 1*.

Crédits dépréciés dès l'acquisition ou à l'origination

Les actifs financiers achetés ou générés avec une décote importante reflétant les pertes de crédit subies sont considérés comme des crédits dépréciés dès l'acquisition ou à l'origination. Cette catégorie inclut la reconnaissance d'un nouvel instrument financier à la suite d'une renégociation lorsque des concessions ont été accordées pour des raisons économiques ou contractuelles liées aux difficultés financières de l'emprunteur qui, autrement, n'auraient pas été envisagées. Les variations de la perte de crédit attendue sur la durée de vie de ces actifs sont comptabilisées en résultat jusqu'à ce que ceux-ci ne soient décomptabilisés, même si la perte de crédit attendue sur leur durée de vie devient inférieure au montant de la perte de crédit attendue estimé lors de la comptabilisation initiale.

Transferts de stages

Les actifs financiers peuvent être transférés entre les différentes catégories en fonction des variations du risque de crédit depuis la comptabilisation initiale. Les instruments financiers sont retransférés de *stage 2* en *stage 1* s'il y a eu une amélioration significative du risque de crédit. A l'exception des prêts restructurés, les instruments financiers sont sortis du *stage 3* lorsqu'ils ne présentent plus aucune caractéristique de dépréciation, tel que décrit ci-dessus. Les prêts restructurés resteront en *stage 3* jusqu'à ce qu'il existe des preuves suffisantes démontrant une réduction significative du risque de non-paiement des flux de trésorerie futurs, observée sur une période minimale d'un an et qu'il n'existe plus aucun autre indicateur de dépréciation. Pour les prêts qui sont évalués en vue d'une dépréciation sur la base d'un portefeuille, les preuves comprennent généralement un historique des performances de paiement par rapport aux conditions d'origine ou révisées, en fonction des circonstances. Pour les prêts qui sont évalués en vue d'une dépréciation sur base individuelle, toutes les preuves disponibles sont appréciées au cas par cas.

Evaluation de l'ECL

L'évaluation du risque de crédit et l'estimation des pertes attendues (*Expected Credit Loss – “ECL”*) sont pondérées en fonction des probabilités et intègrent toutes les informations pertinentes pour l'évaluation, notamment les événements passés, les conditions actuelles et les prévisions raisonnables et justifiables des événements et des conditions économiques futures à la date de *reporting*. En outre, l'estimation de l'ECL doit tenir compte de la valeur temps de l'argent.

En général, HSBC Continental Europe calcule l'ECL en utilisant trois composantes principales : une probabilité de défaut (“PD”), une perte en cas de défaut (“LGD” : *Loss Given Default*) et l'exposition en cas de défaillance (“EAD” : *Exposure At Default*).

L'ECL sur 12 mois est calculée en multipliant les PD, LGD et EAD sur 12 mois. L'ECL sur la durée de vie du contrat est calculée en utilisant une PD sur la durée de vie du contrat. Les PD à 12 mois et à vie représentent respectivement la probabilité de défaillance survenant au cours des 12 prochains mois et sur la durée résiduelle de l'instrument.

L'EAD correspond à l'exposition de la banque en cas de défaut et est calculée en tenant compte du remboursement du principal et des intérêts ainsi que des prélèvements attendus. La LGD représente les pertes attendues sur l'EAD en cas de défaillance compte tenu de la réalisation des garanties et de la valeur temps de l'argent.

HSBC Continental Europe s'appuie dans la mesure du possible sur le cadre IRB de Bâle II, en procédant à une recalibration pour répondre aux différentes exigences d'IFRS 9 comme suit.

Modèle	Fonds propres réglementaires	IFRS 9
PD	<ul style="list-style-type: none">Sur la durée de l'opération (représente la PD moyenne à long terme)La définition de défaut inclut un critère minimum de plus de 90 jours de retard, bien que celle-ci soit de plus de 180 jours pour certains portefeuilles	<ul style="list-style-type: none">Point in time (basé sur les conditions actuelles, ajusté pour prendre en compte les estimations des conditions futures qui affecteront la PD)Critère minimum de plus de 90 jours en retard pour tous les portefeuilles
EAD	<ul style="list-style-type: none">Ne peut être inférieur au solde à la date de reporting	<ul style="list-style-type: none">Amortissement pour les produits à terme
LGD	<ul style="list-style-type: none">Downturn LGD (pertes attendues lors d'un ralentissement économique grave mais plausible)Des seuils réglementaires peuvent s'appliquer pour atténuer le risque de sous-estimation de la LGD en raison du manque de données historiquesActualisé en utilisant le coût du capitalTous frais de collecte inclus	<ul style="list-style-type: none">LGD attendue (basée sur l'estimation de la perte en cas de défaillance, y compris l'impact attendu des conditions économiques futures telles que les variations de la valeur du collatéral)Pas de seuilActualisé selon le taux d'intérêt effectif initial du prêtSeuls les coûts associés à l'obtention/vente du collatéral sont inclus
Autre		<ul style="list-style-type: none">Réactualisé depuis la date de l'événement de défaut à la date de clôture

Alors que les PD à 12 mois sont recalibrées à partir des modèles de Bâle dans la mesure du possible, la PD sur la durée de vie des actifs est déterminée à partir des probabilités d'évolution de la PD à 12 mois. Pour la méthodologie du crédit aux entreprises, la PD sur la durée de vie de ces actifs prend également en compte la migration de crédit attendue, c'est-à-dire la variation attendue du CRR du client au cours de la durée de vie du crédit.

La perte de crédit attendue pour le crédit aux entreprises en *stage 3* est déterminée sur une base individuelle à l'aide d'une méthode de flux de trésorerie actualisés (*Discounted Cash Flows – “DCF”*). Les flux de trésorerie futurs attendus sont basés sur les estimations à dire d'expert à la date de *reporting*, reflétant des hypothèses raisonnables et justifiables et des projections de recouvrements futurs et d'encassements d'intérêts futurs. La garantie est prise en compte, s'il est probable que le recouvrement de l'encours comprendra la réalisation de la garantie, sur la base de la juste valeur estimée de celle-ci au moment de la réalisation attendue, diminuée des coûts liés à sa réalisation. Les flux de trésorerie sont actualisés à une approximation raisonnable du taux d'intérêt effectif initial. Pour les montants significatifs, les flux de trésorerie sont pondérés en fonction des trois scénarios économiques appliqués de manière plus générale par le Groupe et à dire d'expert quant à la probabilité de réussite de la stratégie de recouvrement. Pour les cas moins significatifs, l'effet des différents scénarios économiques et stratégies de calcul est synthétisé en un ajustement au résultat le plus probable.

Mesure de la perte de crédit attendue

La perte de crédit attendue est mesurée dès la comptabilisation initiale de l'actif financier. La période maximale prise en compte lors de la mesure de la perte de crédit attendue (qu'il s'agisse d'une perte de crédit attendue à 12 mois ou à vie) correspond à la période contractuelle maximale pendant laquelle HSBC Continental Europe est exposée au risque de crédit. En ce qui concerne les découverts en *wholesale*, les mesures de gestion du risque de crédit sont prises au moins une fois par an. Cette période correspond donc à celle qui va jusqu'à la date prévue de la prochaine revue du crédit. Toutefois, lorsque l'instrument financier comprend à la fois un engagement tiré et non tiré et que la capacité contractuelle d'exiger le remboursement et d'annuler l'engagement non tiré ne limite pas l'exposition du risque de crédit de HSBC Continental Europe au délai de préavis contractuel, ce n'est pas la durée contractuelle du crédit qui détermine la période maximale considérée. La valeur *ECL* est alors plutôt mesurée sur la période au cours de laquelle HSBC Continental Europe restera exposée au risque de crédit qui n'est pas atténué par des mesures de gestion du risque de crédit. Ceci s'applique aux découverts bancaires du portefeuille *Retail*, où la période correspond à la durée au terme de laquelle 95 % des transferts *stage 2* vers *stage 3* ont été réalisés. De plus, pour ces facilités, il n'est pas possible d'identifier la perte de crédit attendue sur la composante "engagement de prêt" séparément de la composante "actif financier". En conséquence, le total de l'*ECL* est comptabilisé en provision pour perte de l'actif financier sauf si le total de l'*ECL* dépasse la valeur comptable brute de l'actif financier, auquel cas la perte de crédit attendue est comptabilisée en provision.

Données économiques prospectives

HSBC Continental Europe utilise différents scénarios économiques globaux prospectifs, déterminés par référence à des prévisions externes, qui sont représentatifs des conditions économiques anticipées. Cette approche est considérée comme suffisante pour calculer la perte attendue dans la plupart des environnements économiques. Dans certains contextes économiques, des analyses complémentaires peuvent s'avérer nécessaires et peuvent résulter en des scénarios ou des ajustements additionnels, pour refléter une gamme de résultats économiques possibles suffisante pour une estimation non biaisée. La méthodologie détaillée est décrite dans "Incertitude de mesure et analyse de sensibilité des estimations *ECL*" à la page 116.

Utilisation d'estimations et d'hypothèses

JUGEMENTS

- Définition de ce qui est considéré comme une hausse significative du risque de crédit.
- Le choix et la calibration des modèles de PD, LGD et EAD qui soutiennent les calculs, y compris la formulation de jugements raisonnables et justifiables sur la façon dont les modèles réagissent aux conditions économiques actuelles et futures.
- La sélection des paramètres du modèle et les prévisions économiques, y compris déterminer si des prévisions économiques suffisantes et correctement pondérées sont incorporées pour calculer la perte attendue sans biais.

ESTIMATIONS

- Le paragraphe Estimation des pertes de crédit attendues aux pages 116 à 118 expose les hypothèses utilisées pour déterminer l'*ECL*. Une indication de la sensibilité est disponible dans le rapport annuel de HSBC Bank plc et tient compte de l'application de différentes pondérations appliquées à différentes hypothèses économiques.

(j) Contrats d'assurance

Un contrat est classé comme contrat d'assurance lorsque l'entité accepte un risque d'assurance significatif d'une autre partie en acceptant d'indemniser cette partie en cas de survenance d'un événement futur incertain spécifié. Un contrat d'assurance peut également transférer un risque financier, mais est comptabilisé comme un contrat d'assurance si le risque d'assurance est significatif. En outre, le groupe émet des contrats d'investissement avec les éléments de participation discrétionnaire ("DPF") qui sont également comptabilisés en tant que contrats d'assurance comme l'exige la norme IFRS 4.

Les contrats d'assurance sont comptabilisés comme suit :

Primes d'assurance nettes

Les primes des contrats d'assurance-vie en unités monétaires sont comptabilisées dès lors qu'elles constituent des engagements vis-à-vis de la clientèle. Dans le cas des contrats d'assurance en unités de compte, les primes sont comptabilisées après avoir réalisé les investissements dans les actifs pris en représentation de ces engagements.

Les primes cédées aux réassureurs sont comptabilisées sur la même période que les primes initiales des contrats auxquels elles se rapportent.

Sinistres d'assurance net et remboursements des réassureurs

Les prestations et frais payés correspondent aux sinistres (décès de l'assuré, invalidité ou incapacité), aux versements périodiques de rentes, aux rachats partiels ou totaux de contrats d'assurance-vie, aux intérêts et participations aux bénéfices directement incorporés dans les prestations versées. Ils incluent également les autres frais de gestion des sinistres et de règlement des prestations.

Les sinistres à maturité sont comptabilisés à l'échéance du paiement. Les rachats sont comptabilisés lorsqu'ils sont payés ou à une date antérieure (après notification) à laquelle la politique cesse d'être incluse dans le calcul des passifs d'assurance correspondants. Les sinistres de décès sont reconnus lorsqu'ils sont notifiés.

Les remboursements de réassureurs sont comptabilisés pour la même période que les sinistres auxquels ils se réfèrent.

Engagements au titre de contrats d'assurance

Les passifs au titre de contrats d'assurance-vie non liés sont calculés pour chaque opération d'assurance-vie sur la base des principes actuariels locaux. Les passifs au titre de contrats d'assurance-vie en unités de compte sont au moins équivalents à la valeur de rachat ou de transfert, qui est calculée par référence à la valeur des fonds ou indices sous-jacents concernés.

Participation future aux bénéfices des contrats d'assurance avec clause de participation discrétionnaire

Lorsque les contrats prévoient une participation discrétionnaire aux bénéfices des assurés, les passifs relatifs à ces contrats comprennent des provisions pour la future participation discrétionnaire aux bénéfices des assurés. Ces provisions reflètent la performance du portefeuille d'investissement à ce jour et les attentes de la direction quant à la performance future des actifs sous-jacents aux contrats, ainsi que d'autres facteurs liés à l'expérience tels que la mortalité, les rachats et l'efficacité opérationnelle, le cas échéant. La participation aux bénéfices des assurés peut être déterminée par les conditions contractuelles, réglementaires ou la politique de distribution antérieure.

Notes annexes aux comptes consolidés

Contrats d'investissement avec les éléments de participation discrétionnaire ("DPF")

Bien que les contrats d'investissement avec les éléments de participation discrétionnaire soient des instruments financiers, ils continuent d'être traités comme des contrats d'assurance comme l'exige l'IFRS 4. Le groupe comptabilise donc les primes de ces contrats en revenus et comptabilise en charges l'augmentation résultante de la valeur comptable du passif.

Dans le cas des plus-values nettes latentes sur ces contrats, dont les avantages discrétionnaires reflètent principalement la performance du portefeuille d'investissement, l'augmentation correspondante des passifs est comptabilisée soit dans le compte de résultat, soit en résultat global ('OCI'), suite au traitement des plus-values latentes sur les actifs concernés. Dans le cas de pertes nettes latentes, un actif de participation différée n'est comptabilisé que dans la mesure où sa recouvrabilité est hautement probable. Les mouvements du passif résultant des gains et pertes réalisés sur les actifs concernés sont comptabilisés dans le compte de résultat.

Present Value of In-Force long term insurance business ("PVIF")

Le groupe comptabilise à l'actif la valeur des contrats d'assurance et des contrats d'investissement conclus avec participation discrétionnaire aux bénéficiaires, classés à long terme à la date de clôture. L'actif représente la valeur actualisée de la participation des actionnaires dans les bénéficiaires des sociétés d'assurance émettrices qui devraient résulter de ces contrats souscrits à la date de clôture. La *Present Value of In-Force long term insurance business ("PVIF")* est déterminée en actualisant les bénéfices futurs attendus, dans le cadre contractuel à la date d'arrêté, et en utilisant des hypothèses appropriées pour évaluer des facteurs tels que la mortalité, les taux de rachat et les niveaux de dépenses futures, ainsi qu'un taux d'actualisation du risque reflétant la prime de risque attribuable aux contrats respectifs. La *PVIF* intègre des provisions pour risque non lié au marché et à la valeur des options et des garanties financières. La *PVIF*, à l'actif, est présentée brute des impôts associés au bilan et les variations de la *PVIF* sont incluses dans les "Autres produits opérationnels" sur une base brute d'impôt.

(k) Frais de personnel

Paiements réglés en actions

Les paiements réglés en actions sont constitués par les paiements fondés sur des actions émises par HSBC Holding Plc.

HSBC Continental Europe attribue des plans d'attribution d'actions à certains de ses salariés en contrepartie des services rendus.

La période d'acquisition de ces plans peut démarrer avant la date d'attribution légale si les salariés ont commencé à rendre leurs services avant la date d'attribution légale, lorsqu'il existe une compréhension commune des termes et conditions de l'accord. Les charges sont comptabilisées lorsque l'employé commence à rendre des services auxquels l'attribution se rapporte.

Les annulations résultent du non-respect d'une condition de non-acquisition pendant la période d'acquisition, et sont traitées comme une accélération de l'acquisition reconnues immédiatement dans le compte de résultat. Le non-respect d'une condition d'acquisition par le salarié n'est pas considéré comme une annulation et le montant des charges comptabilisées pour l'attribution est ajusté pour refléter le nombre d'attributions qui devraient être acquises.

Principaux régimes d'avantages postérieurs à l'emploi

HSBC Continental Europe gère un certain nombre de régimes de retraite, y compris des régimes à prestations définies et des régimes d'avantages postérieurs à l'emploi.

Les paiements aux régimes à cotisations définies sont comptabilisés en charges lorsque les employés rendent les services.

Plan d'Épargne Entreprise

Lorsqu'une augmentation de capital est ouverte aux salariés dans le cadre du Plan d'Épargne Entreprise, l'avantage consenti au travers de la décote sur la valeur de marché du titre constitue une charge de personnel de la période.

(l) Impôts

L'impôt sur les bénéficiaires comprend l'impôt courant et l'impôt différé. L'impôt sur les bénéficiaires est enregistré dans le compte de résultat, sauf dans la mesure où il se rapporte à des éléments comptabilisés dans les autres éléments du résultat global ou directement en capitaux propres, auquel cas l'impôt est comptabilisé dans la même ligne dans lequel l'élément lié apparaît.

Les impôts courants sont les impôts prévisionnels à payer sur les bénéficiaires imposables de l'année en cours et de tout ajustement des impôts dus au titre des années précédentes. HSBC Continental Europe prévoit des passifs d'impôts courants potentiels pouvant survenir sur la base des montants attendus à payer aux autorités fiscales. Les paiements associés à toute érosion progressive de la base et à la taxe anti-abus sont reflétés dans la charge fiscale de la période en cours.

Les impôts différés sont constatés sur la base des écarts temporaires entre la valeur comptable des actifs et passifs au bilan et la valeur fiscale attribuée à ces actifs et passifs. Les impôts différés sont calculés sur la base des taux d'imposition applicables prévisionnels sur les périodes auxquelles les actifs seront réalisés ou les passifs réglés.

Les impôts courants et différés sont calculés sur la base des taux d'imposition et des lois en vigueur ou pratiquement en vigueur à la date de clôture du bilan.

Utilisation d'estimations et d'hypothèses

JUGEMENTS

- Appréciation de la probabilité et de la suffisance des bénéfices imposables futurs, tenant compte du retournement de différences temporaires taxables existantes ainsi que des stratégies de planification fiscale intégrant les réorganisations d'entreprise

(m) Provisions, passifs éventuels et garanties

Provisions

Des provisions sont comptabilisées lorsqu'il est probable qu'une sortie de ressources sera nécessaire pour éteindre une obligation actuelle résultant d'événements passés et pour laquelle une estimation fiable peut être faite.

Utilisation d'estimations et d'hypothèses

La comptabilisation et l'évaluation des provisions obligent HSBC Continental Europe à formuler un certain nombre de jugements, hypothèses et estimations. Les plus importants sont présentés ci-dessous :

JUGEMENTS

- Déterminer s'il existe une obligation actuelle. Un conseil professionnel est pris en considération sur l'évaluation des litiges et des obligations similaires.
- Les provisions relatives aux procédures judiciaires et aux affaires réglementaires nécessitent généralement un degré de jugement plus élevé que les autres types de provisions. Lorsque les choses en sont à un stade précoce, les jugements comptables peuvent être difficiles en raison du degré élevé d'incertitude associé à la détermination de l'existence d'une obligation actuelle et à l'estimation de la probabilité et du montant des sorties de trésorerie qui pourraient survenir. Au fur et à mesure que les choses progressent, la direction et les conseillers juridiques évaluent de manière continue si les provisions doivent être comptabilisées, en révisant les estimations précédentes, le cas échéant. Aux stades plus avancés, il est généralement plus facile de faire des estimations autour d'un ensemble mieux défini de résultats possibles.

ESTIMATIONS

- Les provisions pour poursuites judiciaires et questions réglementaires restent très sensibles aux hypothèses retenues dans l'estimation. Il pourrait y avoir un plus large éventail de résultats possibles pour toute procédure judiciaire, enquête ou enquête en cours. En conséquence, il est souvent impossible de quantifier une gamme de résultats possibles pour des questions individuelles. Il n'est pas non plus possible de quantifier de manière significative les gammes de résultats potentiels dans leur ensemble pour ces types de dispositions en raison de la nature et des circonstances diverses de ces questions et du large éventail d'incertitudes impliquées.

Engagements de financement et de garantie

Passifs éventuels

Les passifs éventuels, qui comprennent certaines garanties et lettres de crédit engagées en tant que données en garanties, et les passifs éventuels liés à des procédures judiciaires ou à des problématiques d'ordre réglementaire, ne sont pas comptabilisés dans les états financiers, mais font l'objet d'une présentation en annexe à moins que la probabilité de sortie de trésorerie soit très faible ou peu probable.

Contrats de garantie financière

Les passifs correspondant à des contrats de garantie financière qui ne sont pas classés comme des contrats d'assurance sont comptabilisés initialement à leur juste valeur, ce qui correspond généralement aux honoraires perçus ou à la valeur actualisée des honoraires à recevoir.

La banque a émis des garanties financières et des contrats similaires à d'autres entités du Groupe. Le groupe choisit de comptabiliser certaines garanties en tant que contrats d'assurance dans les états financiers de la banque, auquel cas elles sont évaluées et comptabilisées en tant que passifs d'assurance. Ce choix est fait contrat par contrat et est irrévocable.

(n) Dépréciation d'actifs non financiers

Les logiciels en cours de développement font l'objet d'un test de dépréciation au moins une fois par an. Les autres actifs non financiers tels que les immobilisations corporelles, les immobilisations incorporelles (hors écart d'acquisition) et les droits d'utilisation ("ROU") font l'objet d'un test de dépréciation au niveau de l'actif pris individuellement lorsqu'il existe un indice de dépréciation à ce niveau ou au niveau de l'UGT pour les actifs qui n'ont pas de valeur recouvrable au niveau de l'actif isolé. Par ailleurs, un test de dépréciation est également réalisé au niveau de l'UGT lorsqu'il existe un indice de dépréciation à ce niveau. Dans cet objectif, les UGT sont considérées comme l'activité globale au sein des principales entités opérationnelles. Les indicateurs de dépréciation peuvent être basés sur des sources d'informations externes et/ou internes, par exemple des changements significatifs ayant un effet défavorable sur l'entité au cours de la période, ou dans un proche avenir, dans l'environnement technologique, de marché, économique ou juridique dans lequel l'entité opère sur le marché auquel un actif est dédié.

Le test de dépréciation compare la valeur comptable de l'actif non financier ou de l'UGT à sa valeur recouvrable, qui est la valeur la plus élevée entre la juste valeur diminuée des coûts de cession ou la valeur d'utilité. La valeur comptable d'une UGT correspond à ses actifs et passifs, y compris les actifs non financiers qui lui sont directement attribuables et les actifs non financiers qui peuvent lui être attribués de façon raisonnable et cohérente. Les actifs non financiers qui ne peuvent être attribués à une UGT individuelle sont soumis à un test de dépréciation au niveau d'un regroupement approprié d'UGT.

La valeur recouvrable de l'UGT correspond au montant le plus élevé de la juste valeur de l'UGT diminuée des coûts de vente, ce montant étant déterminé par des experts indépendants qualifiés, et de la valeur d'utilité calculée sur la base des données appropriées (voir Note 21). Lorsque la valeur recouvrable d'une UGT est inférieure à sa valeur comptable, une charge de dépréciation est comptabilisée au compte de résultat. Cette perte de valeur peut être affectée aux autres actifs au prorata de leur valeur comptable de chaque actif dans l'UGT en s'assurant que la répartition de la perte de valeur ne puisse pas réduire la valeur comptable d'un actif en-dessous de la valeur la plus élevée entre sa juste valeur diminuée des coûts de la vente ou de zéro.

Les dépréciations constatées au cours des périodes précédentes sur les actifs non financiers peuvent faire l'objet d'une reprise en cas de changement dans les estimations utilisées pour déterminer la valeur recouvrable des actifs. La comptabilisation d'une reprise de valeur ne doit pas générer une valeur comptable supérieure à la valeur comptable qui aurait été déterminée, nette des amortissements, si aucune perte de valeur n'avait été comptabilisée au cours des exercices antérieurs.

L'examen de l'écart d'acquisition et des autres actifs non financiers pour dépréciation reflète la meilleure estimation de la direction des flux de trésorerie futurs des UGT et des taux utilisés pour actualiser ces flux de trésorerie, qui sont tous deux soumis à des facteurs incertains tels que décrits dans les Estimations et jugements comptables significatifs en Note 1.2(a).

Montants recouvrables pour les actifs individuels

La valeur recouvrable correspond au montant le plus élevé de la juste valeur de l'UGT diminuée des coûts de cession ("FVLCOD"), ou de la valeur d'utilité ("VIU"). Pour certains actifs non financiers, le calcul de leur valeur recouvrable représente la juste valeur de l'actif / des actifs diminuée des coûts de vente (FVLCOD) : par exemple l'évaluation externe du prix de marché d'un bien immobilier. Concernant les actifs ROU (droits d'utilisation) dont la sous-location est légalement autorisée, la valeur recouvrable représentera la juste valeur des actifs (FVLCOD) calculée comme étant la valeur actualisée des revenus potentiels de sous-location, moins toute pénalité / coût / nouveau passif estimé ; de même qu'en ce qui concerne les actifs ROU pouvant faire l'objet d'une novation ou d'une annulation, leur juste valeur (FVLCOD) sera calculée comme étant le montant du passif de location éteint moins toute pénalité / coût / nouveau passif estimé, à condition que ce passif représente approximativement la juste valeur.

Il n'est pas toujours nécessaire de déterminer à la fois la juste valeur diminuée des coûts de vente (FVLCOD) et la valeur d'utilité (VIU) d'un actif (ou d'une UGT) à des fins de dépréciation. Si l'un ou l'autre de ces montants excède la valeur comptable de l'actif non financier, l'actif est considéré comme ne s'étant pas déprécié. En revanche, si la juste valeur nette des coûts de vente (FVLCOD) de l'actif isolé est inférieure à sa valeur nette comptable, il est nécessaire de déterminer la valeur d'utilité (VIU) afin d'évaluer si une perte de valeur

Notes annexes aux comptes consolidés

doit être comptabilisée. En général, les actifs non financiers ne génèrent pas de flux de trésorerie de manière indépendante de ceux générés par d'autres actifs. Par conséquent, la valeur d'utilité (VIU) de ces actifs non financiers dépend de la valeur d'utilité (VIU) des UGT auxquels ils appartiennent. De plus, certains actifs non financiers ne disposent pas d'une juste valeur nette des coûts de vente (FVLCO), comme par exemple : les logiciels (y compris les logiciels en cours de développement). En conséquence, la valeur recouvrable de ces actifs correspond uniquement à celle de l'UGT à laquelle ils sont rattachés.

Capitalisation de nouveaux actifs non financiers lorsque l'UGT est dépréciée

En ce qui concerne les immobilisations incorporelles qui ne disposent pas d'une valeur recouvrable propre, les avantages économiques futurs iront à l'entité uniquement par le biais de l'UGT. Lorsque l'UGT fait l'objet d'une dépréciation, les immobilisations incorporelles nouvellement développées ne sont comptabilisées que si ces actifs ont une valeur recouvrable au niveau de l'actif isolé. Ces actifs seront comptabilisés et dépréciés lorsque leur valeur recouvrable (prise individuellement) deviendra inférieure à leur valeur comptable initiale. Lorsque l'UGT ne fait plus l'objet d'une perte de valeur (ou fait l'objet d'une diminution de perte de valeur), la dépréciation précédemment comptabilisée pourrait faire l'objet d'une reprise. Lorsque l'UGT est dépréciée, les nouvelles immobilisations incorporelles développées en interne sans valeur recouvrable au niveau de l'actif isolé seront immédiatement constatées en charges.

(o) Subventions gouvernementales

Les subventions publiques correspondent à des aides d'Etat prenant la forme d'un transfert de ressources vers une entité en contrepartie du respect dans le passé ou à venir de certaines conditions en lien avec les activités opérationnelles de l'entité. Le bénéfice d'un prêt octroyé par l'Etat à un taux d'intérêt inférieur au taux de marché s'analyse comme une subvention publique. Le bénéfice d'un prêt octroyé à un taux d'intérêt inférieur au marché est égal à la différence entre la valeur comptable initiale du prêt enregistré conformément aux principes posés par la norme IFRS 9 et le produit reçu. Lors de l'identification des coûts destinés à être compensés par la subvention, les conditions et obligations devant être atteintes doivent être considérées. Les subventions publiques sont enregistrées s'il existe une assurance raisonnable que les conditions seront atteintes et que la subvention sera reçue. Les subventions publiques sont enregistrées en résultat sur une base systématique sur les périodes sur lesquelles l'entité enregistre les coûts correspondants.

Utilisation d'estimations et d'hypothèses

JUGEMENTS

- Déterminer dans quelle mesure l'entité a une assurance raisonnable que les conditions attachées à la perception de la subvention seront atteintes.

1.3 Evénements significatifs de l'année

Changement de nom et nouveau siège

Le 1er décembre 2020, HSBC France a changé son nom pour devenir HSBC Continental Europe. Ce nouveau nom reflète mieux la dimension et la nature de ses activités, c'est-à-dire une banque intégrée en Europe continentale connectant ses clients au réseau international du Groupe HSBC, et fournissant accès aux marchés d'Europe continentale aux clients du Groupe HSBC dans le monde. Le nouveau siège social de HSBC Continental Europe est situé au 38 avenue Kléber, 75116 Paris, France.

Changements dans les lignes de métiers

À compter du deuxième trimestre 2020, le Groupe HSBC a procédé aux réalignements suivants dans sa présentation du résultat par ligne de métier :

- Simplification de la structure organisationnelle en fusionnant les lignes de métiers "Banque privée" et "Banque de particuliers et de gestion de patrimoine" pour former "Banque privée et de gestion de patrimoine".
- Réaffectation de l'activité "Balance Sheet Management", initialement incluse dans "Corporate Centre", aux autres lignes de métiers.

Dépréciations et passage en perte des immobilisations incorporelles et corporelles

En 2020, le Groupe HSBC a considéré la détérioration macroéconomique généralisée causée par la pandémie de Covid-19, ainsi que son impact sur la rentabilité attendue, comme un indicateur de dépréciation. En conséquence, un test de dépréciation a été réalisé qui a conduit à la comptabilisation de 500 millions EUR de dépréciations d'actifs non financiers, dont des dépréciations et passage en perte de logiciels capitalisés à hauteur de 294 millions EUR et 206 millions EUR de dépréciations d'immobilisations corporelles, correspondant principalement à des aménagements et droits d'utilisation. Cette dépréciation reflète les pertes récentes et la détérioration des prévisions futures, essentiellement liées aux périodes précédentes. Se référer à 1.2 (n) pour les méthodes comptables et jugements connexes, la Note 20 Ecart d'acquisition et immobilisations incorporelles et la Note 21 Comptes de régularisation, immobilisations corporelles et autres actifs.

Comptabilisation des coûts de restructuration

Conformément à la revue de son modèle opérationnel du Groupe annoncé en février 2020, HSBC Continental Europe a initié son propre programme de transformation au cours de l'année.

En juillet, un plan social ("Plan de Sauvegarde pour l'Emploi") a été présenté pour l'activité GBM en France. Son objectif est de préserver la compétitivité future de la banque et de se concentrer sur notre positionnement stratégique tout en réduisant la taille de l'activité GBM en France.

En octobre, un plan a été présenté au *European Work Council* ("EWC") axé sur les succursales de l'Espace Economique Européen ("EEE") de HSBC Continental Europe. Le plan prévoit d'accroître les activités axées sur les clients au sein des succursales et de fournir un modèle d'exploitation et d'enregistrement plus efficace, en tirant mieux parti de l'infrastructure opérationnelle et du bilan plus larges de HSBC Continental Europe. La mise en œuvre du plan est entreprise conformément aux cadres juridiques et sociaux respectifs dans chacun des pays.

En décembre, un plan social de Rupture Conventionnelle Collective a été présenté, centré sur l'activité CMB et sur une sélection de Fonctions support et *HSBC Operations, Services & Technology*. Cette initiative nous permettra de mieux servir les clients de la Banque d'entreprise tout en privilégiant les clients valorisant notre réseau international. Cela améliorera également l'efficacité opérationnelle et simplifiera les processus.

En 2020, HSBC Continental Europe a comptabilisé 258 millions EUR de coûts de restructuration liés à ces plans, principalement des indemnités de fin de contrat de travail.

Décomptabilisation des impôts différés actifs

Compte tenu des pertes récentes et du contexte d'incertitude accru, il a été jugé que les impôts différés actifs nets devaient être extournés et qu'aucun autre impôt différé actif net ne devait être enregistré. Se référer à la Note 7 Impôt.

Financement via "Targeted Long-Term Refinancing Operation" ("TLTROs")

En juin 2020, HSBC Continental Europe a remboursé 2,6 milliards EUR au titre du TLTRO II et a emprunté un montant de 10,6 milliards EUR au titre du TLTRO III. Le taux emprunteur est inférieur au taux de marché dans la mesure où le TLTRO III est émis à ou en dessous du taux de facilité de dépôt (*deposit facility rate*). Le taux emprunteur appliqué à ces opérations peut être inférieur de 50 points de base au taux de facilité de dépôt sur la période allant du 24 juin 2020 au 23 juin 2022, avec un maximum de - 1 % et égal au taux de facilité de dépôt sur le reste de la période sous réserve que l'entité respecte les critères d'éligibilité en matière de concours à l'économie. En 2020, HSBC Continental Europe a jugé qu'il était raisonnable de considérer que les conditions attachées à ces critères seraient atteintes au titre de la période des 12 premiers mois. En conséquence, l'emprunt TLTRO III a été enregistré par application des principes en matière de subvention publique et le taux d'intérêt inférieur au taux de marché enregistré dans la marge d'intérêt et vient en compensation des concours accordés dans le cadre du support à l'économie. La politique comptable y compris la composante jugements est précisée au point 1.2 (c) et (o).

Octroi de Prêt Garanti par l'Etat ("PGE")

En mars 2020, les autorités françaises ont mis en place un système de prêt de l'État (Prêt Garanti par l'Etat) en vertu duquel l'État français garantira jusqu'à 300 milliards d'euros de nouveaux prêts accordés aux entreprises françaises pour contribuer à atténuer l'impact économique du Covid-19 pandémie. En 2020, les prêts accordés dans le cadre de ce régime de soutien gouvernemental en France se sont élevés à 4,4 milliards d'euros.

Remboursements et nouvelles émissions

HSBC Continental Europe a augmenté ses fonds propres de Catégorie 2 (Tier 2) d'un montant de 500 millions EUR le 22 mai 2020 en émettant un instrument subordonné d'une maturité de 10 ans souscrit par HSBC Bank plc, comptabilisés en dettes subordonnées. En décembre 2020, HSBC Continental Europe a remboursé 3 prêts non garantis accordés par HSBC Bank plc pour un montant notionnel total de 2,3 milliards EUR comptabilisés en dettes envers les établissements de crédit et a émis 5 séries de titres non privilégiés avec des échéances allant de 3 à 7 ans pour un montant notionnel total de 2,3 milliards EUR souscrits par HSBC Bank plc, comptabilisés en Dettes représentées par un titre.

2 Commissions nettes

Commissions nettes par ligne de métiers

	Au 31 décembre 2020				
	Banque privée et de gestion de patrimoine	Banque d'entreprises	Banque de financement, d'investissement et de marchés	Corporate Centre	Total
	€m	€m	€m	€m	€m
Service de tenue de compte	34	78	27	–	139
Gestion sous mandat	154	–	24	–	178
Cartes de paiement	19	14	1	–	34
Facilités de crédit	–	52	84	–	136
Commissions de courtage	9	–	1	–	10
Fonds d'investissement	4	–	–	–	4
Commissions <i>imports / exports</i>	–	9	6	–	15
Remises	6	17	23	–	46
Souscriptions / prises fermes	–	–	88	–	88
Droits de garde	6	–	28	–	34
Commissions de courtage d'assurance	18	1	–	–	19
Autres ¹	194	61	266	(120)	401
Commissions (produits)	444	232	548	(120)	1 104
Moins : commissions (charges)	(185)	(4)	(177)	120	(246)
Commissions nettes	259	228	371	–	858

¹ La ligne "Autres" comprend principalement les commissions intra-groupes.

Notes annexes aux comptes consolidés

Commissions nettes par ligne de métiers (suite)

	Au 31 décembre 2019 ²					Total €m
	Banque privée et de gestion de patrimoine	Banque d'entreprises	Banque de financement, d'investissement et de marchés	Corporate Centre		
	€m	€m	€m	€m	€m	
Service de tenue de compte	36	82	18	—	136	
Gestion sous mandat	165	—	19	—	184	
Cartes de paiement	21	19	5	—	45	
Facilités de crédit	—	62	89	—	151	
Commissions de courtage	7	—	—	—	7	
Fonds d'investissement	6	—	—	—	6	
Commissions <i>imports / exports</i>	—	9	7	—	16	
Remises	6	18	30	—	54	
Souscriptions / prises fermes	—	1	97	—	98	
Droits de garde	6	—	25	—	31	
Commissions de courtage d'assurance	21	1	—	—	22	
Autres ¹	204	48	206	(115)	343	
Commissions (produits)	472	240	496	(115)	1 093	
Moins : commissions (charges)	(196)	(10)	(218)	109	(315)	
Commissions nettes	276	230	278	(6)	778	

1 La ligne "Autres" comprend notamment des réallocations analytiques entre les lignes de métiers, les commissions avec d'autres entités du Groupe HSBC ainsi que certaines commissions inter-bancaires et d'autres commissions diverses.

2 En 2020, un changement de présentation des lignes de métier a été effectué. Les données comparatives ont été re-présentées en conséquence.

Les commissions nettes comprennent 495 millions EUR de commissions perçues sur des actifs financiers qui ne sont pas évalués à la juste valeur par le compte de résultat (2019 : 533 millions EUR), 121 millions EUR de commissions versées sur des passifs financiers qui ne sont pas évalués à la juste valeur par le compte de résultat (2019 : 168 millions EUR), 215 millions EUR de commissions perçues sur des activités fiduciaires (2019 : 215 millions EUR).

3 Résultat net des instruments financiers à la juste valeur par le compte de résultat

	2020 €m	2019 €m
Résultat net résultant des :		
Activités de transaction nettes	283	554
Autres instruments gérés à la juste valeur	(211)	(524)
Résultat net des instruments financiers détenus à des fins de transaction ou gérés à la juste valeur	72	30
Actifs financiers détenus pour faire face aux engagements en vertu de contrats d'assurance et d'investissement	161	1 280
Engagements envers des clients en vertu de contrats d'investissement	—	(3)
Résultat net des actifs et des passifs des entreprises d'assurance, y compris les dérivés associés, évalués à la juste valeur par le compte de résultat	161	1 277
Produits dérivés gérés conjointement avec les titres de créance émis par HSBC Continental Europe	59	47
Autres variations de juste valeur	(63)	(48)
Variations de la juste valeur de la dette à long terme et des dérivés associés	(4)	(1)
Variation de juste valeur des actifs financiers à la juste valeur par le compte de résultat	87	153
Au 31 décembre	316	1 459

4 Activités d'assurance

Par le biais de sa filiale d'assurance, le groupe HSBC Continental Europe émet pour ses clients des contrats qui comportent un risque d'assurance, un risque financier ou une combinaison des deux. Un contrat en vertu duquel HSBC Continental Europe accepte le risque d'assurance d'une autre partie, en consentant à dédommager cette dernière en cas d'événement futur dont la survenue est incertaine, est comptabilisé en tant que contrat d'assurance. Un contrat d'assurance peut également transférer un risque financier, mais il sera comptabilisé en tant que contrat d'assurance si le risque d'assurance est significatif.

Bien que les contrats financiers comportant une clause de participation discrétionnaire constituent des instruments financiers, ils restent considérés comme des contrats d'assurance, comme l'autorise la norme IFRS 4.

Les contrats d'assurance sont comptabilisés comme suit :

Primes d'assurance

Les primes des contrats d'assurance-vie en unités monétaires sont comptabilisées dès lors qu'elles constituent des engagements vis-à-vis de la clientèle. Dans le cas des contrats d'assurance en unités de compte, les primes sont comptabilisées après avoir réalisé les investissements dans les actifs pris en représentation de ces engagements.

Les primes cédées aux réassureurs sont comptabilisées sur la même période que les primes initiales des contrats auxquels elles se rapportent.

Primes d'assurance nettes

	Assurance non liée €m	Assurance-vie liées €m	Contrats avec participation €m	Total €m
Primes d'assurance brutes	58	–	1 312	1 370
Primes brutes cédées aux réassureurs	(3)	–	–	(3)
Au 31 décembre 2020	55	–	1 312	1 367
Primes d'assurance brutes	59	–	2 020	2 079
Primes brutes cédées aux réassureurs	(3)	–	–	(3)
Au 31 décembre 2019	56	–	2 020	2 076

Sinistres d'assurance et remboursements des réassureurs

Les prestations et frais payés correspondent aux sinistres (décès de l'assuré, invalidité ou incapacité), aux versements périodiques de rentes, aux rachats partiels ou totaux de contrats d'assurance-vie, aux intérêts et participations aux bénéfices directement incorporées dans les prestations versées. Ils incluent également les autres frais de gestion des sinistres et de règlement des prestations.

Les remboursements de réassureurs sont comptabilisés pour la même période que les sinistres auxquels ils se réfèrent.

Participation future aux bénéfices des contrats d'assurance avec clause de participation discrétionnaire

Conformément au plan comptable des assurances, les assurés ayant souscrit un contrat en unités monétaires bénéficient du résultat financier réalisé sur les actifs de placement. Le calcul se fait *via* un compte de participation aux résultats.

Sont d'abord servis les intérêts dits techniques engendrés par la fixation de taux techniques définis dans certains contrats d'assurance ; le reliquat est dévolu à la participation aux bénéfices qui peut être immédiate, c'est-à-dire qu'elle vient augmenter l'engagement total vis-à-vis des assurés, ou différée et dans ce cas elle devra être distribuée sous huit ans. Une participation aux bénéfices minimale réglementaire de 85 % du solde financier doit être respectée.

Sinistres d'assurance nets et indemnités versées et évolution du passif des assurés

	Assurance non liée €m	Assurance-vie liées €m	Contrats avec participation €m	Total €m
Créances brutes et avantages versés et mouvements des passifs	15	1	1 555	1 571
– prestations versées	15	2	1 748	1 766
– variations des dettes aux assurés	–	(1)	(193)	(194)
Part des réassureurs dans les sinistres survenus et les indemnités versées et évolution des passifs	–	–	–	–
– prestations versées	–	–	–	–
– variations des dettes aux assurés	–	–	–	–
Au 31 décembre 2020	15	1	1 555	1 571
Créances brutes et avantages versés et mouvements des passifs	25	–	3 356	3 381
– prestations versées	19	2	1 698	1 719
– variations des dettes aux assurés	6	(2)	1 658	1 662
Part des réassureurs dans les sinistres survenus et les indemnités versées et évolution des passifs	(1)	–	–	(1)
– prestations versées	–	–	–	–
– variations des dettes aux assurés	(1)	–	–	(1)
Au 31 décembre 2019	24	–	3 356	3 380

Passifs des contrats d'assurance

	Assurance non liée €m	Assurance-vie liées €m	Contrats avec participation €m	Total €m
Engagements bruts au titre des contrats d'assurance au 1er janvier 2020	126	34	23 132	23 292
Prestations versées	(15)	(2)	(1 748)	(1 765)
Augmentation du passif envers les assurés	15	1	1 555	1 571
Écart de change et autres mouvements ¹	–	(1)	131	130
Engagements bruts au titre des contrats d'assurance au 31 décembre 2020	126	32	23 070	23 228
Part des réassureurs dans le passif au titre des contrats d'assurance	(2)	–	–	(2)
Passif net au titre des contrats d'assurance au 31 décembre 2020	124	32	23 070	23 226
Engagements bruts au titre des contrats d'assurance au 1er janvier 2019	121	33	21 181	21 335
Prestations versées	(19)	(2)	(1 698)	(1 719)
Augmentation du passif envers les assurés	25	–	3 356	3 381
Écart de change et autres mouvements ¹	(1)	3	293	295
Engagements bruts au titre des contrats d'assurance au 31 décembre 2019	126	34	23 132	23 292
Part des réassureurs dans le passif au titre des contrats d'assurance	(2)	–	–	(2)
Passif net au titre des contrats d'assurance au 31 décembre 2019	124	34	23 132	23 290

¹ La ligne "Écart de change et autres mouvements" inclut les variations du passif émanant des gains nets non réalisés sur les investissements à la juste valeur par les autres éléments du résultat global.

Notes annexes aux comptes consolidés

Les principaux facteurs ayant contribué à l'évolution des engagements envers les assurés sont notamment les demandes d'indemnisation, les rachats, les échéances, les engagements envers les assurés créés lors de la constitution initiale des polices d'assurance, la déclaration des primes et les autres montants attribuables aux assurés.

5 Salaires et avantages au personnel, paiements réglés en actions

Montant de la masse salariale et nombre moyen d'employés

	2020	2019
	€m	€m
Salaires ¹	961	718
Charges salariales	286	290
Avantages postérieurs à l'emploi ^{2,3}	(2)	23
Au 31 décembre	1 245	1 031

1 Inklus un montant de 278 millions EUR en 2020 relatif à des provisions de restructuration (se référer à la Note 1.3).

2 Inklus une reprise de provision sur indemnité de pension pour 21 millions EUR en 2020 relative aux plans de restructurations.

3 Ce montant inclut les refacturations de masse salariale de et vers le Groupe HSBC.

Nombre moyen d'employés du groupe HSBC Continental Europe durant l'année

	2020	2019
Banque privée et de gestion de patrimoine ¹	4 155	4 195
Banque d'entreprises	1 652	1 704
Banque de financement, d'investissement et de marchés	1 145	1 020
Corporate Centre	14	14
Fonctions support et autres ²	2 651	2 919
Au 31 décembre ³	9 617	9 852

1 En 2020, un changement de présentation des lignes métier a été effectué. Les données comparatives ont été re-présentées en conséquence.

2 Y compris les personnes en CFCS (Congés de Fin de Carrière et de Solidarité) et les expatriés.

3 CDI et CDD ayant un contrat avec HSBC Continental Europe (y compris les succursales européennes) et ses filiales HSBC Global Asset Management (France), HSBC Assurances Vie (France).

Paiements réglés en actions

Politique d'attribution d'actions du Groupe

En 2005, le Groupe HSBC a profondément revu sa politique d'attribution d'options et d'actions à ses salariés.

Le règlement des plans d'options et actions (*The HSBC Share Plan*) a été soumis à l'approbation de son Assemblée Générale en mai 2005. Ce règlement prévoit la mise en place d'un sous-plan français (*Schedule 3* de la règle générale) qui respecte les règles légales et fiscales en vigueur en France. Ce règlement a été revu en 2011 afin, d'une part, de prendre en compte les modifications réglementaires impactant le plan et, d'autre part, de formaliser les règles du "*Group Performance Share Plan*" qui s'adresse aux cadres supérieurs du Groupe HSBC. Dans ce contexte, le sous-plan français (*Schedule 5* du nouveau règlement) a également fait l'objet d'une revue pour se conformer aux règles sociales et fiscales locales. Depuis 2006, la politique générale du Groupe HSBC est de ne plus attribuer d'options de souscription (sauf quand les règles légales et fiscales d'un pays l'y contraignent), mais de privilégier l'attribution d'actions.

Les actions peuvent revêtir deux formes :

- les actions avec conditions de performance – "*Group Performance Shares*" ;
- les actions sans conditions de performance – "*Restricted Shares*".

Actions avec conditions de performance

Actions avec conditions de performance

	Nombre (000s)
Actions non encore acquises au 1er janvier 2020	30
Attribution d'actions durant l'exercice	–
Actions acquises durant l'exercice	(13)
Actions devenues caduques durant l'exercice	–
Échues pendant l'année	–
Actions non encore acquises au 31 décembre 2020	17
– Dont exerçables	–
Durée contractuelle restante moyenne pondérée (en années)	0,04
Actions non encore acquises au 1er janvier 2019	75
Attribution d'actions durant l'exercice	–
Actions acquises durant l'exercice	(45)
Actions devenues caduques durant l'exercice	–
Echues pendant l'année	–
Actions non encore acquises au 31 décembre 2019	30
Dont exerçables	–
Durée contractuelle restante moyenne pondérée (en années)	0,3

Cette catégorie d'action n'est disponible, au-delà d'une période d'acquisition de cinq ans, qu'à la date de départ en retraite.

Les actions avec conditions de performance ("*Group Performance Shares*") ne sont plus attribuées à compter de l'année de performance 2016.

Actions sans conditions de performance

Pour les collaborateurs français, ces actions prennent la forme de "*French qualified shares*".

Ces actions sont définitivement acquises au terme d'un délai de deux ou trois ans dans les conditions prévues au Plan. Les actions attribuées depuis 2011 sont soumises à une période d'acquisition de deux ans pour 66 % d'entre elles et de trois ans pour les 34 % restants.

Les actions attribuées avant janvier 2016 ne pouvaient faire l'objet d'une cession qu'à l'issue d'une période d'indisponibilité fiscale de deux ans suivant la date d'acquisition définitive. Depuis le 1er janvier 2016, cette catégorie d'actions ne fait plus l'objet de période d'indisponibilité et est cessible dès l'acquisition.

Pour les impatriés, ces actions prennent la forme de "*restricted shares*" qui sont soumises à une période d'acquisition d'un an pour 33 % d'entre elles, de deux ans pour les 33 % suivants et de trois ans pour les 34 % restants.

De manière spécifique, certains collaborateurs "*Material Risk Taker*" se voient attribuer des "*restricted shares*" acquises immédiatement ainsi que des "*French qualified shares*" soumises à un différé de trois ou cinq ans. Toutes les actions attribuées aux collaborateurs "*Material Risk Taker*" sont soumises à une période d'incessibilité fiscale de six mois ou de douze mois.

Actions sans conditions de performance

	Nombre (000s)
Attributions d'actions au 1er janvier 2020	2 802
Mouvements d'effectifs au cours de l'année 2020 et antérieurs ³	783
Attribution d'actions durant l'exercice ¹	2 927
Actions acquises durant l'exercice ²	(2 563)
Actions devenues caduques durant l'exercice	(17)
Attributions d'actions au 31 décembre 2020	3 932
<i>Dont exerçables</i>	—
Durée contractuelle restante moyenne pondérée (en années)	1
Attributions d'actions au 1er janvier 2019	698
Mouvements d'effectifs au cours de l'année 2019 et antérieurs ³	1 544
Changement de périmètre (intégration des succursales hors Grèce)	348
Attribution d'actions durant l'exercice ¹	2 372
Actions acquises durant l'exercice ²	(2 115)
Actions devenues caduques durant l'exercice	(45)
Attributions d'actions au 31 décembre 2019	2 802
<i>Dont exerçables</i>	—
Durée contractuelle restante moyenne pondérée (en années)	1

1 Le prix moyen pondéré de l'action à la date où les actions ont été attribuées était de 6,73 EUR (2019 : 7,15 EUR).

2 Le cours moyen pondéré des actions acquises pendant l'exercice était de 6,05 EUR (2019 : 7,29 EUR).

3 Ce chiffre correspond aux actions attribuées à des collaborateurs du Groupe ayant rejoint HSBC Continental Europe au cours des années précédentes net des actions attribuées à des collaborateurs de HSBC Continental Europe ayant rejoint d'autres entités du Groupe.

En 2020, (9) millions EUR ont été comptabilisés dans le compte de résultat au titre de l'amortissement des plans existants de HSBC en France (en 2019 : (11) millions EUR).

La période d'acquisition des droits aux actions attribuées en 2020 au titre de la performance de l'année 2019 est réputée débiter au 1er janvier 2019.

Augmentation de capital réservée aux employés

En 2020, HSBC Continental Europe n'a pas procédé à l'émission d'actions réservée aux salariés.

Impact dans le compte de résultat (charge)

	2020 €m	2019 €m
Plan d'attribution d'actions sans conditions de performance (" <i>Restricted Shares</i> ")	13	15
Plan d'Épargne Entreprise – souscription avec décote	—	—
Au 31 décembre	13	15

Engagements de retraites et autres avantages assimilés

Principes

HSBC Continental Europe fait bénéficier à un certain nombre de ses salariés d'avantages à long terme et d'avantages postérieurs à l'emploi tels que régimes de retraite et indemnités de fin de carrière.

HSBC Continental Europe verse à chaque salarié partant à la retraite une Indemnité de fin de carrière dont le montant dépend à la fois du salaire de fin de carrière, de l'ancienneté accumulée à cette date dans l'entreprise et des droits garantis par les conventions collectives et les accords internes. Ces plans représentent environ 71 % du total des engagements en France.

HSBC Continental Europe accorde à certains bénéficiaires un régime de retraite. Ces régimes de retraite prévoient le paiement de prestations à partir de la date de départ en retraite. Ces plans représentent environ 20 % du total des engagements en France.

Les coûts comptabilisés pour le financement des régimes postérieurs à l'emploi sont déterminés en utilisant la méthode des unités de crédit projetées, chaque régime faisant l'objet d'évaluations actuarielles annuelles.

Notes annexes aux comptes consolidés

HSBC Continental Europe comptabilise directement les gains et les pertes actuarielles par capitaux propres sans les faire transiter par le compte de résultat. Le coût des services passés est immédiatement constaté. Le coût des services de l'année, le rendement attendu des actifs du régime, ainsi que l'effet de désactualisation des passifs du régime sont comptabilisés en charges d'exploitation.

L'engagement net au titre des avantages postérieurs à l'emploi comptabilisé au bilan représente la valeur actuelle de l'obligation diminuée de la juste valeur des actifs du régime.

Les versements aux régimes à cotisations définies et aux régimes de retraite publics sont comptabilisés en charges d'exploitation à la date à laquelle ils sont dus lorsque les obligations de HSBC Continental Europe au titre des régimes sont équivalentes à celles d'un régime à cotisations définies.

Principales hypothèses actuarielles retenues pour les régimes d'avantages postérieurs à l'emploi à prestations définies

Au 31 décembre 2020, les principales hypothèses actuarielles retenues pour l'évaluation des engagements des régimes de retraite, qui ont servi de base au calcul des charges de 2020 et qui servent d'hypothèses en 2021, étaient les suivantes :

Principales hypothèses

	Taux d'actualisation %	Taux d'inflation %	Taux de revalorisation des retraites versées et différées ¹ %	Taux de revalorisation des salaires %
Au 31 décembre 2020	0,40	1,50	0,40	2,57
Au 31 décembre 2019	0,65	1,50	1,50	2,61

¹ Le taux de revalorisation des retraites versées et différées est de 0,40 % en 2021 et revient à 1,50 % après 2021.

HSBC Continental Europe détermine les taux d'actualisation en liaison avec ses actuaires sur la base du rendement actuel moyen d'emprunts de qualité (notés AA ou équivalent), dont les échéances correspondent à celles de ses obligations à régime de prestations définies.

Tableau de mortalité et espérance de vie moyenne à 60 ans pour le régime de retraite

	Tableau de mortalité	Espérance de vie à 60 ans pour un homme actuellement : 60 ans	Espérance de vie à 60 ans pour une femme actuellement : 60 ans
Au 31 décembre 2020	TV – TD 2014 2016	23,05	27,53
Au 31 décembre 2019	TV 88-90	24,02	24,02

Comptabilisation des engagements postérieurs à l'emploi

Actif / (passif) net comptabilisé au bilan au titre des régimes à prestations définies

	Juste valeur des actifs des régimes de retraite €m	Valeur actualisée des obligations postérieures à l'emploi €m	Effet de la limite sur les excédents du régime €m	Total €m
Régimes de retraite à prestations définies	6	181	–	175
Régimes de santé à prestations définies	–	–	–	–
Au 31 décembre 2020	6	181	–	175
Total des engagements au titre des avantages du personnel (au sein des "Comptes de régularisation, produits différés et autres passifs")				175
Total des avoirs au titre des avantages du personnel (dans la rubrique "Paiements anticipés, produits courus et autres actifs")				–
Régimes de retraite à prestations définies	7	195	–	188
Régimes de santé à prestations définies	–	–	–	–
Au 31 décembre 2019	7	195	–	188
Total des engagements au titre des avantages du personnel (au sein des "Comptes de régularisation, produits différés et autres passifs")				188
Total des avoirs au titre des avantages du personnel (dans la rubrique "Paiements anticipés, produits courus et autres actifs")				–

Gains / (pertes) actuariels cumulés comptabilisés dans les autres éléments du résultat global

	2020 €m	2019 €m
Au 1er janvier	89	68
Total des gains / (pertes) actuariels comptabilisés dans les autres éléments du résultat global de l'exercice	4	21
Au 31 décembre	93	89

Les gains et pertes actuariels (hors impôts différés) de l'année sont expliqués par la mise à jour des hypothèses actuarielles avec un impact de 5 millions EUR dû à la baisse du taux d'actualisation de 0,65 % à 0,40 % et par un changement des tables de mortalité avec un impact de (1) million EUR.

Sensibilité des hypothèses actuarielles

Le tableau suivant décrit l'impact des variations des principales hypothèses du régime de retraite. Le taux d'actualisation est sensible aux variations des conditions de marché sur la période considérée. Le taux de mortalité varie selon le profil des bénéficiaires.

	Régimes de retraite à prestations définies			
	Impact financier d'une augmentation		Impact financier d'une diminution	
	2020	2019	2020	2019
	€m	€m	€m	€m
Taux d'actualisation – augmentation/diminution de 0,25 %	(6)	(6)	6	6
Taux d'inflation – augmentation/diminution de 0,25 %	1	1	(1)	(1)
Paiements de pension et pensions différées – augmentation/diminution de 0,25 %	1	1	(1)	(1)
Salaires – augmentation/diminution de 0,25 %	4	5	(4)	(5)
Variation de la mortalité – augmentation d'une année	2	2	(2)	(2)

Régimes de retraite à prestations définies

Actif / (passif) net des régimes de retraite à prestations définies

	Juste valeur des actifs des régimes de retraite	Valeur actualisée des obligations postérieures à l'emploi	Actif / (passif) net au titre des avantages postérieurs à l'emploi	
	€m	€m	€m	
Au 1er janvier 2020	7	195	188	
Coûts des services :	–	(12)	(12)	
– Coûts des services rendus	–	8	8	
– Coûts des services passés	–	(20)	(20)	
Revenu / (coût) d'intérêt net sur les passifs au titre des avantages postérieurs à l'emploi	–	1	1	
Effets de revalorisation comptabilisés dans les autres éléments du résultat global :	–	4	4	
– rendement attendu des actifs des régimes de retraite (hors intérêts et produits assimilés)	–	–	–	
– (gains) / pertes actuariels	–	3	3	
– autres variations	–	1	1	
Transferts ¹	–	1	1	
Écarts de change	–	–	–	
Prestations versées	(1)	(8)	(7)	
Autres mouvements	–	–	–	
Au 31 décembre 2020	6	181	175	
Au 1er janvier 2019		8	173	165
Coûts des services :	–	5	5	
– Coûts des services rendus	–	6	6	
– Coûts des services passés	–	(1)	(1)	
Revenu / (coût) d'intérêt net sur les passifs au titre des avantages postérieurs à l'emploi	–	2	2	
Effets de revalorisation comptabilisés dans les autres éléments du résultat global :	–	21	21	
– rendement attendu des actifs des régimes de retraite (hors intérêts et produits assimilés)	–	–	–	
– (gains) / pertes actuariels	–	21	21	
– autres variations	–	–	–	
Transferts ²	–	3	3	
Écarts de change	–	–	–	
Prestations versées	(1)	(9)	(8)	
Autres mouvements	–	–	–	
Au 31 décembre 2019		7	195	188

¹ Ce montant correspond au transfert d'employés de HSBC Bank plc Paris Branch vers HSBC Continental Europe.

² Ce montant correspond aux changements de périmètre de l'exercice.

Le tableau ci-après présente les estimations des prestations à verser aux retraités suivant le plan sur les cinq prochaines années puis de façon cumulée pour les cinq années suivantes :

Estimation des prestations à verser aux retraités

	2021	2022	2023	2024	2025	2026 – 2030
	€m	€m	€m	€m	€m	€m
Plan principal ¹	10	6	8	8	9	38

¹ La durée de l'obligation au titre des prestations définies est de 13 ans pour le régime principal selon les hypothèses de publication adoptées (2019 : 13 années) et de 13 années pour tous les autres régimes combinés (2019 : 13 années).

Notes annexes aux comptes consolidés

Juste valeur des actifs des régimes de retraite ventilés par classe d'actifs

	31 décembre 2020				31 décembre 2019			
	Juste valeur	Prix coté observable sur un marché actif	Absence de prix coté observable sur un marché actif	Dont HSBC	Juste valeur	Prix coté observable sur un marché actif	Absence de prix coté observable sur un marché actif	Dont HSBC
Juste valeur des actifs des régimes de retraite	6	6	—	—	7	7	—	—
- actions	—	—	—	—	—	—	—	—
- titres	6	6	—	—	7	7	—	—
- dérivés	—	—	—	—	—	—	—	—
- autres	—	—	—	—	—	—	—	—

6 Honoraires des Commissaires aux comptes

	PricewaterhouseCoopers Audit France ¹		BDO Paris Audit & Advisory ¹	
	Montant (HT)		Montant (HT)	
	€k	%	€k	%
Certification des comptes	3 543	88	494	94
Services autres que la certification des comptes	499	12	31	6
Honoraires versés en 2020	4 042	100	525	100
Certification des comptes	3 377	87	516	92
Services autres que la certification des comptes	517	13	43	8
Honoraires versés en 2019	3 894	100	559	100

¹ Cette Note est préparée conformément aux règlements de l'ANC 2016-08, 2016-09, 2016-10 et 2016-11 et n'inclus que les honoraires versés à PricewaterhouseCoopers Audit France et BDO Paris Audit & Advisory (les données de 2019 ont été re-présentées en conséquence).

Les services autres que la certification des comptes au 31 décembre 2020 pour PricewaterhouseCoopers Audit France et BDO Paris Audit & Advisory concernent principalement des lettres de confort relatives aux programmes d'émissions, des prestations légales ou réglementaires ainsi que, pour PricewaterhouseCoopers Audit, d'autres missions liées à des rapports relatifs à des procédures de contrôle interne (ISAE 3402).

7 Impôts

Charge d'impôt courante et différée

	2020	2019
	€m	€m
Impôts courants	52	45
Impôts différés	28	(28)
Total de la charge d'impôt au 31 décembre	80	17

Les profits d'HSBC Continental Europe sont taxés à des taux différents en fonction des pays dans lesquels les profits sont réalisés. Le principal taux d'impôt appliqué concerne la France.

La Loi de Finance 2020 a revu la baisse progressive du taux de l'Impôt sur les Sociétés (IS) de 33 1/3 en 2019 à 25 % en 2022.

La Contribution Sociale sur les Bénéfices (3,3 % de l'IS) est maintenue et s'ajoute à l'IS.

En conséquence, au niveau du groupe d'intégration fiscale, le taux d'imposition en 2020 est de 32,02 % (2019 : 34,43 %).

Les autres filiales ou succursales étrangères calculent leurs taxes au taux applicable dans leur pays respectif.

En application de la norme IAS 12, pour chaque base soumise à impôt différé, des hypothèses de date de retournement ont été prises afin de déterminer le taux d'impôt différé à appliquer pour tenir compte de la baisse du taux d'IS de 33 1/3 à 25 %.

Compte tenu des pertes récentes et du contexte d'incertitude accru, il a été jugé que les impôts différés actifs nets devaient être extournés et qu'aucun autre impôt différé actif net ne devait être enregistré. La reconnaissance de ces impôts différés sera réexaminée à chaque date de clôture.

L'augmentation de la charge d'impôt entre 2019 et 2020 s'explique essentiellement par l'extourne en 2020 des impôts différés actifs nets enregistrés en décembre 2019.

Risques fiscaux

Sur l'exercice 2018, HSBC Leasing (France) a fait l'objet d'un contrôle fiscal sur les années 2015 et 2016 qui s'est poursuivi en 2019 et 2020 au titre des exercices 2017 et 2018. Dans le cadre de ces contrôles, l'administration fiscale a contesté le traitement fiscal appliqué à certaines provisions relatives à des opérations de crédit-bail aéronautiques.

HSBC Leasing (France) a contesté ces rectifications auprès de l'administration fiscale.

Une provision correspondant à la meilleure estimation du risque a été comptabilisée au 31 décembre 2018 et a été revue à la clôture des exercices suivants.

Analyse de la charge d'impôt globale

Rapprochement fiscal

	2020		2019	
	Charge d'impôt globale €m	%	Charge d'impôt globale €m	%
Résultat avant impôt	(945)		(22)	
Impôt sur les bénéfices				
Impôt à taux normal	(303)	32,02	(7)	34,43
Impact des différences de taux d'imposition sur les bénéfices des principales implantations	(10)	1,1	(23)	107,9
Eléments impactant la charge fiscale :				
- Différences permanentes	39	(4,2)	41	(193,1)
- Impôt local et impôts anticipés à l'étranger	10	(1,1)	15	(68,6)
- Changement du taux d'imposition	20	(2,1)	(14)	63,9
- Opérations non imposées ou à taux réduit	(1)	0,1	(2)	8,4
- Ajustements au titre des exercices antérieurs	11	(1,2)	7	(30,9)
- Impôts différés non enregistrés sur déficit fiscal et différences temporaires	326	(34,5)	-	
- Autres éléments incluant le résultat d'intégration fiscale	(12)	1,3	-	1,3
Au 31 décembre	80	(8,4)	17	(77,1)

Le taux effectif d'impôt pour 2020, qui s'élève à (8,4) % alors que le taux d'imposition en France est de 32,02 %, s'explique essentiellement par l'absence de comptabilisation des impôts différés nets actifs au 31 décembre 2020 et les différences permanentes (dont l'impact de la contribution au Fonds de Résolution Unique non déductible).

Evolution des impôts différés actifs / (passifs) nets

	Engagements de retraite	Provisions sur prêts douteux	Actifs à la juste valeur par les autres éléments du résultat global	Ecart d'acquisition et immobilisations incorporelles	Autres ¹	Total
	€m	€m	€m	€m	€m	€m
Actifs	37	22	(6)	11	165	229
Passifs	1	-	(19)	-	(157)	(175)
Au 1er janvier 2020	38	22	(25)	11	8	54
Compte de résultat	(34)	26	-	(11)	(9)	(28)
Autres éléments du résultat global	(2)	-	(11)	-	(13)	(26)
Capitaux propres	-	-	-	-	-	-
Ecart de change et autres mouvements	-	-	-	-	-	-
Au 31 décembre 2020	2	48	(36)	-	(14)	-
Actifs ²	1	48	(15)	-	97	131
Passifs ²	1	-	(21)	-	(111)	(131)
Actifs	33	22	(3)	(4)	108	156
Passifs	1	-	(15)	-	(141)	(155)
Au 1er janvier 2019	34	22	(18)	(4)	(33)	1
Compte de résultat	(1)	-	-	15	14	28
Autres éléments du résultat global	5	-	(7)	-	19	17
Capitaux propres	-	-	-	-	-	-
Ecart de change et autres mouvements	-	-	-	-	8	8
Au 31 décembre 2019	38	22	(25)	11	8	54
Actifs ²	37	22	(6)	11	165	229
Passifs ²	1	-	(19)	-	(157)	(175)

1 Le montant d'impôt différé dans la rubrique "Autres" se compose essentiellement, à l'actif, des impôts différés calculés sur la variation de juste valeur des émissions de Covered Bonds et sur les dérivés, et au passif, des impôts différés calculés sur la PVIF. Les impôts différés actifs non enregistrés ont été ventilés sur les catégories suivantes : "engagements de retraite", "écarts d'acquisitions et immobilisations incorporelles" et "autres".

2 Après la compensation des soldes au sein des entités, les soldes tels que publiés dans les comptes sont les suivants : impôts différés actifs de 131 millions EUR (2019 : 229 millions EUR) ; et des impôts différés passifs à hauteur de (131) millions EUR (2019 : (175) millions EUR).

CVAE

Depuis 2010, la taxe professionnelle a été remplacée par la contribution économique territoriale ("CET") composée de la cotisation foncière des entreprises ("CFE") assise sur les seules valeurs locatives des biens passibles d'une taxe foncière et la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises ("CVAE") assise sur la valeur ajoutée des entreprises (correspondant à 1,54 % de la VA de l'année N).

HSBC Continental Europe a qualifié la CVAE d'impôt sur les résultats en application de la norme IAS 12. Les CVAE différées sont constatées sur les différences temporaires entre la valeur comptable des actifs et passifs et leur valeur fiscale au regard de la CVAE.

Depuis 2014, la CVAE est classée dans la ligne "Impôt sur les bénéfices". L'impact de cette décision est la comptabilisation, en 2020, d'une charge de 12,3 millions EUR (2019 : 16,7 millions EUR) sur la ligne "Impôt sur les bénéfices" et la constatation d'une charge d'impôt différé de 0,3 million EUR (2019 : produit de 3 millions EUR).

8 Dividendes

Dividendes versés aux actionnaires de la société mère

	2020		2019	
	Par action €	Total €m	Par action €	Total €m
Dividendes versés sur les actions ordinaires				
Au titre des exercices précédents				
– dividende exceptionnel	–	–	–	–
– dividende versé	–	–	–	–
Au titre de l'exercice en cours				
– premier acompte sur dividende	–	–	–	–
Total des dividendes versés sur les actions ordinaires	–	–	–	–
Total des coupons sur les titres de capital classés dans les capitaux propres		30		21

Dividendes au titre de l'exercice 2020

Le Conseil d'Administration du 23 février 2021 a proposé à l'Assemblée Générale Mixte du 11 mars 2021 de ne pas distribuer de dividende au titre de l'exercice 2020.

Dividendes au titre de l'exercice 2019

L'Assemblée Générale Ordinaire du 13 mars 2020 a approuvé la proposition du Conseil d'Administration du 18 février 2020 de ne pas distribuer de dividende au titre de l'exercice 2019.

Dividende par action au titre des exercices 2020 et 2019

	2020 €	2019 €
Dividende par action ¹	–	–

¹ Les coupons payés sur les autres instruments de fonds propres ne sont pas inclus dans le calcul du dividende par action.

Autres fonds propres

Total des coupons sur instruments classés en Autres fonds propres¹

	Première date de remboursement optionnel	2020 €m	2019 €m
Titres de capital subordonnés			
– 200 millions EUR émis à un taux de 4,56 %	Mai 2022	9	9
– 300 millions EUR émis à un taux de 4 %	Mars 2023	12	12
– 250 millions EUR émis à un taux de 3,46 %	Décembre 2024	9	–
Total		30	21

¹ Les coupons sont versés semestriellement pour les instruments classés en Autres fonds propres.

9 Résultat par action

Le résultat par action ordinaire a été calculé en divisant le résultat de (1 022) millions EUR par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de l'exercice, soit 98 231 196 actions (au 31 décembre 2019 : le résultat était de (39) millions EUR et le nombre moyen pondéré d'actions de 92 571 906).

Le résultat par action après dilution a été calculé en divisant le résultat, sans ajustement au titre de l'effet dilutif des actions ordinaires potentielles, par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation, majoré du nombre moyen pondéré d'actions ordinaires qui seraient émises en cas de conversion de la totalité des actions ordinaires potentielles à effet dilutif, soit 98 231 196 actions (92 571 906 actions au 31 décembre 2019). Au 31 décembre 2020, aucune action ordinaire potentielle à effet dilutif n'a été émise.

Résultat par action et résultat par action après dilution

	2020			2019		
	Résultat net €m	Nombre d'actions (millions)	Par action €	Résultat net €m	Nombre d'actions (millions)	Par action €
Résultat par action	(1 022)	98	(10,43)	(39)	93	(0,41)
Résultat par action après dilution	(1 022)	98	(10,43)	(39)	93	(0,41)

10 Portefeuille de transaction (Actif)

	2020	2019
	€m	€m
Bons du Trésor et assimilés	853	1 427
Obligations et autres titres à revenu fixe	12 001	13 409
Titres actions	—	—
Titres de transaction	12 854	14 836
Prêts et créances sur les établissements de crédit	27	1
Prêts et créances sur la clientèle	73	—
Au 31 décembre	12 954	14 837

11 Juste valeur des instruments financiers évalués à la juste valeur

Dispositif de contrôle

La détermination des justes valeurs est soumise à un dispositif de contrôle visant à vérifier que ces justes valeurs sont déterminées ou validées par une fonction indépendante du preneur de risque.

Pour tous les instruments financiers dont les justes valeurs sont déterminées par référence à des cotations externes ou à des paramètres de prix observables, une détermination ou une validation indépendante de ces prix est appliquée. Sur les marchés inactifs, nous utilisons des sources alternatives d'informations de marché pour valider la juste valeur des instruments financiers en privilégiant les données les plus pertinentes et les plus fiables. A ce titre, les facteurs qui seront entre autres considérés sont les suivants :

- dans quelle mesure les prix peuvent être considérés comme représentatifs des prix négociés ou négociables ;
- le degré de comparabilité avec des instruments financiers existants ;
- le degré de cohérence des différentes sources utilisées ;
- le processus mis en œuvre par le fournisseur de données pour déterminer celles-ci ;
- le temps écoulé entre la date d'enregistrement des données du marché et la date d'arrêt du bilan ;
- la manière dont les données ont été obtenues.

Pour les justes valeurs déterminées sur la base de modèles d'évaluation, le dispositif de contrôle peut inclure, le cas échéant, la mise en place ou à la validation par une fonction support indépendante de : (i) un modèle de valorisation, (ii) des données introduites dans ces mêmes modèles, (iii) des éventuels ajustements requis en dehors de ces modèles et (iv) si possible, des résultats obtenus.

Les modèles de valorisation sont soumis à un processus de contrôle diligent et d'étalonnage avant de pouvoir être opérationnels. Ils sont comparés en permanence aux données externes du marché dans le respect du principe de continuité d'exploitation.

Passifs financiers évalués à la juste valeur

Dans certaines circonstances, HSBC Continental Europe enregistre ses propres dettes émises à la juste valeur, sur la base de prix cotés sur un marché actif pour l'instrument spécifique. Lorsque des prix de marché cotés ne sont pas disponibles, la dette propre est évaluée à l'aide de techniques de valorisation, dont les données sont basées soit sur des prix cotés de marché inactif pour l'instrument, soit est estimée par comparaison avec les prix cotés sur un marché actif pour des instruments similaires. Dans les deux cas, la juste valeur comprend l'effet de l'application de l'écart de crédit approprié aux passifs du groupe.

Les titres structurés émis et certains autres instruments hybrides sont inclus dans les portefeuilles de transaction (passif) et sont évalués à la juste valeur. Le "spread" appliqué à ces instruments est issu des "spread" auxquels le groupe émet des titres structurés.

Hiérarchisation de la juste valeur

La juste valeur des actifs et passifs financiers est déterminée dans le respect de la hiérarchie suivante :

- "Level 1" – Evaluation utilisant la cotation de marché : instruments financiers présentant une cotation sur un marché actif auquel le groupe a accès à la date de détermination de la juste valeur.
- "Level 2" – Evaluation utilisant des données de marché observables : instruments financiers présentant des cotations pour des instruments similaires sur un marché actif ou cotations pour des instruments financiers identiques ou similaires sur un marché non actif ou instruments financiers utilisant des modèles au sein desquels tous les paramètres significatifs sont observables.
- "Level 3" – Evaluation utilisant des données de marché non observables : instruments financiers évalués sur la base de modèles au sein desquels un ou plusieurs éléments significatifs ne sont pas des données observables.

Ventilation des instruments financiers comptabilisés à la juste valeur par niveau de juste valeur

Instruments financiers évalués à la juste valeur et bases d'évaluation

	Techniques d'évaluation			Contreparties HSBC			
	Level 1 – Cotation de marché €m	Level 2 – Utilisation de données de marché observables €m	Level 3 – Utilisation de données de marché non observables €m	Total contreparties externes €m	Montants avec des entités du Groupe HSBC €m	Dont Level 3 €m	Total €m
Au 31 décembre 2020							
Actifs							
Portefeuille de transaction	11 449	1 468	29	12 946	8	–	12 954
Actifs financiers désignés comme ou obligatoirement évalués à la juste valeur par le compte de résultat	2 891	6 227	2 279	11 397	251	–	11 648
Instruments dérivés	35	35 911	109	36 055	20 420	491	56 475
Investissements financiers	11 570	6 331	815	18 716	445	127	19 161
Passifs							
Portefeuille de transaction	17 809	19	–	17 828	–	–	17 828
Passifs financiers désignés dès l'origine à la juste valeur	–	16 340	552	16 892	–	–	16 892
Instruments dérivés	17	37 706	239	37 962	17 752	138	55 714

Au 31 décembre 2019¹

	Level 1 – Cotation de marché €m	Level 2 – Utilisation de données de marché observables €m	Level 3 – Utilisation de données de marché non observables €m	Total contreparties externes €m	Montants avec des entités du Groupe HSBC €m	Dont Level 3 €m	Total €m
Actifs							
Portefeuille de transaction	13 461	1 373	2	14 836	1	–	14 837
Actifs financiers désignés comme ou obligatoirement évalués à la juste valeur par le compte de résultat	2 697	6 678	2 325	11 700	257	–	11 957
Instruments dérivés	27	28 197	442	28 666	17 058	328	45 724
Investissements financiers	7 571	7 957	1 006	16 534	447	75	16 981
Passifs							
Portefeuille de transaction	23 249	13	–	23 262	–	–	23 262
Passifs financiers désignés dès l'origine à la juste valeur	7 531	11 115	307	18 953	–	–	18 953
Instruments dérivés	20	27 955	130	28 105	17 010	469	45 115

¹ Les données 2019 ont été re-présentées à la suite d'un raffinement de la méthodologie de détermination des hiérarchies de juste valeur principalement pour la "private debt & equity" et les investissements immobiliers durant la période. Ces retraitements représentent 16 milliards EUR transférés du Level 1 vers les Levels 2 et 3 avec respectivement 13,4 milliards EUR vers le Level 2 et 2,6 milliards EUR vers le Level 3. Ce changement a impacté les investissements financiers et les actifs obligatoirement évalués à la juste valeur.

Transferts entre les Levels 1 et 2 de juste valeur

	Actifs			Passifs			
	Investissements financiers €m	Portefeuille de transaction €m	Désignés comme ou obligatoirement évalués à la juste valeur par le compte de résultat €m	Produits dérivés actifs €m	Portefeuille de transaction €m	Instruments financiers désignés dès l'origine à la juste valeur €m	Produits dérivés passifs €m
Au 31 décembre 2020							
Transfert de Level 1 à Level 2	223	185	–	–	18	6 609	–
Transfert de Level 2 à Level 1	1 766	188	80	–	–	–	–

Au 31 décembre 2019¹

Transfert de Level 1 à Level 2	2 411	1 046	–	–	–	–	–
Transfert de Level 2 à Level 1	615	35	–	–	–	–	–

¹ Les données 2019 ont été re-présentées en raison d'un raffinement de la méthodologie de détermination de la hiérarchie de juste valeur principalement pour la "private debt & equity" et les investissements immobiliers durant la période. L'impact est une augmentation des transferts du Level 1 vers le Level 2 et du Level 2 vers le Level 1 pour respectivement 2,4 milliards EUR et 0,6 milliards EUR pour les investissements financiers et une baisse de 1,2 milliard EUR des transferts du Level 1 vers le Level 2 pour les actifs financiers désignés comme ou obligatoirement évalués à la juste valeur par le compte de résultat.

Les transferts entre Levels de juste valeur sont réputés avoir lieu à la fin de chaque période de reporting trimestriel. Les transferts vers et hors des Levels sont généralement attribuables à l'observabilité des données d'évaluation et à la transparence des prix.

Ajustements de juste valeur

Des ajustements de juste valeur sont reconnus lorsque nous déterminons des facteurs supplémentaires qui seraient pris en compte par un acteur du marché et qui ne sont pas incorporés dans le modèle de valorisation.

Les variations du niveau d'ajustement de juste valeur ne se traduisent pas nécessairement par la comptabilisation de pertes ou profits dans le compte de résultat. Ainsi, l'amélioration de certains modèles peut conduire à l'abandon de certains ajustements.

Bid-offer

IFRS 13 "Évaluation de la Juste Valeur" nécessite l'utilisation de prix à l'intérieur de la fourchette bid-offer (ou acheteur / vendeur) considéré comme le plus représentatif de la juste valeur. Les modèles de valorisation donnent en général des valeurs correspondant à la moyenne du marché. L'ajustement bid-offer correspond au coût qui serait supporté si la totalité des risques résiduels de marché étaient neutralisés via l'utilisation d'instruments de couverture ou le dénouement des positions.

Incertitude

Certaines données peuvent ne pas être immédiatement déterminables à partir des données de marché, et/ou le choix du modèle lui-même peut s'avérer subjectif. Pour l'instrument financier ou le paramètre de marché, un ajustement peut s'avérer nécessaire afin de refléter la possibilité que les acteurs du marché adoptent une approche plus conservatrice sur les paramètres incertains et/ou sur les hypothèses considérés par le modèle de valorisation.

Ajustements des évaluations de crédit ("CVA")

Le CVA (*Credit Valuation Adjustment*) est un ajustement de la valorisation des contrats des dérivés de gré à gré ("OTC", *over-the-counter*) pour refléter la possibilité que la contrepartie peut faire défaut et que le groupe ne peut pas recevoir la pleine valeur de marché des transactions.

Ajustement des évaluations de débit ("DVA")

Le DVA (*Debit Valuation Adjustment*) est un ajustement de la valorisation des contrats dérivés de gré à gré pour refléter la possibilité que HSBC Continental Europe puisse faire défaut et qu'il ne puisse pas recevoir la pleine valeur de marché des transactions.

Funding fair value adjustment (ajustement de la juste valeur de financement ("FFVA"))

La FFVA est calculée en appliquant les niveaux de financement futurs à l'exposition future de financement attendue pour la partie des dérivés de gré à gré non garantie par un appel de marge. L'exposition future de financement est calculée selon une méthode de simulation, le cas échéant, et est ajustée pour tenir compte d'événements qui pourraient mettre fin au risque, tels que le défaut de paiement de HSBC Continental Europe ou de la contrepartie. Les FFVA et DVA sont calculés indépendamment.

Limites du modèle

Les modèles utilisés pour la valorisation du portefeuille peuvent être basés sur des hypothèses simplificatrices qui ne tiennent pas compte de l'ensemble des caractéristiques présentes et futures du marché. Le groupe procède alors à des ajustements pour pallier les limites des modèles.

Profit initial (réserves Day 1)

HSBC Continental Europe procède à des ajustements sur le profit initial lorsque la juste valeur estimée par le modèle se base sur une ou plusieurs données de marché inobservables.

Bases de valorisation à la juste valeur

Instruments financiers valorisés à la juste valeur avec utilisation de données non observables – Level 3

	Actifs					Passifs				
	Investissements financiers	Portefeuille de transaction	Désignés comme ou obligatoirement évalués à la juste valeur par le compte de résultat	Dérivés	Total actifs	Portefeuille de transaction	Instruments financiers désignés dès l'origine à la juste valeur		Total passifs	
							Dérivés	Total passifs		
€m	€m	€m	€m	€m	€m	€m	€m	€m		
Private equity y compris les investissements stratégiques	21	–	1 974	–	1 995	–	–	–	–	
Titres adossés à des actifs (ABS)	–	–	–	–	–	–	–	–	–	
Titres structurés	–	–	–	–	–	–	552	–	552	
Dérivés	–	–	–	109	109	–	–	239	239	
Autres	794	29	305	–	1 128	–	–	–	–	
Filiales du Groupe HSBC	127	–	–	491	618	–	–	138	138	
Au 31 décembre 2020	942	29	2 279	600	3 850	–	552	377	929	
Private equity y compris les investissements stratégiques	13	–	1 841	–	1 854	–	–	–	–	
Titres adossés à des actifs (ABS)	–	–	–	–	–	–	–	–	–	
Titres structurés	–	2	–	–	2	–	307	–	307	
Dérivés	–	–	–	442	442	–	–	130	130	
Autres	993	–	484	–	1 477	–	–	–	–	
Filiales du Groupe HSBC	75	–	–	328	403	–	–	469	469	
Au 31 décembre 2019¹	1 081	2	2 325	770	4 178	–	307	599	906	

¹ Les données 2019 ont été re-présentées en raison d'un raffinement de la méthodologie de détermination des hiérarchies de juste valeur. Ces retraitements représentent une augmentation de 2,6 milliards EUR en actif en Level 3 ; les autres portefeuilles augmentent de 1,2 milliard EUR et les investissements en private equity y compris les investissements stratégiques de 1,4 milliard EUR. Ce changement a impacté les investissements financiers et les Actifs financiers désignés comme ou obligatoirement évalués à la juste valeur par le compte de résultat.

Private equity y compris les investissements stratégiques

Les positions de private equity de HSBC Continental Europe sont généralement classées comme des investissements financiers et ne sont pas négociées sur un marché actif. En l'absence de marché actif pour un investissement donné, la juste valeur est estimée à partir de l'analyse de la situation financière et des résultats de l'entité, son profil de risque, ses perspectives et d'autres facteurs, et par référence aux valorisations de marché d'entités similaires cotées sur un marché actif ou au prix auquel des entités similaires ont été cédées. L'estimation de la juste valeur des investissements comportant nécessairement un élément d'appréciation et une part d'incertitude, les facteurs subjectifs d'évaluation subsistent tant que l'investissement n'a pas été cédé.

Produits dérivés

Les produits dérivés conclus de gré à gré sont valorisés à partir de modèles d'évaluation. Ces modèles calculent la valeur actuelle des flux de trésorerie futurs attendus, sur la base du principe de non-arbitrage. Pour la plupart des produits dérivés "vanilles", tels que les swaps de taux d'intérêt et les options européennes, les approches de modélisation utilisées sont celles communes à l'ensemble du secteur.

Notes annexes aux comptes consolidés

Pour les produits dérivés plus complexes, les pratiques de marché peuvent varier.

Les modèles d'évaluation sont alimentés à partir de données de marché observables chaque fois qu'elles existent, y compris des cours fournis par des Bourses, négociateurs, courtiers ou autres fournisseurs de consensus de marché. Certaines de ces données pourront ne pas être observables directement sur le marché, mais pourront être déterminées à partir de cours observables au moyen de procédures de calibration des modèles. Enfin, certaines données ne sont pas observables, mais peuvent généralement être déterminées à partir de données historiques ou d'autres sources.

Emissions structurées

Pour les émissions structurées de *Level 3* dont la juste valeur est établie à l'aide d'une méthode d'évaluation, la juste valeur découlera de celle du titre sous-jacent et la juste valeur du produit dérivé incorporé sera déterminée comme indiqué dans la section ci-dessus sur les instruments dérivés. Parmi les paramètres non observables, nous pouvons mentionner la volatilité et la corrélation à long terme entre le prix des actions, le niveau des taux d'intérêt et des taux de change.

Réconciliation de la mesure de la juste valeur des instruments classés en Level 3

Mouvement des instruments classés en Level 3

	Actifs				Passifs		
	Investissements financiers	Portefeuille de transaction	Désignés comme ou obligatoirement évalués à la juste valeur par le compte de résultat	Produits dérivés actifs	Portefeuille de transaction	Instruments financiers désignés dès l'origine à la juste valeur	Produits dérivés passifs
	€m	€m	€m	€m	€m	€m	€m
Au 1er janvier 2020	1 081	2	2 325	770	–	307	599
Profits / (pertes) comptabilisés en compte de résultat	–	(2)	75	(347)	–	124	(357)
– résultat net des instruments financiers détenus à des fins de transaction ou gérés sur la base de la juste valeur	–	(2)	–	(347)	–	–	(357)
– variation de la juste valeur des instruments financiers obligatoirement évalués à la juste valeur par le compte de résultat	–	–	75	–	–	124	–
– résultat net de cession des investissements financiers à la juste valeur par résultat global	–	–	–	–	–	–	–
Profits / (pertes) comptabilisés en capitaux propres	60	–	–	–	–	–	–
– investissements financiers : gains/(pertes) liés à la variation de juste valeur	60	–	–	–	–	–	–
– différences de change	–	–	–	–	–	–	–
Achats	386	46	288	–	–	–	–
Emissions	–	–	–	–	–	19	–
Ventes	(585)	(46)	(324)	–	–	–	–
Arrivées à échéance	–	(21)	(85)	105	–	14	93
Sorties	–	–	–	(2)	–	(108)	(1)
Entrées	–	50	–	74	–	196	43
Au 31 décembre 2020	942	29	2 279	600	–	552	377
Profits / (pertes) non réalisés, comptabilisés en compte de résultat	–	–	148	81	–	71	109
– gains ou pertes sur opérations de portefeuilles de transaction hors marge nette d'intérêt	–	–	–	81	–	–	109
– variation de la juste valeur des instruments financiers obligatoirement évalués à la juste valeur par le compte de résultat	–	–	148	–	–	71	–
– pertes attendues et autres pertes enregistrées au titre du risque de crédit	–	–	–	–	–	–	–

Mouvement des instruments classés en Level 3 (suite)

	Actifs				Passifs			
	Investissements financiers €m	Titres de transaction €m	Actifs financiers désignés comme ou obligatoirement évalués à la juste valeur par le compte de résultat €m	Produit dérivés actifs €m	Titres de transaction €m	Instruments financiers désignés dès l'origine à la juste valeur €m	Produits dérivés passifs €m	
Au 1er janvier 2019 ¹	722	2	2 192	615	—	292	435	
Profits / (pertes) comptabilisés en compte de résultat	—	(2)	21	179	—	5	132	
– résultat net des instruments financiers détenus à des fins de transaction ou gérés sur la base de la juste valeur	—	(2)	—	179	—	—	132	
– variation de la juste valeur des instruments financiers obligatoirement évalués à la juste valeur par le compte de résultat	—	—	21	—	—	5	—	
– résultat net de cession des investissements financiers à la juste valeur par résultat global	—	—	—	—	—	—	—	
Profits / (pertes) comptabilisés en capitaux propres	33	—	—	—	—	—	—	
– investissements financiers : gains / (pertes) liés à la variation de juste valeur	33	—	—	—	—	—	—	
– différences de change	—	—	—	—	—	—	—	
Achats	382	2	426	1	—	139	45	
Emissions	—	—	—	—	—	42	—	
Ventes	(41)	—	(28)	—	—	(170)	—	
Arrivées à échéance	—	—	(286)	(11)	—	23	(13)	
Sorties	(15)	—	—	(25)	—	(41)	(6)	
Entrées	—	—	—	11	—	17	6	
Au 31 décembre 2019	1 081	2	2 325	770	—	307	599	
Profits / (pertes) non réalisés, comptabilisés en compte de résultat	—	—	37	183	—	18	127	
– gains ou pertes sur opérations de portefeuilles de transaction hors marge nette d'intérêt	—	—	—	183	—	—	127	
– variation de la juste valeur des instruments financiers obligatoirement évalués à la juste valeur par le compte de résultat	—	—	37	—	—	18	—	

¹ Les données 2019 ont été re-présentées en raison d'un raffinement de la méthodologie de détermination des hiérarchies de juste valeur. Ces retraitements représentent une augmentation de 2,6 milliards EUR en actif en Level 3 ; les investissements financiers augmentent de 1,1 milliard EUR et les actifs financiers obligatoirement évalués à la juste valeur de 1,5 milliard EUR. Ce changement a impacté les investissements financiers et les actifs obligatoirement évalués à la juste valeur.

Impact des modifications des hypothèses significatives non observables à des hypothèses alternatives probables raisonnables

La juste valeur des instruments financiers est parfois évaluée sur la base de techniques d'évaluation qui comportent des hypothèses qui ne sont pas étayées par les prix des opérations de marché observables sur les mêmes instruments et ne se fondent donc pas sur des données de marché observables.

Impact des modifications des hypothèses significatives non observables – Par catégorie comptable Level 3

	Au 31 décembre 2020				Au 31 décembre 2019 ²			
	Comptabilisés en compte de résultat		Comptabilisés dans les autres éléments du résultat global		Comptabilisés en compte de résultat		Comptabilisés dans les autres éléments du résultat global	
	Variations favorables €m	Variations défavorables €m	Variations favorables €m	Variations défavorables €m	Variations favorables €m	Variations défavorables €m	Variations favorables €m	Variations défavorables €m
Dérivés / portefeuille de transaction (d'actifs ou de passifs) ¹	9	(9)	—	—	10	(10)	—	—
Actifs et passifs désignés comme ou obligatoirement évalués à la juste valeur par le compte de résultat	121	(122)	—	—	127	(111)	—	—
Investissements financiers	—	—	43	(43)	—	—	54	(57)
Filiales du Groupe HSBC	23	(23)	6	(6)	16	(16)	—	—
Total	153	(154)	49	(49)	153	(137)	54	(57)

¹ Les Dérivés et portefeuille de transaction sont représentés en une seule catégorie afin de refléter la manière dont le risque inhérent à ces instruments financiers est géré.

² Les données 2019 ont été re-présentées en raison d'un raffinement de la méthodologie de détermination des hiérarchies de juste valeur. L'impact de ces retraitements comptabilisés dans les autres éléments du résultat global pour les Investissements financiers est de 53 millions EUR et de 77 millions EUR comptabilisés en compte de résultat pour les actifs financiers désignés comme ou obligatoirement évalués à la juste valeur par le compte de résultat.

Notes annexes aux comptes consolidés

Le tableau ci-après montre la sensibilité des justes valeurs classées en *Level 3* à des hypothèses alternatives probables et raisonnables.

	Comptabilisés en compte de résultat		Comptabilisés dans les autres éléments du résultat global	
	Variations favorables	Variations défavorables	Variations favorables	Variations défavorables
	€m	€m	€m	€m
2020				
Investissements en <i>private equity</i> y compris investissements stratégiques	102	(102)	1	(1)
Titres adossés à des actifs (ABS)	–	–	–	–
Titres structurés	10	(10)	–	–
Dérivés	9	(9)	–	–
Autres portefeuilles	9	(10)	42	(42)
Filiales du Groupe HSBC	23	(23)	6	(6)
Au 31 décembre 2020	153	(154)	49	(49)
2019 ¹				
Investissements en <i>private equity</i> y compris investissements stratégiques	116	(97)	1	(1)
Titres adossés à des actifs (ABS)	–	–	–	–
Titres structurés	1	(1)	–	–
Dérivés	10	(10)	–	–
Autres portefeuilles	10	(13)	53	(56)
Filiales du Groupe HSBC	16	(16)	–	–
Au 31 décembre 2019	153	(137)	54	(57)

¹ Les données 2019 ont été re-présentées en raison d'un raffinement de la méthodologie de détermination des hiérarchies de juste valeur. L'impact de ces retraitements comptabilisés dans les autres éléments du résultat global pour les autres portefeuilles est de 53 millions EUR et de 77 millions EUR comptabilisés en compte de résultat pour les investissements en *private equity* y compris investissements stratégiques (69 millions EUR) et les autres portefeuilles (8 millions EUR).

Les variations favorables et défavorables sont calculées sur la base des changements de valeur de l'instrument, obtenus en faisant varier les niveaux des paramètres non observables à l'aide de techniques statistiques. Lorsque les paramètres ne se prêtent pas à une analyse statistique, l'évaluation de l'incertitude repose sur l'exercice du jugement.

Lorsque la juste valeur d'un instrument financier est fonction de plusieurs hypothèses non observables, le tableau ci-dessus indique la variation la plus favorable ou la plus défavorable obtenue en faisant varier les hypothèses individuellement.

Principales données d'entrée non observables pour les instruments financiers de Level 3

Le tableau suivant énumère les principales données d'entrée non observables pour les instruments financiers de *Level 3*, et indique la gamme des données utilisées au 31 décembre 2020. Les catégories des données d'entrée non observables sont décrites plus en détail ci-après.

Informations quantitatives concernant des données de marché inobservables dans les évaluations de Niveau 3

	Juste Valeur ¹		Méthode d'évaluation	Principales données non observables	Gamme complète des données		Cœur des données	
	Actifs €m	Passifs €m			Basse %	Haute %	Basse %	Haute %
Au 31 décembre 2020								
Private equity y compris les investissements stratégiques	1 995	–	Voir les notes ci-dessous	Voir les notes ci-dessous	N/A	N/A	N/A	N/A
Titres adossés à des actifs (ABSs) :								
– CLO / CDO ²	–	–	Données de marché	Cotations à l'achat	–	–	–	–
– Autres ABSs	–	–						
Produits structurés :	–	552						
– Obligations indexées sur des actions	–	285	Modèle de valorisation	Volatilité des actions	–	51	–	–
– Titres indexés sur des fonds	–	–	Modèle de valorisation	Volatilité des fonds	–	–	–	–
– Titres exposés au risque de change	–	–	Modèle de valorisation	Volatilité de change	–	–	–	–
– Autres	–	267						
Dérivés :	600	377						
Dérivés de taux :	435	219						
– Swaps de titrisation	141	–	Modèle DCF ³	Taux remboursement anticipé	50	50	–	–
– Options sur swaps longue durée	131	56	Modèle de valorisation	Volatilité du taux d'intérêt	16	28	–	–
– Autres	163	163						
Dérivés de change :	3	3						
– options	3	3	Modèle de valorisation	Volatilité de change	7	16	–	–
Dérivés actions :	162	155						
– options longue durée	–	–	Modèle de valorisation	Volatilité des actions	–	–	–	–
– autres	162	155						
Dérivés de crédit :								
– autres	–	–						
Autres portefeuilles	1 255	–						
Total Level 3	3 850	929						

Au 31 décembre 2019 ⁴

Private equity y compris les investissements stratégiques	1 854	–	Voir notes ci-dessous	Voir notes ci-dessous	N/A	N/A	N/A	N/A
Titres adossés à des actifs (ABSs) :								
– CLO / CDO ²	–	–	Données de marché	Cotations à l'achat	–	–	–	–
– Autres ABSs	–	–						
Produits structurés :	2	307						
– Obligations indexées sur des actions	–	224	Modèle de valorisation	Volatilité des actions	–	–	–	–
– Titres indexés sur des fonds	–	–	Modèle de valorisation	Volatilité des fonds	–	–	–	–
– Titres exposés au risque de change	–	–	Modèle de valorisation	Volatilité de change	–	–	–	–
– Autres	2	83						
Dérivés :	770	599						
Dérivés de taux :	721	574						
– Swaps de titrisation	139	1	Modèle DCF ³	Taux de remboursement anticipé	50	50	50	50
– Options sur swaps longue durée	500	433	Modèle de valorisation	Volatilité du taux d'intérêt	16	36	18	31
– Autres	82	140						
Dérivés de change :								
– options	–	–	Modèle de valorisation	Volatilité de change	9	11	9	11
Dérivés actions :	49	25						
– options longue durée	–	–	Modèle de valorisation	Volatilité des actions	–	–	–	–
– autres	49	25						
Dérivés de crédit :								
– autres	–	–						
Autres portefeuilles	1 552	–						
Total Level 3	4 178	906						

¹ Y compris les montants Level 3 avec des entités du Groupe HSBC.

² Option de prêt collatéralisé / Obligation collatéralisée adossée à des emprunts.

³ Actualisation des flux de trésorerie.

⁴ Les données 2019 ont été re-présentées en raison d'un raffinement de la méthodologie de détermination des hiérarchies de juste valeur. L'impact de cette re-présentation est une augmentation de 2,6 milliards EUR en actif en Level 3 ; les autres portefeuilles augmentent de 1,2 milliard EUR et les Private Equity y compris les investissements stratégiques de 1,4 milliard EUR.

Investissements de l'activité de capital risque, y compris les investissements stratégiques

Etant donné que l'investissement doit être analysé de manière individuelle, il n'est pas envisageable de faire référence à des données de marché significatives inobservables.

Notes annexes aux comptes consolidés

Taux de remboursement anticipé

Les taux de remboursement anticipé sont un moyen de mesurer la vitesse présumée à laquelle le portefeuille de prêts sera remboursé de manière anticipée. Ils peuvent varier en fonction de la nature du portefeuille de prêts et des estimations du marché et peuvent être calculés grâce à divers éléments, tels que les taux de remboursement anticipé évalués à partir d'une approximation des prix observables des valeurs mobilières, les taux de remboursement anticipés courants ou historiques et les modèles macro-économiques.

Marché de substitution

Une estimation des prix à partir d'un marché de substitution peut être utilisée pour un instrument pour lequel il n'existe pas de prix coté spécifique, lorsqu'il existe des données sur des instruments présentant des caractéristiques communes. Dans certains cas, il est possible d'identifier un instrument de substitution particulier, mais de façon plus générale les données s'appuieront sur un plus large éventail d'instruments pour favoriser la compréhension des facteurs qui influencent les prix actuels du marché et les modalités selon lesquelles s'exerce cette influence.

Volatilité

La volatilité est une mesure de la variabilité future anticipée d'un prix de marché. Elle varie selon le marché de référence du sous-jacent, et selon le prix d'exercice et l'échéance de l'option.

Certaines volatilités, notamment à long terme, ne sont pas observables. La volatilité non observable est alors estimée à partir de données observables. Par exemple, les volatilités à long terme peuvent être extrapolées à partir des volatilités à court terme.

Corrélation

La corrélation constitue une mesure de l'interdépendance qui existe entre deux prix du marché. La corrélation est un nombre compris entre -1 et +1. Une corrélation positive signifie que deux prix du marché ont tendance à varier dans la même direction, une corrélation de +1 indiquant qu'ils varient toujours dans la même direction. Une corrélation négative signifie que deux prix du marché ont tendance à varier dans des directions opposées, une corrélation de -1 indiquant qu'ils varient toujours dans des directions opposées.

Il se peut qu'une corrélation soit non observable. Les corrélations non observables peuvent être estimées à partir d'un ensemble de données, dont les services de fourniture de consensus de marché, des prix exécutés par HSBC Continental Europe, les corrélations de substitution et l'examen des relations historiques entre prix.

Spread de crédit

Le *spread* de crédit est la prime au-dessus d'un taux d'intérêt de référence qui est requise par le marché pour accepter une qualité de crédit inférieure. Dans un modèle de flux de trésorerie actualisés, le *spread* de crédit augmente les facteurs d'actualisation appliqués aux futurs flux de trésorerie, ce qui diminue la valeur d'un actif. Les *spreads* de crédit peuvent être obtenus implicitement à partir des prix du marché. Il se peut que les *spreads* de crédit soient non observables dans les marchés moins liquides.

Relations entre les données de marché non observables essentielles

Il se peut que les données de marché non observables essentielles pour les instruments de niveau 3 ne soient pas indépendantes l'une de l'autre. Comme indiqué ci-dessus, il est possible de corréler des variables de marché. Cette corrélation reflète généralement comment les différents marchés ont tendance à réagir face aux événements macroéconomiques ou autres.

12 Juste valeur des instruments financiers non évalués à la juste valeur

Les autres instruments financiers non évalués à la juste valeur sont par nature des instruments de court-terme et sont réévalués fréquemment aux taux actuels du marché. De ce fait, leur valeur comptable est une approximation raisonnable du montant de leur juste valeur. Cela inclut la trésorerie et équivalent de trésorerie, les comptes d'encaissement et de décaissement, lesquels sont tous évalués au coût amorti.

Juste valeur des instruments financiers non comptabilisés à la juste valeur et base d'évaluation

	Juste valeur				Total €m
	Valeur comptable €m	Level 1 – Cotation de marché €m	Level 2 – Utilisation de données de marché observables €m	Level 3 – Utilisation de données de marché non observables €m	
Au 31 décembre 2020					
Actif					
Prêts et créances sur les établissements de crédit	6 781	–	6 782	–	6 782
Prêts et créances sur la clientèle	56 225	–	–	56 334	56 334
Opérations de prise en pension – hors <i>trading</i>	21 522	–	21 522	–	21 522
Investissements financiers	6	–	–	6	6
Passif					
Dettes envers les établissements de crédit	17 204	–	17 145	–	17 145
Comptes créditeurs de la clientèle	61 393	–	61 387	–	61 387
Opérations de mise en pension – hors <i>trading</i>	10 984	–	10 984	–	10 984
Dettes représentées par un titre	3 605	–	3 605	–	3 605
Dettes subordonnées ¹	1 876	–	1 958	–	1 958
Au 31 décembre 2019					
Actif					
Prêts et créances sur les établissements de crédit	6 798	–	6 800	–	6 800
Prêts et créances sur la clientèle	56 956	–	–	57 037	57 037
Opérations de prise en pension – hors <i>trading</i>	45 973	–	45 973	–	45 973
Investissements financiers	6	–	–	6	6
Passif					
Dettes envers les établissements de crédit	12 113	–	12 113	–	12 113
Comptes créditeurs de la clientèle	57 550	–	57 545	–	57 545
Opérations de mise en pension – hors <i>trading</i>	20 213	–	20 213	–	20 213
Dettes représentées par un titre	9 782	–	9 782	–	9 782
Dettes subordonnées	1 376	–	1 429	–	1 429

¹ En 2020, HSBC Continental Europe a émis une dette subordonnée Tier 2 souscrite par HSBC Bank plc pour un montant de 500 millions EUR avec une maturité à 10 ans.

Valorisation

La mesure de la juste valeur correspond à l'estimation par HSBC Continental Europe du prix à recevoir sur la vente d'un actif ou à payer sur le transfert d'un passif dans le cadre d'une transaction régulière entre des participants à un marché. Elle ne prend pas en compte les bénéfices économiques ni les coûts susceptibles d'intervenir dans les flux de trésorerie des instruments concernés sur leur durée de vie attendue. Les méthodes et hypothèses de valorisation utilisées par HSBC Continental Europe peuvent différer de celles d'autres établissements lorsqu'il n'existe pas de prix de marché observable.

Investissements financiers

La juste valeur des investissements financiers cotés est déterminée en fonction des cours de marché. La juste valeur des investissements financiers non cotés est déterminée à l'aide de techniques d'évaluation incorporant les prix et les flux de revenus futurs de titres cotés équivalents.

Prêts et avances aux établissements de crédit et à la clientèle

La juste valeur des prêts et avances est fondée sur des transactions de marché observables, lorsqu'elles sont disponibles. En leur absence, la juste valeur est estimée en utilisant des modèles de valorisation qui utilisent de nombreuses hypothèses. Ces hypothèses peuvent comprendre des estimations de valeur faites par des courtiers indépendants qui reflètent les activités d'échange de gré à gré, des modèles d'actualisation des flux futurs de trésorerie utilisant des hypothèses que HSBC Continental Europe estime cohérentes avec celles qui seraient utilisées par les acteurs du marché pour valoriser de tels prêts ; et des données d'échange d'autres acteurs du marché qui incluent des échanges primaires et secondaires observés.

Les prêts sont groupés dans des ensembles homogènes selon leurs caractéristiques. La ventilation d'un portefeuille de prêts prend en compte tous les facteurs matériels, comme l'ancienneté, la période d'origination, des estimations des taux d'intérêts futurs, la chronique de remboursement anticipé, le taux de défaillance, le rapport prêt-valeur (*Loan to Value* ou "*LTV*"), la qualité de la garantie, la probabilité de défaut et les notes internes de risque de crédit.

La juste valeur d'un prêt reflète à la fois les dépréciations des prêts à la date du bilan au 31 décembre et les estimations des attentes des acteurs du marché concernant les pertes de crédit attendues, et l'impact sur la juste valeur de la réévaluation entre la date d'octroi du prêt et la date du bilan de l'exercice.

Dépôts par établissements de crédit et comptes clients

Les justes valeurs sont estimées en utilisant des flux de trésorerie actualisés, en appliquant les taux actuels offerts pour des dépôts à maturités similaires. La juste valeur d'un dépôt remboursable sur demande est approximée par sa valeur comptable.

Notes annexes aux comptes consolidés

Dettes représentées par un titre et passifs sous-jacents

Les justes valeurs sont estimées en utilisant des prix de marché cotés à la date du bilan lorsqu'ils sont disponibles, ou bien sur la base de prix de marché cotés pour des instruments similaires.

Opérations de mise et de prise en pension – hors trading

Les justes valeurs se rapprochent de la valeur comptable car leurs soldes sont en général à court terme.

13 Actifs financiers désignés comme ou obligatoirement évalués à la juste valeur par le compte de résultat

	2020		2019	
	Désignés comme ou obligatoirement évalués à la juste valeur par le compte de résultat		Désignés comme ou obligatoirement évalués à la juste valeur par le compte de résultat	
	€m		€m	
Titres	11 507		11 639	
– obligations et autres titres à revenus fixes	2 796		2 896	
– actions et autres titres à revenus variables	8 711		8 743	
Prêts et avances aux établissements de crédit et à la clientèle	141		318	
Autres	–		–	
Au 31 décembre	11 648		11 957	

14 Instruments dérivés

Le tableau ci-après présente, par type de contrat, la juste valeur des instruments dérivés :

Montants des contrats notionnels et juste valeur des dérivés par type de contrat détenus par HSBC Continental Europe

	Montants notionnels des contrats		Juste valeur – Actifs			Juste valeur – Passifs		
	Transaction	Couverture	Transaction	Couverture	Total	Transaction	Couverture	Total
	€m	€m	€m	€m	€m	€m	€m	€m
Change	555 346	261	9 138	18	9 156	8 723	–	8 723
Taux d'intérêt	3 758 436	15 277	53 856	–	53 856	53 571	55	53 626
Actions	23 562	–	528	–	528	400	–	400
Dérivés de crédit	6 065	–	58	–	58	87	–	87
Matières premières et autres	1 176	–	3	–	3	4	–	4
Total brut	4 344 585	15 538	63 583	18	63 601	62 785	55	62 840
Compensations (Note 28)					(7 126)			(7 126)
Au 31 décembre 2020	4 344 585	15 538	63 583	18	56 475	62 785	55	55 714
Change	449 934	8	6 251	1	6 252	5 963	–	5 963
Taux d'intérêt	3 692 489	17 299	44 047	3	44 050	43 767	63	43 830
Actions	26 896	–	309	–	309	187	–	187
Dérivés de crédit	11 622	–	165	–	165	187	–	187
Matières premières et autres	120	–	1	–	1	1	–	1
Total brut	4 181 061	17 307	50 773	4	50 777	50 105	63	50 168
Compensations (Note 28)					(5 053)			(5 053)
Au 31 décembre 2019	4 181 061	17 307	50 773	4	45 724	50 105	63	45 115

Les montants des contrats notionnels des dérivés détenus à des fins de transaction et des dérivés désignés dans des relations de comptabilité de couverture indiquent la valeur nominale des transactions en cours à la date de clôture ; ils ne représentent pas des montants de risques.

Instruments dérivés de transaction

La plupart des transactions réalisées par HSBC Continental Europe sur les produits dérivés s'inscrivent dans le cadre de ses activités de transaction. Les positions résultent de l'activité avec les clients, notamment la demande raisonnablement attendue à court terme des clients et de la gestion de la couverture des positions.

Instruments dérivés valorisés à partir de modèles intégrant des données non observables

La différence entre la juste valeur telle que reconnue initialement (le prix de transaction) et la valeur qui aurait été dérivée si les techniques d'évaluation utilisées pour les calculs ultérieurs avaient été appliquées lors de la reconnaissance initiale, moins celles ultérieures, est détaillée dans le tableau suivant :

Solde non amorti des instruments dérivés valorisés à partir de modèles intégrant des données non observables

	2020	2019
	€m	€m
Solde non amorti au 1er janvier	3	3
Nouvelles opérations	3	—
Intégration dans le compte de résultat sur la période :	(1)	—
– amortissement	(1)	—
– échéance, fin ou compensation de dérivés	—	—
Différence de change et autres	—	—
Solde non amorti au 31 décembre	5	3

Dérivés de comptabilité de couverture

HSBC Continental Europe emploie des instruments dérivés (principalement des *swaps* de taux d'intérêt) à des fins de couverture dans le cadre de la gestion de ses portefeuilles d'actifs et de passifs et de ses positions de taux structurelles. Ces opérations nous permettent d'optimiser le coût global de son accès aux marchés de capitaux de dettes et de gérer les risques de marché liés aux écarts structurels de profil (échéance, nature de taux ou autre) entre ses actifs et ses passifs.

Le traitement comptable des opérations de couverture varie en fonction de la nature de l'instrument couvert et du type d'opération de couverture. Les instruments dérivés peuvent être considérés comme des couvertures d'un point de vue comptable s'il s'agit de couvertures de juste valeur ou de couvertures de flux de trésorerie, ou en tant qu'instruments de couverture de ses investissements nets dans des opérations en monnaies étrangères. Ces catégories font chacune ci-après l'objet d'une présentation sous un paragraphe distinct.

Couvertures de juste valeur

Les couvertures de juste valeur mises en place par HSBC Continental Europe correspondent principalement à des *swaps* de taux d'intérêt assurant une protection contre les variations imputables à l'évolution des taux d'intérêt de marché de la juste valeur de titres du portefeuille et de prêts ou emprunts à taux fixe. Toutes les variations de la juste valeur des produits dérivés éligibles en tant que couvertures de juste valeur et la totalité des variations de la juste valeur de l'élément couvert sont comptabilisées en compte de résultat. Si la relation de couverture prend fin, l'ajustement de juste valeur de l'élément couvert est amorti en compte de résultat sur la période de couverture restant à courir.

Instruments de couverture par risque couvert

Risque couvert	Instrument de couverture				
	Valeur comptable			Présentation du bilan	Variations de la juste valeur
	Montant notionnel ¹	Actifs	Passifs		
€m	€m	€m		€m	
Taux d'intérêt ²	8 469	—	55	Dérivés	(87)
Au 31 décembre 2020	8 469	—	55		(87)
Risque couvert					
Taux d'intérêt ²	12 199	3	62	Dérivés	(60)
Au 31 décembre 2019	12 199	3	62		(60)

1 Les montants des contrats notionnels des dérivés désignés dans les relations de comptabilité de couverture éligibles indiquent la valeur nominale des transactions en cours à la date de clôture ; ils ne représentent pas des montants à risque.

2 Le risque de taux d'intérêt couvert inclut une composante inflation.

Éléments couverts par risque couvert

Risque couvert	Éléments couverts				Présentation dans le bilan	Variation de la juste valeur ¹	Intégré dans le compte de résultat	Présentation dans le compte de résultat
	Valeur comptable		Ajustements cumulés de juste valeur de la couverture inclus dans la valeur comptable					
	Actifs	Passifs	Actifs	Passifs				
	€m	€m	€m	€m	€m	€m	€m	
					Actifs financiers à la juste valeur par les autres éléments du résultat global	61		
					Prêts et créances sur les établissements de crédit	3		
Taux d'intérêt ²					Prêts et créances sur la clientèle	18		
					Dettes émises	—		
					Dettes subordonnées et dettes envers les établissements de crédit	5		
Au 31 décembre 2020	7 015	—	155	—		87	—	Résultat net des instruments financiers détenus à des fins de transaction ou gérés à la juste valeur

Notes annexes aux comptes consolidés

Éléments couverts par risque couvert (suite)

Risque couvert	Éléments couverts				Présentation dans le bilan	Variation de la juste valeur ¹	Inefficacité	
	Valeur comptable		Ajustements cumulés de juste valeur de la couverture inclus dans la valeur comptable				Intégré dans le compte de résultat	Présentation dans le compte de résultat
	Actifs	Passifs	Actifs	Passifs				
€m	€m	€m	€m	€m	€m	€m		
					Actifs financiers à la juste valeur par les autres éléments du résultat global	42		
	3 474	—	93	—				
	2	—	2	—	Prêts et créances sur les établissements de crédit	2		
Taux d'intérêt ²	925	—	7	—	Prêts et avances sur la clientèle	17	1	Résultat net des instruments financiers détenus à des fins de transaction ou gérés à la juste valeur
	—	325	—	—	Dettes émises	—		
	—	2 605	—	34	Dettes subordonnées et dettes envers les établissements de crédit	—		
Au 31 décembre 2019	4 401	2 930	102	34		61	1	

1 Pris en compte dans l'évaluation de l'efficacité de la couverture, comprend le montant attribuable au risque couvert désigné qui peut être un élément du risque.

2 Le risque de taux d'intérêt couvert inclut une composante inflation.

Couvertures de flux de trésorerie

HSBC Continental Europe est exposé aux variations de flux de trésorerie attendus d'actifs et de passifs d'exploitation qui portent des intérêts à taux variables ou qui pourraient être refinancés ou réinvestis aux conditions de marché dans le futur. Pour chaque portefeuille d'actifs financiers, il est établi des projections concernant le montant et le calendrier des flux de trésorerie attendus, qui se fondent sur les conditions contractuelles et d'autres facteurs pertinents dont les défauts de paiement et des modélisations de remboursements anticipés. Les couvertures mises en place permettent de figer ou d'encadrer la variabilité de ces flux de trésorerie.

Instruments de couverture par risque couvert

Risque couvert	Instrument de couverture				Variation de la juste valeur ²	Variation de la juste valeur ³	Intégré dans le compte de résultat	Présentation dans le compte de résultat				
	Valeur comptable								€m	€m	€m	Présentation dans le compte de résultat
	Montant notionnel ¹	Actifs	Passifs	Présentation dans le bilan								
€m	€m	€m		€m	€m	€m						
Devise	253	15	—		—	—	—	Résultat net des instruments financiers détenus à des fins de transaction ou gérés sur la base de la juste valeur				
				Dérivés								
Taux d'intérêt	6 808	—	—		31	30	1					
Au 31 décembre 2020	7 061	15	—		31	30	1					

Devise	—	—	—		—	—	—	Résultat net des instruments financiers détenus à des fins de transaction ou gérés sur la base de la juste valeur
				Dérivés				
Taux d'intérêt	5 100	—	1		57	56	1	
Au 31 décembre 2019	5 100	—	1		57	56	1	

1 Les montants des contrats notionnels des dérivés désignés dans les relations de comptabilité de couverture éligibles indiquent la valeur nominale des transactions en cours à la date de clôture, ils ne représentent pas des montants à risque.

2 Pris en compte dans les tests d'efficacité de la couverture, comprend intégralement la variation de juste valeur de l'instrument de couverture.

3 Pris en compte dans l'évaluation de l'efficacité de la couverture, comprend le montant attribuable au risque couvert désigné qui peut être un élément du risque.

Analyse des états consolidés du résultat global par type de risque

	Taux d'intérêt	Devise
	€m	€m
Couverture de flux de trésorerie au 1er janvier 2020	34	—
Gains / (pertes) de juste valeur	30	—
Gains / (pertes) évalués à la juste valeur reclassés de la couverture de flux de trésorerie au compte de résultat au regard d':	17	—
Impôts différés	(12)	—
Autres	—	—
Couverture de flux de trésorerie au 31 décembre 2020	69	—
Couverture de flux de trésorerie au 1er janvier 2019	(23)	—
Gains / (pertes) de juste valeur	56	—
Gains / (pertes) évalués à la juste valeur reclassés de la couverture de flux de trésorerie au compte de résultat au regard d':	29	—
Impôts différés	(28)	—
Autres	—	—
Couverture de flux de trésorerie au 31 décembre 2019	34	—

Dérivés incorporés : épargne-logement

Les comptes et les plans épargne logement (CEL et PEL) sont des instruments financiers spécifiques institués par la loi n° 65-554 du 10 juillet 1965. Ils associent une phase de collecte des ressources et une phase d'emploi de ces ressources, cette dernière étant conditionnée, et dès lors indissociable, de la phase de collecte.

Dans le cadre de l'évaluation de la juste valeur des dérivés incorporés aux produits d'épargne logement (PEL / CEL), HSBC Continental Europe a construit un modèle dont les principales caractéristiques sont les suivantes :

- la règle comptable de référence est la norme IFRS 9 concernant la mesure de la juste valeur des instruments dérivés ;
- les dérivés considérés sont les options de prêt et d'épargne afférentes aux contrats ouverts à la date d'arrêt :
 - le modèle calcule la juste valeur des options de versement exceptionnel et de prorogation consenties aux clients (pour les plans épargne logement uniquement) ;
 - le modèle calcule la juste valeur des options d'utilisation des droits à crédits acquis ;
- les valorisations sont effectuées en fonction du comportement des clients, indépendamment pour chaque génération de PEL et globalement pour l'ensemble des CEL.

Au 31 décembre 2020, les dérivés incorporés aux produits d'épargne logement représentent un passif de 5,7 millions EUR (au 31 décembre 2019 : un passif de 4,7 millions EUR).

Réforme IBOR sur les indices de référence : amendements à IFRS 9 et IAS 39 "Instruments financiers"

La première série d'amendements ("Phase 1") à IFRS 9 et IAS 39, publiés en septembre 2019 et adoptés en janvier 2020, laissait initialement présager que les taux interbancaires (IBOR) devaient rester inchangés concernant les flux de trésorerie couverts jusqu'à ce que l'incertitude du passage à des taux presque sans risque (RFRs, Risk free rate) soit résolue. La deuxième série d'amendements ("Phase 2"), publiée en août 2020 et adoptée en janvier 2021, permet de modifier la documentation de la couverture afin qu'elle reflète les composantes des relations de couverture qui sont passées aux RFRs sur une base économiquement équivalente en conséquence directe de la Transition Ibor.

L'application de cet ensemble d'exceptions temporaires est obligatoire pour les exercices ouverts à compter du 1er janvier 2021, mais son adoption anticipée est autorisée et HSBC Continental Europe a choisi d'appliquer ces exceptions pour l'exercice clos au 31 décembre 2020. Un jugement significatif sera nécessaire pour déterminer le moment où l'incertitude devrait être résolue et par conséquent, quand les exceptions temporaires prévues au titre de la phase 1 cesseront de s'appliquer et que les amendements prévus au titre de la phase 2 pourront s'appliquer.

Le notionnel des dérivés impactés par la réforme IBOR mais qui ne sont pas utilisés dans la comptabilité de couverture désignées est décrit page 82 dans la section « Instruments financiers impactés par les réformes de l'IBOR »

HSBC Continental Europe a des relations de couverture comptable de flux de trésorerie et de juste valeur qui sont exposées à différents IBORs, principalement le Libor en dollar américain, le Libor en livre sterling, l'Eonia et l'Euribor. Bon nombre de dérivés, prêts, obligations et autres instruments financiers existants désignés dans des relations faisant référence aux principaux taux d'intérêt de référence sont prévus lors du passage au nouveau taux sans risque (Risk-Free Rates "RFR") de différentes façons et à différents moments. La transition vers les RFR est suivie au sein de HSBC Continental Europe, dans le but d'assurer une transition en douceur pour les relations de couverture comptable. Les problèmes spécifiques qui en découleront varieront selon les détails de chaque relation de couverture, et peuvent survenir en raison d'une évolution relative aux produits couverts, une variation des volumes attendus des produits émis, une modification des conditions contractuelles des nouveaux produits émis ou une combinaison de ces facteurs. Certaines couvertures pourraient être dé-désignées, de nouvelles relations pourraient devoir être mises en place tandis que d'autres pourraient être maintenues.

Les relations de la comptabilité de couverture qui sont affectées par l'amendement des Phases 1 et 2 sont présentées dans le Bilan Consolidé en tant que "Actifs financiers désignés comme ou obligatoirement évalués à la juste valeur par le compte de résultat", "Prêts et créances sur les établissements de crédit" et "Prêts et créances sur la clientèle".

Les montants notionnels des dérivés désignés dans les relations de comptabilité de couverture représentent l'étendue de l'exposition au risque gérée par HSBC Continental Europe qui est directement affectée par la réforme de l'IBOR et impactée par les exceptions temporaires. Les détails de celles-ci sont présentés ci-dessous.

Notes annexes aux comptes consolidés

Instruments de couverture impactés par la réforme IBOR

	Instruments de couverture						
	Impactés par la réforme IBOR					Non impactés par la réforme IBOR	Montant notionnel ¹
	EUR €m	GBP €m	USD €m	Autres €m	Total €m		
Couvertures de juste valeur	6 105	25	365	—	6 495	1 974	8 469
Couvertures de flux de trésorerie	6 808	—	—	—	6 808	—	6 808
Au 31 décembre 2020	12 913	25	365	—	13 303	1 974	15 277
Couvertures de juste valeur	11 301	29	473	—	11 803	396	12 199
Couvertures de flux de trésorerie	5 100	—	—	—	5 100	—	5 100
Au 31 décembre 2019	16 401	29	473	—	16 903	396	17 299

1 Les montants notionnels des contrats de dérivés désignés dans les relations de comptabilité de couverture éligibles indiquent la valeur nominale des transactions en cours à la date de clôture de l'exercice ; ils ne représentent pas des montants à risque.

L'événement principal qui s'est produit en 2019 et dans le cadre de la réforme Ibor a été la modification du calcul de l'Eonia, calculé maintenant comme le taux à court terme en euros ("€STR") plus une marge fixe de 8,5 points de base. Cet événement n'a pas eu d'incidence importante sur l'évaluation des composantes des relations de comptabilité de couverture désignées et il n'y a eu aucune interruption des relations désignées existantes. Les principaux événements de marché dans le cadre de la réforme Ibor en 2020 ont été les changements appliqués par les contreparties centrales de compensation pour rémunérer les sûretés en EURO et en USD. Bien qu'il ait eu un impact de valorisation minime sur les dérivés du périmètre qui sont utilisés pour la comptabilité de couverture, ces changements n'ont eu aucun impact de cessation sur aucune des relations désignées affectées.

15 Investissements financiers

Valeurs comptables des investissements financiers

	2020 €m	2019 €m
Investissements financiers évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	19 161	16 981
– bons du trésor et assimilés	780	498
– obligations et autres titres à revenu fixe	18 359	16 468
– actions et autres titres à revenu variable	22	15
– autres instruments	—	—
Titres de créances évalués au coût amorti	6	6
– bons du trésor et assimilés	—	—
– obligations et autres titres à revenu fixe	6	6
Au 31 décembre	19 167	16 987

Instruments de capitaux propres détenus mesurés à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global

	2020		2019	
	Juste valeur €m	Dividendes comptabilisés €m	Juste valeur €m	Dividendes comptabilisés €m
Investissements requis par des institutions centrales	21	—	14	—
Autres	1	—	1	—
Au 31 décembre	22	—	15	—

16 Actifs remis en garantie de passifs, collatéraux acceptés en garantie d'actifs et actifs financiers transférés

Actifs remis en garantie de passifs

Les actifs financiers engagés pour garantir des passifs se présentent comme suit :

Actifs financiers donnés en garantie

	2020	2019
	€m	€m
Effets publics et valeurs assimilées	787	1 007
Prêts et créances sur les établissements de crédit	—	—
Prêts et créances sur la clientèle	17 440	9 012
Obligations et autres titres à revenus fixes	11 189	9 624
Actions et autres titres à revenus variables	—	—
Autres actifs	15 939	12 295
Actifs donnés en garantie au 31 décembre	45 355	31 938

Le tableau ci-dessus représente les actifs remis en garantie des passifs financiers et notamment l'emprunt TLTRO III et des émissions de *Covered Bonds*. Le montant des actifs remis en garantie des passifs peut s'avérer supérieur à la valeur comptable des actifs utilisés comme collatéral. Tel est le cas pour les titrisations et pour les obligations sécurisées lorsque le montant des passifs émis, plus la surcollatéralisation obligatoire, est inférieur à la valeur comptable des actifs financiers donnés en garantie.

Tel est également le cas lorsque des actifs financiers sont placés auprès d'un dépositaire ou d'un agent de règlement qui dispose d'une sûreté sans dessaisissement sur tous les actifs financiers placés, en garantie de tous les engagements figurant dans les comptes de règlement.

Ces transactions sont menées selon les conditions habituelles des opérations garanties, impliquant, le cas échéant, le prêt de titres standard, les opérations de pension livrée et les appels de marge sur dérivés.

Actifs financiers donnés en garantie que la contrepartie a le droit de vendre ou de redonner en garantie

	2020	2019
	€m	€m
Portefeuille de transaction (actif)	10 983	9 882
Investissements financiers	360	28
Au 31 décembre	11 343	9 910

Collatéraux acceptés en garantie d'actifs

La juste valeur des actifs financiers acceptés comme collatéraux, et que HSBC Continental Europe peut vendre ou redonner en garantie en absence de défaut, s'élève à 52 980 millions EUR au 31 décembre 2020 (100 359 millions EUR au 31 décembre 2019).

La juste valeur des actifs financiers pris en garantie comme collatéraux qui ont été revendus ou redonnés en garantie s'élève à 47 999 millions EUR au 31 décembre 2020 (73 499 millions EUR au 31 décembre 2019). HSBC Continental Europe a l'obligation de restituer ces actifs.

Ces transactions sont réalisées selon des conditions conformes aux opérations standards d'emprunts et de prêts de titres.

Transferts d'actifs financiers

Les actifs donnés en garantie incluent les actifs transférés à des tiers sans donner lieu à décomptabilisation, et notamment les emprunts garantis (avec par exemple les Titres donnés en pensions, prêts de titres). S'agissant des titres donnés en pension, les titres demeurent au bilan de la banque et une dette correspondante représentative de l'obligation de rachat des titres à un prix déterminé à l'avance est inscrite au passif. Pendant la durée d'une transaction, HSBC Continental Europe ne peut ni utiliser, ni vendre ni remettre en garantie l'actif transféré et demeure exposé au risque de taux et de crédit des actifs donnés en garantie. Les recours dont les contreparties disposent ne sont pas limités aux actifs transférés.

Le tableau suivant présente les valeurs comptables des actifs financiers ne remplissant pas les conditions de décomptabilisation ainsi que leur passif associé :

Actifs financiers transférés ne remplissant pas les conditions pour une décomptabilisation totale et passifs financiers associés

	Valeur comptable	
	Actifs transférés	Passifs associés
	€m	€m
Opérations de pension de titres	10 153	10 193
Opérations de prêt de titres	1 190	—
Au 31 décembre 2020	11 343	10 193
Opérations de pension de titres	9 366	9 353
Opérations de prêt de titres	544	—
Au 31 décembre 2019	9 910	9 353

17 Participations dans les entreprises liées et partenariats

Entreprises liées

Au 31 décembre 2020, HSBC Continental Europe a consolidé par mise en équivalence trois entités sur lesquelles il exerce un contrôle conjoint ou une influence notable. L'impact est non significatif dans les comptes consolidés.

	Au 31 décembre 2020		
	Pays de constitution et lieu principal d'activité	Activité	Capital détenu par HSBC Continental Europe %
HCM Holdings Ltd	Royaume-Uni	Gestion d'actifs	51
HSBC Global Asset Management (Switzerland) AG	Suisse	Gestion d'actifs	50
Service Epargne Entreprise	France	Gestion d'actifs	14,2

Bien que HSBC Continental Europe détienne plus de 50 % du capital de HCM Holdings Ltd, l'accord conclu avec l'autre actionnaire intègre des restrictions sur les droits de HSBC Continental Europe en tant qu'actionnaire majoritaire et indique que la structure est conjointement contrôlée par les deux actionnaires.

Dans le cas de la société Service Epargne Entreprise développée en partenariat avec d'autres groupes, HSBC Continental Europe participe aux décisions stratégiques de l'entreprise associée en étant représenté dans les organes de direction, exerce une influence sur la gestion opérationnelle de l'entreprise associée par la mise à disposition de systèmes de gestion ou de personnel dirigeant, ou apporte sa collaboration technique au développement de cette entreprise.

La quote-part dans le résultat des sociétés mises en équivalence est non significative.

Partenariats

Au 31 décembre 2020, la contribution de HSBC Middle East Leasing Partnership dans le total du bilan consolidé de HSBC Continental Europe était de 480 millions EUR (2019 : 501 millions EUR) et de 10 millions EUR (2019 : 19 millions EUR) dans le résultat net consolidé.

18 Informations relatives aux implantations pays par pays

Les informations relatives aux implantations pays par pays requises par la directive 2013/36/UE dite "CRD IV" ont été transposées en droit français par l'article L. 511-45 du Code monétaire et financier.

	Au 31 décembre 2020					
	Produit Net Bancaire	Résultat avant impôt	Impôts courants	Impôts différés	Subventions publiques reçues	Effectifs (en Equivalent Temps Plein)
	€m	€m	€m	€m	€m	
HSBC Continental Europe	1 832	(945)	(52)	(28)	—	8 517
France	1 427	(1 013)	(17)	(31)	—	7 238
Belgique	11	2	—	—	—	25
République tchèque	32	16	(3)	—	—	79
Grèce	32	(23)	—	—	—	334
Irlande	56	22	(2)	—	—	117
Italie	44	(3)	(6)	—	—	115
Luxembourg	66	(7)	—	2	—	262
Pays-Bas	62	43	(11)	—	—	59
Espagne	74	20	(9)	—	—	136
Suède	2	(2)	—	—	—	10
Royaume-Uni	—	—	—	—	—	—
Pologne	45	19	(4)	—	—	142
Autres	(19)	(19)	—	1	—	—
	Au 31 décembre 2019					
HSBC Continental Europe	2 099	(22)	(45)	28	—	9 472
France	1 686	(154)	(24)	26	—	8 085
Belgique	9	1	—	—	—	26
République tchèque	41	27	(5)	—	—	94
Grèce	60	4	—	—	—	350
Irlande	53	25	—	—	—	138
Italie	44	10	(3)	—	—	120
Luxembourg	60	8	(2)	—	—	271
Pays-Bas	45	29	(7)	—	—	62
Espagne	70	36	—	—	—	151
Suède	—	(1)	—	—	—	6
Royaume-Uni	—	(4)	—	—	—	2
Pologne	29	(4)	(4)	2	—	167
Autres	2	1	—	—	—	—

La liste des filiales par pays détaillant les noms des implantations, nature d'activité et localisation géographique, est présentée dans la Note 35 en pages 227 à 230. Les adresses des principales implantations à l'étranger sont présentées en page 284.

19 Entités structurées

Entités structurées consolidées par HSBC Continental Europe

Total des actifs des entités structurées consolidées par HSBC Continental Europe, répartis par type d'entité

	Conduits €m	Titrations €m	Fonds gérés par HSBC €m	Autres €m	Total €m
Au 31 décembre 2020	–	82	3 923	1 171	5 176
Au 31 décembre 2019	–	100	4 923	1 398	6 421

Principes généraux

Une entité structurée est une entité créée dans le cadre de montages particuliers et conçue de telle manière que les droits de vote ou équivalents ne soient pas le facteur principal qui décide du contrôle sur l'entité, par exemple quand les droits de vote ne sont liés qu'aux activités administratives et que les activités clés ne sont dirigées que par des accords contractuels. Ces entités ont ainsi un champ d'activité réduit et un objet bien défini.

La consolidation de ces entités structurées par HSBC Continental Europe est déterminée selon les critères définis dans la Note 1.

HSBC Continental Europe détient directement ou indirectement des participations dans des entités structurées principalement par le biais de la titrisation d'actifs financiers, de véhicules financiers et de fonds d'investissement.

Les accords conclus par le groupe qui impliquent le recours à des entités structurées font l'objet d'une autorisation centrale afin de garantir le respect de leur objet et une gouvernance appropriée. Les activités des entités structurées administrées par HSBC Continental Europe font l'objet d'une surveillance étroite de la part de la Direction Générale. Le groupe travaille avec des entités structurées consolidées ou non consolidées, pouvant être créées par le groupe ou par un tiers, comme indiqué en détail ci-dessous.

Titrisation

HSBC Continental Europe détient des intérêts dans des véhicules de titrisation non consolidés au travers de la détention de titres émis par ces entités.

Fonds gérés par HSBC Continental Europe

HSBC Continental Europe met en place et gère des OPCVM monétaires et non monétaires, afin d'offrir à ses clients des opportunités d'investissement. Lorsque HSBC Continental Europe intervient en tant que principal et non en tant qu'agent, HSBC Continental Europe contrôle et consolide lesdits fonds.

HSBC Continental Europe, en tant que gestionnaire de fonds, peut être amené à percevoir des commissions de gestion et de performance sur les actifs sous gestion. Certaines parts de ces fonds peuvent également être détenues par le groupe HSBC Continental Europe.

Fonds non gérés par HSBC Continental Europe

Le groupe achète et détient des parts de fonds gérés par des tiers pour répondre aux besoins de l'activité et à ceux des clients.

Entités structurées sponsorisées par HSBC Continental Europe

Les actifs transférés à ces entités de même que les revenus perçus de ces entités en 2020 et 2019 ne sont pas significatifs.

Autres

HSBC Continental Europe conclut un certain nombre de transactions dans le cadre de ses activités courantes, lors de financements d'actifs et financements structurés, étant ainsi amené à contrôler des entités structurées.

Entités structurées non consolidées par le groupe HSBC Continental Europe

La notion "d'entités structurées non consolidées" se réfère à l'ensemble des entités structurées non contrôlées par le groupe HSBC Continental Europe. Elle inclut les intérêts détenus dans les entités structurées non consolidées. Le groupe HSBC Continental Europe entre en relation avec des entités structurées non consolidées dans le cadre de ses activités courantes, dans le but de faciliter les transactions de ses clients et de saisir des opportunités spécifiques d'investissement.

Le tableau ci-dessous présente le total actif des entités structurées non consolidées dans lesquelles le groupe HSBC Continental Europe détient un intérêt à la date du *reporting*, ainsi que l'exposition maximale du groupe HSBC Continental Europe au risque de perte attribuable à cet intérêt.

Notes annexes aux comptes consolidés

Nature et risques liés aux intérêts de HSBC Continental Europe dans les entités structurées non consolidées

	Titrisations	Fonds gérés par le groupe	Fonds non gérés par le groupe	Autres	Total
Total de la valeur de l'actif des entités (€m)					
0 – 500	–	100	117	11	228
500 – 2 000	–	32	68	–	100
2 000 – 5 000	–	1	27	–	28
5 000 – 25 000	–	–	21	–	21
Supérieure à 25 000	–	–	–	–	–
Nombre d'entités au 31 décembre 2020	–	133	233	11	377
Total de la valeur de l'actif des entités (€m)					
0 – 500	–	113	110	20	243
500 – 2 000	–	30	73	–	103
2 000 – 5 000	–	5	38	–	43
5 000 – 25 000	–	–	16	–	16
Supérieure à 25 000	–	–	–	–	–
Nombre d'entités au 31 décembre 2019	–	148	237	20	405

	€m	€m	€m	€m	€m
Total des actifs par rapport à la participation du groupe dans les entités structurées non consolidées	–	2 408	2 221	40	4 669
– actifs de transaction	–	–	–	–	–
– actifs financiers désignés comme ou obligatoirement évalués à la juste valeur par le compte de résultat	–	2 408	2 021	–	4 429
– prêts et créances à la clientèle	–	–	–	–	–
– investissements financiers	–	–	200	11	211
– instruments dérivés	–	–	–	29	29
Total des passifs par rapport à la participation du groupe dans les entités structurées non consolidées	–	–	–	–	–
Autres engagements hors-bilan	–	–	–	(37)	(37)
Exposition maximale de HSBC Continental Europe au 31 décembre 2020	–	2 408	2 221	3	4 632
Total des actifs par rapport à la participation du groupe dans les entités structurées non consolidées	–	3 443	2 185	29	5 657
– actifs de transaction	–	–	–	–	–
– actifs financiers désignés comme ou obligatoirement évalués à la juste valeur par le compte de résultat	–	3 443	1 899	–	5 342
– prêts et créances à la clientèle	–	–	–	–	–
– investissements financiers	–	–	286	26	312
– instruments dérivés	–	–	–	3	3
Total des passifs par rapport à la participation du groupe dans les entités structurées non consolidées	–	–	–	–	–
Autres engagements hors-bilan	–	–	–	–	–
Exposition maximale de HSBC Continental Europe au 31 décembre 2019	–	3 443	2 185	29	5 657

L'exposition maximale de HSBC Continental Europe au risque de perte attribuable à ses intérêts dans des entités structurées non consolidées se réfère au montant maximum de la perte que le groupe HSBC Continental Europe pourrait être amené à absorber, indépendamment de sa probabilité d'occurrence.

- Pour les engagements, garanties et contrats de *Credit Default Swap*, l'exposition maximale de HSBC Continental Europe au risque de perte correspond au notionnel de l'instrument.
- Pour les titres détenus dans les entités structurées non consolidées et les prêts qui leur sont accordés, l'exposition maximale de HSBC Continental Europe au risque de perte correspond au montant de l'investissement tel qu'affiché au bilan à la date de *reporting*.

Le montant maximum de perte potentielle de HSBC Continental Europe n'intègre pas les contrats de couverture et de garantie contractés en vue d'atténuer l'exposition de HSBC Continental Europe au risque de perte.

20 Ecarts d'acquisition et immobilisations incorporelles

	2020	2019
	€m	€m
Écarts d'acquisition	66	66
Valeur actualisée des contrats d'assurance existants ("PVIF")	490	613
Autres immobilisations incorporelles ¹	23	314
Au 31 décembre	579	993

¹ Les autres actifs incorporels sont principalement des logiciels générés / développés en interne dans les succursales de l'EEE.

Écarts d'acquisition

Analyse des mouvements des écarts d'acquisition

	2020	2019
	€m	€m
Valeurs brutes		
Au 1er janvier	382	382
Différence de change	—	—
Autre ¹	4	—
Au 31 décembre	386	382
Pertes de dépréciation cumulées		
Au 1er janvier	(316)	(147)
Différence de change	—	—
Autre ¹	(4)	(169)
Au 31 décembre	(320)	(316)
Valeur nette comptable au 31 décembre	66	66

1 Au cours de l'année 2019, l'écart d'acquisition sur la Banque d'entreprises a été déprécié.

Tests de dépréciation

Au cours de l'année 2020, des tests de dépréciation ont été effectués et aucune dépréciation n'a été reconnue pour l'écart d'acquisition de la gestion d'actifs. Voir la section "tests de dépréciation en 2020" ci-dessous en ce qui concerne les tests de dépréciation de HSBC Continental Europe en France et dans les succursales EEE.

Résultats de dépréciation et principales hypothèses dans le calcul de la VIU

	Ecart d'acquisition au 31 décembre 2020	Taux d'actualisation	Taux de croissance sur une projection de trésorerie initiale	Ecart d'acquisition au 31 décembre 2019	Taux d'actualisation	Taux de croissance nominale sur une projection de trésorerie initiale
	€m	%	%	€m	%	%
Gestion d'actifs	66	9,1	1,5	66	8,0	1,7
Total des écarts d'acquisitions dans les UGT listées ci-dessus	66			66		

Autres immobilisations incorporelles

Les actifs incorporels incluent notamment les logiciels informatiques, les marques, les portefeuilles de clientèle, cartes de crédit et prêts à la clientèle. Les logiciels informatiques comprennent les logiciels achetés et générés en interne. Le coût des logiciels générés en interne comprend tous les coûts directement attribuables, nécessaires pour créer, produire et préparer le logiciel afin qu'il puisse être utilisé de la manière prévue par la direction. Les coûts supportés au titre de l'entretien courant des logiciels sont immédiatement comptabilisés en charges lorsqu'ils sont engagés.

Les immobilisations incorporelles sont soumises à un test de dépréciation en cas d'événements ou de changements de circonstances lorsqu'il existe un indice de perte de valeur concernant l'immobilisation incorporelle).

- les immobilisations incorporelles, qui ont une durée d'utilité indéterminée ou ne sont pas encore prêtes à l'utilisation, font l'objet d'un test de dépréciation annuel. Une immobilisation incorporelle comptabilisée durant la période en cours fait l'objet d'un test avant la fin de l'année en cours ; et
- les immobilisations incorporelles, qui ont une durée d'utilité limitée, à l'exception de la valeur actualisée des activités d'assurance à long terme en cours, sont évaluées au coût diminué des amortissements et des pertes de valeur cumulées et sont amorties sur leur durée d'utilité estimée. La durée de vie utile estimée est la plus faible entre la durée légale et la durée de vie utile prévue. L'amortissement des frais de gestion des prêts hypothécaires est inclus dans les "Commissions nettes".

Les immobilisations incorporelles à durée d'utilité limitée sont amorties généralement selon la méthode linéaire sur leur durée d'utilité comme suit:

- Marques commerciales 10 ans
- Logiciels créés entre 3 et 10 ans
- Logiciels achetés entre 3 et 10 ans
- Autres généralement 10 ans.

Notes annexes aux comptes consolidés

Les variations d'immobilisations incorporelles de l'exercice clos au 31 décembre se ventilent comme suit :

	Frais de développements informatiques internes €m	Acquisitions de logiciels externes €m	Autres €m	Total €m
Coût				
Au 1er janvier 2020	344	71	15	430
Acquisitions	36	2	—	38
Cessions	—	—	—	—
Reprises de dépréciations utilisées	(162)	—	—	(162)
Ecart de change	—	—	—	—
Autres variations	(2)	(7)	—	(9)
Au 31 décembre 2020	216	66	15	297
Cumul des amortissements et dépréciations				
Au 1er janvier 2020	(43)	(59)	(14)	(116)
Charges d'amortissement de l'année	(20)	(2)	—	(22)
Dépréciations de l'année	(287)	(7)	—	(294)
Reprises de dépréciations utilisées	162	—	—	162
Cessions	—	—	—	—
Ecart de change	—	—	—	—
Autres variations	(6)	3	(1)	(4)
Au 31 décembre 2020	(194)	(65)	(15)	(274)
Valeur comptable au 31 décembre 2020	22	1	—	23
Coût				
Au 1er janvier 2019	184	62	15	261
Acquisitions	143	4	—	147
Cessions	(2)	—	—	(2)
Reprises de dépréciations utilisées	—	—	—	—
Ecart de change	—	—	—	—
Autres variations	19	5	—	24
Au 31 décembre 2019	344	71	15	430
Cumul des amortissements et dépréciations				
Au 1er janvier 2019	(8)	(54)	(14)	(76)
Charges d'amortissement de l'année	(23)	(3)	—	(26)
Dépréciations de l'année	(7)	—	—	(7)
Reprises de dépréciations utilisées	—	—	—	—
Cessions	—	—	—	—
Ecart de change	—	—	—	—
Autres variations	(5)	(2)	—	(7)
Au 31 décembre 2019	(43)	(59)	(14)	(116)
Valeur comptable au 31 décembre 2019	301	12	1	314

Test de dépréciation en 2020

Au cours de l'année 2020, nous avons pris en considération la détérioration macroéconomique généralisée causée par la pandémie de Covid-19 ainsi que l'impact sur les prévisions de rentabilité, comme un indicateur de perte de valeur. Des tests de dépréciation ont été réalisés en France identifiant que la valeur d'utilité (valeur recouvrable) des UGT était inférieure à leur valeur nette comptable. En conséquence, l'écart d'acquisition résiduel au niveau de HSBC Continental Europe (hors succursales et filiales de l'EEE) a été déprécié, EUR 294 millions d'actifs logiciels capitalisés ont été dépréciés et EUR 206 millions d'immobilisations corporelles ont été dépréciées : principalement les actifs relatifs aux droits d'utilisation sur des bureaux loués, les agences commerciales et de détail, les agencements ainsi que les équipements. Les dépréciations reflètent les pertes récentes et la détérioration des prévisions futures essentiellement liées aux périodes antérieures.

Les tests de dépréciation pour chacune des succursales de l'EEE ont abouti à des dépréciations minimales des immobilisations incorporelles et aucune dépréciation n'a été constatée concernant les filiales de HSBC Continental Europe. Notamment les 66 millions d'euros d'écart d'acquisition au niveau de la filiale "Asset Management" n'ont pas fait l'objet d'une dépréciation.

Nous avons utilisé un certain nombre d'hypothèses dans notre calcul de valeur d'utilité (VIU), conformément aux dispositions d'IAS 36 :

- Appréciation de la direction dans l'estimation des flux de trésorerie futurs : nous avons pris en compte les performances commerciales passées, l'ampleur de l'impact actuel de la pandémie de Covid-19 sur nos opérations, les conditions actuelles du marché et nos perspectives macroéconomiques pour estimer les bénéfices futurs. Conformément aux normes IFRS, les prévisions des flux de trésorerie futurs excluent les entrées ou sorties de trésorerie estimées susceptibles de résulter des initiatives de restructuration avant qu'une entité n'ait une obligation implicite de mettre en œuvre le plan et aurait par conséquent comptabilisé une provision pour coûts de restructuration. Cela signifie que les avantages de certaines mesures stratégiques ne sont pas inclus dans ce test de dépréciation.
- Taux de croissance à long terme: Le taux de croissance à long terme est utilisé pour extrapoler les flux de trésorerie à perpétuité en raison des perspectives long terme du groupe.
- Taux d'actualisation: les taux sont basés sur une modélisation des actifs financiers ("CAPM : Capital Asset Pricing Model").

Les tests de dépréciation ont été considérés comme non sensibles aux variations raisonnables d'hypothèses.

PVIF

Au sein du groupe HSBC Continental Europe, l'activité d'assurance-vie est comptabilisée selon la méthode de l'*embedded value*, laquelle fournit notamment un cadre complet d'appréciation du risque et de la valorisation. La *Present Value of In-Force* ("PVIF") correspond à la valeur actualisée des marges futures liées aux contrats d'assurance existants.

Le calcul de la PVIF se fonde sur des hypothèses qui tiennent compte des risques et incertitudes de l'activité. Pour procéder à cette projection de flux de trésorerie, une série d'hypothèses concernant l'expérience future est formulée par la filiale d'assurances HSBC Assurances Vie (France), qui prend en compte les conditions locales de marché et le jugement de la Direction sur les tendances locales futures.

Variations de la PVIF

	2020	2019
	€m	€m
Au 1er janvier	613	500
Variations de la PVIF des activités d'assurances long terme	(123)	113
- vieillissement du portefeuille	(65)	(61)
- valeur de la nouvelle production	24	29
- changements d'hypothèses et autres variations	36	178
- impact des marchés	(134)	(55)
- écarts d'expérience	16	22
Au 31 décembre	490	613

La PVIF est passée de 613 millions EUR au 31 décembre 2019 à 490 millions EUR au 31 décembre 2020. Cette variation négative de (123) millions EUR s'explique principalement par :

- un effet positif de la nouvelle production de l'année de 24 millions EUR qui compense partiellement l'effet du vieillissement du portefeuille de (65) millions EUR.
- un effet positif des changements d'hypothèses et autres évolutions de 36 millions EUR principalement lié à l'impact positif de la mise à jour des hypothèses prospectives non économiques de 12 millions EUR et de la hausse de la Provision Mathématique pour Garantie Complémentaire (PMGC) sur les contrats à taux garantis de 24 millions EUR.
- un impact négatif de l'environnement économique de (134) millions EUR principalement lié à la baisse des taux d'intérêt sur l'année 2020.
- un impact positif de 16 millions EUR des écarts d'expérience.

Impact sur la PVIF de modifications raisonnables des hypothèses clés¹

	2020	2019
	%	%
Taux moyen pondéré sans risque	0,34	0,44
Taux moyen pondéré d'actualisation des profits futurs	1,34	1,27
Hypothèse d'inflation des frais	1,60	2,00

¹ Sur l'année 2020, le taux d'actualisation des profits futurs en valeur de marché utilisé dans la PVIF est de 1,34 % auquel s'ajoute une marge de 175,3 millions EUR. En 2019, le taux d'actualisation des profits futurs en valeur de marché était de 1,27 % auquel s'ajoutait une marge de risque de 115,6 millions EUR.

Sensibilité de la PVIF à l'évolution des hypothèses économiques

Le tableau suivant montre les effets des mouvements du taux sans risque et du taux d'actualisation sur la valeur de PVIF au 31 décembre pour HSBC Assurances Vie (France).

	2020 ¹	2019 ¹
	€m	€m
+100 points de bases du taux sans risque	148	130
-100 points de bases du taux sans risque	(288)	(289)
+100 points de bases du taux d'actualisation	8	(7)
-100 points de bases du taux d'actualisation	(11)	8

¹ Les impacts sur les bénéfices sont présentés avant impôt.

En raison de certaines caractéristiques des contrats, les sensibilités ne sont pas linéaires et ne peuvent donc pas être extrapolées à des niveaux supérieurs de stress. L'analyse du scénario de baisse du taux sans risque montre qu'il entraîne une baisse significative sur le rendement prospectif des investissements, et donc sur le taux de rendement des contrats d'épargne. Les sensibilités obtenues s'entendent à taux ultime inchangé et avant toute décision de gestion qui pourrait atténuer les impacts et avant tout changement dans le comportement des assurés.

Les sensibilités sur le taux ultime (EIOPA) sont mentionnées ci-après :

	Impact sur la PVIF au 31 déc 2020 ¹	Impact sur la PVIF au 31 déc 2019 ¹
	€m	€m
+100 points de bases du taux ultime	27	44
- 100 points de bases du taux ultime	(37)	(30)

¹ Les impacts sont présentés avant impôt.

Notes annexes aux comptes consolidés

Sensibilité de la PVIF à l'évolution des hypothèses non économiques

Les engagements vis-à-vis des assurés et la PVIF pour les assureurs-vie sont calculés sur la base d'hypothèses non économiques dont la mortalité et / ou la morbidité, les taux de rachat et les taux de chargement. Le tableau ci-dessous présente la sensibilité du total des capitaux propres, au 31 décembre 2020, à des modifications raisonnables de ces hypothèses non économiques à cette date.

Le risque de mortalité et de morbidité est en général associé aux contrats d'assurance-vie. L'impact de l'accroissement de la mortalité ou de la morbidité sur le bénéfice dépend du type de risque souscrit.

La sensibilité aux taux de rachat dépend du type de contrat souscrit. Concernant les contrats d'assurance, le coût des sinistres est financé par les primes perçues tandis que les produits générés par le portefeuille de placement viennent soutenir les passifs. Concernant le portefeuille de produits d'assurance temporaire-décès, un accroissement des taux de rachat a en général un effet négatif sur le bénéfice en raison du manque à gagner sur les primes émises futures lié à ces renoncements.

Le risque de taux de chargement est l'exposition à une variation des taux de chargement. Dans la mesure où une hausse des frais ne peut être répercutée sur les assurés, tout accroissement des taux de chargement aura un impact négatif sur les bénéfices.

Le tableau ci-dessous présente la sensibilité de la PVIF :

	Impacts sur les capitaux propres au 31 décembre 2020 ¹	Impacts sur les capitaux propres au 31 décembre 2019 ¹
	€m	€m
Hausse de 10 % du taux de mortalité/morbidité	(14)	(14)
Baisse de 10 % du taux de mortalité/morbidité	14	15
Hausse de 10 % des taux de rachat	(19)	(21)
Baisse de 10 % des taux de rachat	21	24
Hausse de 10 % des niveaux de frais	(43)	(41)
Baisse de 10 % des niveaux de frais	43	41

¹ Les impacts sur les bénéfices sont présentés après impôt.

La variation des niveaux de frais est entièrement répercutée sur le bénéfice de l'assureur. Ainsi, une hausse des frais constitue une charge pour le résultat de l'assureur impactant négativement ses bénéfices.

L'impact des variations des taux de rachats est essentiellement expliqué par l'activité d'épargne. Pour illustration, une hausse des rachats provoque une diminution du portefeuille de contrats sous gestion et donc un effet négatif sur les bénéfices de l'assureur.

D'autres informations sont disponibles dans le chapitre Facteurs de risques, en page 159 et suivantes.

21 Comptes de régularisation, immobilisations corporelles et autres actifs

	2020	2019
	€m	€m
Comptes de régularisation	569	649
Comptes de règlement	2 440	1 482
Dépôt de garantie appels de marge à recevoir	15 948	12 304
Endossements et effets acceptés	7	18
Part des réassureurs dans les passifs sous contrats d'assurance (Note 4)	2	2
Avantages postérieurs à l'emploi à l'actif (Note 5)	—	—
Autres comptes	1 607	1 190
Droits d'utilisation à l'actif ¹	270	200
Immobilisations corporelles	892	975
Au 31 décembre	21 735	16 820

¹ La valeur nette comptable du droit d'utilisation se décompose en 454 millions EUR de valeur brute et (184) millions EUR de dotation aux amortissements et provisions. Les droits d'utilisation à l'actif d'un montant de 72 millions EUR ont été comptabilisés lorsque ces contrats restent applicables au-delà de leur date de fin contractuelle sur base de la meilleure estimation possible de la durée probable du bail telle qu'anticipée par la Direction.

Comptes de régularisation, immobilisations corporelles et autres actifs comprennent 20 530 millions EUR (2019: 15 608 millions EUR) d'actifs financiers, dont la majorité sont évalués au coût amorti.

Immobilisations corporelles et droit d'utilisation

Les terrains et immeubles sont comptabilisés à leur coût historique ou à leur juste valeur à la date de passage aux IFRS, déduction faite de toute perte pour dépréciation et des amortissements calculés selon les règles suivantes :

- les terrains non bâtis ne sont pas amortis ;
- les frais d'acquisition des immeubles sont passés en charge sur l'exercice au cours duquel ils sont engagés au même titre que les frais d'établissement ;
- les immeubles font l'objet d'un amortissement linéaire sur leur durée d'utilité, en général de 25 à 75 ans.

L'équipement, le mobilier et les agencements (comprenant l'équipement relatif aux contrats de location dans le cadre desquels HSBC Continental Europe est le bailleur) sont comptabilisés au coût d'acquisition diminué des dépréciations ; les amortissements sont calculés, pour leur plus grande part, selon le mode linéaire afin d'amortir totalement les actifs sur leur durée d'utilité, soit en général entre 5 et 25 ans. HSBC Continental Europe est propriétaire de certains immeubles de rapport ou de placement. Les immeubles sont portés au bilan à leur juste valeur, les variations de la juste valeur étant constatées au compte de résultat sur la période comptable à laquelle elles se produisent. La juste valeur est déterminée par des experts professionnels indépendants qui appliquent des techniques d'évaluation reconnues. Les immobilisations corporelles sont soumises à un test de dépréciation si des événements ou de nouvelles circonstances indiquent que la valeur comptable risque de ne pas être recouvrable.

	Terrains et constructions ¹	Agencements et installations	Total
	€m	€m	€m
Coût d'acquisition ou juste valeur			
Au 1er janvier 2020	883	599	1 482
Acquisitions	–	49	49
Ajustements de juste valeur	20	–	20
Cessions	(2)	(65)	(67)
Transferts	–	–	–
Ecarts de change	–	–	–
Changement du périmètre de consolidation et autres variations	1	–	1
Au 31 décembre 2020	902	583	1 485
Cumul des amortissements			
Au 1er janvier 2020	(45)	(462)	(507)
Dotations aux amortissements et provisions de l'exercice	(4)	(48)	(52)
Cessions	1	65	66
Transferts	–	–	–
Perte pour dépréciation comptabilisée	(9)	(92)	(101)
Ecarts de change	–	–	–
Changement du périmètre de consolidation et autres variations	–	1	1
Au 31 décembre 2020	(57)	(536)	(593)
Valeur nette comptable au 31 décembre 2020	845	47	892
Coût d'acquisition ou juste valeur			
Au 1er janvier 2019	793	567	1 360
Acquisitions	37	31	68
Ajustements de juste valeur	43	–	43
Cessions	(1)	(9)	(10)
Transferts	11	23	34
Ecarts de change	–	–	–
Changement du périmètre de consolidation et autres variations	–	(13)	(13)
Au 31 décembre 2019	883	599	1 482
Cumul des amortissements			
Au 1er janvier 2019	(33)	(417)	(450)
Dotations aux amortissements et provisions de l'exercice	(3)	(38)	(41)
Cessions	–	7	7
Transferts	(9)	(17)	(26)
Ecarts de change	–	–	–
Changement du périmètre de consolidation et autres variations	–	3	3
Au 31 décembre 2019	(45)	(462)	(507)
Valeur nette comptable au 31 décembre 2019	838	137	975

1 Cette colonne comprend 15 millions EUR de terrains et immeubles loués pour lesquels les droits d'utilisation sont considérés comme suffisants pour constituer un contrôle et pour lesquels la dette de loyer est non significative. Ils sont présentés comme des actifs détenus.

Test de dépréciation

Au cours de l'année 2020, nous avons pris en considération la détérioration macroéconomique généralisée causée par la pandémie de Covid-19 ainsi que l'impact sur les prévisions de rentabilité, comme un indicateur de perte de valeur. Des tests de dépréciation ont été réalisés en France identifiant que la valeur d'utilité (valeur recouvrable) des UGT était inférieure à leur valeur nette comptable. En conséquence, 206 millions d'euros d'immobilisations corporelles ayant perdu de la valeur ont été dépréciées, principalement des droits d'utilisation sur bureaux loués, des agences commerciales et de détail ainsi que des agencements et équipements. Les dépréciations reflètent les pertes récentes et la détérioration des prévisions futures, essentiellement liées aux périodes antérieures. Se reporter à la Note 20 Goodwill et immobilisations incorporelles et à la Note 1.2 (n) Résumé des principales règles comptables – Dépréciation d'actifs non financiers.

22 Portefeuille de transaction (Passif)

	2020	2019
	€m	€m
Dettes envers les établissements de crédit	–	–
Comptes créditeurs de la clientèle	–	–
Autres dettes représentées par un titre	–	–
Autres dettes – positions nettes vendeuses de titres	17 828	23 262
Total au 31 décembre	17 828	23 262

23 Passifs financiers désignés dès l'origine à la juste valeur

	2020	2019
	€m	€m
Dettes envers la clientèle et les établissements de crédit	76	86
Engagements vis-à-vis des clients aux termes de contrats financiers	14	15
Dettes représentées par un titre	16 802	18 852
Dettes subordonnées (Note 26)	—	—
Actions préférentielles	—	—
Au 31 décembre	16 892	18 953

Au 31 décembre 2020, l'écart entre la valeur comptable des passifs financiers désignés dès l'origine à la juste valeur et le montant contractuel à l'échéance s'élevait à 921 millions EUR pour HSBC Continental Europe (628 millions EUR au 31 décembre 2019).

Au 31 décembre 2020, le montant cumulé des variations de juste valeur attribuables à des modifications du risque de crédit atteignait 127 millions EUR pour HSBC Continental Europe (136 millions EUR au 31 décembre 2019).

En 2020, HSBC Continental Europe a comptabilisé dans les autres éléments du résultat global une variation de valeur négative de (4) millions EUR pour la partie afférente au pur risque de crédit (une variation de valeur de (167) millions EUR en 2019).

24 Comptes de régularisation et autres passifs

	2020	2019
	€m	€m
Comptes de régularisation	764	1 123
Comptes de règlement	696	1 782
Dépôts de garantie et appels de marge	15 509	11 084
Endossements et effets acceptés	7	18
Avantages postérieurs à l'emploi (Note 5)	175	188
Dettes de loyer	420	238
Autres passifs	2 546	2 323
Au 31 décembre	20 117	16 756

25 Provisions pour risques et charges

HSBC Continental Europe comptabilise une provision dès lors que ces trois critères sont remplis :

- il existe une obligation actuelle résultant d'événement(s) passé(s) ;
- il est probable que cette obligation entraînera des sorties de ressources pour l'éteindre ;
- le montant de l'obligation peut être estimé de façon fiable.

	Coûts de restructurations ¹	Procédures judiciaires et affaires réglementaires	Autres provisions	Total
	€m	€m	€m	€m
Provisions (à l'exclusion des engagements contractuels)				
Au 31 décembre 2019	22	44	33	99
Dotations aux provisions	278	5	14	297
Reprises de provisions utilisées	(13)	(5)	(26)	(44)
Reprises de provisions disponibles	(5)	(2)	(7)	(14)
Différences de change et autres mouvements ²	(14)	(1)	—	(15)
Au 31 décembre 2020	268	41	14	323
Engagements contractuels				
Au 31 décembre 2019				61
Variation nette des provisions sur pertes de crédit attendues et autres mouvements				13
Au 31 décembre 2020				74
Total des provisions				
Au 31 décembre 2019				160
Au 31 décembre 2020				397

¹ Inclus un montant de 278 millions EUR en 2020 relatif à des provisions de restructuration (se référer à la Note 1.3).

² Inclus des montants transférés en autres passifs.

	Coûts de restructurations €m	Procédures judiciaires et affaires réglementaires €m	Autres provisions €m	Total €m
Provisions (à l'exclusion des engagements contractuels)				
Au 31 décembre 2018	24	15	12	51
Dotations aux provisions	9	36	35	80
Reprises de provisions utilisées	(13)	(5)	(9)	(27)
Reprises de provisions disponibles	—	(2)	(7)	(9)
Différences de change et autres mouvements	2	—	2	4
Au 31 décembre 2019	22	44	33	99
Engagements contractuels				
Au 31 décembre 2018				24
Variation nette des provisions sur pertes de crédit attendues et autres mouvements				16
Transferts ¹				21
Au 31 décembre 2019				61
Total des provisions				
Au 31 décembre 2018				75
Au 31 décembre 2019				160

¹ Ce montant correspond au montant transféré suite à l'acquisition de certains actifs et passifs des succursales européennes de HSBC Bank plc au 1er février 2019 et au 1er mars 2019.

Des informations concernant les procédures judiciaires et les affaires réglementaires relatives aux entités de l'ensemble du Groupe HSBC sont décrites dans la Note 32.

26 Dettes subordonnées

Les dettes subordonnées sont initialement évaluées à leur juste valeur, qui correspond au prix reçu, net des frais directs encourus. Elles sont ensuite évaluées à leur coût amorti, l'écart entre le prix net des frais de transaction et la valeur de rachat étant amorti sur la durée de vie attendue des dettes en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif, à moins qu'elles n'aient été désignées dès l'origine à la juste valeur.

	2020 €m	2019 €m
Au coût amorti	1 876	1 376
Désignées dès l'origine à la juste valeur (Note 23)	—	—
Au 31 décembre	1 876	1 376

	Valeur comptable	
	2020 €m	2019 €m
Fonds propres de catégorie 2 émis par HSBC Continental Europe		
EUR 16 million Titres subordonnés à durée indéterminée – Taux variable	16	16
EUR 300 million Taux variable – échéance 2027	300	300
EUR 300 million Taux variable – échéance 2028	300	300
EUR 400 million Taux variable – échéance 2029	400	400
EUR 100 million Taux variable – échéance 2029	100	100
EUR 260 million Taux variable – échéance 2029	260	260
EUR 500 million Taux variable – échéance 2030	500	—
Total au 31 décembre	1 876	1 376

27 Ventilation des actifs et passifs financiers et des engagements de hors bilan par maturité

Maturité contractuelle des passifs financiers

Les soldes représentés dans cette note ne correspondent pas directement à ceux du bilan consolidé. En effet, les tableaux intègrent, sur une base non actualisée, tous les flux de trésorerie liés aux paiements du principal et des coupons futurs (sauf pour les passifs de transactions et dérivés détenus à des fins de couverture).

Les flux de trésorerie non actualisés à payer au titre des passifs dérivés de couverture sont classés en fonction de leur durée restant à courir.

Les passifs de transaction et les dérivés non qualifiés de couverture sont inclus dans la catégorie "à vue" et ne sont pas ventilés selon leur maturité contractuelle.

Les engagements de crédit, garanties financières et autres contrats similaires ne sont généralement pas comptabilisés au bilan. Les flux de trésorerie non actualisés sont classés en fonction de la première date à laquelle ils peuvent être appelés.

Notes annexes aux comptes consolidés

Ventilation des flux de trésorerie à payer par maturité

	2020					Total €m
	Inférieur à 1 mois €m	Entre 1 et 3 mois €m	Entre 3 et 12 mois €m	Entre 1 et 5 ans €m	A plus de 5 ans €m	
Dettes envers les établissements de crédit	6 049	3	17	10 796	215	17 080
Comptes créditeurs de la clientèle	58 540	1 411	1 266	131	81	61 429
Opérations de mise en pension – Hors <i>trading</i>	10 177	803	4	–	–	10 984
Portefeuille de transaction (passif)	17 828	–	–	–	–	17 828
Passifs financiers désignés dès l'origine à la juste valeur	126	49	2 350	9 171	6 005	17 701
Instruments dérivés	55 660	2	–	43	20	55 725
Dettes représentées par un titre	–	–	1 141	2 118	346	3 605
Dettes subordonnées	–	–	–	1 886	17	1 903
Autres passifs financiers	17 780	89	374	310	1 260	19 813
Sous-total	166 160	2 357	5 152	24 455	7 944	206 068
Engagements de financement et liés au crédit	99 557	–	–	–	–	99 557
Garanties financières	1 050	–	–	–	–	1 050
Total au 31 décembre 2020	266 767	2 357	5 152	24 455	7 944	306 675
Proportion des flux de trésorerie à payer sur la période	87%	1%	2%	8%	2%	

	2019					Total €m
	Inférieur à 1 mois €m	Entre 1 et 3 mois €m	Entre 3 et 12 mois €m	Entre 1 et 5 ans €m	A plus de 5 ans €m	
Dettes envers les établissements de crédit	5 895	257	2 199	3 485	502	12 338
Comptes créditeurs de la clientèle	54 280	1 513	1 734	132	89	57 748
Opérations de mise en pension – Hors <i>trading</i>	19 349	861	3	–	–	20 213
Portefeuille de transaction (passif)	23 262	–	–	–	–	23 262
Passifs financiers désignés dès l'origine à la juste valeur	1 035	14	2 209	9 636	7 597	20 491
Instruments dérivés	45 075	–	–	45	17	45 137
Dettes représentées par un titre	368	430	9 003	–	–	9 801
Dettes subordonnées	–	–	–	1 116	277	1 393
Autres passifs financiers	14 081	41	648	119	1 295	16 184
Sous-total	163 345	3 116	15 796	14 533	9 777	206 567
Engagements de financement et liés au crédit	89 693	–	–	–	–	89 693
Garanties financières	1 209	–	–	–	–	1 209
Total au 31 décembre 2019	254 247	3 116	15 796	14 533	9 777	297 469
Proportion des flux de trésorerie à payer sur la période	86%	1%	5%	5%	3%	

Analyse des maturités des actifs et passifs financiers

Les tableaux ci-après fournissent une analyse du total des actifs et passifs par maturité contractuelle résiduelle. Les soldes d'actifs et de passifs sont inclus dans l'analyse de maturité de la manière suivante :

- Les actifs et passifs financiers sans maturité contractuelle (tels que les titres de participation) sont inclus dans la rubrique "A plus de cinq ans". Les instruments à durée ou échéance non déterminée sont classés en fonction de la période contractuelle de préavis de la contrepartie. Lorsqu'il n'y a pas de période contractuelle de préavis, les contrats à durée ou échéance indéterminée sont inclus dans la rubrique "A plus de cinq ans" ;
- Les instruments financiers sont classés selon la maturité contractuelle des instruments sous-jacents et non selon la date de cession ;
- Les passifs sous contrats d'assurance sont classés dans les rubriques moins de cinq ans.

Ventilation des actifs et passifs financiers et des engagements de hors bilan par maturité

	A moins d'un mois €m	Entre 1 mois et 3 mois €m	Entre 3 mois et 6 mois €m	Entre 6 mois et 9 mois €m	Entre 9 mois et 1 an €m	Entre 1 an et 2 ans €m	Entre 2 ans et 5 ans €m	Après 5 ans €m	Total €m
Actifs financiers									
Caisse, banques centrales et CCP	29 508	–	–	–	–	–	–	–	29 508
Comptes d'encaissement	224	–	–	–	–	–	–	–	224
Portefeuille de transaction (actif)	12 954	–	–	–	–	–	–	–	12 954
Actifs financiers désignés comme ou obligatoirement évalués à la juste valeur par le compte de résultat	–	6	15	124	134	530	204	10 635	11 648
Instruments dérivés	56 457	–	3	–	–	15	–	–	56 475
Prêts et créances sur les établissements de crédit	3 711	39	230	313	27	2 015	421	25	6 781
Prêts et créances sur la clientèle	4 922	1 093	5 468	3 538	2 283	6 941	14 972	17 008	56 225
– particuliers	819	374	529	515	509	1 889	5 208	12 849	22 692
– sociétés non financières	3 785	664	4 720	2 654	1 613	4 375	8 727	3 844	30 382
– établissements financiers non bancaires	318	55	219	369	161	677	1 037	315	3 151
Opérations de prise en pension – hors <i>trading</i>	12 463	4 396	3 412	391	350	10	500	–	21 522
Investissements financiers	844	345	797	422	596	1 372	6 432	8 359	19 167
Immobilisations corporelles et autres actifs financiers	20 017	39	115	7	70	33	70	180	20 531
Total des actifs financiers au 31 décembre	141 100	5 918	10 040	4 795	3 460	10 916	22 599	36 207	235 035
Actifs non financiers								2 064	2 064
Total des actifs au 31 décembre 2020	141 100	5 918	10 040	4 795	3 460	10 916	22 599	38 271	237 099
Engagements hors bilan reçus									
Engagements sur prêts et autres opérations de crédit	49 675	–	–	–	–	–	–	–	49 675
Passifs financiers									
Dettes envers les établissements de crédit	6 044	2	9	–	9	18	10 907	215	17 204
Comptes créditeurs de la clientèle	58 534	1 411	664	235	367	67	58	57	61 393
– particuliers	20 554	36	37	29	42	65	55	29	20 847
– sociétés non financières	33 149	1 332	571	206	325	2	3	28	35 616
– établissements financiers non bancaires	4 831	43	56	–	–	–	–	–	4 930
Opérations de mise en pension – hors <i>trading</i>	10 176	804	2	2	–	–	–	–	10 984
Comptes de décaissement	198	–	–	–	–	–	–	–	198
Portefeuille de transaction (Passif)	17 828	–	–	–	–	–	–	–	17 828
Passifs financiers désignés dès l'origine à la juste valeur	126	49	145	2 049	155	2 040	6 876	5 452	16 892
– dettes représentées par un titre : obligations sécurisées	–	–	–	–	–	1 011	2 380	–	3 391
– dettes représentées par un titre : obligations non sécurisées	112	49	136	2 049	155	1 029	4 496	5 385	13 411
– autre	14	–	9	–	–	–	–	67	90
Instruments dérivés	55 659	–	–	–	–	–	38	17	55 714
Dettes représentées par un titre	–	–	470	380	291	510	1 608	346	3 605
– obligations sécurisées	–	–	–	–	–	–	–	–	–
– non sécurisées	–	–	470	380	291	510	1 608	346	3 605
Autres passifs financiers	17 554	104	291	16	90	75	270	1 390	19 790
Dettes subordonnées	–	–	–	–	–	300	1 560	16	1 876
Total des passifs financiers au 31 décembre 2020	166 119	2 370	1 581	2 682	912	3 010	21 317	7 493	205 484
Passifs non financiers								24 156	24 156
Total des passifs au 31 décembre 2020	166 119	2 370	1 581	2 682	912	3 010	21 317	31 649	229 640
Engagements hors bilan donnés									
Engagements sur prêts et autres opérations de crédit	99 557	–	–	–	–	–	–	–	99 557
– particuliers	1 352	–	–	–	–	–	–	–	1 352
– sociétés non financières	42 767	–	–	–	–	–	–	–	42 767
– sociétés financières	55 438	–	–	–	–	–	–	–	55 438

Notes annexes aux comptes consolidés

Ventilation des actifs et passifs financiers par maturité (suite)

	A moins d'un mois	Entre 1 mois et 3 mois	Entre 3 mois et 6 mois	Entre 6 mois et 9 mois	Entre 9 mois et 1 an	Entre 1 an et 2 ans	Entre 2 ans et 5 ans	Après 5 ans	Total
	€m	€m	€m	€m	€m	€m	€m	€m	€m
Actifs financiers									
Caisse, banques centrales et CCP	19 463	—	—	—	—	—	—	—	19 463
Comptes d'encaissement	775	—	—	—	—	—	—	—	775
Portefeuille de transaction (actif)	14 837	—	—	—	—	—	—	—	14 837
Actifs financiers désignés comme ou obligatoirement évalués à la juste valeur par le compte de résultat									
	19	3	27	64	119	235	790	10 700	11 957
Instruments dérivés	45 721	—	—	—	—	1	1	1	45 724
Prêts et créances sur les établissements de crédit	3 085	458	465	2	386	2 263	89	50	6 798
Prêts et créances sur la clientèle	5 619	4 871	2 218	1 461	2 005	6 236	16 924	17 622	56 956
– particuliers	849	420	524	490	557	1 903	5 176	12 251	22 170
– sociétés non financières	4 503	4 220	1 244	818	1 017	3 237	10 208	4 862	30 109
– établissements financiers non bancaires	267	231	450	153	431	1 096	1 540	509	4 677
Opérations de prise en pension – hors <i>trading</i>	31 762	5 705	3 415	1 357	3 224	—	510	—	45 973
Investissements financiers	293	142	943	255	431	2 241	3 538	9 144	16 987
Immobilisations corporelles et autres actifs financiers	15 004	41	190	5	74	38	71	182	15 605
Actifs financiers au 31 décembre 2019	136 578	11 220	7 258	3 144	6 239	11 014	21 923	37 699	235 075
Actifs non financiers									2 605
Total des actifs au 31 décembre 2019	136 578	11 220	7 258	3 144	6 239	11 014	21 923	40 304	237 680
Engagements hors bilan reçus									
Engagements sur prêts et autres opérations de crédit									
	55 707	—	—	—	—	—	—	—	55 707
Passifs financiers									
Dettes envers les établissements de crédit									
	5 834	257	1 532	2	543	611	2 832	502	12 113
Comptes créditeurs de la clientèle									
	54 279	1 423	1 244	54	369	80	43	58	57 550
– particuliers	19 100	64	67	33	62	77	40	46	19 489
– sociétés non financières	30 314	1 151	1 125	21	307	3	3	12	32 936
– établissements financiers non bancaires	4 865	208	52	—	—	—	—	—	5 125
Opérations de mise en pension – hors <i>trading</i>	19 349	861	1	—	2	—	—	—	20 213
Comptes de décaissement	396	—	—	—	—	—	—	—	396
Portefeuille de transaction (Passif)	23 262	—	—	—	—	—	—	—	23 262
Passifs financiers désignés dès l'origine à la juste valeur									
	1 025	14	346	250	1 609	2 283	7 084	6 342	18 953
– dettes représentées par un titre : obligations sécurisées	—	—	—	—	1 015	—	2 373	1 032	4 420
– dettes représentées par un titre : non sécurisées	1 010	14	334	250	594	2 283	4 711	5 236	14 432
– dettes subordonnées et titres privilégiés	—	—	—	—	—	—	—	—	—
– autre	15	—	12	—	—	—	—	74	101
Instruments dérivés	45 053	—	—	—	—	—	45	17	45 115
Dettes représentées par un titre									
	367	430	1 557	4 154	3 274	—	—	—	9 782
– obligations sécurisées	—	—	—	—	—	—	—	—	—
– non sécurisées	367	430	1 557	4 154	3 274	—	—	—	9 782
Autres passifs financiers	14 015	30	545	5	98	49	62	1 295	16 099
Dettes subordonnées	—	—	—	—	—	—	1 100	276	1 376
Total des passifs financiers au 31 décembre 2019	163 580	3 015	5 225	4 465	5 895	3 023	11 166	8 490	204 859
Passifs non financiers									24 350
Total des passifs au 31 décembre 2019	163 580	3 015	5 225	4 465	5 895	3 023	11 166	32 840	229 209
Engagements hors bilan donnés									
Engagements sur prêts et autres opérations de crédit									
	89 693	—	—	—	—	—	—	—	89 693
– particuliers	1 189	—	—	—	—	—	—	—	1 189
– sociétés non financières	38 218	—	—	—	—	—	—	—	38 218
– sociétés financières	50 286	—	—	—	—	—	—	—	50 286

Des informations complémentaires concernant la gestion de la liquidité et du financement de HSBC Continental Europe sont présentées dans le chapitre Facteurs de risques en pages 132 et suivantes.

28 Compensation des instruments financiers à l'actif et au passif

Les "Montants non compensés au bilan" comprennent les opérations dans lesquelles :

- La contrepartie a une exposition de compensation avec HSBC Continental Europe et une compensation générale ou un accord similaire est en place avec un droit de compensation uniquement en cas de défaut, d'insolvabilité ou de faillite, ou les critères de compensation ne sont pas remplis autrement.
- Dans le cas des produits dérivés, prises en pension/mises en pension, des emprunts/prêts de titres et accords similaires, des collatéraux en espèces et autres qu'en espèces ont été reçus / donnés en garantis.

À des fins de gestion des risques, les montants nets des prêts et créances à la clientèle sont soumis à des limites, qui sont surveillées, et les accords avec les clients concernés sont soumis à examen et mis à jour, si nécessaire, pour garantir que le droit légal de compensation demeure approprié.

Instruments financiers faisant l'objet de compensation au bilan

	Renvois	Montants soumis aux obligations de compensation							Montants non soumis aux obligations de compensation €m	Total €m
		Montant brut €m	Montants compensés €m	Montants nets au bilan €m	Instrument financiers €m	Autres dépôts de garanties €m	Dépôts de garantie espèces €m	Valeur nette €m		
Instruments financiers à l'actif										
Dérivés (Note 14)	1	63 518	(7 126)	56 392	(40 873)	(360)	(14 969)	190	83	56 475
Opérations de pension, emprunts de titres et accords similaires classés comme :		53 855	(32 306)	21 549	(2 638)	(18 868)	(42)	1	20	21 569
– portefeuille de transaction		27	–	27	–	(26)	–	1	–	27
– portefeuille hors transaction		53 828	(32 306)	21 522	(2 638)	(18 842)	(42)	–	20	21 542
Prêts et créances sur la clientèle	2	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Au 31 décembre 2020		117 373	(39 432)	77 941	(43 511)	(19 228)	(15 011)	191	103	78 044
Dérivés (Note 14)	1	50 683	(5 053)	45 630	(35 172)	(350)	(10 065)	43	94	45 724
Opérations de pension, emprunts de titres et accords similaires classés comme :		100 547	(54 573)	45 974	(9 327)	(36 472)	(174)	1	20	45 994
– portefeuille de transaction		1	–	1	–	–	–	1	–	1
– portefeuille hors transaction		100 546	(54 573)	45 973	(9 327)	(36 472)	(174)	–	20	45 993
Prêts et créances sur la clientèle	2	55	–	55	–	–	–	55	–	55
Au 31 décembre 2019		151 285	(59 626)	91 659	(44 499)	(36 822)	(10 239)	99	114	91 773
Instruments financiers au passif										
Dérivés (Note 14)	1	62 742	(7 126)	55 616	(40 873)	(1 137)	(13 557)	49	98	55 714
Opérations de pension, prêts de titres et accords similaires classés comme :		43 290	(32 306)	10 984	(2 638)	(8 113)	(232)	1	–	10 984
– portefeuille de transaction		–	–	–	–	–	–	–	–	–
– portefeuille hors transaction		43 290	(32 306)	10 984	(2 638)	(8 113)	(232)	1	–	10 984
Comptes de la clientèle hors opération de mise en pension	3	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Au 31 décembre 2020		106 032	(39 432)	66 600	(43 511)	(9 250)	(13 789)	50	98	66 698
Dérivés (Note 14)	1	50 082	(5 053)	45 029	(35 172)	(1 385)	(8 436)	36	86	45 115
Opérations de pension, prêts de titres et accords similaires classés comme :		74 786	(54 573)	20 213	(9 327)	(10 430)	(455)	1	–	20 213
– portefeuille de transaction		–	–	–	–	–	–	–	–	–
– portefeuille hors transaction		74 786	(54 573)	20 213	(9 327)	(10 430)	(455)	1	–	20 213
Comptes de la clientèle hors opération de mise en pension	3	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Au 31 décembre 2019		124 868	(59 626)	65 242	(44 499)	(11 815)	(8 891)	37	86	65 328

1 Au 31 décembre 2020, le montant des appels de marge reçus ayant été compensés sur les actifs dérivés bruts s'élève à 779 millions EUR (2019 : 198 millions EUR). Le montant des appels de marge payés ayant été compensés sur les passifs dérivés bruts s'élève à 1 994 millions EUR (2019 : 1 750 millions EUR).

2 Au 31 décembre 2020, le montant total des "Prêts et créances sur la clientèle" s'élevait à 56 225 millions EUR (2019 : 56 956 millions EUR) dont 0 million EUR (2019 : 55 millions EUR) faisant l'objet d'une compensation.

3 Au 31 décembre 2020, le montant total des "Comptes de la clientèle" s'élève à 61 393 millions EUR (2019 : 57 550 millions EUR).

29 Capital social appelé et autres instruments de capitaux propres

Capital social appelé et versé

Le capital social de HSBC Continental Europe s'élevait, au 31 décembre 2020, à 491 millions EUR divisé en 98 231 196 actions ordinaires de 5 EUR de nominal, entièrement libérées.

Actions de 5 euros de nominal de HSBC Continental Europe, émises et totalement payées

	2020		2019	
	Nombre d'actions	€m	Nombre d'actions	€m
Au 1er janvier	98 231 196	491	73 316 988	367
Actions émises	—	—	24 914 208	124
Au 31 décembre	98 231 196	491	98 231 196	491

Prime d'émission de HSBC Continental Europe

	2020	2019
	€m	€m
Au 31 décembre	2 137	2 137

Total du capital social libéré et de la prime d'émission

	2020	2019
	€m	€m
Au 31 décembre	2 628	2 628

Autres instruments de capitaux propres

Fonds propres additionnels de catégorie 1

Instruments additionnels de capital de catégorie 1 comptabilisés dans les capitaux propres de HSBC Continental Europe

		Première date de remboursement optionnel	2020	2019
			€m	€m
200 millions EUR	Emprunt perpétuel émis en 2017	26/05/2022	200	200
300 millions EUR	Emprunt perpétuel émis en 2018	28/03/2023	300	300
250 millions EUR	Emprunt perpétuel émis en 2019	18/12/2024	250	250
Au 31 décembre			750	750

30 Engagements de financement et de garantie

Passifs éventuels

(a) Engagements de financement et de garantie

	Renvois	2020	2019
		€m	€m
Engagements de garantie donnés :			
– garanties financières		1 051	1 209
– garanties d'exécution et autres garanties		8 313	9 256
– autres passifs éventuels		89	95
Au 31 décembre		9 453	10 560
Engagements de financement donnés :	1		
– crédits documentaires et financement d'échanges commerciaux		669	1 020
– achats à terme d'actifs et dépôts à terme placés		46 975	44 105
– autres engagements de financement, lignes de crédit et autres engagements		51 912	44 568
Au 31 décembre		99 556	89 693

1 Comprend 97 892 millions EUR d'engagements au 31 décembre 2020 (2019 : 88 422 millions EUR) pour lesquels la norme IFRS 9 est applicable, lorsque HSBC Continental Europe est devenue partie à un engagement irrévocable.

Les montants figurant dans le tableau ci-dessus représentent l'exposition maximale de HSBC Continental Europe compte tenu des garanties accordées. Les risques et expositions liés aux garanties sont appréhendés et gérés conformément aux politiques et procédures générales de gestion du risque de crédit de HSBC Continental Europe. Les garanties accordées pour une durée supérieure à un an font l'objet d'une revue annuelle de la Direction du Crédit. Le total des montants notionnels n'est pas représentatif des besoins de liquidité futurs.

(b) Garanties

HSBC Continental Europe consent des garanties et engagements similaires au profit de clients tiers et d'autres entités du Groupe. Ces garanties sont généralement consenties dans le cadre normal des activités bancaires de HSBC Continental Europe. Les principaux types de garanties consenties et le montant potentiel maximal des décaissements futurs qui pourraient être exigés de HSBC Continental Europe se répartissent comme suit au 31 décembre :

Type de garantie	2020		2019	
	Au profit de contreparties externes €m	Au profit des autres filiales du Groupe HSBC €m	Au profit de contreparties externes €m	Au profit des autres filiales du Groupe HSBC €m
Garanties financières	744	307	822	387
Garanties d'exécution et autres garanties	7 475	838	8 437	914
Total au 31 décembre	8 219	1 145	9 259	1 301

Les garanties financières comprennent, notamment, les engagements de remplir les obligations de clients ou d'entités du groupe au cas où ces clients ou entités ne les honorerait pas. Les garanties financières intra-groupe incluent une garantie à caractère de fonds propres émise par le Groupe au profit d'une entité du groupe pour valoir soutien en fonds propres aux yeux du régulateur de l'entité. Les garanties financières comprennent également les lettres de crédit *stand-by* qui engagent irrévocablement HSBC Continental Europe à effectuer des règlements au profit de tiers au cas où un client n'honorait pas un engagement.

Les garanties d'exécution comprennent les garanties de livraison et de bonne exécution, et les lettres de crédit *stand-by* afférentes à des opérations spécifiques qui sont des engagements par lesquels le garant s'oblige à effectuer un règlement en cas de survenance d'un événement dissocié du profil de crédit du client. Les autres garanties comprennent les garanties de soumissions et autres garanties liées à des transactions qui sont des engagements par lesquels le garant s'oblige à effectuer un règlement en cas de survenance d'un événement dissocié du profil de crédit du client.

Les montants inscrits dans le tableau ci-dessus correspondent à l'exposition maximale de HSBC Continental Europe sur un grand nombre d'engagements de garantie individuels. Les risques et expositions issus des garanties sont recensés et gérés conformément aux politiques et procédures générales de gestion du risque de crédit mises en place par HSBC Continental Europe. Les garanties accordées pour une durée supérieure à un an font l'objet d'une revue annuelle de la Direction du Crédit.

HSBC Continental Europe n'a aucun passif ou engagement éventuel lié à des entreprises associées ou sous contrôle conjoint.

La majorité des garanties ci-dessus ont une échéance supérieure à un an et sont soumises aux procédures de révision annuelle des crédits mises en œuvre par HSBC Continental Europe.

Lorsque HSBC Continental Europe octroie une garantie au profit d'un client, il conserve le droit de recouvrer auprès de ce client tout montant versé au titre de cette garantie.

31 Contrats de location

HSBC Continental Europe loue un large éventail d'actifs à des tiers, notamment des moyens de transport (tels que des avions), des biens fonciers ou des immobilisations de production générales, dans le cadre de crédits-bails financiers. A la fin du bail, les actifs peuvent être vendus à des tiers, ou loués pour une durée supplémentaire. Les redevances sont calculées de manière à couvrir le coût des actifs retraité de leur valeur résiduelle, tout en dégagant un revenu financier.

	2020			2019		
	Total paiements futurs minimum €m	Produits financiers non acquis €m	Valeur actualisée €m	Total paiements futurs minimum €m	Produits financiers non acquis €m	Valeur actualisée €m
Paiements à recevoir :						
- à moins de 1 an	270	(18)	252	432	(21)	411
- à plus de 1 an et à moins de 5 ans	876	(63)	813	918	(76)	842
- 1 à 2 ans	205	(19)	186	209	(23)	186
- 2 à 3 ans	204	(17)	187	237	(20)	217
- 3 à 4 ans	340	(16)	324	328	(18)	310
- 4 à 5 ans	127	(11)	116	144	(15)	129
- à plus de 5 ans	670	(34)	636	789	(38)	751
Total au 31 décembre	1 816	(115)	1 701	2 139	(135)	2 004

32 Procédures judiciaires et affaires réglementaires relatives aux entités de l'ensemble du Groupe HSBC

Des entités du Groupe HSBC, dont des entités d'HSBC Continental Europe, font l'objet d'actions en justice et autres procédures significatives, découlant de l'exercice de leurs activités ordinaires. En dehors des dossiers décrits ci-dessous et de ceux décrits à la section 2.19a Les Risques juridiques et Gestion des litiges du présent *Document d'enregistrement 2020*, HSBC Continental Europe considère qu'aucune de ces questions ne revêt d'importance majeure. HSBC Continental Europe a procédé, en lien avec ces affaires, à des provisions dans tous les cas où, un paiement sera probablement demandé en règlement des obligations découlant d'événements antérieurs et où une estimation fiable du montant desdites obligations peut être faite. Aucune provision comptabilisée ne constitue une reconnaissance de la part de HSBC Continental Europe d'un manquement ou d'une responsabilité juridique. Bien que l'issue de ces affaires et actions en justice soit par définition incertaine, la direction estime que, sur la base des informations disponibles, HSBC Continental Europe a passé des dotations aux provisions appropriées, lorsque nécessaire, au titre des actions en justice à la date du 31 décembre 2020.

Enquêtes dans le cadre de la législation relative à la lutte contre le blanchiment de capitaux et de la législation relative aux sanctions financières internationales

En décembre 2012, HSBC Holdings, la société tête du Groupe auquel appartient la banque, a conclu un engagement avec l'Autorité des services financiers britanniques, la *Financial Services Authority*, qui a été remplacé par un engagement avec la *Financial Conduct Authority* ("FCA") en 2013, renouvelé en juillet 2020, ainsi qu'un accord d'amende civile homologué par une ordonnance avec la Réserve fédérale américaine *Federal Reserve Board* ("FRB"). Cet engagement et cet accord contiennent certaines obligations pour l'avenir liées à la lutte contre le blanchiment de capitaux et aux sanctions financières internationales. HSBC Holdings a également accepté de désigner un contrôleur indépendant (qui est, pour les besoins de la FCA, désigné en tant que "Personne Qualifiée" en application de la section 166 du *UK Financial Services and Market Act*, et pour les besoins de la FRB, en tant que "Consultant Indépendant") aux fins d'évaluer périodiquement le programme de conformité du Groupe HSBC en matière de lutte contre le blanchiment de capitaux et de sanctions financières internationales ("la Personne Qualifiée / le Consultant Indépendant"). En décembre 2012, HSBC Holdings a également conclu un accord avec le Bureau de contrôle des avoirs étrangers *Office of Foreign Assets Control* ("OFAC") du ministère du Trésor américain, concernant des transactions passées, impliquant des parties soumises à des sanctions de l'OFAC.

En février 2020, il a été mis un terme à la mission de la Personne Qualifiée avec HSBC telle qu'elle résultait de l'engagement de 2013, et une nouvelle Personne Qualifiée avec une mission plus réduite a été désignée pour évaluer les domaines restants qui nécessitent des travaux complémentaires afin que HSBC puisse parachever sa gestion courante des risques de criminalité financière. Un nouveau Consultant Indépendant a également été nommé pour continuer de procéder à une évaluation annuelle du programme de conformité à l'OFAC à la discrétion de la FRB.

Bernard L. Madoff Investment Securities LLC

Bernard L. Madoff ("Madoff") a été arrêté en décembre 2008 aux Etats-Unis et a ensuite plaidé coupable pour avoir dirigé un stratagème de fraude de type Ponzi. Sa société, Bernard L. Madoff Investment Securities LLC ("Madoff Securities"), est en cours de liquidation aux États-Unis par un "Trustee".

Diverses sociétés HSBC non américaines ont fourni des services de conservation, d'administration et équivalents à un certain nombre de fonds constitués en dehors des États-Unis et dont les actifs étaient investis dans Madoff Securities.

Diverses sociétés HSBC ont fait l'objet d'actions en justice liées à Madoff, parmi lesquelles HSBC Institutional Trust Services (Irlande) DAC ("HTIE"), et / ou sa filiale Somers Dublin DAC.

Le 1er août 2018, HSBC Continental Europe a acquis auprès de HSBC Bank plc 100 % des actions de HTIE. Le contrat d'acquisition prévoit que HSBC Bank plc indemniserait HSBC Continental Europe et/ou ses filiales au titre de certains passifs liés aux activités de HTIE et/ou de Somers Dublin DAC antérieures à l'acquisition par HSBC Continental Europe de HTIE, qui a été intégrée dans la succursale de HSBC Continental Europe en Irlande.

HTIE et / ou Somers Dublin DAC sont impliquées dans les procédures liées à Madoff décrites ci-dessous :

Dossier Defender :

En novembre 2013, Defender Limited a intenté une action en justice contre HTIE et autres, alléguant, notamment, un manquement à ses obligations contractuelles, et demandant des dommages et intérêts ainsi que l'indemnisation des pertes subies par le fonds. Le procès a démarré en octobre 2018. En décembre 2018, la *High Court* irlandaise a rendu un jugement favorable à HTIE sur la base d'une question préliminaire, retenant que Defender Limited n'avait pas de demande effective contre HTIE et sans que les autres questions en litige aient été examinées. Defender Limited a interjeté appel de ce jugement en février 2019. En juillet 2020, la Cour suprême irlandaise a rendu un arrêt favorable à Defender Limited sur certains aspects du jugement de la *High Court* irlandaise et renvoyé l'affaire devant la *High Court* pour poursuite de la procédure qui reprendra en avril 2021.

Litige US :

Le *Trustee* a engagé aux Etats-Unis des procédures judiciaires contre diverses sociétés du Groupe HSBC et des sociétés tierces devant le tribunal des faillites du district sud de New York (le "Tribunal des faillites"), visant à recouvrer des virements de Madoff Securities à HSBC d'un montant non encore déterminé. HSBC et d'autres parties à ces procédures ont saisi le Tribunal des faillites d'une requête aux fins de rejet des demandes du *Trustee*. En novembre 2016, le Tribunal des faillites a favorablement accueilli la requête en rejet de HSBC en ce qui concerne certaines des demandes du *Trustee*. En février 2019, la Cour d'appel a annulé la décision du Tribunal des faillites de novembre 2016. A la suite de l'arrêt par la Cour suprême des Etats-Unis rendu en juin 2020, le litige a été renvoyé devant le Tribunal des faillites, où il est désormais pendante.

Enquêtes et procédures concernant la fixation de l'Euribor

Plusieurs autorités du monde entier, en charge de la réglementation, de la concurrence et du contrôle, dont celles du Royaume-Uni, des Etats-Unis d'Amérique, de l'Union européenne, d'Italie mènent des enquêtes et procédures de contrôle sur la fourniture de taux par le panel de banques en vue de la fixation de l'Euribor ("*European Interbank Offered Rate*") ou Taux offert sur le marché interbancaire européen, ainsi que sur les modalités de communication desdits taux. HSBC et / ou ses filiales (y compris HSBC Continental Europe) en sa

qualité de membre du panel Euribor) ont fait l'objet, de la part des autorités réglementaires, de demandes d'information et coopèrent à ces enquêtes et procédures de contrôle.

En décembre 2016, la Commission européenne (la "Commission") a rendu une décision concluant que HSBC et d'autres banques ont eu, début 2007, des pratiques anticoncurrentielles relatives au prix des produits dérivés de taux d'intérêt en euros. La Commission a prononcé contre HSBC une amende déterminée sur la base d'une durée de 1 mois de participation par HSBC à ces pratiques, dont le montant a été payé par HSBC Continental Europe. HSBC a introduit un recours contre cette décision devant le Tribunal de l'Union européenne ("le Tribunal"), qui a, en septembre 2019, rendu un arrêt confirmant la majorité des griefs retenus par la Commission mais annulant l'amende. HSBC et la Commission ont formé un pourvoi contre l'arrêt du Tribunal.

Enquêtes et procédures concernant le marché des changes de devises

Divers régulateurs et autorités de la concurrence à travers le monde, dont celles de l'Union européenne et de l'Afrique du Sud, conduisent des enquêtes et procédures de contrôle sur les opérations de HSBC et d'autres sur les marchés des échanges de devises. HSBC coopère à ces enquêtes et procédures de contrôle.

En janvier 2021, il a été mis un terme à l'accord de poursuite différée *Deferred Prosecution Agreement* de trois ans qui avait été conclu en janvier 2018 avec la division criminelle du DoJ (le "FX DPA") au titre d'agissements frauduleux dans le cadre de deux opérations datant de 2010 et 2011. Le FX DPA avait été conclu à la suite de la conclusion de l'enquête du DoJ sur les activités de change historiques de HSBC. Selon les termes du FX DPA, le DoJ doit déposer en temps voulu une requête pour rejeter les accusations différées par le FX DPA.

33 Transactions avec des parties liées

La société mère du Groupe est HSBC Holdings plc, une société constituée au Royaume-Uni.

Des exemplaires des états financiers du Groupe peuvent être obtenus à l'adresse suivante :

HSBC Holdings plc
8 Canada Square
Londres
E14 5HQ

Toutes les transactions ont été effectuées dans le cours normal des affaires et selon des modalités sensiblement identiques, y compris en ce qui concerne les taux d'intérêt et la sécurité, comme pour des transactions comparables avec des personnes de même statut ou, le cas échéant, avec d'autres employés. Les transactions ne comportaient pas plus que le risque normal de remboursement ni ne présentaient d'autres caractéristiques défavorables.

Principaux dirigeants

Le tableau ci-dessous présente les transactions relevant de la norme IAS 24 "Informations relatives aux parties liées" entre HSBC Continental Europe et les principaux dirigeants de HSBC Continental Europe et, d'une part, leurs conjoints et leurs enfants respectifs vivant dans le foyer familial et, d'autre part, les entreprises contrôlées.

Transactions et soldes pendant l'année avec les principaux dirigeants

	2020			2019		
	Nombre de personnes	Solde au 31 décembre ² €k	Encours les plus élevés pendant l'année ² €k	Nombre de personnes	Solde au 31 décembre ² €k	Encours les plus élevés pendant l'année ² €k
Principaux dirigeants¹						
Prêts et crédits	21	26 215	44 237	25	34 074	62 996
Garanties	21	2 275	3 495	25	3 006	3 006
Dépôts	21	54 746	121 248	25	61 004	489 617

1 Comprend les principaux dirigeants, les membres de la famille proche des principaux dirigeants et les entités contrôlées ou contrôlées conjointement par les principaux dirigeants ou les membres de leur famille proche.

2 Le solde le plus élevé de l'année et le solde au 31 décembre sont considérés comme les informations les plus significatives montrant les transactions effectuées au cours de l'année.

La rémunération des principaux dirigeants de HSBC Continental Europe au titre de la norme IAS 24 est présentée comme suit :

Avantages aux principaux dirigeants

	2020 k€	2019 k€
Avantages à court terme	247	246
Avantages postérieurs à l'emploi	96	86
Avantages à long terme	—	—
Indemnités de fin de contrat de travail	80	66
Paiements en actions	1 094	855
Au 31 décembre	1 517	1 253

Actions, options et autres titres détenus par les principaux dirigeants

	2020	2019
Nombre d'options issues des plans d'attribution détenues sur HSBC Holdings	—	—
Nombre d'actions ordinaires de HSBC Holdings détenues de manière bénéficiaire et non bénéficiaire	1 340 992	1 279 204
Au 31 décembre	1 340 992	1 279 204

Notes annexes aux comptes consolidés

Le rapport sur le gouvernement d'entreprise inclut également une description détaillée de la rémunération des administrateurs (voir page 40 et suivantes).

Transactions avec d'autres personnes liées

Les transactions liées avec les entités consolidées par mises en équivalence présentent des montants non significatifs.

Les transactions détaillées ci-après incluent les montants dus ou à recevoir d'HSBC Continental Europe et d'autres entités du Groupe HSBC.

Transactions et soldes pendant l'année avec les filiales

	2020		2019	
	Montant le plus élevé au cours de l'année €m	Solde au 31 décembre €m	Montant le plus élevé au cours de l'année €m	Solde au 31 décembre €m
Actifs				
Portefeuille de transaction (actifs)	8	8	10	1
Instruments dérivés (actifs)	22 886	20 420	31 664	17 058
Prêts et créances sur les établissements de crédit	2 403	1 519	3 897	1 437
Prêts et créances sur la clientèle	180	124	55	55
Opérations de prise en pension	4 865	1 504	5 002	4 550
Investissements financiers	448	445	457	447
Autres actifs	6 807	971	6 536	1 681
Comptes de régulation (actifs)	100	49	86	69
Actifs financiers désignés comme ou obligatoirement évalués à la juste valeur par le compte de résultat	385	251	632	257
Passifs				
Dettes envers les établissements de crédit	6 118	1 782	8 031	5 255
Comptes créditeurs de la clientèle	153	101	156	149
Opérations de mise en pension	2 773	1 075	7 008	3 585
Portefeuille de transaction (passifs)	—	—	—	—
Instruments dérivés (passifs)	23 403	17 752	35 008	17 010
Autres passifs	5 839	3 451	4 325	1 635
Comptes de régularisation (passifs)	137	101	204	122
Passifs financiers désignés dès l'origine à la juste valeur	—	—	—	—
Dettes subordonnées	1 860	1 860	1 360	1 360
Garanties et engagements	5 153	3 769	7 260	2 819
Compte de résultat				
Intérêts et produits assimilés		83		177
Intérêts et charges assimilés		89		163
Commissions (produits)		155		145
Commissions (charges)		80		103
Résultat net de cession des investissements financiers		—		—
Autres produits d'exploitation		93		51
Dividendes reçus		—		—
Frais généraux et administratifs		384		344

34 Événements postérieurs à la clôture

Il n'y a pas eu d'événement matériel postérieur à la date de clôture qui nécessiterait une correction ou un ajustement des états financiers consolidés au 31 décembre 2020.

De nouveaux produits et services sont régulièrement proposés aux clients du Groupe HSBC en Continental Europe. Des informations sont disponibles sur les sites internet du groupe, notamment à travers les communiqués de presse accessibles via le site internet www.hsbc.fr.

Il n'existe aucun changement significatif de la situation financière ou commerciale de HSBC Continental Europe ou de ses filiales survenu depuis le 31 décembre 2020 jusqu'au Conseil d'Administration du 23 février 2021, approuvant ces comptes.

35 Liste des sociétés consolidées d'HSBC Continental Europe

HSBC Continental Europe classe les investissements dans les entités qu'il contrôle comme des filiales. Les principes de consolidation de HSBC Continental Europe sont décrits dans la Note 1.

Filiales de HSBC Continental Europe

Sociétés consolidées	Renvois	Pays de constitution ou d'enregistrement	Méthode de consolidation*	Activité principale	Part du capital détenu par HSBC Continental Europe (%)	
					2020	2019
Réseaux bancaires						
HSBC Factoring (France)		France	IG	Sté financière	100,0	100,0
SAPC Ufipro Recouvrement		France	IG	Sté de services	99,9	99,9
Banque de financement, d'investissement et de marchés						
Beau Soleil Limited Partnership		Hong Kong	IG	Sté financière	85,0	85,0
DEM 9		France	IG	Sté financière	100,0	100,0
DEMPAR 1		France	IG	Sté financière	100,0	100,0
Elysées Immo Invest	2	France	IG	Sté financière	—	100,0
Finanpar 7	2	France	IG	Sté financière	—	100,0
Foncière Elysées		France	IG	Sté immobilière	100,0	100,0
HSBC Leasing (France)		France	IG	Sté financière	100,0	100,0
HSBC Real Estate Leasing (France)		France	IG	Sté financière	100,0	100,0
HSBC Services (France)		France	IG	Sté financière	100,0	100,0
HSBC SFH (France)		France	IG	Sté financière	100,0	100,0
Euro Secured Notes Issuer (ESNI)	4	France	IG	Sté financière	16,7	16,7
SAF Baiyun		France	IG	Sté financière	100,0	100,0
SAF Guangzhou		France	IG	Sté financière	100,0	100,0
SAF Zhu jiang shi ba		France	IG	Sté financière	100,0	100,0
SAF Zhu jiang shi er		France	IG	Sté financière	100,0	100,0
SAF Zhu jiang shi jiu		France	IG	Sté financière	100,0	100,0
SAF Zhu jiang shi liu		France	IG	Sté financière	100,0	100,0
SAF Zhu jiang shi qi		France	IG	Sté financière	100,0	100,0
SAF Zhu jiang shi wu		France	IG	Sté financière	100,0	100,0

* IG: intégration globale – MEE : mise en équivalence.

1 Fusion.

2 Dissolution sans liquidation.

3 Entrée dans le périmètre.

4 Compartiment HSBC Continental Europe détenu à 100 % par HSBC Continental Europe et consolidé par intégration globale.

5 En cours de liquidation.

Notes annexes aux comptes consolidés

Sociétés consolidées	Renvois	Pays de constitution ou d'enregistrement	Méthode de consolidation*	Activité principale	Part du capital détenu par HSBC Continental Europe (%)	
					2020	2019
Sociétés consolidées						
SFM		France	IG	Sté commerciale	100,0	100,0
Sopigest		France	IG	Sté financière	100,0	100,0
SNC les Oliviers d'Antibes		France	IG	Sté financière	60,0	60,0
Thasosfin	1	France	IG	Sté financière	—	100,0
Somers Dublin DAC		Irlande	IG	Sté de services	100,0	100,0
Gestion d'actifs						
CCF & Partners Asset Management Ltd		Royaume-Uni	IG	Sté financière	100,0	100,0
HCM Holdings Ltd	5	Royaume-Uni	MEE	Sté financière	51,0	51,0
HSBC Epargne Entreprise (France)		France	IG	Sté financière	100,0	100,0
Services Epargne Entreprise		France	MEE	Sté de services	14,2	14,4
HSBC Global Asset Management (France)		France	IG	Sté de gestion	100,0	100,0
HSBC Global Asset Management (Switzerland) AG		Suisse	MEE	Sté de gestion	50,0	50,0
HSBC REIM (France)		France	IG	Sté de gestion	100,0	100,0
Assurance						
HSBC Assurances Vie (France)		France	IG	Sté d'assurance	100,0	100,0
SCI HSBC Assurances Immo		France	IG	Sté immobilière	100,0	100,0
ERISA Actions Grandes Valeurs		France	IG	Sté financière	100,0	100,0
OPCVM8 – Erisa Diversifié N2 FCP		France	IG	Sté financière	100,0	100,0
OPCVM9 – Erisa Opportunités FCP		France	IG	Sté financière	100,0	100,0
HSBC MIX DYNAMIQUE FCP3DEC		France	IG	Sté financière	59,7	61,5
HSBC MUL.ASS.ST.FACT.S FCP3DEC		France	IG	Sté financière	100,0	100,0
HSBC PTF WLD Select.4 A C.3DEC		France	IG	Sté financière	55,7	54,2
HSBC SELECT DYNAMIC A FCP 2DEC		France	IG	Sté financière	78,1	74,4
HSBC GIF EMERG.WEALTH A C.3DEC		France	IG	Sté financière	64,1	64,8
HSBC ACTIONS EUR.C FCP 3DEC		France	IG	Sté financière	57,3	71,1
HSBC SELECT EQUITY A FCP 4DEC		France	IG	Sté financière	76,7	70,7
HSBC EURO PROTECT 80 PLUS PART C		France	IG	Sté financière	73,0	71,1
HSBC PORT-WORLD SEL 5-AHEUR		France	IG	Sté financière	56,0	54,0
HSBC GLOBAL INVESTMENT FUNDS GEM EQUITY		France	IG	Sté financière	68,4	54,4
HSBC RESP INVESTMENT FUNDS SRI GLOBAL EQUITY		France	IG	Sté financière	59,3	53,5
HSBC RESP INVE FD-SRI DYNAMIC PART AC		France	IG	Sté financière	69,2	66,7
HSBC RESP INVES FUNDS-SRI BALANCED AC		France	IG	Sté financière	97,3	99,1
HSBC GB Inv -Economic Scale Japan Eq	3	France	IG	Sté financière	64,7	—
HSBC GLB-US EQUITY IND-ACEUR	3	France	IG	Sté financière	98,4	—
HSBC OBLIG INFLATION EURO AC	3	France	IG	Sté financière	50,8	—
Autres						
Charterhouse Management Services Limited		Royaume-Uni	IG	Sté de portefeuille	100,0	100,0
Charterhouse Administrators Ltd		Royaume-Uni	IG	Sté de portefeuille	100,0	100,0
Keyser Ullmann Ltd		Royaume-Uni	IG	Sté de portefeuille	100,0	100,0
Société Française et Suisse		France	IG	Sté de portefeuille	100,0	100,0
Flandres Contentieux		France	IG	Sté de services	100,0	100,0
Valeurs Mobilières Elysées		France	IG	Sté de portefeuille	100,0	100,0

* IG: intégration globale – MEE : mise en équivalence.

1 Fusion.

2 Dissolution sans liquidation.

3 Entrée dans le périmètre.

4 Compartiment HSBC Continental Europe détenu à 100 % par HSBC Continental Europe et consolidé par intégration globale.

5 En cours de liquidation.

Principales évolutions du périmètre de consolidation au cours de l'année 2020

Entrées dans le périmètre

HSBC GB Inv – Economic Scale Japan Eq
HSBC GLB-US EQUITY IND-ACEUR
HSBC OBLIG INFLATION EURO AC

Sorties du périmètre

Fusion

Thasosfin¹

Dissolution sans liquidation

Elysées Immo Invest
Finanpar 7

¹ Thasosfin a été fusionnée au sein de HSBC Leasing (France) en décembre 2020.

Notes annexes aux comptes consolidés

Entités non consolidées

Sociétés non consolidées	Pays d'enregistrement	Motif de non-consolidation	Part du capital détenu par HSBC Continental Europe (%)	
			2020	2019
SNCB/M6 2007 A	France	Non consolidé en application de IFRS 10	100,0	100,0
SNCB/M6 2007 B	France	Non consolidé en application de IFRS 10	100,0	100,0
SNCB/M6 2008 A	France	Non consolidé en application de IFRS 10	100,0	100,0
SAS CYATHEAS PASTEUR	France	Non consolidé en application de IFRS 10	–	94,9
SNC KEROUAN	France	Non consolidé en application de IFRS 10	–	99,99
SNC Les MERCURIALES	France	Non consolidé en application de IFRS 10	99,99	99,99
SNC MAKALA	France	Non consolidé en application de IFRS 10	99,99	99,99
SNC DORIQUE	France	Non consolidé en application de IFRS 10	99,99	99,99
GIE GNIFI	France	Non consolidé en application de IFRS 10	25,0	25,0
CCF Finance Moyen Orient SAL	Liban	En cours de liquidation depuis 2002	99,9	99,9
CCF Holding Liban SAL	Liban	En cours de liquidation depuis 2002	75,0	75,0

Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

(Exercice clos le 31 décembre 2020)

A l'Assemblée générale

HSBC CONTINENTAL EUROPE(anciennement HSBC France)
38, avenue Kléber
75116 Paris

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos assemblées générales, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de la société HSBC Continental Europe relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2020, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au comité d'audit.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie "Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés" du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1er janvier 2020 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note 1.1 qui expose l'évolution des principes comptables tels que l'adoption anticipée des amendements des normes IFRS 9, IAS 39, IFRS 7, IFRS 4 et IFRS 16 à compter du 1er janvier 2020 prenant en compte les effets de la réforme des taux d'intérêt de référence.

Justification des appréciations – Points clés de l'audit

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément.

Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

Evaluation de la « Present Value of In Force » ou PVIF

Risque identifié	Notre réponse
<p>La « Present Value of In Force » (PVIF) correspond à la valeur actualisée des marges futures estimées sur les contrats d'assurance souscrits par les clients de HSBC Assurance Vie, filiale de HSBC Continental Europe. La PVIF est présentée à l'actif du bilan de HSBC Continental Europe.</p> <p>L'évaluation de la PVIF est basée sur un modèle comprenant plusieurs milliers de scénarios possibles permettant de projeter le portefeuille de contrats de HSBC Assurances Vie sur un horizon défini compte tenu de la durée réelle de ces contrats. Cette estimation se base sur des hypothèses économiques comme des données de marchés (taux d'intérêt, actions, scénarios macro-économiques...) et non-économiques (loi d'expériences de rachats de contrats par le client, mortalité, frais de gestion...). Ces hypothèses sont déterminées sur la base des observations historiques des rachats, de la mortalité, des stratégies d'investissement appliquées pour les clients de HSBC Assurance Vie. La PVIF évolue à la hausse ou à la baisse en fonction des mises à jour de ces hypothèses ainsi que des évolutions réglementaires, changements méthodologiques ou affinement du modèle. Ces mises à jour ont conduit la société à comptabiliser une charge avant impôts de 123 millions d'euros au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2020, tel qu'indiqué dans la note 20 des comptes consolidés.</p> <p>Compte tenu de la sensibilité du résultat avant impôt à la variation de la PVIF, de la complexité du modèle et des hypothèses sous-jacentes, nous avons considéré l'évaluation de la Present Value In Force comme un point clé de notre audit.</p>	<p>Nous avons réalisé avec le concours de nos experts internes en risques et modèles les diligences suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none">• Examiner la conception du modèle actuariel utilisé pour déterminer la PVIF afin d'apprécier son caractère approprié, en particulier la cohérence d'ensemble des évolutions ou de l'absence d'évolution du modèle et des hypothèses clés retenues pour la détermination de la PVIF. Cela comprend notamment :<ul style="list-style-type: none">– la prise de connaissance et la cohérence de la mise à jour des hypothèses au regard des observations passées et des données observables ;– l'analyse de la modélisation et des évolutions apportées à la modélisation des données économiques au regard des caractéristiques des placements d'HSBC Assurances Vie, de la politique d'allocation d'actifs et des pratiques de marché; et– l'analyse des évolutions des résultats de PVIF au regard des hypothèses en entrée du modèle.• Tester les contrôles internes jugés clés pour notre audit qui permettent à la direction :<ul style="list-style-type: none">– de valider le caractère approprié des données et des hypothèses en entrée du modèle ;– de valider les projections et la cohérence des résultats calculés de la PVIF.

Au 31 décembre 2020, la PVIF s'élève à €490m (€613m au 31 décembre 2019).
Se référer aux Notes 1 et 20 de l'annexe aux comptes consolidés.

Instruments financiers à la juste valeur de niveau 3

Risque identifié	Notre réponse
<p>Dans le cadre de ses activités, HSBC Continental Europe détient des instruments financiers actifs et des passifs financiers comptabilisés au bilan à leur juste valeur, en particulier des instruments financiers dérivés complexes et des fonds de « Private Equity ». La juste valeur est déterminée selon différentes méthodes en fonction de la nature et de la complexité des instruments.</p> <p>S'agissant des instruments financiers dérivés, la contrepartie de leur réévaluation au bilan en date d'arrêté est comptabilisée en résultat. Leur évaluation peut nécessiter l'utilisation de modèles développés en interne qui peuvent faire intervenir des données non observables comme les niveaux de taux d'intérêts long terme sur certaines devises ou leur volatilité. Les positions les plus complexes peuvent faire intervenir plusieurs paramètres significatifs non observables tels que les surfaces de volatilité, dans leur totalité ou en partie, pour les produits d'option les moins couramment négociés et les corrélations entre facteurs de marché tels que les parités de devises, les taux d'intérêt et les cours des actions. Elle tient compte également d'ajustements portant sur des risques de contrepartie ou de liquidité. Ces instruments sont classés au niveau 3 de la hiérarchie de juste valeur telle que définie par la norme IFRS 13.</p> <p>S'agissant du portefeuille de l'activité « Private Equity », leur valorisation tient compte également de paramètres non observables conjugués à un environnement de volatilité importante compte tenu du contexte de la crise de la COVID-19, qui rend l'appréciation de la juste valeur de ces instruments financiers d'autant plus incertaine.</p> <p>Compte tenu des multiples paramètres sujets aux jugements exercés par la direction, nous avons considéré que la valorisation de ces instruments financiers de niveau 3 constitue un point clé de l'audit des comptes d'HSBC Continental Europe.</p>	<p>Nous avons testé l'efficacité des contrôles jugés clés pour notre audit, mis en place par la direction, pour enregistrer, valoriser et comptabiliser ces instruments financiers, en particulier ceux relatifs à :</p> <ul style="list-style-type: none">• la validation indépendante des modèles de valorisation par le département "Markets IMR" ;• la vérification indépendante des prix et des valorisations par le département "Product control" ;• la détermination des ajustements de juste valeur ("FVA") ;• la détermination de la valeur liquidative des fonds. <p>Nous avons aussi sollicité nos experts en risques et modèles pour réaliser sur base d'échantillons une valorisation indépendante des positions classées en niveau 3 en utilisant leurs propres modèles et paramètres de marché afin d'apprécier les valorisations issues des modèles internes d'HSBC.</p> <p>Nous avons examiné les hypothèses, méthodologies et modèles retenus par la banque pour estimer les principaux ajustements de valorisation (risques de contrepartie et de liquidité) afin d'en apprécier la pertinence.</p> <p>Concernant la valorisation du portefeuille de l'activité « Private Equity », nous avons également mené des travaux substantifs pour fiabiliser les valeurs liquidatives des fonds.</p>

Au 31 décembre 2020, les instruments classés au niveau 3 de la hiérarchie de juste valeur représentent 3 850 millions d'euros à l'actif et 929 millions d'euros au passif.
Se référer aux Notes 1.2 et 11 de l'annexe aux comptes consolidés.

Gestion des accès aux systèmes d'information

Risque identifié	Notre réponse
<p>De par la nature de ses activités, HSBC Continental Europe traite quotidiennement un volume très important de transactions. Celles-ci sont autorisées, traitées et comptabilisées par l'intermédiaire de systèmes d'information complexes. L'intégrité de ces systèmes est un élément clé de la fiabilité des états financiers.</p> <p>Lors des précédents audits, nous avons identifié des faiblesses concernant les droits d'accès aux systèmes d'exploitation, aux bases de données ainsi qu'à certaines applications qui contribuent directement ou indirectement à l'établissement des comptes.</p> <p>La faiblesse des contrôles sur la gestion des accès entraîne un risque que, volontairement ou par erreur, les modifications apportées aux systèmes financiers et aux données traitées ne soient pas appropriées.</p> <p>Un plan d'action est en cours par la Direction, qui vise à renforcer l'environnement de contrôle autour des droits d'accès et contribue à atténuer le risque sur la gestion des accès.</p> <p>Ces éléments constituent donc un point clé de l'audit des comptes d'HSBC Continental Europe.</p>	<p>Les droits d'accès ont été testés sur les applications, les systèmes d'exploitation et les bases de données utilisées pour les états financiers et pertinents pour notre audit. Plus précisément, nos travaux ont permis de vérifier que :</p> <ul style="list-style-type: none">• les nouvelles demandes d'accès aux systèmes d'information ont été correctement examinées et autorisées ;• les droits d'accès des utilisateurs ont été supprimés en temps opportun lorsqu'une personne a quitté le groupe ou a changé de responsabilité ;• les droits d'accès aux applications, aux systèmes d'exploitation et aux bases de données ont été contrôlés de manière régulière ;• l'accès hautement privilégié a été accordé à un nombre de personnes limité et de manière pertinente ; et• les contrôles des prestataires externalisés sont opérants. <p>D'autres domaines ont été évalués de manière indépendante comme les politiques de mot de passe, les configurations de sécurité, ou les contrôles sur les modifications des applications et des bases de données. Des contrôles ont été testés dont l'objectif était de s'assurer que les utilisateurs métiers, ou encore les développeurs n'ont pas accès aux applications, aux systèmes d'exploitation ou aux bases de données dans un environnement de production.</p> <p>Lorsque des faiblesses de contrôles ont été identifiées, des procédures complémentaires ont été effectuées :</p> <ul style="list-style-type: none">• lorsqu'un accès inapproprié a été identifié, nous avons analysé la nature de l'accès et, si possible, nous avons obtenu des éléments de preuves supplémentaires sur la pertinence des activités réalisées ;• des tests supplémentaires ont été effectués sur des rapprochements spécifiques de fin d'exercice (dépositaires, comptes bancaires et rapprochements de comptes d'attente) ainsi que des confirmations avec des contreparties externes ;• enfin, des tests ont été effectués sur d'autres contrôles menés par la direction, tels que des revues de performances par ligne de métier.

Se référer à la page 96 du rapport de gestion.

Application de IFRS 9 dans le calcul des dépréciations des crédits à la clientèle d'entreprises de HSBC Continental Europe

Risque identifié	Notre réponse
<p>La détermination des pertes de crédit attendues (ECLs) implique le jugement de la direction et les estimations correspondantes sont soumises à un degré élevé d'incertitude, qui s'est accru dans le contexte de la crise de la Covid-19.</p> <p>La direction utilise de multiples hypothèses pour estimer les ECLs. Les principales hypothèses sur lesquelles nous nous concentrons dans le cadre de notre audit sont les paramètres de risques, la détermination de scénarios économiques prospectifs et leurs probabilités d'occurrence, les notations de crédit des clients d'entreprises (CRR) et le caractère recouvrable de ces encours.</p> <p>Les modèles qui utilisent ces hypothèses sont des modèles sur-mesure complexes. Ils sont développés à partir de paramètres de risques basés sur des données historiques qui, dans la situation économique actuelle, ont généré un niveau d'ECLs estimé qui n'était pas approprié.</p> <p>Par ailleurs, s'agissant de la détermination des scénarios économiques prospectifs, la Covid-19 a entraîné des conditions économiques sans précédent qui varient selon les pays et les secteurs d'activité. Les programmes de soutien gouvernementaux et les interventions des régulateurs ont eu un impact sur les facteurs économiques comme le PIB et le taux de chômage. Ces paramètres ont donc limité et modifié l'ampleur et la période des défaillances des clients. Ces facteurs ont accru l'incertitude autour des estimations pour déterminer la sévérité et la probabilité de l'incidence de la crise sur les variables macroéconomiques (MEV) à travers les différents scénarios économiques utilisés dans les modèles des ECLs.</p> <p>Enfin, les notations de risque de crédit clients (CRR), utilisées pour déterminer les dépréciations ont été ajustées, sur la base de données quantitatives et de critères qualitatifs afin de refléter l'augmentation significative du risque de crédit créée par la crise de la Covid-19.</p> <p>Les ECLs ont ainsi été modifiées de façon significative pour tenir compte de ces incertitudes. La nature et l'étendue des ajustements apportés, basés ou non sur les modèles et déterminés sur la base des jugements de la direction du risque de crédit, varient selon les portefeuilles d'entreprises.</p> <p>Compte tenu du montant des encours pour la banque, de l'incertitude des hypothèses utilisées et de la part accrue du jugement de la direction, dans le contexte de la crise de la Covid-19 pour estimer les montants d'ECLs, nous avons considéré ce sujet comme un point clé de l'audit.</p>	<p>La direction a mis en place des contrôles afin de s'assurer de la fiabilité des calculs des pertes de crédit attendues (ECLs). Dans ce contexte, nous avons testé les contrôles, jugés clés pour notre audit, de manière à apprécier la pertinence des dépréciations comptabilisées, en particulier :</p> <ul style="list-style-type: none">• L'examen et la revue contradictoire de plusieurs scénarios économiques et leur probabilité d'occurrence par un groupe d'experts et un comité de gouvernance interne ;• La pertinence des comités de crédit mis en place pour évaluer et approuver les dépréciations estimées, en particulier les jugements de la direction pour déterminer les ajustements à appliquer ;• la validation et la surveillance des modèles ;• les revues de crédit permettant de déterminer les notations de risque de crédit sur des portefeuilles d'entreprises ;• Les entrées de données critiques dans les systèmes source, ainsi que le flux et la transformation des données entre les systèmes source et le moteur de calcul des dépréciations ;• Le calcul et l'approbation des ajustements post modèles et les pertes de crédit attendues basées sur les jugements de la direction du risque de crédit. <p>Nous avons impliqué nos experts dans l'évaluation du caractère raisonnable des prévisions des variables macro-économiques, notamment sur l'estimation de la probabilité de réalisation de divers scénarios. Ces experts ont examiné la sensibilité des pertes de crédit attendues à ces hypothèses.</p> <p>Nous avons également évalué la pertinence des méthodologies de modèles qui n'ont pas changé au cours de l'année, en tenant particulièrement compte de la Covid-19 et de la nécessité de recourir à des ajustements post-modèles. Lorsque les pertes de crédit attendues ont été ajustées, nous avons apprécié les dépréciations déterminées par la direction et l'analyse les justifiant.</p> <p>Par ailleurs, nous avons apprécié le niveau d'ECLs sur un échantillon de prêts à la clientèle d'entreprise et la pertinence des jugements de la direction, en particulier les ajustements post modèles, le niveau des notations de risque de crédit, et les évaluations à dire d'experts.</p> <p>Nous avons également apprécié les informations sur le risque de crédit présentées dans les états financiers au 31 décembre 2020.</p>

Les dépréciations de crédits à la clientèle de la Banque représentent un montant de 904 millions d'euros au 31 décembre 2020.

Se référer à la Note 1.2 de l'annexe aux comptes consolidés et page 106 du rapport de gestion.

Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

Provision pour restructuration et changement d'organisation

Risque identifié	Notre réponse
<p>HSBC Continental Europe a initié des projets de réorganisation au sein de ses différentes lignes de métier que ce soit la banque de financement, d'investissement et de marchés (« GBM »), la banque d'entreprise (« CMB ») ou ses fonctions centrales à la fois en France mais également dans ses succursales.</p> <p>La direction a comptabilisé des provisions de restructuration conformément à IAS 37 - Provisions, passifs éventuels et actifs éventuels et à IAS 19 – Avantages du personnel. Les critères de reconnaissance sont précis et dépendent de la communication faite localement mais aussi de la législation du travail en vigueur dans chaque pays (en France et dans les pays de ses succursales). Les critères de reconnaissance peuvent par exemple prendre la forme d'un accord avec les syndicats, d'une notification à l'employé ou encore d'un accord de règlement.</p> <p>Compte tenu de certains paramètres sujets aux jugements exercés par la direction et du calendrier de reconnaissance de la provision, nous avons considéré que les provisions pour restructuration constituent un point clé de l'audit des comptes d'HSBC Continental Europe.</p>	<p>Nous avons examiné et apprécié le caractère approprié des critères de reconnaissance et les hypothèses retenues par la banque pour déterminer les provisions comptabilisées dans les états financiers.</p> <p>Nous avons testé l'efficacité des contrôles jugés clés pour notre audit, mis en place par la direction, pour estimer et comptabiliser ces provisions.</p> <p>Nous avons également impliqué nos experts dans l'évaluation de la méthode de calcul retenue.</p> <p>Nous avons vérifié, sur la base d'un échantillon, la cohérence des données ayant servi de base à l'évaluation des provisions.</p> <p>Nous avons également apprécié les informations sur les provisions pour restructurations présentées dans les états financiers au 31 décembre 2020.</p>

Au 31 décembre 2020, les provisions pour restructuration représentent 258 millions d'euros. Se référer à la Note 1.3 de l'annexe aux comptes consolidés.

Dépréciation des immobilisations incorporelles (hors écarts d'acquisition) et corporelles

Risque identifié	Notre réponse
<p>La crise de la COVID-19 a fortement impacté l'économie mondiale et par conséquent la performance économique de HSBC Continental Europe en 2020 mais aussi les prévisions pour 2021. La Direction a considéré cette situation comme étant indicative de dépréciations potentielles.</p> <p>La Direction a donc décidé de réaliser des tests de dépréciations sur l'ensemble des immobilisations incorporelles et corporelles détenues par HBCE en comparant notamment la valeur nette comptable de ces actifs à leurs montants recouvrables.</p> <p>L'estimation des montants recouvrables implique l'utilisation d'un certain nombre d'hypothèses et notamment :</p> <ul style="list-style-type: none">• L'estimation des flux de trésorerie futurs, d'un taux de croissance à long terme et d'un taux d'actualisation afin de déterminer notamment la valeur d'utilité estimée ("value in use", "VIU") des autres immobilisations incorporelles ;• L'évolution du marché de l'immobilier de bureau français dans le contexte actuel avec notamment un recours plus systématique du télétravail ;• Le type d'actifs immobiliers loués ainsi que leur localisation. <p>Ces différentes hypothèses sont sujettes à l'incertitude d'estimation et sont basées principalement sur des données d'experts internes et externes engagés par la Direction, des données de marché et des jugements de la Direction notamment pour ce qui est de la préparation du budget pour la période 2021 à 2025 et donc des prévisions de revenus, de réduction des coûts, de taux de croissance et taux d'actualisation.</p> <p>Suite à ces tests de dépréciation, la direction a déprécié €294m d'actifs incorporels et €206m d'actifs corporels. Au 31 décembre 2020, le montant des immobilisations incorporelles (hors écarts d'acquisition) et corporelles non dépréciées s'élève respectivement à €23m pour les immobilisations incorporelles et €892m pour les immobilisations corporelles. Compte tenu des éléments ci-dessus, nous avons considéré que la dépréciation des immobilisations constitue un point clé de l'audit des comptes d'HSBC Continental Europe.</p>	<p>Nous avons impliqué les experts en valorisation, notamment immobilière, et en normes comptables de notre réseau afin de vérifier la pertinence et le caractère approprié des méthodologies utilisées pour calculer les montants recouvrables des différentes immobilisations.</p> <p>Nous avons vérifié les calculs faits par la direction.</p> <p>En ce qui concerne les principales hypothèses utilisées dans les modèles nous avons :</p> <ul style="list-style-type: none">• Discuté la pertinence du budget préparé par la Direction compte-tenu notamment de l'environnement économique ;• Apprécié, avec l'appui de nos spécialistes en valorisation, les hypothèses utilisées par la direction pour déterminer les dépréciations à reconnaître sur les actifs corporels ;• Concernant les actifs incorporels, apprécié la sensibilité de la valeur d'utilité estimée aux différentes hypothèses retenues, en particulier le taux d'actualisation. <p>Nous avons également apprécié les informations sur les immobilisations corporelles et incorporelles présentées dans les états financiers au 31 décembre 2020.</p>

Se référer aux Notes 1.3, 20 et 21 de l'annexe aux comptes consolidés.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion du conseil d'administration.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Nous attestons que la déclaration consolidée de performance extra-financière prévue par l'article L.225-102-1 du code de commerce figure dans le rapport sur la gestion du groupe, étant précisé que, conformément aux dispositions de l'article L.823-10 de ce code, les informations contenues dans cette déclaration n'ont pas fait l'objet de notre part de vérifications de sincérité ou de concordance avec les comptes consolidés et doivent faire l'objet d'un rapport par un organisme tiers indépendant.

Autres vérifications ou informations prévues par les textes légaux et réglementaires

Format de présentation des comptes consolidés destinés à être inclus dans le rapport financier annuel

Conformément au III de l'article 222-3 du règlement général de l'AMF, la direction de votre société nous a informés de sa décision de reporter l'application du format d'information électronique unique tel que défini par le règlement européen délégué n° 2019/815 du 17 décembre 2018 aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2021. En conséquence, le présent rapport ne comporte pas de conclusion sur le respect de ce format dans la présentation des comptes consolidés destinés à être inclus dans le rapport financier annuel mentionné au I de l'article L.451-1-2 du code monétaire et financier.

Désignation des commissaires aux comptes

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la société HSBC Continental Europe par vos assemblées générales du 23 avril 2015 pour le cabinet PricewaterhouseCoopers Audit et du 10 mai 2007 pour le cabinet BDO Paris Audit & Advisory.

Au 31 décembre 2020, le cabinet PricewaterhouseCoopers Audit était dans la sixième année de sa mission sans interruption et le cabinet BDO Paris Audit & Advisory, dans la treizième année.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes consolidés

Il appartient à la direction d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au comité d'audit de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évalue si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle ;
- concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de consolidation, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Il est responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes consolidés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

Rapport au comité d'audit

Nous remettons au comité d'audit un rapport qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au comité d'audit, figurent les risques d'anomalies significatives que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au comité d'audit la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537-2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L.822-10 à L.822-14 du code de commerce et dans le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le comité d'audit des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Fait à Neuilly-sur-Seine et Paris, le 24 février 2021

Les Commissaires aux comptes

PricewaterhouseCoopers Audit

Agnès Hussherr

BDO Paris Audit & Advisory

Michel Léger

Etats financiers sociaux

	Page
Comptes de résultats sociaux comparés 2020–2019	238
Bilans sociaux comparés 2020–2019	239
Tableau des résultats comptables et des variations des capitaux propres	239
Faits significatifs de l'exercice 2020	240

Notes annexes aux comptes sociaux

1	Principes, règles et méthodes comptables	241
2	Créances sur les établissements de crédit	247
3	Crédits à la clientèle	247
4	Portefeuille de titres de transaction, de placement et d'investissement	248
5	Titres de participation, titres détenus à long terme et parts dans les entreprises liées	249
6	Immobilisations incorporelles	250
7	Immobilisations corporelles	251
8	Dépréciations et provisions enregistrées en coût du risque	251
9	Autres actifs	252
10	Comptes de régularisation actif	252
11	Opérations de trésorerie et interbancaires	252
12	Dépôts de la clientèle	252
13	Dettes représentées par un titre	253
14	Provisions	253
15	Autres passifs	253
16	Comptes de régularisation passif	254
17	Dettes subordonnées	254
18	Capital social	255
19	Capitaux propres	255
20	Pensions, plan de retraite	255
21	Hors bilan	256
22	Opérations sur instruments financiers à terme	257
23	Marge d'intérêts	258
24	Ventilation des revenus des titres à revenu variable	258
25	Ventilation des commissions	259
26	Gains et pertes sur opérations des portefeuilles de négociation	259
27	Gains et pertes sur opérations de placement et assimilé	259
28	Ventilation des charges générales d'exploitation	259
29	Gains ou pertes sur actifs immobilisés	260
30	Impôt sur les bénéfices	260
31	Procédures judiciaires et affaires réglementaires relatives aux entités de l'ensemble du Groupe HSBC	261
32	Implantations dans les Etats ou territoires non coopératifs	262
33	Evénements postérieurs à la clôture	262
34	Autres informations	263
	Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels	265
	Répartition et affectation des bénéfices	270

Comptes de résultats sociaux comparés 2020–2019

(en millions d'euros)	Notes	31 décembre 2020	31 décembre 2019
Produits/(Charges)			
Intérêts et produits assimilés	23	1 935	1 989
Intérêts et charges assimilées	23	(1 400)	(1 321)
Produits sur opérations de crédit-bail et assimilés		176	194
Charges sur opérations de crédit-bail et assimilés		(194)	(190)
Revenus des titres à revenu variable	24	26	50
Commissions (produits)	25	993	952
Commissions (charges)	25	(205)	(239)
Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de négociation	26	188	241
Gains ou pertes sur opérations de placement et assimilés	27	96	39
Autres produits d'exploitation bancaire		139	96
Autres charges d'exploitation bancaire		(18)	(18)
Produit net bancaire		1 736	1 793
Charges générales d'exploitation	28	(2 007)	(1 703)
Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations incorporelles et corporelles		(486)	(159)
Résultat brut d'exploitation		(757)	(69)
Coût du risque	8	(211)	(133)
Résultat d'exploitation		(968)	(202)
Gains et pertes sur actifs immobilisés	29	73	(8)
Résultat courant avant impôt		(895)	(210)
Résultats exceptionnels		100	
Impôts sur les bénéfices	30	(111)	63
Dotations et reprises des fonds pour risques bancaires généraux et provisions réglementées		—	—
Résultat net		(906)	(147)

Bilans sociaux comparés 2020-2019

Actif

(en millions d'euros)	Notes	31 décembre 2020	31 décembre 2019
Caisse, banques centrales et office des chèques postaux		4 970	4 683
Effets publics et valeurs assimilées ²	4	20 700	20 574
Créances sur les établissements de crédit ³	2	42 138	96 318
Opérations avec la clientèle ⁴	3	64 100	82 094
Obligations et autres titres à revenu fixe ²	4	4 420	5 628
Actions et autres titres à revenu variable	4	158	244
Participations et autres titres détenus à long terme	5	85	86
Parts dans les entreprises liées	5	1 359	1 353
Crédit-bail et Location avec Option d'Achat	7	448	522
Immobilisations incorporelles	6	42	347
Immobilisations corporelles	7	79	181
Autres actifs	9	33 261	26 201
Comptes de régularisation	10	54 134	42 528
Total de l'actif		225 894	280 759
Hors bilan			
Engagements de financement donnés	21	47 223	40 093
Engagements de garantie donnés	21	9 695	10 398
Engagements sur titres donnés		47 328	51 881

Passif

(en millions d'euros)	Notes	31 décembre 2020	31 décembre 2019
Banques centrales et office des chèques postaux		13	39
Dettes envers les établissements de crédit ⁴	11	28 896	82 458
Opérations avec la clientèle ³	12	63 319	67 474
Dettes représentées par un titre	13	17 319	24 805
Autres passifs ²	15	53 455	54 089
Comptes de régularisation	16	53 704	42 493
Provisions	14	593	400
Dettes subordonnées	17	2 629	2 128
Capital souscrit	18	491	491
Primes d'émission	19	2 155	2 158
Réserves	19	1 041	1 041
Provisions réglementées	19	—	—
Report à nouveau ¹	19	3 185	3 330
Résultat de l'exercice	19	(906)	(147)
Acompte sur dividende	19	—	—
Total du passif		225 894	280 759
Hors bilan			
Engagements de financement reçus	21	3 324	5 479
Engagements de garantie reçus	21	17 931	16 692
Engagements sur titres reçus		47 908	46 293

1 Avant affectation proposée soumise à l'approbation de l'Assemblée Générale de HSBC Continental Europe.

2 Après prise en compte de la présentation sur base nette des opérations relatives aux emprunts de titres. Voir Note 1, Note 4 et Note 15.

3 Après prise en compte des règles de netting applicables aux opérations de pensions livrées et reçues et présentation de la créance de Centralisation auprès du fond d'épargne de la Caisse des dépôts et Consignation en déduction de l'épargne réglementée. Voir Note 1, Note 2 et Note 12.

4 Après prise en compte des règles de netting applicables aux opérations de pensions livrées et reçues. Voir Note 1, Note 3 et Note 11.

Tableau des résultats comptables et des variations des capitaux propres

(en millions d'euros)	31 décembre 2020	31 décembre 2019
Résultats comptables		
– globaux	(906)	(145)
– par action (en euros) ¹	(9)	(1)
Variations des capitaux propres (hors résultat de l'exercice 2020) (après affectation du résultat pour 2019)		
– variation de l'écart de réévaluation	—	—
– variation des réserves et du report à nouveau	(145)	78
– affectation du résultat de l'exercice précédent	(145)	78
– répartition des bénéfices	—	—
– variation de réévaluation et provisions réglementées	—	—
Variation de la situation nette globale	(145)	78
– par action (en euros) ¹	(1)	1
Dividende proposé		
– global	—	—
– par action (en euros) ¹	—	—

1 Le nombre d'actions à la fin de chaque exercice s'établit à 98 231 196 pour 2020 et 98 231 196 pour 2019.

Faits significatifs de l'exercice 2020

Activité

Le produit net bancaire, à 1 736 millions EUR, s'inscrit en baisse de 57 millions par rapport à l'année 2019. Cette baisse illustre la dégradation de la conjoncture, ceci dans un environnement de taux d'intérêt bas continuant d'affecter la marge d'intérêt.

Les charges d'exploitation, d'un montant de 2 007 millions EUR, sont en hausse de 304 millions EUR par rapport à l'exercice précédent. Cette hausse s'explique par des coûts de restructuration de 258 millions EUR et par l'augmentation de la contribution au Fonds de Résolution Unique de 49 millions EUR.

Les dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations incorporelles et corporelles, d'un montant de 486 millions EUR, sont en hausse de 327 millions EUR par rapport à l'année 2019, et reflètent les pertes récentes et la détérioration des prévisions futures.

Le coût du risque de crédit s'établit à 211 millions EUR contre 133 millions EUR l'année précédente. Cette augmentation présente dans toutes les activités de la banque, est principalement expliquée par des dépréciations relatives aux créances douteuses liées à la détérioration des perspectives économiques en lien avec la situation sanitaire.

Les gains sur actifs immobilisés s'élèvent à 73 millions EUR contre une perte de 8 millions EUR en 2019, principalement dû à la cession des titres Visa.

Le résultat net affiche une perte de 906 millions EUR contre une perte de 147 millions EUR en 2019.

Au 31 décembre 2020, le **total du bilan** de HSBC Continental Europe s'élève à 226 milliards EUR contre 281 milliards EUR au 31 décembre 2019.

Changement de nom et nouveau siège

Le 1er décembre 2020, HSBC France a changé son nom pour devenir HSBC Continental Europe. Ce nouveau nom reflète mieux la dimension et la nature de ses activités, c'est-à-dire une banque intégrée en Europe continentale connectant ses clients au réseau international du Groupe HSBC, et fournissant accès aux marchés d'Europe continentale aux clients du Groupe HSBC dans le monde. Le nouveau siège social de HSBC Continental Europe est situé au 38 avenue Kléber, 75116 Paris, France.

Dépréciations et passage en perte des immobilisations incorporelles et corporelles

En 2020, le Groupe HSBC a considéré la détérioration macroéconomique généralisée causée par la pandémie de Covid-19, ainsi que son impact sur la rentabilité attendue, comme un indicateur de dépréciation. En conséquence, un test de dépréciation a été réalisé qui a conduit à la comptabilisation de 400 millions EUR de dépréciations d'actifs non financiers, dont des dépréciations et décomptabilisation de logiciels capitalisés de 308 millions EUR et 92 millions EUR de dépréciations d'immobilisations corporelles. Cette dépréciation, essentiellement liée aux périodes précédentes, reflète les pertes récentes et la détérioration des prévisions futures. Se référer à la Note 1a pour les méthodes comptables et jugements connexes, la note 6 immobilisations incorporelles et la note 7 immobilisations corporelles.

Comptabilisation des coûts de restructuration

Conformément à la revue de son modèle opérationnel du Groupe annoncé en février 2020, HSBC Continental Europe a initié son propre programme de transformation au cours de l'année.

En juillet, un plan social ("Plan de Sauvegarde pour l'Emploi") a été présenté pour l'activité GBM en France. Son objectif est de préserver la compétitivité future de la banque et de se concentrer sur notre positionnement stratégique tout en réduisant la taille de l'activité GBM en France.

En octobre, un plan a été présenté au European Work Council ("EWC") axé sur les succursales de l'Espace Économique Européen ("EEE") de HSBC Continental Europe. Le plan prévoit d'accroître les activités axées sur les clients au sein des succursales et de fournir un modèle d'exploitation et d'enregistrement plus efficace, en tirant mieux parti de l'infrastructure opérationnelle et du bilan plus larges de HSBC Continental Europe. La mise en œuvre du plan est entreprise conformément aux cadres juridiques et sociaux respectifs dans chacun des pays.

En décembre, un plan de Rupture Conventionnelle Collective a été présenté, applicable à l'activité CMB et une sélection de Fonctions support et *HSBC Operations, Services & Technology*. Cette initiative nous permettra de mieux servir les clients de la Banque d'entreprise tout en privilégiant les clients valorisant notre réseau international. Cela améliorera également l'efficacité opérationnelle et simplifiera les processus.

En 2020, HSBC Continental Europe a comptabilisé 258 millions EUR d'indemnité de fin de contrat de travail au titre des coûts de restructuration liés à ces plans. Se référer à la Note 14 Provisions.

Décomptabilisation des impôts différés actifs

Compte tenu des pertes récentes et du contexte d'incertitude accru, il a été jugé que les impôts différés actifs nets devaient être repris et qu'aucun autre impôt différé actif net ne devait être enregistré. Se référer à la Note 30 Impôt sur les bénéfices.

Financement de "Targeted Long-Term Refinancing Operation" ("TLTROs")

En juin 2020, HSBC Continental Europe a remboursé 2,6 milliards EUR au titre du TLTRO II et a emprunté un montant de 10,6 milliards EUR au titre du TLTRO III. Le taux emprunteur est inférieur au taux de marché dans la mesure où le TLTRO III est émis à hauteur ou en dessous du taux de facilité de dépôt (*deposit facility rate*). Le taux emprunteur appliqué à ces opérations peut être inférieur de 50 points de base au taux de facilité de dépôt sur la période du 24 juin 2020 au 23 juin 2022, avec un maximum de - 1 % et égal au taux de facilité de dépôt sur le reste de la période sous réserve que l'entité respecte les critères d'éligibilité en matière de concours à l'économie. En 2020, HSBC Continental Europe a jugé qu'il était raisonnable de considérer que les conditions attachées à ces critères seraient atteintes au titre de la période des 12 premiers mois.

Octroi de Prêt Garanti par l'Etat ("PGE")

En mars 2020, les autorités françaises ont mis en place un système de prêt de l'État (Prêt Garanti par l'Etat) en vertu duquel l'État français garantira jusqu'à 300 milliards d'euros de nouveaux prêts accordés aux entreprises françaises pour contribuer à atténuer l'impact économique de la pandémie du Covid-19. En 2020, les prêts accordés dans le cadre de ce régime de soutien gouvernemental en France se sont élevés à 4,4 milliards d'euros.

Remboursement et nouvelles émissions

HSBC Continental Europe a émis une dette subordonnée de Catégorie 2 (Tier2) d'un montant de 500 millions EUR le 22 mai 2020 en émettant un emprunt subordonné d'une maturité de 10 ans souscrit par HSBC Bank plc.

En décembre 2020, HSBC Continental Europe a remboursé 3 prêts non garantis accordés par HSBC Bank plc pour un montant notionnel total de 2,3 milliards EUR comptabilisés en dettes envers les établissements de crédit et a émis 5 séries de titres non privilégiés avec des échéances allant de 3 à 7 ans pour un montant notionnel total de 2,3 milliards EUR souscrits par HSBC Bank plc, comptabilisés en dettes représentées par un titre.

Règlements et méthodes comptables adoptés au cours de l'exercice 2020

Suite à la modification du règlement n°2014 – 07 du 26 novembre 2014 intervenu le 22 décembre 2020 via le règlement n°2020-10 et à l'adoption d'un changement volontaire de politique comptable permettant la compensation, HSBC Continental Europe a appliqué une compensation de 32,3 milliards EUR pour les opérations de mise et prise en pension, 4,6 milliards EUR pour les emprunts de titres et 1,7 milliard EUR pour l'épargne réglementée. Voir Note 1.

1 Principes, règles et méthodes comptables

HSBC Holding plc, dont le siège social se situe à Londres, établit des états financiers consolidés dont la filiale HSBC Continental Europe fait partie. HSBC Continental Europe, dont le siège social est à Paris, établit elle-même des comptes consolidés. Ces états financiers sont disponibles sur le site Internet www.hsbc.fr ou www.hsbc.com.

Les comptes de HSBC Continental Europe sont établis conformément aux règlements 2014-03 et 2014-07.

Règlements et méthodes comptables adoptés au cours de l'exercice 2020

En 2020, l'Autorité des Normes Comptables a adopté le règlement n° 2020 – 10 du 22 décembre 2020 modifiant le règlement 2014-07 du 26 novembre 2014 relatif aux comptes des entreprises du secteur bancaire. Conformément aux amendements apportés par ce règlement HSBC Continental Europe applique des règles de compensation aux opérations d'emprunts de titres ainsi qu'à l'épargne réglementée centralisée auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations. Par ailleurs, en 2020, HSBC Continental Europe a procédé à un changement volontaire de politique comptable permettant l'application de règles de compensation lorsqu'il peut être établi que les obligations réciproques sont réglées sur base nette pour une même contrepartie, une même devise et une même date de maturité conformément aux accords contractuels en vigueur pour lesquels le droit de régler sur base nette peut être exercé.

(a) Comptabilisation et amortissement des immobilisations

HSBC Continental Europe applique les dispositions des articles 214-1 à 214-27. Évaluation des actifs postérieurement à leur date d'entrée du règlement n° 2014-03 de l'ANC relatives à l'amortissement et à la dépréciation des actifs.

HSBC Continental Europe applique l'approche par composants pour l'enregistrement et l'amortissement des immobilisations.

Immeubles d'exploitation et de placement

Pour les immeubles d'exploitation et de placement, HSBC Continental Europe a appliqué l'approche par composants en retenant *a minima* les composants et les modes et durées d'amortissements suivants :

Composants	Modes et durées d'amortissements
Infrastructures	
Construction	25 et 50 ans linéaire
Gros œuvre	25 ans linéaire
Installations techniques	
Climatisation Ventilation Chauffage	10 ans linéaire
Installation électrique lourde	10 ans linéaire
Installation téléphonique et électricité légère	10 ans linéaire
Installation sécurité	10 ans linéaire
Agencements	
Travaux et agencements de second œuvre	10 ans linéaire

Fonds de commerce

Les fonds de commerce acquis sont susceptibles de faire l'objet d'une dépréciation en cas d'indices objectifs de perte de valeur.

Mali de fusion

Le mali technique est affecté selon les modalités prévues à l'article 745-6 du règlement 2014-03 aux différents actifs apportés concernés et inscrit dans les comptes conformément aux règles précisées à l'article 745-7.

Le mali technique est amorti ou rapporté au résultat selon les mêmes règles et dans les mêmes conditions que les actifs sous-jacents auxquels il est affecté. (Voir Note 6).

Notes annexes aux comptes sociaux

Autres immobilisations

Concernant les autres catégories d'immobilisations, les durées d'amortissement retenues ont été déterminées en fonction des durées d'utilité des biens considérés :

Composants	Modes et durées d'amortissements
Matériel de bureau	5 ans, dégressif ou linéaire
Mobilier	5 à 10 ans, dégressif ou linéaire
Matériel informatique	3 à 7 ans, dégressif ou linéaire
Logiciels	3, 5 ou 10 ans, linéaire

Immobilisations données en location – crédit-bail mobilier

Les immobilisations données en location dans le cadre de l'activité de crédit-bail mobilier sont enregistrées conformément aux principes comptables définis par l'avis n° 2006-C du 4 octobre 2006 du Comité d'Urgence afférents à l'interprétation des dispositions de l'avis n° 2004-15 du 23 juin 2004 du CNC relatif à la définition, la comptabilisation et l'évaluation des actifs excluant dans les comptes individuels les contrats de location au sens d'IAS 17 du champ d'application des articles 211-1 à 224-4 du règlement n° 2014-03 de l'ANC.

Les immobilisations données en location dans le cadre de l'activité de crédit-bail mobilier sont amorties, en utilisant la méthode linéaire, sur la durée réelle d'utilisation mais sans excéder la durée du contrat de location.

Les durées d'amortissement généralement retenues sont les suivantes :

- mobilier et matériel de bureau : 5 ans ;
- matériel informatique: 3 ans ;
- matériel et outillage: 5 à 7 ans.

Les dotations aux amortissements des immobilisations corporelles données en location sont portées dans les charges sur opérations de crédit-bail et location avec option d'achat ou de location simple.

Dans la comptabilité financière, l'encours financier des contrats est substitué aux immobilisations nettes données en location. La différence entre les encours financiers et la valeur nette comptable des immobilisations est représentée par la réserve latente brute.

(b) Portefeuille titres

Les opérations sur titre sont enregistrées conformément aux principes comptables définis aux articles 2311-1 à 2391-1 du règlement n° 2014-07 de l'ANC.

Les titres sont classés dans les catégories suivantes :

- les titres de transaction ;
- les titres de placement ;
- les titres d'investissement ;
- les titres de l'activité du portefeuille ;
- les autres titres détenus à long terme ;
- les titres de participation et parts dans les entreprises liées.

Les titres sont enregistrés au bilan en date de règlement.

Titres de transaction

Les titres de transaction sont à l'origine des titres négociables sur un marché actif, acquis ou vendus dès l'origine avec l'intention de les revendre ou de les racheter à court terme et détenus dans le cadre de l'activité de mainteneur de marché ou gérés dans le cadre d'une gestion spécialisée de portefeuille de transaction.

Les titres de transaction sont enregistrés à leur prix de revient (coupon couru inclus s'il s'agit de titres à revenu fixe). A la date de clôture, ces titres sont évalués au prix du marché et les variations de valeur sont portées dans le compte de résultat.

Titres de placement

Les titres de placement sont les titres qui ne sont inscrits ni parmi les titres de transaction, ni parmi les titres d'investissement, ni parmi les titres visés aux articles 2351-1, 2351-2 et 2351-3 du règlement n° 2014-07 de l'ANC acquis dans une optique de rendement et pouvant faire l'objet d'une revente à plus ou moins brève échéance.

A la date d'acquisition, ils sont enregistrés au bilan à leur prix d'acquisition.

A la clôture de la période, les titres de placement sont évalués individuellement au plus bas du prix de revient ou du prix de marché.

Les moins-values latentes donnent lieu à la constitution d'une dépréciation.

Titres d'investissement

Sont considérés comme des titres d'investissement les titres à revenu fixe qui ont été acquis avec l'intention de les détenir de façon durable, en principe jusqu'à l'échéance.

Les titres d'investissement sont enregistrés à la date de leur acquisition au prix d'acquisition.

Les titres d'investissement sont maintenus à leur coût historique.

Lorsque le prix d'acquisition des titres à revenu fixe est supérieur à leur prix de remboursement, la différence est amortie sur la durée de vie résiduelle des titres.

Lors de l'arrêté comptable, les moins-values latentes ressortant de la différence entre la valeur comptable, corrigée des amortissements et reprises des différences décrites ci-dessus, et le prix de marché des titres à revenu fixe ne font pas l'objet d'une dépréciation, sauf s'il existe une forte probabilité que l'établissement ne conserve pas ces titres jusqu'à l'échéance en raison de circonstances nouvelles et sans

préjudice des dépréciations à constituer en application des dispositions du Titre 2 du livre II du présent règlement, traitant du risque de crédit sur les titres, s'il existe des risques de défaillance de l'émetteur.

Les plus-values latentes ne sont pas comptabilisées.

Titres de l'activité de portefeuille

Cette rubrique regroupe les investissements réalisés de façon régulière avec pour seul objectif d'en retirer le gain en capital à moyen terme sans intention d'investir durablement dans le développement du fonds de commerce de l'entreprise émettrice, ni de participer activement à sa gestion opérationnelle. C'est notamment le cas des titres détenus dans le cadre d'une activité de capital risque.

Les titres de l'activité de portefeuille sont comptabilisés individuellement au plus bas de leur coût historique ou de leur valeur d'utilité, déterminée en tenant compte des perspectives générales d'évolution de l'émetteur et de l'horizon de détention.

Autres titres détenus à long terme

Les "Autres titres détenus à long terme" sont des actions et valeurs assimilées que HSBC Continental Europe entend détenir durablement pour en retirer à plus ou moins longue échéance une rentabilité satisfaisante, sans pour autant intervenir dans la gestion des entreprises dont les titres sont détenus, mais avec l'intention de favoriser le développement de relations professionnelles durables en créant un lien privilégié avec l'entreprise émettrice. Ces titres sont comptabilisés individuellement au plus bas de leur valeur d'acquisition ou de leur valeur d'utilité.

Les modalités d'évaluation de la valeur d'utilité sont précisées ci-après.

Titres de participation et parts dans les entreprises liées

La rubrique "Titres de participation et parts dans les entreprises liées" regroupe les titres détenus de façon durable (titres de participation) et les titres de filiales (parts dans les entreprises liées).

Les titres de participation sont évalués individuellement au plus bas de leur prix de revient ou de leur valeur d'utilité déterminée ci-après.

L'appréciation de la valeur d'utilité des titres de l'activité de portefeuille, des autres titres détenus à long terme et des titres de participation est effectuée selon une approche globale reposant sur la combinaison de différents critères :

- l'appréciation économique et financière de la société fondée essentiellement sur la valeur de son actif net réévalué ;
- l'appréciation du marché fondée sur des études d'analystes financiers ;
- l'évolution des cours de Bourse pour les sociétés cotées, et pour les titres de participation, la prise en compte des relations spécifiques pouvant exister entre HSBC Continental Europe et chacune des sociétés concernées.

Comptabilisation des plus ou moins-values

Les plus ou moins-values sur titres de transaction sont enregistrées dans la rubrique "Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de négociation".

Les plus ou moins-values de cession et les mouvements de dépréciations sur titres de placement sont enregistrés dans la rubrique "Gains ou pertes sur opérations de placement et assimilés".

Concernant les autres titres, les plus ou moins-values de cession et les mouvements de dépréciations sont enregistrés dans la rubrique "Gains et pertes sur actifs immobilisés" du compte de résultat.

Opérations de pension livrée

Les opérations de cession ou d'acquisition temporaires de titres qui s'inscrivent juridiquement dans le cadre de la loi n° 93-1444 du 31 décembre 1993 modifiée par la loi n° 2003-1311 du 30 décembre 2003, dites de pension livrée sur titres, sont sans incidence sur la composition et la valorisation du portefeuille titres. Au plan comptable, conformément aux articles 2411-1 à 2412-4 du règlement n° 2014-07 de l'ANC, elles sont traitées comme des opérations de financement, la contrepartie des mouvements de trésorerie étant, suivant le sens de l'opération, une créance ou une dette. Les produits et charges perçus ou supportés par le cessionnaire ou le cédant sont comptabilisés en intérêts.

Valeurs reçues ou données en pension

Les opérations de pension qui ne sont pas effectuées dans le cadre de la loi n° 93-1444 sont classées sous cette rubrique dans le bilan. Leur traitement comptable est identique à celui décrit ci-dessus pour les pensions livrées.

Un traitement similaire est appliqué aux opérations de :

- "Buy and sell back" et "sell and buy back"
- prêts/emprunts de titres garantis par des dépôts cash.

Conformément au changement volontaire de politique comptable mis en œuvre par HSBC Continental Europe en 2020, les opérations de pensions données et reçues sont présentées sur base nette.

Prêts et emprunts

Les opérations de prêts et d'emprunts de titres sont enregistrées conformément à l'article 2361-2 du règlement n° 2014-07 de l'ANC.

Conformément aux dispositions du règlement 2020-10, les titres empruntés sont présentés en déduction de la dette représentative des titres empruntés.

(c) Créances et dettes

Prêts évalués individuellement

Créances douteuses et douteuses compromises

Les créances douteuses et douteuses compromises sont comptabilisées conformément à l'article 2222-1 du règlement 2014-07 de l'ANC.

Sont classées en créances douteuses les créances de toute nature, même assorties de garanties, présentant un risque probable ou certain de non-recouvrement total ou partiel.

Notes annexes aux comptes sociaux

La segmentation des encours chez HSBC Continental Europe se reflète dans le système de notation interne des crédits en vigueur dans notre établissement : aux clients sains correspond une note allant de 1 à 8 ; les clients douteux non compromis se voient attribuer la note 9 ; la note 10 est réservée aux douteux compromis, y compris les créances irrécouvrables avant leur passage en pertes.

Sont ainsi classées en créances douteuses :

- les créances impayées depuis plus de trois mois pour tous les types de crédit et le crédit-bail mobilier, ce délai étant porté à plus de six mois en matière de crédit immobilier ou de crédit-bail immobilier et à plus de neuf mois pour les crédits aux collectivités locales ;
- les créances présentant des critères de risque avéré ;
- les créances qui, avant même l'expiration de ces délais, présentent un caractère contentieux (redressement judiciaire, liquidation judiciaire, faillite personnelle, etc.) ;
- les créances issues de restructurations pour lesquelles le débiteur est à nouveau en défaut.

HSBC Continental Europe applique les dispositions de l'article 2221-2 du règlement n° 2014-07 de l'ANC relatif au caractère douteux des découverts. Pour les découverts, l'ancienneté de l'impayé est décomptée dès que :

- le débiteur a dépassé une limite autorisée qui a été portée à sa connaissance par HSBC Continental Europe ; ou
- le débiteur a été averti que son encours dépasse une limite fixée par HSBC Continental Europe dans le cadre de son dispositif de contrôle interne ; ou
- le débiteur a tiré des montants sans autorisation de découvert.

Le déclassement en douteux d'une créance entraîne immédiatement celui de l'ensemble des encours et des engagements relatifs au débiteur dans cette même catégorie, selon le principe de contagion, et le cas échéant, le déclassement en douteux des contreparties du même groupe, selon une analyse au cas par cas.

En application de l'article 2221-8, 2231.3 du règlement 2014-07 de l'ANC relatif au traitement comptable du risque de crédit, HSBC Continental Europe a mis en œuvre les dispositions spécifiques portant sur les créances restructurées et les créances douteuses compromises.

En application de l'article 2221-8 du règlement 2014-07 de l'ANC, sont considérées comme douteuses compromises les créances dont les perspectives de recouvrement sont fortement dégradées et pour lesquelles un passage en perte à terme est envisagé. Il s'agit des créances pour lesquelles la déchéance du terme a été prononcée ou pour lesquelles le contrat a été résilié en cas de crédit-bail, ainsi que des créances classées en douteux depuis plus d'un an, sauf si le passage en perte à terme n'est pas envisagé compte tenu des informations sur les perspectives de recouvrement disponibles à ce stade. Les intérêts sur créances douteuses compromises ne sont enregistrés en compte de résultat qu'au moment de leur paiement effectif.

Retour en encours sain

Un encours devenu douteux peut être à nouveau classé dans la catégorie des encours sains lorsque le paiement des échéances initiales de cet encours a repris de manière régulière, sans incident de paiement conformément à l'article 2221-5 du règlement 2014-07 de l'ANC.

Concernant les crédits restructurés, le classement en encours douteux peut être abandonné si, d'une part, l'encours respecte la condition précédente et, d'autre part, le risque sur la contrepartie est levé.

Instruments de réduction des risques

La banque a recours aux différents instruments usuels de réduction des risques : cautionnement, garanties réelles (réévaluées au moins annuellement, selon leur nature) et, de façon marginale, achat de dérivés de crédit ("CDS"). Dans ce dernier cas, la réduction des risques n'est prise en compte que dans la mesure où le dérivé répond aux critères réglementaires le permettant (durée, devise, etc.).

Enregistrement en résultat

Les dotations pour dépréciations des créances douteuses et douteuses compromises, prises en charge pour la détermination du résultat de l'activité bancaire, sont déterminées chaque année en fonction des risques de non-recouvrement évalués après analyse individuelle de chacun des dossiers concernés. Conformément à l'article 2231-1 du règlement 2014-07 de l'ANC, les dépréciations sur créances douteuses et douteuses compromises sont égales à la différence entre la valeur actualisée des flux de récupération futurs attendus et la valeur brute comptable de l'actif. Ces dépréciations ne peuvent pas être inférieures aux intérêts enregistrés sur les encours douteux non encaissés.

Au compte de résultat, les dotations et reprises sur dépréciations, les pertes sur créances irrécouvrables et les récupérations sur créances amorties sont comptabilisées sur la ligne "Coût du risque".

Prêts évalués sur base de portefeuille

Les créances douteuses ne sont pas évaluées sur la base de portefeuille ; les dépréciations sont évaluées sur base individuelle.

Décotes sur créances restructurées

En application des articles 2221-5 et 2231-3 du règlement n° 2014-07 de l'ANC, HSBC Continental Europe met en œuvre les dispositions spécifiques portant sur les créances restructurées.

Lors de la restructuration, tout abandon de principal ou d'intérêt, échu ou couru, est constaté en perte.

Par ailleurs, au moment de la restructuration, le prêt restructuré fait l'objet d'une décote d'un montant égal à l'écart entre l'actualisation des flux contractuels initialement attendus et l'actualisation des flux futurs attendus de capital et d'intérêts issus de la restructuration. Le taux d'actualisation retenu est le taux d'intérêt effectif d'origine pour les prêts à taux fixe, ou le dernier taux effectif avant la date de restructuration déterminé selon les termes contractuels pour les prêts à taux variable.

Cette décote est enregistrée en coût net du risque lors de la restructuration puis reprise en marge d'intérêts sur la durée restant à courir de la créance.

Application du taux d'intérêt effectif

En application des articles 2111-1 à 2171 du règlement n° 2014-07 de l'ANC, HSBC Continental Europe a mis en œuvre la comptabilisation de l'étalement des commissions et des coûts liés à l'octroi d'un prêt avec effet rétroactif au 1er janvier 2010.

(d) Dettes envers les établissements de crédit et opérations avec la clientèle

L'ensemble des dettes est enregistré au coût amorti. Sont incluses dans ces rubriques les opérations de pension. Quant aux intérêts courus sur ces dettes, ils sont enregistrés au bilan parmi les dettes rattachées.

(e) Dettes représentées par un titre

Les dettes représentées par un titre sont classées selon la nature de leur support : bons de caisse, titres du marché interbancaire, titres de créances négociables, titres obligataires et assimilés, à l'exclusion des titres subordonnés enregistrés au sein des dettes subordonnées.

Les intérêts courus non échus attachés à ces titres sont portés dans un compte de dettes rattachées en contrepartie du compte de résultat.

Les primes d'émission ou de remboursement des emprunts obligataires sont amorties selon la méthode actuarielle sur la durée de vie de l'emprunt, les frais afférents à leur émission étant répartis linéairement sur cette même durée.

(f) Provisions

Conformément au règlement n° 2014-03 de l'ANC article 3222, les provisions sont constatées lorsqu'il est probable qu'une sortie de ressources, sans contrepartie au moins équivalente attendue du bénéficiaire (qu'il soit connu ou pas), sera nécessaire pour éteindre une obligation juridique ou implicite du fait d'événements passés et lorsque le montant de l'obligation peut être estimé de manière fiable.

Provisions pour retraites et autres avantages

HSBC Continental Europe a choisi d'adopter la recommandation 2013-02 de l'ANC relative aux règles de comptabilisation et d'évaluation des engagements de retraite et avantages similaires.

HSBC Continental Europe fait bénéficier certains salariés d'avantages à long terme et d'avantages postérieurs à l'emploi à savoir régimes de retraite et indemnités de fin de carrière.

Les coûts comptabilisés pour le financement des régimes à prestations définies sont déterminés en utilisant la méthode des unités de crédit projetées, chaque régime faisant l'objet d'évaluations actuarielles annuelles.

Les profits et pertes actuariels sont comptabilisés immédiatement en résultat.

Le coût des services de l'année, le rendement attendu des actifs du régime, le coût des services passés, ainsi que l'effet de désactualisation des passifs du régime sont comptabilisés en charges d'exploitation.

L'engagement net au titre des prestations définies comptabilisé au bilan représente la valeur actuelle des obligations de prestations définies corrigée des coûts de services passés non comptabilisés et diminuée de la juste valeur des actifs du régime. Tout actif résultant de ce calcul est limité au coût des services passés non comptabilisés, augmenté de la valeur actuelle des remboursements disponibles des futures cotisations au régime.

Les versements aux régimes à cotisations définies et aux régimes de retraite publics sont comptabilisés en charge à la date à laquelle ils sont dus lorsque les obligations de HSBC Continental Europe au titre des régimes sont équivalentes à celles d'un régime à cotisations définies.

Provision sur PEL et CEL

Les Comptes Epargne Logement ("CEL") et les Plans d'Epargne Logement ("PEL") sont des instruments financiers spécifiques institués par la loi n° 65-554 du 10 juillet 1965. Ils associent une phase d'épargne et une phase de crédit, indissociablement liées, la phase de crédit étant contingente à la phase d'épargne.

Conformément aux articles 2621-1 à 2624-2 du règlement n° 2014-07 de l'ANC relatifs à la comptabilisation des comptes et plans d'épargne logement dans les établissements habilités à recevoir des dépôts d'épargne logement et à consentir des prêts d'épargne logement, HSBC Continental Europe provisionne les conséquences défavorables des engagements sur PEL/CEL dans ses comptes sociaux.

Les engagements PEL sont évalués par génération, sans compensation entre les générations. Les engagements CEL sont considérés comme une seule et même génération, distincte de celles des PEL.

Les provisions liées aux conséquences défavorables de ces engagements sont calculées sur la base d'un modèle qui tient compte :

- d'une estimation du comportement futur d'épargne et de crédit de la clientèle, résultant de données historiques ;
- de la valeur des différents paramètres de marché, notamment taux et volatilité, déterminés à partir de données observables à la date d'évaluation.

Provision au titre des paiements à base d'actions

Paiement à base d'actions du Groupe HSBC

Les paiements à base d'actions sont constitués par les paiements fondés sur des actions émises par HSBC Holdings Plc.

Le personnel de HSBC Continental Europe bénéficie des avantages suivants :

- Depuis 2006, HSBC Holdings Plc a mis en place des plans d'actions HSBC Holdings Plc.
- Le personnel peut avoir la possibilité de souscrire des actions HSBC Holdings Plc dans le cadre du plan d'épargne d'entreprise.

Plan d'attribution d'actions

HSBC Continental Europe octroie des plans d'attributions d'actions à ses employés en contrepartie des services rendus.

La charge est enregistrée en résultat sur la période entre la date d'attribution et la date d'acquisition.

L'annulation de la charge peut résulter de l'incapacité à remplir les conditions d'acquisition pendant la période d'acquisition.

Le montant enregistré en résultat est ajusté pour tenir compte de la réalité des actions attribuées en date d'acquisition (certaines actions attribuées n'étant pas acquises en raison du non-respect par les salariés du critère de présence ou de performance).

(g) Positions de change

Les positions de change opérationnelles actives et passives en devises sont réévaluées au cours en vigueur à la clôture de la période et les profits ou pertes ainsi dégagés sont inclus dans les produits ou charges d'exploitation bancaire.

Notes annexes aux comptes sociaux

(h) Contrats de change à terme

Les contrats de change à terme non dénoués à la date de clôture et couverts par des opérations au comptant sont réévalués au cours du comptant de fin de la période. Les reports ou déports calculés lors de leur conclusion sont enregistrés *pro rata temporis* au compte de résultat. Les contrats de change à terme secs ou couverts par des instruments à terme sont réévalués au cours du terme restant à courir.

(i) Instruments financiers à terme

Le groupe HSBC Continental Europe est actif sur l'ensemble des marchés des instruments financiers, soit pour le compte de sa clientèle, soit dans une optique de couverture d'éléments de bilan ou d'arbitrage.

Options de taux et de change

Les options sont des contrats passés entre deux parties qui confèrent à l'une d'elles, l'acheteur, le droit d'acheter ou de vendre un actif réel ou un autre instrument financier appelé "actif sous-jacent" au terme d'une certaine période, à un prix convenu au moment de la conclusion du contrat.

Les contrats d'options se traduisent par le versement d'une prime par l'acheteur au vendeur. HSBC Continental Europe traite des options de taux et des options de change.

Les principes de base du traitement comptable de ces différents produits sont identiques.

A la conclusion du contrat, le montant notionnel de "l'actif sous-jacent" sur lequel porte l'option est enregistré en hors bilan.

En matière de produits et de charges, on distingue les contrats de couverture, des contrats négociés dans le cadre d'opérations de marché ou d'arbitrage :

- les produits et charges relatifs aux opérations de couverture sont rapportés de manière symétrique à ceux afférents à l'élément couvert ;
- dans le cas des opérations de marché, les positions sont revalorisées en date de situation. Pour les opérations cotées sur un marché organisé ou assimilé au sens des articles 2511-1 à 2516-1 du Livre II – Titre 5 – Chapitre 1 relatif à la comptabilisation des instruments financiers à terme de taux d'intérêts, du règlement n° 2014-07 de l'ANC, les variations de valeur de la position sont inscrites au compte de résultat, soit par le biais des appels de marge, soit directement à la suite d'un calcul mathématique lorsque les options ne sont pas cotées.

Contrats à terme de taux d'intérêts

Le mode de comptabilisation est identique à celui décrit ci-dessus pour les options.

Contrats d'échange de devises et/ou de conditions d'intérêts (swaps, FRA)

Les contrats d'échange de devises et/ou de conditions d'intérêts sont enregistrés conformément aux articles 2521-1 et 2529-1 du règlement n° 2014-07 de l'ANC.

Les contrats sont comptabilisés distinctement selon qu'ils ont pour objet :

- de maintenir des positions ouvertes isolées afin, le cas échéant, de bénéficier de l'évolution des taux d'intérêt ;
- de couvrir, de manière identifiée dès l'origine, conformément à l'article 4 du règlement n° 88-02 du CRBF modifié susvisé, le risque de taux d'intérêt affectant un élément ou un ensemble d'éléments homogènes, ou le risque de crédit dans le cas des *Credit Default Swaps* ("CDS") ;
- de couvrir et de gérer le risque global de taux d'intérêt de l'établissement sur l'actif, le passif et le hors bilan ;
- de permettre une gestion spécialisée d'un portefeuille de transaction (activité de *trading*).

Sur le plan comptable, les méthodes utilisées diffèrent selon qu'il s'agit d'opérations de couverture ou d'opérations réalisées dans le cadre de l'activité de *trading*.

Les résultats des opérations de couverture d'actifs ou de passifs sont enregistrés *pro rata temporis*. Il en est ainsi notamment pour les *swaps* négociés dans le cadre de la gestion actif/passif du risque global de taux.

Les résultats sur les positions gérées dans le cadre d'un portefeuille de *swaps* de transaction sont évalués en valeur actuelle après prise en compte d'une réfaction effectuée pour tenir compte des risques de contrepartie et des coûts futurs de gestion du portefeuille.

Dans les activités de marchés, les contrats négociés par HSBC Continental Europe sont réévalués aux conditions du marché dès la date de négociation.

Les montants des notionnels sont inscrits en hors bilan.

Risque de contrepartie attaché aux instruments financiers à terme

La correction de valeur au titre du risque de contrepartie est au moins égale au coût en fonds propres déterminé dans les conditions précisées à l'article 2525-3 du règlement n° 2014-07 de l'ANC.

(j) Impôts différés

Des impôts différés sont constatés sur la base des écarts temporaires entre la valeur comptable des actifs et passifs au bilan et la valeur fiscale attribuée à ces actifs et passifs. En règle générale, tous les écarts temporaires imposables donnent lieu à l'enregistrement d'un passif d'impôt différé tandis que les actifs d'impôts différés sont constatés dans la mesure où il existe une probabilité de bénéfices imposables futurs sur lesquels affecter ces écarts temporaires déductibles.

Les impôts différés sont calculés sur la base des taux d'imposition applicables prévisionnels sur les périodes auxquelles les actifs seront réalisés ou les passifs réglés.

(k) Information sectorielle

L'information n'est pas disponible sur la base des comptes sociaux mais est détaillée sur une base consolidée page 12 et les suivantes dans le rapport de gestion.

2 Créances sur les établissements de crédit

Ventilation des encours selon la durée restant à courir

	31 décembre 2020	31 décembre 2019
	€m	€m
Total après déduction de la créance de centralisation auprès de la Caisse des Dépôts et Consignation	42 138	
Créance de centralisation Caisse des Dépôts et Consignation présentée en déduction de l'épargne réglementée ¹	1 671	
Netting titres reçus en pension livrée ¹	29 434	
Total avant netting	73 243	96 318
A vue	27 640	37 876
A terme	45 512	58 362
≤ 3 mois	37 521	51 753
> 3 mois et ≤ 1 an	4 833	3 595
> 1 an et ≤ 5 ans	3 001	2 832
> 5 ans	157	182
Créances rattachées	91	80
Total général	73 243	96 318
– Dont titres reçus en pension livrée	39 851	70 809
– Dont prêts subordonnés	47	49

1 Voir Note 1. En 2019, ce montant aurait été réduit de 2 182 millions EUR au titre de la créance de centralisation auprès de la Caisse des Dépôts et Consignation présentée en déduction de l'épargne réglementée et de 49 739 millions EUR au titre de la compensation des opérations de pension livrées et reçues.

3 Crédits à la clientèle

Ventilation des encours par nature

	31 décembre 2020	31 décembre 2019
	€m	€m
Total	64 100	
Netting titres reçus en pension livrée ¹	2 890	
Total avant netting	66 990	82 094
Créances commerciales	2 601	2 688
Comptes ordinaires débiteurs	3 067	3 853
Autres concours à la clientèle ²	61 322	75 553
Total	66 990	82 094
– Dont crédits éligibles au refinancement de la Banque centrale européenne ou Banque de France	22 952	17 219
– Dont titre reçus en pension livrée	13 993	29 736

1 Voir Note 1. En 2019, ce montant aurait été réduit de 4 852 millions EUR au titre de la compensation des opérations de pension livrées et reçues.

2 S'explique par la baisse de l'activité de pension de titres.

Ventilation des encours par qualité

	31 décembre 2020			Total	31 décembre 2019
	Encours sains	Encours douteux	Dépréciation sur encours douteux		
	€m	€m	€m	€m	€m
Crédits aux particuliers	17 716	197	(111)	17 802	17 018
Crédits à la clientèle financière	2 048	–	(8)	2 040	2 789
Crédits à la clientèle non financière	32 150	1 434	(519)	33 065	32 457
Titres reçus en pension livrée	13 993	–	–	13 993	29 736
Créances rattachées	88	2	–	90	94
Total	65 995	1 633	(638)	66 990	82 094
– Dont prêts subordonnés				–	–
– Dont créances douteuses non compromises brutes				1 212	1 198
– Dont créances douteuses compromises brutes				421	454
– Dont dépréciations sur créances douteuses non compromises brutes				(341)	(275)
– Dont dépréciations sur créances douteuses compromises brutes				(297)	(294)

Notes annexes aux comptes sociaux

Ventilation des encours selon la durée restant à courir

	31 décembre 2020	31 décembre 2019
	€m	€m
A vue	3 429	5 247
A terme	63 552	76 754
≤ 3 mois	14 666	27 444
> 3 mois et ≤ 1 an	12 275	11 434
> 1 an et ≤ 5 ans	21 491	22 985
> 5 ans	15 120	14 891
Créances rattachées	9	93
Total	66 990	82 094

4 Portefeuilles de titres de transaction, de placement et d'investissement

	31 décembre 2020	31 décembre 2019
	Valeur nette comptable	Valeur nette comptable
	€m	€m
Effets publics et valeurs assimilées	24 629	20 574
- Titres de transaction	20 491	17 824
- Titres de placement	4 129	2 744
- Titres d'investissement	-	-
- Créances rattachées	9	6
<i>Dont titres empruntés présentés en déduction de la dette sur titres empruntés¹</i>	<i>3 929</i>	
Effets publics et valeurs assimilées après netting	20 700	
Obligations et autres titres à revenu fixe	5 183	5 628
Titres de transaction	1 474	3 016
- obligations et autres titres cotés	1 474	2 036
- obligations non cotées, titres du marché interbancaire et titres de créances négociables	-	-
Titres de placement	3 130	2 036
- obligations cotées	3 098	576
- obligations non cotées, titres du marché interbancaire et titres de créances négociables	32	6
Titres d'investissement	570	570
- obligations cotées	570	570
- obligations non cotées, titres du marché interbancaire et titres de créances négociables	-	-
Créances rattachées	9	6
Dont titres subordonnés	470	470
<i>Dont titres empruntés présentés en déduction de la dette sur titres empruntés¹</i>	<i>763</i>	
Obligations et autres titres à revenu fixe après netting	4 420	
Actions et autres titres à revenus variable et TAP	158	244
Titres de transaction	-	-
- actions cotées	-	-
- actions et autres titres non cotés	-	-
Titres de placement	-	8
- actions cotées	-	-
- actions et autres titres non cotés	-	8
Titres de l'activité de portefeuille ("TAP")	158	236
- TAP cotés	-	-
- TAP non cotés	158	236
Total	29 970	26 446

1 Voir Note 1. En 2019, ce montant aurait été réduit de 3 115 millions EUR au titre de la présentation sur base nette des titres empruntés.

Ventilation des effets publics et obligations par durée restant à courir

	31 décembre 2020	31 décembre 2019
	€m	€m
Effets publics et valeurs assimilées		
≤ 3 mois	1 032	799
> 3 mois et ≤ 1 an	2 448	2 438
> 1 an et ≤ 5 ans	5 899	5 981
> 5 ans	15 241	11 350
Créances rattachées	9	6
Total	24 629	20 574
Obligations et autres titres à revenu fixe		
≤ 3 mois	192	176
> 3 mois et ≤ 1 an	426	296
> 1 an et ≤ 5 ans	2 812	2 128
> 5 ans	1 744	3 022
Créances rattachées	9	6
Total	5 183	5 628

Valeur estimée du portefeuille de titres de placement et des titres de l'activité de portefeuille ("TAP")

	31 décembre 2020		31 décembre 2019	
	Valeur nette comptable €m	Valeur estimée €m	Valeur nette comptable €m	Valeur estimée €m
Effets publics et valeurs assimilées	4 129	4 214	2 744	2 809
Obligations et autres titres à revenu fixe	3 130	3 174	2 036	2 070
Actions et autres titres à revenu variable et TAP	158	199	244	295
Total titres de placement et TAP (hors créances rattachées)	7 417	7 587	5 024	5 174

Le portefeuille de titres de placement est constitué essentiellement de titres à revenu fixe dont le risque de taux est généralement couvert. Les règles d'évaluation de ce portefeuille sont indiquées dans la Note 1b.

Plus et moins-values latentes sur titres de placement et titres de l'activité de portefeuille ("TAP")

	31 décembre 2020		
	Avant provisions €m	Provisions Nettes de couverture €m	Plus-values/ moins-values nettes €m
Plus-values latentes sur titres de placement et TAP¹	172	–	172
– effets publics et valeurs assimilées	86	–	86
– obligations et autres titres à revenu fixe	45	–	45
– actions et autres titres à revenu variable et TAP	41	–	41
Moins-values latentes sur titres de placement et TAP¹	9	7	2
– effets publics et valeurs assimilées	1	–	1
– obligations et autres titres à revenu fixe	1	–	1
– actions et autres titres à revenu variable et TAP	7	7	–

¹ Dont latent des instruments dérivés de couverture associés : -73 millions EUR.

Informations complémentaires sur les titres données en application du règlement 2014-07 de l'ANC en date du 26 novembre 2014.

Aucun titre d'investissement n'a été cédé durant l'exercice.

La surcote (différence non amortie entre le prix d'acquisition et le prix de remboursement des titres) des titres de placement et d'investissement s'élève à 76 millions EUR pour 2020 et à 36 millions EUR pour 2019.

Aucun titre n'a fait l'objet d'un transfert d'un portefeuille à un autre en 2020 ou en 2019.

5 Titres de participation, titres détenus à long terme et parts dans les entreprises liées

	31 décembre 2020	31 décembre 2019
	Valeur nette comptable €m	Valeur nette comptable €m
Titres de participation	64	73
Titres cotés	–	–
– établissements de crédit	–	–
– autres	–	–
Titres non cotés	64	73
– établissements de crédit	45	45
– autres	19	28
Autres titres détenus à long terme	21	13
Titres cotés	–	–
– établissements de crédit	–	–
– autres	–	–
Titres non cotés	21	13
– établissements de crédit	–	–
– autres	21	13
Parts dans les entreprises liées	1 359	1 353
Titres cotés	–	–
– établissements de crédit	–	–
– autres	–	–
Titres non cotés	1 359	1 353
– établissements de crédit	583	571
– autres	776	782
Créances rattachées	–	–
Total (y compris réévaluation légale de 1976)	1 444	1 439

Notes annexes aux comptes sociaux

	31 décembre 2020	31 décembre 2019
	€m	€m
Valeurs brutes au 1er janvier (hors avances et créances rattachées)	1 557	1 661
Variations de l'année :		
- acquisitions de titres/augmentations de capital	22	4
- cessions/réductions de capital	(17)	(108)
- incidence des différences de conversion	-	-
- autres mouvements/fusions	(1)	-
Valeurs brutes au 31 décembre (hors avances et créances rattachées)	1 561	1 557
Dépréciations au 1er janvier	(118)	(109)
Variations de l'année :		
- dotations de l'exercice	(9)	(16)
- reprises de dépréciations	10	7
- autres mouvements	-	-
- incidence des différences de conversion	-	-
Dépréciations au 31 décembre	(117)	(118)
Créances rattachées	-	-
Valeurs nettes au bilan y compris créances rattachées	1 444	1 439

6 Immobilisations incorporelles

	31 décembre 2020	31 décembre 2019
	€m	€m
Valeurs brutes au 1er janvier	662	467
Variations de l'année :		
- transferts et autres mouvements	1	13
- acquisitions d'immobilisations	34	183
- cessions d'immobilisations et autres mouvements ¹	(165)	(1)
Valeurs brutes au 31 décembre	532	662
Amortissements au 1er janvier	315	187
Variations de l'année :		
- dotations de l'exercice aux amortissements et aux dépréciations ²	333	128
- transferts et autres mouvements	-	-
- cessions, retraits d'immobilisations et autres mouvements ¹	(158)	-
Amortissements au 31 décembre	490	315
Valeurs nettes des immobilisations au 31 décembre	42	347

1 Principalement des mises au rebut logiciels.

2 Dont amortissement exceptionnel sur logiciel pour 155 millions EUR et dépréciation de logiciels et autres immobilisations incorporelles pour 153 millions EUR.

Depuis le 1er janvier 2016 et conformément au nouveau règlement de l'ANC n° 2015-06 du 23 novembre 2015 modifiant le règlement n° 2014-03 de l'ANC, le mali technique est comptabilisé dans un compte spécifique par catégorie d'actif concerné après son affectation (art. 745-6). Il est amorti selon les mêmes règles et dans les mêmes conditions que les actifs sous-jacents auxquels il est affecté (art. 745-7).

Le mali subit une dépréciation lorsque la valeur actuelle d'un ou plusieurs actifs sous-jacents auxquels la quote-part de mali a été affectée devient inférieure à la valeur comptable du ou des actifs majorée de la quote-part de mali affectée. La valeur actuelle correspond à la valeur la plus élevée entre la valeur vénale et la valeur d'usage (cf. article 214-1 à 214-27 du règlement n° 2015-06 de l'ANC).

Affectation du mali aux actifs

	Valeur brute à l'ouverture de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Valeur nette à la clôture de l'exercice
	€m	€m	€m	€m
Immobilisations incorporelles	27,3	-	27,3	-
Immobilisations corporelles	5,1	-	0,5	4,6
Immobilisations financières	0,2	-	-	0,2
Total	32,6	-	27,8	4,8

7 Immobilisations corporelles

	31 décembre 2020	31 décembre 2019
	€m	€m
Valeurs brutes au 1er janvier	786	751
Variations de l'année :	–	–
– transferts et autres mouvements	–	(12)
– acquisitions d'immobilisations	51	60
– cessions d'immobilisations et autres mouvements	(73)	(13)
Valeurs brutes au 31 décembre	764	786
Amortissements au 1er janvier	605	554
Variations de l'année :	–	–
– dotations de l'exercice aux amortissements et aux dépréciations ²	150	62
– transferts et autres mouvements	–	–
– cessions, retraits d'immobilisations et autres mouvements ¹	(70)	(11)
Amortissements au 31 décembre	685	605
Valeurs nettes au bilan au 31 décembre	79	181

1 Dont sortie du siège social historique pour 46 millions EUR.

2 Dont provisions pour dépréciation pour 92 millions EUR.

Ventilation des immobilisations corporelles par nature

	31 décembre 2020	31 décembre 2019
	€m	€m
Terrains et constructions d'exploitation	34	37
Terrains et constructions hors exploitation	1	1
Autres immobilisations corporelles	44	143
Valeurs nettes au bilan au 31 décembre	79	181

Crédit-bail et Location avec Option d'Achat

	31 décembre 2020	31 décembre 2019
	€m	€m
Immobilisation en cours	3	3
Valeurs brutes ¹	926	945
Amortissements	(481)	(427)
Créances rattachées	–	1
Total	448	522

1 Principaux biens en stock en 2020 : routier pour 348 millions EUR, BTP pour 104 millions EUR et bureautique informatique pour 175 millions EUR.

Au 31 décembre 2020, l'encours financier des contrats de crédit-bail mobilier s'élève à 476 millions EUR (506 millions EUR en 2019) et la provision pour réserve latente négative avant impôts différés est de 33 millions EUR (52 millions EUR en 2019).

8 Dépréciations et provisions enregistrées en coût du risque

	Encours au 1er janv. 2020	Dotations	Reprises utilisées	Reprises disponibles	Autres variations	Encours au 31 déc. 2020
	€m	€m	€m	€m	€m	€m
Dépréciations sur créances douteuses interbancaires et clientèle (hors intérêts douteux)	570	247	(50)	(125)	(4)	638
Dépréciations sur titres	–	–	–	–	–	–
Provisions pour engagements par signature	38	36	–	(19)	(11)	44
Total des dépréciations et des provisions enregistrées en coût du risque	608	283	(50)	(144)	(15)	682

Coût du risque

	31 décembre 2020	31 décembre 2019
	€m	€m
Dotations nettes aux dépréciations de l'exercice :		
– créances douteuses, douteux compromis, clientèle et bancaires (hors intérêts douteux)	(195)	(119)
– risques de contrepartie sur titres	–	–
– engagements par signature	(18)	(16)
– récupération sur créances amorties	2	2
Total coût du risque	(211)	(133)
– Dont pertes :		
– non couvertes sur créances douteuses	(73)	(11)
– non couvertes sur engagements par signature	–	–
– couvertes par des provisions	(50)	(83)

Notes annexes aux comptes sociaux

9 Autres actifs

	31 décembre 2020 €m	31 décembre 2019 €m
Comptes de règlement relatifs aux opérations sur titres	1 881	918
Débiteurs divers et autres comptes d'actif	31 380	25 283
Total	33 261	26 201

10 Comptes de régularisation actif

	31 décembre 2020 €m	31 décembre 2019 €m
Comptes d'encaissement	128	157
Autres comptes de régularisation ¹	54 006	42 371
Total	54 134	42 528

¹ Dont valeur de marché des dérivés : 53 173 millions EUR en 2020, contre 41 250 millions EUR en 2019.

11 Opérations de trésorerie et interbancaires

Dettes envers les établissements de crédit

	31 décembre 2020 €m	31 décembre 2019 €m
Total	28 896	
Netting titres donnés en pension livrée ¹	29 434	—
Total avant netting	58 330	82 458
A vue	6 528	25 434
A terme	51 760	56 975
≤ 3 mois	34 833	46 575
> 3 mois et ≤ 1 an	2 813	3 500
> 1 an et ≤ 5 ans	14 114	5 650
> 5 ans	—	1 250
Dettes rattachées	42	49
Total	58 330	82 458
<i>Dont titres donnés en pension livrée</i>	<i>37 281</i>	<i>65 323</i>

¹ Voir Note 1. En 2019, ce montant aurait été réduit de 49 739 millions EUR au titre de la compensation des opérations de pension livrées et reçues.

12 Dépôts de la clientèle

Nature des opérations

	31 décembre 2020 €m	31 décembre 2019 €m
Total après déduction de la créance de centralisation auprès de la Caisse des Dépôts et Consignation	63 319	
Créance de centralisation auprès de la Caisse des Dépôts et Consignation présentée en déduction de l'épargne réglementée ¹	1 671	
Netting titres donnés en pension livrée ¹	2 890	
Total avant netting	67 880	67 474
Dépôts à vue	39 887	67 474
Comptes à régime spécial à vue	7 999	7 818
Comptes à régime spécial à terme	720	722
Comptes à terme	13 236	11 289
Total des dépôts de la clientèle (hors pensions livrées)	61 842	57 966
Titres donnés en pension livrée	6 009	9 462
Dettes rattachées	29	46
Total des comptes créditeurs de la clientèle	67 880	67 474

¹ Voir Note 1. En 2019, ce montant aurait été réduit de 2 182 millions EUR au titre de la créance de centralisation auprès de la Caisse des Dépôts et Consignation présentée en déduction de l'épargne réglementée et de 4 852 millions EUR au titre de la compensation des opérations de pension livrées et reçues.

Ventilation des comptes créditeurs de la clientèle par durée restant à courir

	31 décembre 2020	31 décembre 2019
	€m	€m
A vue	47 886	46 095
A terme	19 965	21 333
≤ 3 mois	18 082	18 717
> 3 mois et ≤ 1 an	1 601	153 619
> 1 an et ≤ 5 ans	225	223
> 5 ans	57	58
Dettes rattachées	29	46
Total	67 880	67 474

13 Dettes représentées par un titre

	31 décembre 2020	31 décembre 2019
	€m	€m
Bons de caisse (y compris dettes rattachées)	—	—
Titres du marché interbancaire et titres de créances négociables	7 838	16 110
Emprunts obligataires	9 460	8 660
Dettes rattachées	21	35
Total	17 319	24 805

Ventilation des dettes représentées par un titre par durée restant à courir

	31 décembre 2020	31 décembre 2019
	€m	€m
Dettes représentées par un titre	17 298	24 770
≤ 3 mois	52	1 820
> 3 mois et ≤ 1 an	3 317	9 611
> 1 an et ≤ 5 ans	5 918	5 872
> 5 ans	8 011	7 467
Dettes rattachées	21	35
Total	17 319	24 805

Les primes d'émission restant à amortir s'élèvent à 9,8 millions EUR au 31 décembre 2020, contre 13 millions EUR au 31 décembre 2019.

14 Provisions

	Encours au 1er Janv. 2020	Dotations ¹	Reprises utilisées	Reprises disponibles	Autres variations	Encours au 31 déc. 2020
	€m	€m	€m	€m	€m	€m
Provisions pour engagements par signature et litiges	76	36	(2)	(20)	(12)	78
Autres provisions	324	298	(92)	(17)	2	515
Total	400	334	(94)	(37)	(10)	593

¹ Correspondant principalement aux provisions enregistrées au titre des plans de restructuration. Voir 'Fait significatifs de l'exercice 2020'.

Provision sur PEL/CEL

	31 décembre 2020				CEL
	PEL				
	≤ 4 ans	> 4 ans et ≤ 10 ans	> 10 ans	Total	
	€m	€m	€m	€m	€m
Encours collectés	19	277	390	686	88
Encours de crédit	—	—	—	—	—
Provisions	—	—	(6)	(6)	—
Dotations/reprises nettes aux provisions	—	—	—	—	—

15 Autres passifs

	31 décembre 2020	31 décembre 2019
	€m	€m
Total après déduction des titres empruntés	53 455	82 458
Titres empruntés présentés en déduction de la dette sur titres empruntés ¹	4 692	—
Total avant netting	58 147	82 458
Comptes de règlement relatifs aux opérations sur titres	279	557
Créditeurs divers et autres ²	17 137	11 963
Titres de transaction vendus à découvert et titres reçus en pension livrée revendus fermes	40 731	41 569
Total	58 147	54 089

¹ Voir Note 1. En 2019, ce montant aurait été réduit de 3 115 millions EUR au titre de la présentation sur base nette de la dette sur titres empruntés.

² Dont dépôts de garantie sur instruments financiers reçus en 2020 : 16 283 millions EUR, contre 11 610 millions EUR en 2019.

16 Comptes de régularisation passif

	31 décembre 2020	31 décembre 2019
	€m	€m
Comptes de décaissement	111	110
Autres comptes de régularisation ¹	53 593	42 383
Total	53 704	42 493

¹ Dont valeur de marché des dérivés : 52 474 millions EUR en 2020 et 41 270 millions EUR en 2019.

17 Dettes subordonnées

Cette rubrique regroupe les dettes à terme ou à durée indéterminée, matérialisées ou non par des titres, dont le remboursement en cas de liquidation du débiteur n'est possible qu'après désintéressement des autres créanciers.

Le cas échéant, les intérêts courus à verser attachés aux dettes subordonnées sont portés dans un compte de dettes rattachées en contrepartie du compte de résultat.

	31 décembre 2020	31 décembre 2019
	€m	€m
Titres subordonnés remboursables	—	—
Titres participatifs et subordonnés à durée indéterminée	16	16
Emprunts subordonnés	2 610	2 110
Dettes rattachées	2	2
Total	2 629	2 128

Emissions de HSBC Continental Europe

Les titres subordonnés émis par HSBC Continental Europe, en euros comme en devises, sont des dettes dont le remboursement, en cas de liquidation, n'est possible qu'après le désintéressement des autres créanciers mais avant celui des porteurs de titres participatifs ou de parts de capital.

Titres participatifs : titres subordonnés à durée indéterminée

	Date d'émission	Date d'échéance	Taux de référence	Devise d'émission	31 décembre 2020	31 décembre 2019
					€m	€m
Titres subordonnés à durée indéterminée	22.07.1985		TMO - 0,25	FRF	16	16
Dettes rattachées					—	—
Total (y compris les dettes rattachées)					16	16

Les titres participatifs ne sont remboursables qu'en cas de liquidation de la société à un prix égal au pair.

Emprunts subordonnés

	Date d'émission	Date d'échéance	Type de taux	Devise d'émission	31 décembre 2020	31 décembre 2019
					€m	€m
Emprunts subordonnés¹	22.12.2014	22.12.2029	Taux variable	EUR	260	260
Emprunts à durée indéterminée ²	26.05.2017	Perpétuelle	Taux fixe tel que défini dans le contrat	EUR	200	200
	28.03.2018	Perpétuelle	Taux fixe tel que défini dans le contrat	EUR	300	300
	16.12.2019	Perpétuelle	Taux fixe tel que défini dans le contrat	EUR	250	250
Emprunts subordonnés ³	26.05.2017	26.05.2027	Taux variable	EUR	300	300
	21.06.2018	21.06.2028	Taux variable	EUR	300	300
	29.01.2019	29.01.2029	Taux variable	EUR	400	400
	27.07.2019	27.06.2029	Taux variable	EUR	100	100
	22.05.2020	22.05.2030	Taux variable	EUR	500	—
Dettes rattachées					2	2
Total (y compris dettes rattachées)					2 612	2 112

¹ Le remboursement total ou partiel de ces titres est possible à partir de décembre 2024. La conversion du passif subordonné en capital ou en dette n'est pas possible.

² Tier 1 : Le remboursement total ou partiel de ces titres (Tier 1 additionnel ou "Additional Tier 1") est possible, sous certaines conditions, à partir du 26 mai 2022. La transformation en capital de ces titres est possible sous certaines conditions.

³ Tier 2 : Le remboursement total ou partiel de ces titres (Tier 2) est possible, sous certaines conditions, à partir du 26 mai 2022. La conversion du passif subordonné en capital ou en dette n'est pas possible.

18 Capital social

	31 décembre 2020		31 décembre 2019	
	Nombre d'actions	Montant (en milliers d'euros)	Nombre d'actions	Montant (en milliers d'euros)
(actions de 5 euros de nominal)				
Au 1er janvier	98 231 196	491 156	73 316 988	366 585
– exercice d'options de souscription	–	–	–	–
– augmentation de capital	–	–	24 914 208	124 571
– réduction du capital	–	–	–	–
Au 31 décembre	98 231 196	491 156	98 231 196	491 156

Droits de vote

Au 31 décembre 2020, le total des droits de vote s'établit à 98 231 196.

19 Capitaux propres

	31 décembre 2020	31 décembre 2019
	€m	€m
Capital souscrit	491	491
Prime d'émission, fusion, etc.	2 155	2 158
Réserves	1 041	1 041
– réserve légale	38	38
– réserve des plus-values à long terme	406	406
– réserve de réévaluation	3	3
– réserve extraordinaire et autres	305	305
– réserve libre	294	294
– écart de réévaluation sur coût des services passés	(5)	(5)
Report à nouveau ¹	3 185	3 330
Acomptes sur dividende	–	–
Provisions réglementées	–	–
Résultat de la période	(906)	(147)
Capitaux propres	5 966	6 873

¹ Avant affectation proposée soumise à l'approbation de l'Assemblée Générale de HSBC Continental Europe.

Variation des capitaux propres en 2020

	2020
	€m
Solde au 1er janvier	6 873
Résultat de la période	(906)
Emission liée aux options de souscription d'actions	–
Augmentation de capital	–
Acompte sur dividendes	–
Autres	(1)
Solde au 31 décembre	5 966

Réserve légale

Cette réserve est constituée par un prélèvement d'un vingtième au moins des bénéfices de l'année. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve atteint le dixième du capital social. Elle n'est pas distribuable.

Réserve des plus-values nettes à long terme

La distribution de cette réserve entraînerait une imposition complémentaire égale à la différence entre l'imposition à taux normal et l'imposition à taux réduit.

Réserve de réévaluation (réévaluation de 1976)

Cette réserve peut être incorporée au capital mais elle ne peut être distribuée ou utilisée pour compenser des pertes.

Autres réserves

Les sommes mises en réserves depuis plus de cinq ans feraient l'objet d'un précompte si elles étaient distribuées.

Pour les distributions mises en paiement à compter du 1er janvier 2000, HSBC Continental Europe pourra, désormais, prélever les dividendes sur les bénéfices soumis à l'impôt sur les sociétés au titre d'exercices clos depuis cinq ans au plus, en commençant par le plus ancien, en application du décret du 21 décembre 1999.

20 Pensions, plan de retraite

	31 décembre 2020	31 décembre 2019
	€m	€m
Provision pour engagements sociaux ¹	158	171

¹ Dont 5,1 millions EUR en 2020 d'engagements contractés pour pensions de retraite à leur profit pour les membres du Conseil d'Administration contre 4,9 millions EUR en 2019.

Principales hypothèses actuarielles retenues pour les régimes d'avantages postérieurs à l'emploi à prestations définies

Au 31 décembre 2020, les principales hypothèses actuarielles retenues pour l'évaluation des engagements des régimes de retraite, qui serviront de base au calcul des charges de 2020, étaient les suivantes :

(en %)	Taux d'actualisation	Taux d'inflation	Taux de revalorisation des retraites versées et différées	Taux de revalorisation des salaires
Au 31 décembre 2020	0,4	1,50	0,40	2,57
Au 31 décembre 2019	0,65	1,50	1,50	2,61

HSBC Continental Europe détermine les taux d'actualisation en liaison avec ses actuaires sur la base du rendement actuel moyen d'emprunts de qualité (notés AA), dont les échéances correspondent à celles de ses obligations à régime de prestations définies.

Provision comptabilisée

	31 décembre 2020	31 décembre 2019
	€m	€m
Valeur actuarielle des engagements à prestations définies	163	178
Juste valeur des actifs des régimes	(6)	(7)
Passif net comptabilisé	158	171

L'ensemble des éléments constituant le tableau ci-dessous a été passé par résultat.

Actif/(passif) net des régimes de retraite à prestations définies

	Juste valeur des actifs des régimes de retraite	Valeur actualisée des obligations postérieures à l'emploi	Actif/(passif) net au titre des avantages postérieurs à l'emploi
	€m	€m	€m
Passif net au titre des avantages postérieurs à l'emploi au 1er janvier 2020	7	178	171
Coûts des services rendus	—	7	7
Revenu/(coût) d'intérêt net sur les passifs au titre des avantages postérieurs à l'emploi	—	2	2
Effets de revalorisation ¹	—	(16)	(16)
Prestations versées	(1)	(8)	(7)
Au 31 décembre 2020	6	163	158

¹ Inclus l'extourne de la provision d'Indemnités de Fin de Carrière de -21 millions EUR et 5 millions EUR dus au changement du taux d'actualisation et du taux de charges sociales.

Juste valeur des actifs des régimes de retraite ventilés par classe d'actif

	31 décembre 2020				Dont HSBC
	Juste valeur	Prix coté observable sur un marché actif	Absence de prix coté observable sur un marché actif		
	€m	€m	€m	€m	€m
Juste valeur des actifs des régimes de retraite	6	6	—	—	—
– actions	—	—	—	—	—
– titres	6	6	—	—	—
– immobilier	—	—	—	—	—
– dérivés	—	—	—	—	—
– autres	—	—	—	—	—

21 Hors bilan

	31 décembre 2020	31 décembre 2019
	€m	€m
A – Engagements de financement		
Engagements donnés	47 223	40 093
Accords de refinancement et autres engagements de financement en faveur d'établissements de crédit	2 544	2 223
En faveur de la clientèle	44 679	37 870
– ouvertures de crédits confirmés ¹	44 594	37 841
– acceptations à payer et divers	85	29
Engagements reçus	3 324	5 479
Accords de refinancement et autres engagements de financement reçus d'établissements de crédit	3 324	5 479
B – Engagements de garantie		
Engagements donnés	9 695	10 398
Cautions, avals et autres garanties d'ordre d'établissements de crédit	2 603	2 674
Cautions, avals et autres garanties d'ordre de la clientèle	7 093	7 724
Engagements reçus	17 931	16 692
Cautions, avals et autres garanties reçus d'établissements de crédit	17 931	16 692

¹ Principalement lié à des engagements donnés à des clients transférés en 2020 par HSBC Bank plc à HSBC Continental Europe.

Autres valeurs données en garantie

	31 décembre 2020
	€m
Créances données en garantie de <i>covered bonds</i>	4 000
Créances données en garantie 3G et TRICP	3 029
Créances données en garantie CCBM	17 085
Titres donnés en garantie	3 170
Total	27 284

22 Opérations sur instruments financiers à terme

	31 décembre 2020				31 décembre 2019			
	Juste valeur nette	Opérations de couverture ¹	Opérations de marché ¹	Total ¹	Juste valeur nette	Opérations de couverture ¹	Opérations de marché ¹	Total ¹
	€md	€md	€md	€md	€md	€md	€md	€md
Opérations fermes	(1,1)	29	3 634	3 663	(1,3)	35	3 277	3 312
Opérations sur marchés organisés	–	–	89	89	–	–	122	122
– contrats de taux	–	–	82	82	–	–	115	115
– contrats de change	–	–	–	–	–	–	–	–
– indices et actions	–	–	7	7	–	–	7	7
Opérations de gré à gré	(1,1)	29	3 545	3 574	(1,3)	35	3 155	3 190
– futures de taux	–	–	294	294	–	–	208	208
– <i>swaps</i> de taux	(0,6)	29	2 712	2 741	(1,3)	35	2 515	2 550
– <i>swaps</i> de devises et <i>swaps</i> cambistes	(0,1)	–	90	90	0,1	–	93	93
– autres contrats à terme	(0,4)	–	449	449	(0,1)	–	339	339
Opérations conditionnelles	(0,6)	–	723	723	(0,3)	11	902	913
Opérations sur marchés organisés	–	–	104	104	–	–	147	147
Options de taux	–	–	49	49	–	–	72	72
Options de change	–	–	50	50	–	–	54	54
Autres options	–	–	5	5	–	–	21	21
Opérations de gré à gré	(0,6)	–	619	619	(0,3)	11	755	766
<i>Caps</i> et <i>floors</i>	(0,1)	–	229	229	(0,2)	–	277	277
<i>Swaptions</i> et options	(0,5)	–	390	390	(0,2)	11	479	490
– achetés	(0,5)	–	25	25	–	5	26	31
– vendus	–	–	365	365	(0,2)	6	453	459
Total des opérations sur instruments financiers à terme	(1,7)	29	4 357	4 386	(1,6)	46	4 179	4 225

1 Montant des notionnels.

Informations complémentaires sur les contrats de taux d'intérêt de gré à gré

	31 décembre 2020	31 décembre 2019
	€md	€md
Montant des notionnels		
Contrats de couverture individualisée ¹	22	30
Contrats de couverture globale ²	7	5
Contrats permettant une gestion spécialisée d'un portefeuille de transaction	2 712	2 515
Opérations de marché en position isolée	–	–

1 Les *swaps* comptabilisés dans la catégorie "Contrats de couverture individualisée" ont pour objectif de couvrir le risque de taux et de change d'un actif et d'un passif identifié dès l'origine.

2 Les *swaps* comptabilisés dans la catégorie de "gestion globale du risque de taux" ont pour objectif de couvrir et de gérer le risque global de taux d'intérêt de l'établissement sur les actifs et les passifs.

Instruments financiers : durée restant à courir

	31 décembre 2020			Total
	≤ 1 an	> 1 an et ≤ 5 ans	> 5 ans	
(en milliards d'euros)	€md	€md	€md	€md
Instruments financiers de :				
– devises	20	47	24	91
– taux	1 329	1 376	1 119	3 824
– autres	433	35	3	471
Total	1 782	1 458	1 146	4 386

Notes annexes aux comptes sociaux

Montants de l'équivalent risque de crédit sur produits dérivés

	31 décembre 2020	31 décembre 2019
	€m	€m
A – Contrats négociés à l'intérieur de conventions-cadres et bénéficiant des effets de compensation	11 747	11 199
1. Transactions réalisées avec des établissements de crédit appartenant à un pays du groupe OCDE	11 587	11 080
2. Transactions réalisées avec la clientèle, et avec des établissements de crédit n'appartenant pas à un pays du groupe OCDE	160	119
B – Autres contrats	331	735
1. Transactions réalisées avec des établissements de crédit appartenant à un pays du groupe OCDE	320	725
– contrats sur taux d'intérêts	195	642
– contrats sur devises	108	74
– contrats sur actions	17	9
– contrats de dérivés de crédit	–	–
– contrats sur produits de base	–	–
2. Transactions réalisées avec la clientèle, et avec des établissements de crédit n'appartenant pas à un pays du groupe OCDE	11	10
– contrats sur taux d'intérêts	2	2
– contrats sur devises	9	8
– contrats sur actions	–	–
Total des équivalents risques de crédit	12 078	11 933
Soit un montant équivalent risque de crédit après pondération de :	3 078	2 709

Effets des compensations sur les équivalents risques de crédits

	31 décembre 2020	31 décembre 2019
	€m	€m
Equivalents risques avant compensation	86 613	75 514
Bénéfices résultant de la liquidation des positions	(73 243)	(62 548)
Bénéfice résultant des garanties reçues	(1 292)	(1 032)
Equivalents risques après compensation	12 078	11 933

Modification apportée aux données publiées à fin 2019 pour corriger l'allocation de nos équivalents risques de crédit sur produits dérivés liés au collatéral posté face à nos contreparties. Ces équivalents risques de crédit font bien partie de contrats négociés à l'intérieur de convention-cadre et bénéficient d'effet de compensation (Rubrique A). Ils ont été présentés à tort sous "Autres contrats" – Rubrique B sur la note de 2019.

23 Marge d'intérêts

	31 décembre 2020	31 décembre 2019
	€m	€m
Intérêts et produits assimilés		
Etablissements de crédits et assimilés	537	531
Clientèle	1 069	1 111
Obligations et autres titres à revenu fixe	329	347
Total	1 935	1 989
Intérêts et charges assimilés		
Etablissements de crédits et assimilés	745	652
Clientèle	276	264
Dettes subordonnées	55	41
Obligations et autres titres à revenu fixe	324	365
Total	1 400	1 321

24 Ventilation des revenus des titres à revenu variable

	31 décembre 2020	31 décembre 2019
	€m	€m
Revenus		
Titres de placement et autres titres de l'activité de portefeuille	2	9
Titres de participation et autres titres détenus à long terme	–	–
Parts dans les entreprises liées	24	41
Total	26	50

25 Ventilation des commissions

	31 décembre 2020	31 décembre 2019
	€m	€m
Commissions		
Produits	993	952
Sur opérations avec les établissements de crédit	34	27
Sur opérations avec la clientèle	95	98
Sur opérations de change	1	1
Relatives aux interventions sur les marchés primaires de titres	125	98
Sur prestations de services pour compte de tiers	543	553
Sur engagements	152	131
Autres commissions	43	44
Charges	(205)	(239)
Sur opérations avec les établissements de crédit	(31)	(18)
Relatives aux opérations sur titres	(49)	(60)
Relatives aux opérations sur instruments financiers à terme	(6)	(8)
Sur prestations de service pour compte de tiers	(110)	(141)
Sur engagements	(1)	(3)
Autres commissions	(8)	(9)
Total des commissions	788	713

26 Gains et pertes sur opérations des portefeuilles de négociation

	31 décembre 2020	31 décembre 2019
	€m	€m
Résultats		
Titres de transaction	(317)	(358)
Opérations de change	220	131
Instruments financiers à terme	284	468
Total	188	241

27 Gains et pertes sur opérations de placement et assimilés

	31 décembre 2020	31 décembre 2019
	€m	€m
Résultats sur titres de placement		
Plus et moins-values	49	44
Dépréciation :	12	(7)
– dotations	–	(9)
– reprises	12	2
Résultats sur titres de l'activité de portefeuille		
Plus et moins-values	27	5
Dépréciation :	8	(3)
– dotations	(2)	(3)
– reprises	10	–
Total¹	96	39

¹ Voir Note 4.

28 Ventilation des charges générales d'exploitation

	31 décembre 2020	31 décembre 2019
	€m	€m
Frais de personnel		
Salaires et traitements, charges sociales, impôts et taxes sur rémunération	(857)	(847)
Charges de retraite	(98)	(98)
Participation	–	1
Intéressement	–	1
Sous-total frais de personnel	(955)	(943)
Autres frais administratifs ¹	(1 052)	(760)
Total des charges générales d'exploitation	(2 007)	(1 703)

¹ Dont charges d'indemnité de fin de contrat de travail au titre des plans de restructuration. Voir 'Fait significatifs de l'exercice 2020'.

Plan d'attribution d'actions

Au 31 décembre 2020, la provision s'élève à 7,5 millions EUR.

29 Gains ou pertes sur actifs immobilisés

	31 décembre 2020 €m	31 décembre 2019 €m
Gains ou pertes sur titres d'investissement	—	—
Gains ou pertes sur immobilisations incorporelles ou corporelles	2	2
Gains ou pertes sur titres de participation et titres détenus à long terme et entreprises liées ¹	71	(10)
Total	73	(8)

¹ Dont plus-value de cession actions Visa pour 65 millions EUR.

30 Impôt sur les bénéfices

	31 décembre 2020 €m	31 décembre 2019 €m
Impôts courants		
A taux normal	(9)	30
A taux réduit	—	—
Impôts différés	(102)	33
Total	(111)	63

Les impôts différés sont calculés selon les principes définis à la Note 1.

Les taux retenus pour le calcul de ces impôts sont :

	Échéance 2021 %	Échéance 2020 %	Échéance 2019 %
Impôts courants	31,00	33,33	33,33
Taux réduit (imposition PVLT)	3,7	4,0	4,0
Taux réduit (Plus-value de cession immeubles SIIC)	19,0	19,0	19,0
Taux réduit (Fonds communs de placement à risque)	15,0	15,0	15,0
Contributions sur l'impôt			
CSB	3,3	3,3	3,3
Contribution exceptionnelle	—	—	—
Impôts différés			
ID taux normal si retournement en 2020	N/A	N/A	31,00
ID taux normal si retournement en 2021	N/A	31,00	28,00
ID taux normal si retournement en 2022	27,50	27,50	26,50
ID taux normal à partir de 2023	25,00	25,00	25,00
ID taux réduit si retournement en 2020	N/A	N/A	3,7
ID taux réduit si retournement en 2021	N/A	3,7	3,4
ID taux réduit si retournement en 2022	3,3	3,3	3,2
ID taux réduit à partir de 2023	3,0	3,0	3,0

Auxquels s'ajoutent les contributions applicables sur l'impôt

Au 31 décembre 2020, les impôts différés sont comptabilisés sur les écarts d'imposition générés par des différences temporaires.

Le taux d'impôt différé à 27,5 % ou 25 % (plus CSB) est appliqué en fonction des hypothèses de retournement de ces impôts différés.

La recouvrabilité des impôts différés actifs étant incertaine, un montant de 306 m € d'impôt différés actifs n'a pas été enregistré au 31/12/2020.

Intégration fiscale

Depuis 2001, la société mère de l'intégration fiscale est HSBC Bank plc Paris branch.

Au titre de 2020, les subventions accordées par HSBC Bank plc au groupe HSBC Continental Europe représentaient 28,5 millions EUR. La fraction de ces subventions rétrocédée à HSBC Continental Europe s'est élevée à 28,5 millions EUR.

Au titre de 2019, les subventions accordées par HSBC Bank plc au groupe HSBC Continental Europe représentaient 53,9 millions EUR. La fraction de ces subventions rétrocédée à HSBC Continental Europe s'est élevée à 53,9 millions EUR.

Impôts différés au bilan

La créance nette d'impôt différée comptabilisée au bilan s'élève au 31 décembre 2020 à 16 millions EUR contre 119 millions EUR au 31 décembre 2019.

Cette créance se décompose au 31 décembre 2020 en un impôt différé actif de 49 millions EUR contre 152 millions EUR au 31 décembre 2019 et en un impôt différé passif de 34 millions EUR contre 33 millions EUR au 31 décembre 2019.

31 Procédures judiciaires et affaires réglementaires relatives aux entités de l'ensemble du Groupe HSBC

Des entités du Groupe HSBC, dont des entités d'HSBC Continental Europe, font l'objet d'actions en justice et autres procédures significatives menées par les autorités de régulation, découlant de l'exercice de leurs activités ordinaires. En dehors des dossiers décrits ci-dessous et de ceux décrits à la section 2.19a Les Risques juridiques et Gestion des litiges du présent Document d'enregistrement 2020, HSBC Continental Europe considère qu'aucune de ces questions ne revêt d'importance majeure. HSBC Continental Europe a procédé, en lien avec ces affaires, à des provisions dans tous les cas où, une fois sa responsabilité établie, un paiement sera probablement demandé en règlement des obligations découlant d'événements antérieurs et où une estimation fiable du montant desdites obligations peut être faite. Aucune provision comptabilisée ne constitue une reconnaissance de la part de HSBC Continental Europe d'un manquement ou d'une responsabilité juridique. Bien que l'issue de ces affaires et actions en justice soit par définition incertaine, la direction estime que, sur la base des informations disponibles, HSBC Continental Europe a passé des dotations aux provisions appropriées, lorsque nécessaire, au titre des actions en justice à la date du 31 décembre 2020.

Enquêtes dans le cadre de la législation relative à la lutte contre le blanchiment de capitaux et de la législation relative aux sanctions financières internationales

En décembre 2012, HSBC Holdings, la société tête du Groupe auquel appartient la banque, a conclu un engagement avec l'Autorité des services financiers britanniques, la *Financial Services Authority*, qui a été remplacé par un engagement avec la *Financial Conduct Authority* ("FCA") en 2013, renouvelé en juillet 2020, ainsi qu'un accord d'amende civile homologué par une ordonnance avec la Réserve fédérale américaine *Federal Reserve Board* ("FRB"). Cet engagement et cet accord contiennent certaines obligations pour l'avenir liées à la lutte contre le blanchiment de capitaux et aux sanctions financières internationales. HSBC Holdings a également accepté de désigner un contrôleur indépendant (qui est, pour les besoins de la FCA, désigné en tant que "Personne Qualifiée" en application de la section 166 du *UK Financial Services and Market Act*, et pour les besoins de la FRB, en tant que "Consultant Indépendant") aux fins d'évaluer périodiquement le programme de conformité du Groupe HSBC en matière de lutte contre le blanchiment de capitaux et de sanctions financières internationales ("la Personne Qualifiée / le Consultant Indépendant"). En décembre 2012, HSBC Holdings a également conclu un accord avec le Bureau de contrôle des avoirs étrangers *Office of Foreign Assets Control* ("OFAC") du ministère du Trésor américain, concernant des transactions passées, impliquant des parties soumises à des sanctions de l'OFAC.

En février 2020, il a été mis un terme à la mission de la Personne Qualifiée avec HSBC telle qu'elle résultait de l'engagement de 2013, et une nouvelle Personne Qualifiée avec une mission plus réduite a été désignée pour évaluer les domaines restants qui nécessitent des travaux complémentaires afin que HSBC puisse parachever sa gestion courante des risques de criminalité financière. Un nouveau Consultant Indépendant a également été nommé pour continuer de procéder à une évaluation annuelle du programme de conformité à l'OFAC à la discrétion de la FRB.

Bernard L. Madoff Investment Securities LLC

Bernard L. Madoff ("Madoff") a été arrêté en décembre 2008 aux Etats-Unis et a ensuite plaidé coupable pour avoir dirigé un stratagème de fraude de type Ponzi. Sa société, Bernard L. Madoff Investment Securities LLC ("Madoff Securities"), est en cours de liquidation aux États-Unis par un "Trustee".

Diverses sociétés HSBC non américaines ont fourni des services de conservation, d'administration et équivalents à un certain nombre de fonds constitués en dehors des États-Unis et dont les actifs étaient investis dans Madoff Securities.

Diverses sociétés HSBC ont fait l'objet d'actions en justice liées à Madoff, parmi lesquelles HSBC Institutional Trust Services (Irlande) DAC, et/ou sa filiale Somers Dublin DAC.

Le 1er août 2018, HSBC Continental Europe a acquis auprès de HSBC Bank plc 100 % des actions de HTIE. Le contrat d'acquisition prévoit que HSBC Bank plc indemniserait HSBC Continental Europe et/ou ses filiales au titre de certains passifs liés aux activités et/ou de Somers Dublin DAC antérieures à l'acquisition par HSBC Continental Europe de HTIE (qui a été intégrée dans la succursale de HSBC Continental Europe en Irlande).

HTIE et/ou Somers Dublin DAC sont visées dans les procédures liées à Madoff décrites ci-dessous :

Dossier Defender :

En novembre 2013, Defender Limited a intenté une action en justice contre HTIE et autres, alléguant, notamment, un manquement à ses obligations contractuelles, et demandant des dommages et intérêts ainsi que l'indemnisation des pertes subies par le fonds. Le procès a démarré en octobre 2018. En décembre 2018, la *High Court* irlandaise a rendu un jugement favorable à HTIE sur la base d'une question préliminaire, retenant que Defender Limited n'avait pas de demande effective contre HTIE et sans que les autres questions en litige aient été examinées. Defender Limited a interjeté appel de ce jugement en février 2019. En juillet 2020, la Cour suprême irlandaise a rendu un arrêt favorable à Defender Limited sur certains aspects du jugement de la *High Court* irlandaise et renvoyé l'affaire devant la *High Court* pour poursuite de la procédure qui reprendra en avril 2021.

Litige US :

Le Trustee a engagé aux Etats-Unis des procédures judiciaires contre diverses sociétés du Groupe HSBC et des sociétés tierces devant le tribunal des faillites du district sud de New York (le "Tribunal des faillites"), visant à recouvrer des virements de Madoff Securities à HSBC d'un montant non encore déterminé. HSBC et d'autres parties à ces procédures ont saisi le Tribunal des faillites d'une requête aux fins de rejet des demandes du Trustee. En novembre 2016, le Tribunal des faillites a favorablement accueilli la requête en rejet de HSBC en ce qui concerne certaines des demandes du Trustee. En février 2019, la Cour d'appel a annulé la décision du Tribunal des faillites de novembre 2016. A la suite de l'arrêt par la Cour suprême des Etats-Unis rendu en juin 2020, le litige a été renvoyé devant le Tribunal des faillites, où il est désormais pendant.

Enquêtes et procédures concernant la fixation de l'Euribor

Plusieurs autorités du monde entier, en charge de la régulation, de la concurrence et du contrôle, dont celles du Royaume-Uni, des Etats-Unis d'Amérique, de l'Union européenne, d'Italie mènent des enquêtes et procédures de contrôle sur la fourniture de taux par le panel de banques en vue de la fixation de l'Euribor ("*European Interbank Offered Rate*") ou Taux offert sur le marché interbancaire européen, ainsi que sur les modalités de communication desdits taux. HSBC et / ou ses filiales (y compris HSBC Continental Europe en sa qualité de membre du panel Euribor) ont fait l'objet, de la part des autorités de régulation, de demandes d'information et coopèrent à ces enquêtes et procédures de contrôle.

En décembre 2016, la Commission européenne (la "Commission") a rendu une décision concluant que HSBC et d'autres banques ont eu, début 2007, des pratiques anticoncurrentielles relatives au prix des produits dérivés de taux d'intérêt en euros. La Commission a prononcé contre HSBC une amende déterminée sur la base d'une durée de 1 mois de participation par HSBC à ces pratiques, dont le montant a été payé par HSBC Continental Europe. HSBC a introduit un recours contre cette décision devant le Tribunal de l'Union européenne ("le Tribunal"), qui a, en septembre 2019, rendu un arrêt confirmant la majorité des griefs retenus par la Commission mais annulant l'amende. HSBC et la Commission ont formé un pourvoi contre l'arrêt du Tribunal.

Enquêtes et procédures concernant le marché des changes de devises

Divers régulateurs et autorités de la concurrence à travers le monde, dont celles de l'Union européenne et de l'Afrique du Sud, conduisent des enquêtes et procédures de contrôle sur les opérations de HSBC et d'autres sur les marchés des échanges de devises. HSBC coopère à ces enquêtes et procédures de contrôle.

En janvier 2021, il a été mis un terme à l'accord de poursuite différée *Deferred Prosecution Agreement* de trois ans qui avait été conclu en janvier 2018 avec la division criminelle du DoJ (le "FX DPA") au titre d'agissements frauduleux dans le cadre de deux opérations datant de 2010 et 2011. Le FX DPA avait été conclu à la suite de la conclusion de l'enquête du DoJ sur les activités de change historiques de HSBC.

32 Implantations dans les Etats ou territoires non coopératifs

HSBC Continental Europe ne détient aucune implantation directe ou indirecte dans les Etats ou territoires non coopératifs au sens de l'article 238-0 A du Code général des impôts.

33 Evénements postérieurs à la clôture

Il n'y a pas eu d'événement matériel postérieur à la date de clôture qui nécessiterait une correction ou un ajustement des états financiers sociaux au 31 décembre 2020.

De nouveaux produits et services sont régulièrement proposés aux clients du Groupe HSBC en France. Des informations sont disponibles sur les sites internet du groupe, notamment à travers les communiqués de presse accessibles *via* le site internet www.hsbc.fr.

Il n'existe aucun changement significatif de la situation financière ou commerciale de HSBC Continental Europe ou de ses filiales survenu depuis le 31 décembre 2020 jusqu'au Conseil d'Administration du 23 février 2021, approuvant ces comptes.

34 Autres informations

34.1 Renseignements concernant les filiales et participations au 31 décembre 2020

(en milliers d'euros, sauf indication contraire)	Forme juridique	Activités	Capital	Réserves + report à nouveau avant affectation du résultat	Quote-part du capital détenu en %	Valeur comptable des titres détenus		Prêts & avances consentis par HSBC Continental Europe et non remboursés	Montants des cautions et avals fournis par HSBC Continental Europe	Chiffre d'affaires du dernier exercice	Résultat (bénéfice net ou perte du dernier exercice)	Dividendes encaissés par HSBC Continental Europe au cours de l'exercice
						Brute	Nette					
A - Renseignements détaillés concernant les participations dont la valeur brute excède 1 % du capital de HSBC Continental Europe												
1 - Filiales (+ 50 %)												
HSBC SFH (France) (ex-HSBC Covered Bonds), Immeuble Coeur Défense-110 esplanade du Général de Gaulle - 92400 Courbevoie (France)	SA	Société de financement de l'habitat	113 250	558	100	113 239	113 239	—	—	55 408	387	831
HSBC Factoring (France) 38, avenue Kléber - 75116 Paris (France)	SA	Affacturage	9 240	112 866	100	39 236	39 236	1 518 394	—	37 879	15 729	—
Société Française et Suisse, 38, avenue Kléber - 75116 Paris (France)	SA	Société de portefeuille	599	8 897	100	60 384	9 738	—	—	—	(4)	—
SAPC UFIPRO Recouvrement 38, avenue Kléber - 75116 Paris (France)	SARL	Société de recouvrement	7 619	1 582	100	16 262	9 197	—	—	—	(5)	—
HSBC Epargne Entreprise (France), Immeuble Coeur Défense-110 esplanade du Général de Gaulle - 92400 Courbevoie (France)	SA	Epargne salariale	31 000	796	100	30 148	27 956	—	—	5 350	(4 381)	—
HSBC Global Asset Management (France) Immeuble Coeur Défense-110 esplanade du Général de Gaulle - 92400 Courbevoie (France)	SA	Gestion d'actifs	8 050	42 530	94	134 546	134 546	460	—	168 697	16 819	17 910
HSBC Services (France) (ex - HSBC Securities) 38, avenue Kléber - 75116 Paris (France)	SA	Société commerciale	2 442	532	100	36 877	2 967	—	—	—	(11)	—
Valeurs Mobilières Elysées (ex - Nobel), 38, avenue Kléber - 75116 Paris (France)	SA	Société de portefeuille	41 920	8 220	100	67 757	51 277	—	—	—	(623)	—
HSBC Leasing (France) 38, avenue Kléber - 75116 Paris (France)	SA	Crédit-bail	168 528	173 122	100	281 756	281 756	223 011	—	—	19 034	—
SFM 38, avenue Kléber - 75116 Paris (France)	SA	Société de participations	40 000	48 317	100	84 053	84 053	—	—	—	5 070	—
Foncière Elysées S.A. 38, avenue Kléber - 75116 Paris (France)	SAS	Société immobilière	14 043	15 728	100	44 478	38 252	—	—	160	(114)	—
Charterhouse Management Services Ltd 8 Canada Square - London E14 5HQ (Royaume-Uni)	Société à responsabilité limitée de droit anglais	Société de portefeuille	11 315	—	100	11 314	11 314	—	—	27	12	—
HSBC Real Estate Leasing (France), 38, avenue Kléber - 75116 Paris (France)	SA	Crédit-bail immobilier	38 255	60 672	81	37 190	37 190	—	—	113 638	7 010	—
CCF & Partners Asset Management Ltd 8 Canada Square - London E14 5HQ (Royaume-Uni)	Société à responsabilité limitée de droit anglais	Holding d'investisse- ment	5 629	—	100	4 792	4 792	—	—	—	—	—
HSBC Assurances Vie (France), Immeuble Coeur Défense-110 esplanade du Général de Gaulle - 92400 Courbevoie (France)	SA	Compagnie d'assurance	115 000	573 007	100	513 999	513 999	—	—	1 366 787	65 187	—

Notes annexes aux comptes sociaux

B – Renseignements globaux sur les autres titres dont la valeur brute n’excède pas 1 % du capital de HSBC Continental Europe											
1 – Filiales											
a) Filiales françaises (ensemble)	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
b) Filiales étrangères (ensemble)	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
2 – Participations											
a) Participations françaises (ensemble)	–	–	–	–	4	–	–	–	–	–	–
b) Participations étrangères (ensemble)	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–

34.2 Transactions avec les filiales et les autres entreprises liées

	31 décembre 2020	
	Filiales €m	Autres entreprises liées €m
Actif		
Effets publics et valeurs assimilées	–	9 396
Créances sur les établissements de crédit	2 536	2 691
Opérations avec la clientèle	100	516
Obligations et autres titres à revenu fixe	570	763
Passif		
Dettes envers les établissements de crédit	3 671	5 894
Opérations avec la clientèle	625	12
Dettes représentées par un titre	–	–
Autres passifs	–	9 539
Dettes subordonnées	–	2 610
Hors Bilan		
Engagements de financement donnés	1 547	–
Engagements de garantie donnés	–	234
Engagements sur titres donnés	–	–

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

(Exercice clos le 31 décembre 2020)

A l'Assemblée générale

HSBC Continental Europe (anciennement HSBC France)

38, avenue Kléber
75116 Paris

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos assemblées générales, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société HSBC Continental Europe relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2020, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au comité d'audit.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1er janvier 2020 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note 1 qui expose l'évolution des principes comptables telles que l'adoption du règlement n°2020-10 du 22 décembre 2020 de l'Autorité des Normes Comptables et le changement volontaire de méthode comptable portant sur la présentation des pensions livrées.

Justification des appréciations – Points clés de l'audit

La crise mondiale liée à la pandémie de Covid-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Instruments financiers dérivés complexes dont la juste valeur est basée sur des données non observables

Risque identifié	Notre réponse
<p>Dans le cadre de ses activités, HSBC Continental Europe détient des instruments financiers dérivés complexes.</p> <p>Les instruments financiers dérivés sont des actifs ou des passifs financiers comptabilisés au bilan pour leur juste valeur. La contrepartie de la réévaluation au bilan en date d'arrêt de ces instruments financiers est comptabilisée en résultat. L'évaluation de ces dérivés peut nécessiter l'utilisation de modèles développés en interne qui peuvent faire intervenir des données non observables comme les niveaux de taux d'intérêts long terme sur certaines devises ou leur volatilité. Les positions les plus complexes peuvent faire intervenir plusieurs paramètres significatifs non observables tels que les surfaces de volatilité, dans leur totalité ou en partie, pour les produits d'option les moins couramment négociés et les corrélations entre facteurs de marché tels que les parités de devises, les taux d'intérêt et les cours des actions. Elle tient compte également d'ajustements portant sur des risques de contrepartie ou de liquidité.</p> <p>Compte tenu des multiples paramètres sujets aux jugements exercés par la direction, nous avons considéré que la valorisation de ces instruments financiers dérivés complexes dont la juste valeur est basée sur des données non observables constitue un point clé de l'audit des comptes d'HSBC Continental Europe.</p>	<p>Nous avons testé l'efficacité des contrôles jugés clés pour notre audit, mis en place par la direction, pour enregistrer, valoriser et comptabiliser ces instruments financiers, en particulier ceux relatifs à :</p> <ul style="list-style-type: none">• la validation indépendante des modèles de valorisation par le département "Markets IMR" ;• la vérification indépendante des prix et des valorisations par le département "Product control" ;• la détermination des ajustements de juste valeur ("FVA") ; <p>Nous avons aussi sollicité nos experts en risques et modèles pour réaliser sur base d'échantillons une valorisation indépendante des positions dont la valorisation est basée sur des données inobservables en utilisant leurs propres modèles et paramètres de marché afin d'apprécier les valorisations issues des modèles internes d'HSBC Continental Europe.</p> <p>Nous avons examiné les hypothèses, méthodologies et modèles retenus par la banque pour estimer les principaux ajustements de valorisation (risques de contrepartie et de liquidité) afin d'en apprécier la pertinence.</p>

Au 31 décembre 2020, les instruments dérivés (incluant ceux dont la juste valeur est basée sur des données non observables) représentent 53 173 millions d'euros à l'actif et 52 474 millions d'euros au passif. Se référer aux notes 10 et 16 de l'annexe aux comptes annuels.

Gestion des accès aux systèmes d'information

Risque identifié	Notre réponse
<p>De par la nature de ses activités, HSBC Continental Europe traite quotidiennement un volume très important de transactions. Celles-ci sont autorisées, traitées et comptabilisées par l'intermédiaire de systèmes d'information complexes. L'intégrité de ces systèmes est un élément clé de la fiabilité des états financiers.</p> <p>Lors des précédents audits, nous avons identifié des faiblesses concernant les droits d'accès aux systèmes d'exploitation, aux bases de données ainsi qu'à certaines applications qui contribuent directement ou indirectement à l'établissement des comptes.</p> <p>La faiblesse des contrôles sur la gestion des accès entraîne un risque que, volontairement ou par erreur, les modifications apportées aux systèmes financiers et aux données traitées ne soient pas appropriées.</p> <p>Un plan d'action est en cours par la Direction, qui vise à renforcer l'environnement de contrôle autour des droits d'accès et contribue à atténuer le risque sur la gestion des accès.</p> <p>Ces éléments constituent donc un point clé de l'audit des comptes d'HSBC Continental Europe.</p>	<p>Les droits d'accès ont été testés sur les applications, les systèmes d'exploitation et les bases de données utilisées pour les états financiers et pertinents pour notre audit. Plus précisément, nos travaux ont permis de vérifier que :</p> <ul style="list-style-type: none">• les nouvelles demandes d'accès aux systèmes d'information ont été correctement examinées et autorisées ;• les droits d'accès des utilisateurs ont été supprimés en temps opportun lorsqu'une personne a quitté le groupe ou a changé de responsabilité ;• les droits d'accès aux applications, aux systèmes d'exploitation et aux bases de données ont été contrôlés de manière régulière ;• l'accès hautement privilégié a été accordé à un nombre de personnes limité et de manière pertinente ; et• les contrôles des prestataires externalisés sont opérants <p>D'autres domaines ont été évalués de manière indépendante comme les politiques de mot de passe, les configurations de sécurité, ou les contrôles sur les modifications des applications et des bases de données. Des contrôles ont été testés dont l'objectif était de s'assurer que les utilisateurs métiers, ou encore les développeurs n'ont pas accès aux applications, aux systèmes d'exploitation ou aux bases de données dans un environnement de production.</p> <p>Lorsque des faiblesses de contrôles ont été identifiées, des procédures complémentaires ont été effectuées :</p> <ul style="list-style-type: none">• lorsqu'un accès inapproprié a été identifié, nous avons analysé la nature de l'accès et, si possible, nous avons obtenu des éléments de preuves supplémentaires sur la pertinence des activités réalisées ;• des tests supplémentaires ont été effectués sur des rapprochements spécifiques de fin d'exercice (dépositaires, comptes bancaires et rapprochements de comptes d'attente) ainsi que des confirmations avec des contreparties externes ;• enfin, des tests ont été effectués sur d'autres contrôles menés par la direction, tels que des revues de performances par ligne de métier.

Se référer à la page 96 du rapport de gestion.

Dépréciation individuelle des crédits à la clientèle de la Banque d'entreprises

Risque identifié	Notre réponse
<p>Dans le cadre de ses activités de prêts aux entreprises, HSBC Continental Europe estime, à la date de clôture les risques de pertes sur son portefeuille et comptabilise, le cas échéant, des provisions à ce titre. La crise de la Covid-19 a entraîné une augmentation du coût du risque au cours de l'exercice 2020.</p> <p>L'appréciation de l'existence d'un risque de non-recouvrement ainsi que le montant provisionné relèvent du jugement exercé par la direction de la banque et sont soumises à un degré élevé d'incertitude, qui s'est accru dans le contexte de la crise de la Covid-19. Celle-ci prend notamment en considération les événements indicateurs d'un risque potentiel tels que les défauts de paiements contractuels ou d'autres facteurs tels que notamment la situation financière des emprunteurs affectant leur capacité de remboursement, les secteurs économiques sur lesquels ils évoluent, la valeur de recouvrement de leurs garanties, les dividendes qui pourraient être disponibles en cas de liquidation ou de faillite ou encore la viabilité de leurs modèles économiques.</p> <p>Compte tenu du caractère significatif des encours pour la banque, de l'importance du jugement de la direction dans l'estimation des provisions et d'un historique de coût du risque plus élevé dans un contexte, il est vrai, moins favorable, nous avons considéré ce sujet comme un point clé de l'audit.</p>	<p>La direction a mis en place des contrôles afin de s'assurer de la fiabilité des calculs de dépréciation spécifique. Dans ce contexte, nous avons testé les contrôles, jugés clés pour notre audit, de manière à apprécier la pertinence des dépréciations comptabilisées. Ainsi les tests ont porté sur les contrôles relatifs à la surveillance des crédits aux processus d'examen réguliers des dossiers de crédit, et à l'approbation de dépréciations individuelles.</p> <p>Nous avons fait une revue critique des tests permettant à la direction de vérifier que les provisions estimées sur la base des modèles développés étaient proportionnées aux pertes réelles observées a posteriori.</p> <p>Nous avons également testé sur la base d'un échantillon de prêts sélectionnés en fonction du risque, l'adéquation des méthodologies et des politiques de provisionnement. Sur la base de cet échantillon, nous avons évalué de manière indépendante le niveau des provisions comptabilisées à dire d'experts.</p>

Les dépréciations sur créances douteuses représentent un montant de 638 millions d'euros au 31 décembre 2020. Se référer aux notes 3 et 8 de l'annexe aux comptes annuels.

Provision pour restructuration et changement d'organisation

Risque identifié	Notre réponse
<p>HSBC Continental Europe a initié des projets de réorganisation au sein de ses différentes lignes de métier que ce soit la banque de financement, d'investissement et de marchés ("GBM"), la banque d'entreprise ("CMB") ou ses fonctions centrales à la fois en France mais également dans ses succursales.</p> <p>La direction a ainsi comptabilisé des provisions de restructuration. Les critères de reconnaissance sont précis et dépendent de la communication faite localement mais aussi de la législation du travail en vigueur dans chaque pays (en France et dans les pays de ses succursales). Les critères de reconnaissance peuvent par exemple prendre la forme d'un accord avec les syndicats, d'une notification à l'employé ou encore d'un accord de règlement.</p> <p>Compte tenu de certains paramètres sujets aux jugements exercés par la direction et du calendrier de reconnaissance de la provision, nous avons considéré que les provisions pour restructuration constituent un point clé de l'audit des comptes d'HSBC Continental Europe.</p>	<p>Nous avons examiné et apprécié le caractère approprié des critères de reconnaissance et les hypothèses retenues par la banque pour déterminer les provisions comptabilisées dans les états financiers.</p> <p>Nous avons testé l'efficacité des contrôles jugés clés pour notre audit, mis en place par la direction, pour estimer et comptabiliser ces provisions.</p> <p>Nous avons également impliqué nos experts dans l'évaluation de la méthode de calcul retenue.</p> <p>Nous avons vérifié, sur la base d'un échantillon, la cohérence des données ayant servi de base à l'évaluation des provisions.</p> <p>Nous avons également apprécié les informations sur les provisions pour restructurations présentées dans les états financiers au 31 décembre 2020.</p>

Au 31 décembre 2020, les provisions pour restructuration représentent 258 millions d'euros. Se référer à la note 14 de l'annexe aux comptes annuels et page 240 du document de référence.

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires à l'exception du des point ci-dessous.

La sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-4 du code de commerce appellent de notre part l'observation suivante :

Comme indiqué dans le rapport de gestion, ces informations n'incluent pas les opérations bancaires et les opérations connexes, votre société considérant qu'elles n'entrent pas dans le périmètre des informations à produire

Rapport sur le gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans le rapport du conseil d'administration sur le gouvernement d'entreprise, des informations requises par l'article L.225-37-4 et L.22-10-10 du code de commerce.

Autres vérifications ou informations prévues par les textes légaux et réglementaires

Format de présentation des comptes annuels destinés à être inclus dans le rapport financier annuel

Conformément au III de l'article 222-3 du règlement général de l'AMF, la direction de votre société nous a informés de sa décision de reporter l'application du format d'information électronique unique tel que défini par le règlement européen délégué n° 2019/815 du 17 décembre 2018 aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2021. En conséquence, le présent rapport ne comporte pas de conclusion sur le respect de ce format dans la présentation des comptes annuels destinés à être inclus dans le rapport financier annuel mentionné au I de l'article L.451-1-2 du code monétaire et financier.

Désignation des commissaires aux comptes

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la société HSBC Continental Europe par vos assemblées générales du 23 avril 2015 pour le cabinet PricewaterhouseCoopers Audit et du 10 mai 2007 pour le cabinet BDO Paris Audit & Advisory.

Au 31 décembre 2020, le cabinet PricewaterhouseCoopers Audit était dans la sixième année de sa mission sans interruption et le cabinet BDO Paris Audit & Advisory, dans la treizième année.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au comité d'audit de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Rapport au comité d'audit

Nous remettons au comité d'audit un rapport qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au comité d'audit figurent les risques d'anomalies significatives, que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au comité d'audit la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537-2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L.822-10 à L.822-14 du code de commerce et dans le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le comité d'audit des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Fait à Neuilly-sur-Seine et Paris, le 24 février 2021

Les Commissaires aux comptes

PricewaterhouseCoopers Audit

Agnès Hussherr

BDO Paris Audit & Advisory

Michel Léger

Autres informations relatives aux comptes sociaux

Répartition et affectation des bénéfices

	31 décembre 2020 €m	31 décembre 2019 €m
Bénéfices disponibles		
- report à nouveau des exercices précédents	3 185	3 330
- bénéfice de l'exercice	(906)	(147)
Total (A)	2 278	3 184
Affectation des bénéfices		
- dividendes	-	-
- réserve légale	-	-
- réserve libre	-	-
Total (B)	-	-
Report à nouveau (A - B)	2 278	3 184

Résultats financiers de la société au cours des cinq dernières années

(Articles R. 225-81 et R. 225-102 du Code de commerce)

	2020 €m	2019 €m	2018 €m	2017 €m	2016 €m
Situation financière en fin d'exercice					
Capital social	491	491	367	337	337
Nombre d'actions émises	98 231 196	98 231 196	67 437 827	67 437 827	67 437 827
Valeur nominale des actions en euros	5	5	5	5	5
Résultats globaux des opérations effectives					
Chiffre d'affaires	3 285	3 560	3 043	2 869	2 847
Bénéfice avant impôts, amortissements, dépréciations et provisions	(455)	(120)	59	238	292
Bénéfice après impôts, amortissements, dépréciations et provisions	(906)	(147)	78	172	117
Résultats des opérations ramenés à une seule action (en euros)					
Bénéfice après impôts mais avant amortissements, dépréciations et provisions	(5,8)	(0,6)	1,3	3,3	4,5
Bénéfice après impôts, amortissements, dépréciations et provisions	(9,2)	(1,5)	1,1	2,5	1,7
Dividende versé par action ordinaire jouissance 1er janvier	-	-	-	1,66	4,00
Personnel					
Nombre de salariés ¹	8 835	9 314	8 377	8 080	8 382
Nombre de salariés moyen (hors salariés mis à disposition)	9 058	9 281	8 341	8 202	8 652
Montant de la masse salariale	640	639	543	515	515
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux	248	247	249	249	249
Taxe sur les salaires et taxes diverses	58	53	64	61	63
Montant de l'intéressement et/ou de la participation aux résultats de l'entreprise ²	-	6	20	23	23

¹ Salariés à statut bancaire, inscrits au 31 décembre de chaque année.

² Au titre des résultats de l'exercice précédent.

Inventaire du portefeuille titres au 31 décembre 2020 (hors titres de transaction)

Titres d'investissement, titres de placement et titres de l'activité de portefeuille

	31 décembre 2020 €m
A - Titre d'investissement	571
Valeurs à revenu fixe	571
Bons du trésor	-
Autres effets publics	-
Titres du marché interbancaire	-
Certificats de dépôt négociables	-
Bons à moyen terme négociables	-
Obligations et assimilés	570
Créances rattachées	1
B - Titres de placement et titres de l'activité de portefeuille	7 434
Valeurs à revenu fixe	7 276
Bons du trésor	-
Autres effets publics	4 129
Titres du marché interbancaire	-
Billets de trésorerie	-
Certificats de dépôt négociables	-
Bons à moyen terme négociables	-
Fonds Communs de créances	-
Obligations et assimilés	3 130
Bons à moyen terme négociables émis par des Etablissements de Crédit	-
Créances rattachées	17
Valeurs à revenu variable	158
Actions et assimilés	158
Parts ou actions d'OPCVM	-
Total des titres d'investissement de placement de l'activité de portefeuille	8 005

Titres d'investissement, titres de placement et titres de l'activité de portefeuille

	31 décembre 2020
	€m
A – Titres de participation et titres détenus à long terme	85
Valeurs cotées à la cote officielle	–
Valeurs françaises non cotées	85
Valeurs étrangères cotées à la cote officielle	–
Valeurs étrangères cotées à l'étranger	–
Valeurs étrangères non cotées	–
Total des créances rattachées	–
B – Parts dans les entreprises liées	1 359
Valeurs françaises cotées	–
Valeurs françaises non cotées	1 343
Valeurs étrangères cotées	–
Valeurs étrangères non cotées	16
Total des créances rattachées	–
Total des parts dans les entreprises liées et titres de participation et autres titres détenus à long terme	1 444

Principales filiales de HSBC Continental Europe et politique d'investissement

Organigramme des principales filiales de HSBC Continental Europe au 31 décembre 2020

Banque d'entreprises

Distribution HSBC Factoring (France) (100 %)

Banque de financement, d'investissement et de marchés

Affaires immobilières Foncière Elysées (100 %)
HSBC Real Estate Leasing (France) (100 %)

Montages structurés et Banque de financement et d'investissement HSBC SFH (France) (100 %)
SFM (100 %)
HSBC Leasing (France) (100 %)

Gestion d'actifs

En France HSBC Global Asset Management (France) (100 %)
HSBC Epargne Entreprise (France) (100 %)
HSBC REIM (France) (100 %)

A l'étranger HSBC Global Asset Management (Switzerland) (50 %)

Assurance

En France HSBC Assurances Vie (France) (100 %)

Filiales et participations

En France Valeurs Mobilières Elysées (100 %)
Société Française et Suisse (100 %)

A l'étranger Charterhouse Management Services Ltd (100 %)

*Les pourcentages indiqués sont les pourcentages de contrôle du groupe.
Les filiales ont été positionnées dans la zone où elles exercent principalement leur activité.*

Résumé synthétique des activités des principales filiales de HSBC Continental Europe au 31 décembre 2020

Banque d'entreprises

(en milliers d'euros)

	Total du bilan		Fonds propres sociaux		Résultat net social		% de détention du capital par le groupe HSBC Continental Europe	
	2020	2019	2020	2019	2020	2019	2020	2019
	2 715 393	3 793 722	137 835	122 016	15 729	14 269	100	100

HSBC Factoring (France) L'activité de HSBC Factoring (France) a été impactée par la crise sanitaire avec un chiffre d'affaires en baisse de 8,5 % pour atteindre 20 millions EUR à fin décembre 2020. Le résultat net est en hausse de 10 % malgré la crise sanitaire, après une hausse de 30 % sur l'année 2019.

Banque de financement, d'investissement et de marchés

(en milliers d'euros)

	Total du bilan		Fonds propres sociaux		Résultat net social		% de détention du capital par le groupe HSBC Continental Europe	
	2020	2019	2020	2019	2020	2019	2020	2019
	3 376 820	4 381 071	114 225	114 668	387	874	100	100

HSBC SFH (France) est une société dédiée au refinancement de HSBC Continental Europe par l'émission d'obligations sécurisées par des prêts à l'habitat (pool collatéralisé). HSBC SFH (France) a lancé la première émission le 20 janvier 2010. Le 28 octobre 2020, l'émission de 1 milliard EUR, initiée le 28 octobre 2013 avec une maturité à 7 ans, présentant un coupon à 1,875 %, est arrivée à échéance et a donc été remboursée aux investisseurs. Au 31 décembre 2020, le montant global des émissions s'élève à 3,3 milliards EUR pour un montant de pool collatéralisé de 4 milliards EUR.

HSBC Leasing (France) est spécialisée dans les opérations de crédit-bail pour le compte de grands clients. La société détient des filiales destinées à des activités de location avec option d'achat. Elle est particulièrement impliquée dans le domaine de l'aéronautique, en finançant des actifs pour le compte de compagnies aériennes. L'encours des participations sur 2020 s'élève à 0,8 milliard EUR, en diminution de 11 % comparativement à 2019.

HSBC Real Estate Leasing (France) Le résultat net de cette filiale spécialisée en crédit-bail immobilier baisse de 3,5 % par rapport à 2019. La production de l'exercice a été inexistante du fait notamment de la crise sanitaire contre 99 millions EUR en 2019. Le portefeuille se compose de 304 immeubles dont 1 en construction.

Gestion d'actifs

(en milliers d'euros)

	Total du bilan		Fonds propres sociaux		Résultat net social		% de détention du capital par le groupe HSBC Continental Europe	
	2020	2019	2020	2019	2020	2019	2020	2019
	133 392	140 445	57 938	60 543	16 514	19 632	100	100

Le résultat avant impôt s'inscrit en repli, reflétant principalement la baisse des produits d'exploitation due à la forte baisse des marchés liée la crise Covid-19 dès mars 2020, et pénalisant l'année 2020. Les encours gérés et distribués s'élèvent à 86,5 milliards EUR contre 83,8 milliards EUR à fin 2019. Comme en 2019, les expertises de HSBC Global Asset Management (France) lui ont permis de recevoir en 2020 plusieurs récompenses :

- Multi-Asset (sur 1 an et 3 ans) pour les produits Multi-Asset Factors
- Obligations "ISR", 2^e place (Les Globes de la Gestion)
- Obligations "ISR Government Bond", Meilleur fonds obligataire ISR (Etica -Italie)
- HSBC Continental Europe "Meilleur Gamme de Fonds Diversifiés" (certificat Banques de Réseau)

HSBC Epargne Entreprise (France) est une entreprise d'investissement, filiale à 100 % de HSBC Continental Europe, exerçant l'activité de teneur de comptes d'épargne salariale. HSBC Epargne Entreprise a une clientèle de plus de 2 300 entreprises et gère 217 000 comptes individuels avec avoirs. Les FCPE proposés dans le cadre de son offre sont gérés par HSBC Global Asset Management (France). Au 31 décembre 2020, l'encours de ces FCPE s'élevait à 3,8 milliards EUR et situait le Groupe au 7^e rang du classement des sociétés d'épargne salariale. L'offre est diffusée via le réseau de distribution du Groupe HSBC en France. Elle couvre les besoins d'une clientèle d'entreprises de toutes tailles.

HSBC REIM (France) est la filiale des activités de Gestion d'actifs spécialisée dans la gestion immobilière pour compte de tiers. Au 31 décembre 2020, la valeur de marché des actifs sous gestion est de 3,3 milliards EUR. Le principal fonds géré, Elysées Pierre, est une Société Civile de Placement Immobilier classique de rendement qui a fêté ses 30 ans d'existence en 2016. Sa capitalisation supérieure à 2,4 milliards EUR la place parmi les 10 premières SCPI du marché et les 126 immeubles composant son patrimoine sont principalement des bureaux situés en Ile-de-France, l'un des marchés les plus profonds et liquides en Europe et dans le monde. Ce fonds a une stratégie de rendement et de valorisation qui se traduit par un taux de rendement interne (TRI) sur 10 ans établi au 31 décembre 2019 à 8,2 %. La presse spécialisée a régulièrement salué les qualités de gestion et la performance long terme de la SCPI.

Autres informations

Assurance

(en milliers d'euros)

	Total du bilan		Fonds propres sociaux		Résultat net social		% de détention du capital par le groupe HSBC Continental Europe	
	2020	2019	2020	2019	2020	2019	2020	2019
	23 301 030	23 451 308	891 769	822 326	63 927	58 870	100	100

HSBC Assurances Vie (France) conçoit une large gamme de produits et services afin de satisfaire au mieux les besoins des clients particuliers, professionnels et entreprises du Groupe HSBC en matière d'assurance-vie, retraite et prévoyance. En 2020, dans un contexte de crise sanitaire et économique, l'activité d'assurance-vie a été marquée par une réduction de la collecte brute à 1 312 millions EUR (en retrait de 35 % par rapport à 2019), dont 505 millions EUR sur les contrats libellés en unités de compte qui représentent 39 % de la collecte contre 25 % un an plutôt. La collecte nette en assurance-vie est négative sur le réseau HSBC Continental Europe de 175 millions EUR en 2020, dont une collecte nette positive de 268 millions EUR portant sur les contrats libellés en unités de compte. Les engagements d'assurance-vie gérés par la société d'assurance représentent désormais 23,2 milliards EUR contre 23,3 milliards EUR un an plus tôt. Au sein de ceux-ci, les contrats libellés en unités de compte représentent 5,1 milliards EUR, en hausse de 0,5 milliard par rapport à 2019, liée à la collecte nette et aux variations favorables de la juste valeur des contrats. Le mouvement d'arbitrage vers les contrats en unités de compte s'élève à + 96 millions EUR sur le réseau HSBC Continental Europe.

Activités de portefeuille

(en milliers d'euros)

	Total du bilan		Fonds propres sociaux		Résultat net social		% de détention du capital par le groupe HSBC Continental Europe	
	2020	2019	2020	2019	2020	2019	2020	2019
	9 496	9 502	9 492	9 496	(4)	5	100	100

Société Française et Suisse ("SFS")

En 2020, la Société Française et Suisse a réalisé une perte par rapport à 2019. Le total bilan est composé majoritairement de disponibilités.

49 830	56 668	49 517	54 804	(623)	4 658	100	10 000
---------------	--------	---------------	--------	--------------	-------	------------	--------

Valeurs Mobilières Elysées

Valeurs Mobilières Elysées est une filiale dans laquelle étaient effectués des investissements sur actions, en compte propre du Groupe HSBC en France. Ces investissements portaient sur des valeurs cotées de taille moyenne et sur des fonds de *Private Equity*. Le Groupe HSBC ayant décidé, en 2009, de ne plus prendre de nouvelles opérations sur des valeurs cotées de taille moyenne, Valeurs Mobilières Elysées gère un portefeuille en diminution progressive. Aucun nouvel investissement en *Private Equity* ne sera fait sur le bilan de Valeurs Mobilières Elysées, en conséquence ce portefeuille sera lui aussi en diminution progressive. La crise sanitaire a eu un impact sur la valorisation des actifs détenus ce qui a généré une perte pour l'exercice.

Politique d'investissement

2015

- Souscription par HSBC Leasing (France), filiale à 100 % de HSBC Continental Europe, à l'augmentation de capital de HSBC Middle East Leasing Partnership.
Montant de l'investissement : 150,5 millions USD.
- Réduction de capital de Valeurs Mobilières Elysées.
Montant de la cession : 50,0 millions EUR.
- Réduction de capital de HSBC Services (France).
Montant de la cession : 20,9 millions EUR.

2016

- Réduction de capital de CCF Charterhouse GmbH & Co. Asset Leasing KG, filiale à 99 % de HSBC Leasing (France).
Montant de la cession : 36,8 millions EUR.
- Cession du titre Visa Europe à Visa Inc.
Montant de la plus-value : 108 millions EUR.

2017

- Augmentation de l'investissement par HSBC Leasing (France), filiale à 100 % de HSBC Continental Europe, dans l'opération conjointe HSBC Middle East Leasing Partnership.
Montant de l'investissement : 100,3 millions USD.

2018

- Acquisition par HSBC Continental Europe de certains actifs et passif détenus par la succursale de HSBC Bank plc en Grèce.
Montant de l'investissement : 1 EUR.
- Acquisition par HSBC Continental Europe de 100 % du capital de HSBC Institutional Trust Services (Ireland) DAC auprès de HSBC Securities Services Holdings (Ireland) DAC, elle-même filiale de HSBC Bank plc.
Montant de l'investissement : 21,5 millions USD.
- Acquisition par HSBC Continental Europe de 100 % du capital de HSBC Bank Polska S.A. auprès de HSBC Bank plc Paris Branch.
Montant de l'investissement : 88,4 millions EUR.

2019

- Acquisition par HSBC Continental Europe de certains actifs et passif détenus par des succursales de HSBC Bank plc aux Pays-Bas, en Espagne, en Irlande, en République tchèque, en Italie, en Belgique et au Luxembourg.
Montant de l'investissement : 370,3 millions EUR.

2020

- Pas de transaction matérielles à indiquer.

Résolutions proposées à l'Assemblée Générale Mixte du 11 mars 2021

Première résolution

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des assemblées générales ordinaires, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport sur les comptes annuels des Commissaires aux comptes sur l'exercice clos le 31 décembre 2020, ainsi que du rapport sur le gouvernement d'entreprise et du rapport des Commissaires aux comptes y afférent, approuve sans réserve les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2020 tels qu'ils ont été arrêtés et présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports.

Deuxième résolution

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des assemblées générales ordinaires, ayant constaté que les comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2020 font ressortir un résultat net comptable de - 906 098 899,83 euros, approuve la proposition d'affectation de ce résultat faite par le Conseil d'Administration et décide d'affecter ce résultat de la manière suivante :

Le résultat de l'exercice arrêté à	-906 098 899,83 EUR
Augmenté du report à nouveau	3 184 897 620,24 EUR
Soit au total	2 278 798 720,41 EUR

Sera réparti de la manière suivante :

Dotation du compte report à nouveau	2 278 798 720,41 EUR
-------------------------------------	----------------------

L'Assemblée Générale prend acte des dividendes distribués au titre des trois derniers exercices :

Exercices	Dividendes nets par action
2017	1,66 EUR
2018	-
2019	-

Les montants des dividendes distribués au titre des trois derniers exercices sont éligibles à l'abattement mentionné au 2° du 3 de l'article 158 du Code général des impôts.

Troisième résolution

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des assemblées générales ordinaires, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés au 31 décembre 2020, approuve sans réserve lesdits comptes tels qu'ils ont été arrêtés et présentés.

Quatrième résolution

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des assemblées générales ordinaires, après avoir entendu la lecture du rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les opérations visées à l'article L. 225-38 du Code de commerce, approuve successivement les conventions qui y sont visées dans les conditions visées à l'article L. 225-40 dudit Code.

Cinquième résolution

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des assemblées générales ordinaires, ratifie la cooptation de Monsieur Stephen O'Connor en qualité d'Administrateur, faite à titre provisoire par le Conseil d'Administration en date du 12 février 2021, en remplacement de Monsieur Nuno Matos démissionnaire, pour la durée du mandat de ce dernier restant à courir, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui statuera sur les comptes de l'exercice 2021.

Sixième résolution

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des assemblées générales ordinaires, constatant que le mandat d'Administrateur de Madame Carola Gräfin von Schmettow arrive à son terme à l'issue de la présente Assemblée, décide de renouveler ce mandat pour une durée de trois années, qui viendra à expiration à l'issue de l'Assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 2023.

Septième résolution

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des assemblées générales ordinaires, conformément à l'article L. 511-73 du Code monétaire et financier, émet un avis favorable sur l'enveloppe globale des rémunérations, de toutes natures, versées durant l'exercice clos le 31 décembre 2020, aux catégories de personnel telles que visées par l'article L 511-71 du Code monétaire et financier ayant une incidence significative sur les risques, qui ressort à 71 482 332 EUR.

Huitième résolution

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des assemblées générales extraordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration, décide de modifier l'article 10 des statuts, de la manière suivante :

- La première phrase du premier tiret devient : "*huit (8) membres au moins et seize (16) au plus, nommés par l'Assemblée Générale Ordinaire ;*"
- L'avant-dernier alinéa devient : "*Le Conseil d'Administration est donc composé de douze (12) Administrateurs au moins et de vingt (20) au plus.*"

Neuvième résolution

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des assemblées générales ordinaires et extraordinaires, confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal de ses délibérations pour effectuer tous dépôts et formalités requis par la loi.

Renseignements de caractère général concernant HSBC Continental Europe et son capital

Identification de la société

Dénomination sociale

HSBC Continental Europe – nouvelle dénomination de HSBC France depuis le 1er décembre 2020.

Nom commercial

HSBC et, pour l'activité de Banque privée, HSBC Private Banking.

Date de constitution

1894.

Siège social

38 avenue Kléber – 75116 Paris – France.

Forme

Société anonyme de droit français régie notamment par le Code de commerce. La société a le statut d'établissement de crédit agréé en qualité de banque régi par le Code monétaire et financier.

Durée

La société expirera le 30 juin 2043, sauf dans le cas de dissolution anticipée ou de prorogation.

Objet social (article 3 des statuts de HSBC Continental Europe)

La société a pour objet d'effectuer en tous pays toutes opérations de banque, de finance, de crédit, de cautionnement, d'arbitrage, de courtage, de commission et toutes opérations de services d'investissement et de services connexes tels que prévus par les articles L. 321-1 et L. 321-2 du Code monétaire et financier et, d'une façon générale, sous les seules restrictions résultant des dispositions légales en vigueur, toutes opérations commerciales, industrielles ou agricoles, mobilières ou immobilières, financières ou autres, de même que toutes prestations de services se rattachant directement ou indirectement à l'objet social, dès lors qu'elles seront utiles à sa réalisation.

Registre du commerce et des sociétés, code APE et LEI

Société immatriculée sous le numéro 775 670 284 RCS Paris – APE 6419Z – LEI : FOHUI1NY1AZMJMD8LP67.

Cadre légal et réglementaire

Sous réserve des dispositions législatives et réglementaires relatives aux établissements de crédit, notamment les articles du Code monétaire et financier qui leur sont applicables, la société est régie par la législation commerciale, notamment par les articles L. 210-1 et suivants du Code de commerce, ainsi que ses statuts.

HSBC Continental Europe est un établissement de crédit agréé en qualité de banque. A ce titre, la société peut effectuer toutes opérations bancaires. Elle est, par ailleurs, notamment habilitée à effectuer toutes prestations de services d'investissement ou services connexes visés aux articles L. 321-1 et L. 321-2 du Code monétaire et financier, à l'exception toutefois de l'exploitation d'un système multilatéral de négociation. En sa qualité de prestataire de services d'investissement, elle est soumise à la réglementation applicable à ces derniers, sous la supervision de l'Autorité des marchés financiers.

Elle est notamment soumise au respect d'un certain nombre de règles prudentielles et aux contrôles de l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution et de la Banque centrale européenne. Ses dirigeants et toutes les personnes qu'elle emploie sont astreints au secret professionnel dont la violation est pénalement sanctionnée. Elle est également courtier d'assurance.

Documents et informations accessibles au public

Toute personne désireuse d'obtenir des renseignements complémentaires sur le groupe HSBC Continental Europe peut, sans engagement, demander les documents par courrier :

HSBC Continental Europe – 38 avenue Kléber, 75116 Paris, France.

Les statuts de la Société peuvent être consultés dans la rubrique "A propos d'HSBC" du site internet de HSBC Continental Europe www.hsbc.fr.

Les informations figurant sur le site internet ne font pas partie du Document d'Enregistrement Universel, sauf si ces informations sont incorporées par référence dans le présent Document d'Enregistrement.

Exercice social

Du 1er janvier au 31 décembre de chaque année.

Répartition statutaire des bénéfices

Sur le bénéfice de l'exercice, diminué le cas échéant des pertes antérieures, il est tout d'abord prélevé 5 % au moins pour constituer le fonds de réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque le fonds de réserve a atteint une somme égale au dixième du capital social. Il reprend son cours lorsque la réserve est descendue au-dessous de ce dixième.

Le solde, augmenté le cas échéant des reports bénéficiaires et diminué des réserves que l'Assemblée jugerait à propos de créer ou de doter et des sommes qu'elle déciderait de reporter à nouveau, constitue le bénéfice distribuable qui est réparti entre les actionnaires.

Toutefois, hors le cas de réduction de capital, aucune distribution ne pourra intervenir lorsque les capitaux propres sont ou deviendraient à la suite de celle-ci inférieurs au montant du capital augmenté de réserves que la loi ou les statuts ne permettent pas de distribuer.

Par dérogation aux dispositions du présent article, il est procédé, le cas échéant, à une dotation à la réserve spéciale de participation des travailleurs aux bénéfices de l'entreprise, aux conditions et selon les modalités prévues par la loi.

Forme des actions

Les actions entièrement libérées sont obligatoirement nominatives. Elles donnent lieu à une inscription en compte individuel dans les conditions et selon les modalités prévues par la réglementation en vigueur.

Droit de vote

Chaque action entièrement libérée bénéficie d'un droit de vote.

Cession des actions

La transmission des actions s'opère par virement de compte à compte.

Sont libres les cessions d'actions ou de valeurs mobilières donnant accès au capital, en cas de succession, de liquidation du régime matrimonial, ou de cession, soit à un conjoint, soit à un descendant ou à un ascendant.

Toutes autres cessions ou transmissions d'actions ou de valeurs mobilières donnant accès au capital, y compris entre actionnaires, à quelque titre que ce soit, faites à titre gratuit ou onéreux, que lesdites cessions ou transmissions interviennent notamment par voie de don, d'échange, de vente, d'apport, de fusion, de scission, d'apport partiel d'actif, de partage consécutif à la liquidation d'une société actionnaire, de transmission universelle du patrimoine d'une société, de réalisation d'un nantissement ou par voie d'adjudication publique volontaire ou forcée et, qu'elles portent sur la seule nue-propriété ou sur le seul usufruit, sont subordonnées à l'agrément du Conseil d'Administration dans les conditions décrites ci-après.

La demande d'agrément faite par le cédant, qui doit être notifiée à la société, indique les nom, prénom, profession et adresse du cessionnaire, ou la dénomination et le siège social s'il s'agit d'une société, le nombre d'actions ou valeurs mobilières donnant accès

Autres informations

au capital dont la cession ou transmission est envisagée ainsi que le prix offert ou l'estimation de la valeur des actions ou valeurs mobilières donnant accès au capital. Cette demande d'agrément doit être contresignée par le cessionnaire.

L'agrément résulte soit d'une notification, soit du défaut de réponse dans un délai de trois mois à compter de la demande d'agrément.

La décision d'agrément est prise par le Conseil d'Administration à la majorité des Administrateurs présents ou représentés, le cédant s'il est Administrateur prenant part au vote. Elle n'est pas motivée et, en cas de refus, ne peut jamais donner lieu à une réclamation quelconque.

Si le cessionnaire proposé est agréé, le transfert est régularisé au profit du cessionnaire sur présentation des pièces justificatives, lesquelles devront être remises dans le mois qui suit la notification de la décision du Conseil d'Administration, faute de quoi un nouvel agrément serait nécessaire.

Si la société n'a pas agréé le cessionnaire proposé, le cédant dispose d'un délai de huit jours à compter de la notification du refus pour notifier au Conseil s'il renonce ou non à son projet.

Si le cédant n'a pas renoncé expressément à son projet dans les conditions ci-dessus, le Conseil d'Administration est tenu, dans le délai de trois mois à compter de la notification du refus, de faire acquérir les actions ou valeurs mobilières donnant accès au capital, soit par un actionnaire ou par un tiers, soit, avec le consentement du cédant, par la société en vue d'une réduction du capital.

Dans le cas où les actions ou valeurs mobilières offertes donnant accès au capital sont acquises par des actionnaires ou des tiers, le Conseil d'Administration notifie au cédant les nom, prénom, profession et adresse des acquéreurs, ou la dénomination et le siège social s'il s'agit d'une société. Le prix de cession est fixé d'accord entre les acquéreurs et le cédant.

Dans le cas de l'acquisition par la société des actions ou valeurs mobilières offertes donnant accès au capital, le Conseil d'Administration doit d'abord demander l'accord du cédant. Le cédant doit faire connaître sa réponse dans les huit jours suivant la réception de la demande.

A défaut d'accord entre les parties, le prix des actions et des valeurs mobilières donnant accès au capital est déterminé par voie d'expertise, dans les conditions prévues à l'article 1843-4 du Code civil.

Si, à l'expiration du délai de trois mois, l'achat n'est pas réalisé, l'agrément est considéré comme donné. Toutefois, ce délai peut être prolongé par décision de justice à la demande de la société.

Le cédant peut, à tout moment, renoncer à la cession de ses actions ou valeurs mobilières donnant accès au capital, et au plus tard dans un délai de huit jours de la détermination du prix par l'expert.

La cession au nom du ou des acquéreurs désignés par le Conseil d'Administration est régularisée par un ordre de mouvement signé par le Président du Conseil d'Administration qui le notifiera au cédant, dans les huit jours de sa date, avec invitation à se présenter au siège social pour recevoir le prix de cession qui n'est pas productif d'intérêts.

L'ensemble des notifications, demandes, réponses, avis, renoncations, informations, accords prévus dans le présent article sont valablement faits, soit par acte extrajudiciaire, soit par lettre recommandée avec demande d'avis de réception.

Lorsqu'il est fait recours à la détermination du prix des actions ou des valeurs mobilières donnant accès au capital par voie d'expertise dans les conditions prévues à l'article 1843-4 du Code civil, les frais d'expertise sont supportés pour moitié par le cédant et par le cessionnaire.

La clause d'agrément, objet du présent article, s'applique également à la cession des droits d'attribution en cas d'augmentation de capital par incorporation de réserves, bénéfices ou primes d'émission, ainsi qu'à la cession du droit de souscription à une augmentation de capital en numéraire ou la

renonciation individuelle au droit de souscription en faveur de personnes dénommées.

Dans ces cas, le droit d'agrément et les conditions de rachat s'exercent sur les titres souscrits et le délai imparti au Conseil d'Administration pour notifier au tiers souscripteur s'il accepte celui-ci comme actionnaire est de trois mois à compter de la date de réalisation définitive de l'augmentation de capital.

En cas de rachat, le prix est égal à la valeur des actions nouvelles ou valeurs mobilières nouvelles donnant accès au capital déterminé dans les conditions prévues à l'article 1843-4 du Code civil.

Etablissement assurant le service financier de la société

CACEIS Corporate Trust.

Historique de la société

1894 : Création de la Banque Suisse et Française ("BSF") qui deviendra le Crédit Commercial de France ("CCF").

1987 : Privatisation du CCF. A côté de son réseau national, le CCF a constitué progressivement un pôle de banques régionales, agissant sous leur propre enseigne.

1994 : Centenaire du CCF.

2000 : Le CCF entre dans le Groupe HSBC et devient la plateforme européenne du Groupe HSBC.

2002 : Le Crédit Commercial de France change de dénomination sociale et devient CCF.

2005 : Le CCF devient HSBC France et certaines de ses filiales changent également de dénomination sociale et adoptent la marque HSBC. HSBC France, HSBC Herve, HSBC de Baecque Beau, HSBC UBP, et HSBC Picardie forment le nouveau réseau HSBC.

2008 : Cession par HSBC France de ses filiales bancaires régionales (Société Marseillaise de Crédit, Banque de Savoie, Banque Chaix, Banque Marze, Banque Dupuy, de Parseval, Banque Pelletier et Crédit Commercial du Sud-Ouest).

2008 : Fusion de HSBC Herve, HSBC de Baecque Beau, HSBC UBP et HSBC Picardie avec HSBC France.

2011 : Fusion de HSBC Private Bank France avec HSBC France.

2013 : Acquisition de HSBC Assurances Vie (France).

2017-2018 : Création de succursales en Grèce, au Royaume-Uni, Belgique, Luxembourg, Irlande, Italie, Pologne, République tchèque, Pays-Bas et Espagne.

Janvier 2018 : Acquisition d'actifs et de passifs de la succursale de HSBC Bank plc en Grèce et démarrage de l'activité de la succursale de HSBC France en Grèce.

Août 2018 : Acquisition de HSBC Bank Polska S.A. et HSBC Institutional Trust Services (Ireland) DAC.

Février 2019 : Acquisition de certains actifs et passifs des succursales de HSBC Bank plc en Belgique, Irlande, Italie, République tchèque, Pays-Bas et Espagne, et démarrage de l'activité des succursales de HSBC France dans ces pays.

Mars 2019 : Acquisition de certains actifs et passifs de la succursale de HSBC Bank plc au Luxembourg et démarrage de l'activité de la succursale de HSBC France dans ce pays.

Avril 2019 : Fusions de HSBC Bank Polska S.A. et HSBC Institutional Trust Services (Ireland) DAC avec HSBC France.

Mai 2019 : création d'une succursale en Suède et démarrage de l'activité de cette succursale en octobre 2019.

Décembre 2020 : HSBC France devient HSBC Continental Europe et transfère son siège social 38 avenue Kléber 75116 Paris.

Contrats importants

A ce jour, HSBC Continental Europe n'a pas conclu de contrat important autre que ceux conclus dans le cadre normal de ses affaires, conférant à tout membre du groupe un droit ou une obligation ayant une incidence importante sur la capacité de l'émetteur à remplir les obligations que lui imposent les valeurs mobilières émises à l'égard de leurs détenteurs.

Montant du capital

Au 31 décembre 2020, le capital social s'élevait à 491 155 980 EUR, divisé en 98 231 196 actions de 5 EUR de nominal, entièrement libérées.

Tableau d'évolution du capital

	Nombre d'actions	Capital en euros	Prime d'émission/d'apport en euros
Au 1er janvier 2020	98 231 196	491 155 980	2 137 326 990,33
Augmentation (Réduction) durant l'exercice	—	—	—
Au 31 décembre 2020	98 231 196	491 155 980	2 137 326 990,33
Au 1er janvier 2019	73 316 988	366 584 940	475 040 848,7
Augmentation (Réduction) durant l'exercice	24 914 208	124 571 040	1 662 286 141,63
Au 31 décembre 2019	98 231 196	491 155 980	2 137 326 990,33
Au 1er janvier 2018	67 437 827	337 189 135	16 139 054,64
Augmentation (Réduction) durant l'exercice	5 879 161	29 395 805	458 901 794,06
Au 31 décembre 2018	73 316 988	366 584 940	475 040 848,7
Au 1er janvier 2017	67 437 827	337 189 135	16 139 054,64
Augmentation (Réduction) durant l'exercice	—	—	—
Au 31 décembre 2017	67 437 827	337 189 135	16 139 054,64
Au 1er janvier 2016	67 437 827	337 189 135	16 139 054,64
Augmentation (Réduction) durant l'exercice	—	—	—
Au 31 décembre 2016	67 437 827	337 189 135	16 139 054,64

Répartition du capital et des droits de vote au 31 décembre 2020

Depuis le 31 octobre 2000, HSBC Bank plc détient 99,99 % du capital et des droits de vote. Ce pourcentage n'a pas varié depuis lors. HSBC Bank plc est elle-même filiale à 100 % de HSBC Holdings plc, société cotée à Londres, Hong Kong, New York et aux Bermudes.

Dividende et politique de distribution

	2020	2019	2018	2017	2016
Nombre d'actions au 31 décembre	98 231 196	98 231 196	73 316 988	67 437 827	67 437 827
Nombre moyen d'actions sur l'exercice	98 231 196	92 571 906	69 531 366	67 437 827	67 437 827
Résultat consolidé par action part du Groupe ¹	EUR (10,43)	EUR (0,41)	EUR (0,24)	EUR 2,63	EUR 4,61
Dividende net	—	—	—	EUR 1,66	EUR 4,00
Dividende exceptionnel	—	—	—	EUR 4,45	—
Dividende versé + avoir fiscal	—	—	—	—	—
Payout ²	—	—	—	232,3 %	62,8 %

1 Calculé sur le nombre moyen pondéré d'actions et après élimination des actions détenues pour compte propre.

2 Dividende distribué / Bénéfice net part du groupe.

Il sera proposé à l'Assemblée Générale Annuelle du 11 mars 2021 de ne pas distribuer de dividende au titre de l'exercice 2020.

Les dividendes sont prescrits au bout de cinq ans. Passé ce délai, ils seront versés au ministère des Finances, bureau des Curatelles.

Responsable du Document d'enregistrement universel et responsables du contrôle des comptes

Personne responsable du Document d'enregistrement universel

M. Jean Beunardeau, Directeur Général.

Attestation du responsable du Document d'enregistrement universel

J'atteste que les informations contenues dans le présent Document d'enregistrement universel sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée.

J'atteste, à ma connaissance, que les comptes sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et que le rapport de gestion dont la table de concordance figure à la page 283 présente un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels elles sont confrontées.

Paris, 24 février 2021

Jean Beunardeau, Directeur Général

Responsables du contrôle des comptes

Titulaires	Date de première nomination	Date de renouvellement du mandat	Date d'expiration du mandat
PricewaterhouseCoopers Audit ¹ Représenté par Agnès Hussherr ² 63, rue de Villiers 92200 Neuilly-sur-Seine	2015	2018	2024
BDO Paris Audit & Advisory ^{3,4} Représenté par Michel Léger ⁵ 43-47, avenue de la Grande Armée 75116 Paris	2007	2018	2024

1 Membre de la Compagnie régionale des Commissaires aux comptes de Versailles.

2 PricewaterhouseCoopers Audit représenté par Agnès Hussherr à compter de l'exercice 2020.

3 Membre de la Compagnie régionale des Commissaires aux comptes de Paris.

4 Précédente dénomination sociale : BDO France – Léger & Associés.

5 BDO Paris Audit & Advisory représenté par Michel Léger à compter de l'exercice 2019.

Le détail des honoraires versés aux Commissaires aux comptes au titre de l'année 2020 au sein du groupe HSBC Continental Europe est présenté dans la Note 6 des États financiers consolidés, page 190.

Autres informations

Table de concordance et de référence

Les tables de concordance suivantes renvoient aux principales rubriques exigées par le Règlement européen n°2017/1129 (Annexe I et Annexe II) pris en application de la Directive dite "Prospectus" ainsi qu'aux pages du Document d'Enregistrement Universel 2019 D.20-0071.

Rubriques de l'annexe I du règlement européen n° 2017/1129		Pages du Document d'Enregistrement Universel déposé auprès de l'AMF le 19 février 2020 sous le n° D.20-0071	Pages du présent Document d'Enregistrement Universel 2020
1	Personnes responsables, informations provenant de tiers, rapports d'experts et approbation de l'autorité compétente		
1.1	Personnes responsables	page 268	page 280
1.2			
1.3	Rapports d'experts	N/A	N/A
1.4	Informations provenant de tiers	N/A	N/A
1.5	Approbation de l'autorité compétente	N/A	N/A
2	Contrôleurs légaux des comptes	page 269	page 281
3	Facteurs de risque	pages 78 à 150	pages 80 à 163
4	Informations concernant l'émetteur	page 265	page 277
5	Aperçu des activités		
5.1	Principales activités	pages 4, 9 à 19 et 229	pages 4, 9 à 20 et 240
5.2	Principaux marchés	pages 4, 9 à 19 et 229	pages 4, 9 à 20 et 240
5.3	Événements importants	pages 172 à 173, 229 à 230	pages 182 à 173, 240 à 241
5.4	Stratégie et objectifs	pages 4 à 9	pages 4 à 9
5.5	Dépendance éventuelle	N/A	N/A
5.6	Éléments fondateurs de toute déclaration de l'émetteur concernant sa position	pages 4 et 19	pages 4 et 20
5.7	Investissements	pages 218 à 221, 259 à 262, 272 à 273	pages 227 à 230, 272 à 275, 284 à 285
6	Structure organisationnelle		
6.1	Description sommaire du groupe	pages 3 à 20, 252 et 259 à 262	pages 3 à 21, 263 et 272 à 275
6.2	Dépendance de l'émetteur vis-à-vis des autres entités du groupe	pages 259 à 261	pages 272 à 274
7	Examen de la situation financière et du résultat		
7.1	Situation financière	pages 156, 158, 227 à 228	pages 165, 167, 238 à 239
7.2	Résultat d'exploitation	pages 12 à 19, 156 et 227	pages 13 à 20, 165 et 238
8	Trésorerie et capitaux		
8.1	Capitaux de l'émetteur	pages 160 et 243	pages 169 et 255
8.2	Source et montant des flux de trésorerie	page 159	page 168
8.3	Besoin de financement et structure de financement de l'émetteur	pages 78, 119 à 121, 151	pages 80, 129 à 130, 132 à 135
8.4	Informations concernant toute restriction à l'utilisation des capitaux ayant influé sensiblement ou pouvant influencer sensiblement sur les opérations de l'émetteur	N/A	N/A
8.5	Sources de financement attendues	N/A	N/A
9	Environnement réglementaire	pages 11 et 151	pages 11 à 12, 142 à 143
10	Information sur les tendances	pages 5, 8 et 9	pages 4 à 5, 8 et 9
11	Prévisions ou estimations du bénéfice	N/A	N/A
12	Organes d'administration, de direction et de surveillance et direction générale		
12.1	Organes d'administration et de direction	pages 22 à 29	pages 23 à 31
12.2	Conflits d'intérêts au niveau des organes d'administration et de direction	page 38	page 39
13	Rémunération et avantages		
13.1	Montant de la rémunération versée et avantages en nature	pages 39 à 49, 176 à 180	pages 40 à 49, 186 à 190
13.2	Montant total des sommes provisionnées ou constatées aux fins du versement de pensions, de retraites ou d'autres avantages	pages 39 à 49, 176 à 180, 244 à 245	pages 40 à 49, 186 à 190, 255 à 256
14	Fonctionnement des organes d'administration et de direction		
14.1	Date d'expiration des mandats actuels	pages 22 à 29	pages 23 à 31
14.2	Contrats de service liant les membres des organes d'administration	N/A	N/A
14.3	Informations sur le comité de l'audit et le comité de rémunération	pages 32 à 33, 36	pages 33 à 34, 36 à 37
14.4	Régime de gouvernance d'entreprise	page 22	page 23
14.5	Incidences significatives potentielles sur la gouvernance d'entreprise	N/A	N/A
15	Salariés		
15.1	Nombre de salariés	page 177	page 186
15.2	Participation et stock-options	page 44	pages 44 à 45
15.3	Accord prévoyant une participation des salariés au capital de l'émetteur	N/A	N/A
16	Principaux actionnaires		
16.1	Actionnaires détenant plus de 5 % du capital social ou des droits de vote	pages 265 à 267	pages 277 à 279
16.2	Existence de droits de vote différents	page 265	page 277
16.3	Contrôle de l'émetteur	pages 22 à 23, 269	pages 23 à 24, 281
16.4	Accord connu de l'émetteur dont la mise en œuvre pourrait, à une date ultérieure entraîner un changement de son contrôle	N/A	N/A
17	Transactions avec des parties liées	pages 50 à 52, 216 à 217, 218 à 221, 252 à 253	pages 50 à 52, 225 à 226, 227 à 230, 263 à 264

18	Informations financières concernant l'actif et le passif, la situation financière et les résultats de l'émetteur		
18.1	Informations financières historiques	pages 19, 155 à 221, 226 à 253, 271	pages 20, 164 à 230, 237 à 264, 283
18.2	Informations financières intermédiaires et autres	N/A	N/A
18.3	Audit des informations financières annuelles historiques	pages 222 à 225 et 254 à 256	pages 231 à 236, 265 à 269
18.4	Informations financières pro forma	N/A	N/A
18.5	Politique en matière de dividendes	page 183 et 267	pages 192 et 279
18.6	Procédures judiciaires et d'arbitrage	pages 137 à 138, 215 à 216, 250 à 251	pages 149 à 151, 224 à 225, 261 à 262
18.7	Changement significatif de la situation financière de l'émetteur	pages 19, 218 et 251	pages 19, 226 et 262
19	Informations supplémentaires		
19.1	Capital social	pages 213, 243 et 267	pages 222, 255 et 279
19.2	Acte constitutif et statuts	pages 265 à 267	pages 277 à 279
20	Contrats importants	page 266	page 279
21	Documents disponibles	page 265	page 277

	Pages du Document d'Enregistrement Universel déposé auprès de l'AMF le 19 février 2020 sous le n° D.20-0071	Pages du présent Document d'Enregistrement Universel 2020
Rubriques de l'annexe II du règlement européen n° 2017/1129		
1 Informations à fournir concernant l'émetteur	page 2	page 2

Les éléments suivants sont inclus par référence :

- les états financiers consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2018 et le rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés, présentés aux pages 146 à 219 et 220 à 224 du Document de référence n° D.19-0065 déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers le 20 février 2019 ; l'information est disponible sur le lien suivant : <https://www.hsbc.com/-/files/hsbc/investors/investing-in-hsbc/all-reporting/subsidiaries/2018/annual-results/hsbc-france/190220-hbfr-ara-2018-fr.pdf>
- les états financiers consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2019 et le rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés, présentés aux pages 155 à 220 et 222 à 225 du Document de référence n° D.20-0071 déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers le 19 février 2020 ; l'information est disponible sur le lien suivant : <https://www.hsbc.com/-/files/hsbc/investors/investing-in-hsbc/all-reporting/subsidiaries/2019/annual-results/hsbc-france/200219-hbfr-ara-2019-fr.pdf>

Ces documents sont disponibles sur le site www.hsbc.fr et sur celui de l'Autorité des marchés financiers www.amf-france.org.

Toute personne désireuse d'obtenir des renseignements complémentaires sur le groupe HSBC Continental Europe peut, sans engagement, demander les documents par courrier :

HSBC Continental Europe

38 Avenue Kléber

75116 Paris

France

Le présent Document d'enregistrement universel comprend le Rapport financier annuel :	2020
Etats financiers sociaux	pages 237 à 264
Etats financiers consolidés	pages 164 à 230
Rapport de gestion Cf. table de concordance du Rapport de gestion, attestation du responsable	pages 283 et 280
Rapport des contrôleurs légaux des comptes	pages 231 à 236 et 265 à 269

Table de concordance du Rapport de gestion :	
Analyse des activités, des résultats et de la situation financière	pages 4 à 21 et 240
Facteurs de risques	pages 80 à 129 et 131 à 163
Gestion du Capital et du Levier	pages 129 et 130
Liste des délégations en matière d'augmentation de capital	page 279
Responsabilité sociale, environnementale et sociétale	pages 53 à 79
Rapport sur le gouvernement d'entreprise	pages 22 à 49
Rémunération et les avantages de toute nature versés à chaque mandataire social	pages 40 à 49
Mandats et fonctions exercés par chacun de ces mandataires sociaux	pages 23 à 30
Activité des filiales et des participations et mention des prises de participation	pages 227 à 230 et 272 à 275
Tableau des résultats des cinq derniers exercices	pages 20 et 270
Informations relatives aux délais de paiement des fournisseurs et des clients	page 21
Autres documents légaux concernant l'Assemblée Générale du 11 mars 2021	pages 276
Renseignements de caractère général concernant HSBC Continental Europe et son capital	pages 277 à 279

Autres informations

Implantations

Réseau HSBC en France

HSBC Continental Europe

Nombre d'implantations : 279

38 avenue Kléber

75116 Paris

Téléphone : +33 1 40 70 70 40

www.hsbc.fr

Filiales de HSBC Continental Europe

Distribution

HSBC Factoring (France)

38 avenue Kléber

75116 Paris

Téléphone : +33 1 40 70 72 00

Gestion d'actifs

HSBC Global Asset Management (France)

Immeuble Cœur Défense

110 esplanade du Général de Gaulle

92400 Courbevoie

Adresse postale : 38 avenue Kléber 75116 Paris

Téléphone : +33 1 40 70 70 40

HSBC Epargne Entreprise (France)

Immeuble Cœur Défense

110 esplanade du Général de Gaulle

92400 Courbevoie

Téléphone : +33 1 40 70 27 17

HSBC REIM (France)

Immeuble Cœur Défense

110 esplanade du Général de Gaulle

92400 Courbevoie

Téléphone : +33 1 40 70 39 44

Assurance

HSBC Assurances Vie (France)

Immeuble Cœur Défense

110 esplanade du Général de Gaulle

92400 Courbevoie

Téléphone : +33 1 41 02 40 40

Autres implantations du Groupe HSBC en France

HSBC Bank plc Paris Branch

38 avenue Kléber

75116 Paris

Téléphone : +33 1 40 70 70 40

Autres implantations du groupe HSBC Continental Europe à l'étranger

Belgique

HSBC Continental Europe

succursale

Square de Meeûs 23

1000 Bruxelles

Téléphone : +32 2 761 2670

Espagne

HSBC Global Asset Management (France)

succursale

Plaza Pablo Ruiz Picasso, 1

Torre Picasso

28020 Madrid

Téléphone : +34 914 566 979

HSBC Continental Europe

succursale

Plaza Pablo Ruiz Picasso, 1

Torre Picasso planta, 33

28020 Madrid

Téléphone : +34 914 566 100

Grèce

HSBC Continental Europe

succursale

109-111, avenue Messoghion

115 26 Athènes

Téléphone : +30 2106961113

Irlande

HSBC Continental Europe

succursale

1 Grand Canal Square, Grand Canal Harbour

Dublin 2, D02 P820

Téléphone : +353 (0) 1 635 6000

Italie

HSBC Global Asset Management (France)

succursale

Via Mike Bongiorno 13

20124 Milan

Téléphone : +39 02 72 437 496

HSBC Continental Europe

succursale

Via Mike Bongiorno 13

20124 Milan

Téléphone : +39 02 72 437 600

Luxembourg

HSBC Continental Europe

succursale

16, boulevard d'Avranches
L-1160 Luxembourg
Téléphone : +352 27 12 33 1

Pays-Bas

HSBC Continental Europe

succursale

De Entree 236,
1101 EE Amsterdam ZO
Téléphone : +31 (0) 20 567 1230

Pologne

HSBC Continental Europe

succursale

Rondo ONZ 1
00-124 Varsovie
Téléphone : +48 22 354 05 00

République tchèque

HSBC Continental Europe

succursale

Na Florenci 2116/15, Nové Město
110 00 Prague 1
Téléphone : +42 (0)22 5024 555

Suède

HSBC Global Asset Management (France)

succursale

Birger Jarlsgatan 4
SE-114 34 Stockholm
Téléphone : +46 8 454 5435

HSBC Continental Europe

succursale

Birger Jarlsgatan 4
SE-114 34 Stockholm
Téléphone : +46 8 454 5435

Suisse

HSBC Global Asset Management (Suisse) AG

coentreprise

Bederstrasse 49
CH-8027 Zürich
Téléphone : +41 44 206 26 00

© Copyright HSBC Continental Europe 2021

Tous droits réservés

Aucune partie de ce document ne peut être reproduite, conservée dans un système d'archivage ou transmise, sous quelque forme ou par quelque moyen que ce soit, tant électronique que mécanique ou au moyen de photocopie, d'enregistrement ou de tout autre procédé, sans l'autorisation préalable écrite de HSBC Continental Europe.

Publié par la Direction Financière, HSBC Continental Europe, Paris

Impression et fabrication en France.

Le logo FSC® identifie les produits qui contiennent du bois provenant de forêts gérées durablement selon les règles du Forest Stewardship Council®.



HSBC Continental Europe

38 Avenue Kléber
75116 Paris
France
Téléphone: (33 1) 40 70 70 40
www.hsbc.fr